This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

119

Per. 3977 d. 120
4S 2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME II

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXV

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUILLET 1865.

ACTES OFFICIELS[1].

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Sur la proposition de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Vu l'article 16 de l'arrêté d'organisation du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, en date du 28 février 1858, ainsi conçu : «Trois prix annuels de 1,500 francs chacun «pourront, à partir de 1859, être accordés aux Sociétés savantes «qui présenteront les meilleurs mémoires imprimés ou manuscrits «sur des questions proposées par le Comité sous l'approbation du «Ministre. Il sera décerné deux médailles pour chacun des prix : «l'une de 300 francs à la Société qui aura présenté le mémoire «couronné, et une autre de 1,200 francs à l'auteur ou aux auteurs «de ce mémoire.»

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Un prix de 1,500 francs sera décerné, en 1868, pour le concours de 1867, à la Société savante des départements qui aura transmis

[1] Le retard involontaire apporté dans la publication de la livraison de juillet nous permet d'y faire entrer ces documents, bien qu'ils portent la date du mois d'août.

Digitized by Google

au Ministère *la meilleure étude sur un de nos anciens dialectes de province* (*langue du Nord ou langue du Midi*).

ART. 2.

Les travaux devront avoir principalement pour base les chartes et autres documents diplomatiques originaux antérieurs à l'avénement des Valois, sans exclure les documents littéraires, de date et d'origine certaines, correspondant à la même période.

ART. 3.

Seront admis au concours, soit les lexiques ou grammaires rédigés d'après ces documents et accompagnés d'exemples à l'appui, soit les recueils de documents de la même nature et de la même époque, auxquels on joindra des observations propres à déterminer les caractères du dialecte.

ART. 4.

Les manuscrits ou volumes devront être déposés au Ministère de l'Instruction publique avant le 31 décembre 1867, terme de rigueur.

Seront exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1er juillet 1865.

Paris, le 3 août 1865.

Signé V. DURUY.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Sur la proposition de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Vu l'article 16 de l'arrêté d'organisation du Comité, en date du 28 février 1858, ainsi conçu : « Trois prix annuels de 1,500 francs « chacun pourront, à partir de 1859, être accordés aux Sociétés sa- « vantes qui présenteront les meilleurs mémoires imprimés ou ma-

Digitized by Google

« nuscrits sur des questions proposées par le Comité sous l'appro-
« bation du Ministre. Il sera décerné deux médailles pour chacun
« de ces prix : l'une de 300 francs à la Société qui aura présenté le
« mémoire couronné, et une autre de 1,200 francs à l'auteur ou
« aux auteurs de ce mémoire. »

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Un prix de 1,500 francs sera décerné, en 1867, pour le concours de 1866, à la Société savante des départements ou de l'Algérie qui aura présenté le meilleur travail d'archéologie nationale, soit manuscrit, soit imprimé.

Les répertoires archéologiques de département ou d'arrondissement, rédigés conformément aux instructions du Comité, seront admis à ce concours.

ART. 2.

Les manuscrits ou volumes devront être déposés au Ministère de l'Instruction publique avant le 31 décembre 1867, terme de rigueur.

Sont exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1er juillet 1865.

Fait à Paris, le 11 août 1865.

Signé V. DURUY.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général,

CHARLES ROBERT.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1865.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

MM. Gariel, Antonin Macé et Eugène Chaper, membres de l'Académie delphinale, annoncent qu'ils ont été chargés par cette compagnie de publier un recueil de lettres et documents relatifs à Lesdiguières (1543-1626). Ce personnage, qui fut le dernier connétable de France et qui rendit de si grands services à Henri IV, a laissé en Dauphiné des traces ineffaçables. En publiant ses lettres, l'Académie delphinale croit répondre, dans la mesure de ses forces et de ses ressources, au vœu que Son Excellence émettait, il y a quelques mois, dans une circonstance solennelle, « de voir se réveiller « cet esprit de cité et de province qui, sans danger pour la centralisation politique, ajoute la vitalité des parties à la force de l'ensemble. » L'Académie delphinale espère que M. le Ministre voudra bien lui venir en aide en faisant distribuer aux membres du Comité des exemplaires d'une circulaire où elle expose le plan de cette publication. L'Académie prie Son Excellence de faire insérer cette circulaire dans la *Revue des Sociétés savantes*. Elle exprime, en outre, le désir qu'à l'imitation de ce qui s'est fait pour les lettres de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, une circulaire spéciale soit adressée à tous les correspondants du Ministère de l'Instruction publique pour solliciter leur concours.

La section applaudit au projet de publication de l'Académie

Digitized by Google

delphinale, et elle est d'avis de donner, par la *Revue des Sociétés savantes*, la plus grande publicité possible à ce projet. Mais elle ne pense pas qu'il y ait lieu d'adresser une circulaire spéciale aux correspondants du Ministère de l'Instruction publique. On n'a fait un appel direct aux correspondants que pour les recueils de documents publiés par l'administration elle-même, sur la proposition et sous la surveillance du Comité.

M. J. d'Arbaumont, correspondant, communique un extrait du premier registre des causes de la chambre des comptes de Dijon, qui lui a paru offrir des détails intéressants sur les abus des justices seigneuriales au moyen âge. Il s'agit de poursuites exercées, au nom du duc de Bourgogne, contre un seigneur qui s'était entendu avec diverses personnes pour se partager, après décès, les biens du curé de son village (octobre 1416).

M. Lascoux est prié d'examiner ce document.

M. Damase Arbaud, correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée : *De l'orthographe provençale*, opuscule destiné à servir de complément aux *Chants populaires de la Provence*.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. de Baecker, correspondant, adresse un second extrait du journal manuscrit de Saint-Denis, prêtre de Pontoise. Ce fragment donne des détails sur le séjour du parlement de Paris à Pontoise, où le régent l'avait exilé en 1720.

M. Ravenel, auquel a déjà été renvoyé un précédent extrait du journal de Saint-Denis, est également chargé de rendre compte de ce nouveau fragment.

M. Garnier, correspondant, transmet, comme document singulier se rapportant à l'histoire du droit pénal en France, la copie de lettres de grâce accordées en 1379 par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à un troupeau de cochons qui avaient tué leur porcher.

Renvoi à M. Lascoux.

M. le vicomte de Gourgues, correspondant, qui s'est chargé de la rédaction du dictionnaire topographique de la Dordogne, an-

Digitized by Google

nonce qu'il rédigera l'article *Ligneux* de ce dictionnaire conformément aux idées qu'il a émises dans un travail sur la *Forêt royale de Ligurio*[1].

Renvoi à M. Anat. de Barthélemy.

M. Marchand, correspondant, adresse un tableau où sont indiquées les inondations de la Loire depuis l'année 1003 jusqu'en 1791. Ce tableau a été rédigé d'après les annales manuscrites de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, où, conformément à l'ordre de l'illustre abbé Abbon, les religieux enregistraient soigneusement toutes les grandes perturbations météorologiques, tremblements de terre, grêles, sécheresses, inondations de la Loire, etc.

Renvoi à M. Desnoyers.

La section a reçu de M. Nozot, correspondant, des copies des documents suivants : 1° ordonnance touchant ceux qui donnent des démentis, des soufflets et des coups de poing (26 avril 1585); 2° ordonnance par laquelle la justice de Raulcourt est transférée dans la ville de Sedan (6 novembre 1585); 3° ordonnance pour l'établissement de registres mortuaires (14 décembre 1620); 4° ordonnance pour permettre de tirer avec mousquets (12 avril 1624); 5° ordonnance contre les banqueroutiers, etc. (25 octobre 1624); 6° règlement pour les porteurs de la ville de Sedan (27 juillet 1630); 7° règlement pour les monnaies (2 août 1634).

M. Bellaguet est prié d'examiner ces divers documents.

M. Prioux, correspondant, rappelle qu'il a communiqué à la section, dans le courant de l'année dernière, la traduction de plusieurs pièces concernant Dom Henri de Saureulx, ancien chanoine de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, fondateur de l'hôpital et de l'église Saint-Louis-des-Français à Madrid. Encouragé par la bienveillance avec laquelle ces documents ont été accueillis, M. Prioux offre aujourd'hui la traduction des actes de fondation de l'hôpital et de l'église Saint-Louis-des-Français à Madrid, et du testament de ce même Henri de Saureulx. Ces documents pourraient être, si la section l'approuvait, déposés aux Archives de l'Empire; ils y trouveraient naturellement place dans les cartons du fonds Simancas, qui

[1] Brochure publiée à Bordeaux (in-8°, 18 pages).

Digitized by Google

contiennent déjà beaucoup de pièces sur la fondation et les revenus de l'hôpital Saint-Louis et de son église.

La section décide que des remercîments seront adressés à M. Prioux pour cette communication, et que les documents relatifs à la fondation de l'hôpital Saint-Louis-des-Français à Madrid seront déposés aux Archives de l'Empire, si cette mesure est approuvée par M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Advielle, sous-chef de division à la préfecture de l'Aveyron, fournit quelques renseignements qui lui paraissent pouvoir être utilement consultés pour le volume complémentaire de la correspondance de Henri IV.

1° Il existe à la Bibliothèque impériale, à Paris, un recueil volumineux de documents manuscrits, connu sous le nom de *Collection Doat*, où se trouvent des copies de lettres de Henri IV, datées de 1596 et 1598. L'une de ces lettres a été publiée dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, ainsi que plusieurs lettres de sauvegarde signées de Henri IV et relatives à la ville de Saint-Geniez en Rouergue.

2° Une note relevée dans un autre volume des mêmes mémoires est ainsi conçue : «Il a été trouvé dans le château de Sénégas (arrondissement de Castres) des documents originaux très-précieux, entre autres des lettres et instructions diplomatiques écrites par Henri IV lui-même au seigneur de Sénégas.

M. Advielle offre de se charger d'annoter les lettres de Henri IV que renferme la collection Doat.

Dans une seconde communication, M. Advielle signale une note inscrite sur un vieux registre de l'état civil de la commune de Beaufort, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Abbeville (Savoie). Cette note, qui est due à un curé de Beaufort, mentionne le séjour que Henri IV fit dans cette commune au mois d'octobre 1600.

M. Advielle rapporte en même temps quelques traditions locales relatives au séjour de Henri IV dans cette commune. Il ajoute que les habitants de Beaufort étaient tenus autrefois de faire le guet la nuit, à tour de rôle. Cette obligation, qui leur avait été imposée à la suite d'un incendie, a cessé d'être en vigueur depuis 1862.

Enfin M. Advielle envoie un extrait du *Mémorial de Saint-Marcellin* intitulé : *Les travaux historiques de M. Victor Advielle sur le Dauphiné.*

Cette dernière pièce sera déposée à la bibliothèque du Comité,

Digitized by Google

et les deux communications relatives à Henri IV transmises à M. Guadet.

M. Albert Devoulx, conservateur des archives arabes de l'enregistrement et des domaines à Alger, adresse un recueil de documents qui concernent l'histoire de France et font connaître les relations politiques et commerciales de ce pays avec l'ancienne régence d'Alger pendant le XVIIIe siècle. Ce recueil forme une brochure de 160 pages, qui porte pour titre : *Archives du consulat général de France à Alger.*

M. de Mas-Latrie est prié d'en rendre compte.

M. Auguste Legrand, membre du Comité central d'agriculture et d'horticulture de Béthune, communique des copies de chartes faisant partie de sa collection, savoir : charte de Robert de Béthune (1116); ratification du grand privilége de Mahaut (1311-1334); confirmation de privilége pour les chartreuses de Gonay-lez-Bethune (1660).

M. Delisle est chargé d'examiner ces documents.

M. Sénemaud, archiviste des Ardennes, envoie des copies de six nouvelles lettres inédites du duc François de Guise, qui complètent la série des documents originaux relatifs à ce personnage, trouvés aux archives de Mézières. Il y joint des copies de deux lettres de Henri III, roi de France, écrites aux échevins de cette ville, en 1585 et 1586.

M. Levasseur est prié de rendre compte des diverses communications de M. Sénemaud relatives au duc de Guise.

M. A. de Barthélemy fait hommage d'une brochure publiée par lui sous ce titre : *La numismatique en 1863* [1].

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Bellaguet, A. de Barthélemy et de Mas-Latrie.

MM. Levasseur, Desnoyers, Chéruel, Bellaguet, Pierre Clément,

[1] Extrait de la *Correspondance littéraire.*

Digitized by Google

de Courson et Jourdain lisent des rapports sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*[1]; *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*[2]; *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*[3]; *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*[4]; *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*[5]; *Mémoire de la Société d'émulation de Cambrai*[6]; *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon*[7]; *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*[8]; *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*[9]; *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*[10]; *Mémoire de l'Académie d'Arras*[11]. Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Victor Foucher rend compte d'une communication manuscrite de M. Désiré Monnier. Le document envoyé par ce correspondant est la copie d'un arrêt du parlement de Dôle en date du 7 septembre 1545, qui condamne au bannissement perpétuel avec confiscation des biens un sieur de Vauldrey, écuyer, pour avoir tué un vicaire au pied de l'autel au moment où il se préparait à dire la messe. M. le Rapporteur, n'ayant trouvé dans ce document aucune particularité qui en rende l'impression utile, propose de le déposer aux archives.

Ces conclusions sont adoptées.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] 2e série, t. V et VI, années 1863-1864.
[2] T. VII.
[3] 4e bulletin.
[4] Année 1862, t. XXXIII de la collection; année 1863, t. XXXIV, et 1er semestre de 1864, t. XXXV.
[5] T. I, 2e livraison.
[6] T. XVIII, 1re partie.
[7] 1862-1863.
[8] 1862.
[9] T. IV, année 1863.
[10] T. II, année 1862.
[11] T. XXXVI.

Digitized by Google

SÉANCE DU 8 MAI 1865.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

La section est informée que le recueil des *Documents relatifs aux États généraux de la première moitié du XIVe siècle*, dont le manuscrit a été déposé par M. de Stadler, formerait plus de 260 feuilles (2080 pages in-4°). Elle décide que le manuscrit sera renvoyé à l'auteur, afin qu'il y fasse des retranchements et qu'il le réduise aux proportions ordinaires d'un volume de la collection des Documents inédits. M. de Stadler devra s'entendre, à cet effet, avec la Commission chargée d'examiner ce recueil. Lorsque le choix des pièces sera terminé, la Commission fera un rapport au Comité sur le résultat de ce travail.

M. Anatole de Barthélemy fait hommage à la section d'un article qu'il vient de publier dans la *Revue archéologique* et qui a pour titre : *Numismatique mérovingienne. — Étude sur les monnoyers, les noms de lieux et la fabrication de la monnaie, etc.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse un numéro du *Journal d'Amiens, Moniteur de la Somme*, où se trouve une notice biographique sur Joseph du Fresne de Francheville, notice que M. Dusevel a lue à l'une des conférences que le Ministre l'avait autorisé à faire à Doullens.

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

M. Dupré, correspondant, communique un recueil de documents sur les désordres qui s'introduisirent à différentes époques dans le régime intérieur et dans l'administration des biens et revenus de l'ancien hôtel-Dieu de Blois (1415-1618).

M. Lascoux est prié d'examiner ces documents.

M. Le Roi, correspondant, transmet la copie d'un arbre généalo-

Digitized by Google

gique manuscrit de la maison de Bourbon, qui fut présenté à Louis XIV par le frère André de Saint-Nicolas, vicaire provincial des carmes réformés de la province de Narbonne. Cette pièce, dont l'original est conservé à la bibliothèque de la ville de Versailles, paraît inédite.

M. Huillard-Bréholles est chargé de rendre compte de cette communication.

M. Nozot, correspondant, envoie : 1° des copies de deux ordonnances de Françoise de Bourbon, princesse souveraine de Sédan (1574-1575), relatives à la police des hôtelleries, à la punition des blasphémateurs, etc. : ces ordonnances défendent de recevoir des étrangers dans les hôtelleries, par crainte des maladies contagieuses qui régnaient dans les pays voisins; 2° copie d'une ordonnance de Henry de La Tour (1620), enjoignant d'expulser de la principauté de Sédan les femmes et enfants abandonnés par des ouvriers étrangers.

M. Bellaguet est prié d'examiner ces documents.

M. Simonnet, correspondant, adresse copie de deux pièces extraites des archives de la Côte-d'Or et concernant des procès de sorcellerie qui furent jugés en 1463 et 1471.

Ces pièces sont renvoyées à l'examen de M. Lascoux.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, communique trois pièces relatives à l'ancienne collégiale de Saint-Barthélemy de Nice (1489-1519), et les règlements du fief seigneurial de Tourette-Vence (1498). Ces pièces sont extraites des archives de Nice.

M. Huillard-Bréholles est prié d'en rendre compte.

M. Bing, archiviste des Hautes-Alpes, envoie, comme document concernant les corporations d'arts et métiers et comme spécimen de forme épistolaire, la copie d'une lettre écrite de Grenoble, vers 1420, à deux notables habitants de Gap (*scindicis civitatis Vapencensis*), par un juge nommé Pierre Gruel (*Petrus Gruelli*). Cette lettre, dont l'original est conservé aux archives de Gap, a pour objet de recommander aux deux syndics des fabricants d'éperons, de mors de bride, etc. qui se proposaient de s'établir à Gap.

Renvoi à M. Levasseur.

Digitized by Google

M. Feillet (Alphonse), professeur d'histoire, transmet la copie d'une lettre inédite de Mazarin, en réponse aux plaintes que les gouverneurs des frontières de Champagne lui avaient adressées contre les troupes allemandes à la solde de la France. La lettre de plaintes, signée par les gouverneurs de Sédan, du Mont-Olympe, etc. a été publiée, en 1862, par M. Feillet, dans le volume intitulé : *la Misère au temps de la Fronde*[1].

Renvoi à M. Chéruel.

M. A. de Lamothe, archiviste du Gard, adresse copie d'une pièce qui fait partie des archives de Beaucaire et qui porte pour titre : *Tariffe du péage, rève et leude de la ville de Beaucaire en* M III^c XV.

M. Delisle est prié d'examiner ce document.

La section a reçu de M. Ortiou, juge de paix à Briare, un mémoire *destiné à appeler l'attention sur l'établissement d'une langue internationale, afin de prévenir la confusion qui vraisemblablement arrivera dans un temps plus ou moins éloigné, si aucune précaution n'est prise.* L'auteur commence par exposer les inconvénients des deux systèmes déjà proposés pour remédier à ce danger : 1° création de colléges internationaux, destinés à répandre en France la connaissance des langues étrangères; 2° entente avec les puissances étrangères pour la prononciation uniforme du latin. M. Ortiou trouve plus simple et plus pratique l'adoption comme langue internationale d'une des langues vivantes de l'Europe. Le choix serait laissé à un congrès de savants des sept grandes puissances de l'Europe. Enfin, dans le cas où ces nations ne pourraient se mettre d'accord, « il resterait à la France, dit l'auteur du mémoire, la ressource de recourir à un autre moyen, moins efficace il est vrai, qui consisterait à chercher à répandre partout la langue française comme langue savante et pour ainsi dire comme langue vivante classique. » Pour atteindre ce but, il suffirait qu'un subside annuel de dix à douze millions fût alloué par le Gouvernement français à l'étranger, etc.

La section, considérant que ce mémoire traite de questions qui ne sont pas de sa compétence, décide que le mémoire de M. Ortiou sera déposé aux archives du Comité et passe à l'ordre du jour.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de

[1] P. 294.

Digitized by Google

sociétés savantes, MM. Huillard-Bréholles, Bellaguet, Levasseur et Delisle.

M. Desnoyers donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Marchand, relative aux inondations de la Loire de 1003 à 1791, d'après les Annales manuscrites de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. M. le rapporteur pense, comme M. Marchand, qu'il ne serait pas inutile de transmettre ce tableau aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, pour le joindre aux nombreux documents que l'on a recueillis sur les inondations.

M. de La Villegille informe la section qu'il a communiqué ce tableau à M. Renou, président de la Société météorologique de France, qui a dû se mettre directement en rapport avec M. Marchand.

La section décide que des remercîments seront adressés à M. Marchand, et que le tableau sera déposé aux archives du Comité.

M. Delisle rend compte de diverses communications faites par MM. Raymond, G. Leroy, Matton, Éd. de Barthélemy, Marvaud, Marchegay, Simonnet, Legrand (de Béthune), Lefebvre dit Faber, Barbier de Montault, Nozot, T. Lacroix et Mathon père. Il propose de publier dans la *Revue :* 1° une charte de 1030, envoyée par M. Raymond, correspondant, et fort intéressante pour l'histoire des biens communaux; 2° une charte du XIIe siècle, transmise par M. G. Leroy, et défendant aux lépreux de Melun d'enterrer aucune personne étrangère dans leur cimetière; 3° trois chartes en langue vulgaire des années 1276, 1278 et 1286, dont M. Marchegay, correspondant, a envoyé des copies; 4° une charte du roi Jean, transmise par M. Simonnet, correspondant, et importante pour la biographie du célèbre routier Arnaut de Cervolle, dit *l'Archiprêtre.*

M. Delisle propose encore de publier dans la *Revue* les documents suivants, mais à condition que les correspondants en feront une collation nouvelle avec les originaux. Ainsi, un règlement de l'année 1248, en langue vulgaire, communiqué par M. Matton, correspondant, paraît utile pour l'histoire de la draperie; mais il sera nécessaire de recourir à l'obligeance de M. Matton pour savoir à quelle date a été copié ce règlement et pour en obtenir une nouvelle collation. Une charte, envoyée par M. Éd. de Barthélemy, et relative aux droits respectifs de l'abbaye de Moiremont et du curé d'Éclaires,

Digitized by Google

pourra être imprimée, dit le rapporteur, lorsque le texte en aura été attentivement revu sur le Cartulaire. Quant à une charte en langue vulgaire de l'année 1277, dont copie a été adressée par M. G. Leroy, M. Delisle en propose également l'impression; mais il ajoute qu'il n'est pas urgent de la publier, parce qu'elle a été rédigée à Melun, pays pour lequel les actes en langue vulgaire ne sont pas rares à partir de la mort de saint Louis.

M. Delisle propose le dépôt aux archives du Comité d'une charte de Guy de Lusignan, seigneur de Cognac, en date de mai 1262 (cette charte est publiée depuis plusieurs années); d'un acte de vente du village de Ruaucourt, en Artois, par Marguerite, comtesse de Flandre; de notes sur les cardinaux français du titre de Sainte-Prisque; de documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Mâcon; de pièces relatives au culte de sainte Clotilde; d'une hymne du XIIIe siècle pour le temps de Pâques; de la prose de saint Denis en usage dans la commune de Mogues (département des Ardennes). Ces deux dernières pièces pourraient être mises en réserve pour le recueil projeté de nos anciennes poésies liturgiques. Enfin M. Delisle pense qu'il n'y a pas lieu de publier la traduction d'une charte de Baudouin, comte de Flandre, et la copie d'une charte en faveur des habitants de Béthune, adressée en communication par M. Legrand (de Béthune).

Les conclusions du rapport de M. Delisle sont adoptées.

M. de La Villegille lit la note suivante sur une nouvelle communication de M. Cottard, recteur honoraire, demeurant à la Ciotat. Cette communication est relative à la lettre d'un prétendu agent de Pichegru, qui aurait caché un trésor dans les environs de Digne[1].

« Informé par la *Revue* que M. Huillard-Bréholles et moi avions exprimé le désir de vérifier sur la lettre originale l'exactitude du nom de *Laorière*, le prétendu signataire de la lettre en question, M. Cottard s'est empressé de transmettre au Ministère le document qui est en sa possession. Mais, lors même qu'une communication postérieure de M. Lagrèze-Fossat n'eût pas établi que l'existence de ce prétendu trésor était un fait imaginaire, inventé dans un but dont on ne saurait se rendre un compte bien exact, le document

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 163 et 488, et t. IV, p. 6 et 361.

Digitized by Google

envoyé par M. Cottard n'aurait pu fournir aucun éclaircissement pour la vérification du nom de *Laorière*. La pièce qui est entre les mains de M. Cottard, et d'après laquelle il a fait sa transcription, n'est, en effet, elle-même, qu'une copie du temps, dont l'auteur est inconnu.

« M. Cottard semble porté à croire que la lettre originale a pu être écrite par Lahorie, compromis plus tard dans la conspiration Mallet; mais les recherches de M. Huillard-Bréholles lui ont fait connaître qu'à la date de la lettre (26 ventôse an VIII) le général Lahorie était chef d'état-major de Moreau.

« La section n'en devra pas moins tenir compte à M. Cottard de ce nouveau témoignage de zélé concours, et joindre ses remercîments au renvoi des pièces communiquées. »

Les conclusions du rapport de M. de La Villegille sont adoptées.

M. Lascoux rend compte de diverses communications. Il propose le dépôt aux archives : 1° d'une pièce adressée par M. l'abbé Magloire Giraud et relative aux priviléges de l'évêque de Fréjus en matière judiciaire; 2° de renseignements sur les abus des justices seigneuriales au moyen âge, envoyés par M. Jules d'Arbaumont; 3° d'un inventaire des titres relatifs aux droits de justice de la mairie de Beaune, conservés dans les archives de cette ville, inventaire communiqué par M. Aubertin.

M. le rapporteur, rendant compte de cinq pièces envoyées par M. Simonnet et relatives au meurtre de Guillaume de Bessey par Jean de Saux, dit *le Louvet* (XIVe siècle), signale d'une manière toute particulière le soin avec lequel a été fait le travail de M. Simonnet. « Toutes les fois, dit M. Lascoux, qu'un nom propre se rencontre dans les actes, et il y en a beaucoup, le correspondant recherche et donne minutieusement toutes les indications qui peuvent faire connaître le personnage et sa famille. Il serait à désirer que tous les correspondants imitassent cet exemple. »

La section adopte les conclusions du rapport de M. Lascoux. Elle est d'avis de publier la plus importante des pièces envoyées par M. Simonnet, savoir la transaction intervenue entre Jean de Saux et Jean de Bessey, non-seulement à cause des renseignements intéressants que renferme ce document, mais aussi comme modèle à offrir aux correspondants de la forme des annotations qui leur sont demandées.

Digitized by Google

M. A. de Barthélemy entretient la section d'une lettre de M. de Gourgues en réponse à la note qui lui avait été adressée, d'après l'avis de la Commission du *Dictionnaire topographique*, sur l'emplacement de l'ancienne forêt de *Ligurio*. M. de Gourgues, invité à donner place, dans le *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, aux deux systèmes émis sur l'emplacement de cette forêt, pense qu'il suffit d'indiquer l'opinion qui l'attribue à la Dordogne (commune de Ligneux), puisque, par ses travaux personnels, il croit avoir démontré la vérité de cette assertion.

M. Desnoyers fait remarquer que la responsabilité de M. de Gourgues ne se trouvera nullement engagée, comme il paraît le craindre, pour avoir mentionné une opinion qu'il juge mal fondée. Il importe avant tout d'être complet : lorsque M. de Gourgues aura tranché la question dans le sens qu'il indique, il devra ajouter qu'une solution différente a été proposée, et la faire connaître.

La section partage l'avis de M. Desnoyers.

M. A. de Barthélemy propose l'impression dans la *Revue* d'un document adressé par M. Marchegay et provenant du chartrier de M. le duc de La Trémoille. Cette pièce contient les instructions données aux principaux chefs de l'armée française au moment de l'assaut à la suite duquel la ville de Pontoise fut attaquée et reprise par les Anglais en 1441. Le correspondant a ajouté quelques notes biographiques aux noms des principaux personnages qui figurent dans cette pièce; mais elles manquent pour d'autres. M. A. de Barthélemy veut bien se charger de combler cette lacune.

La section adopte les conclusions du rapport et remercie M. de Barthélemy du soin qu'il veut bien prendre pour compléter les annotations.

M. P. Clément donne lecture d'un rapport sur deux communications de M. Octave Teissier; il propose de déposer aux archives une pièce du XVIIe siècle en langue provençale, intitulée : *Las causas antiquas de l'antiqua cieutat de Toulon*. Même conclusion pour une notice sur des documents historiques extraits des *Registres des insinuations* de la sénéchaussée d'Hyères et de Toulon. M. P. Clément propose seulement de publier dans la *Revue* le résumé sommaire que M. Octave Teissier a joint à cette notice.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Digitized by Google

M. Patin rend compte verbalement de deux communications de M. Lhuillier, membre de la Société archéologique de Seine-et-Marne. Elles comprennent : 1° les copies de cinq pièces relatives au décès et à la succession de l'abbé Joseph Séguy, chanoine de Meaux, membre de l'Académie française, savoir : l'acte de décès, du 19 mars 1761; le testament olographe de l'abbé Séguy; l'instruction du même au sujet de son testament, adressée à ceux qui pourraient prétendre y avoir quelque intérêt; lettre adressée à un chanoine de Meaux, l'abbé Antheaume, au sujet de difficultés suscitées par le frère de l'abbé Séguy à l'exécution du testament (1766); compte dressé par les administrateurs de l'hôpital général de Meaux, légataire universel de l'abbé, sur l'avoir et les charges de la succession, qui se solde en résumé par une somme de 5,084 livres 19 sous 9 deniers, entrée dans la caisse de l'hôpital; 2° acte de fondation d'une chapelle au château de Crécy-en-Brie, en 1288. M. Lhuillier a trouvé chez un brocanteur, dans un lot de vieux papiers, la copie authentique de cette pièce en langue vulgaire, que n'a pas connue D. Toussaint Duplessis, historien de la ville de Meaux.

Malgré l'intérêt que présente ce dernier document, M. le rapporteur pense qu'il a un caractère trop local pour en demander l'insertion dans la *Revue*. Il propose de remercier M. Lhuillier de ces diverses communications et de déposer les pièces aux archives.

Ces conclusions sont adoptées.

Les rapports de MM. Desnoyers, Delisle, Lascoux et P. Clément sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1865.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le président de la Société d'émulation du Jura annonce la découverte de ruines de thermes gallo-romains qui vient d'être faite à la saline de Montmoreau, et demande en même temps au Ministre une allocation de 1,000 francs, qui serait appliquée à faire des fouilles dans cet emplacement. La section ne croit pas pouvoir appuyer auprès de Son Excellence la demande de la Société du Jura, tant qu'elle ne sera pas accompagnée d'indications précises, telles que plan des travaux de déblaiement déjà exécutés, détail des objets trouvés, etc.; en conséquence, ces renseignements seront réclamés par la voie administrative.

M. Mantellier, correspondant, directeur du musée de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans, adresse l'estampage d'une inscription sur marbre trouvée dans un faubourg de cette ville, et qui vient d'être donnée à cet établissement par M. le comte Anatole du Faur de Pibrac. C'est un fragment; mais la présence dans ces cinq lignes du mot CENAB en fait un document du plus grand intérêt pour la question, si longtemps débattue entre les villes de Gien et d'Orléans, de savoir à laquelle des deux doit être attribué le nom antique de CENABVM ou GENABVM.

Voici le texte de ce précieux monument :

ELIVS MAC
OMARI
SENONI
CENAB
OSSIBI

A la première ligne, au commencement, traces d'un E; à la

Digitized by Google

deuxième, d'un P; à la troisième, d'un S; à la quatrième, d'un R; à la cinquième, d'un V.

M. le comte de Pibrac se propose de faire exécuter des fouilles à l'emplacement où a été trouvée cette inscription, dans l'espoir d'en retrouver les parties qui manquent; mais, comme il y a déjà près de vingt ans que la première découverte a eu lieu, bien que M. de Pibrac n'en ait été informé que dernièrement, c'est sans beaucoup d'espérance qu'on fera ces recherches.

Cette communication, l'une des plus importantes que le Comité ait reçue depuis longtemps, est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier.

M. Martin-Daussigny, correspondant, adresse copie d'une inscription funéraire trouvée dans le Rhône, à 30 ou 40 mètres en aval du pont de l'Hôtel-Dieu à Lyon, qui est également renvoyée à l'examen de M. L. Renier.

M. Nozot, correspondant, adresse une notice archéologique avec plans et dessins sur la ville de Mourou (Ardennes), qui est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. Oudet, correspondant, adresse le dessin, accompagné d'une courte notice, d'une amphore trouvée en 1844 dans le golfe de Misène, et que M. Sartory de Revigny a donnée au musée de Bar-le-Duc. Cette communication sera conservée dans la bibliothèque des Sociétés savantes, au Ministère de l'Instruction publique.

M. Prioux, correspondant, adresse une note sur un cimetière mérovingien découvert à Pommiers, à 4 kilomètres de Soissons, et annonce que les fouilles seront continuées et qu'il rendra compte des nouvelles découvertes qu'on espère faire dans cette localité. Cette communication sera examinée lorsque le Comité aura reçu ce rapport complémentaire.

Le même correspondant adresse aussi une note sur une sépulture attribuée au IVe ou Ve siècle, découverte à Quincy-sous-le-Mont, canton de Braine (Aisne), au lieu dit *les Deux-Ormes*, en 1861. «C'est, dit le correspondant, dans un *diluvium* qu'a été faite cette trouvaille, qui a fourni un grand nombre d'instruments en silex travaillé et un grand squelette enseveli dans une couche de grève, à

Digitized by Google

0m,75 de profondeur. Ce squelette était enfermé dans une maçonnerie en moellons ordinaires, recouverts de moellons plats. Près du corps se trouvait un pot d'assez belle forme en terre grisâtre, et des monnaies de bronze des empereurs Néron, Adrien, Commode, Dioclétien et Gratien.» Des remercîments seront adressés à M. Prioux, dont la communication sera conservée dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. Samazeuilh, correspondant, fait hommage d'une carte archéologique de l'arrondissement de Nérac, destinée à accompagner le *Dictionnaire géographique, historique et archéologique* de cet arrondissement, dont il envoie en même temps le tome Ier. Cet envoi sera conservé à la bibliothèque des Sociétés savantes, et des remercîments seront adressés à l'auteur.

Le même correspondant a adressé également un rapport, avec croquis, sur des fouilles exécutées dans les environs de Lavardoc, arrondissement de Nérac, près de la maison de Saint-Crabary ou Saint-Caprasi, aujourd'hui simple ferme, mais où, suivant la tradition, auraient jadis existé une église et un cimetière. Ces fouilles ont fait découvrir des substructions et des vestiges de mosaïque qui semblent les restes d'un établissement religieux de l'époque chrétienne, enté sur un monument gallo-romain. Le correspondant promet un second rapport, si de nouvelles découvertes viennent à être faites sur cet emplacement. Cette communication est mise en réserve.

M. de Sourdeval, correspondant, fait hommage d'une notice sur le château de Racan, extraite des mémoires de la Sociéte d'agriculture, etc. d'Indre-et-Loire. Des remercîments seront adressés à l'auteur de cet envoi, qui sera déposé à la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. Orieux, agent voyer, inspecteur dans le département de la Loire-Inférieure, adresse un complément à son rapport relatif à la crypte de l'église paroissiale de Saint-Philbert de Grand-Lieu, qui est renvoyé à l'examen de M. Hamille.

A cette occasion, M. Quicherat fait quelques observations sur l'erreur commise par plusieurs personnes, qui regardent les cryptes des églises comme ayant été construites dans le but de renfermer

Digitized by Google

des sépultures. Les cryptes, dont l'origine ne date en France que de l'époque carlovingienne, n'ont jamais eu cette destination. C'étaient des églises souterraines où l'on plaçait des autels, et qui, par cette raison, pouvaient renfermer et renfermaient en effet souvent des tombeaux de martyrs ou de personnages morts en odeur de sainteté; mais elles ne servaient pas aux inhumations des simples fidèles, et ce n'est que beaucoup plus tard qu'on en a fait des espèces de cimetières pour des personnes occupant un certain rang dans la société.

M. Verjus, à Boulogne-sur-Mer, adresse une demande d'allocation pour des fouilles à exécuter dans le château de Boulogne. Il résulte d'explications données par un membre de la section que la Commission des monuments historiques, saisie antérieurement d'une demande relative au même objet, a cru devoir la rejeter, attendu qu'il n'y avait pas lieu d'attendre de ces fouilles les résultats qu'en espère son auteur. La section, en conséquence, déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de M. Verjus.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Lacroix, E. de Barthélemy, Dauban, Lenoir et Chabouillet.

M. Lacroix lit un rapport sur le tome VIII du *Bulletin de la Société archéologique de Sens.*

M. Chabouillet donne lecture d'un rapport sur le tome VI des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.*

M. le baron de Guilhermy donne successivement lecture d'un rapport sur le tome VIII des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, et sur le tome Ier, 1818-1848, des *Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.*

Ces quatre rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue.*

M. Quicherat, dans un rapport verbal, propose d'imprimer dans la *Revue* les deux pièces dont M. Deloye a adressé des copies, accompagnées de savants commentaires. Il s'agit d'un marché passé par la commune de Bagnols, en 1368, pour la construction d'une

Digitized by Google

tour, et d'une quittance de 400 florins à valoir sur la rançon d'un prisonnier, qui date de la même époque. Les conclusions de M. Quicherat sont adoptées par la section.

M. Quicherat donne ensuite lecture d'un rapport sur le procès-verbal de reconnaissance et de constatation de thermes à Gien-le-Vieux, et sur une demande de fonds adressée par M. Bréan pour continuer les fouilles faites aux dépens de cet archéologue, et qui ont amené cette découverte qui paraît de la plus grande importance. M. Quicherat propose à la section d'appuyer auprès de M. le Ministre cette demande, qui se justifie par les détails du procès-verbal en question, à la condition que les fouilles soient pratiquées conformément à des instructions détaillées qui seraient adressées à M. Bréan. La section adopte les conclusions de M. Quicherat, qu'elle charge de la rédaction des instructions, pour le cas où Son Excellence accorderait la subvention sollicitée. Le rapport de M. Quicherat est renvoyé à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. le vice-président de la section demande à M. le chef du bureau des travaux historiques si le Ministre a pris une décision sur le nouveau mode de publication de la *Revue des Sociétés savantes*. M. Servaux répond que la *Revue des Sociétés savantes* sera désormais imprimée par l'Imprimerie impériale, que deux numéros sont composés et en épreuves, et que les retards regrettables signalés avec tant de raison par M. L. Renier sont dus au surcroît de travaux imposé au Ministère par la prochaine réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. « C'est, ajoute M. Servaux, ce qui a fait ajourner la convocation de la Commission de publication. » Il termine en annonçant que cette Commission sera prochainement convoquée.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 15 MAI 1865.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE LA VILLEMARQUÉ,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, fait savoir que M. le Ministre, sur la demande de la section, a pris un arrêté qui alloue à M. Bréan une somme de 500 francs, qui devra être employée à continuer les fouilles de Gien-le-Vieux. M. Jules Quicherat est prié, en conséquence, de vouloir bien rédiger les instructions d'après lesquelles devront être exécutées ces opérations.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse un rapport sur les fouilles exécutées en 1863 dans les ruines de Sufévar, Sila et Sicus, *pagus* de la Numidie, et au-dessous de la source de l'Amsaga (juin 1863). Ce rapport ne renferme pas moins de cent cinquante-sept inscriptions latines inédites, les *fac-simile* de deux dolmens et de vingt monuments numidiques. Pour donner une idée de l'importance de cet envoi, qui fera regretter de plus en plus par la section que ses nouvelles fonctions retiennent désormais notre zélé collègue loin du théâtre de ses fructueuses explorations, je citerai ici la fin de sa lettre au Ministre de l'Instruction publique :

« De toutes les explorations que j'ai faites dans la province de Constantine, pendant un séjour de dix-sept ans, aucune n'a produit des résultats aussi importants pour la connaissance des établissements romains qui avoisinaient la capitale de la Numidie. Deux petites colonies, Sufévar et Sila, ont reparu sur la carte; la source de Catu, qui déversait ses eaux dans l'Amsaga, au sud de Cirta, a été retrouvée près d'une dédicace où son nom s'allie si heureusement à celui du fleuve célèbre. Cent cinquante-sept inscriptions latines, plusieurs monuments celtiques et une vingtaine d'images appartenant au culte numidique sont venus prêter des éléments nouveaux au commentaire que prépare M. L. Renier pour son précieux recueil des inscriptions romaines de l'Algérie. »

M. Dusevel, membre non résidant, envoie la copie d'un docu-

Digitized by Google

ment inédit sur les reliques possédées jadis par l'église de Notre-Dame de Doullens, aujourd'hui démolie, et les dons qui furent faits à cette paroisse les années 1644, 1645 et 1646. Des remercîments seront adressés à M. Dusevel.

M. Maurice Ardant, correspondant, fait connaître le résultat des fouilles qui ont été opérées à Limoges, tandis qu'il dirigeait la Société archéologique et historique du Limousin. Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse un dessin estampé d'une plaque-agrafe de baudrier mérovingien trouvée à Gennes (Maine-et-Loire), dont il a été parlé déjà à la séance de février. La section, ne reconnaissant dans cette agrafe rien qui la distingue de la foule des monuments de cette nature, se borne à ordonner le dépôt de ce *fac-simile* dans les archives, et décide que des remercîments seront adressés à M. Godard-Faultrier. Une décision contraire est prise à l'égard d'une photographie adressée en même temps par le zélé correspondant. Cette photographie, qui représente une enseigne de pèlerin du xve siècle, sur laquelle on lit : St MATVRIN DE LARCHANT, paraît à la section digne d'être reproduite; en conséquence, cette communication est renvoyée à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Goze adresse l'armorial de la province et des villes de Picardie. Cette communication est renvoyée à M. de Guilhermy, qui voudra bien examiner s'il n'y aurait pas lieu, comme le demande M. Chabouillet, de prier M. le Ministre d'en autoriser le dépôt au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

M. Mathon fils, correspondant, fait savoir que des notes écrites en 1685, sur les objets d'art qui existaient alors dans la cathédrale de Beauvais, vont être publiées par M. l'archiviste de l'Oise (M. F. Desjardins) dans un travail sur ce célèbre édifice. Par une conséquence naturelle de cet avertissement, M. Paul Lacroix, qui devait présenter un rapport sur une copie de ces notes adressée il y a quelque temps par M. Mathon, est déchargé de ce devoir.

M. Matton, correspondant, adresse le cliché d'une fibule en or

Digitized by Google

trouvée dans les sépultures de Séry-lez-Mézières, et qu'il a pu acquérir pour les archives du département de l'Aisne; en même temps, il fait savoir qu'il croit que la monnaie d'or dont il a précédemment envoyé une empreinte est de Swintila, roi visigoth d'Espagne. Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet.

M. Nozot, correspondant, adresse des notices sur Villemontry et Illy, communes des arrondissements de Mézières et de Sédan, et en même temps un rapport sur la découverte faite à Neufmaisons d'une tête de mort renfermée dans une pierre grossièrement façonnée. Les notices et le rapport sont renvoyés à l'examen de M. le baron de Guilhermy; mais, en attendant, il sera écrit à M. Nozot pour le prier de s'efforcer de se procurer en nature un de ces *liards d'Illy* qu'il mentionne dans sa notice sur cette commune. Le type de ces liards, dont aucun des numismatistes qui font partie du Comité ne se souvient avoir entendu parler, serait, d'un côté, un écusson avec trois fleurs de lis; au revers, on lirait ces mots : LIARD D'ILLY.

M. Oudet, correspondant, adresse comme spécimen de la sépulture d'un personnage obscur, au temps où l'incinération était en usage, le dessin d'un coffret en pierre recueilli dans l'ancienne Nasium, et qui est aujourd'hui dans le musée de Bar-le-Duc. Ce dessin sera conservé dans la bibliothèque des Sociétés savantes, avec la note de M. Oudet qui l'accompagne.

M. Ch. Aubertin adresse les procès-verbaux des séances tenues les 1er mars et 4 avril 1865 par la Société d'histoire, etc. de Beaune, dont il est le secrétaire. Les principaux faits consignés dans ces procès-verbaux sont relatifs à des découvertes de tuiles et de substructions romaines à Prémeaux, dont il a déjà été rendu compte dans la *Revue des Sociétés savantes*, à une autre découverte d'ossements et d'armures à Pagny-la-Ville, canton de Seurre, et à Volnay, canton de Beaune. La Société de Beaune regrette de ne pouvoir consacrer quelques fonds à des fouilles sur le territoire de Volnay. C'est dans cette localité, célèbre à autre titre, qu'on a trouvé l'inscription de la cave qui est comptée au nombre des huit inscriptions gauloises trouvées en France. Des remercîments seront adressés à M. Aubertin.

Digitized by Google

M. Bellot-Herment, membre de la Commission du musée de Bar-le-Duc, adresse le catalogue des gemmes de son cabinet, qui proviennent de Nasium (Naix-sur-l'Ornain). M. Chabouillet rendra compte de cet envoi.

L'estampage d'une inscription antique qui est adressé à la section, sans note explicative et sans indication de provenance, est renvoyé à l'examen de M. Léon Renier. Il sera écrit à l'auteur de cette communication trop concise pour qu'il veuille bien la compléter par des renseignements précis, sans lesquels il est impossible d'en rendre compte.

Après une importante discussion sur les lectures de la Sorbonne, soulevée par des observations de M. de La Villemarqué au sujet de mémoires insérés dans un des recueils des mémoires lus dans ces assemblées, et qui ont été sévèrement critiqués à l'étranger, M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. E. de Barthélemy, Le Roux de Lincy, J. Quicherat, le baron de Guilhermy, le marquis de la Grange, P. Lacroix et Alb. Lenoir.

M. Lenoir dépose sur le bureau le dessin du groupe des anges d'argent qui supportaient le cœur de Louis XIII dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine à Paris. Le dessin est destiné à accompagner une note relative à ces morceaux de sculptures, remise précédemment par notre collègue. Ce dessin est renvoyé à la Commission d'impression de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Dauban donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* [1], et annonce qu'il n'a rien trouvé de relatif à l'archéologie dans les *Annales de la Société académique de Nantes* [2].

M. Le Roux de Lincy fait la même observation sur le tome XXXVIII, 1re partie, des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*.

M. Dauban fait un rapport verbal sur une communication de

[1] Année 1862.
[2] 1er et 2e semestre de 1863, et 1er semestre de 1864.

Digitized by Google

M. Oudet qui a pour objet deux des œuvres de Ligier Richier, sculpteur barrois du XVIe siècle, savoir : 1° le sépulcre de Saint-Mihiel; 2° l'évanouissement de la Vierge au Calvaire. Le rapporteur demande que les photographies et la note de M. Oudet soient déposées aux archives, et fait remarquer que ces reproductions n'offrent qu'un faible intérêt, attendu qu'elles n'ont évidemment pas été exécutées d'après les originaux, mais d'après des tableaux. On en possède aujourd'hui qui représentent beaucoup mieux ces monuments, depuis qu'on est parvenu à les éclairer au moyen de la lumière électrique. Des remercîments seront adressés à M. Oudet [1].

M. Bulli demande si le fait de l'existence de haches celtiques en jade a été constaté d'une manière irrécusable. Cette question n'est pas sans importance, en raison des lumières qu'elle pourrait jeter sur les relations des peuples qui habitaient la Gaule à des époques reculées, avec l'extrême Orient. M. Chabouillet rappelle que le jade ne se rencontre pas seulement dans l'extrême Orient; on en a trouvé dans les monts Ourals. C'est du moins ce qui a été répondu l'an dernier par des membres de la section des sciences, consultée sur ce point par M. le Ministre, à l'une des séances de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. de La Villemarqué déclare que les haches dites en jade n'ont reçu cette dénomination impropre que par suite d'une erreur d'archéologues peu versés dans la connaissance de la minéralogie. La matière nommée à tort *jade*, parce qu'elle ressemble à cette gemme, serait, suivant M. Damour, correspondant de l'Académie des sciences, de la *fibrolithe*, sorte de pierre qui offre une grande ressemblance avec le jade, mais qui n'en a cependant pas la transparence. Il ajoute qu'il existe des gisements de *fibrolithe* dans le Morbihan. La section, qui trouve le mot *fibrolithe* singulièrement composé, demande que des explications plus complètes soient demandées à M. Daubrée. M. du Mesnil, chef de la division des établissements littéraires et scientifiques, veut bien promettre de demander une note à ce sujet à l'éminent académicien.

[1] Depuis que ceci est écrit, la section a appris la mort regrettable du zélé correspondant qui, pendant tant d'années, n'a cessé de donner au Comité des preuves de son dévouement à la science. M. Oudet est mort à Bar-le-Duc, le 14 juin 1865.

Digitized by Google

M. de La Villemarqué entretient ensuite la section du résultat des dernières fouilles exécutées par la Société du Morbihan, et sur lesquelles M. de Cessey prépare une publication spéciale qui ne comprendra pas moins de vingt-cinq feuilles de dessins. Les monuments que l'on découvre continuent à offrir des figures et des emblèmes dont on ne désespère pas de découvrir un jour le sens symbolique. Plusieurs signes se représentent avec persistance, tels que le serpent, l'étoile, l'*ascia*, dont l'emploi dans les Gaules aurait décidément précédé de beaucoup l'époque de la domination romaine. Plusieurs archéologues pensent qu'à l'aide de la comparaison des figures observées sur les stèles enfouies sous les dolmens avec celles qu'on distingue sur les monnaies gauloises, on parviendra à déchiffrer ces hiéroglyphes, qui seraient pour nous encore plus intéressants que ceux de l'Égypte. En résumé, ces fouilles, quoique moins fructueuses que celles de l'année 1864, ont révélé diverses particularités importantes et ont confirmé celles qu'on avait remarquées antérieurement. M. de La Villemarqué ajoute que M. Monin, professeur à la faculté de Besançon, annonce avoir découvert une inscription celtique dont il croit avoir trouvé l'interprétation, qu'il ne publiera qu'après l'avoir soumise à l'examen de savants dont personne ne contesterait la compétence. Il faut croire que M. Monin s'est, avant tout, bien assuré de l'authenticité du monument épigraphique qui sert de base à son travail. L'avenir nous dira si le savant professeur est sur la voie d'une féconde découverte, ou s'il ne s'agit, cette fois encore, que d'interprétations hypothétiques comme il en a été déjà si souvent proposé sur cet important sujet. La section a entendu le résumé de M. de La Villemarqué avec un vif intérêt; mais elle n'accueille l'annonce de ces brillantes espérances qu'avec une extrême réserve. Il semble, en effet, que la question de l'interprétation des signes gravés sur les monuments celtiques ne peut être résolue que par la rencontre possible, mais peu probable, d'une inscription bilingue.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg, t. I, 1re livraison.

La Société littéraire de Strasbourg, fondée en 1861, a publié en 1863 le premier volume de son bulletin. Parmi les morceaux qui sont de la compétence de la section d'histoire et de philologie [1], je signalerai trois travaux de M. Louis Spach et un mémoire de M. Lamache.

Dans le premier, M. Spach, archiviste du département du Bas-Rhin, a caractérisé le rôle intellectuel de la ville de Strasbourg : « On dirait, pour me servir des termes mêmes de M. Spach, que le serment mutuel prêté en 842, sous les murs de Strasbourg, dans les deux langues, par deux rois carlovingiens, a été le symbole de la destinée d'une cité, où l'inconvénient de la fluctuation entre deux nationalités devait être compensé par la fusion de deux forces créatrices. » Pour justifier cette assertion, M. Spach montre comment s'est faite, à Strasbourg ou aux environs, la fusion des idées allemandes et françaises; il cite Godefroy de Strasbourg, qui chanta sur les bords du Rhin les légendes de la Table Ronde, empruntées à l'Europe occidentale; Henri, dit le Gleissner ou le Glichesor, qui reproduisit en vers allemands le roman français du *Renart;* Ulric de Strasbourg, qui, après avoir pris à Paris le grade de docteur en philosophie, reporta dans sa ville natale la science qu'il avait puisée dans les leçons d'Albert le Grand; Hugues de Stras-

[1] Je laisse de côté les mémoires de MM. Belot et Fée, qui sont plus de la compétence de la section des sciences que de celle d'histoire.

Digitized by Google

bourg, de l'ordre des Dominicains, qui parut avec succès dans les chaires de Paris. Ainsi, pendant le moyen âge, Strasbourg est déjà le lien intellectuel de la France et de l'Allemagne.

A l'époque de la Renaissance, Jean Wimpheling, l'ami d'Érasme; Sébastien Brandt, l'auteur de la *Barque des fous;* Fischart, l'imitateur de Rabelais, entretiennent le commerce intellectuel entre la France et l'Allemagne. Mais c'est surtout depuis la réunion de l'Alsace à la France que Strasbourg est devenu le point où se rencontrent les deux courants d'idées. Le savant Schœpflin est, aux yeux de M. Louis Spach, l'homme qui a le mieux personnifié cette fusion des deux nationalités au point de vue scientifique et littéraire. « Au savoir allemand, dit M. Spach, il joint la grâce et l'éloquence françaises; à la cour de Louis XV et dans les petites cours d'Allemagne, il sait revêtir une vaste érudition du charme d'une parole facile et séduisante. » Un des plus grands écrivains de l'Allemagne, Gœthe, habita Strasbourg en 1770 et 1771. M. Spach pense que ce séjour servit à tempérer sa fougue germanique et à lui infiltrer un peu de la lucidité et de la limpidité de l'esprit français.

Au commencement de notre siècle, la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, réunit des représentants de la France et de l'Allemagne. A côté de l'érudit helléniste Schweigheuser siégeaient M. de Golbéry, le futur traducteur de Niebuhr, et M. Lezay-Marnésia, qui fut l'un des premiers interprètes de Schiller. La nouvelle Société littéraire de Strasbourg se propose de continuer, pour toutes les branches de la littérature allemande et française, ce travail de fusion et d'interprétation dont M. Spach a retracé l'historique. Aux travaux critiques sur les grands ouvrages écrits dans l'une ou l'autre langue, elle joindra une revue sommaire des productions de l'Allemagne actuelle. Ce bulletin a pour but de tenir le public français au courant du mouvement intellectuel d'Outre-Rhin.

Un spécimen de cette revue sommaire a été publié par M. Spach dans le volume que nous analysons. Elle comprend particulièrement les relations de voyages du docteur Barth en Afrique, des frères Schlagentweit dans l'Himalaya et le Népaul, de Wilhelm Heine dans le Japon, de Tschudi et de Robert Avé-Lallemant dans les diverses parties de l'Amérique, de Kohl dans la région des grands lacs de l'Amérique septentrionale, de Lœher dans les États-Unis, de Wagner dans les États-Unis de l'Amérique centrale, de Gerstœcker dans la Nouvelle-Hollande. M. Spach indique plusieurs autres

Digitized by Google

ouvrages récemment publiés sur la géographie de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, de la Corse, de la Sicile, de la France méridionale, de l'Espagne. Ce tableau prouve avec quel zèle les études géographiques, un peu délaissées en France, sont cultivées en Allemagne.

Enfin M. L. Spach a retracé, dans un troisième travail, la vie et les œuvres du Minnesinger Godefroy de Strasbourg. Il reconnaît que Godefroy a puisé en France, probablement à Paris, la première inspiration de son poëme de *Tristan et Yseult*. Les vers français intercalés dans son œuvre ne laissent aucun doute à cet égard. Je ne suivrai pas M. Spach dans l'analyse de ce poëme, que Godefroy de Strasbourg a laissé inachevé. Entraîné par l'esprit religieux vers la Terre Sainte, le Minnesinger renonça à la poésie profane pour chanter la pauvreté évangélique, le Christ, la Vierge Marie et l'amour divin. Ces études sur les Minnesingers doivent être continuées par M. Louis Spach, qui se propose d'analyser les poëmes des principaux troubadours allemands.

M. Lamache, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg, s'est occupé de la centralisation et de ses effets à l'occasion d'un volume publié par M. Odilon Barrot sur le même sujet. L'auteur a su traiter avec prudence cette question plus politique que littéraire. Il distingue sagement le pouvoir gouvernemental qui constitue l'unité et la grandeur de la France, et les actes purement administratifs. Le premier doit être maintenu dans sa force; mais il y aurait souvent avantage, dans l'administration proprement dite, à substituer l'action prompte des autorités locales aux lentes formalités de la centralisation. En faisant cette concession aux adversaires de la centralisation administrative, M. Lamache reconnaît et explique la légitimité de la tutelle que l'État exerce sur les communes dans l'intérêt général et souvent dans l'intérêt des communes elles-mêmes[1]. M. Lamache aurait pu ajouter aux considérations qu'il a parfaitement développées l'autorité de l'histoire. Nous voyons, en effet, les communes, abandonnées à elles-mêmes, administrer si mal leurs affaires, que le pouvoir central est obligé d'intervenir pour les sauver d'une ruine imminente. C'est ce que fit saint Louis au XIIIe siècle[2]; et quatre siècles plus tard il fallut encore que Louis XIV,

[1] P. 119-122.
[2] T. Ier des *Ordonnances des rois de France*, p. 82-83.

Digitized by Google

ou plutôt Colbert, intervînt dans l'administration municipale pour empêcher les maires et échevins de dissiper les ressources des villes en voyages, présents, festins et autres dépenses de cette nature[1]. Ainsi l'histoire, aussi bien que la politique, explique et justifie la tutelle exercée par le pouvoir central sur les administrations communales.

A. Chéruel,

Membre du Comité.

Bulletin archéologique de Sens, t. VIII, 1863.

De nombreux travaux exclusivement relatifs à l'histoire locale enrichissent le volume consacré par la Société archéologique de Sens à la reproduction des lectures qu'elle a entendues en 1863. C'est là, nous l'avons remarqué plus d'une fois, une voie excellente, dans laquelle les associations littéraires de la province entrent de plus en plus et où l'on ne saurait trop les engager à persévérer. La Société archéologique de Sens s'y maintient sagement, et elle en est récompensée. Ses antiquités, ses archives, lui fournissent chaque année le sujet de compositions généralement très-bien traitées, qui font, de son bulletin, un recueil réellement intéressant.

Après une dissertation sur les voies romaines dans l'arrondissement de Sens, dissertation qui relève de la section d'archéologie, le bulletin publie une bonne notice de M. l'abbé Brullée sur saint Ebbon, archevêque de Sens au VIIIe siècle. Vient ensuite une notice du révérend P. Cornat sur la petite ville de Ligny-le-Châtel, au point de vue religieux, historique, archéologique et statistique. Exact, consciencieux, sagement écrit, puisé aux sources vives de l'histoire, le travail du révérend P. Cornat a presque l'importance d'un volume, car il ne compte pas moins de deux cent vingt pages. C'est une véritable réédification de tout un passé depuis longtemps évanoui, passé curieux à connaître dans ses détails, et qui nous apprend en outre à être justes à l'égard des Sociétés modernes. Un autre membre de la Société, M. E. Jacob, a constaté, un peu par déduction, quelles avaient dû être les cérémonies du mariage contracté

[1] *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. I, p. 668.

Digitized by Google

à Sens, le 27 mai 1254, entre Louis IX et Marguerite de Provence, et à ce sujet il a esquissé le portrait de Blanche de Castille, qui ne fut pas, nous pouvons le dire aujourd'hui, le modèle des belles-mères. Intéressant comme tableau d'histoire, le récit de M. Jacob manque peut-être un peu de nouveauté, et son mode de récit, beaucoup trop conjectural dans certaines parties, pourrait, si l'on n'y recourait avec une extrême réserve, avoir bien des inconvénients.

On ne fera pas ce reproche à un morceau intitulé : *Doléances et tribulations d'un religieux du diocèse de Sens pendant l'invasion anglaise de 1358*, par M. G. Julliot. Nous avons ici la description animée, palpitante en quelque sorte, des misères auxquelles plusieurs provinces furent soumises à l'une de plus tristes époques de notre histoire. La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, cet excellent recueil, si riche en documents originaux, en dissertations instructives, a publié en latin ces doléances d'un moine qui avait fui son prieuré à l'approche des Anglais, et qui, caché dans une humide logette, au milieu des roseaux, se désolait en apprenant leurs violences, leurs exactions, et, transi, tremblant de la peur d'être découvert, écrivit pourtant ses tristes impressions sur la couverture de son livre de méditations. C'est cet écrit que M. Julliot a emprunté à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, traduit en français, annoté, et heureusement complété par l'exposé des événements qui se rattachent au séjour des Anglais dans le pays de Sens en 1358 et en 1359.

Une notice de M. l'abbé Carlier sur les comtes de Joigny termine la série des travaux de la Société archéologique de Sens en 1863.

Un mot encore. Le bulletin contient aussi deux petits poëmes de M. Buzy, dont je n'ai pas parlé, et dont l'un surtout, *Les destinées de Sens*, mérite d'être signalé. Quelques vers que j'en extrais justifieront cet éloge. Dans une pièce consacrée à la ville de Sens, la belle cathédrale ne pouvait être oubliée. M. Buzy en parle très-dignement, et il rappelle

> Sa face mutilée et son portail antique,
> Les vitraux enflammés, les guirlandes de fer,
> Les arceaux arrondis qui s'embrassent dans l'air.

Puis il ajoute :

> O monument sacré, dont chacune des pierres
> Semble un gage vivant de la foi de nos pères;

Digitized by Google

Illustre basilique, où vinrent tant de fois
Sur tes marbres bénits s'agenouiller des rois;
Saint portail, vieilles tours, autrefois revêtues
D'un peuple merveilleux d'éloquentes statues...

Je m'arrête, car il y aurait trop à citer. Ces quelques vers auront du moins prouvé que l'archéologie et la poésie peuvent parfois se donner la main.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, année 1863.

Sur quatre bulletins trimestriels publiés par cette Société d'origine toute récente, trois ne contiennent, et cela est fort à regretter, aucune lecture se rattachant aux travaux ordinaires de la section d'histoire et de philologie. La section d'archéologie elle-même ne sera pas plus heureuse.

La troisième livraison renferme une étude, et c'est la seule qui pourrait prêter matière à quelques réflexions de l'ordre économique. Il s'agit d'un important mémoire sur *le crédit et les institutions de crédit dans leurs rapports avec le travail et le bien-être des classes peu aisées*, par M. P. Abrial. Mais ce mémoire a concouru dans une question posée par l'Académie des sciences morales et politiques, et M. Passy, rapporteur du concours, en a fait l'objet d'une longue et savante analyse, que M. Abrial a reproduite d'ailleurs *in extenso* en tête de son travail.

Partisan des idées développées à ce sujet par M. Hippolyte Passy, il ne m'appartient pas de reprendre ses arguments, qui ne pourraient que perdre en valeur et en autorité en passant par ma plume, et je m'en réfère complétement à son rapport.

J'ajouterai que si, en livrant son mémoire à l'impression, M. Abrial, qui possède un talent d'exposition et d'écrivain véritablement remarquable, est resté fidèle à son système : suppression du droit au remboursement, obligation du billet de banque et attachement à ce billet d'un intérêt au profit du porteur, il s'est empressé néanmoins de tenir compte, dans diverses parties de son savant

Digitized by Google

mémoire, des observations de l'éminent rapporteur de l'Académie des sciences morales et politiques.

Espérons que les Annales de la Société impériale de la Loire pour l'année 1864 dédommageront la philologie et l'histoire des mécomptes de l'année 1863.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine en 1864, 1 vol. in-8°. — Constantine, 1864.

L'archéologie sera pour longtemps encore le sujet le plus fréquent des travaux des hommes instruits qui habitent l'Afrique septentrionale. Aussi la plus grande partie des publications des Sociétés savantes formées dans notre colonie est-elle du ressort d'une autre section du Comité. Nous devons cependant signaler, comme données acquises et utiles à l'histoire générale, dans le volume de la Société de Constantine de la présente année, qui nous a été envoyé, la description par M. Féraud d'un nombre considérable de monuments, absolument semblables à nos monuments celtiques, qui se trouvent en Algérie [1], et la reconnaissance par M. le commandant Payen de travaux paraissant remonter aux Romains pour la culture d'une grande région située sur la limite occidentale de la province de Constantine [2].

Les monuments celtiques dont on a constaté l'existence dans toutes les subdivisions de la province sont des dolmens, des menhirs et des cromlechs, pareils à ceux de la Bretagne et de la Norwége. Ces monuments étrangers paraissent être l'œuvre d'une race primitive refoulée de l'Asie centrale vers le nord de l'Europe, descendue ensuite en Gaule, en Portugal, et passée enfin en Afrique pour s'y éteindre au milieu de peuplades plus nombreuses et plus fortes [3].

[1] *Monuments dits celtiques de la province de Constantine*, par M. Féraud, interprète de l'armée d'Afrique.

[2] *Notice* adressée à M. le général Desvaux *sur les travaux hydrauliques anciens dont il existe encore de nombreux vestiges dans la contrée du Hodna*, par M. Payen, commandant supérieur du cercle de Bord-bou-Arréridj.

[3] Opinion de M. Bertrand, rappelée par M. Féraud, p. 130.

Digitized by Google

Les travaux décrits par M. le commandant Payen sont d'une nature et d'une destination toute différente des précédents, et appartiennent à un âge où l'Afrique était civilisée et florissante. Ils avaient pour objet de faciliter la culture et l'irrigation du *Hodna*. On désigne sous ce nom une vaste contrée de 50 lieues dans sa plus grande longueur, sur une largeur variable de 5, 10, 20 et 25 lieues, et située dans l'intérieur des terres, entre Alger et Constantine, à 25 lieues des côtes. Elle s'étend au sud de Sétif, au nord de Biskra, à l'ouest de Batna et de Lambèse, sur la limite commune des provinces d'Alger et de Constantine, qui la traverse, en laissant la plus grande partie du territoire dans cette dernière province. Elle est aujourd'hui peu peuplée et peu cultivée. Msilah et Bouçada en sont les seules villes, mais la contrée conserve encore des traces nombreuses d'anciennes habitations, de grandes exploitations rurales, et les ruines de deux villes romaines, celle de Zabi, au sud de Msilah, et celle de Tubanis, ou Tubunæ, vers l'ouest. Le centre de la région est occupé par une vaste plaine, d'environ 40 lieues de longueur, au milieu de laquelle est un lac ou sebka de 25 lieues de long, formé par les courants d'eau descendant des montagnes qui l'entourent au nord et au sud.

C'est sur les rivières et les ruisseaux venant de ces hauteurs que M. le commandant Payen a retrouvé des ruines de barrages, en belle construction, destinés à retenir et à élever les eaux, pour les conduire, par des canaux dont les restes existent encore, dans les terres de la plaine qu'elles fécondaient. A l'exception de la partie sud-ouest du bassin, où les travaux anciens ont pu être détruits, nous voyons que M. le commandant Payen en a retrouvé à peu près dans toutes les directions : à l'est, sur l'Oued-Selman, l'Oued-Mnaïfa, l'Oued-Magra, l'Oued-Barika et l'Oued-ben-Mazouz; au nord, sur les deux rives de l'Oued-Legouman et de l'Oued-Oçob, qui traversent les territoires de Msilah et de Zabi; à l'ouest, au lieu important nommé *Ced-ed-Djir*, en arabe *Barrage en chaux*, vers lequel convergent un grand nombre de ruisseaux formant l'Oued-Chelal, qui est, après l'Oued-Oçob, la principale rivière du Hodna et de son lac.

Indépendamment des bassins de retenue, des canaux, des aqueducs et des citernes reconnus en ces lieux, M. Payen a retrouvé et marqué sur les cartes qui accompagnent sa dissertation de nombreux puits d'arrosage et d'alimentation, la plupart dans le système arté-

Digitized by Google

sien, notamment à Aïn-Baboucha, Aïn-Kelba et au milieu des ruines de Tubunæ.

A l'exception des puits, M. le commandant Payen voit dans toutes ces constructions des œuvres exclusivement romaines, parce qu'elles sont d'un travail régulier et de belle apparence, et parce que les Arabes modernes, quand ils ont voulu exécuter des entreprises semblables, soit dans le Hodna, soit ailleurs, n'ont élevé, par leurs grossiers procédés, que des estacades de bois et de cailloutis, renversées périodiquement aux moindres crues extraordinaires. Nous ne contestons pas l'attribution de M. le commandant Payen. Nous n'avons aucun moyen de la contrôler directement. Dans un pays où tant de vestiges restent encore de l'installation complète et du séjour prolongé des Romains, dans une région qui est peut-être la grande et fertile contrée voisine des monts Aurès dont parle Procope [1], de grands travaux hydrauliques et agricoles ont du être sans doute effectués par les Romains. Mais beaucoup de ceux qui subsistent et que nous voyons encore aujourd'hui ont dû être, croyons-nous, restaurés, entretenus, ou refaits en totalité, à une époque beaucoup moins ancienne.

Entre la civilisation antique et le régime turc, qui a achevé de dégrader l'Algérie, il y a eu un temps intermédiaire de prospérité matérielle et de culture littéraire très-marquées, dont M. Payen ne tient peut-être pas assez compte. Le livre d'El-Bekri atteste qu'au XIe siècle l'agriculture était florissante sur toutes les côtes du Maghreb. Dans le pays même du Hodna, faisant partie d'un État que les Européens connaissaient sous le nom de *royaume de la Mauritanie Sitifienne*, régnait une dynastie de princes arabes, éclairés et civilisés, avec lesquels la cour de Rome, particulièrement Grégoire VII [2], entretenait des relations de la meilleure intelligence, qui traitaient équitablement les étrangers et les chrétiens vivant dans le pays, car tout annonce qu'il existait encore à cette époque des familles de chrétiens indigènes dans plusieurs provinces de l'Afrique.

Ces princes avaient fondé et adopté pour capitale une grande ville appelée *El-Kala des Beni Hammad*, détruite depuis par les

[1] *Bell. Vandalic.* lib. II, cap. XIII.

[2] Labbe, *Concil.* t. X, col. 146; Migne, *Patrol. latine*, t. CXLVIII, p. 450; *Traités et documents divers concernant les relations des chrétiens et des Arabes d'Afrique au moyen âge*, p. 6-7.

Digitized by Google

guerres, mais dont un grand minaret se voit encore à 7 lieues au nord-est de Msilah, vers Sétif. El-Kala possédait des bazars, des écoles, des mosquées et un palais fortifié auprès duquel résidait le chef des chrétiens, que les Arabes appelaient *calife* et qui était probablement un évêque. Bien que la condition générale du Maghreb s'empirât de siècle en siècle, les gouvernements indigènes des Almotrades, des Aben-Hafs, des Abdel Ouadites, des Mérinides eux-mêmes, favorisaient l'industrie et l'agriculture par une protectrice et intelligente administration.

De ces faits on est évidemment autorisé à conclure que certains travaux, tels que les ponts, les chaussées, les canaux, les citernes, les digues anciennes, dont on trouve des ruines dans l'Algérie, et particulièrement les digues du Hodna, ont pu être refaits ou construits entièrement à neuf dans la période du moyen âge qui a précédé l'établissement des Turcs. Au lieu d'œuvres dues au temps de l'administration romaine, époque à laquelle on est naturellement disposé à rapporter toutes les grandes œuvres du pays, peut-être doit-on y voir seulement d'anciennes constructions arabes du temps des émirs qui ont bâti les palais, les mosquées, les ponts et les remparts dont les restes se voient encore à Tlemcen et à Bougie, devenue, après la destruction d'El-Kala, la nouvelle capitale des souverains du Hodna.

C'est à une époque bien postérieure au règne de la dynastie des Hammadites que se constitua, dans un pays voisin du Hodna, la tribu des Oulad-Abd-en-Nour, à laquelle M. Féraud a consacré un mémoire étendu, qui termine le volume de la Société de Constantine.

Les Oulad-Abd-en-Nour sont une des grandes tribus de la province de Constantine. Elle compte 23,500 âmes. Leur territoire, désigné sous le nom même de la tribu, s'étend dans les hautes plaines qui séparent Constantine de Sétif. On a retrouvé dans cette région élevée et saine de nombreuses ruines. Parmi celles dont M. Féraud a dressé le répertoire, on remarque, au lieu dit *Biar-Oulad-Atman*, une antique inscription romaine avec le monogramme du Christ; et au lieu dit *Enchir-el-Atech*, point intermédiaire entre Sétif et Zana, l'ancienne *Diana veteranorum*, les ruines d'une basilique chrétienne des premiers siècles, divisée en trois nefs par deux rang de colonnes, dont les emplacements sont très-apparents et terminés en une abside circonscrite par des piliers monolithes encore debout.

L'origine de la tribu offrait un premier et curieux problème aux

Digitized by Google

investigations de l'historien. Sans doute l'insuffisance des notions historiques et le vague des traditions n'ont pas permis à M. Féraud de la traiter et de la résoudre d'une manière bien nette. D'après ce qu'on démêle du milieu des témoignages contradictoires des récits arabes, les éléments principaux dont se compose aujourd'hui l'agglomération des Oulad-Abd-en-Nour ne paraissent pas s'être groupés dans le pays qu'ils habitent et parcourent bien avant l'époque où les Turcs furent complétement maîtres de cette partie du Maghreb, c'est-à-dire pas bien avant le XVIIe siècle.

Le personnage auquel les traditions locales rapportent la concentration des premières familles de la tribu est un marabout appelé *Nour*, descendant d'un docteur inspiré, né au Maroc, nommé *Si Mohamed Yahia*, qui vint mourir dans le Maghreb central près de l'Oued-Padjenant, où se voit encore aujourd'hui son tombeau. Nour se fixa à Mamra, au sud de Msilah, auprès d'un marabout vénéré, qui lui donna sa fille en mariage et l'institua chef de la famille. Son courage, sa justice et sa probité déterminèrent des amis et des disciples à se fixer auprès de lui avec leurs tentes et leurs maisons, et ils furent bientôt connus sous le nom d'*Abd-en-Nour*, les serviteurs ou les sujets de Nour. L'arrivée de nouveaux étrangers, attirés par la bonté des pâturages du pays et la réputation de vigilance des cheiks, constitua et augmenta successivement la tribu des Oulad-Abd-en-Nour, avec son mélange de types arabes et berbères, de Kabyles du Jurjura aux yeux bleus et à la peau blanche, et d'Arabes de l'Aurès ou du Sahara au teint bronzé.

Un grand nombre de tribus de l'Afrique et des autres pays musulmans se sont formées dans des conditions analogues. C'est presque toujours un chef, un guerrier fameux, ou un santon vénéré, qui a été le premier centre d'une agglomération d'adeptes et de clients, dont le développement finit par former une grande famille. La tribu des Abd-en-Nour est encore aujourd'hui distinguée en deux fractions, qui reconnaissent pour premiers auteurs Abd-Allah et Ali, les deux fils de Nour.

M. Féraud raconte les événements survenus dans son sein jusqu'à la conquête française. C'est le récit des luttes fréquentes des Abd-en-Nour contre les pachas ou les deys d'Alger et de Tunis. Assujettis tour à tour aux uns ou aux autres, ils furent toujours gouvernés par des beys, dont l'occupation essentielle semble avoir été de pressurer le pays pour s'enrichir, ou pour le *manger*, comme disaient les Arabes

Digitized by Google

d'un mot expressif. Les contributions payées dans la tribu se composaient de cinq quotités diverses, les unes fixes, les autres variables :

1° Le *hokoz*, sorte de loyer de la terre;

2° L'*achour*, dîme prélevée sur les récoltes;

3° La *zekkat*, impôt sur les bestiaux;

4° La *touiza*, corvée due aux kaïds et aux cheiks de la tribu, pour ensemencer leurs terres, faire la moison, dépiquer et emmagasiner le grain;

5° La *maouna*, espèce de taille en nature ou en argent, variable et arbitraire, que le kaïd avait le droit de prélever en certaines occasions, par exemple quand il entrait en fonction, quand il épousait une femme ou qu'il lui naissait un fils.

Aujourd'hui l'impôt principal se compose du *hokoz* et de l'*achour* pour la terre et de la *zekkat* pour les troupeaux.

La partie la plus intéressante peut-être du mémoire de M. Féraud est celle qui fait connaître les modifications amenées par la conquête française dans l'état général de la tribu. L'effet le plus immédiat de notre occupation a été de rendre la tribu fixe, d'errante et nomade qu'elle était auparavant, de diminuer considérablement l'étendue des terres sur lesquelles elle exerçait son droit de parcours, de l'attacher au sol et de développer chez elle le goût de l'agriculture. Peu à peu les tentes sont abandonnées partout et remplacées par des gourbis ou chaumières construites en pisé, en briques, en moellons, ou en pierres de taille même, quand d'anciennes constructions peuvent fournir les matériaux à bon marché. Les gourbis se groupent en hameaux et deviennent des villages. Plusieurs indigènes, encouragés par les concessions et les primes du Gouvernement, ont construit des fermes et des moulins; d'autres ont élevé de belles maisons de campagne, entourées de plantations d'arbres fruitiers et forestiers dans le goût européen. L'industrie est très-peu développée parmi eux et se borne presque à la fabrication de quelques tapis. Leur occupation principale est l'élève du bétail et la culture des champs, à laquelle les convie la fertilité de la terre. Pour peu que l'hiver ait été pluvieux, les terrains bas se couvrent au printemps d'une végétation merveilleuse et le grain y rend quelquefois 150 à 200 épis. Il y a deux ans, on exposa à Constantine une gerbe entière de 400 épis, sortis d'un seul grain qu'avaient donné les champs de Msilah.

Digitized by Google

La colonisation européenne est entrée à peine dans le territoire des Oulad-Abd-en-Nour. On cite cependant plusieurs concessions importantes créées sur les terrains domaniaux, qui, pour prospérer, n'auraient besoin peut-être que d'un peu plus de suite dans les principes de l'administration et du gouvernement de l'Algérie.

De nos idées, de nos mœurs, de nos sentiments, rien encore n'a pénétré chez eux, et nous devons peu nous en préoccuper. Que les tribus arabes vouées à l'agriculture payent toujours l'impôt comme les autres; qu'elles développent leurs cultures et apportent leurs productions dans nos villes, en gardant telles quelles leurs mœurs et leurs habitudes, sans les empirer, c'est tout ce que nous pouvons souhaiter de mieux pour longtemps dans leur intérêt et le nôtre. Il serait peu politique d'exiger davantage. Les meilleurs moyens d'amener les Arabes à prendre part insensiblement aux avantages de notre civilisation, et de préparer ainsi les voies à une modification sociale, possible peut-être dans un avenir bien éloigné, c'est de les laisser parfaitement libres de conserver leurs institutions civiles et leurs croyances, et de n'agir sur eux que par l'exemple.

A. de Mas-Latrie,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, années 1862 et 1863.

Les travaux d'archéologie imprimés dans le *Bulletin* de ces deux années sont ceux pour lesquels la Société a été couronnée aux concours des Sociétés savantes de 1862 et 1864. M. le marquis de La Grange et M. Chabouillet en ont fait l'éloge dans des rapports lus en Sorbonne et publiés depuis à plusieurs reprises. Pour n'avoir point à revenir sur ce qui a été dit, et bien dit, je laisserai de côté les considérations générales, et je me renfermerai dans une analyse aussi étroite que possible.

Le cahier de 1862 débute par un rapport de M. Fouquet sur la découverte d'une grotte sépulcrale dans la butte de Tumiac en 1853. Cet ouvrage dormait depuis près de dix ans dans les archives de la Société. On l'a publié afin de rattacher la fouille de Tumiac aux autres fouilles dernièrement entreprises. Ce rappel était de toute justice. Le tumulus de Tumiac avait été exploré avec un soin qui marquera une ère nouvelle dans l'étude des monuments de la Bretagne. D'ailleurs, l'observation avait fourni en 1853 des faits qui viennent de se confirmer à Locmariaker et à Carnac. Enfin c'est l'admiration de l'habile archéologue suisse, M. de Bonstetten, à la vue des haches celtiques de Tumiac déposées au Musée de Vannes, qui paraît avoir provoqué la croisade scientifique entreprise par les Morbihanais dans ces dernières années.

Le mémoire de M. Fouquet se résume dans les points suivants :

1° La chambre visitée à Tumiac n'était pas précédée d'une allée couverte;

2° Deux des pierres qui composaient cette chambre présentaient la gravure de traits bizarres, auxquels il est impossible de ne point attribuer la valeur de caractères d'écriture, ou tout au moins de symboles;

3° Le sol de la chambre était couvert d'un détritus semblable au terreau qui résulte de la pourriture du bois. Dans cette couche ont été ramassés les débris d'un crâne humain qui n'avait pas subi l'action du feu; des grains de collier de jaspe en grand nombre; trente

Digitized by Google

haches celtiques qui étaient séparées en deux groupes, la moitié en jade, l'autre moitié en trémolithe, les unes cassées, les autres entières.

Arrivons aux nouvelles fouilles. Elles ont commencé au mois de septembre 1862 par celle du mont Saint-Michel en Carnac. Cette première opération a donné lieu à quatre rapports, et ce n'est pas trop, vu l'importance du monument. Le mont Saint-Michel de Carnac mérite d'être appelé le *Roi des tumulus*. C'est un tertre factice de 10 mètres de haut (il en avait bien 15 autrefois), et de 115 de long à la base, sur son grand axe.

Le premier rapport est de M. René Galles, chargé par le préfet du Morbihan de reconnaître si la butte était pleine ou si elle recélait des chambres, car la question était controversée entre les savants. Un puits fut percé verticalement, à peu près dans le milieu du mont. On traversa tour à tour une enveloppe pierreuse, puis une couche de vase marine, qui était posée comme une calotte sur un noyau de pierraille amoncelée. A une profondeur de 6 mètres dans ce noyau, on atteignit de plus grosses pierres que l'on regarda avec raison comme l'annonce d'une chambre. Effectivement, en conduisant les recherches dans la direction horizontale, on ne tarda pas à trouver cette chambre. Ses dimensions étaient loin de répondre à l'immensité du tertre. Elle n'a que 2 mètres de long sur 60 centimètres de large en moyenne. Trois de ses côtés sont murés par entassement de pierres posées l'une sur l'autre sans taille ni mortier; le côté de l'orient, par où l'on entra, avait seul une clôture de grosses pierres debout. Une autre grande pierre, qui s'est brisée sans s'effondrer, forme le plafond.

Une épaisse couche de matière pulvérulente garnissait le fond de la chambre. Là fut recueilli un riche butin consistant en haches celtiques de diverses sortes de pierre et de toutes les dimensions, en pendeloques et grains de collier de jaspe, en petites perles d'une substance qu'on a cru être de l'ivoire. Il est remarquable que les haches étaient plantées dans le terreau, le tranchant en l'air, et qu'elles semblaient avoir formé bordure autour de quelque chose de long qui aurait occupé le milieu de la chambre.

Il y avait un dallage de pierres plates qu'on a levées. Dessous s'est trouvée une nouvelle couche terreuse dans laquelle il y avait des charbons et des débris d'ossements.

Le second rapport est le compte rendu d'opérations chimiques exécutées par M. de Closmadeuc sur les ossements dont je viens de

Digitized by Google

parler. L'analyse a démontré que ces os avaient subi l'action du feu. Faut-il pour cela s'empresser de conclure avec le savant praticien que la chambre sépulcrale de Carnac atteste chez le peuple qui l'a construite l'usage de brûler les morts? Je ne le pense pas. Maintes fois des corps brûlés et des corps non brûlés se sont rencontrés ensemble dans les sépultures gauloises, avec l'apparence que c'est aux corps non brûlés qu'appartenait l'honneur de ces sépultures. Rien ne prouve qu'il n'en fut pas de même à Carnac, et que la forme dessinée par les haches sur le sol de la chambre n'était pas celle d'un cadavre qui se sera entièrement détruit par la décomposition naturelle.

Un troisième rapport, dont l'auteur est encore M. de Closmadeuc, concerne un réduit, qui fut découvert postérieurement, au fond de la chambre sépulcrale du mont Saint-Michel. Cet emplacement, très-bas de plafond et sans profondeur, était, selon l'expression du rapporteur, « bourré par une mixture de terre, de charbon, de cendres et d'ossements calcinés. » Plusieurs pièces du squelette humain ont été reconnues et déterminées, malgré l'état de fractionnement des morceaux. Cette seconde visite a été, pour M. de Closmadeuc, l'occasion de constater que la combustion des corps n'avait pas eu lieu sur place.

Les résidus terreux de Tumiac et de Carnac ayant été soumis en dernier lieu au jugement de M. Malagutti, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, cet examen a donné lieu à un quatrième rapport. Les conclusions de l'éminent chimiste sont qu'il a reconnu l'action du feu sur les matières ramassées à Carnac, tandis que celles de Tumiac présentaient l'indice d'une décomposition naturelle. Mais il faut noter que les expériences n'ont pas pu porter sur la poussière qui recouvrait le milieu de la chambre du mont Saint-Michel, cette poussière n'ayant pas été recueillie.

La campagne de 1862 s'était ouverte sous les auspices et par la libéralité du préfet du Morbihan. Grâce à ce généreux administrateur, les travaux continuèrent en 1863. C'est encore M. René Galles qui en a eu la direction. Les résultats ont été décrits par ce savant dans trois rapports dont je vais donner le sommaire :

1° *Tumulus de Kercado en Carnac.* — Il est de forme ronde, haut de 3^{m},50 seulement, et portant 20 mètres de rayon. Il contenait une belle chambre de pierres debout, précédée d'une allée couverte. Le sol de la chambre et de l'allée était recouvert d'un mètre épais

Digitized by Google

de terreau, d'où l'on a retiré force poterie, du charbon, des ossements humains, deux haches celtiques, dont une toute petite en jade, de grossières pendeloques et des grains de collier en jaspe, des silex diversement taillés. Du désordre dans lequel se sont présentés les objets le rapporteur a cru pouvoir induire que la tombe avait été violée anciennement. Il a noté comme une chose digne de remarque la présence de la poterie, qui faisait absolument défaut à Carnac. Quant aux ossements, ils ont été livrés à M. de Closmadeuc, qui a reconnu dans le nombre des os humains et des os d'oiseau. Ils lui ont paru avoir été brûlés, mais à un feu moins intense que ceux du mont Saint-Michel.

2° *Tumulus de Manné-er-r'hoëk à Locmariaker.* — C'est le frère du mont Saint-Michel de Carnac. Il a la même hauteur de 10 mètres, mais son grand axe n'est que de 100 mètres. Des cartes marines le désignent sous le nom de *Butte de César.* Cela n'a pas de rapport avec le nom breton, qui veut dire *Montagne de la fée.* On l'attaqua en y creusant un cratère central. La chambre ne fut rencontrée qu'à 2 mètres en contre-bas de la base extérieure du tumulus, dans un trou par conséquent. La terre du sommet fournit des débris de vases romains et autres résidus funéraires du premier siècle de l'empire, datés par une série de monnaies qui vont de Tibère à Trajan. L'antiquité celtique ne se révéla qu'à près de 7 mètres de profondeur par du charbon, des rondelles en terre cuite, et des tessons de poterie. Un entassement de grosses pierres annonça, de même qu'au mont Saint-Michel, la construction intérieure. Là s'est trouvée une dalle en granit, équarrie de main d'homme, qui, sur celle de ses faces qui regardait le sol, portait des caractères gravés en creux. C'est une écriture inconnue, dont l'élément principal paraît être la hache celtique emmanchée de toutes sortes de façons. Cela ne ressemble ni aux caractère dits *ogham*, qu'on a relevés sur divers monuments de l'Irlande, ni aux dessins de la chambre de Gavrinnis, ni à ceux des *pierres plates* de Locmariaker, signalés jadis par M. de Fréminville.

En continuant à déblayer tout droit dans le sens de cette pierre, on arriva à la chambre sépulcrale. Personne n'y avait jamais pénétré. Sur la poussière du fond on ne trouva pas autre chose que deux haches celtiques dont la plus grande, qui était en jade, avait sa pointe posée sur un anneau plat ou cercle également de jade. Des pendeloques de jaspe accostaient les haches. Tous ces objets étaient

Digitized by Google

dirigés suivant la diagonale de la chambre, dans l'orientation de sud-est à nord-ouest.

Il y avait un dallage sous lequel reposait un bien plus riche butin. Là furent trouvées séparées en deux groupes : d'une part, cent et une hache de jade ou de trémolithe, dont onze étaient brisées; d'autre part, trois petites haches de silex, des grains de collier, des pendeloques et beaucoup de charbon. Ni dessous ni dessus le dallage il ne fut possible de recueillir la moindre parcelle de matière osseuse.

3° *Tumulus de Manné-Lud.* — Il est encore de ceux qui atteignent les proportions d'une colline. Malgré son nom, qui veut dire en breton *Montagne de cendre*, il n'est pas fait de cendre, mais de vase marine. Depuis très-longtemps on connaissait sa chambre sépulcrale. Les touristes ne manquaient pas de la visiter. Un savant irlandais, M. Ferguson, qui y vint tout récemment, découvrit des signes ou caractères gravés sur les grosses pierres qui forment le plafond, et sur celles qui garnissent le couloir d'entrée.

M. Ferguson ayant exprimé le vœu que les derrières de la chambre fussent visités, M. Galles fit faire dans ce sens une tranchée à ciel ouvert. A 5 mètres du bord, on atteignit un alignement de pierres debout. Cela formait comme une enceinte curviligne. Treize pierres furent mises à nu : cinq d'entre elles étaient surmontées chacune d'une tête de cheval, réduite, bien entendu, à ses ossements. Plus loin s'est rencontré un cirque plus étroit de pierres plus grosses, et enfin un entassement de pierraille rougie par l'action d'un feu violent.

Pendant que M. Galles accomplissait ces fructueuses explorations, M. de Closmadeuc était appelé à donner son avis sur une trouvaille faite par un paysan dans la lande de Questembert. Il s'agissait d'un de ces dépôts d'objets de bronze, cassés ou défectueux, que les Gaulois réservaient pour la fonte. C'est ordinairement dans une grossière marmite de terre que les pièces de ce genre se trouvent réunies. Le dépôt de Questembert ne faisait point exception à cette règle.

M. de Closmadeuc a cité, comme terme de comparaison, une découverte semblable faite à Belle-Isle-en-Mer en 1820. Le parallèle est irréprochable, car ce sont, à peu de différences près, les mêmes objets qui se sont présentés de part et d'autre. Je ne trouve rien à redire qu'à deux des conclusions du rapport, qui me paraissent un peu précipitées.

Digitized by Google

Parce que de certaines lames en forme de raclette, qui se sont trouvées à Questembert, n'existaient pas dans le dépôt de Belle-Isle, le savant breton les répute uniques en leur genre.

Un peu plus loin, je trouve toute une doctrine au sujet du bracelet en forme de sangsue qui s'est rencontré, à Questembert et à Belle-Isle, à l'état d'une pièce creuse remplie par une substance noire. La substance noire serait la *cadmie*, sur le compte de laquelle les médecins grecs et romains sont intarissables, quoiqu'ils n'aient pas dit au juste ce que c'était, et le bracelet en forme de sangsue serait l'étui consacré de la cadmie.

Pour le premier point, je renvoie M. de Closmadeuc aux *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* Dans le volume de 1844, il pourra lire un rapport de M. Benjamin Fillon sur un amas de bronze gaulois découvert à Notre-Dame-d'Or, en Poitou. Une planche qui accompagne ce rapport lui montrera la figure de la raclette.

Quant au bracelet en forme de sangsue, il faisait aussi partie du dépôt de Notre-Dame-d'Or. Rien n'est plus commun que cet objet. On le trouve partout où la civilisation gauloise a laissé des traces. Tantôt il est en métal plein, tantôt creux, et, dans ce dernier cas, l'ordinaire est qu'on l'ait consolidé par un mastic ou un ciment coulé dans l'intérieur. Il est difficile d'attribuer un autre caractère à la substance qui remplissait le bracelet de Questembert. L'analyse chimique y a constaté 70 p. 100 de matière siliceuse.

Pendant que j'en suis aux critiques, je me permettrai d'éveiller les scrupules des savants morbihanais sur un mot qui doit être banni de notre langue, si respectable que puisse être la source d'où il dérive. Ils appellent une hache celtique un *celtæ*. Je me demande si c'est du latin. Il y a un mot latin *celtis* qui veut dire un ciseau de sculpteur, et je conçois qu'on ait assimilé la hache celtique à un ciseau de sculpteur; mais *celtis* ne fait *celtæ* à aucun de ses cas. S'est-on mépris d'abord en disant *celta* au lieu de *celtis?* Alors pourquoi la désinence du pluriel? J'ai remarqué que M. de Closmadeuc disait *celt*, et j'aime mieux cela; mais ne serait-il pas mieux encore de se conformer à l'usage du plus grand nombre des archéologues français, qui disent *hache celtique?*

Je confesserai encore que je vois avec une sorte d'effroi les conseils et l'exemple des savants irlandais menacer le Morbihan de l'invasion d'un nom nouveau par lequel ils prétendent désigner les chambres sépulcrales, allées couvertes, menhirs et autres ouvrages

Digitized by Google

de ce genre. Ces monuments ne seront plus les *monuments celtiques*, mais bien les *monuments mégalithiques*. Passons sur le barbarisme; il est facile à corriger, et nos savants bretons le corrigeront certainement en disant *mégalolithiques*. Mais comment pourront-ils consentir à appeler *mégalolithiques*, c'est-à-dire *monuments en grandes pierres*, les chambres du mont Saint-Michel et du Manné-er-r'hoëk, qui sont au contraire construites en petites pierres? Comment désigneront-ils les autres constructions, en matériaux moindres encore, qu'ils sont appelés à découvrir sous les petites tombelles, lorsqu'ils en viendront à l'exploration de celles-ci? Je les vois d'ici forcés de créer une famille *microlithique* à côté de la famille *mégalolithique*. Et le résultat sera non-seulement d'augmenter le nombre de ces mots étrangers, qui sont un embarras pour la langue, mais encore de substituer une notion obscure à une notion claire.

La notion obscure, c'est que les chambres sépulcrales sous de grands tumulus seraient les monuments de la sépulture d'une race d'hommes inconnue.

La notion claire, c'est que ces monuments ont la même origine que les tumulus les plus incontestablement gaulois, et cela par la raison que les tumulus reconnus comme gaulois par tout le monde, ceux d'où l'on exhume du bronze et du fer, contiennent les mêmes choses que les tumulus à chambre sépulcrale, c'est-à-dire des os brûlés en compagnie d'autres os non brûlés, des traces de foyer éteint, des silex, des haches celtiques ou autres objets de pierre, de la grossière poterie en morceaux.

Le *Bulletin* de 1863 nous apprend une circonstance où la Société polymathique s'est montrée pleine de sagesse à l'égard des importations étrangères. M. de Caumont l'avait consultée sur une doctrine archéologique venue du Danemark, que voudraient nous imposer des personnes plus instruites de ce qu'on fait au loin que de ce qui se passe dans leur pays. Elle a répondu sensément que, de même que la doctrine danoise résultait d'observations faites en Danemark, la doctrine morbihanaise devait résulter d'observations faites en Morbihan, et que, dès à présent, elle osait affirmer que l'état des choses dans les deux pays n'était pas du tout le même. L'Irlande, par ses monuments, ressemble plus à la Bretagne que le Danemark. Que ce ne soit pas un motif pour que la Bretagne reçoive sans contrôle tout ce que lui offriront les savants irlandais.

Je n'ai plus que quelques mots à dire touchant les travaux qui

Digitized by Google

concernent le moyen âge. Ils sont peu nombreux depuis que l'attention de la Société s'est portée sur les nécropoles de Carnac et de Locmariaker.

M. Taslé a fait le dénombrement de deux mille deux cents pièces d'argent du xve siècle, qui remplissaient une tirelire cachée dans le jambage d'une cheminée à Questembert. L'auteur de cette cachette a pu être conjecturé de la manière la plus plausible. La maison fut, à la fin du xve siècle, une hôtellerie tenue par un certain Jean Guennego, homme industrieux et riche pour son temps. Ayant été pillé lors de l'invasion des Français, il sollicita la sauvegarde du duc François II, qui, en des temps plus heureux, lui avait fait l'honneur de loger chez lui. Des lettres, dont le texte est connu, lui furent accordées en 1487. M. Taslé suppose qu'au milieu des alarmes qu'amenèrent les événements des années suivantes, Jean Guennego, forcé de fuir malgré sa sauvegarde, aura caché une partie de sa monnaie blanche et sera mort sans l'être venu reprendre.

M. Rosenzweig a achevé de publier sa *Statistique archéologique du département du Morbihan*, dont l'impression dans le *Bulletin* avait commencé en 1859. Ce n'est pas tout à fait le même ouvrage que celui qui a été jugé digne de figurer dans le *Répertoire archéologique de la France*, et qui est sorti des presses de l'Imprimerie impériale il y a deux ans. De cette édition, qui s'adresse plus particulièrement aux Morbihanais, l'auteur a supprimé tout ce qui avait trait à l'antiquité; il a, au contraire, amplifié ses notices sur les monuments du moyen âge. Toutes les inscriptions et épitaphes qui, dans la publication du Gouvernement, étaient l'objet d'une simple mention, sont ici rapportées textuellement. A la fin ont été ajoutés des tableaux utiles, dans lesquels les monuments sont groupés par espèces et dans l'ordre chronologique.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Tableau indicatif des inondations de la Loire, depuis l'année 1003 jusqu'en 1791, d'après les annales manuscrites de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.

M. Marchand, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, maire d'Ouzouer-sur-Trezée (Loiret), qui communique ces documents, les a extraits des *Annales* du monastère de Saint-Benoît, dont le manuscrit est, dit-il, en sa possession. Les termes un peu vagues de la lettre d'envoi et le long intervalle de temps embrassé par les mentions dont il s'agit doivent faire supposer qu'il est question d'un travail déjà rédigé antérieurement, ou d'une histoire moderne de cette abbaye dont M. Marchand aurait extrait les indications qu'il présente, plutôt que de véritables annales monastiques qui auraient été continuées par des rédacteurs différents depuis le commencement du XIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, c'est-à-dire pendant près de huit cents ans. On connaît, outre les *Chroniques originales de Saint-Benoît*, plusieurs histoires manuscrites de cette grande abbaye, et il est probable que c'est dans l'une d'elles que M. Marchand aura puisé ses mentions.

Quoi qu'il en soit, le point de départ remonte à l'un des plus illustres abbés de Saint-Benoît, à Abbon, qui aurait, pendant son administration, au XIe siècle, donné l'ordre à ses religieux d'enregistrer dans les annales du monastère toutes les grandes perturbations météorologiques qui se produiraient dans la contrée : tremblements de terre, grêles, inondations, sécheresses, etc. On sait que la plupart des annales monastiques présentent un très-grand nombre d'indications analogues; mais l'espace de plus de trois siècles et

Digitized by Google

demi qui s'est écoulé pour celles de Saint-Benoît, depuis la première inondation de la Loire constatée en 1003 jusqu'à la seconde en 1363, doit faire supposer ou que la prescription d'Abbon n'aura pas été bien formelle, ou que ses successeurs y auront été bien peu fidèles, car on en connaît un plus grand nombre signalées dans d'autres sources pendant ce long intervalle de temps.

Vingt-trois témoignages d'inondations de la Loire sont mentionnés dans le tableau dressé par M. Marchand; ils se rapportent aux années 1003, 1363, 1414 (trois inondations), 1428, 1527, 1542, 1572, 1588, 1608, 1629, 1641, 1684, 1689, 1707, 1708, 1709, 1710, 1733, 1789, 1790. Les mois de chacune des inondations, les noms des abbés sous lesquels elles se produisirent, les principaux dégâts qui en résultèrent sont scrupuleusement consignés : inondations du Val, renversement de maisons, des ponts de Sully, Gien, Jargeau; rupture des levées, ensablement des terres labourables, des varennes, pertes d'hommes et de bestiaux, enchérissement des denrées, hauteur à laquelle parvinrent les eaux les plus considérables de ces inondations : tels sont les principaux faits constatés.

On voit qu'en 1609 le parlement décréta, sur la demande des bénédictins, qu'une indemnité annuelle de six cents livres serait payée aux religieux par le duc de Sully, leur abbé commendataire, jusqu'à ce qu'il eût fait réparer les brèches et le mauvais état des *levées* dans les environs de l'abbaye. Le 6 octobre 1707, les eaux s'élevèrent à sept pieds au-dessus du sol des jardins de l'abbaye; la perte, pour l'abbaye seulement, fut évaluée à quatre vingt mille livres. Louis XIV ordonna de réunir tous les habitants des villes et villages voisins du fleuve, afin de réparer par corvées toutes les ruptures des levées. Il fit donner une livre et demie de pain à chaque personne. En décembre 1708, une nouvelle crue enleva tout ce travail et rendit aux brèches leurs dimensions primitives. Le roi, d'après l'avis de son conseil, résolut de différer ces réparations jusqu'au printemps suivant : il les fit exécuter alors à prix d'argent. Le 9 novembre 1710, le Val fut entièrement inondé; l'eau séjourna pendant cinq jours dans les maisons de la ville de Saint-Benoît. Cette crue correspond à la hauteur de celle de 1846.

En 1733, après une crue prodigieuse qui avait eu lieu le 28 mai et qui avait rompu les ponts de Gien et de Jargeau, inondé sept communes entourant l'abbaye, le duc d'Orléans fit distribuer

Digitized by Google

4,000 hectolitres de blé pour la nourriture des indigents et 665 hectolitres pour l'ensemencement des terres du Val. Pendant le mois de juin 1709, un été pluvieux occasionna aussi de grands dégâts. Les autres inondations se rapportent aux mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre; les seuls mois de juillet, août et septembre en furent exempts.

Les recherches auxquelles a donné lieu, depuis les dernières grandes inondations, l'histoire des débordements des rivières, en vue non-seulement de constater s'il existe quelque régularité dans la périodicité de ces phénomènes naturels au point de vue physique, mais surtout de pouvoir utilement y remédier, donneront un intérêt particulier au tableau communiqué par M. Marchand; aussi j'ai essayé de vérifier ce qu'il pouvait offrir de nouveau et d'inconnu. En le comparant à la partie concernant la Loire dans le travail le plus complet sur cette matière; l'*Histoire des inondations des rivières de France*[1], par M. Champion, ouvrage que M. Marchand ne cite pas, j'ai reconnu que, des vingt-trois inondations de la Loire indiquées dans le tableau de M. Marchand, sept n'avaient pas été relevées par M. Champion, savoir : celles de 1363, de 1572, de 1588, de janvier 1608, de 1689, de 1708 et de 1790. Quoiqu'elles n'aient pas été des plus remarquables ni des plus désastreuses, il est cependant utile de les consigner dans un ensemble de recherches sur cet important sujet, et, tout en les mentionnant ici, comme je l'ai fait exactement, il ne me semblerait pas inutile, conformément à un désir exprimé par M. Marchand, de renvoyer son tableau au Ministère de l'Intérieur, où il prendrait place au milieu des nombreux documents rassemblés sur les inondations.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Rapport sur des communications de divers correspondants.

J'ai à rendre compte au Comité d'une quinzaine de communications différentes. Je le ferai brièvement, en suivant, autant que possible, l'ordre chronologique des documents qui ont été renvoyés à mon examen.

[1] T. I et II.

Digitized by Google

Le plus ancien est une charte de l'année 1030, que M. Raymond a copié sur un *vidimus* de l'année 1183 dans les archives de la commune d'Osséja (Pyrénées-Orientales). Elle est fort intéressante pour l'histoire du régime des biens communaux. Je n'hésite pas à en demander l'impression dans la *Revue*.

Je ferai la même proposition pour une charte que nous a communiquée M. Leroy, et dont l'original est à l'hôtel de ville de Melun. Elle a été écrite vers 1160, et a pour objet de défendre aux lépreux de Melun d'enterrer aucune personne étrangère dans leur cimetière.

Le règlement de l'année 1248, que M. Matton a tiré des archives municipales de Laon, mérite doublement de fixer notre attention. C'est un de ces anciens morceaux en langue vulgaire dont les philologues réclament instamment la publication; c'est ensuite un document fort utile pour l'histoire de la draperie. Il a donc sa place marquée dans la *Revue;* mais peut-être sera-t-il bon de recourir encore à l'obligeance de M. Matton pour savoir à quelle date a été copié le règlement et pour en obtenir une nouvelle collation.

M. Édouard de Barthélemy a remarqué dans le cartulaire de l'abbaye de Moiremont un acte de l'année 1249, qui détermine les droits respectifs de l'abbaye de Moiremont et du curé d'Éclaires dans l'église paroissiale d'Éclaires. Cette charte est fort courte; elle pourra être imprimée après que le texte en aura été attentivement revu sur le cartulaire.

Il n'y a pas lieu de nous occuper d'une charte de Gui de Lusignan, de l'année 1262, que M. Marvaud a tirée du Livre rouge de la ville de Cognac; elle est publiée depuis plusieurs années dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*[1].

Les trois chartes des années 1276, 1278 et 1286, que M. Marchegay a copiées à notre intention dans le chartrier de Thouars, fournissent des exemples authentiques de la langue qui se parlait sur les bords de la Loire au XIIIe siècle. Il y aura tout avantage à les imprimer dans un des prochains cahiers de la *Revue*.

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 27.

Digitized by Google

Un mérite analogue recommande la charte de 1277, dont M. G. Leroy nous a envoyé une copie figurée; toutefois il n'est pas urgent de la publier, parce qu'elle a été rédigée à Melun, c'est-à-dire dans un pays pour lequel les actes en langue vulgaire ne sont plus rares à partir de la mort de saint Louis.

La charte du roi Jean, que M. Simonnet a rencontrée dans un registre des archives de la Côte-d'Or, est intéressante en elle-même et accompagnée d'un commentaire qui en fait bien comprendre le contenu. Elle éclaircit un point de la biographie du célèbre routier Arnaut de Cervolle, surnommé *l'Archiprêtre*. Je propose de la réserver pour la *Revue*.

M. Legrand, de Béthune, nous a envoyé : 1° une traduction informe de la charte accordée, en 1116, aux bourgeois d'Ypres, par Baudouin, comte de Flandre; 2° une copie très-défectueuse de la charte que les bourgeois de Béthune obtinrent, vers 1334, du comte et de la comtesse d'Artois; 3° une copie des lettres patentes que Louis XIV fit expédier, au mois d'août 1660, en faveur de la chartreuse du Mont-Sainte-Marie en Gasnay, près de Béthune. Ces trois pièces pourront être déposées aux archives.

M. Lefebvre a transcrit, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai, l'acte du 13 juillet 1366, par lequel Marguerite, comtesse de Flandre, vend à l'évêque Pierre André le village de Ruaucourt. Cette pièce n'offre qu'un intérêt local, et je n'ose guère vous en demander l'impression. Il y en a d'ailleurs, dans un manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque impériale[1], un texte meilleur que celui de M. Lefebvre.

M. Barbier de Montault a tiré d'une compilation du XVIe siècle, intitulée *Jura conventus Sanctæ Priscæ*, et conservée au couvent des Augustins de Sainte-Marie-du-Peuple, à Rome, quelques notes sur les cardinaux français qui ont porté au XIVe siècle le titre de Sainte-Prisque. Les détails consignés dans ces notes sont connus depuis longtemps.

Au zèle infatigable du même correspondant nous devons encore la

[1] Ms. latin 1110 des nouv. acq. f. 289.

Digitized by Google

copie d'une hymne insérée dans un manuscrit français du XIIIe siècle, appartenant au prince Massimo, à Rome. Cette pièce pourra être l'objet d'un nouvel examen quand on s'occupera sérieusement du recueil projeté de nos anciennes poésies liturgiques.

Cette observation s'applique à une prose de saint Denis recueillie par M. Nozot dans la commune de Mogues (arrondissement de Sedan).

M. T. Lacroix a soumis au Comité un mémoire étendu sur l'histoire de la cathédrale de Mâcon. Il s'y occupe principalement de l'administration des biens de cette église depuis les temps les plus anciens jusqu'au XVIIIe siècle. C'est un travail qui atteste une grande connaissance des archives de la cathédrale de Mâcon; mais ce n'est point là, à proprement parler, un de ces documents originaux sur la valeur desquels nous avons mission d'émettre un avis, quand ils nous sont envoyés par nos correspondants. Nous n'en devons pas moins des remercîments à M. Lacroix, et nous faisons des vœux pour qu'il fasse promptement jouir le public du fruit de ses consciencieuses recherches.

M. Mathon, de Neufchâtel, a envoyé des documents relatifs au culte dont sainte Clotilde était honorée aux Andelys et à Neufchâtel. Ce sont: 1° un exemplaire d'un livret populaire assez récent, intitulé *Vie de sainte Clotilde, reine de France, seconde patronne de la ville d'Andelys*[1]; 2° des additions manuscrites à ce livret, tirées de l'édition qui parut à Rouen, en 1784, à l'usage de l'église Saint-Jacques de Neufchâtel-en-Brai; parmi ces additions il faut remarquer les statuts de la confrérie de sainte Clotilde, érigée en ladite église Saint-Jacques au mois d'avril 1647; 3° trois pièces constatant le don que Marguerite, duchesse douairière d'Orléans, fit en 1670 à l'église de Saint-Jacques de Neufchâtel, d'une relique de sainte Clotilde tirée d'une des châsses de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Je crois qu'il suffira de classer aux archives les documents transmis par M. Mathon.

Léopold Delisle,

Membre du Comité.

[1] Rouen, Lecrêne-Labbey, sans date, in-18 de 36 pages.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur une demande de subvention pour fouilles, adressée par M. Bréan.

M. Bréan, ingénieur civil à Gien (Loiret), sollicite de M. le Ministre une subvention pour continuer des fouilles commencées avec succès au lieu dit *le Vieux-Gien*. C'est avec ses propres ressources et une légère allocation qu'il a reçue du préfet du département, que les travaux ont été conduits jusqu'à ce jour. A sa demande sont annexés :

1° Un procès-verbal dressé le 7 décembre 1864 en présence de vingt personnes notables de la localité, qui avaient été appelées pour constater les résultats obtenus;

2° Le calque d'un plan sur grande échelle, relevé pendant les fouilles par M. Bréan lui-même, et dont l'original a été déposé aux archives de la ville.

Le plan représente des substructions mises à découvert sur un espace d'environ 4,800 mètres carrés. Ce sont les restes d'un établissement thermal. La construction remonte au meilleur temps de la domination romaine, et la richesse des enduits et placages dont on a recueilli des fragments, atteste que rien n'avait été épargné pour la décoration de l'édifice.

Le procès-verbal mentionne, en outre, divers objets gaulois ou romains trouvés soit dans ces ruines, soit dans trois puits funéraires qui ont été vidés non loin de là.

Je puis apporter aussi mon témoignage, car j'ai eu l'occasion de constater sur les lieux que le Vieux-Gien eut de l'importance sous les Romains, et probablement avant les Romains. M. Bréan m'a montré les pilots de fondation, retirés par lui, d'un pont qui traversait la Loire au pied de la ville, et tout ce que j'ai vu de celle-ci me porte à croire qu'elle fut de ces centres de population qui périrent, pour ne plus se reformer, lors du premier ravage de la Gaule par les barbares. J'ajoute que son emplacement, qui est resté nu, se présente dans un état particulièrement favorable pour y fouiller.

D'après l'abbé Lebeuf, le Vieux-Gien aurait été le *Genabum* dont a parlé César. Tout naturellement cette opinion a pris droit de cité

Digitized by Google

Digitized by Google

ANGES D'ARGENT PORTANT LE CŒUR DE LOUIS XIII.

(Église des Jésuites, rue Saint-Antoine, à Paris.)

Digitized by Google

à Gien. M. Bréan l'a professée jusqu'ici : c'est même l'espoir de la confirmer par les monuments qui lui a fait entreprendre l'exploration du lieu. La découverte, à Orléans, d'une inscription du premier siècle de notre ère, dans laquelle on lit le nom *Cenab*, vient de ruiner à tout jamais les raisons sur lesquelles l'abbé Lebeuf étayait son hypothèse. Il ne s'agit donc plus pour les savants de Gien de mêler la question césarienne à leurs recherches. La ville détruite qui les avoisine est du nombre si considérable de celles dont l'antiquité ne nous a pas même transmis le nom. Mais cela n'ôte rien à l'intérêt que présentent ses ruines. C'est pourquoi j'engage sans hésitation le Comité à recommander la demande de M. Bréan.

Le procès-verbal parle de quatre puits funéraires qui restent à explorer. L'emploi le plus sûr de la subvention, si elle est accordée, serait de l'appliquer d'abord à cette fouille [1]. Le surplus de la somme allouée servirait à achever le déblai de l'établissement thermal, et, s'il y avait lieu, à exécuter une reconnaissance au camp romain qui avoisine le Vieux-Gien. M. Bréan recevrait de M. le Ministre les instructions nécessaires, tant sur la destination à donner aux objets qu'il découvrira, que sur les rapports qu'il aura à faire de ses opérations.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Anges d'argent portant le cœur de Louis XIII, dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine, à Paris, communication de M. Albert Lenoir, membre du Comité [2].

En 1643, la reine Anne d'Autriche, voulant consacrer dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine un monument destiné à renfermer le cœur du roi Louis XIII, chargea le célèbre sculpteur Jacques Sarrazin de l'exécuter. Ce fut sous le cintre de l'arcade d'entrée d'une chapelle, située auprès du maître-autel, du côté de l'évangile, que l'artiste eut l'heureuse idée de placer le monument; il suspendit dans la courbure intérieure de l'arc deux anges en argent, de grandeur naturelle, et dont les draperies étaient dorées. Ces figures, artistement disposées, comme on peut le voir sur la

[1] Voir ci-dessus, p. 23.

[2] Voir séances du 6 juillet 1863, *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. II, p. 212, et du 14 décembre 1863, 3e série, t. III, p. 33.

Digitized by Google

planche ci-jointe, supportaient un cœur en vermeil renfermant celui du roi; la couronne royale, les armes de France et autres accessoires en argent doré surmontaient le cœur.

Sur les deux piliers de support de l'arcade, Sarrazin appliqua des bas-reliefs de marbre encadrés de moulures, et représentant les vertus cardinales; entre ces bas-reliefs furent placées des inscriptions soutenues par des génies en pleurs et faisant connaître, l'une que le monument était élevé à Louis XIII, fondateur du temple, et l'autre qu'il lui était consacré par la reine. Ces inscriptions se voient encore dans l'église Saint-Paul.

En 1720, Philippe d'Orléans, régent du royaume, fit élever un monument en tout point semblable à celui de Louis XIII, à la mémoire de son fils Louis XIV. Il fut placé sous l'intrados de l'arcade située en face de la première, du côté de l'épître. L'habile statuaire Coustou le jeune fut chargé d'exécuter ce monument. Une première inscription rappelait que Louis XIV avait ordonné lui-même que son cœur fût placé comme celui de son père; une seconde inscription indiquait que le monument avait été consacré par Philippe d'Orléans, régent.

Ce ne fut qu'au mois de février 1730 que, le monument étant achevé, Louis XV en paya les frais. Suivant les auteurs contemporains, ils s'élevèrent à 600,000 livres. Les deux anges pesaient 475 marcs d'argent.

Après la révolution de 1789, les deux monuments, menacés de destruction par la foule, furent enlevés de l'église des jésuites et transportés au Musée des monuments français, rue des Petits-Augustins, où ils durent rester cachés jusqu'au couronnement de l'empereur Napoléon Ier, époque à laquelle ils furent demandés à l'administrateur dudit musée, qui les avait recueillis et conservés jusqu'alors non sans de grandes difficultés. Les documents qui suivent indiquent les dates de la livraison de ces monuments au directeur du Musée du Louvre, M. Denon, et l'emploi qui en fut fait alors. On ignore ce qu'ils sont devenus depuis.

« Paris, le 16 brumaire an XIII. Le directeur général des Musées à M. Lenoir, administrateur du Musée des monuments français, etc.

« Monsieur,

« Je suis chargé de décorer avec magnificence la chapelle du pape;

Digitized by Google

vous avez des anges en argent et en bronze qui viennent de l'église des jésuites du Jésus; je vous prie de me les envoyer de suite, et, si vous n'avez pas assez de monde, de vouloir bien me le dire, je vous enverrai les hommes nécessaires. J'ai l'honneur de vous saluer.

« Signé DENON. »

« Le 16 brumaire an XIII. Reçu de Monsieur Lenoir, administrateur du Musée des monuments français, quatre corps et sept morceaux de bronze doré formant le complément des quatre figures d'anges placées anciennement aux grands jésuites de la rue Saint-Antoine.

« Signé le secrétaire général du Musée Napoléon,

« V. V. LAVALLÉE. »

« État des morceaux en argent qui composent les quatre anges par Sarrazin et Coustou : 1° huit ailes; 2° cinq bras; 3° quatre grandes jambes; 4° quatre pieds; 5° une tête seule; 6° trois têtes avec chacune un bras; 7° deux bouts de draperies; 8° deux petits morceaux séparés. — Reçu de Monsieur Lenoir, administrateur du Musée des monuments français, les parties en argent qui proviennent des quatre anges de Sarrazin et de Coustou, anciennement placés dans l'église des grands jésuites de la rue Saint-Antoine. A Paris, le 16 brumaire an XIII.

« Signé le secrétaire général du Musée Napoléon,

« V. V. LAVALLÉE. »

Digitized by Google

DOCUMENTS.

Chroniques du siége de Boulogne, en 1544; ou *Journal de ce siége, en vers,* composé par A. Morin, prêtre, et publié pour la première fois, d'après les copies manuscrites qui en restent, par M. François Morand, membre non résidant du Comité des travaux historiques, à Boulogne-sur-Mer.

(Voir le compte rendu de la séance du 7 novembre 1864.)

PREMIER ARTICLE.

Le 18 juillet 1544 les Anglais commencèrent d'assiéger la ville de Boulogne, et le 13 septembre la ville se rendit. Les habitants en sortirent pour aller, au milieu de beaucoup de peines et de périls, se réfugier en divers endroits. C'est le sujet du *Journal* en vers composé par l'un des assiégés durant et après le siége. L'auteur se nommait *Antoine Morin*, et il était prêtre. Pour être tout à fait exact, je dirai que c'est J. Scotté qui le premier l'a nommé *Antoine :* lui-même, il ne se désigne que par l'initiale *A*, en tête de son journal; et je me demande s'il ne serait pas plutôt l'*Aléame* Morin, prêtre, qui signait, le 15 mai 1519, un acte de relief sur le registre de l'abbaye de Saint-Wlmer. On n'a pas d'autres renseignements sur lui.

Son *Journal* a quelquefois été qualifié du titre de poëme : ce serait l'élever beaucoup trop haut que de lui maintenir ce titre; mais on l'a aussi trop rabaissé en lui refusant une valeur littéraire. J'ai moi-même souscrit à ce jugement, et j'en reviens. Je n'avais pas étudié l'ouvrage d'assez près, un peu à cause des difficultés qu'il y avait à le lire dans les mauvaises copies qui nous en restent, et puis je m'étais laissé prévenir par une opinion qui datait de deux siècles. Jean Scotté, en transcrivant les vers de Morin, les trouvait, ainsi que le style, «assez mal digerez», et il y jugeait l'auteur «un bon prestre peu lettré». Comme c'est à Jean Scotté que nous sommes redevables de n'avoir pas perdu l'œuvre de Morin, je ne le querellerai pas sur la manière dont il l'a appréciée. J'aime mieux recon-

Digitized by Google

naître le service qu'il nous a rendu. On peut, d'ailleurs, s'expliquer que, du temps de Corneille, les poëtes du règne de François Ier eussent vieilli au goût de ceux qui pouvaient lire le *Cid*, surtout quand ces poëtes, avec l'air de leur province, n'étaient pas du premier ordre. Aujourd'hui que nous ne les séparons pas de leur siècle, nous sommes plus justes envers eux.

Pour pouvoir rendre cette justice au *Journal* de Morin, il faudrait avant tout être sûr de son texte. Le manuscrit original existait encore dans le milieu du XVIIe siècle : c'est l'époque où l'on peut présumer qu'il était tombé entre les mains de Jean Scotté, qui en fit une copie et l'inséra dans un récit historique qu'il composa lui-même sur le siége de Boulogne. Mais déjà ce manuscrit était en mauvais état : on ne l'avait plus complet. Qu'est-il devenu?

Jean Scotté était un magistrat instruit. Conseiller du roi et lieutenant particulier assesseur criminel au siége de la sénéchaussée du Boulonnais dès 1647, il commentait par écrit les lois de ce pays en même temps qu'il les appliquait; et à cette double étude de nos coutumes locales il joignait celle de nos antiquités et de notre histoire. Ce fut l'occupation de toute sa vie, qui finit en 1693. On doit être persuadé qu'il transcrivit avec exactitude tout ce qu'il put tirer du manuscrit de Morin. Seulement on n'a pas l'ouvrage de sa main : il a été reproduit à son tour par Antoine Scotté, son fils, qui l'a transcrit dans son recueil intitulé : *Description de la ville de Boulogne-sur-Mer et du pays et comté de Boulognois.* Antoine Scotté composait ce recueil en 1720. Nous l'avons en original, et le *Journal* de Morin y est de troisième main. C'est aujourd'hui la copie la plus ancienne que nous connaissions de ce journal.

La *Bibliothèque historique de la France* du P. Le Long, dans l'édition donnée par Fevret de Fontette, cite, sous le n° 34,202, un manuscrit du même journal que possédait le P. Le Quien, lorsque ce religieux habitait le couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, à Paris. Le Quien mourut en 1733. Il s'était fort occupé de l'histoire de Boulogne et avait reçu beaucoup de matériaux pour l'écrire. Son manuscrit du *Journal* de Morin n'était vraisemblablement pas l'autographe de l'auteur; mais il pouvait être celui de Jean Scotté. Si toutefois il n'en était qu'une copie, on doit supposer qu'entre les mains de Le Quien cette copie était exacte. Il n'est pas impossible qu'elle se retrouve. En attendant, nous ne l'avons pas.

D'autres copies nous restent, qui sont postérieures à celle d'An-

Digitized by Google

toine Scotté, dans le même siècle, mais avec des différences marquantes, qui les font distinguer aussi bien entre elles que toutes de la première. Évidemment les copistes ont suivi au moins un autre manuscrit que celui de la *Description* d'Antoine Scotté. Il en résulte que l'œuvre originale a subi dans ces diverses transcriptions des modifications qui ne nous représentent pas toujours le texte pur, et que ce texte est à reconstituer en bien des endroits. C'est le travail que je me suis imposé. Il me fallait une base : tout naturellement la plus ancienne des copies subsistantes devait me l'offrir : elle est d'ailleurs la moins imparfaite; c'est celle d'Antoine Scotté. Je dirais même qu'à mes yeux il n'a manqué à Antoine Scotté que d'être plus attentif à reproduire son modèle pour le conserver intact. Il copiait avec beaucoup de négligence; mais il n'altérait pas sciemment, comme ont pu se le permettre de plus modernes; et ses distractions se dénoncent souvent d'elles-mêmes. Je me suis attaché à en effacer les traces par des rectifications que les autres leçons m'ont fournies, quand elles m'ont paru plus acceptables; et je présente un texte qui, s'il ne nous rend pas toujours l'original, peut être adopté pour celui qui s'en éloigne le moins.

A ce texte j'ajoute des *notes* qui présentent des variantes, quelques explications historiques et critiques, et des citations ou extraits de divers auteurs.

Les variantes s'appliquent aux endroits où il m'a semblé que le texte de Scotté n'était pas dans le vrai, comme à ceux qui m'ont laissé incertain entre lui et d'autres leçons, à raison de l'obscurité qui leur était commune. Elles signalent aussi les lacunes et les autres modifications spéciales à chaque manuscrit.

J'ai borné les explications historiques à quelques points particuliers, mon but n'étant pas, du moins en ce moment, de considérer l'œuvre de Morin sous le rapport historique, mais de rétablir un texte.

Quant aux citations, elles ont pour principal objet de confronter le style et le langage du *Journal* aux productions littéraires de son temps et à celles d'époques plus anciennes qui pouvaient encore faire loi pour ce temps-là. En un mot, je l'ai commenté et justifié par des exemples : et quand ces exemples sont tirés de Rabelais, de Marot et de Montaigne, pour ne citer que ceux là entre beaucoup d'autres, il n'y a plus à prouver, pour l'écrivain qui peut s'en réclamer, qu'il était parfaitement lettré.

Digitized by Google

Au surplus, il possédait son *Ovide*, puisqu'on regarde comme en ayant été imités ces deux vers :

> Mais le bon Createur nous faict mercy, combien
> Qu'ingrats sommes du bien qu'il nous faict... (72)

et il en a tiré de son propre fonds qui orneraient les meilleurs ouvrages; témoins ceux-ci, dont le dernier est d'un noble mouvement de fierté :

> Par escrit promettoient nous laisser possesser
> Nos maisons et nos terres, sans nuls despossesser;
> Ou nous laissier passer, nos corps sauues et nos bagues
> Sans à cela penser les mains mismes aux dagues. (143)

Les suivants sont encore à retenir. Morin y parle d'un canonnier blessé à mort, qui avait refusé de se confesser :

> Nonobstant qu'il mourut ainsy qu'homme obstiné,
> En terre saincte il fust enterré et mené.
> Dedans une abbaye cela n'est beau ny gent :
> On enterroit un veau s'il auoit de l'argent. (75)

Tout cela s'écrivait au jour le jour, sur-le-champ, à mesure qu'un événement en suivait un autre, au moins jusqu'aux préliminaires de la capitulation qui termina le siége. Sans doute il y a des redites; mais il en fallait pour des événements qui se reproduisaient : et à tout prendre c'est un *Journal*. Je ne crois pas que Morin fût très-brave; de plus, il était atteint d'une grave infirmité : ce sont deux mauvaises conditions pour garder sa liberté d'esprit en face de l'ennemi; et celui à qui il en reste assez, en semblables occurrences, pour avoir des réminiscences classiques et observer avec malice, peut laisser juger de ce qu'il eût été capable d'en faire, s'il l'avait eue entière.

Après la capitulation, Morin quitte la ville avec les habitants. Il court d'autres dangers et en ressent peut-être plus réellement les effets. Son *Journal* se continue pour en retracer le tableau, et il se termine par ce contraste piquant qui nous montre, en opposition avec la population vaincue, chassée de ses foyers et affamée, le vainqueur qui s'est mis à sa place et se gorge de tout :

> Vous refusiez le vin à ceux de Boulenois.
> On n'en sçauoit finer pour or ny pour argent;
> Et maintenant l'Anglets boit tant que saoul se sent.

Le dernier vers fait image.

Digitized by Google

On ne sait où Morin acheva son *Journal*, ni s'il revint à Boulogne, lorsque ses compatriotes y rentrèrent en 1550. Le siége dont il nous raconte sommairement les journées a mis en évidence deux personnages qui y ont acquis une célébrité bien différente, Vervins et Eurvin. Vervins fut décapité pour avoir rendu la ville qu'il commandait, et Eurvin, qui en était le mayeur, s'honora en se refusant à la capitulation. Le nom d'Eurvin est demeuré en honneur dans l'histoire; cependant Morin n'en fait aucune mention, et il se montre favorable à Vervins toutes les fois qu'il en parle. Il est vrai que son *Journal*, tel que nous l'avons, offre des lacunes, particulièrement une à l'endroit où il pouvait être question de ce qu'ils firent l'un et l'autre lorsqu'on parla de se rendre. Mais encore si l'on supposait que cette lacune nous eût dérobé quelque chose qui les concernât dans cette circonstance, il faudrait toujours se résoudre à n'en pas vouloir fixer le sens : et il reste ce qui est écrit jusqu'au 159e quatrain, après lequel commence cette lacune. Or nous sommes au jour même de l'*appointement*, c'est-à-dire de la capitulation qui se fit le 13 septembre. L'ennemi environne la ville de tous les côtés; personne ne la veut défendre, et la poudre manque :

Le pourre estoit failly : on ne sçeut s'en deffendre.
Parquoy, pour cette cause nous falust tretous rendre. (158)

Voilà, au jugement de Morin, pour quelle raison la ville se rend; elle n'a plus de poudres. Qu'étaient-elles devenues? Morin ne tarde pas à nous l'apprendre. Nous le voyons dans le premier quatrain qui vient après la lacune, et qui s'enchaîne tellement aux précédents, que ce qui manque entre eux permet de supposer que le discours se continue presque sans interruption; et sans doute la lacune est peu importante : c'est toujours de poudres qu'il s'agit :

Pour aller sur la mer où son profit estoit,
On dit qu'il le vendoit bien douze sols la liure.
Par ainsy desroboit le Roy, si ne suis iure. (160).

On gagnerait à pouvoir recouvrer ce que le mauvais état du manuscrit original nous a fait perdre, de connaître le nom du concussionnaire dénoncé par Morin : mais personne ne doutera que ce ne fût pas celui de Vervins.

J'ai dit que je ne m'occupais point du *Journal* de Morin en vue des faits historiques : cependant ce point était à toucher.

Digitized by Google

Le style de Morin est très-elliptique et son orthographe irrégulière. Cette irrégularité était encore dans les habitudes de ses contemporains. On n'écrivait pas le même mot de la même manière, quelquefois dans le cours d'une même phrase. Principalement en vers, c'étaient des modifications qui défiguraient tout; et, pour le besoin d'une rime ou pour les nécessités de la mesure, on estropiait les mots. Ainsi Morin, voulant donner une rime à *fuirent* et une autre à *paroisse*, écrit *tuirent* pour tuèrent et *atroisse* pour atroce. Je ne crois pas qu'Antoine Scotté se soit toujours conformé aux intentions de l'original, qu'il ne connaissait, du reste, que par transmission, puisqu'il y avait entre eux un intermédiaire : mais, sauf quelques exceptions, parfois bizarres, comme lorsqu'il écrit *fusment*, *fosseez*, pour fusmes, fossez, l'orthographe de sa copie se justifie par les usages et les formes du siècle où Morin vivait; et je ne m'en suis écarté qu'autant que la personnalité évidente du copiste m'y obligeait.

Mes *Notes* renvoient souvent aux diverses copies qui m'ont servi à contrôler et à rectifier celle de Scotté. Il en existe sept, à ma connaissance, que je réduis à quatre principales.

1° Une copie appartenant à M. Eugène de Rosny. Elle est sans date, mais du XVIIIe siècle, et ne renferme pas les quatrains 134 à 151. Malgré cette lacune, je la considère comme la plus importante après celle d'Antoine Scotté; et je la désigne dans mes *Notes* sous la lettre A, croyant bien qu'elle provient du cabinet de M. d'Auvringhen.

Elle aurait été communiquée, en 1827, à Alexandre Marmin, qui la transcrivit pour lui-même, la compléta et y mit des annotations. Le manuscrit de Marmin est devenu la propriété de la bibliothèque publique de la ville de Boulogne. Cette bibliothèque possède aussi les deux suivants.

2° Une copie attribuée à l'historien Dubuisson et portant la date de 1784. Dubuisson travaillait alors à ses *Antiquités du Boulonnois :* il mourut au mois de novembre 1786. Sa copie passa à Cavillier; et l'on pourrait savoir d'où elle avait été extraite, si le feuillet qui porte cette mention ne se trouvait maintenant déchiré à l'endroit important; on n'y lit plus que ces mots : « Copie tirée de l'ancien. » Il y manque les quatrains 143 à 151. Je la désigne sous la lettre D.

3° Une copie exécutée en 1808 d'après une autre de 1764, écrite de la main d'un ancien praticien, Pierre-Nicolas Penel. Le manus-

Digitized by Google

crit de 1764 se trouvait dans l'étude de Penel, à sa mort, arrivée le 20 septembre 1819; et il aurait été déposé alors en l'étude d'un notaire de Boulogne, Me Dutertre, selon une note qui a été ajoutée à la copie de 1808. Celle-ci a des annotations d'Alexandre Marmin et des variantes que ne fournit aucun des manuscrits connus. Il est regrettable que Marmin, qui appréciait la valeur des sources, n'ait pas mieux indiqué celle de ces variantes, à mon avis, fort suspectes. La copie de 1808 est désignée dans mes notes sous les lettres PM. Je n'ai pas retrouvé celle de 1764.

4° Une copie, sans date, d'une écriture de notre siècle. Elle a appartenu à l'historien Henry, et elle est aujourd'hui dans ma bibliothèque. Je lui donne la lettre H.

Les autres copies, auxquelles il eût été inutile de renvoyer, sont : celle de Marmin, dont j'ai déjà parlé sous le n° 1; une autre sous la date de décembre 1763, qui se trouve dans la bibliothèque de M. de Bazinghen; et enfin celle que la bibliothèque de Boulogne possède depuis peu de temps dans la volumineuse *Description* d'Antoine Scotté, que son conservateur, M. Gérard, a fait transcrire tout entière pour cet établissement.

Il me reste à dire que le manuscrit autographe d'Antoine Scotté appartient à M. Julien de Clocheville, et que mes *Notes* le désignent sous la lettre S.

Maintenant j'ai livré aux lecteurs les moyens de juger mon travail et je le soumets à leur examen. J'espère qu'il fera accepter l'œuvre de Morin comme l'une de ces productions à classer dans le fonds commun de la littérature qui nous a donné les *Mystères* et les *Chants historiques*. On a grandement raison de recueillir, avec le soin que l'on y apporte depuis quelques années, ces compositions sans lesquelles il est impossible de se faire une idée exacte de l'esprit général du peuple et du siècle où elles sont nées. Je ne veux pas, assurément, élever trop la voix à propos d'une œuvre à laquelle on a pu voir que je savais assigner ses bornes et son rang; mais, en général, je puis dire ceci. C'est un grand défaut de nos histoires littéraires de ne comprendre dans la littérature d'un siècle que ce qui s'y distingue au plus haut degré. Elles prennent les sommités d'une époque pour représenter l'époque tout entière. L'histoire politique s'était circonscrite dans la même méthode : on n'y faisait valoir que les actions des souverains et de la cour, sans y tenir compte de la nation. La bourgeoisie a maintenant sa place dans nos an-

Digitized by Google

nales, pour y marquer aussi sa vie, son rang et sa valeur. Il y a pareillement, dans les états littéraires, des esprits qui, pour n'avoir pas été les souverains et les grands de leur temps, n'y ont pas moins compté, au-dessous d'eux, par leur activité et leurs services. Ils ont pu répondre, par leurs écrits, à un besoin, à un sentiment collectif, et l'exprimer. Ils forment la bourgeoisie de la littérature, et aucune étude de sa marche et de son développement ne peut être faite sans eux.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

Le camp romain de l'Oberlinger, au-dessus de Guebwiller (Haut-Rhin).

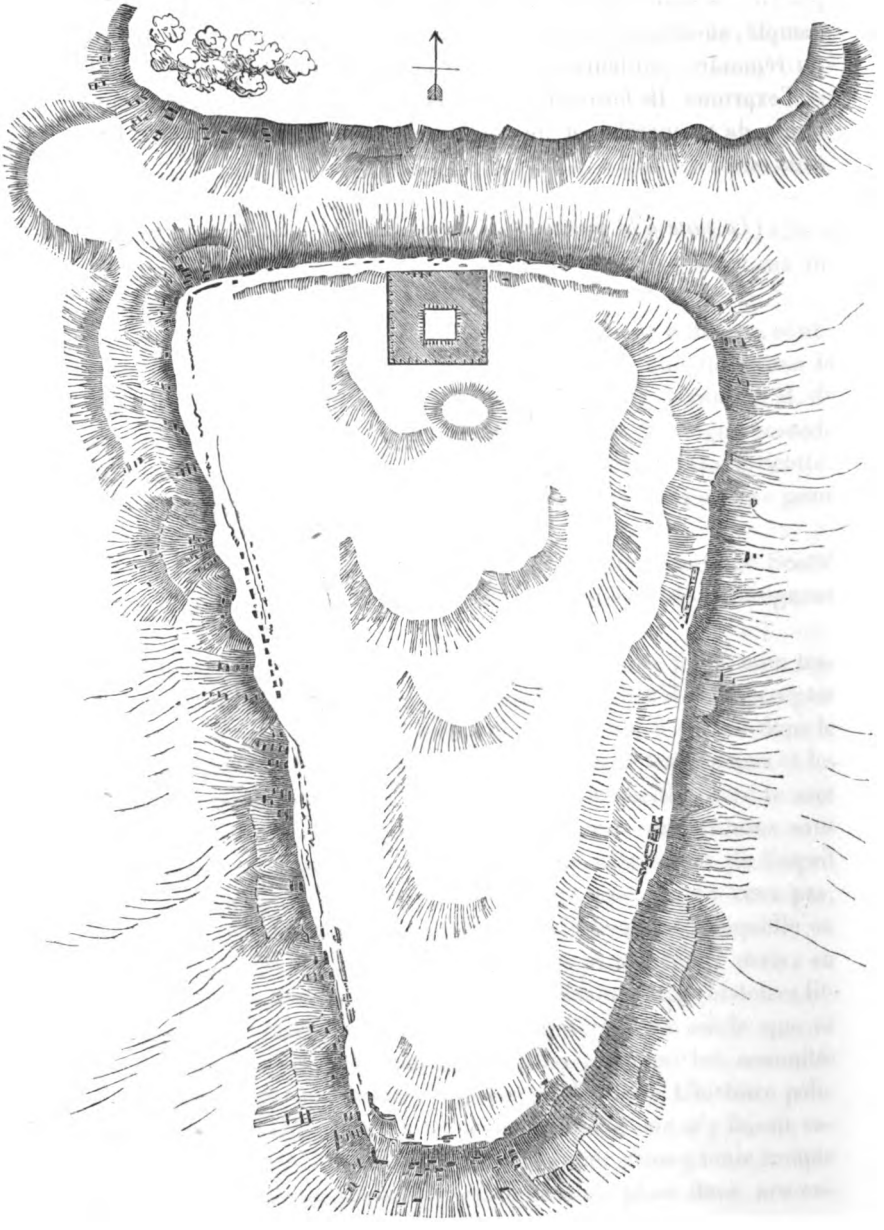

Digitized by Google

Si de Soultz, dans le département du Haut-Rhin, on se dirige en droite ligne vers Bergholtz, on foule en avant de la vallée de Guebwiller, à côté de la route moderne, un ancien chemin, aujourd'hui abandonné, que l'habitant désigne sous le nom de *Altweg* ou de *Rœmerweg*.

A peu de distance du lieu où cette ancienne voie romaine cesse de montrer ses traces, se détache à gauche un autre chemin, en grande partie aussi abandonné, connu sous le nom de *Castelweg* ou chemin du Castel. Il circule, en s'élevant, au milieu des vignobles, et se perd dans la sapinière et la châtaigneraie qui entourent la pointe la plus avancée de l'Oberlinger, désignée elle-même sous le nom de *Castelberg* ou montagne du Castel. C'est, de mémoire d'homme, au large fossé qui sépare ce sommet, aujourd'hui dénudé, de la forêt de pins qui s'étend au delà, que ce chemin venait aboutir.

Il conduisait donc de la plaine, en quittant la voie romaine qui longeait la pente des montagnes, au *castrum* qui couronnait cet escarpement, et d'où sa tour forte, dominant le vaste horizon de l'Abnoba et de l'Helvétie, pouvait servir à explorer tout le pays que baigne le Rhin et à défendre les abords de la vallée arrosée par la Lauch.

Déjà, en 1857, lorsque pour la première fois je visitai ces lieux, j'avais reconnu, aux assises des murs qui se montrent encore çà et là au-dessus des rocs qui entourent en partie ce vaste triangle, les traces d'un ancien camp romain. En l'absence de toute autre construction, je ne pus alors me permettre d'en préciser l'époque. Mais aujourd'hui que des fouilles, auxquelles j'ai présidé l'été dernier, ont mis à nu les assises de la tour forte qui le défendait, je ne fais aucune difficulté de l'attribuer au règne de Valentinien.

En effet, d'après le témoignage d'Ammien Marcellin, cet empereur, pour contenir les Barbares qui, déjà, avaient renversé sur le Necker et sur l'Alb les fortifications élevées par l'empereur Probe et celles qui avaient défendu l'Abnoba, avait, pour la sécurité de la rive gauche du Rhin, ordonné de construire, tout le long de son cours jusqu'à la mer, des camps, des castels et des tours, partout où un lieu propre à la défense et à l'exploration en ferait sentir l'importance.

Or, en parcourant l'ancien camp de l'Oberlinger, on est frappé de la position si propice sous ces deux rapports et si bien choisie.

Le camp lui-même comprend un vaste triangle naturel de 120 mè-

Digitized by Google

tres de long sur 80 mètres au point le plus large vers le nord. Il était défendu, à la pointe sud et à l'ouest, par une continuité de rocs servant de vaste soubassement à la muraille d'enceinte, qui, surtout dans cette dernière direction, a laissé des traces très-apparentes, au nord, par le fossé, de 25 mètres de large, et à l'est, où la montagne est moins abrupte, par la même muraille, qui a encore laissé des vestiges en deux endroits. Le terrain, depuis la pointe jusqu'au fossé, s'élève insensiblement. C'était en arrière du rempart même qu'était placée la tour forte, dont les assises ont été retrouvées lors des dernières fouilles, à près de 2 mètres sous le sol, et qui, de ce côté, n'offrent qu'un mur brut et sans aucune taille. Dans les trois fronts, au contraire, du sud, de l'est et de l'ouest, les pierres d'appareil, d'un mètre de profondeur en bâtisse, sont très-soigneusement taillées sur les joints, et sur leur face extérieure présentent de grossiers bossages. Ces trois fronts ont chacun une surface de plus de 12 mètres, à l'exception de celui de l'est, qui mesure quelques centimètres de moins. Mais, comme les assises, à l'ouest, avancent elles-mêmes de quelques centimètres sous les pierres supérieures, il est à présumer que les quatre faces de la tour étaient égales au-dessus du sol. Toutefois la partie vide de l'édifice n'en occupait pas le centre, le massif du côté du fossé présentant près d'un mètre de plus d'épaisseur que les trois autres côtés de la tour. Le mur intérieur n'est composé que d'une simple *maceria* de moyen appareil, et est relié à la partie extérieure de la tour par un remblai compact de pierres de toutes dimensions, entassées, sans symétrie aucune, dans une masse de terre glaise baignée de chaux. Ce massif, dans son entier, est de $5^{m},10$ de large dans la partie nord, et de $4^{m},30$, environ, sur les trois autres côtés.

M. Quiquerez, dans ses *Monuments de l'évêché de Bâle*[1], donne la description de tours fortes, bâties d'après le même système, sinon avec les mêmes matériaux. Ainsi que dans les fortifications du poste militaire d'Outremont, décrites par lui, on ne trouve dans la construction de ces murs aucune parcelle de tuile ni de brique. Selon toute apparence, la tour elle-même n'était pas couverte de tuiles, mais était terminée par une plate-forme destinée à l'exploration de la plaine que, du haut de la montagne, l'on découvre jusqu'à l'Abnoba.

[1] P. 28-29.

Digitized by Google

L'enceinte du camp était elle-même composée d'une double muraille à 2 mètres de distance l'une de l'autre, remplie d'un massif compact. A la pointe sud, c'est avec les blocs énormes des rochers mêmes que la base du mur extérieur a été construit. La face nord de la tour forte du *castrum* reposait elle-même sur ce rempart du côté du fossé, défendu à chaque angle par de moindres tourelles arrondies. On peut très-bien encore remarquer deux courbes de ces tourelles, l'une à l'ouest où elle dominait le fossé vers le vallon, l'autre à la partie sud du rempart où cette base est taillée dans le roc vif.

Ce qu'il y a de plus étonnant dans la découverte de cette tour, c'est le mystère qui enveloppe sa destruction et l'enfouissement de sa base. S'il est permis d'admettre qu'elle fut élevée sous le règne de Valentinien, faut-il admettre aussi que, lorsque Honorius, entre 396 et 398, après la dévastation du pays par les Allemanes, ordonna aux habitants des provinces la réparation ou la construction des murs de leurs habitations, en leur permettant d'employer à cet usage les matériaux des édifices qui n'étaient plus en état de servir à leur destination, cette colossale bâtisse ait alors été détruite? Cela expliquerait le silence que tous les documents, que toutes les chroniques, celle même des dominicains de Guebwiller, ont gardé sur son existence, et le souvenir seulement qui a persisté dans la mémoire des générations futures, du castel qu'avaient connu leurs ancêtres et du chemin qu'on avait suivi pour l'aborder. Ou bien faut-il admettre que, à l'époque franque, un castel seigneurial ait été construit sur les ruines romaines, et que ce serait à cette seconde époque de ces fortifications que se rapporterait le nom de Schlossgarten (jardin du château) que porte encore aujourd'hui, sur le gradin inférieur de la montagne, une enceinte de murs secs, plantée en châtaigniers? Nous trouvons aussi un Castelberg sur la rive droite du Rhin, au-dessus du val de l'Elz, construit au moyen âge sur les ruines d'un fort romain. Mais là, l'histoire nous a du moins conservé le nom des chevaliers qui l'habitaient. Fief de la maison de Habsbourg, un de ses feudataires a trouvé la mort sur le champ de bataille de Sempach. Le Castelberg de la rive gauche, au contraire, n'a laissé aucun souvenir de son existence, ni aux temps antiques, ni depuis le XIIe siècle, où l'histoire mentionne la fondation de la ville de Guebwiller sur la cense qui, dans la vallée, appartenait à l'abbaye de Murbach, et où les abbés jouissaient du droit colonger.

Peut-être aussi, ce qui était resté intact de la tour romaine et de

Digitized by Google

l'enceinte du vieux camp fut-il mis à profit, lorsque s'éleva, dans la vallée tout près de cette cense, le châtel seigneurial d'Angrædt, alors entouré de fossés, et qui joue un rôle dans la chronique par les querelles qu'eurent les seigneurs qui l'habitaient avec les habitants de la ville nouvelle. Si la disparition totale des dernières traces de la tour, que la forêt finit par cacher et le sol par recouvrir, eut lieu à une époque plus rapprochée; si l'on admet que les matériaux ont pu servir à la construction des monuments religieux que le moyen âge éleva dans l'enceinte de Guebwiller même, il n'en reste pas moins extraordinaire que les documents, que l'histoire qui mentionnent ces bâtisses, que les chroniques qui rappellent la fondation des remparts de la ville, n'aient jamais fait mention du vieux château de la m on tagne.

Lorsque nous présidâmes aux fouilles qui mirent à nu ces colossales assises de la tour, nous ne trouvâmes d'autres objets que la lame d'un petit couteau, contenue, près du manche dont le revêtement avait disparu, dans une virole de métal composé blanchâtre, et trois vieilles clefs, dont l'une, placée en arrière des blocs formant le front des murailles, n'a pu être perdue que par l'un des ouvriers qui avaient travaillé à la démolition du mur. Une autre gisait à la base extérieure de la tour, et la troisième à quelque distance, sous un monticule que l'on avait jusqu'alors regardé comme un *tumulus*, mais dont la fouille me prouva qu'il n'était composé que des pierres précipitées du haut de la tour lors de sa démolition, et que le temps avait fini par couvrir de terre végétale et de gazon.

Si l'on traverse le fossé du *castrum*, et que l'on avance dans la forêt qui recouvre le plateau en arrière, on arrive, à 800 mètres environ de distance, aux débris prolongés d'une antique *maceria* qui barre toute la partie nord de la montagne et forme un angle à l'ouest de la même étendue; mais la vieille muraille est de ce côté beaucoup moins apparente. La montagne, dans l'antiquité, avant que l'exploitation des carrières ait formé, de ce côté, un vaste précipice, descendait mollement du haut du plateau, et c'est ce qui a nécessité le retrait en angle de la muraille à l'ouest, tandis qu'à l'est, où la montagne est naturellement abrupte, on n'en remarque aucune trace. Çà et là quelques débris de murailles sèches écroulées, accusant une forme ronde, sont eux-mêmes répandus dans la forêt à l'entrée sud de ce vaste triangle. Il est incontestable que cette masse de pierres prolongées, connue sous le nom de *wisse-mur*, n'a dû son

Digitized by Google

origine qu'à la main des hommes, et que le *vallum* a dû servir à défendre l'abord du plateau. Il serait difficile de lui assigner une époque, et surtout d'affirmer qu'il se reliait aux fortifications à poste fixe que nous venons de signaler.

MAXIMILIEN DE RING.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE

ET ÉTRANGÈRE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Académie de La Rochelle, section de littérature. — Choix de pièces lues aux séances, n° 9. La Rochelle, 1863, in-8°.

Poésies, par MM. Chatonet, Quinaud, H. Viault, G. Romieux, Labretonnière, de Gaalon et Brisson.

Une soirée d'octobre 1628, par M. L. Delayant. 22 pages.

Mémoire sur le statut constitutionnel de l'ancienne commune de la Rochelle, par M. E. Jourdan. 160 pages.

Notice sur la bibliothèque de la Rochelle, par M. L. Delayant, conservateur. 29 pages.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. — Travaux, années 1860-1861-1862. Rochefort, 1863, gr. in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1859-1860, par M. Maisonneuve, secrétaire. 16 pages.

Poésies, par M. E. Dutouquet et par M. Justin Boffinet.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1861-1862, par M. Cons, secrétaire. 5 pages.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. (Suite.) — *Travaux*, années 1862-1863. Rochefort, 1864.

Notice nécrologique sur L. P. Potestas, par M. Berchon. 20 pages.

Du fonctionnement des sections. — Esquisses historiques sur la Société (1re partie), par M. Maisonneuve. 56 pages.

Digitized by Google

L'Orchestrino-Clément, par M. Bernède. 4 pages.

Poésies, par MM. E. Dutouquet et Edme Simonot.

Des moyens d'arrêter les progrès de l'ivrognerie, par M. Amédée Boflinet. 14 pages.

Des vieillards indigents, note par M. E. Dutouquet. 10 pages.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1862-1863, par M. T. Viaud. 10 pages.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Mémoires, 2e série, t. XI, année 1863. Dijon et Paris, 1864.

M. Frantin. Notice biographique, par M. Foisset. 30 pages.

De l'abstraction considérée relativement aux beaux-arts et à la littérature, par M. Chevreul. 50 pages.

Rapport au nom de la Commission chargée d'examiner les mémoires adressés à l'Académie pour le concours de 1863, par M. J. Tissot. 144 pages.

Recherches sur les origines aryennes, par M. Brullé. 63 pages.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord. — Mémoires, t. Ier, 1865, gr. in-8°.

Notice sur l'église Saint-Jacques située au village de Saint-Léon, commune de Merléac, par M. Geslin de Bourgogne. 18 pages.

Substructions gallo-romaines découvertes près du bourg de Caulnes, par M. Gaultier du Mottay. 8 pages.

Le roi Théodore, épisode de l'histoire de la Corse, par M. le comte Rivaud de La Raffinière. 16 pages.

Économie rurale. Réflexions sur l'enseignement agricole, par M. J. L. Bahier. 20 pages.

La famille de Boisgelin. Coup d'œil sur le régime féodal du ve au XIIIe siècle; une famille noble du XIIIe au XVIIIe, par M. Jules Lamare. 114 pages.

Des lectures d'agrément, par M. l'abbé Dauphin. 14 pages.

Notice sur MM. Saullay de l'Aistre et l'amiral Charner, par M. Geslin de Bourgogne. 10 pages.

Résumé des campagnes de Chine et de Cochinchine, par M. Albert Geslin de Bourgogne. 13 pages.

Digitized by Google

Société d'émulation de Montbéliard. — *Mémoires*, 2e série, Ier volume, 2e et 3e livraison (pages 127 à 402), gr. in-8°.

Histoire des comtes de Ferrette, par M. A. Quiquerez. 137 pages et 2 tableaux généalogiques.

Exposition des lois qui ont présidé aux changements subis par les voyelles et les consonnes des mots latins en passant dans notre langue, par M. Ed. Goguel. 28 pages.

Société libre d'agriculture, arts et belles-lettres de l'Eure, à Évreux. — *Recueil des travaux*, 3e série, t. VIII, années 1862 et 1863. Évreux, juillet 1865, un fort volume in-8°.

Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1862, par M. Émile Colombel, secrétaire perpétuel. 15 pages.

Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1863, par M. Léon Petit, secrétaire de la section des lettres. 10 pages.

Le département de l'Eure à l'exposition universelle de Londres (1862), par M. Louis Lapierre. 22 pages.

Notices pour servir à l'histoire de la Révolution dans le département de l'Eure, par M. Boivin-Champeaux. (Notice sur les troubles de février et de mars 1792 dans le département de l'Eure. — Notice sur le combat de Brécourt, livré le 13 juillet 1793, près Vernon. — Appendice. — Notice sur le tribunal criminel révolutionnaire du département, 1792, 1793, 1794. — Appendice. 122 pages.

Notes et documents concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge, par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire. 444 pages.

Académie du Gard, à Nîmes. — *Mémoires*, année 1862, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. Nicot, secrétaire perpétuel. 16 pages.

Notice nécrologique sur la vie et les travaux de M. Jules Teissier, par M. Nicot. 12 pages.

Éloge de M. Ignon, par M. Nicot. 12 pages.

Essai sur la destination première de la Maison-Carrée, par M. Aug. Pelet. 64 pages.

Étude sur les dimensions de la colonne Trajane, par M. Aurès. 76 pages.

Digitized by Google

Note sur trois inscriptions antiques, par M. Aug. Pelet. 6 pages.

Quatre inscriptions antiques inédites recueillies par M. Aug. Pelet. 5 pages.

Note sur une épée trouvée en 1809 dans l'amphithéâtre, par M. Aug. Pelet. 5 pages.

Deux inscriptions antiques inédites communiquées par M. Ollive-Meinadier. 2 pages.

Documents inédits sur l'origine des quatre crocodiles de l'hôtel de ville de Nîmes, communiqués par M. Ch. Liotard. 13 pages.

Le procès des Templiers, par M. de Daunant aîné. 88 pages.

Aristophane, poëte politique et moraliste, par M. Bretignère. 38 pages.

Étude sur Joachim du Bellay, par M. Ch. Liotard. 24 pages.

Deux moines du couvent de Saint-Marc à Florence, par M. l'abbé Azaïs. 30 pages.

Un nouveau bienfaiteur de l'humanité. — Souvenir d'Interlaken, par M. Jules Salles. 20 pages.

Poésies, par MM. Em. Teulon, J. C. Bousquet et A. Bigot.

Essai sur le dénombrement de la population de Nîmes en 1861, par M. Ch. Liotard. 18 pages.

Académie du Gard, à Nîmes. (Suite.) — *Mémoires*, année 1863. Nîmes, 1864.

Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. L. Maurin. 25 pages.

Notice nécrologique sur M. le pasteur Ferd. Fontanès, par M. G. Fornier de Clausonne. 15 pages.

Excursion archéologique à Murviel (Hérault), par M. Aug. Pelet. 8 pages.

Sur une inscription trouvée dans le théâtre de Gubbio (Ombrie). Note par M. E. Germer-Durand. 9 pages.

Sur l'emplacement du théâtre et du xyste à Nîmes, par M. Aug. Pelet. 6 pages.

Étude sur les dimensions de la Maison-Carrée de Nîmes, au triple point de vue de l'archéologie, de l'architecture et de la métrologie, par M. Aug. Aurès. 42 pages.

Note sur les *Arnemetici*, peuplades des Volces Arécomiques, par M. E. Germer-Durand. 3 pages.

Sur la *Cloaca maxima* de Nîmes, par M. Aug. Pelet. 4 pages.

Fragments antiques trouvés à Saint-Vincent, près Jonquières (Gard), par M. H. Révoil. 3 pages.

Inscription sur un cippe en forme d'hermès, trouvé dans l'amphithéâtre de Nîmes, par M. H. Révoil. 2 pages.

De l'architecture romane dans le midi de la France. — Chapelle de Saint-Gabriel, près Tarascon, par M. H. Révoil. 10 pages.

Digitized by Google

Le prieuré et le pont de Saint-Nicolas-de-Campagnac, fragment d'histoire locale, par M. E. Germer-Durand. 178 pages.

Notice historique sur la nouvelle église Sainte-Perpétue, par M. Ch. Liotard. 25 pages.

Deux moines du couvent de Saint-Marc à Florence. — Jérôme Savonarole, par M. l'abbé Azaïs. 74 pages.

Cicéron. Lettres à Atticus, par M. L. Bretignère. 45 pages.

Étude sur Vauvenargues, par M. G. Guizot. 12 pages.

Poésies, par MM. Em. Teulon, J. C. Bousquet, A. Bigot et Mme la comtesse Clémence de Vernède de Corneillan.

Du problème de la misère en Israël, par M. A. Viguié. 21 pages.

De l'état passé et présent de la classe ouvrière à Nîmes, par M. F. de la Farelle. 23 pages.

Académie des Jeux floraux, à Toulouse. — *Recueil*, année 1863, in-8°.

Poésies, par MM. G. d'Audeville, F. E. Adam, Ernest Perrossier, Francis Bellier, Julien Daillière, Delphis de la Cour, Natalie Blanchet, Henri Villard, Cécile de Verfeuil, Paul Fourché, Lestourgie, la vicomtesse du Tertre, Hippolyte Viault, Fitte née Jaubert, Georges Garnier, Paul Ducos fils, Timoléon Jaubert, Casimir Besson, Louis de Courmont, Émile Labretonnière, Roussel, Adolphine Bonnet, C. Nageotte et Fl. Ducos.

Éloge du comte Joseph de Villèle, par M. Joseph Tancrède de Hauteville. 92 pages.

Éloge de M. Decampe, par M. François Sacace.

Éloge de Clémence Isaure, par Mgr Dubreuil. 13 pages.

Académie des Jeux floraux, à Toulouse. (Suite.) — *Recueil*, année 1864.

Poésies, par MM. Stéphen Liégeard, Paul Blier, Henri Villard, Francis Bellier, Julien Daillière, Lesguillon, Hippolyte Maquan, Auguste Lestourgie, Henri Dottin, Natalie Blanchet, Hippolyte Viault, Émeric Bouvret, Amélie Vivien, Sabin Aressy, Georges Garnier, Auguste Roussel, Delphis de la Cour, Gaston Romieu, Timoléon Jaubert, Mlle Galos, M. Adolphe Bordes, Mme la vicomtesse du Tertre et Florentin Ducos.

Étude sur la critique littéraire en France au XIXe siècle, par M. l'abbé Adrien Lézas. 35 pages.

Éloge de M. Alexandre du Mége, par M. Auguste d'Aldéguier. 23 pages.

Éloge de M. le vicomte Justin Mac-Carthy, par M. Auguste d'Aldéguier. 24 pages.

Digitized by Google

Eloge du comte Jules de Rességuier, par M. Théophile de Barbot. 32 pages.

Éloge de Clémence Isaure. 6 pages.

Allocution adressée à M. Viennet, par M. Rodière. — Remercîment de M. Viennet, nommé maître ès jeux floraux. 6 pages.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — *Actes*, 3e série, 26e année. 1864, 1er, 2e et 3e trimestre, in-8°.

Le Legs du colonel, comédie en trois actes, par M. Hippolyte Minier. 64 pages.

Caractères de l'idée du vrai, par M. Lefranc. 14 pages.

Fragments d'un mémoire, présenté au concours, sur la comédie, par M. de La Chapelle. 6 pages.

Des formes diverses de la satire dans la littérature française du moyen âge, par M. Roux. 70 pages.

Du provincialisme et des inconséquents, par M. Charles des Moulins. 16 pages.

Des méthodes en usage dans les écoles des sourds-muets, par M. Valat. 28 pages.

Influence des travaux de Bacon de Verulam et de Descartes sur la marche de l'esprit humain, par MM. Édouard Chaigne et Ch. Sédail. 82 pages.

Éloge de M. Lancelin, par M. Valat. 26 pages.

Du nouveau cours d'histoire introduit dans la classe de philosophie, par M. J. Duboul. 28 pages.

Rapport sur deux frontons exécutés par MM. L. de Coeffard et Amédée Jouandot, par M. Jules Delpit. 15 pages.

Bellini, par M. Labat. 18 pages.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours. — *Annales*, 102e année, t. XLII, 2e série, année 1863, gr. in-8°.

Pierre-Fidèle Bretonneau, par M. de Sourdeval. 25 pages.

Poésies, par M. Papion du Château.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours. (Suite.) — *Annales*, 103e année, t. XLIII, année 1864.

Le château de la Roche-Racan, par M. Ch. de Sourdeval. 51 pages.

Poésie, par M. Delphis de La Cour.

Satires de Juvénal. Traduction en vers français, par M. Papion du Château. (Suite.)

Société archéologique de Touraine. — *Mémoires*, t. XIII, année 1861. Tours, 1862, gr. in-8°.

Notice sur un rituel de l'ancienne abbaye de Saint-Paul-de-Cormery, en Touraine, par M. H. Carré de Busserolle. 5 pages.

Notes sur la correspondance et les travaux littéraires des derniers bénédictins de Saint-Maur, par M. l'abbé Bourret. 4 pages.

Fers de chevaux antiques trouvés à Reignac (Indre-et-Loire), par M. Ch. de Sourdeval. 12 pages.

Notice sur les fouilles exécutées dans l'abside de l'ancienne basilique de Saint-Martin de Tours, en 1860 et en 1861, par M. C. L. Grandmaison. 6 pages.

Essai sur les voies romaines en Touraine, par M. l'abbé Bourrassé. 16 pages.

Recherches historiques sur l'ancienne vicomté de la Guerche, en Touraine, et sur les fiefs qui en relevaient, par M. H. Carré de Busserolle. 59 pages.

Vie et légendes de saint Mexme, par M. André Salmon. 50 pages.

Notice sur le prieuré de Sainte-Marie-de-Rives, en Touraine, paroisse d'Abilly, par M. H. Carré de Busserolle. 6 pages.

Notice sur l'ancien prieuré de Hauterives, de l'ordre de Granmont, commune d'Yzeures, canton de Neuilly, par M. H. Carré de Busserolle. 5 pages.

Nouveaux documents sur Gérard d'Athée, par M. André Salmon. 19 pages.

Notice sur la commune de Chaumussay, canton de Preuilly (Indre-et-Loire), par M. H. Carré de Busserolle. 5 pages.

Piscine baptismale à immersion du VIe siècle, à Civray-sur-Cher, par M. l'abbé Chevalier. 9 pages.

Le château de Cingé, commune de Bossay (Indre-et-Loire). Notice historique et archéologique, par M. H. Carré de Busserolle. 13 pages.

La fabrique de l'église de Souvigné (1477 à 1761), par M. l'abbé Chevalier. 21 pages.

Digitized by Google

Des inconvénients de la propriété au XIe siècle, par M. C. L. Grandmaison. 5 pages.

Le château de la Carte à Ballan, par M. l'abbé Chevalier. 8 pages.

Notice historique sur le prieuré de Saint-Laurent-en-Gastine et sur l'édifice appelé *la Grand'Maison*, par M. C. L. Grandmaison. 13 pages.

Rapport sur les travaux de la Société archéologique de Touraine, depuis le mois de janvier 1859 jusqu'au mois de janvier 1862, par M. H. Lambron de Lignim. 8 pages.

La grille d'argent de Saint-Martin de Tours, donnée par Louis XI et enlevée par François Ier, d'après des documents inédits, par M. C. L. Grandmaison. 36 pages.

Destruction du pilier de Notre-Dame-de-la-Riche, par M. C. L. Grandmaison. 6 pages.

La ville de Tours en 1426 et 1427. Épisode de la guerre de cent ans, par M. C. L. Grandmaison. 9 pages.

Société archéologique de Touraine. (Suite.) — *Mémoires*, t. XIV, année 1862. Tours, 1863, 1er, 2e et 3e trimestre.

Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine, contenus dans la collection de Dom Housseau, par M. Émile Mabile. 336 pages.

Académie delphinale. — *Bulletin*, 2e série, t. III, 1re partie, 1862-1863. Grenoble, 1864, in-8°.

De l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville, par M. Macé. 2 pages.

Rapport adressé à M. le maire de Grenoble, au nom de l'Académie delphinale, par M. Chaper, pour obtenir la création d'un musée archéologique dans cette ville. 6 pages.

Quelques mots relatifs à la journée des tuiles, à Grenoble, le 7 juin 1788, par M. Jules Taulier. 44 pages.

Archéologie de contrebande... à propos de Mandrin, par M. Gustave Vallier. 9 pages.

Rapport à l'Académie delphinale sur le musée archéologique créé par la Société académique de Beauvais, par M. E. Chaper. 3 pages.

Fernand de Talavera, premier archevêque de Grenade depuis l'expulsion des Mores, par M. A. du Boys. 30 pages.

Dissertation sur le principe de l'art, par M. Maignien. 11 pages.

Digitized by Google

Rivalités du Dauphiné et de la Savoie jusqu'en 1349, par M. Albert du Boys. 43 pages.

Sur une inscription du clocher de Saint-Domat (Drôme), par M. l'abbé Auvergne. 4 pages.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. — Annales, t. XXV, 1862. Le Puy, 1864, in-8°.

Notice biographique sur Antoine Le Blanc de Guillet, 1730-1799, par M. Cl. Perroud. 60 pages.

Poésies par MM. François Bernard et Aimé Giron.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende. — Bulletin, t. XIV, année 1863 (janvier à mars, septembre à décembre[1]), in-8°.

Lettres extraites des archives de la préfecture, par M. l'abbé Baldit. 17 pages.

Prise de Villefort en 1585 par les catholiques, etc. — Baronnie de Raudon : partage de 1255 entre Guigon de Châteauneuf oncle et neveu. — Donation de droits de péage à tous les habitans du Raudonnat, de l'année 1269; communication de M. Benoît, de Villefort; rapport par M. l'abbé Bosse. 12 pages.

. . . . . .

Documents tirés des archives de l'hospice de Mende, etc. communiqués par M. l'abbé Bosse. 11 pages.

Extrait des archives curieuses de l'histoire de France, par Cimbert et Danjou (Paris, 1836). — Discours du voyage de M. le duc de Joyeuse en Auvergne, Gévodan et Rouergue, et de la prise des villes de Malziou, Marueges et Peyre. (Paris, 1586.) 14 pages.

Extrait d'un ouvrage intitulé : *Documents historiques sur les familles du Rouergue*, par M. de Barrau. 10 pages.

Documents historiques. — Nomenclature détaillée des actes concernant les prieurés situés dans le diocèse de Mende, dépendant de notre abbaye de Saint-Victor (de Marseille), par M. Kothen. 9 pages.

[1] La bibliographie des livraisons d'avril à août sera publiée ultérieurement.

Digitized by Google

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende. (Suite). — *Bulletin*, t. XV, année 1864, in-8°.

Note relative à l'épiscopat de Mgr de Marcillac. Notice sur la vie et sur l'épiscopat de Mgr de Serlony. — De la domination des rois d'Aragon en Gévaudan, par M. l'abbé Charbonnel. 8 pages.

Procès-verbal d'adjudication de levée de tailles, 1512. — *Vidimus* de libertés, etc. par M. l'abbé Bosse. 18 pages.

Le Gévaudan pendant la deuxième guerre civile dite *religieuse* (années 1567 et suivantes), par M. l'abbé Bosse. 76 pages.

Un cimetière ancien à Lanuéjols, rapport par M. l'abbé Bosse. 10 pages.

Le Gévaudan, etc. (Suite.) 55 pages.

Le Gévaudan, etc. (3e article.) 70 pages.

Dissertation historique sur sainte Énimie, vierge, fille de Clotaire II, par M. l'abbé Jérôme Charbonnel. 11 pages.

Fouilles de Javols, compte rendu par M. Delapierre, président. 11 pages.

Le Gévaudan, etc. (4e article.) 24 pages.

Archives départementales, par M. André, archiviste. 2 pages.

Notice historique sur la Commanderie de Gap-Francès et chronologie de ses commandeurs, par M. André. 9 pages.

Le Gévaudan, etc. (5e article.) 52 pages.

Le Gévaudan, etc. (6e et dernier article.) 49 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Commission archéologique du département de Maine-et-Loire. — Répertoire archéologique de l'Anjou, année 1864, août à décembre, in-8°.

Découvertes archéologiques (acte de baptême de Claude-Maur d'Aubigné, né à Tigné, décédé archevêque de Rouen. — Plaque-agraffe de baudrier trouvée à Gennes [époque mérovingienne]. — Fouilles récentes faites à l'amphithéâtre de Gennes; aqueduc romain), par M. Godard-Faultrier. 16 pages.

Exposition de 1864 à Angers, section d'archéologie. Catalogue des objets exposés. — Rapport sur l'Exposition par M. Godard-Faultrier, président. 33 pages.

Chronique archéologique. 3 pages.

Découvertes archéologiques (cercueils en plomb du XVIe siècle), par M. Godard-Faultrier. 14 pages.

Digitized by Google

Conservation des monuments. — Tour dite des *Druides* et ses annexes, rapport de M. Godard-Faultrier. 18 pages.

Chronique archéologique et historique, par M. Godard-Faultrier. 14 pages.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. — *Mémoires*, 1864, gr. in-8°.

Hammès Krantz, ennemi de la cité de Metz, par M. de Bouteiller. 38 pages.

Essai philologique sur les origines gauloises de quelques villes, par le R. P. Bach. 26 pages.

Sur un passage du testament de saint Remy, par M. Jules Thilloy. 10 pages.

Notice sur l'anneau de saint Arnould, évêque de Metz, par M. Victor Simon. 4 pages.

Notice sur une villa romaine découverte dans la forêt de Cheminot, par M. Victor Simon. 4 pages.

Notice sur des vases en terre cuite appartenant aux premiers temps chrétiens, par M. Victor Simon. 4 pages.

Agnès, comtesse des Deux-Ponts, dame de Bitche en 1297, par M. Jules Thilloy. 33 pages.

Les bords de l'Orne (Moselle), par M. Anatole Durand. 45 pages.

De la classification des armoiries, par M. H. de Sailly. 30 pages.

L'œuvre du peintre-verrier Hermam à la cathédrale de Metz, par M. Ch. Abel. 36 pages.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. (Suite). — *Bulletin*, 7e année, 1864, gr. in-8°.

Notice sur l'église de Bousse, par M. l'abbé Aubertin. 4 pages.

Notice sur les distributions gratuites de blé dans l'antiquité à Metz, par M. Ch. Abel. 6 pages.

Notice sur Neuvron (arrondissement de Briey), par M. Viançon. 4 pages.

Notice sur des poids antiques en terre cuite, par M. Victor Simon. 3 pages.

L'amphithéâtre romain de Metz, par M. Abel. 18 pages.

Notice sur l'existence et la situation d'une station postale à Metz, à l'époque gallo-romaine; — explication du monument celtique nommé *Pierre Bourderosse*, par M. Abel. 16 pages.

Rapport sur un nouveau volume (1861-1863) de la *Société des recherches utiles de Trèves*, par M. Lambert. 6 pages.

Digitized by Google

Rapport sur les résultats du concours de dessin ouvert pour la reproduction des anciens monuments du département, par M. Guérey, vice-président. 6 pages.

Rapport sur la chapelle de Morlange, visitée par plusieurs membres de la Société, par M. Dommanget. 3 pages.

Notice sur Alise-Sainte-Reine, par M. Sthène. 5 pages.

Notice sur une pierre milliaire indiquant la distance de Carthage à Tebessa; — autres communications relatives aux antiquités de l'Algérie, par M. Dommanget. 3 pages.

Relation d'une promenade archéologique faite par la Société à Luttange, Hombourg-sur-Caner, Bousse et Émery, par M. G. de Faultrier. 11 pages.

Les anciens hospices de Metz, rapport de M. Félix Maréchal, président de la Commission des hospices civils. 7 pages.

Rapport sur les découvertes nouvellement faites aux environs de Merlebach, par M. Aug. Prost. — Observations de M. Abel. 10 pages.

Rapport sur les travaux de l'oratoire des Templiers, par M. de Bouteiller. 4 pages.

Notice sur la signification du mot *Dirona*, nom d'une divinité topique, par M. Abel. 11 pages.

Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts, séant à Douai, centrale du département du Nord. — Mémoires, 2e série, t. VII, 1861-1863. Douai, 1864, gr. in-8°.

Rapport sur les travaux de la Société depuis le 16 octobre 1861, par M. Offret. 23 pages.

Notice biographique sur M. Derbigny, par M. le docteur Delannoy. 22 pages.

Notice nécrologique sur M. Maugin, par M. Talon. 46 pages.

Notice nécrologique sur M. Jouggla, par M. Delplanque. 13 pages.

Marche du cavalier du jeu des échecs, par M. Mercklein. 5 pages.

Le Testament de Georges Colveneere, par M. Dehaisnes. 16 pages.

Péripéties du commerce maritime dans les Indes vers la fin du XVIe siècle, par M. Foucques, de Vagnonville. 93 pages.

Fragments de peinture du XVIe siècle, placés au musée de Douai, par M. Cahier. 20 pages.

Poésies, par MM. Gaston Romieux et Denis.

Notice nécrologique sur M. Lagarde, par M. Preux père. 12 pages.

Fêtes religieuses à Douai au XVIIe siècle, par M. Tailliar. 138 pages.

Digitized by Google

Académie d'Arras. — Mémoires, t. XXXVII, 1865, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. Aug. Parenty, secrétaire adjoint. 12 pages.

Essais sur Nicolas de Gosson, par M. C. Le Gentil. 102 pages.

Intérêts civils et commerciaux de la liberté humaine, par M. Billet. 42 pages.

Une vengeance de Louis XI, par M. Laroche. 120 pages.

Fr. Balduin d'Arras. — Plan d'une histoire universelle; son alliance avec la jurisprudence. — Deux livres de prolégomènes, traduits du latin par M. Auguste Wicquot. 240 pages.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre. — Bulletin, année 1864, XVIIIe volume, 4e trimestre. Auxerre, 1865.

Notice nécrologique sur M. Sochet, par M. Cambuzat. 8 pages.

États généraux de 1576 à 1614, par M. Salomon. 14 pages.

Institut égyptien, à Alexandrie. — Mémoires, t. Ier. Paris 1862, un gros volume in-4°.

Introduction à l'étude de la langue copte, par M. Kabis. 26 pages.

La mer Rouge. 22 pages.

La représentation des figures animées chez les musulmans, par M. H. Montaut. 6 pages.

Cartes de la Nigritie, de l'Abyssinie et de la Nubie.

Considérations sur le mouvement de la population en Égypte, par M. le docteur B. Schnepp, secrétaire de l'Institut égyptien. 76 pages.

Monument biographique de Bakenkonsou, grand-prêtre d'Ammon et architecte principal de Thèbes, contemporain de Moïse, interprété pour la première fois par M. Devéria. 55 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société impériale d'émulation, d'agriculture, sciences et arts de l'Ain, à Bourg. — Bibliothèques populaires.

L'un des principaux obstacles à la formation des bibliothèques populaires est la rareté des livres qui peuvent y trouver place avec une entière convenance.

Les ouvrages d'éducation ne manquent pas; mais ces livres sont tels que l'enfant ne les étudie le plus souvent que parce qu'il y est contraint, qu'il les quitte avec empressement pour d'autres, que l'homme ne les rouvre presque jamais et finit trop souvent par les oublier.

La Société impériale d'émulation de l'Ain demande au concours un livre *moral, instructif, attrayant,* que l'enfant puisse *aimer,* que l'homme puisse *relire.* Elle n'exclut aucun sujet, aucun genre, aucune forme, espérant par cette latitude même augmenter le nombre des concurrents et multiplier les chances de succès pour le concours.

Les ouvrages qui seront envoyés ne devront pas dépasser de beaucoup 350 pages d'impression.

Le prix proposé est une somme de 800 francs. Il pourrait être attribué en entier à un seul concurrent ou divisé en deux prix, suivant le mérite des ouvrages reçus et d'après le jugement de la Société.

Un délai de dix-huit mois, à partir du 1er avril 1865, est accordé aux concurrents. Les manuscrits doivent être adressés au Président de la Société, à Bourg, avant le 1er octobre 1866.

Les manuscrits ne porteront pas de signature : chaque concurrent est prié d'écrire ses nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté et présentant une devise ou épigraphe répétée en tête du mémoire.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Sujet de prix.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, mise à la disposition de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, par M. de

Digitized by Google

La Codre, l'un de ses membres, sera décernée, en 1867, au meilleur écrit traitant la question suivante :

« Dans quelle mesure la philosophie a-t-elle été et pourra-t-elle être utile au perfectionnement et au bonheur des hommes ? »

Le travail de chaque concurrent devra parvenir *franc de port* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er décembre 1866.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus du concours.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom ou l'adresse de l'auteur.

Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles. — Composition du bureau pour l'année 1865-1866.

Président d'honneur :

M. le comte de Saint-Marsault, préfet de Seine-et-Oise.

Président honoraire :

M. Frémy.

Président titulaire :

M. Pujeon.

Vice-Président :

M. Hardy.

Secrétaire perpétuel :

M. Thibierge.

Secrétaire adjoint :

M. Rabourdin.

Trésorier perpétuel :

M. Grosjean.

Trésorier adjoint :

M. Belis.

Bibliothécaire perpétuel :

M. Lacroix.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

AOÛT 1865.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 12 JUIN 1865.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, donne lecture de deux arrêtés de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 17 mai. Le premier nomme membres de la section d'histoire et de philologie MM. Bourquelot, Boutaric, Cocheris, Dauban, L. Lalanne, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, de Rozière, Servois et Valentin Smith. M. de Rozière, précédemment membre honoraire, rentre dans la section comme membre titulaire, et M. Dauban passe de la section d'archéologie dans la section d'histoire.

Le second arrêté nomme membres honoraires du Comité MM. de La Guéronnière et Latour-Dumoulin, qui étaient membres titulaires de la section d'histoire et de philologie.

M. le Président se félicite, au nom de la section, des adjonctions

Digitized by Google

que vient de recevoir le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, et fait appel à l'assiduité et au zèle des nouveaux membres. La section d'histoire et de philologie, dont les travaux prennent un accroissement de plus en plus considérable, avait besoin d'un renfort d'hommes capables et laborieux pour remplir ses obligations envers les correspondants et les Sociétés savantes. Elle espère que le concours de ses nouveaux collègues lui rendra cette tâche plus facile.

L'Académie d'Arras, dont la fondation remonte à l'année 1737, demande à être reconnue comme établissement d'utilité publique.

MM. P. Clément et Jourdain, qui ont successivement rendu compte des travaux de l'Académie d'Arras, sont priés de faire un rapport sur ce sujet.

M. Levasseur écrit à M. le Ministre pour demander qu'une circulaire, dont il envoie le modèle, soit adressée aux correspondants du Comité, afin de les prier de transmettre l'indication des documents originaux relatifs aux États généraux qui se trouvent dans les dépôts publics et même dans les collections particulières; ils seraient invités à y joindre la liste des pièces concernant les assemblées de notables jusques et y compris l'assemblée des notables de 1789.

Cette demande d'envoi de circulaire paraît se rattacher à un projet de publication d'une collection complète des *Documents relatifs aux États généraux*, que M. Levasseur a présenté au Comité en 1857[1]. La commission chargée d'examiner cette proposition n'ayant point fait de rapport, le Ministre ne veut statuer sur la demande d'envoi de circulaire qu'après avoir pris l'avis de la section d'histoire.

Après quelques observations de M. Levasseur et de M. Servaux sur ce projet de circulaire, la section invite la commission, qui avait été désignée à l'époque de la demande de publication des documents relatifs aux États généraux (13 juillet 1857), à reprendre l'examen de la proposition de M. Levasseur. Cette commission est composée de MM. Huillard-Bréholles, de Rozière, Lascoux, Delisle et Rathery.

M. Mary-Lafon écrit au ministre pour lui exposer qu'il y a dix-

[1] *Bulletin du Comité*, t. IV, p. 357.

Digitized by Google

sept ans il fut chargé, sur le rapport de M. J. V. Le Clerc, de publier les *Grands poëmes des troubadours;* que ce projet de publication, suspendu en 1848, après la Révolution de février, a été repris en 1852 et 1853, puis ajourné en 1854. M. Mary-Lafon ajoute que le projet de publication de la *Vie de saint Honorat*, adopté par le Comité en 1855, a été ajourné également. Cependant il n'a pas abandonné une œuvre qu'il considère comme intéressant l'honneur national. Il espère que Son Excellence «ne voudra pas laisser plus longtemps enfouis dans les limbes des manuscrits ces magnifiques joyaux du moyen âge, etc.» Il termine en offrant de reprendre la publication projetée.

La section, en consultant les procès-verbaux des séances du Comité, constate :

1° En ce qui concerne le projet de publication du *Nouveau choix de poésies originales des troubadours*, que ce projet n'a point été *ajourné*, comme le dit M. Mary-Lafon. Le procès-verbal de la séance de la section de philologie du 13 novembre 1854 porte : «Par toutes ces considérations, la section estime qu'il y a lieu de *renoncer* à la publication du *Nouveau choix de poésies originales des troubadours.*» Cette décision, confirmée par le Comité en assemblée générale, a été maintenue depuis à diverses reprises, malgré les protestations réitérées de M. Mary-Lafon. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à sa réclamation en ce qui concerne la publication d'un choix des poésies originales des troubadours.

2° A l'égard de la *Vie de saint Honorat*, la publication en avait été proposée, en effet, par la section de philologie et adoptée par le Comité (6 août 1855), sous certaines conditions indiquées dans le *Bulletin du Comité*[1]. Mais avis de cette décision ne fut point donné à M. Mary-Lafon, par suite d'un ordre du Ministre, qui prescrivait de suspendre l'envoi de la lettre d'avis.

Plusieurs membres font observer que, depuis l'époque à laquelle remonte la décision du Comité citée plus haut, la *Vie de saint Honorat* a été publiée, par extraits, il est vrai; mais ces extraits sont suffisants pour faire connaître un poëme qui est loin d'avoir l'importance que lui attribue M. Mary-Lafon. D'ailleurs, la décision qui porte que M. Mary-Lafon pourra «joindre d'autres poëmes provençaux de vies de saints au roman de saint Honorat, si celui-ci est in-

[1] Tome II, p. 733-734.

Digitized by Google

suffisant pour former un volume,» a quelque chose de vague et d'insolite; le Comité ne saurait accorder une pareille latitude à un éditeur. Enfin, par suite du long temps qui s'est écoulé depuis l'adoption de cette décision, et des publications qui ont eu lieu dans l'intervalle, il est nécessaire de soumettre à un nouvel examen la proposition de M. Mary-Lafon.

Par ces diverses considérations, la section décide que la question sera renvoyée à une commission composée de MM. Guessard, Meyer et Michelant.

M. Gauthier, correspondant, adresse copie de quatorze pièces relatives à la garde et aux fortifications du château de Fontereine, en Beaujolais (1471-1478).

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Mathon père, correspondant, réclame un cahier manuscrit du XVIIe siècle qu'il a communiqué et qui concerne les dépenses de bouche de la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV.

M. de La Villegille annonce que ce document lui a été remis par M. Chéruel, à l'examen duquel il avait été renvoyé, et, comme le rapporteur n'en propose pas la publication, rien ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit immédiatement à la requête du correspondant.

Cette proposition est adoptée.

M. Nozot, correspondant, envoie : 1° une notice sur Prix, commune des Ardennes (arrondissement de Mézières); 2° une ordonnance d'Élisabeth de Nassau, du 27 décembre 1624, portant défense aux maîtres des jeux de paume de Sedan de faire crédit aux écoliers et enfants de famille de plus de dix livres.

Renvoi à M. Bellaguet.

Le même correspondant transmet une ordonnance de Françoise de Bourbon, tutrice de Guillaume Robert de La Marck, touchant le règlement des monnaies (29 janvier 1578).

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Ch. Abel adresse des *Recherches historiques sur les premiers essais de navigation à vapeur dans l'est de la France.* Ce travail a été provoqué par une observation de M. le Ministre qui, à l'époque de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, avait rap-

Digitized by Google

pelé, à l'occasion d'une lecture de M. de La Saussaye sur Denis Papin, que, dès 1753, il avait été fait une communication à la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, sur l'application de la vapeur à la navigation. L'auteur de cette communication était le sieur Jean Gauthier père, ingénieur chargé de l'entretien des ponts et chaussées en Lorraine.

Renvoi à M. de La Saussaye.

M. Victor Advielle, membre de la Société littéraire de l'Aveyron, donne l'indication de deux lettres de Henri IV, qui ont été publiées dans le tome II des *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue.*

Renvoi à M. Guadet.

M. Advielle annonce ensuite la découverte qu'il vient de faire d'une copie ancienne d'une très-longue lettre adressée de Lyon, le 13 janvier 1680, à l'évêque de Pamiers, Caulet, par Jacob Spon, numismate célèbre. Cette lettre forme une véritable dissertation théologique; elle est inédite, comme l'a constaté M. Montfalcon, qui en a demandé une copie à M. Advielle pour la bibliothèque publique de Lyon.

Remercîments pour cette communication, qui sera mentionnée au procès-verbal.

Enfin M. Advielle envoie copie d'un billet autographe de Mandrin, adressé par celui-ci, en 1754, à M. Boulond, entreposeur des tabacs à Espalion (Aveyron). L'original est maintenant égaré.

Remercîments et dépôt aux Archives.

M. Lamothe, archiviste du Gard, transmet, comme complément de sa communication relative aux *Droits de leude du roi à Beaucaire* en 1317, copie du registre de la *Leude de Beaucaire*, d'après une ancienne copie d'un registre de 1317 en langue romane.

Renvoi à M. Delisle.

M. Rossignol (Élie-A.) fait hommage du tome III de ses *Monographies communales, ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn*, première partie, arrondissement de Gaillac, etc.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Digitized by Google

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Bourquelot, Desnoyers, A. de Barthélemy, de La Villegille, Marty-Laveaux, Lalanne, Levasseur, Boutaric, Bellaguet et Cocheris.

La section entend ensuite les rapports de MM. Desnoyers, Rathery, A. de Barthélemy, de Mas-Latrie et Huillard-Bréholles sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc. de l'Aube*[1], la *Revue africaine*[2], les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*[3], les *Mémoires de la Société des antiquaires de Morinie*[4], le *Bulletin de la Société académique de Laon*[5].

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Lascoux lit le rapport suivant: «L'un de nos correspondants, M. Simonnet, de Dijon, vous a transmis la copie de deux pièces relatives à deux procès de sorcellerie remontant au xve siècle. Il paraît que les procès de cette espèce n'étaient pas rares en Bourgogne. M. Simonnet en signale plusieurs dans sa notice, et j'ai eu moi-même occasion d'en indiquer d'autres dans le rapport que j'ai fait dernièrement sur les archives de la ville de Beaune.

«L'une des pièces communiquées se rapporte à deux sorcières, Jehannette la Bavarde et Jehanne Moingeon, jugées à Nuiz en 1471. Ces deux femmes furent prêchées et mitrées; mais la Bavarde fut brûlée, et l'autre fut simplement fustigée et bannie. Ce document n'a pas beaucoup d'intérêt; c'est le compte du receveur qui déclare avoir payé aux exécuteurs une somme de onze francs pour les mitres, les échafauds, le soufre, les chaînes, etc.

«L'autre pièce mérite plus d'attention : c'est en quelque sorte le procès-verbal d'une audience tenue par la Cour des comptes de Dijon, le 6 août 1463, et dans laquelle fut jugé, condamné et brûlé un livre de magie.

«Bien des fois des livres imprimés ont été condamnés par arrêt de justice et brûlés par la main du bureau. Mais il me semble que les procès contre les manuscrits ne sont pas communs, et dès lors

[1] Tomes XII, XIII et XIV.
[2] Années 1862 et 1863.
[3] Tome I et livraisons 1, 2 et 3 du tome II
[4] Tome XI.
[5] Tomes XIII et XIV.

Digitized by Google

on pourrait, je pense, insérer dans la *Revue* la pièce transcrite par M. Simonnet, pièce qui, d'ailleurs, est fort courte. »

M. Lascoux donne ensuite lecture d'un second rapport dans lequel il analyse quelques documents envoyés par M. J. d'Arbaumont et relatifs à la manière dont s'acquérait ou se perdait, au xve siècle, le droit de bourgeoisie ducale dans plusieurs localités qui dépendaient de la prévôté de Cessey, près Viteaux, en Bourgogne.

M. le rapporteur propose le dépôt de ces documents aux archives du Comité.

Les conclusions des deux rapports de M. Lascoux sont adoptées; le second rapport est renvoyé à la Commission de la *Revue*.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 19 JUIN 1865.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le secrétaire du Comité donne lecture de deux arrêtés ministériels portant nomination de membres titulaires et de membres honoraires du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Ces arrêtés sont reproduits *in extenso* dans le n° de janvier-février.

M. le Président exprime aux nouveaux membres de la section d'archéologie la vive satisfaction avec laquelle a été accueillie la première nouvelle des excellents choix de M. le Ministre. M. le marquis de La Grange ajoute qu'il voit, dans le soin qu'a pris Son Excellence de donner à la section d'aussi utiles collaborateurs, une nouvelle preuve de l'importance qu'attache le Gouvernement aux travaux du Comité impérial.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, a reçu de Rome deux inscriptions relatives au B. Labre, pèlerin français, mort à Rome en 1783, et fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *Les stations et dimanches de carême à Rome.* En même temps, M. B. de Montault adresse un exemplaire de la Vie de saint Maximin, évêque de Riez, qui vient de paraître en italien sous ce titre : *Memorie sulla vita di S. Massimo, vescovo di Riez, etc.* Des remercîments seront adressés au zélé correspondant; M. le baron de Guilhermy rendra compte de l'envoi des inscriptions.

M. l'abbé Baudry, correspondant, qui paraît avoir eu la bonne fortune de soulever le premier, en France, la question des *puits-sépultures*, expose que la colline de Troussepoil renferme encore d'autres puits qu'il serait utile de fouiller, et que la commune du

Digitized by Google

Bernard possède, au *terrier du Pé*, en face de l'Océan, un des plus beaux *galgals* à allée couverte de l'Ouest, qui, à la vérité, a déjà été fouillé, mais est placé au centre d'un cimetière celtique encore inexploré, et qui promet de riches moissons pour la science. L'argent nécessaire à ces fouilles fait défaut au zélé curé du Bernard, qui, en conséquence, sollicite pour ces deux objets une subvention de l'État. En même temps, le correspondant fait savoir qu'il est en voie de retrouver le *Granono* de la *Notice de l'Empire*, où se trouvait un corps de soldats préposés à la défense de la côte occidentale de la Gaule.

M. Quicherat, qui a visité les localités signalées par M. l'abbé Baudry, ne met pas en doute l'intérêt qu'offrirait la continuation des fouilles si bien et si heureusement commencées par le savant ecclésiastique, et prie la section d'appuyer sa demande; mais, bien que M. le curé du Bernard offre toutes les garanties désirables d'un sage emploi des fonds qui lui seraient alloués, notre collègue ajoute qu'il y aurait lieu de stipuler que ces fonds devront être exclusivement consacrés à l'ouverture des derniers puits funéraires de la colline de Troussepoil et à l'exploration du cimetière qui entoure la tombelle *du terrier de Saint-Pé*. L'opinion de M. Quicherat est partagée par la section, qui décide que M. le Ministre sera prié de vouloir bien accorder une allocation de 500 francs à M. l'abbé Baudry, pour être employée dans les conditions ci-dessus énoncées.

M. Hippolyte Crozes, correspondant, fait hommage de plusieurs exemplaires de sa *Monographie de la cathédrale de Saint-Alain de Lavaur* (*Tarn*). Des remercîments seront adressés à M. Crozes.

M. Nozot, correspondant, adresse, sur diverses localités du département des Ardennes, Bayonville, la Neuville-en-Tourne-à-Fuy et Étrepigny, trois notices qui seront examinées par M. le baron de Guilhermy.

M. Oudet, correspondant, adresse un exemplaire du 1er volume des *Annales historiques du Barrois, de 1352 à 1411*, par M. Victor Servais, avec un rapport sur cet ouvrage, qui lui paraît mériter d'être connu du Comité, en raison des laborieuses recherches qu'il a coû-

Digitized by Google

tées à son auteur. M. Oudet se propose de compléter la topographie de l'ancien château des ducs, dont il est fait mention dans ce volume, en adressant un plan détaillé de cet édifice avec ses observations. La section ne pourra adresser à M. Oudet les remercîments dus à une aussi intéressante communication, une lettre arrivée au ministère peu d'instants avant la séance ayant annoncé la mort inattendue de ce zélé correspondant, dont la section regrettera vivement la perte. M. Oudet avait toujours rempli consciencieusement ses devoirs de correspondant du ministère; mais, dans ces derniers temps, son zèle semblait s'accroître encore, et ses communications devenaient de plus en plus fréquentes [1].

M. Ramé, correspondant, informe la section que l'inscription romaine gravée sur le bénitier de l'église paroissiale de Lancieux, arrondissement de Dinan, dont il a été question à la séance du 20 février dernier, a été considérée par plusieurs archéologues du pays comme étant un fragment de borne milliaire. Il ajoute que, quant à lui, il ne partage pas cette opinion. M. Ramé a vainement cherché sur ce monument les lettres que croient y voir ses contradicteurs; mais, afin que le point de départ soit hors de controverse sur la discussion qui pourra s'élever à ce sujet, il annonce le prochain envoi d'un estampage.

Des remercîments seront adressés à M. Ramé, dont la lettre est renvoyée à M. L. Renier.

M. Revoil, correspondant, adresse une collection de dessins reproduisant les détails du cloître de Fréjus, dont la construction remonte à la fin du XIIe siècle, peut-être même au commencement du XIIIe. La section regrette de ne pouvoir publier ces dessins pleins d'intérêt, et exécutés avec l'habileté ordinaire à M. Revoil; mais elle est d'avis de publier dans la *Revue* la lettre qui les accompagne, en raison des renseignements pleins d'intérêt qu'on y trouvera sur ce monument.

M. Verly, membre de la Société des sciences, etc. de Lille, adresse: 1° les copies de vingt-huit épitaphes détruites en 1851, lors de la démolition du pavé de l'église Sainte-Catherine de Lille; 2° quelques

[1] Voyez ci-dessus, p. 27, note.

Digitized by Google

estampages de sceaux; 3° les copies de quatorze épitaphes de provenances diverses; 4° l'estampage de l'inscription de la châsse qui contenait les cheveux de la Vierge, donnée par une princesse Isabelle d'Espagne, en 1621.

Cette communication est renvoyée à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. le Président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes : MM. Lacroix, Darcel, marquis de La Grange, Douet d'Arcq, Le Roux de Lincy, Anatole de Montaiglon, Quicherat, Gustave Bertrand, Marion, Boeswildwald, Éd. de Barthélemy et Lance.

Notre collègue, M. Hamille, directeur des cultes, annonce que, sur sa proposition, Son Exc. le Ministre de la justice et des cultes vient d'accorder une somme de 400 francs pour être employée à la restauration de deux statues du XIIIe siècle, représentant Rollon et Guillaume Longue-Épée, qui se trouvent dans la cathédrale de Rouen. M. de Guilhermy, à cette occasion, demande s'il ne serait pas possible de restaurer également la statue de Richard Cœur de Lion, qui est déposée dans une chapelle du même édifice. La section s'associe à ce vœu, et il y a tout lieu d'espérer que, grâce à la bienveillance de M. le Ministre des cultes, il y sera fait droit.

M. P. Lacroix lit un rapport sur les 3e et 4e années (1862 et 1863) du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.* Cette lecture donne lieu à quelques observations de la part de MM. Darcel, de Montaiglon et Le Roux de Lincy. Le premier de ces messieurs promet de faire à Rouen la vérification d'un fait allégué dans le rapport et d'en rendre compte prochainement à la section.

M. Lenoir lit un rapport sur le *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*[1]. M. Chabouillet rappelle, à l'occasion de la mention faite dans ce compte rendu d'un portrait de l'historien Thomas Bazin, que ce précieux monument, dont on doit la découverte à M. l'abbé Cochet, a été

[1] Années 1863-1864.

Digitized by Google

publié en janvier 1865, dans le *Magasin pittoresque*, par notre collègue M. Quicherat.

M. Le Roux de Lincy donne lecture de deux rapports : 1° *sur les procès-verbaux de l'Académie du Gard*[1]; 2° *sur les comptes rendus et mémoires publiés par le Comité archéologique de Senlis.* MM. Quicherat et de Montaiglon font quelques observations sur ces rapports, qui donnent, en outre, occasion à M. de Guilhermy de donner quelques détails sur la chapelle de la Vierge que l'on vient d'ajouter à la cathédrale de Senlis, et à M. A. Lenoir d'entretenir la section des fouilles qui ont eu lieu dans cette ville et ont amené la découverte d'un théâtre antique avec une salle voûtée, dans les murs latéraux de laquelle ont été pratiquées des niches en assez grand nombre, et où il existe aussi des traces de peinture.

M. le marquis de La Grange lit deux rapports: 1° sur le tome VI des *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie;* 2° sur le tome IV du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*[2].

M. Quicherat donne lecture d'un rapport sur la 3e livraison du tome V des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.*

Le même membre fait un rapport verbal sur le tome II du *Bulletin de l'Académie delphinale.* Ce volume ne contient qu'un seul mémoire relatif à l'archéologie, et ce travail, qui ne présente guère qu'une série d'hypothèses très-contestables, ne saurait être discuté dans la *Revue.*

M. Éd. de Barthélemy donne lecture de trois rapports: 1° sur les années 1861, 1862, 1863 et 1864 du *Journal de la Société d'archéologie lorraine;* 2° sur les tomes XIII et XIV du *Bulletin de la Société académique de Laon*[3]; 3° sur les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*[4].

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur les *Mémoires*[5] et sur

[1] Années 1861-1862.
[2] Année 1862.
[3] 1863-1864.
[4] Tome VI.
[5] Année 1864.

Digitized by Google

la 7e année du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle.*

M. du Sommerard lit un rapport sur la publication de M. de Linas intitulée : *Orfévrerie mérovingienne. Les œuvres de saint Éloi et la verroterie cloisonnée.*

Ces divers rapports sont renvoyés à la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

Un armorial de la province et des villes de Picardie, exécuté par M. Goze, correspondant, avait été renvoyé à l'examen de M. de Guilhermy. Notre collègue pense que, comme l'avait proposé M. Chabouillet, ce travail serait convenablement placé au département des manuscrits à la Bibliothèque impériale. Ces conclusions de M. de Guilhermy sont adoptées; en conséquence, une note à ce sujet sera placée sous les yeux de M. le Ministre de l'instruction publique.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1863, 2e série, Xe volume.

Parmi les publications qui composent ce volume, nous avons remarqué en premier lieu un mémoire de M. Derode sur l'*instruction publique dans la Flandre wallone, et plus particulièrement à Lille.* Après quelques considérations générales sur l'enseignement, quelques renseignements préliminaires sur les vicissitudes de l'instruction publique à Lille et dans d'autres villes de Flandre, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, M. Derode examine successivement l'origine et la marche de l'instruction primaire et de l'instruction secondaire dans cette contrée. Il n'a pu indiquer d'une manière précise à quelle époque furent érigées à Lille les premières écoles publiques élémentaires, mais il a constaté que ces écoles étaient antérieures au XVIe siècle. Dès 1584 et 1585, les conciles s'élevaient contre les désordres résultant de l'admission simultanée dans ces écoles des enfants des deux sexes. Le nombre de ces institutions s'accrut progressivement jusqu'en 1790, époque à laquelle elles furent toutes supprimées momentanément pour être réorganisées peu de temps après. La partie qui traite de l'instruction secondaire contient des détails sur l'établissement, en 1610, d'un collége des Jésuites à Lille, sur les efforts infructueux des pères de l'Oratoire, en 1720, pour se substituer aux Jésuites, et sur l'expulsion de ces derniers en 1762. En 1795, le *Collége national* fut installé sur l'emplacement de l'ancien couvent des Récollets. On retrouve dans le prospectus et dans le plan d'éducation de ce collége les habitudes déclamatoires de cette époque et

Digitized by Google

ces théories générales et vagues, plus voisines de la chimère que susceptibles d'application pratique. «Des instituteurs philosophes, y est-il dit, ne doivent faire de leurs élèves des êtres ni de telle condition (le principe de l'égalité s'y oppose), ni de telle secte (toutes sont permises), ni de telle patrie, ni de tel pays. Ils doivent leur apprendre à vivre, c'est-à-dire à faire usage de leurs organes, de leurs sens, de leurs facultés, de toutes les parties d'eux-mêmes qui leur donnent le sentiment de leur existence.»

Ce mémoire offrirait plus d'intérêt, s'il eût été mieux ordonné et plus complet, et si les faits y eussent été exposés avec plus de méthode, plus de suite et de netteté. M. Derode nous entretient aussi des diverses écoles gratuites entretenues aux frais de la ville, et consacre quelques pages à l'historique de deux sociétés littéraires qui précédèrent à Lille la Société des sciences, de l'agriculture et des arts. La première fut fondée en 1758 et fut désignée, dit-on, sous le nom de *le brunin*, à cause de l'obscurité qui régnait dans la salle de ses séances. M. Derode n'a pu rien découvrir sur les travaux de cette Société, qui s'était proposé pour but de faire des recherches sur l'histoire du pays. La seconde était le *Collége des philalèthes*, qui comptait seize membres résidents et dix-sept correspondants. Le prince de Soubise, gouverneur de la ville, avait donné aux philalèthes un local dans son hôtel pour y tenir leurs séances. Les questions d'économie politique paraissent y avoir tenu plus de place que la littérature et les sciences. Cette compagnie savante disparut en 1789. Le travail de M. Derode se termine par un tableau statistique des établissements d'instruction publique et des institutions scientifiques, littéraires et artistiques, existant actuellement à Lille, et l'on peut juger par ce tableau que le chef-lieu du département du Nord ne reste pas en arrière sous le rapport des progrès intellectuels.

Le savant bibliophile, notre collègue de la section d'archéologie, M. Paul Lacroix, dans un rapport sur l'*Art au morier*, un des plus anciens monuments xylographiques, appartenant à la famille Vander Cruisse de Waziers, à Lille, et signalé au Comité par un de ses correspondants, M. Louis de Baecker, avait exprimé le regret que ce précieux incunable n'eût pas été décrit avec tous les développements nécessaires[1]. M. le comte de Melun a cherché à satisfaire au vœu

[1] Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. III, p. 451.

Digitized by Google

d'un juge si compétent, en donnant une description détaillée et minutieuse de l'*Art au morier*, à laquelle il a joint une planche reproduite avec le plus d'exactitude possible, et a tâché en même temps, par une analyse sommaire du texte et une explication des images, de faire comprendre, en dehors même de son mérite xylographique, l'intérêt de cet ouvrage. Le Comité doit savoir gré à M. le comte de Melun d'avoir répondu avec tant d'obligeance à l'appel d'un de ses membres, et nous laissons à la section d'archéologie le soin de l'en remercier plus particulièrement et d'apprécier son travail.

Citons, en passant, la deuxième partie d'un *Essai sur Washington*, par M. Chon, une notice sur l'*Arcadie*, par M. Hinstin, et une pièce de vers, *la Sympathie*, par M. Eschenauer, et arrivons au *Bulletin* des séances de la Société pendant l'année 1863. Nous y verrons qu'elle se réunit assidûment deux fois par mois, que les sujets dont elle s'occupe sont nombreux et variés, et que les communications qui lui sont faites sont examinées et discutées avec soin. Dans la séance solennelle du 27 décembre de la même année, présidée par M. le préfet du Nord, après l'exposé des travaux de la Société et quelques lectures littéraires, les résultats des concours et des propositions de récompenses faites par les commissions ont été proclamés.

La commission des sciences et des arts a décerné des médailles à MM. Buisine, Ryo-Catteau, Varennes, Kolb et Menche de Loisne, pour des inventions utiles aux progrès de diverses industries.

Le concours de poésie a été, d'après le rapport de M. de Melun, supérieur à tous les précédents. « Les pièces mêmes que nous passons sous silence, dit-il, ont une certaine valeur. Dans presque toutes nous avons remarqué, au milieu d'imperfections trop accusées, des vers heureux, des pensées ingénieuses, et surtout de nobles sentiments. La religion, la patrie, la liberté, l'amour maternel, ce qu'il y a de plus élevé et de plus touchant dans le cœur de l'homme, ont inspiré nos poëtes. » La Société a décerné une médaille d'or à l'auteur de la pièce intitulée *le Lycée*, M. Chappe, professeur au lycée de Versailles; une médaille de vermeil à M. Clerc, chef d'escadron d'artillerie à Marseille, auteur de la pièce intitulée *la Science*, ainsi qu'à M. Faguet, professeur au lycée de Poitiers; une médaille d'argent à l'auteur de la légende *Robert le Frison*, Mlle Mélanie Bourotte, de Guéret, ainsi qu'à M. Eugène Pol, secrétaire de l'inspection académique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, auteur du *Souvenir de l'île de Buc*. Quatre mentions très-honorables ont été également

Digitized by Google

accordées à MM. Moutonnier, de Saint-Omer; J. de Seule, d'Arras; Lécuyer, de Noyon, et Gaston Romieux, secrétaire perpétuel de l'Académie de la Rochelle.

Le concours d'histoire et de littérature n'a pas eu autant de succès que la poésie, et il n'en aurait pas été fait mention, si la Société ne s'était réservé la faculté de récompenser ou d'encourager les auteurs qui, en dehors des sujets présentés à leurs études, auraient produit quelque œuvre remarquable. C'est à ce point de vue que la Société a décerné des médailles au P. Alex. Pruvost, de Tourcoing, professeur d'Écriture sainte à la faculté de Louvain, pour son *Histoire des seigneurs de Tourcoing;* à M. Désiré Bollier, instituteur à Eringhem, pour sa *Notice historique sur les Moères;* et à M. Henri Pajot, pour son *Tableau du notariat de Lille* et sa *Notice sur les historiens de Lille.*

La Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille a eu à déplorer, en 1863, la perte d'un de ses membres les plus distingués, M. Le Glay, correspondant de l'Institut, archiviste du département du Nord. Des discours prononcés sur sa tombe par M. Chon, président de la Société, et par M. de Coussemaker, président de la Commission historique de Lille, ont payé un juste tribut d'éloges à cet estimable savant; et un de ses studieux disciples, M. Henri Pajot, a voulu rendre à sa mémoire un nouvel hommage, en recueillant avec un soin pieux les titres scientifiques de M. le docteur Le Glay, et en publiant, dans le volume qui nous occupe, un catalogue raisonné de ses écrits. La lecture de ce catalogue témoigne de la variété et de l'étendue des connaissances de M. Le Glay, et fait comprendre, mieux que toutes les paroles, combien sa vie a été laborieuse et profitable à la science.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, années 1862-1863. Senlis, 1864, in-8°.

Le Comité archéologique de Senlis compte à peine deux années d'existence. Il a été fondé, sur la fin de 1862, par les soins de quelques habitants curieux des choses du passé, dans l'intention de préparer les éléments d'une histoire définitive de la province de Picardie par une histoire partielle de l'ancien diocèse de Senlis. Au

Digitized by Google

1er janvier 1864, le nombre des membres titulaires s'élevait à soixante-neuf; le bureau se composait de M. le docteur Voillemier, président; de M. Chartier, maire de la ville, président honoraire; de M. l'abbé Magne, supérieur de l'institution de Saint-Vincent, vice-président; de M. l'abbé Gérin, secrétaire-archiviste; de M. Amédée Caix de Saint-Amour, élève de l'école des chartes, vice-secrétaire; de M. l'abbé Lefranc, trésorier. Ce Comité, d'institution si récente, a rencontré, comme on voit, tant parmi les laïques que dans les rangs du clergé, d'universelles sympathies, qui promettent un heureux avenir à ses travaux.

Le volume que nous avons sous les yeux comprend les procès-verbaux des séances de l'année 1863 et un certain nombre de mémoires lus dans le courant de l'année. Quelques-uns concernent l'archéologie, et ce n'est pas à nous qu'il appartient de nous en occuper; mais d'autres, qui se rapportent à des questions d'histoire, rentrent tout à fait dans notre compétence.

Le premier, qui a pour auteur M. de Saint-Amour, est relatif à l'origine de la ville et du nom de Senlis. A quelle époque remonte l'établissement de cette cité? Est-elle antérieure à la conquête de César? Au temps de César figurait-elle déjà parmi les villes romaines? ou bien n'a-t-elle obtenu que sous l'Empire ce titre et ce rang? Sur tous ces points les historiens sont partagés. La conclusion à laquelle s'arrête M. de Saint-Amour, c'est que Senlis n'existait pas comme ville romaine à l'époque de César, qui n'en fait aucune mention dans ses *Commentaires;* mais que, dès avant la conquête, les Silvanectes avaient pour capitale une bourgade celtique, comme paraissent le prouver les monuments et les souvenirs qui sont restés en grand nombre dans le pays. Quant à l'étymologie du nom de *Senlis*, question non moins débattue que la précédente, M. de Saint-Amour avoue son hésitation. Il ne croit pas que *Senlis* dérive comme beaucoup l'ont pensé, de *Silvanectum;* il serait plutôt porté à considérer ce nom comme l'ancienne appellation celtique, qui se serait conservée jusqu'à nous; il va même jusqu'à supposer, avec le savant Bullet, que cette appellation s'est formée du mot *Sen* qui signifie « élévation » et du mot *lis* qui veut dire « eau »; et, en effet, il est à remarquer que les lieux appelés *Senlis* sont en général situés, comme la capitale des Silvanectes, sur une colline, au bas de laquelle passe un cours d'eau. Nous laissons à son auteur la responsabilité de cette ingénieuse étymologie.

Digitized by Google

Le mémoire de M. de Saint-Amour est suivi d'une notice biographique sur Jean Deslyons, doyen et théologal de la cathédrale de Senlis, par M. le vicomte René de Maricourt. Né à Pontoise en 1615, mort à Senlis à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dans la dernière année du XVIIe siècle, Jean Deslyons ne fut pas l'un des esprits les moins distingués de cet âge fécond en illustrations de tout genre. En 1643, à peine âgé de vingt-trois ans, il prononce dans l'église de Pontoise l'oraison funèbre de Louis XIII. En 1656, il siége dans les assemblées de la faculté de théologie de Paris, où s'instruit le procès d'Arnauld, et son nom figure parmi ceux des soixante et onze docteurs qui refusèrent de signer la condamnation de l'illustre disciple de Saint-Cyran et de Jansénius. Malgré l'attitude qu'il avait prise dans cette circonstance mémorable, il ne paraît pas avoir joué un rôle très-actif dans les controverses qui agitèrent l'Église de France au XVIIe siècle; toutefois ses prédications laissaient facilement apercevoir qu'il inclinait vers les doctrines chères à Port-Royal, et plus d'une fois il fut inquiété pour des propositions malsonnantes sur les matières de la grâce. Comme écrivain, on lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : *Discours ecclésiastique contre le paganisme du Roi de la Fève et du Roi boit;* une lettre à l'historiographe Adrien de Valois sur l'origine de Senlis; *Éclaircissement de l'ancien droit de l'évêque de Paris sur Pontoise et sur le Vexin; Lettre sur la sépulture des prêtres.* Ce savant homme mérite sans doute que son nom ne soit pas oublié, et c'est avec un vif intérêt que nous avons lu l'étude biographique qui lui a été consacrée par M. de Maricourt.

Le volume publié par le Comité archéologique de Senlis contient une autre notice, également due à M. de Maricourt, sur le journalisme à Senlis, à la fin du XVIIIe siècle. Ce petit travail est l'analyse de quelques numéros d'une gazette qui parut en 1786 et dans les années suivantes, sous ce titre assurément très-modeste : *Affiches, annonces et avis divers pour les villes de Senlis, Compiègne, Clermont, Beauvais, etc.* Les *Affiches* ne se bornaient pas à faire connaître les ventes et autres actes passés dans les études des notaires du pays, les recettes utiles aux agriculteurs et les événements du jour; elles faisaient aussi une part à la littérature; elles publiaient de petits vers et s'attiraient quelquefois de méchantes querelles avec les auteurs qu'elles avaient méconnus. Elles offrent donc quelques traits qui peuvent servir à l'histoire des mœurs, et que nous savons gré à M. de Maricourt d'avoir recueillis.

Digitized by Google

L'espace nous manque pour entretenir la section d'histoire et de philologie de tous les travaux compris dans le volume qui est sous nos yeux. Quelques-uns d'ailleurs, comme nous l'avons dit, intéressent plutôt l'archéologie proprement dite que l'histoire, et il ne nous appartient pas d'en rendre compte. Ainsi nous nous contenterons de mentionner un intéressant rapport sur l'ouvrage de M. le docteur Voillemier, concernant les monnaies de Beauvais. Mais nous parlerons un peu plus au long d'un mémoire de M. l'abbé Blond, sur l'apostolat de saint Rieul dans les Gaules.

Suivant une ancienne tradition, qui paraît avoir été la plus généralement admise jusque vers le milieu du XVIIe siècle, le pays des Silvanectes aurait été converti à l'Évangile, dès le commencement du second siècle de l'ère chrétienne, par son apôtre et son premier évêque, saint Rieul. Suivant une opinion plus récente, que le savant Launoy a soutenue et que les auteurs du *Gallia Christiana* partagent, saint Rieul n'aurait accompli son apostolat dans les Gaules que cent cinquante ans plus tard. La question intéressait vivement les établissements religieux de Senlis, et le savant théologal dont nous résumions plus haut la biographie, Jean Deslyons, écrivit plus d'une page érudite et sévère contre le doyen du chapitre de Saint-Rieul, Charles Saulnay, qui avait soutenu que son église, fondée par le saint apôtre, avait sur toutes celles de la ville la prérogative de l'ancienneté. C'est ce débat que M. l'abbé Blond a repris dans un mémoire plein de science et d'intérêt, où il se prononce pour l'ancienne tradition contre le sentiment de Launoy et du *Gallia Christiana*. La question mérite assurément le plus sérieux examen; car elle se rattache de la manière la plus directe à l'histoire de l'introduction du christianisme dans les Gaules. Nous ne pouvons pas dire que l'argumentation de M. l'abbé Blond, quelque habile qu'elle soit, nous ait pleinement convaincu; elle n'a pas détruit dans notre esprit les graves objections que suggère si naturellement ce passage dans lequel Grégoire de Tours dit, de la manière la plus expresse, que saint Rieul n'est venu en Gaule, pour évangéliser le pays, que sous le règne de Décius, c'est-à-dire vers 250. Il est facile de répondre que Grégoire de Tours s'est si souvent trompé, qu'il a bien pu en cette circonstance commettre une erreur de plus; mais, quand on réfléchit que les principaux témoignages écrits qu'on lui oppose, ce sont des biographies de saint Rieul qui datent du IXe siècle seulement, il paraît difficile d'ajouter plus de foi à ces biographes anonymes

Digitized by Google

qu'à l'historien des Francs, qui leur est antérieur de trois cents ans. M. l'abbé Blond annonce de nouvelles recherches destinées à compléter sa première dissertation; nous désirons vivement qu'elles aboutissent à une solution définitive de ce point curieux d'histoire ecclésiastique.

Nous ne terminerons pas sans mentionner encore comme très-digne d'attention un assez long mémoire de M. Peigné-Delacourt sur divers lieux du pays des Silvanectes, notamment sur Rhuis, Gouvieux et Senlis, et sur les anciens chemins gaulois romains et mérovingiens qui traversaient la contrée. De pareilles recherches se prêtent difficilement à l'analyse, et il suffit d'en signaler l'existence à ceux qui s'occupent de cette époque reculée de nos annales.

Ce compte rendu rapide des travaux du Comité archéologique de Senlis permettra, nous l'espérons, de juger de l'activité qui a régné dans cette compagnie dès la première année de son existence, et qui nous paraît d'un excellent augure pour l'avenir.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XIII et XIV, année 1863.

L'unique mémoire d'archéologie contenu dans ces deux volumes, ou plutôt dans ce volume en deux tomes, concerne les ruines d'un édifice romain découvert déjà depuis plusieurs années aux Provenchères, près de Craon. MM. de Bodard et Pommerais ont exécuté sur ce point une fouille intelligente, dont le premier de ces savants a consigné les résultats.

Il s'agit encore d'un de ces édifices à plusieurs enceintes concentriques, qui paraissent avoir été des temples. Aux Provenchères, c'était d'abord une aire carrée environnée de murs contre lesquels les explications données par M. de Bodard me font penser que des portiques étaient établis. Au milieu du carré se trouvait une première rotonde de $11^{m},50$ de rayon, et, intérieurement, à une distance de $2^{m},97$, une autre rotonde. Je ne serais pas éloigné de croire, d'après l'extrême épaisseur des deux murs en tour ronde ($1^{m},60$ d'une part et $1^{m},40$ de l'autre), que l'édifice était voûté.

Les choses dignes de remarque qui ont été observées ou recueillies sont:

1° Des briques, dont un cordon a été employé comme première assise de l'une des rotondes au-dessus de la fondation. Au lieu d'être carrées, selon la façon ordinaire des briques antiques, elles sont oblongues, portant 36 centimètres sur un côté, et 28 seulement sur l'autre. Leur épaisseur est de 4 centimètres.

2° Des morceaux d'enduit recouverts de fine peinture d'ornement, sur plusieurs desquels existent des noms tracés à la pointe. Une planche jointe au mémoire donne le fac-simile de onze de ces noms. L'écriture ressemble assez à celle des *graffiti* de Pompéi. Plusieurs des lectures de M. de Bodard sont sujettes à contestation. Je n'oserais m'associer qu'à celles d'où résultent les noms suivants : *Amianus*, *Ariius*, *Nurci*, *Vuliductus*, *Mullonis*, et je propose les noms *Proculus*, *Adonnisi*, *Fabiula*, à la place de ceux qui sont lus *Crowus*, *Adonilli*, *Sabius*.

Digitized by Google

Sur l'un des fragments a été tracé, non pas un nom, mais le dessin, comme un enfant aurait pu le faire, d'un cerf mené en laisse par un homme.

Deux bronzes d'Antonin le Pieux et de Claude le Gothique sont sortis de terre à quelques mètres de la rotonde. C'est à l'époque indiquée par la première de ces pièces, c'est-à-dire au milieu du IIe siècle de notre ère, que me semblent devoir être rapportés la plupart des noms inscrits sur les murs des Provenchères.

MM. de Bodard et Pommerais ont eu l'attention de porter tout ce qu'ils ont découvert en ce genre au musée de Craon, ce dont il faut les louer, et louer en même temps la ville de Craon, puisqu'elle a eu le bon esprit d'ouvrir un lieu où peuvent être déposées les antiquités qui se trouvent sur son territoire.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2e série, t. I, 1862-1863.

C'est le commencement d'une série nouvelle qui diffère par le format des volumes précédemment publiés. La Société alsacienne a adopté le grand in-8°, afin que les planches qui accompagnent ses travaux représentent les objets à une échelle moins réduite. Les livraisons sont composées de deux parties, qui ont chacune leur pagination particulière, afin que, dans les volumes, les procès-verbaux des séances et les mémoires ne soient plus confondus.

Les travaux archéologiques qui m'ont paru offrir le plus d'intérêt concernent l'antiquité. J'indiquerai les principaux.

Dans une notice sur quelques antiquités de la montagne Sainte-Odile et de ses environs, M. Oppermann, de la faculté des sciences de Strasbourg, a donné le plan et les mesures des deux dolmens situés sous le fameux *Mur païen*. L'étrange assertion émise en ces derniers temps, qu'il n'y a pas de dolmens dans la région orientale de la Gaule, donne à l'exploration du savant Strasbourgeois un mérite tout particulier d'à-propos. Schweighæuser avait signalé ces monuments dès 1825. On ne fait pas l'ascension de la montagne de Sainte-Odile sans les visiter. L'un d'eux paraissait avoir eu une

Digitized by Google

issue par une fente bouchée qu'on apercevait au fond de la galerie. C'est ce qui a motivé la visite de M. Oppermann, chargé par la Société d'Alsace de constater si cette fente était véritablement un passage. Il fallut déblayer à grand'peine, à cause des ruines du Mur païen, qui sont venues s'entasser sur ce point en roulant d'une hauteur de six ou huit mètres. On parvint à suivre un couloir par lequel on fut conduit à un espace où aboutissaient plusieurs galeries. On s'arrêta quand on eut acquis la certitude que l'une de celles-ci se dirigeait vers le second dolmen, tandis qu'une autre montait dans la direction du Mur païen.

Les dénominations de *Druidenhülen* (Tertre des druides) et *Dolmenhütten* (Hutte-dolmen) appliquées à ces grottes artificielles par les bûcherons, les récits qu'ils font de sacrifices épouvantables jadis accomplis en cet endroit, ont donné le change à M. Oppermann. Il a pris pour une tradition venue de l'antiquité ce qui n'est certainement qu'un écho des explications données il y a quarante ans par Schweighæuser. Le mot *dolmen*, qui est bas-breton, et la notion des druides appliquée aux vieilles pierres, sont des choses qui n'ont cours que depuis la fondation de l'Académie celtique, c'est-à-dire depuis le commencement de ce siècle.

Non loin des dolmens, le Mur païen est interrompu par deux ouvertures, distantes l'une de l'autre d'environ 10 mètres. Deux chemins passent par cette double brèche, l'un établi à niveau sur le sol et pavé avec de larges pierres, l'autre creusé par un long usage, enfoncé entre des berges qui atteignent jusqu'à 8 mètres de haut. M. Oppermann regarde le premier de ces chemins comme une voie romaine, en ayant soin de dire qu'il n'est pas le premier qui ait eu cette opinion, puisque le nom consacré par l'usage est *Barrer-Römer-Weg*, « chemin romain de Barr. » Quant au chemin creux, le savant professeur le compare avec raison aux chemins gaulois qu'il a vus en Franche-Comté. J'ajouterai à ce propos que plusieurs autres chemins se présentent avec les mêmes caractères dans le massif de montagnes qui s'appuie sur le flanc méridional de Sainte-Odile. Il en est deux ou trois que je me rappelle avoir suivis sur les indications des gens du pays. Le plus curieux monte au fond du val Saint-Ulrich, le long de la rive gauche de la Kirneck. A peine s'y est-on engagé qu'on le voit s'enfoncer dans la roche, de même que cette Languetine d'Alaise, qui est devenue le prototype des chemins gaulois; mais en Alsace, la roche, consistant en un granit mal agrégé,

Digitized by Google

s'est creusée bien plus profondément que le calcaire compacte de la montagne jurassienne. L'aspect de cette brèche, sur laquelle de grands sapins projettent leur ombre, a quelque chose de terrible. On ne peut pas s'empêcher de songer aux combats dont de tels défilés durent être témoins, lorsque des ennemis ou des rivaux s'y rencontraient les armes à la main.

Il y en aurait long à dire sur le val Saint-Ulrich. Le celtique y apparaît de tous les côtés. A gauche, en venant de Barr, on a les Silberfelsen, crête granitique d'un mamelon d'où l'œil embrasse toute la plaine d'Alsace, et à l'horizon les montagnes de la Forêt-Noire. Les roches qui ont motivé le nom (*Silberfelsen*, roches d'argent) sont disposées comme un siége pour contempler ce magnifique point de vue. Tout autour règnent des murgers formés de main d'homme, se rapportant au genre de monuments qu'on appelle des *Enceintes sacrées*.

Au fond du val, un monticule factice formé de gros quartiers de roche se dessine sur l'horizon derrière les ruines du château d'Andlau, tandis que, à droite, on voit s'élever, comme un fort détaché du mont Sainte-Odile, la cime du Kienberg, qui est couverte de tumulus.

Mais c'est surtout le Mur païen qui se recommande à l'étude. Que les antiquaires strasbourgeois ne croient pas la matière épuisée. La dernière notice dont le Mur païen a été l'objet, excellente pour le temps où elle a paru, ne répond plus à l'état de nos connaissances. L'incertitude qu'elle laisse planer sur l'origine du monument, s'il est gaulois ou romain, n'est plus permise aujourd'hui. Sans doute, les Romains ont tiré parti de la montagne Sainte-Odile. Ils eurent un poste d'observation à l'endroit qu'occupe aujourd'hui le monastère. Leur présence est attestée et par des débris de poterie rouge et par la marque du ciseau sur des rochers qui ont été taillés pour faciliter les abords de ce point de la montagne. Mais ce ne sont pas les Romains qui ont passé leur temps à murer, sur une étendue de dix kilomètres, un plateau qui ne pouvait faire, à cause de son altitude, qu'une place de guerre inutile pour la défense des vallées environnantes, et, à cause de son aridité, une place incommode et dangereuse, attendu qu'on y était obligé, ainsi qu'à Uxellodunum, d'aller s'approvisionner d'eau sur les versants du mont.

Aussi bien le système de construction n'est pas du tout romain. Le mur est posé sans fondations sur des saillies rocheuses ou sur

Digitized by Google

le sol. Il est formé de pierres à peu près équarries, parce qu'elles ont été débitées au coin dans des bancs de poudingue d'une cassure régulière; mais ces pierres n'ont pas reçu d'appareil. Une liaison très-imparfaite a été obtenue au moyen de tenons de bois, taillés en queue d'aronde, qui tiennent le plus grand nombre des pierres accrochées l'une à l'autre par la tête. Le mur étant formé de deux parements, il n'y avait pas d'attache entre celui de devant et celui de derrière : ce qui a rendu assez facile la destruction de l'ouvrage, malgré son apparence herculéenne.

Le Mur païen est bien le fait d'un peuple primitif, et c'est à ce point de vue qu'il demande à être examiné de nouveau. Il faut qu'on en décrive minutieusement l'état actuel, sans négliger aucun des éléments qui permettront de restituer les parties détruites. La description devra être accompagnée de dessins bien faits, tels que ceux qu'on exécute avec le secours de la photographie, afin que le lecteur puisse se former une idée exacte de la construction; et, comme il y a sur la cîme des Vosges d'autres murs païens qui ne sont pas faits de même, il sera à propos de montrer la différence par des dessins comparatifs. Plusieurs coupes du plateau achèveront d'établir aux yeux, par la différence de relief qu'il y a entre une partie et une autre, l'étrange physionomie que présentait un *oppidum* gaulois.

Mais c'est assez parler de ce qu'il y a à faire. Je reviens à ce qui a été fait.

M. de Ring, continuant sa fructueuse exploration des sépultures gauloises de l'Alsace, s'est transporté successivement aux deux extrémités de la province : à Schirrein, dans la forêt de Haguenau, et à Dossenheim, près de Neuf-Brisach. Les groupes de tumulus qu'il a fouillés dans les deux localités appartenaient à la dernière période de l'autonomie celtique. Une de ces sépultures lui a même fourni les débris d'un beau vase romain, en terre rouge vernissée, qu'il a été impossible, vu la profondeur de son enfouissement, d'attribuer à une inhumation postérieure.

Une particularité intéressante qui s'est présentée à Dossenheim est celle d'un couple qui avait été inhumé en même temps, soit que les deux époux fussent morts ensemble, soit que l'un d'eux se fût tué pour ne pas survivre à l'autre. Ce qu'il y a de certain, d'après l'observation de M. de Ring, c'est que le squelette de la femme avait le bras passé sous le squelette du mari.

L'épée gauloise en fer s'est trouvée à la fois à Schirrein et à Dos-

Digitized by Google

senheim. M. de Ring en a figuré trois échantillons dont la forme est pareille. La pointe, très-effilée, est procurée par le rétrécissement graduel de la lame. La longueur de celle-ci varie entre 80 et 90 centimètres. Elle est contenue dans un fourreau de fer mince qui est muni par le bas de deux oreillons. Je suppose qu'on mettait là des glands, des houppes ou tout autre ornement léger ou pendeloque. L'une des épées avait été cassée en quatre morceaux avant d'être mise dans le tumulus, et l'autre avait été repliée sur elle-même, lame et fourreau, nécessairement après avoir été rougie au feu. Cela a bien du rapport avec les épées du Vaudreuil, signalées par M. l'abbé Cochet dans la *Revue des Sociétés savantes* de l'année dernière[1].

Une notice de M. le colonel de Morlet est consacrée à une famille de tombeaux qui est disséminée sur le sommet des Vosges auprès de Saverne, et que Schœpflin signala le premier à l'attention des érudits. Ce sont des stèles qui affectent la forme d'un prisme et dont les côtés obliques sont quelquefois bombés, comme s'ils eussent été profilés d'après la formule du cintre gothique. Ces stèles recouvrent, soit des auges, soit des pierres en chantier entre lesquelles a été déposée une urne cinéraire; ailleurs, l'urne est enfouie et la stèle ne fait qu'indiquer son emplacement.

Ces tombeaux ne sont point isolés. Ils se présentent par groupes et constituent de véritables cimetières. Les groupes étaient jadis très-nombreux : la destruction les a rendus plus rares. M. de Morlet en signale encore huit, qui ont été préservés grâce à leur situation dans d'épaisses forêts. Ils côtoient les murgers qui dominent la vallée de la Zorn, entre Lutzelbourg et Saverne.

L'époque des monuments dont il s'agit ne peut pas donner lieu à controverse. Le sol qui les environne abonde en débris romains; eux-mêmes sont munis d'inscriptions latines; ils ont été érigés pour des personnes dont le corps avait été réduit en cendres, suivant le rite romain. Ils sont donc du temps de l'Empire romain, et du temps où l'on brûlait les corps. M. de Morlet a trouvé des données chronologiques encore plus précises dans l'examen des objets fournis par ces tombeaux. De l'un d'eux est sortie une monnaie de Titus, que sa légende permet de rapporter à l'an 80 de notre ère.

Le savant Alsacien ne doute pas, d'après cela, que les sépultures

[1] Année 1864, t. III, p. 610.

Digitized by Google

conservées sur la cime des Vosges ne soient celles de Gaulois nouvellement assujettis aux usages romains; et, quant aux stèles qui les recouvrent, il ne serait pas éloigné de leur assigner une origine orientale. Leur forme est celle des monuments funèbres de l'Asie Mineure. N'aurait-elle pas été importée par les Gaulois à la suite de leurs pérégrinations aventureuses?

Cette supposition ne me semble pas acceptable. Tant que les Gaulois conservèrent leur indépendance, ils s'abstinrent d'imiter les autres peuples, et l'on ne peut pas douter qu'en cela ils n'aient obéi à des principes religieux ou autres. Or, si quelque chose paraît avoir contrarié ces principes, c'est le travail qui consistait à façonner la pierre. De leurs excursions ils ne rapportèrent pas plus l'art de sculpter des tombeaux que celui de construire des temples et des maisons.

Je ne crois pas non plus qu'il faille trop se presser d'appeler *gallo-romains* des cimetières où pourraient bien se rencontrer les os de gens qui n'étaient pas des Gallo-Romains. Sans doute, c'est au vocabulaire gaulois qu'appartiennent les noms DIVIXTE, MAGIORIX, DALLOMARI, rapportés par M. de Morlet, ou figurés sur les dessins de tombeaux qui accompagnent sa notice: mais le nom CODO, que je lis dans une autre épitaphe, n'a guère l'apparence celtique; mais je crois apercevoir des caractères ibériens dans le dessin d'un tombeau où l'inscription est montrée en raccourci; mais l'urne qui a fourni la monnaie de Titus contenait en même temps un coutelas et un fer de lance germaniques. Ne voilà-t-il pas assez d'indices d'un mélange de races, et les cimetières où ce mélange se rencontre n'ont-ils pas été ceux des troupes auxiliaires qui complétaient les légions romaines cantonnées en Alsace?

C'est par le moyen des inscriptions que la question pourra être complétement résolue. L'honneur de les publier revient de droit à M. de Morlet, qui, non content d'avoir remis à l'étude ces curieux monuments, a assuré la conservation des derniers qui subsistaient en les faisant transporter aux musées de Saverne et de Strasbourg.

M. le pasteur Ringel, dont j'ai déjà signalé le zèle à chercher les ruines, a eu encore une fois la main heureuse en faisant fouiller un *heiden-hübel*, ou butte païenne, aux environs de Saar-Union. Cette butte est dans une forêt de hêtres, sur le bord d'une clairière appelée *Heiden-Tempel*, temple païen. La légende racontait qu'une

Digitized by Google

cloche d'argent était enterrée dans le tertre, et que le temple recélait le cercueil en or d'un ancien roi. Maintes fois des gens de Saar-Union étaient allés fouiller dans ces deux endroits, sans trouver ni la cloche ni le cercueil. Les fouilles commandées par M. Ringel n'ont pas amené davantage la découverte de ces deux objets. Ce sont tout bonnement les substructions d'un vaste établissement romain qu'on a vu se dessiner sous le sol.

La butte était formée de décombres entassés sur un point qui paraît avoir été une cuisine. Tout y était brisé et broyé. Seul, un joli flacon de verre s'était trouvé préservé par des pierres lors de la chute du comble sur le pavé. Il y avait dedans un liquide incolore. On n'a pas pu savoir ce que c'était, parce que les ouvriers, mal surveillés, brisèrent le flacon en se le disputant. Ils croyaient avoir trouvé de l'essence d'or.

Le sous-sol de la clairière était composé de cendres et autres résidus résultant de l'incendie. Le plan de l'édifice, relevé pendant les travaux, a été soumis à la Société alsacienne, mais n'a pas été publié. Il est dit seulement, dans le rapport, que l'une des pièces paraissait avoir été un atelier de forge. Deux cheminées courant sous le sol débouchaient dans un emplacement où était plantée une grosse pierre, qui fut jugée avoir servi de base à une enclume. A côté reposait un marteau à deux têtes, des clous, des morceaux de métal. Plus loin on découvrit une fournaise et une masse de débris de creusets.

La destruction de cet établissement doit remonter à la fin du IVe siècle, car la série des monnaies recueillies s'arrête à l'empereur Gratien.

D'autres ruines romaines ont été mises à découvert sur le Schimmelrain, colline voisine d'Hartmannwiller (Haut-Rhin). C'est M. de Ring qui dirigeait les recherches. On a dégagé le soubassement d'un portail élégant, par lequel on s'engageait dans un corridor donnant entrée à plusieurs chambres. Le Bulletin donne des échantillons coloriés en lithochromie de la peinture qui décorait ces chambres; on y voit aussi le dessin d'un aigle en marbre, très-mutilé, qui a été ramassé parmi les décombres.

Un rapport de M. Guerber, curé de Haguenau, nous transporte en plein moyen âge. Ce travail concerne des peintures qui ont été récemment découvertes par M. le professeur Meyer, sous le badigeon de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Wissembourg. L'édifice, cons-

Digitized by Google

truit à la fin du XIIIe siècle, paraît avoir été couvert de fresques dans toute son étendue. A l'époque de la visite de M. Guerber, on avait déjà fait reparaître celles du bas de la nef, d'un bras du transept et de plusieurs pièces de voûte.

La partie technique n'est l'objet d'aucune observation dans le rapport, où l'on s'est borné à décrire les sujets représentés. Ce sont : le Massacre des Innocents, la Pentecôte, des scènes de la Passion, et le Jugement dernier.

Il ne faut pas omettre, pendant que nous en sommes au moyen âge, une singulière découverte consignée par M. Oppermann dans sa notice sur les antiquités de Sainte-Odile. Il y avait au fond du val Saint-Ulrich, sous les sapins, un grand tumulus qui était connu sous le nom de *Bruderhaus*, maison du frère. Quelqu'un de Barr ayant eu la curiosité de le faire fouiller, on mit à découvert le soubassement d'une chapelle de la plus belle construction. L'édifice est roman, mais de ce roman qui commence à subir l'influence du gothique. Il avait 12 mètres de long sur 5 de large, et une cellule carrée, de 5 mètres aussi, était appliquée sur le flanc septentrional. L'épaisseur des murs sur le plan qui accompagne la notice fait voir que le tout était voûté.

Diverses élévations, coupes et motifs d'ornement se rapportant à l'architecture gothique de la dernière époque ont été réunis par M. Fries dans un article intitulé : *Églises de Sainte-Madeleine, de Saint-Louis et de Sainte-Catherine à Strasbourg*. Ces dessins sont d'une main habile autant que d'un œil intelligent. Ils annonçaient une série qui aurait eu son utilité pour l'histoire générale de l'art. Malheureusement, M. Fries est mort. Le meilleur éloge à faire de son travail est de souhaiter qu'il trouve un continuateur.

M. Spach, archiviste du département du Bas-Rhin, a consacré une notice accompagnée d'une belle planche en couleur à l'une des pièces les plus curieuses de son dépôt. C'est un bref d'indulgence accordé à l'abbaye de Surbourg le 12 avril 1493. La pièce est en parchemin de grande dimension (89 centimètres sur 69). Le texte est contenu entre de larges bordures de rinceaux de diverses couleurs. Sur le fond se détachent des médaillons dans lesquels sont représentés saint Martin et saint Arbogast, patrons de l'abbaye. Le protocole est en grandes onciales brodées, en encres rouge, bleue, verte et d'or, et la lettre initiale, qui est un O, forme, à la rencontre des bordures d'ornement, un cadre rond dans lequel est représen-

Digitized by Google

tée la Vierge tenant l'enfant Jésus. Quoique tout cela ne soit que de l'imagerie de pacotille, on ne peut pas s'empêcher d'y reconnaître un reflet du goût décoratif qui distingue les ouvrages des della Robbia et de Mantegna.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport de M. Lascoux sur des communications de MM. l'abbé Giraud, d'Arbaumont, Simonnet et Aubertin.

M. l'abbé Giraud a transmis au Comité la copie d'un privilége, en date du mois de novembre 1203, par lequel Ildephonse ou Alphonse, comte de Provence, accorde à l'évêque de Fréjus des pouvoirs étendus en matière judiciaire sur le territoire de son diocèse.

Cette copie est la reproduction d'une autre copie tirée des archives paroissiales de Saint-Cyr (Var), et dont l'original paraît être conservé aux archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le comte donateur est Alphonse II, mort en 1209.

L'évêque donataire est Raymond Ier, qui prit possession du siége en 1203, l'année même de la donation.

La concession faite à l'évêque exclut formellement la haute justice, et donne le motif de cette exclusion : « Quia vero reos sanguinis ministris Dei non est honestum punire, idcirco eos nobis et successoribus nostris specialiter reservamus. »

Mais, tout en se réservant le droit de punir, Alphonse abandonne à l'évêque les biens des condamnés : « Nolumus enim aliqua occasione sumpta nobis vel successoribus nostris ut in bonis damnatorum aliquid liceat sperare. »

Quand il était moine, Raymond avait été le confesseur d'Alphonse; il l'était sans doute encore en 1203, et cette circonstance suffit pour expliquer la libéralité du prince; peut-être aussi Alphonse voulut-il donner à l'évêque une source de revenus plus importante

Digitized by Google

et bien nécessaire dans un diocèse ravagé quelques siècles auparavant par les Sarrasins, et qui ne s'était pas relevé de ses ruines.

Dépôt aux archives.

M. d'Arbaumont a extrait des registres de la chambre des comptes de Dijon une transaction judiciaire intervenue, en l'année 1416, entre le procureur du duc de Bourgogne et le sire de Loisey et autres.

Voici dans quelles circonstances :

Le curé de Loisey était mort; le seigneur du lieu, de connivence avec des prêtres et des sergents du voisinage, s'était emparé de la succession du défunt. Mais la sœur et héritière du curé décédé avait transporté ses droits héréditaires au duc, qui voulut se rendre compte de la succession, et apprit comment le seigneur de Loisey et ses complices l'avaient détournée à leur profit.

De là, poursuites, informations, et enfin transaction.

Lorsqu'il comparut devant la chambre des comptes, le seigneur de Loisey « se mit pleinement en la mercy de justice, requérant que plus avant procès non fût fait contre lui, et que, selon ce qu'il pourrait avoir mespris et délinqué, il s'en soumettait à l'ordonnance de messieurs, et en voulait tenir leur adjugé de telle amende que le cas requerrait, pourvu que l'on eût regard à ce qu'il était simple et ignorant, et n'avait pas moult grant cognaissance en fait de justice. »

Cette défense nous montre que le système des circonstances atténuantes n'est pas une invention moderne.

Il paraît que la succession du curé se composait uniquement de valeurs mobilières, créances et meubles.

L'importance des créances n'est pas indiquée; celle du mobilier ne semble pas bien considérable.

Ainsi on peut supposer que le sire de Loisey s'était fait la part du lion, et avait mis la main sur les objets les plus précieux. Cependant ces objets ne consistaient qu'en trois tasses, deux gobelets et une courroie d'argent.

Le second des délinquants, après le sire de Loisey, Jean Mathey, son procureur, s'était attribué une houpelande estimée 6 francs, et un fer à gauffres prisé 5 gros.

Un autre avait eu un chapeau noir et un *gibacier* évalués à 1 écu.

Un autre s'était contenté d'un mortier, dont la valeur n'est pas mentionnée.

Digitized by Google

En résumé, la communication de M. d'Arbaumont est peu importante, et nous avons l'honneur de vous proposer d'en ordonner le dépôt aux archives du Comité.

Nous devons à M. Simonnet, substitut du procureur général à Dijon, correspondant, la copie de cinq actes du XIVe siècle, extraits des archives de la Côte-d'Or, et qui se rattachent à un épisode de l'histoire de la maison de Saux.

Jean de Saux, dit *le Louvet*, c'est-à-dire *le petit Loup*, fils de Thomas, dit *le Loup*, avait tué Guillaume de Bessey, écuyer.

Pourquoi, dans quelles circonstances?

Dom Plancher, qui parle du fait dans son Histoire de Bourgogne, n'indique pas la cause ni les particularités de ce meurtre; et les pièces communiquées sont également muettes à cet égard.

Ces pièces font connaître seulement les suites du crime.

C'est d'abord la transaction intervenue entre Jean de Saux et les parents de sa victime; puis l'obligation imposée au *Louvet* de faire transporter le corps de Guillaume à l'abbaye de Cîteaux, de faire célébrer un service, de faire amende honorable, de payer huit vingts francs d'or au coin du roi.

Vient ensuite une déclaration constatant que Jean de Saux a crié merci et fait amende.

Enfin nous trouvons la quittance du payement de 160 francs d'or, et deux pièces relatives à ce payement.

Les transactions à la suite de crimes ne sont pas bien rares au moyen âge, dans un temps où la justice réglée n'avait pas une grande force; mais, si les actes fournis par M. Simonnet ne sont pas une nouveauté, ils renferment du moins quelques détails intéressants sur la forme de ces transactions.

On peut remarquer aussi la formule employée par le tabellion dans l'acte de transaction. De nos jours, quand un notaire instrumente, c'est lui qui parle dans l'acte. Ici, au contraire, ce sont les parties contractantes qui prennent la parole, en quelque sorte, simultanément.

«... Comme descors et desbat fust mehu entre moi Jehan de Bessey, escuier, frère de feu Guillaume de Bessey, et plusieurs de mes amis, d'une part, et moi Jean de Saulx, autrement dit *le Louvet*, et plusieurs de mes amis, d'autre part, pour cause du trépas de feu ledit Guillaume de Bessey, frère de moi, ledit Jean de Bessey,

Digitized by Google

le quel Guillaume ait été mort par la coulpe de moi, ledit Jean de Saulx.....»

Je me fais un devoir de signaler au Comité le soin extrême avec lequel a été fait le travail de M. Simonnet. Toutes les fois qu'un nom propre se rencontre dans les actes, et il y en a beaucoup, M. Simonnet recherche et donne minutieusement toutes les indications qui peuvent faire connaître le personnage et sa famille.

Il serait à désirer que tous nos correspondants imitassent ce bon exemple.

M. Aubertin a dressé l'inventaire des titres relatifs aux droits de justice de la mairie de Beaune, qui se trouvent dans les archives municipales de cette ville. Son travail consiste dans une indication sommaire des pièces renfermées dans ces archives : la plus ancienne remonte à 1304; la plus récente est de 1753.

Sa nomenclature n'est accompagnée d'aucune réflexion, soit sur l'origine des droits de la ville, soit sur la nature des crimes que la mairie avait à punir, soit sur la gravité des peines infligées aux coupables; mais elle peut avoir de l'intérêt pour ceux qui s'occupent de l'histoire de la Bourgogne, et fournir quelques renseignements utiles aux jurisconsultes qui veulent étudier la marche du droit criminel en France.

Ainsi, en recherchant quels étaient les faits délictueux qui se produisaient le plus fréquemment, on trouve en majorité, et comme partout, les attentats contre la propriété et les violences contre les personnes; mais on y trouve aussi le viol, le *maquerellage* (je copie ce mot dans l'original), le faux-monnayage, la rupture de ban, le blasphème, la sorcellerie, le sortilége, la *vaudoyrie* (hérésie des Vaudois) et le nouage de l'aiguillette; on y voit même figurer un délit qui a quelque analogie avec les délits qui se commettent de nos jours par la parole. En effet, en 1568, la mairie prend une délibération portant «que l'on fera information contre deux habitants qui, ces jours derniers, ont joué à cheval une tragédie injurieuse et tendant à sédition.»

Les peines varient entre la pendaison ou la décapitation et la simple amende. En 1516, le nommé Grangier est condamné à être pendu pour *avoir blasphémé le saint nom de Dieu.* En 1611, la femme Debard, convaincue de sortilége et vaudoyrie, est condamnée à être étranglée et brûlée. En 1582, le vigneron Lefort, qui avait noué

Digitized by Google

une aiguillette pour empêcher un mariage, est condamné au fouet et à l'amende. En 1526, le regratteur Rogier Esconlle est condamné au fouet et au bannissement pour avoir volé un satin et un sayon. En 1456, le nommé Jecquot est poursuivi pour avoir, ainsi que d'autres, jeté à la porte de Jehan Brenier, le jour de ses noces, des pierres et des os de *chaireingne*. C'est l'équivalent du *charivari* de notre temps. Au xve siècle on le punissait de 10 sols d'amende; aujourd'hui nous le punissons d'une amende qui ne peut dépasser 15 francs, et quelquefois d'un emprisonnement qui ne peut dépasser cinq jours.

Pour mettre à exécution les sentences criminelles de la mairie, il fallait un bourreau : la mairie en avait un. Voulez-vous savoir quels étaient ses gages au xvie siècle? Le voici. Une délibération du 8 juillet 1575 porte nomination de Pierre Morlot à la place d'exécuteur, moyennant 12 livres par an. C'était là l'appointement fixe; mais il y avait un casuel : 25 sols toutes les fois qu'il fustigera dans les carrefours, la même somme quand il marquera de la lettre B et quand il coupera une oreille; 10 sols pour le fouet sous la custode; 50 sols pour chaque pendaison et décapitation, et 25 sols pour l'exécution en effigie.

Au xve siècle le tarif du casuel était plus élevé. Nous trouvons, en effet, un mandat de 3 livres 7 gros 1/2, délivré en 1481 à l'exécuteur pour ses peines d'avoir fustigé et coupé une demi-oreille au nommé Poncet.

Pour vous faire apprécier le travail de M. Aubertin, nous avons dû entrer dans ces détails, puisque l'envoi de notre correspondant n'est, en réalité, qu'un recueil de détails.

Mais de ce grand nombre de petits faits se dégage un fait plus important, je veux parler de la vitalité de la justice de la mairie, dont l'existence paraît s'être prolongée jusqu'à la Révolution.

Sans doute, au moment de sa création, cette justice avait sa raison d'être; il fallait bien, à une époque où la France était fractionnée, morcelée, divisée en mille parties, que les justiciables trouvassent sous leur main des tribunaux pour statuer sur les difficultés litigieuses qui les divisaient; de là la multiplicité des juridictions. Mais, quand le royaume eut réuni ses membres épars, et que la cohésion se fut faite entre ses diverses parties, ces juridictions multiples, locales, s'étendant sur un territoire restreint, auraient dû raisonnablement disparaître. Des tentatives furent faites par le pou-

Digitized by Google

voir royal pour atteindre ce but; l'ordonnance de Blois et celle de Roussillon voulurent remédier à ces abus, en supprimant les justices de ville, de prévôté, de vicomté, de viguerie, là où existait un bailliage, et depuis longtemps il y en avait un à Beaune. Vains efforts! Les titulaires d'office, la finance déboursée, l'ancienneté de l'abus, les intérêts particuliers prévalurent contre l'intérêt général; nous en trouvons la preuve dans l'une des pièces signalées par M. Aubertin, où nous voyons qu'en 1574 une députation de Beaunois se rendit à Lyon auprès du roi Henri III, lors de son retour de Pologne, et, grâce à l'intervention de quelques seigneurs, obtint le maintien de la justice de la ville. Deux siècles plus tard, même après le règne de Louis XIV, on se heurta contre un obstacle semblable. D'Aguesseau eut beau faire rendre l'édit de 1749, qui ordonnait la suppression de ces petites justices, nous trouvons, en 1751, une ordonnance de M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, qui déclare que l'édit ne s'appliquait pas à la ville de Beaune.

C'était là un abus évident : et pourtant nous ne voulons pas le critiquer trop vivement, quand nous regardons autour de nous et que nous considérons le nombre exagéré des tribunaux qui existent aujourd'hui en France.

Notre organisation judiciaire a été constituée en l'an VIII; c'est à cette époque que les tribunaux de première instance ont remplacé les tribunaux de district, et que les tribunaux civils de département ont pris le nom de *tribunaux d'appel*, dont quelques-uns sont devenus plus tard des cours impériales; quelques légers remaniements ont pu avoir lieu dans les années suivantes, mais depuis 1808 rien n'a été changé.

Or, en 1800, comme en 1808, la plupart des départements n'avaient ni routes, ni chemins, ni moyens de transport en commun, encore moins de chemins de fer; c'était un voyage difficile et dispendieux que d'aller du chef-lieu de canton au chef-lieu d'arrondissement, au chef-lieu de département ou dans la ville siége de la cour impériale. D'un autre côté, les procès pullulaient; à travers des législations discordantes, tout était matière à contestation; il fallait appliquer le droit ancien et le droit intermédiaire, et, quand le Code civil parut, il fit, comme toutes les lois nouvelles, surgir une foule de litiges nouveaux.

En présence de cet état de choses, le Gouvernement devait établir beaucoup de tribunaux, pour que, d'une part, la justice fût à

Digitized by Google

la portée des justiciables, et, de l'autre, pour que le nombre des juges fût en rapport avec celui des procès. Il le fit, et fit bien.

Mais, depuis soixante ans, que de modifications, que de changements autour des tribunaux! La France est sillonnée de routes impériales, de routes départementales, de chemins de grande, moyenne ou petite communication, les moyens de transport sont faciles et relativement peu coûteux, la vapeur a, en quelque sorte, supprimé les distances; d'un autre côté, les questions qui naissaient de l'application du droit ancien ou du droit intermédiaire ne se rencontrent plus, presque toutes les grosses difficultés du droit, nées du Code civil, ont été résolues, et, grâce au niveau de jurisprudence que la Cour de cassation a promené sur les divers degrés de juridiction, telle question qui, autrefois, se plaidait solennellement, n'est pas même soulevée aujourd'hui, parce que sa solution n'est plus douteuse.

L'organisation de l'an VIII et les remaniements postérieurs, au point de vue du nombre des tribunaux, sont donc aujourd'hui un anachronisme, et la carte judiciaire de la France devrait être refaite : ce travail s'effectuera un jour, nous en sommes convaincus, et bon nombre de tribunaux et de cours impériales disparaîtront, tout comme a disparu la justice de la mairie de Beaune; mais cette mesure se fait attendre, et le retard qu'elle subit pourra un jour nous être reproché.

Voilà pourquoi il ne faut pas se montrer trop sévères envers nos devanciers, de peur que nos successeurs n'usent, à leur tour, de trop de sévérité envers nous-mêmes.

Rapport de M. P. Clément sur deux communications de M. Octave Teissier. 1° Copie d'un manuscrit du XVIIe siècle, en langue provençale, et portant ce titre : *Las causas antiquas de l'antiqua cieutat de Toulon;* 2° Documents historiques extraits des *Registres des insinuations des sénéchaussées d'Hyères et de Toulon.*

Les archives municipales de Toulon sont des plus riches, et M. Octave Teissier, correspondant du Comité, y a déjà trouvé matière à plusieurs communications instructives. Celles dont je viens de reproduire l'énoncé ne le sont pas moins, principalement la deuxième. Le manuscrit *Las causas antiquas de l'antiqua cieutat de Toulon* est, d'ailleurs, comme le dit fort bien M. Teissier, une pure fantaisie

Digitized by Google

historique. L'auteur, Honoré Aycard, écuyer, qui remplissait des fonctions municipales à Toulon dans la première moitié du XVIIe siècle, n'a rien du bénédictin. Livrant carrière à son imagination, il a composé, de toutes pièces, une histoire de sa ville natale, depuis l'an 1642 avant Jésus-Christ jusqu'au vendredi saint de l'année 1348. Jamais, s'il faut l'en croire, ville plus malheureuse, car, dans ce laps de temps, assez long à la vérité, elle a été ruinée dix-neuf fois; la première par les Anatolans, la seconde par les Liguriens, la troisième par le roi Piscon, la quatrième par les rois Nammes et Tarcon. Je passe les autres, où les Francs, les empereurs romains et les Sarrasins jouent le rôle d'incendiaires et de démolisseurs. Le manuscrit se termine par le récit, malheureusement plus véridique, du massacre des juifs de Toulon en 1344 et en 1348. Sans valeur historique ni littéraire, M. Teissier le reconnaît, le manuscrit d'Honoré Aycard peut néanmoins offrir de l'intérêt au point de vue philologique, car les documents du XVIIe siècle en langue provençale sont rares. Je propose au Comité de décider qu'il sera déposé dans ses archives.

L'autre communication de M. Teissier est infiniment plus intéressante.

Le tribunal civil de Toulon a possédé jusqu'en ces derniers temps dix-huit gros volumes manuscrits intitulés *Registres des insinuations*.

D'après Coriolis[1], on appelait *insinuation*, dans l'ancien droit, l'enregistrement ou la transcription, sur un registre spécialement affecté à cet usage, des actes qui devaient être rendus publics, afin d'éviter toute surprise au préjudice de ceux qui avaient intérêt à les connaître.

« Ces registres, dit M. Teissier dans une notice très-bien faite qui accompagne sa communication, étaient tenus depuis fort longtemps en Provence et dans les autres pays de droit écrit, conformément aux dispositions du code Justinien, lorsque François Ier en prescrivit l'usage dans toute la France par son ordonnance du mois d'août 1539... »

Les registres que M. Teissier a dépouillés, et qui ont dû être récemment transportés aux archives du département, proviennent de la sénéchaussée d'Hyères. Ils remontent à l'année 1575 et s'arrêtent à 1790. Malheureusement, il en manque un grand nombre, et la collection n'est à peu près complète qu'à partir de 1643.

[1] *Traité sur l'administration du comté de Provence*, t. II, p. 641.

Digitized by Google

M. Octave Teissier signale dans sa notice explicative un grand nombre de points sur lesquels les *Registres des insinuations de la sénéchaussée d'Hyères* pourraient jeter un jour utile. Je n'en citerai que deux :

D'après les historiens les plus accrédités (Bouche, Henri Martin, etc.), le marquisat de Saluces aurait été usurpé par le duc de Savoie en 1588.

Il résulte, au contraire, de lettres de déclaration de naturalité analysées par M. Teissier et jointes à sa notice, que cette usurpation aurait eu lieu en 1585. Il s'agit, on le voit, d'une simple rectification de date; elle n'est pas cependant sans importance.

En second lieu, des lettres patentes du mois d'avril 1636, dont M. Teissier envoie également la copie au Comité, et qu'il croit inconnues des historiens, établissent un fait singulier.

Les îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite venaient de tomber au pouvoir des Espagnols. La situation était critique, car il fallait des matelots pour renforcer les cadres du cardinal de Sourdis, commandant l'escadre, et l'on n'en avait pas. Que fit Richelieu? Il accorda une amnistie à tous les marins déserteurs ou convaincus d'autres crimes, qui avaient passé à l'étranger ou qui servaient dans l'armée ennemie, crime puni de mort. Il promit, en outre, un sursis de cinq ans à ceux qui avaient quitté la France pour échapper à leurs créanciers. Faveurs étranges, insolites, qui furent d'ailleurs justifiées par l'événement, car bientôt après le cardinal de Sourdis reprenait aux Espagnols les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.

La notice dans laquelle M. Teissier a résumé le résultat du dépouillement qu'il a fait des *Registres des insinuations de la sénéchaussée d'Hyères* contient bien d'autres explications intéressant l'histoire générale ou locale. Je me borne cependant à proposer au Comité de publier dans la *Revue des Sociétés savantes* un résumé sommaire de cette notice, en deux pages, résumé qui accompagne également la communication de notre correspondant, et qui donnera une idée du genre de documents qu'on peut trouver dans les *Registres des insinuations*[1].

Quant à la notice et aux autres pièces qui y sont jointes, elles seraient déposées aux archives du Comité.

[1] On trouvera ce résumé plus loin, p. 145.

Digitized by Google

DOCUMENTS.

Chroniques du siége de Boulogne, en 1544; ou *Journal de ce siége, en vers,* composé par A. Morin, prêtre, et publié pour la première fois, d'après les copies manuscrites qui en restent, par M. François Morand, membre non résidant du Comité des travaux historiques, à Boulogne-sur-Mer.

(Voir le compte rendu de la séance du 7 novembre 1864, ci-dessus, p. 15, et le 1er article, p. 60 à 67.)

DEUXIÈME ARTICLE.

1 Chroniques en brief faictes au lieu d'autre besongne
Du siege des Anglois qui fust deuant Boulongne.
La ville estoit munie de gens et de vitailles;
De Beaurepair battirent bastillons et murailles.

2 Petit deuant bruslerent nostre moulin à vent
Et Dringuehen aussy pour assir leur conuent.
Beaurepair fust aussy du tout mis en bruine;
Et firent bastillon pour nous mettre en ruine.

3 Le jour dixhuictiesme de juillet sans rabattre
Boulongne, qu'on estime, Anglois voulurent battre,
En l'an quarante quatre auec mil et cinq cens,
En nous cuidans abbattre de force et de bon sens.

4 Dez le jeudy matin et toute la journée,
Nous firent grand huttin, la ville estant sommée.
Sept cens ou enuiron de coups d'artillerie
Donnerent en la ville, sans faire grand turie.

5 Petit apres ce jour firent trenquis de sorte
Pour y faire sejour, veans la ville forte :
Car du molin à vent venant à Brequereque
Firent de hauts trenquis pour bailler mainte creque[1].

[1] *Creque.* — C'est une prune de haie, en patois boulonnais; et, au figuré, dans le langage de Morin, c'est un projectile d'arme à feu. On dit encore vulgairement, en ce sens : Je lui ai envoyé une *prune.*

Digitized by Google

6 Nos gens firent saillie quelquefois sur iceux :
Mais godons[1] pleins d'enuie y furent bien peneux;
Car vingt ou vingt (et) deux y furent saccagez
Par les Italiens à Boulongne logez.

7 Mortiers et gros canons en grosse quantité
Ces godons nous ruerent tant que ce fust pitié.
Mais Dieu, par sa bonté, nous gardit, et Marie[2],
Que peu de la cité y perdirent la vie.

[1] *Godons.*

Nul n'est de nous qui ne desire
De combattre et voir les *godons.*

(*Le Mystère du siége d'Orléans.*)

Cryant : qui vive aux *godons* d'Angleterre.

(Cretin.)

Ne craignez point. Allez battre
Ces *godons*, panches à poys.

(*Anciennes Chansons normandes.*)

D'où vient ce mot de *godons?* Est-ce du juron national des Anglais, *goddam*, comme le pensent plusieurs commentateurs? Mais est-on bien sûr que les Anglais jurassent par *goddam*, dès l'époque où le *Mystère du siége d'Orléans* nous fait remonter, et ne retrouverait-on pas le mot *godons* dans des compositions antérieures? En outre, ne l'appliquait-on qu'aux Anglais? Lorsque le compte de commune de la ville d'Orléans, en 1439[a], alloue 12 livres 16 sols à un peintre qui a fait «les jusarmes et haches et une fleur de liz et deux *godons*,» je veux bien supposer qu'il est encore question d'*Anglais* en effigie, mais il y a des *godons* dans les sermonnaires du temps de Louis XI et de ses successeurs. Olivier Maillard et Michel Menot attaquent vivement les *godons* en chaire. On peut voir quels personnages ils apostrophent sous ce nom. Ce ne sont pas des Anglais. Admettons cependant que la qualification fût plus particulière à ce peuple, et qu'elle ait fini par le personnifier exclusivement dans la suite des temps : nous ne rejetterons pas tout à fait l'étymologie recherchée dans *goddam*, mais nous nous souviendrons, en tout cas, que nous avons en français le vieux mot *godet*, vase à boire, et aussi le verbe *godailler*, qui n'est pas nouveau : ils se rapprochent beaucoup de *godons*, et surtout de l'état où se trouvent les Anglais du siége de Boulogne dans le dernier vers du *Journal* de Morin.

Godon est toujours en usage dans la bouche de nos marins, et plus encore dans celle de leurs femmes, lorsqu'elles veulent n'être pas agréables à un Anglais.

[2] *Marie* est le nom sous lequel Morin désigne la Sainte-Vierge, et plus particulièrement Notre-Dame de Boulogne, ou sa statue miraculeuse, la *benoiste image*, qui était honorée dans l'église abbatiale d'alors.

[a] *Mystère du siége d'Orléans*, préface des éditeurs, p. VIII.

Digitized by Google

8 Un maistre Jehan Fin fin [1] et tous ses compagnons
Rendirent la Tour d'Ordre [2] pour moins de deux oignons [3].
La tour estoit munie assez pour six semaines.
On les doit ennoyer à leurs fiebures quartaines [4].

9 Le propre jour Saincte-Anne fust Perotin Morin
Touchiet droit à l'espaule, dont il fust mis à fin.
L'endemain, Gin [5] le Peintre d'vn coup de fauconneau
Fust frappé, et deux autres assommez comme vn veau.

10 De juillet le dernier jetterent des mortiers
Du moins six ou sept vingt, dont Anglets furent fiers.
Des thuilles abbatirent hors et ens les maisons;
Mais bien peu en suirent [6], sauf leurs bonnes raisons.

11 Une tres grosse boulle cheit à Sainct-Samer [7]
Où y auoit grand foulle de gens pour se sauuer.
En oyants une messe cette boulle cheit
Assez prez de l'autel, mais homme ne blescheit.

[1] *Jehan Fin fin.* — C'est le *Johannes Finus* d'Arnoul le Feron et le *Jean le Fin* du continuateur de Du Haillan. Son nom est redoublé ici par ironie.

[2] *La Tour d'Ordre.* — C'est le phare construit par les Romains dans la célèbre expédition de Caligula. La Tour d'Ordre, ou d'Odre, s'est écroulée en 1644.

[3] *Deux oignons.*

Hennoyers, coupeurs de ramées,
Vous ne valiez pas *deux oignons.*

(Le Roux de Lincy, *Chants histor. franç.* II, 71.)

[4] *Fiebures quartaines.* — «Je veidz maistre François Villon qui demanda à Xercès combien la denrée de moustarde. Ung denier, dist Xercès. A quoy dist ledict Villon: Tes *fiebures quartaines*, villain.» (Rabelais, l. II, ch. XXX.)

[5] *Gin*, variante : *Din* A. — Scotté remplace le nom par un verbe, *vint.* Il faut *Gin*, qui est encore un nom de famille chez nos marins.

[6] *Suirent* S, variantes : *tuirent* A; *tuèrent* D, H, PM. — On a pu remarquer déjà, et l'on verra encore, que Morin termine souvent ses premiers hémistiches en rimes ou en assonances; et il est clair que dans ce vers il a voulu donner une rime a *abbatirent* du vers précédent : ce sera *suirent* ou *tuirent* et non *tuèrent*. *Suirent* est une contraction de *suivirent :* le sens serait, dans ce cas, que l'attaque des Anglais eut peu de *suites*.

[7] *Sainct-Samer.* — C'est l'abbaye de *Saint-Wlmer*, qui était située rue du *Compenaige*. On nomma plus tard cette rue, *des Prêtres-de-l'Oratoire*, lorsqu'à la place de moines il y eut des oratoriens. Les actes du temps disent *Saint-Samer* aussi bien que *Saint-Wlmer :* cependant cette dernière dénomination y est plus en usage.

Digitized by Google

12 Ce jour en cheit vne à l'hostel du Mignon,
Où estoient deux enfants dans leurs licts, se dict-on
La boulle, par miracle, jetta l'enfant en bas,
Sans malfaire à nulluy. Louange à Dieu du cas!

13 En la rue de la Clef, maison du lieutenant,
Descendit un boulet, qui en fust deux tuant;
Un gougeart[1] et vn homme y laisserent la vie.
Dieu recheuue[2] à mercy leurs ames, et Marie.

14 Le vendredy suiuant cinq ou six vingt boulets
De mortiers nous ruerent amenez de Calais;
La nuict encore plus, pensant nous faire mal,
Aucunes aussy grosses qu'un asne ou qu'un cheual.

15 L'endemain, samedy, enuiron la Tour d'Ordre
Mirent de gros canons pour nous mettre en desordre;
Battans sur le marchiet de torts et de trauers,
En battant la muraille comme matins[3] peruers.

[1] *Gougeart.* — Le *gougeart* ou *goujat*, était un valet de soldats fantassins. « Les goujats, au cas qu'il s'en trouve plus d'un pour trois fantassins, seront chastiez du fouet. » (*Ordonnance royale de 1579.*)

[2] *Recheuue* S, A, variante : *reçoive* D, H, PM.

[3] *Matins.* — Nous aurons encore : maugré l'Anglets *matin* (48); ces vilains *matins* Anglets (49); bruslé de ces *matins* (168).

Deux gros *matins* d'Allemands.

(Montluc.)

Vingt mil et davantaige
De ces Suyces *mastins*
Sont remaiz en hostaige.

(L. de L. *Ch. h. f.*)

Ne sçavons le chemin
Que tindrent les *matins*
Nous aller eschappant.

(*Id. ibid.*)

Les *matins*, dans cette dernière citation, sont des Flamands du Haynaut. On voit que l'injure était fréquente, mais aussi qu'elle était banale et même cosmopolite. N'a-t-on pas dit pareillement en Angleterre : *French dogs*, « chiens de Français. »

Digitized by Google

16 Depuis ce samedy oncques ils ne cesserent
De tirer leurs engins[1], dont peu de gens tuerent.
La batterie amenerent derrier(e) Sainct-Martin;
Deux mille coups donnerent au Chasteau, du matin.

17 Lundy, mardy, sans cesse ne feirent que tirer
Vers la maison de Cappes, pour tout desemparer,
Jusques à la Gayolle, bombardes et canons,
Pensants y faire bresche; à peu cela tenons.

18 Canons sous la Tour d'Ordre et autre artillerie
Redondoient aux flancs, pensants faire turie.
Ce jour veoit on[2] feu au pays d'Outreaue,
Dont esbahi je fus; mais on n'en fist que maue[3].

19 Ce mardy dessusdict le sieur de la Loge
Fust bleschiet en ses jambes, dont bientost il desloge[4].
Prez de luy Lancherie[5], au rampart Nostre-Dame,
Fust auec luy frappé. Dieu pardoint à son ame.

20 Le jeudy ensuiuant ils jetterent sans nombre
Gros canons et mortiers; mais ce ne fist encombre.
Au rampart Nostre-Dame cuidoient bresche faire;
La Vierge qu'on reclame prouueut à cette affaire.

[1] *Engins.* — «Car s'aucuns sieige d'ennemis venoient devant ladite ville, et y jetoient canons ou bombardes ou autres *engiens.*» (A. Thierry, *Monuments de l'Histoire du Tiers État*, II, 371.)

[2] *Veoit-on* H, variantes : *voit-on* S, PM; *on voit un* A, D. — J'adopte *veoit*, qui est un imparfait, parce qu'il est plus conforme qu'un présent aux temps des autres verbes de la phrase, *redondoient*, esbahi je *fus*, on n'en *fist*.

[3] *Maue*, variantes : *mave* D; *maü* A. — Marmin (*Notes* sur PM) veut que ce soit *mane*, et il explique le mot par ceux-ci : «paniers que l'on brûlait.» C'est faire trop bon marché de la rime qui demande *maue*. *Mane* ne rimerait pas à *Outreaue*. D'ailleurs Morin se sert quelque part du mot que propose Marmin, et il ne l'écrit pas *mane*, mais *mande*, comme on le prononce encore aujourd'hui dans le peuple. Anciennement on disait *mau* pour «mauvais, méchant», et notre patois a conservé *moie* pour «meule»; une *moie* de foin. Le feu que l'on voyait n'était-il pas un incendie de récoltes en meules ou en *maues?* Le mot a pu être modifié pour la rime. Dans tous les cas, je ne vois pas là de *paniers à brûler*.

[4] *Desloge.* — «Car aulcunes telles ames, tant sont nobles, précieuses et héroïques, que de leur *deslogement* et trespas nous est certains jours dauant donnée signification des cieulx.» (Rabel.)

[5] *Lancherie*, variante : A, D avec l'article *le; Lancerie* sans article H, PM; *le Dancherie* S; mais S écrit, dans un autre endroit (*Not. hist.* de J. Scotté), *Lancherie*.

Digitized by Google

21 Le vendredy après donnerent tant de coups
Par de là (la) Gayolle qu'effroyés fusmes tous.
Quatre ou cinq compagnons ce jour furent tuez,
Estants à la muraille non là constituez.

22 L'endemain, samedy, de plus en plus battirent,
Tant que murailles et tours aux brayes abbatirent.
Et, de faict, ils rompirent un de nos gros canons
Dedans la tour Françoise, dont simples nous tenons [1].

23 Le canonier laiens [2] fist tres mal son deuoir
De remettre la piesce a poinct, à dire veoir.
Après auoir tiré au rampart Sainct-Martin,
Vint un coup de faucon qui le vint mettre à fin.

24 Sçachiez pour verité qu'il n'estoit qu'apprentis,
Car il n'vsoit de sens, de grand ny de petits.
Un chief doist auiser de mettre un canonier
Qui sceut [3] droit viser sans jurer ny haigner.

25 Ce jour le capitaine de nos Italiens,
Homme hardy et saige, estant auec les siens
Auprès de la muraille, deffendant vaillamment,
Fust nauré en la teste des esclats seulement.

26 [4] Le dimanche et lundy n'y eut grand boucherie;
Mais ils tirerent fort de leur artillerie,
En abbattant les murs de delà la Gayolle,
Tirant vers le Chasteau, pour auoir l'aureolle.

[1] *Dont simples nous tenons*, variante d'un manuscrit inconnu donnée par Marmin dans ses notes sur PM : *mais nous nous en moquons.*

[2] Le canonnier *laiens*, variantes : *Layens* A; *Laiens* D; *Lajen* H; *Lazen* PM. — A l'exception de Scotté, tous les copistes ont pris l'adverbe de lieu composé, *laiens*, «là-dedans», pour un nom d'homme; et leur méprise a passé dans l'histoire. Selon Henry (*Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne*, 1810), «le canonnier *Layen* est tué sur sa pièce.» D'après Marmin (*Notes historiques*, à la suite du poëme *le Siége de Boulogne en 1544*, par le baron d'Ordre, 1825), «*Layent* est tué d'un coup de fauconneau.» Enfin Laiens est encore offert en exemple par les auteurs d'une nouvelle histoire de Boulogne (d'Hautefeuille et Benard, 1860), dans le nombre des Boulonnais qui sont morts pour leur pays au siége de 1544.

[3] *Sceut*, variantes : *sceuchit* A; *seussist*. H, PM; *sache* D. — «Mais quelle remonstrance qu'elle *sceussit* faire.» (Saint-Remy, *Mém.*)

[4] La copie S n'a pas ce quatrain; S ne l'a omis que par distraction : car on voit qu'il avait commencé de l'écrire.

Digitized by Google

27 Le dimanche susdict, frappé de maladie,
Crepieul[1], procureur, alla de mort à vie[2].
Le lundy ensuiuant fust vn soudart cappé[3],
En dormant[4], d'vne flesche en la bouche frappé.

28 Un autre compagnon auecques[5] vn gougeart
Fust feru d'vn mortier, dont il mourut à part.
L'escade de Lignon[6] firent ce jour saillie
Par dehors le Moinet des Degrets fort hardie.

29 Deux gros Anglets tuirent estants en leurs trenquis;
Les autres se fuirent fors vn qui fust exquis[7].
L'entreprise fust chaude et rude, à dire veoir:
Mais visé auoient d'y bien faire debuoir.

30[8] Picqs et heniaux osterent, arquebutes et espées
A ces vilains godons, et flesches empennées.

[1] *Crepieul*, variante : *Prépieule* S. — Un Jehan de *Crepieul*, procureur et conseiller au siége de la sénéchaussée du Boulonnais, est repris dans un acte de l'abbaye de Saint-Wlmer du 10 novembre 1519. Ce pourrait être le nôtre.

[2] *De mort à vie.*

Ou par cel Dieu qui vint *de mort à vie.*

(Otinel, *Chanson de Geste.*)

[3] *Cappé.* — « Armé, non armé, au boucler, à la *cappe*, à la rondelle. » (Rabel.)

[4] En *dormant*, variante : en *donnant* A.

[5] *Auecques*, variante : *auec* S, D, PM.

[6] *L'escade de Lignon*, variantes : *L'escadre du* A; *Lescade et de Lignon* H, PM. — « Et à ceste fin seront tenuz chacun chef de porte et *escade* recevoir particulièrement des gens de leurs portes ou *escades* les deniers de leurs cottisacions. » (A. Th. *Mon. du T. É.* II, 649.)

« Tous soldats obéyront à leurs sergens et capitaines *d'escadre.* » (*Ordonn.* de Henri II, 1550.)

Les copies H et PM renouvellent leur méprise de *laiens :* elles prennent encore le *Pirée* pour un nom d'homme. Par suite, Henry (*Ess. hist.*) nous donne « un sieur de Lescade; » et Marmin (*Notes hist.*) « un capitaine de Lescade, qui tue de sa main deux Anglais. »

[7] *Exquis.* — Le mot s'explique dans le quatrain 33.

[8] Jusqu'ici la forme des stances a été le quatrain, et elle continuera de l'être dans tout le cours du *Journal*, excepté en deux endroits, sous les numéros 30 et 38. Comme il n'y a aucun sens rompu en ces endroits, on ne peut y supposer des lacunes. Il faut donc admettre que, par une exception peut-être fortuite, Morin a composé deux sixains ou deux distiques. Les quatrains intermédiaires ne se prêtent point à un autre arrangement. J'ai choisi le distique, sans rejeter pour cela le sixain.

Digitized by Google

31 S'une autre escade, lors eust esté d'autre lez
Pour leur copper la voye et tuer sous volez [1],
Il n'y eust eu godon quy n'y fust demouré.
Faute d'amis [2] y eust, et l'Anglets fust paré.

32 Tout le long la vesprée et toute nuict aussy
Ne cesserent tirer grands mortiers sans mercy.
Auec l'artillerie nous battirent très fort,
Mais peu firent dammage : ce ne fust au plus fort.

33 Le mardy, point du jour, plus fort recommencerent
En enfondants maisons; mais aucuns ne blescherent.
L'Anglets parauant pris [3] nous dict de leurs secrets
Qu'en plusieurs lieux minoient. On y pourueut après.

34 Le jour de mercredy, vn natif du Portel
Fust pour sa trahison coppé [4] par le hatrel;
Puis fust escartelé, car il auoit voulu
Aduertir les Anglets de tout, dont il mourut.

35 Le jeudy ensuiuant, nuict de l'Assomption
De Marie, et le jour, par grand deuotion
Chacun se disposa soy mettre en bon estat.
La cloche [5] de l'eglise fust quasi mise à plat.

[1] Et *tuer sous volez* S, variantes : *tuer son volez* A; *ruer ses volés* PM; *tuer sen volés* D; *tués sont voles* H. — Voilà un des plus complets exemples de la diversité des leçons que présentent nos copies; il y a toutefois accord sur le mot *volez*, de quelque manière qu'on l'écrive.

Et s'il y a quelque meslée
Noises, débatz, occisions,
Je courrai lors à *la volée*
Tout des premiers aux horions.

(*La Vie et Passion de Monseigneur sainct Didier.*)

[2] Faute d'*amis* S, variante : faute d'*avis* A, D, H, PM.

[3] « L'Anglets parauant *pris.* » C'est celui qui se trouve *exquis* au quatrain 29.

[4] *Coppé*, variante : *hocqué* A.

Sa barbe li baloie jusc'au neu du braier
Par desous les oreilles et les guernons traciés,
Derrier el *haterel* gentement atachiés.

(Gui de Bourgogne, *Chanson de Geste.*)

Le *hatrel*, qui se disait pour la nuque, s'est conservé dans nos campagnes pour signifier le *cou;* et les gens du commun disent encore *hocqué* pour accroché. Selon donc que le natif du Portel a été *coppé* ou *hocqué* par le hatrel, c'est la décollation ou la potence : on peut choisir.

[5] *La cloche* S, variante : *le clochiet* A et les autres.

Digitized by Google

36 Ils firent grand damage à la predicte eglise;
Mais la benoiste Image en rien ne se deguise.
Ils battirent si bien la tour et le clochier
Qu'il n'y demeura rien sans nul layens bleschier.

37 Un grand coup de bombarde cheit près de l'autel
De ladicte paroisse : jamais on n'en vid tel.
Un autre coup rompit, venant vers le Chasteau,
Le trincq[1] tout nouueau faict, qui estoit riche et beau.

38[2] Fust-ce point beau miracle, combien que tout rompoient,
Que nulluy ne tuerent qui là la messe oyoient?

39 Nonobstant, au chasteau, fust vn homme tué
Et vn autre blechiet sans auoir coup rué.
Celuy qui fust blechiet auoit seruy sainct Mor[3];
Il auoit à Vuimille à nom Mathieu Graindor[4].

40 Ce samedy saillirent les gens de Collincourt
Sur Anglets, dont faillirent pour le vous faire court.
De godons cinq ou six furent mis à basacq;
Un chief d'escade y fust bleschiet et mis à sacq.

[1] Le *trincq*. — « Deux aultres blanches courdines servantes à couvrir les imaiges du *trincq*. » (*Inventaire de la trésor. de St-P. d'Aire*, 1574.)

[2] Voir la note du quatrain 30.

[3] *Sainct Mor*.

Mieulx leur plaist le pèlerinage
A *Sainct Mor* ou à Bouloingnette.

(*Le Livre de Mathéolus*.)

Rigolet, foy que je doy *sainct Mor*.

(*Le Miracle de Robert le Diable*.)

Quelles étaient les vertus efficientes de saint Mor envers ceux qui le servaient? On ne le trouve pas nommé par Rabelais, qui a fait une revue de beaucoup de saints, dont les reliques étaient visitées ou invoquées en certains cas. Mais dans la traduction du poëme latin de Mathéolus, faite au XIVe siècle par Jean Lefèvre, on prétend que le pèlerinage de Saint-Mor avait un attrait particulier pour les dames. Ce n'était pas, sans doute, le cas de Mathieu Graindor. Morin était un peu malin : et, à le voir rapprocher l'accident de Graindor au siége, de son pèlerinage, il semblerait vouloir faire entendre que saint Mor ne garantissait pas ses pèlerins contre toutes les blessures.

[4] *Mathieu* ou *Mahieu Graindor* paye, le 14 février 1522, à l'abbaye de Saint-Wlmer, un droit de double relief.

Digitized by Google

41 A l'heure de six heures vne tres grosse boulle
Vint de deuers l'eglise, qui fist terrible foule.
Un bon Italien y perdist la cheruelle.
Guillaume le chanteur mourut de sa grauelle.

42 Puis l'endemain, dimanche, monsieur de la Riuiere
Fust d'un mortier tué, puis mis dans la cerniere.
Ils n'auoient cessé, par toute la sepmaine,
De ruer au clochier; mais ce fust chose vaine.

43 Ils le cuidoient[1] abbattre par force de tirer
De leurs artilleries pour le cas empirer.
Mais Jesus et la Vierge qui leurs meffaicts regarde
Ce jour le preseruerent et mirent en leur garde.

44 Le lundy ensuiuant, jour et nuict, ne cesserent
De ruer gros mortiers, dont peu de gens tuerent.
Ils mirent gabions sur les bords des fossez
Rez à rez du chasteau comme gens insensez.

45 Le mardy, prez du jour, nous vint des capitaines
Auec trois cent soudarts munis de leurs enseignes.
Dieu leur doingt bon courage affin de nous deffendre;
Deliberez nous fusmes de jamais ne nous rendre.

46 Le sieur de Veruins en fust très fort joieux :
Un de leurs chiefs fust pris; pour ce ne fust heureux.
Un lacquet auec luy fust pris pareillement,
Par faute de les mettre dedans soudainement.

47 Un nommé Rouge Grez[2], estant homme d'eglise,
Les guida si très bien[3] que bonne fust l'emprise.
Auec luy Jean Bonnet auoit pour compagnon
Sautant à la muraille, comme faict un crignon[4].

[1] *Le cuidoient*, variantes: *le cuidèrent* A, D; *la cuiderent* S.

[2] *Rouge Grez.* — Les actes de Saint-Wlmer, en 1528, citent un Jean *Rougegrès* demeurant à Roupembercq.

[3] *Si très* bien.

Rendans un son *si très* solacieux

(Marot.)

[4] *Crignon.* — On donne dans le Boulonnais, en langage vulgaire, le nom de *crignon* au grillon.

Digitized by Google

48 Maugré l'Anglets matin, le guet[1] fust assommé
Qui estoit à Brequereque et là fust consommé[2]
En gaignant leurs trenquis, maugré la coquinaille;
Dont ils ont eu honneur dessus cette quiennaille.

49 Che jour les compagnons des bandes de la ville
Assaillirent les vaches pour avoir leur roquille.
C'estoit aux pauures gens quy se viuoient[3] du laict.
Le seigneur de Veruins ordre mist[4] à ce faict.

50 Les femmes et enfants de ce faict se plaindoient;
Esbahi je n'en fus, car de ce se viuoient.
Les uns se lamentoient disants : Helas, amy,
Nous mourrons de famine auant la Sainct Remy.

51 De faict furent rendues à ceux à qui c'estoit;
Aucunes assommées; dont joieux on n'estoit[5];
Promettants aux soldats, de par leurs capitaines,
Munitions auroient[6] assez pour trois sepmaines.

52 Après soleil couchant, à huict ou à neuf heures,
Ce jour fust tresbuchant le clocher; dont je pleure.
Miracle lors fust faict par la tres digne Vierge;
N'y eust mort ny blechiet, demeurant en son siege.

[1] Le *guet*, variante : le *quel* H, PM.

[2] *Et là fust consommé.* — Il est difficile de comprendre grammaticalement tout ce quatrain, que les copies ont sans doute mal reproduit. Historiquement, on sait que les Anglais avaient été surpris par l'arrivée du renfort que conduisait Rougegrès, et qu'ils pendirent leur vedette pour la punir de n'avoir pas fait le guet. « And our scout, for cause he did not watch, was hanged. » (Rymer.)

[3] Quy *se viuoient*, variante : *qui viuoient* H, PM. — Le quatrain suivant répète *se viuoient*.

[4] Ordre *mist* à ce faict, variante : ordre *n'eut* A.

[5] Dont joieux on *n'estoit*, variante : on *estoit* D, H, PM. — Les vaches ayant été rendues, il faut admettre que ce fut par l'ordre de Vervins, et que la leçon qui est dans ce sens au quatrain 49 est la bonne. Mais quelle est la meilleure sur le point où nous sommes? Car elles peuvent s'expliquer l'une et l'autre. On pouvait être joyeux d'avoir recouvré ses vaches; on pouvait ne l'être pas qu'elles fussent écorchées, lorsque, vivantes, elles eussent continué de nourrir les habitants et d'être le gagne-pain de ceux à qui elles appartenaient. Cependant, ce qui suit semblerait signifier qu'elles furent rendues sur la promesse faite aux soldats que la ville était en mesure de leur fournir des vivres pour trois semaines. Alors il y avait joie.

[6] *Auroient*, variante : *aurez* S, A, D. — Dans la seconde leçon, il faut supposer qu'on s'adresse aux soldats.

Digitized by Google

53 La voulte de la tour ne fust de rien gastée;
Elle receut ses cloches, tant estoit bien voultée.
La nef fust enfondrée par deuant la parroisse,
Tout cheut cette journée, sans faire cas atroisse[1].

54 L'endemain, mercredy, vn gentil chief de guerre[2]
Appellé Philippes Corse[3], fust mis en saincte terre.
Il estoit capitaine, lors, des Italiens :
Le dieu Mars[4] le voulust loier de ses liens.

55 Obseque venerable fust faict, bien conuenoit,
A chief si honorable, qui merité l'auoit.
S'il nous fust demeuré, c'estoit nostre esperance
Qu'il eust faict grand seruice au noble roy de France.

56 Torches et reuestus[5] y eust bien vingt et quatre
Où armes de vertus pendoient sans debattre.
Les sieurs de la ville et toutes gens de guerre
Luy firent assistance à le porter en terre.

[1] *Cas atroisse*, variantes : *atroches* S, H, D ; *catatroche* PM. — La rime demande *atroisse* au cas d'un adjectif. Mais le substantif *catastrophe* existait alors, et *catatroche* pourrait bien en venir, même *catatroisse* pour la rime. Cela coûtait si peu en ce temps-là.

[2] Un *gentil* chief de guerre. — « Je lui dis qu'il fist parler le Bernet, *gentil* soldat, parmi nos bandes, qui n'estoit encore que capitaine. » (Brantôme.)

[3] Philippes *Corse*. Scotté, seul, écrit *Corps*. — « Le capitaine Philippes *Corse*, homme de grande expérience. » (Du Bellay, *Mém.* liv. X.)

[4] Le *dieu Mars*. — « Pour ne pas se fier trop à ce *dieu Mars*, qui est bien le plus ambigu et le plus doubteux dieu de tous les autres. » (Brantôme.)

[5] *Torches et reuestus*.

Et le suyuoient cent hommes en douleur
Vestuz d'habitz de semblable couleur;
Chascun au poing *torche* qui feu rendoit
Et où *l'escu* du noble mort *pendoit*.

(Marot.)

Aux obsèques, qui se célébraient avec quelque pompe, il y avait ordinairement un certain nombre de pauvres, revêtus de drap noir et portant chacun une torche. Cet accompagnement du deuil était d'autant plus marqué, que le nombre de pauvres était plus grand, le vêtement plus ample et le poids de la torche plus lourd. C'était un beau nombre que celui de vingt-quatre *revestus*, et en rapport avec de riches funérailles. Plusieurs testaments de chanoines de la collégiale d'Aire contiennent des

Digitized by Google

57 Petit deuant l'obseque du sieur dessus dict
Une très grosse boulle en la grand rue tombit.
L'un des Italiens tout nouueau arriuez
Ce jour fina sa vie, et deux de bras priuez.

58 Cette boulle estoit grosse, plus grosse qu'vn baril;
Cheit en la grand rue et fist ce grand peril.
Tout sautant vers la croix vint droict au puict d'Amour[1] :
N'y eust d'autre dommage et là fina son cours.

59 Le fils de Boningars, qui estoit de Vuimille,
Fust frappé prez de l'œil au chasteau de la ville.
Ne scay s'il en morra ou s'il en ira franc;
S'il en deuenoit borgne, il n'en aura qu'vn franc.

60 Après ce jour failly, Englets firent emprise
Auprès du boulesuart du Chasteau sans reprise[2].
Ils furent recueillis[3] viuement aux bastions :
Bien cinquante naurerent, en sonnants leurs bedons.

61 L'endemain, vendredy, fust entreprise[4] faicte
De seize ou vingt soudarts sur cette secte infecte;
Mais auant la retraicte godons furent amassez
Et tuez dix ou douze et laissez aux fossez.

dispositions particulières à cet usage. On y voit des mesures ordonnées pour quatre, six, huit, dix, treize *revestus*, à chacun desquels il est donné une aune de drap noir, quelquefois plus (cinq ou six quarts), quelquefois moins (trois quarts), peut-être quand les pauvres étaient des enfants. Le poids des torches, dans ces testaments, varie d'une livre à une livre et demie. Le *Journal de d'Ormesson* (I, 73) dit qu'aux obsèques de Louis XIII, « devant le dueil marchoient quantité de pauvres revestus de robes noires, portant des torches. »

[1] *La croix* vint droict au *puict d'Amour*. — Les documents du XVIe siècle placent le *puict d'Amour* dans la rue « qui maisne de *la croix* du marchié vers la porte des Degrés. » Qu'était-ce que ce *puict d'Amour ?* Nous rappelle-t-il une de ces fêtes de l'*immaculée conception* qui se célébraient dans la Picardie par des jeux et des représentations de *Mystères ?* Ou bien l'objet était-il vulgaire, avec le souvenir d'une aventure galante ou tragique? Je n'en sais rien.

[2] Sans *reprise*, variante : sans *surprise* A.

[3] *Recueillis*. — « Allèrent les deux Rois de compagnie à Callaiz, où se fit pareil *recueil* au Roy (de France) que celuy qui auoit esté faict à Boulongne. » (Du Bellay, *Mémoires*.)

[4] *Entreprise* S, variantes : *emprise* D, H; *corprinse*, A; *emprinse* PM.

Digitized by Google

62 Force flesches tirerent sur nos gens sans malfaire.
Auec leurs arquebuses[1] sans à nulluy meffaire,
Fors vn pauure soudart qui fust au front bleschiet.
Il y laissa la vie soubit qu'il fust touchiet.

63 Casaques et bastons[2] des Anglois apportoient.
Et, comme autre butin, au marchiet les vendoient.
Mais toujours nous battoient de canons, en cuidant
Faire bresche à la ville. On ne les craint pourtant.

64 Nous craindions bien tretous leurs trenquis et leurs mines :
Mais, peur d'estre surpris, nous fismes bonnes mines[3];
Plusieurs puicts furent faicts pour les contreminer;
Ne scay que ce sera : Dieu le veuille emener[4].

65 Et de nuict et de jour on chassoit des soudarts
Et toutes gens d'eglise besongner aux ramparts;
Pauures gens de village, femmes, enfants aussy.
Pour deffendre vne ville on y a maint[5] soucy.

66 Ce jour presdict, jeudy après la Nostre-Dame,
Jehan, l'hoste du Liepart[6], rendant à Dieu son ame,
Pardedans la chappelle de nos arbalestriers
Fust enterré son corps et porté volontiers.

[1] *Flesches* auec *arquebuses.* — Il est impossible de lier le second vers avec le premier. L'arquebuse était une arme à feu et ne lançait pas de flèches. On doit sous-entendre, dans le second vers, que les Anglais *tirèrent aussi* avec leurs arquebuses.

[2] *Casaques et bastons* des Anglois apportoient. — Il y a ellipse et amphibologie. La mesure du vers a empêché de dire *ils* apportoient. La *casaque* était un habillement de guerre, et le *baston* était le terme par lequel on désignait toute arme offensive et défensive.

« Armez et *embastonnez* de bonnes hacquebuttes. » (A. Thierry, *Recueil du Tiers État.*)

[3] Ce vers n'est pas dans la copie S.

[4] Dieu *le* veuille *emener* S, variantes : *les... emener* H, PM; *les... emmener* A; *les... amener* D.

[5] *Maint* A, D, variante : *mainte* S, H, PM.

[6] *Jehan, l'hoste du Liepart*, variante : *Jean Loth* A. — L'hostel du *Liepart*, ou Léopard, était situé dans la grande rue Notre-Dame, aujourd'hui rue *de Lille*, et il appartenait à Jehan Hommelaire, suivant un compte des fondations de l'abbaye de Saint-Wlmer pour 1541-1542.

Digitized by Google

67 Touchiet de maladie, ainsi que Dieu voulut,
Comme bon catholique trespassa et mourut.
Son obseque fust faicte tres reuerent(e)ment;
Torses et armoiries à son enterrement.

68 Miracles euidents furent faicts à ce siege,
Qui ne sont cy escrits, par la benoiste Vierge.
Sans elle point ne doute que la plus part du lieu
N'y eust perdu la vie. Louange en soit à Dieu!

69 L'endemain, samedy, auoient[1] cinq sepmaines
Les Anglets que je dis assiegés nos domaines,
Sans nouuelles certaines auoir de nos amis,
Nous eusmes grandes peines, doublants[2] nos ennemis.

70 Ce jour Thonnin le Vel[3] estant de Boulognois
Fust frappé d'vn garrot[4] plus dur que ne sont nois.
Aux combats et tournois sont aucuns fortunez;
Les plus hardis souuent sont les plus estonnez.

71 Le jour deuant mourut Raulet le canonnier,
Dedans la tour Françoise, maistre pour bien haigner[5].
Deuant une lumiere fust frappé d'vn garrot:
Depuis qu'il eust ce coup jamais ne dict plus mot.

[1] *Auoient*, variante : *auoient bien* A; *avec* D. — Je crois que le *bien* de la copie A est de trop : car la terminaison des imparfaits, *oient*, compte souvent pour deux syllabes dans les vers de Morin. J'aurais déjà pu le faire remarquer dans ces hémistiches «redond*oient* aux flancs (18);» «ils n'au*oient* cessé (42).» Ces finales s'accentuaient sans doute ainsi dans la prononciation en Boulonnais, comme elles se prononcent encore dans nos campagnes.

[2] *Doublants* S, PM, variante : *doubtant* ou *doutant* A, D, H. — N'était-ce pas plutôt le nombre que la peur qui préoccupait les assiégés en ce moment?

[3] *Tonnin le Vel* S, variantes : *Thomin le Vel* A, H; *Thomuin le Vel* D; *Thomin le Vil* PM. — On trouve *Thoinin* dans des actes du XVIe siècle : c'était un diminutif d'*Antoine*. Je préfère le *Vel* à le *Val* et surtout à le *Vil*, parce qu'il est encore un nom de famille dans l'arrondissement de Boulogne.

[4] *Garrot*. — «Il departit si roidement que vng *guarrot* d'arbaleste ne va pas plus toust.» (Rabelais.)

[5] *Maistre* pour bien *haigner*. — Morin a dit qu'un canonnier devait savoir viser «sans jurer ni *haigner* (24).»

Digitized by Google

72[1] Oncques blasphemateur de Dieu ne fina bien;
Mais le bon Createur nous faict mercy, combien
Qu'ingrats sommes du bien qu'il nous faict; et s'accorde[2] :
Car à vn bon chrestien donne misericorde.

73 Il estoit grand juriste : par quoy ne pretendoit
Soy vouloir confesser; dont grand dommage estoit.
Pechiet qui nous aueugle nous faict Dieu oublier
Sans mercy demander. Telle serte, tel loyer[3].

74 Jureurs et maulgreeurs, prenez icy exemple :
Retournez vous à Dieu, raison en auez ample.
On lui bailloit la croix qu'il chassoit, et de faict.
Ainsy, comme je croy, de foy fust imparfaict.

75 Nonobstant qu'il mourut ainsy qu'homme obstiné,
En terre saincte il fust enterré, et mené.
Dedans une abbaye, cela n'est beau ny gent,
On enterroit un veau s'il auoit de l'argent.

76 Ce samedy, la nuict, nous firent grands alarmes.
En criant : Viue Franche, chacun fuit aux armes,
Tous armez comme carmes[4], deffendants vaillamment.
Cinq mortiers nous donnerent sans faire destriment.

77 Un compagnon soudart au sieur Collincourt,
Appellé Jehan le Feure, mourut, pour faire court.
D'vn coup de traict ferré en son corps fust frappé.
Je doute de son ame, ou bien est eschappé.

[1] On croit que, pour ce quatrain, Morin s'est inspiré de ces vers d'Ovide :

Quamvis est igitur meritis indebita nostris,
Magna tamen spes est in bonitate Dei.

(*Ex Ponto Ep.* VI.)

[2] *Et s'accorde* S D, variante : *et accorde* A, H, PM. — C'est-à-dire, dans le sens des copies S, D, *cela* s'accorde.

[3] *Telle serte, tel loyer.*

S'il selon vos *servisses* ne vos rend le *loier*.

(Gui de Bourg.)

[4] Comme *carmes* S, D, H, PM, variante : comme *l'armé* A.

Digitized by Google

78 Le dimanche ensuiuant ne firent grands proesses,
Sinon tousjours tirer et nous faisants grands presses.
Cuidant nos forteresses emplir et desmolir,
Tousjours terre ruoient sans leur cœur amolir[1].

79 Ce dimanche, de nuict, commença à pleuuoir
De si tres bonne sorte qu'on n'y eust sceu prouuoir.
Le lundy, toute jour, la pluye ne cessa :
Et, sur bonne esperance, la journée se passa.

80 Quant vint à la vesprée, chacun se mit au guet;
A pleuuoir commença toute nuict, et de faict,
Le mardy, toute none, l'ieaue[2] descendît,
Qui nous donna courage contre l'Anglet maudit.

81 Ce jour recommencèrent Anglets nous approchier;
Double trenquis ils feirent cuidant nous empeschier,
En ruant leurs bombardes, mortiers auec canons,
Qui peu de mal nous feirent, sinon qu'à nos maisons.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Table des documents analysés dans la notice accompagnant une communication faite au Comité, en février 1865, par M. Teissier, correspondant, à Toulon[3].

I.

HISTOIRE DE FRANCE.

1. *Lettres de déclaration de naturalité des originaires du marquisat de Saluces*, faisant connaître que le marquisat de Saluces fut usurpé par

[1] Ce vers manque dans la copie S.

[2] Toute *none, l'ieaue* descendit S, variantes : toute *none l'iable* D; toute *none Lianne* A; toute *jeaune Lianne* H, PM. — Dans les copies H, PM, on s'est figuré qu'il s'agissait de la rivière la *Liane* agitée et *jaunie* par l'orage; mais c'est évidemment l'eau de pluie, *l'ieaue,* qui descendit, comme l'écrit Scotté, pendant tout le temps de *none*, dans le camp des Anglais.

[3] Voir plus haut, p. 126, le rapport fait au Comité par M. P. Clément, sur cette communication.

Digitized by Google

le duc de Savoie en 1585, et non en 1588, comme l'affirment les historiens. (4 août 1612.)

2. *Lettres patentes portant abolition de tous crimes et respict de cinq années pour payer leurs debtes, à iceulx qui serviront en les armées navalles du roy.* (Avril 1636.)

3. *Marine. Vol considérable. Arrêts du Conseil d'État.* (30 juin 1650.)

4. *Suppression de l'ordre des Jésuites dans les États de la domination ottomane.* (23 décembre 1780.)

5. *Vente de l'arsenal des galères de Marseille.* (Décembre 1781.)

II.

LÉGISLATION. — ÉDITS. — ORDONNANCES. — ARRÊTS.

1. *Elargissement des chemins.* (22 décembre 1618.)

2. *Édit et règlement sur les monnaies françaises et étrangères.* (Mars 1636.) — (Non publié dans le Recueil général des anciennes lois françaises.)

3. *Ordonnance contre les blasphémateurs.* (Mai 1636.) Ordonnance inédite. Pénalités rigoureuses.

4. *Statuts des maîtres chirurgiens.* (Lettres patentes du mois de janvier 1641.)

5. *Commerce du Levant.* (Mars 1781.) Cautionnement exigé pour s'établir dans les échelles du Levant.

6. *Noblesse. Anoblissement dans les colonies françaises.* (24 août 1782.)

7. *Règlement pour les preuves de noblesse exigées en Provence.* (18 octobre 1783.)

8. *Conseiller-rapporteur du Point-d'honneur.* (Lettres patentes de nomination du sieur Dal. — 11 octobre 1785.)

III.

HISTOIRE DES FAMILLES.

1. *Massillon.* (4 juin 1576.)

2. *De Grasset.* (23 avril 1577.)

3. *Érection de la terre de Sainte-Marguerite en baronnie.* (15 décembre 1579.)

4. *De Clappiers et de Tulayre.* (14 août 1579.)

Digitized by Google

5. *De Coriolis.* (29 septembre 1580.)
6. *De Grasse, comte de Bar.* (20 mars 1580.)
7. *De Villeneuve, marquis de Trans.* (15 novembre 1595.)
8. *De Vintimille.* (25 juin 1639).
9. *Marquis de Solliès.* (7 juillet 1657.)
10. *Lettres de noblesse de Joseph de Papelhoun.* (12 février 1661.)
11. *D'Antrechaus.* (1690-1691.)
12. *De Sabran.* (12 mai 1701.)
13. *De Colbert de Teurgy.* (15 juin 1698.)
14. *Aguillon, seigneur de Tourris.* (7 avril 1786.)

IV.

HISTOIRE DE PROVENCE.

1. *Assassinat de l'évêque de Marseille.* (1618.)
2. *Procès contre un poudrier qui avait envoyé des poudres à l'étranger.* (19 novembre 1621.)
3. *Suppression d'un imprimé intitulé : Les actes de la dernière assemblée du clergé de France sur la religion, vengés par le clergé et par le roy des attaques de M. Leblanc de Castillon, dans son réquisitoire, etc.* (30 mai 1767.)
4. *Règlement sur les municipalités de Digne, Apt, Roquebrune, Tarascon, Moustiers, Barcelonnette.* (1780-1787.)
5. *Assassinat de la présidente d'Entrecasteaux par son mari.* (14 juin 1784.)
6. *Rédemption des captifs.* (Octobre 1784.)
7. *Protestation du parlement de Provence.* (7 juin 1788.)

V.

HISTOIRE DE TOULON.

1. *Palais de Justice.* (8 octobre 1616.)
2. *Chartes apocryphes.* (1167-1623.)
3. *Règlement municipal.* (1776.)
4. *Assassinat de M. Du Casteller, commandant de la marine, à Toulon.* Le tribunal de la sénéchaussée juge en dernier ressort, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale. (20 août 1790).

Digitized by Google

Note sur une sépulture gallo-romaine trouvée à Lillebonne (Seine-Inférieure), en octobre 1864.

(Avec une planche, p. 161.)

Le vendredi 8 novembre 1844, je descendais dans le caveau sépulcral de Gilles Dufay, rencontré ce jour-là même sous l'église du collége royal de Rouen[1]. Le mercredi 8 novembre 1864, je me rendais à Lillebonne pour y visiter la caisse funèbre d'un riche Gallo-Romain, trouvée le 26 octobre précédent par les terrassiers de M. Alfred Lemaistre. Cette découverte avait eu lieu sur le penchant d'une colline, dans le labour où M. Lemaistre préparait l'assiette d'un pavillon qu'il désire élever. La sépulture était à 30 mètres de l'ancienne voie romaine qui conduisait à Rouen et à 200 mètres à peine de la belle habitation antique que j'ai fouillée en septembre dernier, au bord du chemin d'Alvinare[2].

La trouvaille funéraire avait fait bruit dans les journaux et dans le pays. Les heureux propriétaires, assurés de l'intérêt qu'elle devait m'inspirer, eurent la bonté de conserver intact le lieu du dépôt jusqu'au moment où je pourrais le visiter. C'est pour cela qu'avant de procéder à l'inventaire détaillé des objets, je demande la permission de dire un mot de la cachette plus de seize fois séculaire qui les a si longtemps recélés.

Le contenant était loin de faire soupçonner le contenu. On ne voyait pas ici un de ces caveaux maçonnés et appareillés avec le plus grand soin. La caisse était faite de la manière la plus simple et la plus grossière : elle consistait en pierres brutes à peine dégrossies; le fond même n'avait pas été dallé : c'était une assise de craie, simplement nivelée. Sur les quatre faces, les dalles étaient posées à champ jusqu'à la profondeur d'environ 60 centimètres, et elles formaient un carré variant de 85 à 90 centimètres. Tout cela était recouvert avec une dalle brute, épaisse de 12 centimètres et mesurant 1 mètre 10 centimètres dans tous les sens.

[1] *Caveaux de la chapelle du collége royal de Rouen*, in-8° de 10 pages avec planche. Rouen, Péron, 1844. — *Revue de Rouen*, 2e série, p. 298-307, avec planche.

[2] *Revue de la Normandie*, octobre 1864, t. IV, p. 249-251. — *Revue archéologique*, novembre 1864. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. III, p. 167-171. — *Le Nouvelliste de Rouen* du 23 septembre 1864.

Digitized by Google

Ce caveau sépulcral avait été creusé à une assez grande profondeur. Malgré le tassement de la culture, il était encore à 2 mètres 40 centimètres du sol superficiel. Il avait été taillé dans la craie marneuse, entamée pour cet effet. La coupe n'en avait pas été faite perpendiculairement; on avait cavé horizontalement dans le flanc occidental de la colline. La terre remuée indiquait suffisamment la marche suivie par les travailleurs anciens. Aucun vestige de maçonnerie n'ayant été remarqué dans le sol supérieur, il ne me paraît pas possible de supposer ici la présence d'un cénotaphe, d'une colonne ou d'une inscription funéraire. Mais il ne me semble pas impossible qu'il ait existé autrefois un tertre ou tumulus que la culture aura détruit [1].

Comme je l'ai déjà dit, ce caveau était voisin d'une des voies antiques de *Juliobona*, qui toutes du reste étaient bordées de sépultures. Celle où nous sommes était la plus importante et la plus fréquentée, puisque, sortant du *castrum* même par la *porte Césarine*, elle conduisait à Rouen, à Paris, à Lyon et à Rome.

Outre le caveau actuel, nous avons vu, en 1856, M. Delacourt découvrir, sur cette même voie, un curieux *dolium* funèbre, aux environs de la chapelle Saint-Léonard [2]. Nous savons également qu'en 1806 l'ingénieur Leboullenger vit et dessina, à Lillebonne, de beaux vases cinéraires rencontrés près d'une briqueterie située sur l'ancien chemin de Caudebec [3].

A présent que nous avons décrit la caisse funèbre, hâtons-nous de dire ce qu'elle contenait. Malheureusement, nous n'avons pas vu les objets en place, et c'est là une grande lacune dans notre étude.

[1] L'hypothèse d'un tumulus que je risquais tout d'abord, en la basant sur l'analogie générale, me semble à présent plus fondée que jamais, en rapprochant la découverte de Lillebonne de celle de Bartlow-Hills dans le comté d'Essex, en Angleterre. En avril 1835, des fouilles furent faites dans la paroisse d'Ashdon, au sein des quatre tumuli de Bartlow. Dans l'un d'eux on trouva, comme à Lillebonne, une caisse carrée contenant une urne de verre, un plateau de bronze dans une aiguière de bronze, un seau en bronze émaillé, une *sella plicatilis* en fer, une lampe en bronze, des vases aux offrandes en terre et en verre comme les nôtres. (Voir l'*Archæologia*, vol. XXVI, p. 300-307, pl. XXXI à XXXV.)

[2] *Revue archéologique*, 14e année, p. 600-619. — *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 225.

[3] *La Normandie souterraine*, 1re édit. p. 107; 2e édit. p. 121. — *Voyaye dans le département de la Seine-Inférieure*, mss. de Leboullenger à la bibliothèque publique de Rouen.

Digitized by Google

La science de l'antiquité ne peut réellement progresser qu'à l'aide d'observations faites sur la nature même des choses. Quand les objets sont une fois sortis du milieu où les déposèrent les hommes des anciens jours, ils perdent, pour l'archéologie, la plus grande partie de leur valeur. Ce ne sont plus que des pièces de musée ou d'étagère.

Nous convenons volontiers que, dans l'incinération, le placement des objets a moins d'importance que dans l'inhumation. Mais, pour le véritable savant, la vue des choses en place a un charme indéfinissable, et, pour une foule de pièces, leur vraie destination ne saurait s'interpréter que par le lieu précis qu'elles occupent dans la tombe. C'est ainsi qu'à Lillebonne, dans le cas même qui nous occupe, il se trouve plusieurs pièces dont nous ne pouvons donner la raison. Par exemple, nous remarquons une belle anse de bronze, munie de deux anneaux de suspension, dont il est impossible de se rendre un compte exact, parce que les liens de cuir ou de fil qui l'attachaient à l'objet principal ont disparu. La place que cet objet occupait dans le dépôt, si elle eût été observée avec soin, eût probablement éclairci ce mystère, devenu aujourd'hui à peu près impénétrable.

La première chose qui apparaisse et que nous devons signaler au lecteur, parce qu'elle est le meuble principal dont tous les autres ne sont que l'accompagnement, c'est l'urne qui contenait les restes du défunt. Ces ossements, quoique passés à un feu violent, indiquent pourtant un adulte fort et puissant. On reconnaît cela aux fémurs, dont les cols se sont bien conservés. Ces os brûlés étaient déposés dans une urne de verre de forme circulaire, mais un peu déprimée; car, sur une circonférence de 80 centimètres, le vase ne mesurait que 28 centimètres d'élévation. Si l'on excepte son aplatissement, cette urne ressemblait à toutes celles que nous avons trouvées aux Loges, à Cany, à Fécamp, à Barentin et dans le reste du pays de Caux. Comme ces dernières, elle était munie d'une anse, d'un col et d'un goulot remarquables par leur épaisseur.

Comme les urnes rencontrées à Bolbec et à Ételan, celle de Lillebonne était renfermée dans un tube de plomb qui lui servait d'enveloppe. Ce cylindre, haut de 33 centimètres et large de 27, ressemble assez bien, sauf les anses, à ces seaux de ménage qui desservent nos appartements. Comme ses frères de Bolbec et d'Ételan, dont il est assurément contemporain, le seau de Lillebonne est orné au dehors de décorations saillantes. C'est une série de bâ-

Digitized by Google

tons composés d'oves et de perles, et dont le croisement forme des croix de Saint-André. J'ai compté cinq de ces croix, séparées par un bâton perpendiculaire. Dans les compartiments supérieur et inférieur sont contenus des cercles également saillants. Sur le couvercle, les bâtons transversaux forment une croix grecque, qui renferme trois cercles dans chaque compartiment. Comme nous l'avons dejà dit, ces cercles et ces croix se retrouvent sur toutes les urnes de plomb de cette époque. On les rencontre également sur les sarcophages en plomb du IVe et du Ve siècle[1]. Ces signes ont-ils un sens mystérieux et symbolique? C'est ce que nous ignorons complétement. Nous ne saurions toutefois y voir un emblème chrétien. Nous n'avons aucune preuve que les chrétiens de nos contrées aient jamais brûlé les corps. La fin de l'incinération coïncide, parmi nous, avec le commencement du christianisme.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire remarquer que cette forme d'urne circulaire en plomb semble jusqu'à présent particulière à Lillebonne et à ses environs. Jusqu'à ce jour nous ne pouvons encore citer que trois enveloppes cinéraires de ce genre, et toutes trois appartiennent au rayon de la cité des Calètes. La première a été trouvée au Mesnil-sous-Lillebonne, vers 1830; la seconde, à Bolbec, en 1840, et la troisième, à Saint-Maurice-d'Ételan, en 1852[2].

A présent que nous avons posé l'homme, nous allons l'entourer de son mobilier. Il était riche assurément, mais aussi il était étrange par plus d'un côté. Par bien des endroits il sortait des voies battues et des règles ordinaires de la sépulcrologie romaine de nos contrées. A ce point de vue, s'il ne saurait faire loi, il forme du moins une curieuse exception.

[1] Roach Smith, *Roman sepulchral remains*, apud *Collectanea antiqua*, vol. III, p. 45-62, pl. XIV. — L'abbé Barraud, *Beauvais et ses monuments pendant l'ère gallo-romaine*, dans le *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 43, 50.

[2] Depuis que nous avons tracé ces lignes, nous avons lu, dans un recueil intitulé *Congrès archéologique de France, séances générales tenues en 1862* (t. XXVI, p. 108), un fait qui nous semble analogue. En juin 1862, M. de La Prairie signala au congrès de Saumur un cylindre en plomb déposé au musée de Soissons, et renfermant une urne cinéraire. M. de Caumont rapproche ce fait de l'urne de Bolbec. Ayant entretenu de notre découverte la section d'archéologie du Comité impérial des travaux historiques, dans une séance tenue à la Sorbonne le 21 avril 1865, nous avons reçu de M. J. Quicherat l'assurance que l'on trouvait à Antibes des urnes de plomb circulaires comme les nôtres.

Digitized by Google

Pour inventorier ce mobilier, que nous n'avons pas vu en place, et dont le temps a complétement effacé l'ordre antique, nous procéderons par rang de substance ou de matière. Commençant par la céramique, nous passerons ensuite au métal, et nous finirons par les substances naturelles.

La céramique est représentée par ses deux faces les plus habituelles : la terre et le verre.

La terre cuite était presque nulle dans ce dépôt, et, chose plus étonnante encore pour une riche sépulture, ses deux uniques représentants étaient des objets vulgaires. L'un était une cruche en terre rougeâtre, comme on en trouve invariablement dans toutes nos sépultures gallo-romaines. Cette cruche renfermait au fond un résidu verdâtre et graisseux, que nous avons réservé pour l'analyse chimique. L'autre était un vase sans anse, haut de 16 centimètres, fait en terre rouge, avec couverte noire à reflets métalliques. Trois rangs de stries, finement gravées à la pointe, décorent la panse, dont le développement total est de 24 centimètres.

En dehors de l'urne cinéraire, le verre comptait encore six autres vases, dont un était rare et admirablement travaillé. Le moindre, et le plus mutilé de tous, était une petite fiole de cristal, à ventre rond, avec col allongé et tout cerclé de fils blancs. Les ampoules de cette sorte sont assez communes dans les incinérations gallo-romaines.

Une chose également fréquente dans notre pays, c'est le barillet. Ici, il y en avait un distingué par la forme, et différant de tous les autres par le type et les ornements. D'abord, il était plus grand, puisqu'il mesurait 23 centimètres de haut sur un diamètre de 10 centimètres. Puis les cercles de la panse n'étaient pas en relief ni faits au moule. Ils avaient été pratiqués, après fabrication, au moyen de la pointe et à l'aide du tour. Ils étaient gravés au nombre de quatre ou cinq à chaque extrémité, tandis qu'il n'y en avait qu'un seul au milieu. L'anse et le goulot ressemblaient à ceux des barillets frontiniens.

Une particularité assez remarquable, c'est l'assortiment de trois bouteilles ou grandes ampoules carrées, pareilles pour la matière, la forme et la capacité, quoiqu'elles ne sortent pas du même moule, ni probablement de la même main. Toutes trois sont en verre verdâtre et très-épais. Hautes de 18 centimètres et larges de 11, elles sont toutes munies d'un col allongé, contre-forté de deux anses larges

Digitized by Google

et rayées. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, si le type est le même et pourrait faire croire à une provenance identique, les fonds présentent des traits différentiels très-caractérisés. Au fond de l'une de ces ampoules, on voit quatre pointes placées aux angles et un D au milieu d'une losange. Le fond de la deuxième est marqué d'un carré présentant au centre la lettre B. Le fond de la troisième montrait dans un carré les trois lettres SVB ou SAB, tracées en relief et en écriture cursive.

Si les deux premières ampoules étaient vides, il n'en était pas de même de la troisième, que remplissait, jusqu'au deux tiers, une matière brune et épaisse, assez semblable à de la lie de vin fortement coagulée. On distinguait même, dans cette substance visqueuse, des globules blanchâtres que le temps semblait avoir formés.

J'ai soumis à l'examen de trois chimistes différents cette étrange substance si merveilleusement conservée. Quoique dispersés dans trois localités diverses et éloignées, et dans l'impossibilité de se concerter, mes trois expérimentateurs ont répondu d'une manière identique. Tous ont trouvé dans ce produit soumis à leur analyse « de la chair musculaire garnie de graisse et de vaisseaux sanguins, laquelle avait fermenté sous l'influence de l'humidité sans le contact de l'air[1]. »

Mais le morceau le plus remarquable était une fiole de verre noir,

[1] Cette réponse est celle de M. Bidard, chimiste de Rouen et élève de M. Girardin. — Je donne en entier celle de M. Marchand, chimiste distingué de Fécamp. « Quatrième substance, dépôt semblable à de la lie de vin mélangé avec une matière blanche granuleuse. Ce dépôt provient d'une des trois grandes ampoules de verre qui en était remplie aux trois quarts. Quelle a dû être cette substance? *Réponse :* « De la chair musculaire et imprégnée de graisse; la matière granuleuse et blanche est un corps gras; la matière brune est le résultat d'une transformation éprouvée par la chair musculaire elle-même.

« Évidemment cette matière ne ressemble plus en rien à un tissu d'origine animale, étudié dans les conditions normales, et, en l'examinant sommairement, il serait difficile de constater ou même de soupçonner son origine. Cependant je n'hésite pas à affirmer qu'elle provient d'une transformation subie par de la chair musculaire renfermée dans une atmosphère confinée. C'est qu'indépendamment de l'énorme quantité de matière grasse dont elle est mélangée, elle est très-richement azotée, et qu'elle présente à l'analyse des phosphates alcalins et terreux et de l'oxyde de fer, qui ne peuvent être fournis en proportions aussi remarquables que par cette matière animale.

« Une plus grande quantité de substance m'aurait permis de déterminer les pro-

Digitized by Google

d'une assez grande épaisseur, et offrant la forme d'un poisson, dauphin ou baleine. Cette pièce étrange, malheureusement mutilée, était creuse dans toute sa longueur, ce qui m'a fait penser qu'elle avait dû servir autrefois de flacon pour de l'eau de senteur. Malgré ses mutilations, l'objet mesure encore 22 centimètres. La bouche, les narines et les yeux de l'animal sont très-reconnaissables. Les nageoires servent à faire tenir le vase, qui pose sur le ventre de l'animal. La queue, relevée en l'air, devait servir de bec et de goulot. Par un contre-temps fâcheux, cette partie a été cassée et perdue par les ouvriers. Mais sa destination ne nous en paraît pas moins certaine. Ce qui ajoute au mérite du travail, c'est la décoration dont cette fiole est couverte. Elle a été dorée sur toute sa surface, et il m'a paru que la dorure imitait des écailles de poisson.

Nous rangerons dans la catégorie du verre ou de la pâte de verre une série de pions ou jetons dont dix sont blancs et sept sont noirs. Les jetons noirs, semblables à des boutons hémisphériques, sont en pâte vitrifiée; les jetons blancs imitent le biscuit de porcelaine. Leur épaisseur moyenne est de 5 millimètres, et leur diamètre de 15 millimètres. On nous assure que ces jetons ont été recueillis dans un des deux bassins de bronze.

Pendant que nous traitons de jetons, palets ou tessères, *tali vel tesseræ*, citons de suite une tessère en os fabriquée au tour et ornée sur sa surface de trois cercles concentriques. Il est probable qu'il y avait trois de ces palets dans la sépulture qui nous occupe. C'est le nombre le plus ordinaire et le plus sacramentel. A deux reprises différentes, nous avons constaté ce nombre ternaire dans des urnes gallo-romaines. C'est ainsi qu'à Manneville-la-Goupil, en 1861, nous avons recueilli trois palets en os dans une *olla* en terre grise, toute remplie d'os brûlés[1]. En 1864, dans le cimetière romain d'Orival, près Fécamp, nous avons également recueilli trois palets en

portions relatives d'azote, d'acide phosphorique et d'oxyde de fer, ainsi que le point de fusion de cette matière grasse âgée de dix-sept ou dix-huit cents ans. Quoi qu'il en soit, les résultats constatés sont bien suffisants pour permettre la détermination de la nature de cette substance, qui va devenir pour vous la base d'un problème nouveau.»

J'ai à peine besoin d'ajouter que la réponse de M. le docteur Delattre, de Dieppe, a été entièrement concordante.

[1] *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. II, p. 156. — *Revue archéologique*, nouv. série, t. VII, p. 33. — *Revue de la Normandie*, 1re année, p. 794-795. — *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 217.

Digitized by Google

os dans une riche incinération que nous attribuons à une femme[1]. Nous supposons donc que les ouvriers qui ont vidé la sépulture de Lillebonne auront par mégarde égaré deux de ces jetons. Ces pièces devaient avoir un sens mystique que nous ignorons complétement aujourd'hui.

Le pion ou palet dont nous venons de parler n'était pas le seul objet d'os que renfermait cette sépulture. Nous croyons devoir mentionner de suite une pièce d'ivoire aussi rare par sa grandeur que par sa forme et son emploi. Nous voulons parler d'une gaîne de poignard, ou plutôt d'un fourreau de couteau de chasse. Cet étui, composé de deux pièces liées ensemble au moyen de deux cercles de cuivre placés à chaque extrémité, avait 30 centimètres de long sur 8 centimètres de large. Nous croyons ce genre de fourreau peu commun. Du moins nous n'en avons pas trouvé de pareil.

Ce qui se rencontre aussi fort rarement, c'est le poignard en fer dans sa forme ronde et peu allongée. Cette pièce intéressante a 30 centimètres de lame sur 14 centimètres de soie, ce qui fait un total de 44 centimètres. La largeur de la lame est de 8 centimètres, et son épaisseur de 5 à 6 millimètres. Une saillie, accompagnée de deux rainures, partage le poignard dans toute sa longueur. Ce qui rend cette pièce curieuse, c'est sa forme ovoïde, plus gauloise que romaine. Elle rappelle singulièrement les poignards de bronze des sauvages et ceux que, dans les cabinets d'antiquités, on attribue ordinairement aux Celtes.

Le fer était encore représenté à Lillebonne par un instrument qui a été mutilé, et qui, à cause de cela, ne saurait être compris.

Maintenant passons au bronze.

Les objets de ce métal étaient nombreux, variés et presque tous remarquables par la forme et le travail. Je n'ai pas compté moins de dix objets en bronze ou en cuivre, presque tous dorés ou argentés. Nous allons les passer en revue.

Le moins important de tous était une petite boîte cylindrique, dont le couvercle avait sans doute disparu. Cette boîte rappelait considérablement l'étui que nous avons trouvé, en 1851, dans le cimetière franc de Parfondeval[2].

[1] *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 525. — *Revue archéologique*, année 1864.

[2] *La Normandie souterraine*, 1re édit. p. 253-258; 2e édit. p. 310. — *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 354.

Digitized by Google

Un objet très-élégant, dont nous ignorons l'usage, parce qu'il a été recueilli par des hommes qui ont négligé d'en observer la place, est une anse ciselée avec le plus grand soin. Formée en grande partie avec des feuillages, la tige se termine par deux jolis petits lions qui paraissent sortir d'une fleur. A cette anse sont accrochés deux anneaux de laiton, qui supportaient nous ne savons quoi.

Un des objets les moins importants par sa taille, bien que gracieux par sa forme, est une coupe de bronze semblable aux petites tasses en terre de Samos, si communes dans nos sépultures. Haute de 3 centimètres, cette sébille en a 6 de diamètre. Elle est ornée de simples cercles gravés sur sa face extérieure.

Deux pièces remarquables sont assurément les deux strigiles dorés passés à un cercle de cuivre également doré. Les manches de ces deux meubles rares et soignés ont été gravés au burin. Dans leur ornementation nous avons cru reconnaître des larmes. Que pouvaient signifier dans la tombe ces deux instruments de la vie? Il est probable que leur présence est due à cette croyance païenne, que dans le royaume des ombres les morts aimaient à se servir des objets qui leur avaient été chers pendant la vie.

Parmi les belles pièces de cette collection funéraire, on doit compter deux plateaux ou bassins de bronze, semblables par le métal, mais légèrement différents dans la forme. L'un d'eux, le plus petit, à 7 centimètres de profondeur sur 28 d'ouverture. Ses bords, épais de 4 millimètres, sont droits et paraissent avoir été dorés. Il était muni de deux anses mobiles que le temps a dessoudées. Les ouvriers assurent que c'est dans ce bassin qu'ils ont recueilli le palet en os et les pions de biscuit ou de pâte de verre. En 1830, un bassin de bronze pareil à celui-là a été recueilli, au milieu de restes romains, à Saint-Martin-en-Campagne, près d'Envermeu[1].

Le second bassin, le plus grand et le plus beau des deux, a été également doré. Sa forme arrondie imite assez bien celle de nos cuvettes modernes. Large de 28 centimètres et profonde de 11, elle était également munie de deux anses, que l'humidité a détachées, mais qui semblent avoir été fixes et non mobiles. Une cuvette entièrement semblable à ce bassin, si l'on excepte les anses, a été trouvée, en 1852, à Bailly-en-Rivière, près Envermeu, au milieu d'une riche

[1] *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 51-68. — *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 95-104. — *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 151.

Digitized by Google

vaisselle gallo-romaine[1]. Le plateau de Bailly et les beaux vases qui l'accompagnaient sont à présent déposés au musée départemental de Rouen. Un des trois bassins de bronze trouvés à Saint-Martin-en-Campagne[2] se rapproche aussi beaucoup de la cuvette de Lillebonne. Nous pensons donc que tous ces vases de cuisine ou de table sont contemporains et appartiennent à la même civilisation.

Les découvreurs prétendent que dans ce bassin se trouvait posée une belle aiguière d'un métal blanc qui ressemble à de l'argent à bas titre ou à de l'alliage. Cependant l'oxyde vert qui en recouvre la surface pourrait faire penser que c'est un vase de cuivre qui a été étamé ou argenté.

Ce vase, haut de 25 centimètres, large de 13 à la base et de 6 au sommet, est d'une forme élégante et gracieuse. Son embouchure, qui ressemble à un bec, est fermée par un couvercle de métal, adhérant au moyen d'une charnière. Une belle anse de bronze décore ce meuble, dont la capacité est de plus d'un litre.

La seconde aiguière est plus élevée et plus grande que la première; aussi nous pensons qu'elle peut contenir un litre et demi. Haute de 31 centimètres, elle est munie d'une belle anse de bronze. Son ouverture ronde ne paraît pas avoir fermé à l'aide d'un couvercle. Cette pièce est une des plus belles de la découverte.

Quoi qu'il en soit, nous devons placer au premier rang parmi les épaves sorties de cette riche tombe un vase de bronze dont l'analogue existe certainement dans les recueils d'antiquités et dans les musées archéologiques, mais qui n'en est pas moins sans pareil dans nos contrées. Nous voulons parler d'un vase de bronze auquel on a donné la forme d'un personnage, peut-être même d'un demi-dieu. C'est un buste haut de 13 centimètres, dont la tête jeune et imberbe présente de grosses lèvres, des cheveux bouclés et ramenés en tresse derrière le cou. Les yeux furent sans doute composés d'un émail ou d'un mastic qui ressemble à présent à de l'oxyde de fer. Ce personnage, que nous croyons un jeune homme, est nu, et porte, passée sur son épaule gauche, une peau d'animal dont on remarque une patte par derrière, et, par devant, une patte et la tête. Est-ce

[1] *Revue de Rouen*, année 1852, p. 622. — *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 148-149. — *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 55.

[2] *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 51. — *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 51-54.

Digitized by Google

la dépouille d'un lion ou d'une antilope? Nous ne saurions le dire. (Dans ce cas, on serait porté à voir ici un jeune Hercule ou une allusion à la chasse.) Comme nous l'avons déjà fait entendre, ce vase est creux et le bas est fermé avec une feuille de cuivre soudée. Au-dessus des oreilles se dressent des anneaux fixes, dans lesquels passe une anse très-élégante. Cette anse, composée de feuillages, se termine à chaque bout par des cous de cygne recourbés. Sous l'anse existe un trou percé au sommet de la tête du personnage : c'est l'entrée du vase, dont le couvercle circulaire a été pris à même le couronnement du chef.

Nous avons vu à la Bibliothèque impériale deux ou trois vases de bronze antiques qui affectent cette forme. Comme ils proviennent de l'ancien fonds du Cabinet du Roi, on ignore leur provenance. Winckelmann parle quelque part d'un buste de ce genre rencontré à Herculanum. On en voit également un au musée de Rouen, mais sans certificat d'origine.

La destination de ce vase a été diversement appréciée par les savants. M. Pottier, conservateur de la bibliothèque et du musée de Rouen, suppose qu'il a dû servir de poids, et, pour le prouver, il allègue des représentations de poids antiques qui figurent dans le *Dictionnaire d'antiquités romaines* d'Antony Rich. Nous avons quelque peine à goûter cette opinion.

Au contraire, nous penchons très-fortement pour l'interprétation de M. de Longpérier, qui, à la vue d'un dessin colorié du vase, n'a pas hésité à dire, bien qu'il en ignorât la provenance, que c'était un «*præfericulum*, pour servir l'huile dans l'exercice du bain.» Le fait de trouver ce vase en compagnie de deux strigiles et d'une éponge fait pencher fortement vers l'opinion de M. de Longpérier[1]. Il me semble que ceci prouve une fois de plus que nous avons ici le mobilier de bain d'un riche colon de *Juliobona*.

Du bronze passons à l'argent : ici nous avons quatre pièces à enregistrer et à décrire.

Les deux moindres par leur importance matérielle sont deux cuillers d'égale longueur, mais de proportions différentes. Toutes deux, il est vrai, sont de forme ovale, et ont un manche allongé arrondi et pointu dans le genre de nos aiguilles.

[1] On sera tout à fait porté à adopter cette opinion, quand on saura qu'un chimiste de Rouen a trouvé «un corps gras» dans le résidu oxydé qui provenait du fond de ce vase.

Digitized by Google

La plus petite, longue de 17 centimètres, ressemble entièrement à ces nombreuses cuillers de bronze et d'argent que l'on rencontre dans les collections, et qui, presque toutes, proviennent des incinérations romaines de nos contrées. Pour nous, nous avons à diverses reprises recueilli de pareilles cuillers dans nos fouilles, notamment à Cany et à Neuville-le-Pollet[1]. Nous savons qu'il en a été de même à Lillebonne et à Tiètreville[2].

En archéologie, on a coutume de désigner ces petits meubles sous le nom de *cuillers à parfums*. Nous-même avons suivi ces errements dans notre *Normandie souterraine;* mais c'est là une assertion gratuite et qui cache notre ignorance. Il serait tout aussi raisonnable d'en faire une cuiller à bouche de moindre grandeur, absolument comme nos *cuillers à café*, qui servent aussi pour les œufs et les confitures. Il est probable que ce genre de cuillers à dessert n'était pas inconnu des anciens.

La seconde pièce pourrait être appelée *cuiller à potage*. Elle est à peu près de la grandeur des nôtres, surtout si on la compare à celles du siècle dernier. Aussi peu profonde que les précédentes, elle n'est pas moins large, quoique plus plate que celles d'aujourd'hui. La forme en est ovoïde, comme celle de nos cuillers modernes. Le manche, plat au début et jusqu'au premier tiers, s'arrondit bientôt pour se terminer par de petits nœuds contournés comme certaines têtes d'épingles antiques.

La petite cuiller romaine est connue, mais la grande ne l'est pas. Nous croyons que la nôtre est à peu près la première qui soit sortie d'un milieu bien déterminé. A ce point de vue, elle mérite un intérêt tout particulier.

Le troisième objet en argent est une jolie petite coupe ronde, semblable, pour la forme, à ces tasses de terre que nous avons trouvées dans la maison romaine récemment fouillée au bas de cette sépulture. Cette circonstance nous ferait presque penser qu'une découverte se rattache à l'autre.

Cette coupe, haute de 3 centimètres sur 7 d'ouverture, pose sur un pied qui est d'une grande épaisseur. Toute sa surface extérieure est décorée de rameaux, de fleurs et de feuilles profondément gra-

[1] *La Normandie souterraine;* 1re édit. p. 50, 56, 68; 2e édit. p. 60, 66, 80; pl. I, fig. 58. — *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 81, 275.

[2] *La Normandie souterraine*, 1re édit. p. 108, 116; 2e édit. p. 122, 132, pl. VI, fig. 13, 14. — *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 286.

Digitized by Google

vés en creux. Ces dessins, qui ne sont peut-être pas d'un goût irréprochable, n'en sont pas moins remarquables comme spécimen de l'art gallo-romain.

Mais la pièce capitale entre toutes est le plateau d'argent massif de forme ovale, rappelant assez bien ces plateaux qui servent dans nos églises pour recevoir les burettes de la messe. Sa longueur est de 19 centimètres, son diamètre de 10 et sa profondeur de 12 millimètres. La partie la plus remarquable de cette pièce est sa bordure aplatie et décorée d'une foule d'ornements en creux et en relief. Malgré l'oxyde qui recouvre ses bords, j'ai remarqué, à chaque extrémité, une tête d'homme fort bien caractérisée. Sur les contours sont des masques ou têtes humaines; des animaux, parmi lesquels j'ai cru distinguer un chien, un singe, une biche avec son faon, et des oiseaux de diverses formes. Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est un autel et deux édifices circulaires que je prends pour deux petits temples, à moins qu'il ne faille y voir les habitations circulaires des anciens Gaulois.

Quoi qu'il en soit, ce vase est le plus remarquable qui jusqu'à présent soit sorti du sol de l'antique *Juliobona*. Le plus bel éloge que nous en puissions faire, c'est de dire qu'il ne serait pas déplacé au milieu de la collection de Berthouville[1].

En effet, après avoir envoyé au savant conservateur du cabinet des médailles et antiques un dessin de ce vase, voici quelle a été la réponse de M. Chabouillet: « Votre plateau d'argent est très-intéressant. Les sujets qui, comme vous le dites, peuplent la bordure, sont analogues à ceux de plusieurs vases du même métal conservés à la Bibliothèque impériale. Je cite notamment les n°s 2805, 2810, 2811, 2812 et 2821, provenant de Berthouville, et aussi les vases n°s 2876, 2878 et 2879, de diverses provenances. Les sujets sont bachiques et funéraires. On y voit des masques, des boucs, des panthères, la corbeille mystique, le *pedum* ou bâton recourbé. Il semble avoir été consacré à une divinité marine, à cause des deux têtes à cheveux hérissés et à barbe longue qui ornent les deux ex-

[1] A. Leprevost, *Mémoires sur la Collection de vases antiques trouvés en mars 1830 à Berthouville, arrondissement de Bernay*, in-4° de 75 pages et 15 planches. Caen, 1832, extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. VI, p. 75-192, et atlas.

Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale, etc. etc.* p. 418-457, in-12, 1858.

Digitized by Google

Digitized by Google

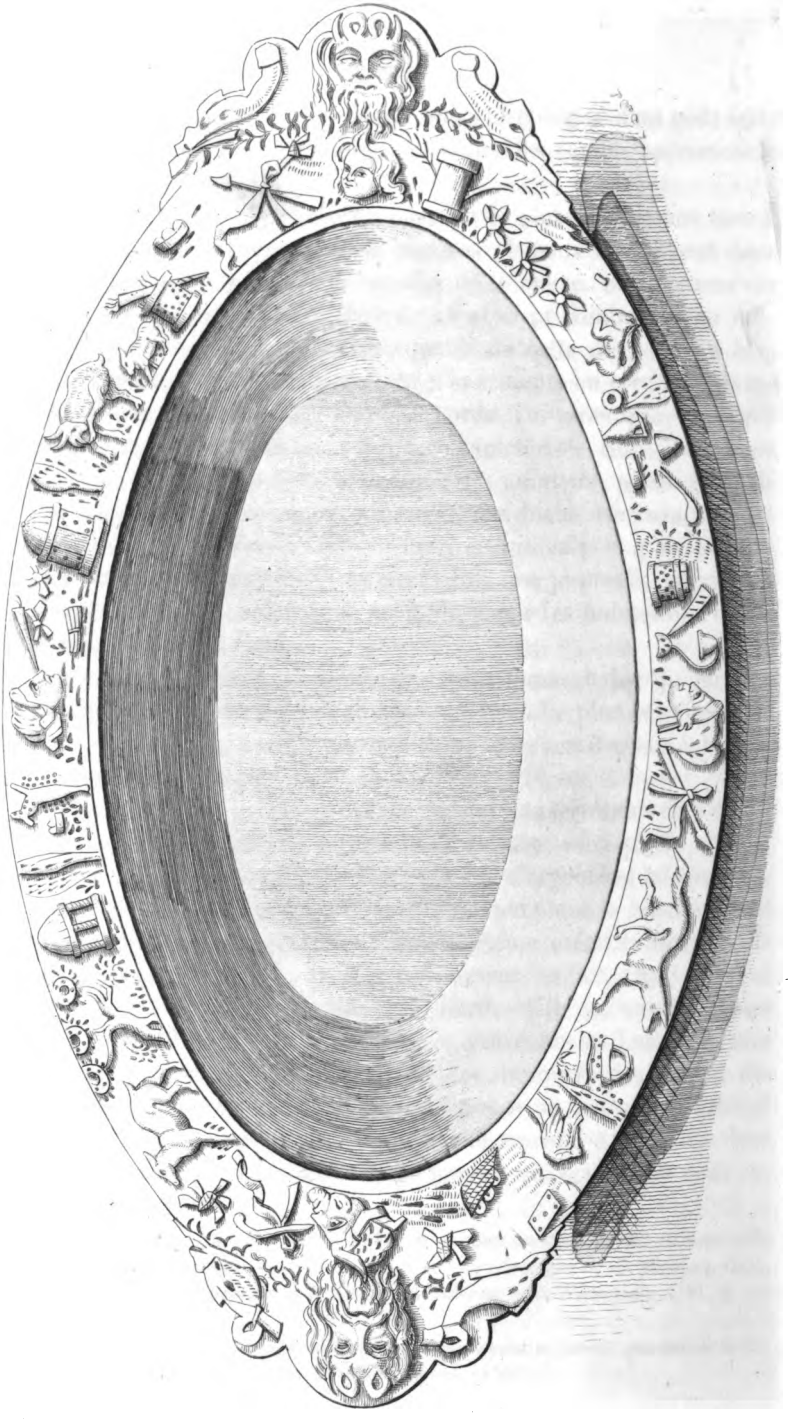

PLATEAU EN ARGENT TROUVÉ À LILLEBONNE

Digitized by Google

trémités du plateau. Mais je ne sais si c'est Neptune ou l'Océan. » (Nous reproduisons ici cette belle pièce.)

Il nous reste à dire un mot des substances naturelles, ouvragées ou non, qui sont sorties de cette sépulture.

Déjà nous avons parlé de l'os et de l'ivoire qui ont servi à composer un jeton et la gaîne du poignard.

Mais une chose qui se trouve rarement (sans doute parce qu'elle est ordinairement consumée par le temps et l'humidité), c'est une éponge qui était ici fort reconnaissable. Certaines parties même étaient encore tellement poreuses et légères qu'on aurait pu s'en servir. L'éponge et les strigiles paraissent indiquer l'usage ou le service du bain.

Le dernier objet, qui nous étonne par son étrangeté, est une grande coquille marine dont nous ne saurions donner le nom, mais qui se rapproche beaucoup de la corne d'abondance[1]. Cette conque n'appartient pas à notre Océan; elle doit venir des mers chaudes ou orientales. Nous laissons aux naturalistes le soin de classer ce produit, qui a droit de nous surprendre autant par sa rareté que par sa beauté. Nous pourrions citer quelques sépultures dans lesquelles on a trouvé des coquillages, tels que peignes[2] et porcelaines[3]; mais jamais nous n'avions entendu signaler une pièce de cette importance et de cette singularité.

Maintenant que nous avons décrit ou plutôt inventorié le dépôt funèbre de Lillebonne, il nous reste à essayer de lui donner une date et une attribution. Pour la date, nous croyons la chose facile, après les différentes découvertes de sépultures contemporaines qui ont eu lieu dans le pays de Caux. Nous attribuons celle-ci au IIe siècle de notre ère, à l'époque prospère des Faustine et des Antonins, qui ont laissé à Lillebonne tant de traces de leur passage et de leur domination sur le monde.

Il est plus malaisé, plus délicat, disons le mot, plus téméraire

[1] D'après une épreuve photographique, M. Lennier, du Havre, pense que cette coquille est le *triton conifère* de Lamarck, que l'on trouve dans la Méditerranée.

[2] *Nouvelles particularités relatives à la sépulture chrétienne du moyen âge*, p. 12-17. — *Revue de l'art chrétien*, t. VI, p. 238-256. — Gosse, *Suite à la Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, etc.* p. 20-21, pl. IV, fig. 4. — *Rapport sur un tombeau gallo-romain adressé à M. Bordillon*, p. 4-5, pl. IX.

[3] *La Normandie souterraine*, 1re édit. p. 295; 2e édit. p. 272-273. — Faussett, *Inventorium sepulcrale*, p. 296, pl. XV, fig. 25.

Digitized by Google

de tenter une attribution de la personne : aussi nous nous tiendrons dans des généralités qui, nous le pensons bien, ne seront pas désavouées par le lecteur.

D'abord nous croyons avoir affaire ici à un homme; car, dans le mobilier, rien ne trahit une femme. Rien, en effet, de ce *mundum muliebrem* dont parlent les anciens. Les ossements d'ailleurs dénotent une force considérable.

Il est moins douteux encore qu'il ne s'agisse d'un des plus riches habitants de *Juliobona*. La splendeur de l'entourage est là pour l'attester. Tout porte également à croire que le puissant personnage était ami des arts et qu'il pratiquait les exercices corporels, tels que la chasse ou le bain. Les strigiles, le *præfericulum* et l'éponge semblent le démontrer.

Nous serons peut-être moins approuvé et moins suivi quand nous dirons que, d'après nos présomptions personnelles, le colon ici déposé pourrait bien se rattacher à l'importante et vaste maison romaine exhumée par nous au pied même de la colline du tombeau. Nous nous appuyons, dans cette supposition, sur le voisinage des deux monuments, et surtout sur la coutume bien connue des anciens de se faire inhumer « in suo fundo. » C'était à ce point que les martyrs mêmes étaient enterrés chez eux, comme on le voit dans leurs actes : « depositus in prædio suo[1]. » Cette pratique était si bien connue des hommes du moyen âge, qu'un de nos plus grands liturgistes du XIIe siècle, traitant de la question des sépultures, n'hésite pas à dire : « Solebant veteres in ædibus suis sepeliri[2]. » Il est certain qu'avec les proportions considérables qu'avaient les propriétés antiques, notre maison romaine dut posséder autour d'elle des vergers et des jardins s'étendant sans interruption jusqu'à la voie publique. Aucune construction intermédiaire n'ayant été reconnue, il nous semble naturel, jusqu'à plus ample information, de rattacher l'homme à sa demeure, le propriétaire à sa propriété.

D'aussi belles découvertes que celles de Lillebonne et de Berthouville, rares de nos jours, durent être fréquentes autrefois. Nous n'en voulons d'autre preuve qu'une oraison qui se trouve dans les rituels ecclésiastiques du Xe et du XIe siècle. Deux manuscrits de

[1] Scognamiglia, *in Roma cristiani caverano i loro soterranei cimiteri nei proprii tenementi* (les chrétiens de Rome creusaient leurs cimetières souterrains dans leurs propriétés). Rome, imprimerie de la Propagande, 1864.

[2] Jean Beleth, commenté par Durand de Mende.

Digitized by Google

cette époque sont conservés à la bibliothèque publique de Rouen. L'un est le *Bénédictionnaire* de Robert Champart, archevêque de Cantorbéry, rédigé pour l'Église anglo-saxonne des rois scandinaves. L'autre est le *Rituel monastique* de l'abbaye de Jumiéges au temps de Guillaume le Conquérant.

L'oraison dont nous parlons est intitulée : *Oratio super vasa in loco antiquo reperta.* Cette prière, qui renferme tout à la fois une bénédiction et un exorcisme, est ainsi conçue dans les deux liturgies : « Omnipotens, sempiterne Deus, insere te officiis nostris, et hæc vascula arte fabricata gentilium, sublimitatis tuæ potentia ita emundare digneris, ut, omni immunditia depulsa, sint fidelibus tuis tempore pacis atque tranquillitatis utenda. Per Christum, etc.[1]. »

Évidemment, on ne fait pas une oraison et une bénédiction pour une chose rare. Celle-ci d'ailleurs se trouve placée au milieu des choses les plus usuelles et les plus régulières de la vie. Elle est à côté de la bénédiction du pain, du vin, de la tonsure et de la barbe des moines. Il s'ensuit, selon nous, que la découverte de vases antiques était alors une aventure ordinaire et commune. Le xe siècle, en effet, était bien rapproché des incinérations romaines, et de ces cachettes nombreuses qui eurent lieu par suite des luttes religieuses entre les païens et les chrétiens, des dissensions intestines du Bas-Empire et des fréquentes invasions des barbares.

Mais, dira quelqu'un, pourquoi donc cette bénédiction et presque cet exorcisme? Il faut se reporter ici aux idées de nos pères. Dans leur ignorance et leur simplicité, ces chrétiens primitifs ne comprenaient rien à ces sortes de dépôts. Ne connaissant ni l'histoire ni les coutumes des peuples précédents, ils jugeaient tout par leur époque. Fortement imbus des idées de sorcellerie et de sortiléges, d'obsessions et de possessions démoniaques, ils ne voyaient partout que piéges et artifices des esprits mauvais. Dans ces sépultures si claires pour nous, dans ces cachettes que nous comprenons si aisément, ils ne voyaient que mystères, maléfices et action du génie du mal.

Nous savons que, dans le siècle dernier, et même dans celui-ci, des habitants de nos campagnes ont souvent refermé des tombeaux, brisé des vases ou empêché des fouilles par des motifs de superstition et de crédulité grossières.

Croyant donc aux maléfices, mais désirant user des richesses

[1] A. Leprevost, *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. V, p. 77-78.

Digitized by Google

qui leur étaient offertes, nos pères, dans leur simplicité religieuse, eurent recours aux prières et aux exorcismes, afin de conjurer le sort et les esprits mauvais. De là cette bénédiction que nous venons de citer, bénédiction qui prouve en même temps la foi de nos ancêtres et la fréquence des découvertes archéologiques à cette époque reculée et voisine de l'antiquité.

Ici, nous devons remercier le clergé du moyen âge d'avoir offert à des populations rudes, mais croyantes, cet innocent moyen de donner satisfaction à leurs scrupules, et de sauvegarder ainsi des richesses artistiques qui, sans cela, eussent été victimes de l'ignorance et de la superstition[1].

Notre mémoire se terminait ici, quand, par la bienveillance de notre confrère M. Pottier, de Rouen, nous avons appris qu'une découverte analogue à la nôtre et d'une ressemblance parfaite avait été faite en Angleterre, il y a trente ans, et consignée dans l'*Archæologia*. Nous avons alors ouvert ce précieux recueil d'archéologie nationale, le plus ancien et peut-être le plus riche de l'Europe; nous y avons, en effet, rencontré un rapprochement qui nous a vivement impressionné, et dont nous nous empressons de faire part au lecteur.

Dans le comté d'Essex, sur la paroisse d'Ashdon, au hameau de Bartlow, se voyaient autrefois quatre tertres ou tumuli nommés *Bartlow-Hills* (collines de Bartlow). Trois d'entre eux, les trois plus petits, furent fouillés avant 1835 et présentèrent des incinérations gallo-romaines. Dans l'un d'eux fut recueilli un bronze d'Adrien, ce qui parut indiquer l'époque probable de l'enfouissement.

Le quatrième tertre, le plus grand de tous, fut exploré en avril 1835, et, le 20 du même mois, après dix jours de tranchée ouverte, on arriva à une riche incinération romaine. Plus heureuse que la nôtre, cette sépulture fut visitée par des hommes de science. C'était d'abord l'antiquaire John Gage, le directeur de cette fouille et l'un des archéologues les plus savants de la Grande-Bretagne; puis les lords Maynard et Bray Brooke, le doyen du collége de Sainte-Madeleine à Cambridge, les curés d'Ashdon et de Bartlow, et une foule de gentishommes et de dames de la contrée.

Ici, comme à Lillebonne, on voyait un carré long creusé dans

[1] N'oublions pas de dire que tous les objets sortis de la riche sépulture de Lillebonne sont conservés dans cette ville par M. et Mme Alfred Lemaistre, propriétaires du lieu de la découverte.

Digitized by Google

la craie et au-dessous du niveau du sol. Ce parallélogramme, profond de 60 centimètres, était large de 1 mètre 10 centimètres, sur 1 mètre 30 centimètres de longueur. La caisse de Bartlow n'était pas formée avec de la pierre, mais avec de fortes planches de bois, que l'on reconnut être du chêne.

Les témoins de cette heureuse découverte, comprenant toute l'importance du spectacle qui leur était offert, prirent tous les moyens possibles d'en conserver le souvenir. C'est à leur religieuse attention que nous devons le dessin et la description de cette caisse funèbre.

Moins riche que celle de Lillebonne, au point de vue du nombre des objets, la caisse de Bartlow contenait quatorze pièces seulement. Elle le cédait également sous le rapport de la matière, puisqu'elle ne renfermait que de la terre cuite, du verre, du fer et du bronze; tandis qu'à toutes ces substances réunies Lillebonne joignait l'os, l'ivoire, l'argent et le coquillage. Mais Bartlow a donné un morceau en émail qui est sans égal en Europe.

Sous le rapport de la valeur artistique, c'est-à-dire de la beauté ou de la rareté des pièces, il me serait malaisé de décider laquelle des deux l'emporte sur l'autre. Si la sépulture française contient un plateau d'argent doré, tout couvert de ciselures mythologiques; si elle a une fiole de verre doré, en forme de poisson, et à peu près unique dans son genre; si enfin elle nous a donné des plateaux et des aiguières de bronze d'une rare beauté, la sépulture anglaise peut, de son côté, nous offrir une lampe, une aiguière et un *præfericulum* de bronze d'une grande perfection; elle peut surtout jeter dans la balance un siége antique, véritable *sella plicatilis*, qui rappelle celle des Césars, et, par-dessus tout, un seau en bronze émaillé, qui est à peu près sans pareil[1].

Les rapports les plus frappants et les meilleurs points de contact qui existent entre les deux sépultures, c'est d'abord l'incinération, puis la caisse préparée pour recevoir le dépôt sacré, et enfin les détails de l'accompagnement des deux côtés. L'urne cinéraire est en verre, les fioles qui l'escortent sont carrées et contiennent des matières qui ne sont pas encore évaporées; les plateaux et les aiguières de bronze ont même forme; un vase à anse, à forme d'*urceolus* ou de seau, est dans les deux dépôts. Sous une forme légèrement variée,

[1] On devra regretter éternellement que cette belle pièce ait péri dans un incendie.

Digitized by Google

ces deux dépôts trahissent une croyance commune et un usage contemporain.

Enfin un dernier trait de similitude, que l'on surprendrait peut-être difficilement ailleurs, c'est la présence de deux strigiles dorés, d'une forme et d'une ressemblance parfaites. Il est évident qu'en déposant ainsi dans la tombe ces deux meubles de la vie, on a eu dans les deux pays la pensée d'être utile à la personne et de lui faire honneur. Il serait malaisé de pousser plus loin la similitude des procédés. Après cela, comment ne pas supposer qu'il y ait eu à Lillebonne un tertre comme à Bartlow? La pioche des Cauchois aura détruit ce qu'a su conserver plus longtemps la féodalité anglaise[1].

L'abbé Cochet,

Membre non résidant du Comité.

[1] Voir, sur ce sujet, *A letter from John Gage, esq. F. R. S. director, to Hudson Gurney, esq. vice-president, communicating the recent discovery of roman sepulcral relics in one of the greatest barrows at Bartlow, in the parish of Ashdon, in Essex*, dans l'*Archæologia*, vol. XXVI, p. 300-307, plates XXXI à XXXV.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 1er AOÛT 1864 AU 1er AOÛT 1865[1].

Les églises fortifiées de la Thiérache, par M. Arthur Demarsy. Vervins, gr. in-8°, 7 pages.

Documents relatifs à la construction du maître-autel de l'église de Saint-Maximin (Var), exécuté par Joseph Lieautaud, et notice sur ce sculpteur, par M. l'abbé Magl. Giraud. Marseille, 1863, in-8°, 61 pages.

Chants populaires de la Provence, recueillis et annotés par M. Damase Arbaud. Aix, 2 vol. in-12. — T. Ier, 1862, XLVIII et 228 pages. — T. II, 1864, LI et 250 pages, avec musique gravée dans le texte.

Annuaire administratif, statistique et commercial du département de la Haute-Marne pour 1864, par M. J. Carnandet. 8e année. Chaumont, in-12, 280 pages.

Le Parlement de Bourgogne, depuis son origine jusqu'à sa chute, précédé d'un discours préliminaire sur la ville de Dijon et ses institutions les plus reculées comme capitale de cette ancienne province, par M. de La Cuisine. 2e édition. Dijon, Paris, 1864, 3 vol. gr. in-8°. — T. Ier, CXXXIV et 303 pages. — T. II, 458 pages. — T. III, 442 pages.

La Rose, étude historique, physiologique, horticole et entomologique, par Th. P. Jullien. Reims, 1863, gr. in-8°, 259 pages.

Histoire de la ville et du port de Brest, par M. P. Levot. Brest, Paris, 1864, 1865, 2 vol. in-8°. — T. Ier, *la ville et le port jusqu'en 1681*, XL et 356 pages, avec un plan. — T. II, *le port depuis 1681*, 387 pages.

Les Apôtres et le Credo, par dom F. Renon. Arras, Paris, 1864, gr. in-8°, 7 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.)

[1] Voir le tome IV de la 3e série de la *Revue des Sociétés savantes*, p. 146 à 161.

Digitized by Google

La philologie appliquée à l'histoire; autrement, origine et valeur des six noms: Versailles et Trianon, Paris, Louvre, Tuileries et Louis Napoléon, par M. J. Lapaume. Versailles, Paris, 1852, in-8°, 36 pages.

Notice historique sur l'invention de la navigation à vapeur, lue à la Société littéraire de Lyon, le 27 janvier 1864, par M. le marquis de Beausset-Roquefort. Lyon, 1864, in-8°, 39 pages.

De l'existence ancienne du castor en Lorraine, par M. D. A. Godron. Nancy, 1864, in-8°, 8 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1864.)

Examen ethnologique des têtes de saint Mansuy et de saint Gérard, évêques de Toul, par M. D. A. Godron. Nancy, 1864, in-8°, 15 pages, avec deux planches. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1864.)

Histoire du canton de Longjumeau, par M. Pinard. Paris, 1864, in-8°, 375 pages.

Deux mots de réponse à M. Léon Fallue sur un passage de l'analyse raisonnée des Commentaires de Jules César, par M. Charles Aubertin. Beaune, in-12, 7 pages. (Extrait de la *Revue bourguignonne,* 21 mai 1864.)

Le saint Évangile selon saint Matthieu, traduit en picard amiénois par M. Édouard Paris, d'Amiens; rapport par M. J. Garnier. Amiens, in-8°, 12 pages.

Seine-et-Marne. — Essai de bibliographie départementale, ou catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits, opuscules, brochures, cartes et plans, etc. tant anciens que modernes, ayant pour objet le département de Seine-et-Marne et les pays dont il est formé, etc. par M. Th. Lhuillier. Meaux, Paris, 1857, in-12, v et 117 pages.

Essai biographique sur le mathématicien Camus, né à Crécy-en-Brie, par M. Th. Lhuillier. Meaux, 1863, in-8°, 13 pages, avec un *fac-simile* de l'écriture de Camus. (Extrait de l'*Almanach historique de Seine-et-Marne pour 1863.*)

Croquis biographiques: — Jean Bachot, curé de Mormant, — Benjamin de La Villatte, chanoine de Champeaux, — Les peintres Dumée, par M. Th. Lhuillier. Melun, 1863, in-8°, 14 pages. (Extrait de *l'Indicateur général de Seine-et-Marne* des 4 et 18 avril 1864.)

Élections aux États généraux de 1789, dans la Flandre maritime. — Procès-

Digitized by Google

verbaux, cahiers de doléances et autres documents, recueillis et publiés par M. E. de Coussemaker. Paris, 1864, in-8°, 134 pages. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France*, t. VII.)

La bataille de Vesontio et ses vestiges, rapport fait à la Société d'émulation du Doubs, au nom de la Commission chargée de diriger les fouilles de Bois-Néron, par M. Auguste Castan. 2e édition. Besançon, 1863, in-8°, 16 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, séance du 10 mai 1862.)

Allocutions en vers français prononcées aux dernières distributions de prix de Saint-Charlemagne de Ribemont, par M. Prosper Collard. Saint-Quentin, 1862, in-8°, 15 pages.

Le concours régional de l'exposition de Clermond-Ferrand en 1863. — Statistique agricole, artistique, industrielle, horticole et commerciale, par M. C. L. Cormont. Clermont-Ferrand, 1863, in-8°, 416 pages.

Compte rendu du congrès archéologique de Fontenay-le-Comte, fait à la Société des antiquaires de l'Ouest dans la séance du 23 juin, par M. de Longuemar. Poitiers, gr. in-8°, 40 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre de 1864.)

Les dessins de J. Natalis, par M. Jules Corblet. Arras, Paris, 1864, gr. in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.)

Description de différentes monnaies trouvées en Lorraine, par M. J. Chautard. Nancy, in-8°, 18 pages, avec une planche. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1863.)

Correspondance de Louis XIV avec M. Amelot, son ambassadeur en Espagne, 1705-1709, publiée par M. le baron de Girardot. Paris, 1864, 2 vol. in 8°. — T. Ier, 266 pages. — T. II, 192 pages.

Notice sur Forum Voconii au Cannet-du-Luc (*Var*), par M. l'abbé L. Liotard. Draguignan, 1865, in-8°, 30 pages.

Forum Voconii aux Arcs-sur-Argens (*Var*), par M. J. B. O. Truc, maire des Arcs. Paris, 1864, in-8°, 31 et 7 pages, avec carte et planche.

Réponse à MM. Liotard, Rossi et Aube, au sujet du Forum Voconii, par M. J. B. O. Truc. Draguignan, 1865, in-8°, II et 47 pages.

Digitized by Google

Notice sur une découverte de monnaies lorraines faite à Diarville, département de la Meurthe, par M. J. Laurent. Épinal, in-8°, 17 pages, avec trois planches. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, t. XI, 3e cahier, 1865.)

Origines gallo-romaines des Lémovikes, par M. E. Buisson de Mavergnier. Limoges, 1864, gr. in-8°, 32 pages.

Notice sur quelques découvertes archéologiques effectuées dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen (*arrondissement de Saverne*), par M. le colonel de Morlet (avec deux planches). Strasbourg, 1864, gr. in-8°, 8 pages, carte, une photographie et des gravures sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Notice sur les cimetières gaulois et germaniques découverts dans les environs de Strasbourg, par M. le colonel de Morlet (avec deux planches). Strasbourg, 1864, gr. in-8°, 14 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Fouilles des rues de Besançon en 1863, par M. A. Delacroix. Besançon, in-8°, 16 pages, avec une planche. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

Notice biographique sur M. Augustin Le Comte, par M. Ch. Em. Ruelle. Paris, 1864, in-8°, 11 pages. (Extrait du *Journal général de l'instruction publique*, 7 septembre 1864.)

Saint Léon X, le pape alsacien, par M. Louis Spach. Strasbourg, 1864, gr. in-8°, 27 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace.*)

L'Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne, ou les origines armorico-bretonnes, ouvrage accompagné d'une préface et de documents rares ou inédits, etc. par M. le docteur E. Halleguen. — T. Ier, *Armorique romaine et chrétienne.* Paris, 1865, in-8°, CVI et 478 pages.

Notes bibliographiques, par M. Henri Pajot. — I. *Les Historiens de Lille.* 2e édition, augmentée. Lille, 1860, in-8°, 41 pages. — II. *Catalogue raisonné des écrits de feu André Le Glay, archiviste du département du Nord.* Lille, 1864, in-8°, 25 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.*) Tiré à 100 exemplaires. —

Digitized by Google

III. *Les Poëtes de Lille.* Lille, 1864, in-8°. 92 pages. Tiré à 200 exemplaires numérotés.

Le notariat dans l'arrondissement de Lille, précédé de quelques notes sur l'histoire du notariat et suivi d'une bibliographie spéciale, par M. Henri Pajot. Lille, 1862, in-8°, 34 pages.

Aperçu de l'histoire des langues néo-latines en Espagne, par MM. Ad. Helfferich et G. de Clermont. Madrid, 1857, in-8°, 55 pages.

Nouvelles fosses gallo-romaines de Troussepoil (*Vendée*), par M. l'abbé Ferd. Baudry. Nantes, 1864, in-8°, 7 pages, avec une planche. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*)

Chapelle de Notre-Dame du Breuil, commune du Bernard (*Vendée*), par M. l'abbé Baudry. Napoléon-Vendée, 1864, in-8°, 18 pages, avec planche. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* 9e année.)

Antiquités celtiques de la Vendée. — Traditions et légendes. — Canton des Moutiers-les-Mauxfaits. Troisième mémoire, par M. l'abbé Baudry. Napoléon-Vendée, 1864, in-8°, 31 pages, avec planche. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* 9e année.)

Notice historique sur la ville de Draguignan, par M. Octave Teissier. Marseille, 1864, gr. in-8°, 14 pages. (Extrait de la *Revue de Marseille et de Provence.*)

Des méthodes en usage dans les écoles de sourds-muets, par M. Valat. Bordeaux, 1864, in-8°, 29 pages. (Extrait des *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux,* 2e trimestre 1864.)

Œuvres de l'Empereur Napoléon III, compte rendu par les membres de la commission nommée par l'Institut historique, MM. de Pongerville et J.-P. Valat. Paris, 1864, gr. in-8°, 64 pages. (Extrait de *l'Investigateur, journal de l'Institut historique,* 31e année.)

Une visite au musée de Troyes, par M. Gustave Cotteau. Troyes, 1864, in-8°, 8 pages. (Extrait du journal *l'Aube.*)

Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour impériale de Pau, le 3 novembre 1863, par M. Lespinasse, premier avocat général. — *Les Bohémiens du pays basque.* Pau, 1863, in-8°, 46 pages.

Digitized by Google

Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour impériale de Pau, le 3 novembre 1864, par M. Lespinasse. — *La Femme dans la famille et dans la société.* Pau, 1864, in-8°, 52 pages.

L'ancien pont de Blois et sa chapelle, esquisse historique, par M. A. de Martonne. Paris, 1863, gr. in-8°, 31 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.*)

La Patine des silex travaillés de main d'homme, et quelques recherches sur les questions diluviale et alluviale (extrait [chapitre v°] d'un mémoire intitulé *le Bassin hydrographique du Couzeau*), par M. Ch. des Moulins. Bordeaux, octobre 1864, gr. in-8°, 31 pages. (Extrait des *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.*)

L'Archéologie et la Science; constatation à l'égard de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi. Étude lue à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 31 mars 1864, par M. Hippolyte Crozes. Toulouse, 1864, gr. in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue de Toulouse.*)

Notice historique sur l'abbaye de la Guiche, près de Blois, par M. A. de Martonne. Paris, 1863, gr. in-8°, 12 pages. (Extrait des *Mémoires lus à la Sorbonne dans la réunion des délégués des Sociétés savantes, en 1861.*)

Habitations lacustres de la Savoie. Premier mémoire qui a mérité la mention très-honorable (médaille d'argent) au concours des Sociétés savantes (section d'archéologie) en 1863, par M. Laurent Rabut. Chambéry, 1864, in-8°, 73 pages, avec un album de 16 planches in-4°. (Extrait du tome VII des *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*)

Recherches relatives à la géographie et aux antiquités, ou Dictionnaire topographique et répertoire archéologique du canton du Beausset, avec un appendice sur Bandol, par M. l'abbé Magl. Giraud. Toulon, 1864, in-8°, 168 pages.

Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise, examen des dernières publications de M. Aug. Bernard, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1864, in-8°, 13 pages.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1789, publié par ordre de Son Exc. M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur. — Département de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste. 2e et 3e livraison, p. 73 à 240. Troyes, 1864, in-4°, 168 pages.

Digitized by Google

Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, etc. rédigé par M. d'Arbois de Jubainville. — *Bar-sur-Seine*, séries AA à CC. Bar-sur-Seine, 1864, in-4°.

Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux, 1865. 5e année. Meaux, Paris, in-18, 234 pages.

Du mouvement des études littéraires et scientifiques en province (*Histoire des congrès*), par M. A. du Châtellier. Paris, 1865, in-8°, 75 pages. (Extrait du *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.*)

Rapport sur les médailles et objets trouvés dans le lit de la Mayenne, au gué de Saint-Léonard, en 1864, par MM. Chedeau et baron de Sarcus. Mayenne, in-4°, 7 pages.

Monuments épigraphiques retirés du Rhône en décembre 1863, janvier et février 1864. Notice, par M. E. C. Martin-Daussigny. Lyon, 1864, gr. in-8°, 14 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.*)

Sur la décoration des églises, par M. P. Gillon. Bar-le-Duc, 1859, in-8°, 16 pages.

Notices sur les châteaux et seigneuries de la Garnache et Beauvoir-sur-Mer, et sur le Perrier (*Vendée*), par M. Charles Mourain de Sourdeval. Nantes, 1854, in-8°, 84 pages, avec plans. (Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*, 1re et 2e année.)

Des étymologies des noms géographiques dans le département de l'Hérault, par M. Eugène Thomas. Montpellier, 1863, in-4°, 23 pages.

Le Musée Napoléon à Amiens, par M. J. Corblet. Arras, Paris, décembre 1864, gr. in-8°, 25 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*)

Rentrée solennelle des Facultés de droit, des sciences, des lettres et de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen. Caen, 1864, in-8°, 88 pages.

Une course à Baisieux (*canton de Corbie*), par M. J. Garnier. Amiens, in-8°, 7 pages.

Notes sur quelques objets trouvés en mai 1864 dans les tourbières de Dours

Digitized by Google

[*sic*] (*Somme*), par M. J. Garnier. Amiens, in 8°, 6 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1864, n° 3.)

Obsèques de M. Demarsy, discours par M. J. Garnier. Amiens, in-8°, 6 pages.

Documents historiques relatifs au sac du château de Quincey (*Haute-Saône*), *dans la nuit du 19 au 20 juillet 1789*, par M. Hyenne. Besançon, in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue littéraire de la Franche-Comté*, 2e année.)

Monographie de la Saône, précédée d'une dissertation sur les Insubres transalpins, par M. Valentin-Smith. Lyon, 1852, gr. in-8°, VIII et 168 pages. Tiré à 200 exemplaires. (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, nouvelle série.)

Établissement de la monarchie tempérée à Lyon à la fin du ve siècle, par M. Valentin-Smith. Paris, 1863, in-8°, 13 pages.

De la famille chez les Burgondes, par M. Valentin-Smith. Paris, 1864, in-8°, 48 pages.

Statistique archéologique d'Eure-et-Loir, par M. de Boisvillette. Chartres, 1864, gr. in-8°. — T. Ier, *Indépendance gauloise et Gaule romaine*, CXI et 309 pages, avec gravures sur bois dans le texte.

Helvetus et ses environs (Ehl, près Benfeld) au ve siècle, par M. Napoléon Nicklès, avec une carte topographique et archéologique. Paris, Strasbourg, gr. in-8°, 50 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace*.)

Rapport fait à la Société impériale d'émulation d'Abbeville, par M. E. de Marsy, sur l'ouvrage de M. Boucher de Perthes ayant pour titre : *Des monuments celtiques et antédiluviens, ou de l'Industrie primitive*. Abbeville, 1855, in-18, 26 pages.

Sigillographie du Ponthieu, recueil de sceaux concernant Abbeville et ses environs, par M. E. de Marsy. — *Sceau communal de Rue*. Abbeville, 1855, in-8°, 8 pages, avec planches.

Id. ibid. — *Sceau pour les contrats dans le Ponthieu, sous la domination anglaise*. Abbeville, 1855, in-8°, 2 pages, avec planche.

Denier d'argent de Sainte-Marie de Laon, par M. E. de Marsy. Laon, in-8°, 3 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de Laon*, t. VIII.)

Digitized by Google

Notice biographique sur M. de Cayrol, par M. E. de Marsy. Compiègne, 1859, in-12, 13 pages.

Obsèques de M. Demarsy, procureur impérial à Compiègne (sans nom d'auteur). Compiègne, in-12, 8 pages.

Notice biographique sur M. Demarsy, procureur impérial à Compiègne, par M. J. Lefebvre. Abbeville, 1863, in-8°, 9 pages.

Notice biographique sur M. Demarsy, procureur impérial à Compiègne, etc. par M. l'abbé Lecot. Noyon, 1863, in-8°, 16 pages.

Les Vicomtes d'Abbeville et du Pont-de-Remy, notice inédite de Charles Du Fresne, sieur Du Cange (offert par M. A. Demarsy). Angers, gr. in-8°, 5 pages. (Extrait de la *Revue nobiliaire*, tome II, mai 1864.)

Catalogue méthodique de la bibliothèque publique de la ville de Nantes, par M. Émile Péhant. — 3e volume, *Belles-lettres*. Nantes, 1864, gr. in-8°, xv et 666 pages.

Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain, par M. A. M. A. Sirand. Bourg-en-Bresse, 1846-1854, in-8°, 5 volumes. Ouvrage tiré à 100 exemplaires.

Première partie, accompagnée de dix planches. 1846, xv et 203 pages.

Deuxième partie, accompagnée de cinq planches. 1847, viii et 215 pages.

Troisième partie, accompagnée de six planches. Janvier 1850, 203 pages.

Quatrième partie, accompagnée de dix planches, 1854, iii et 184 pages.

Bibliographie de l'Ain avec une table des auteurs cités, contenant les numéros d'ordre correspondant à leurs ouvrages; précédée d'une histoire de l'imprimerie dans le département de l'Ain, par M. A. M. A. Sirand. Bourg-en-Bresse. Février 1851, gr. in-8°, viii et 528 pages.

Antiquités générales de l'Ain, contenant un aperçu sommaire des objets antiques découverts jusqu'à ce jour dans chaque arrondissement, avec une dissertation sur l'émigration des Helvètes et leur défaite par César, sur le prétendu passage d'Annibal et sur les castramétations de l'Ain; avec une carte ancienne et moderne indiquant à chaque localité les antiquités ou les productions industrielles et les curiosités d'histoire naturelle, le nouveau tracé du chemin de fer, etc. par M. A. M. A. Sirand. Bourg en-Bresse, 1855, gr. in-8°, viii et 324 pages.

Digitized by Google

Abbés de Saint-Corneille (ancienne liste imprimée offerte par M. Leleux). In-12, 7 pages.

Katalog der Aarganischen Kantonsbibliotek. Erster Theil : Alphabetischer Katalog. Dritter Band : R.-Z. Aarau, 1864, in-8°, VIII et 644 pages.

Sixteenth annual Report of the Regents of the University of the state of New-York on the condition of the state cabinet of natural history and the historical and antiquarian collection annexed thereto. Albany, 1863, in-8°, 123 pages. — *Radical Words of the Mohawk language, with their derivatives,* by Rev. James Bruyas S. J. missionary on the Mohawk. — Published from the original manuscript.

Histoire des principales fondations religieuses du bailliage de la Montagne en Bourgogne, par M. Mignard. Paris, Dijon, 1864, in-4°, 275 pages, avec 4 planches. Tiré à 120 exemplaires. (Extrait du tome VI des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.*)

Éloge de Jean Frantin, par M. Mignard. 2e édition. Dijon, 1864, in-8°, 32 pages. Tiré à 125 exemplaires.

Précis théorique et pratique des substances alimentaires et des moyens de les améliorer, de les conserver et d'en reconnaître les altérations, par M. A. Payen. 4e édition, augmentée de plusieurs applications nouvelles. Paris, 1865, in-8°, XII et 569 pages.

Essai sur les sophistes grecs, par M. Valat. Saint-Germain-en-Laye, 1860, gr. in-8°, 35 pages. (Extrait de *l'Investigateur, journal de l'Institut historique,* octobre 1859.)

Venise ancienne (*grandeur et décadence de*), par M. Valat. Saint-Germain-en-Laye, 1861, gr. in-8°, 24 pages. (Extrait de *l'Investigateur, journal de l'Institut historique,* octobre 1861.)

Notice sur Hugolin Folain, doyen du chapitre métropolitain de Besançon et vice-amiral de la flotte du pape Calixte III, par M. Auguste Castan. Paris, 1864, in-8°, 15 pages.

La Table d'or de Saint-Jean de Besançon, par M. Auguste Castan. Besançon, 1864, in-8°, 15 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

Digitized by Google

Notice sur l'hopital du Saint-Esprit de Besançon, par M. Auguste Castan. Besançon, 1865, in-8°, 75 pages.

Étude sur le Froissart de Saint-Vincent de Besançon, par M. Auguste Castan. Paris, 1865, gr. in-8°, 39 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. VIe série, t. Ier.)

Topographie et histoire médicale de Strasbourg et du département du Bas-Rhin, par MM. V. Stœber et G. Tourdes. Paris, Strasbourg, 1864, gr. in-8°, 617 pages.

La Philosophie de M. Cousin, par M. J. E. Alaux. Paris, Londres, New-York, 1864, in-18, 193 pages.

Aristophane. — Plutus, comédie traduite en vers français, avec notes, suivie d'un fragment de l'Assemblée des femmes, par M. J. B. Bernot. Paris, in-18, 159 pages.

Odes d'Horace, traduites en vers français, par M. Charles Palliot. 2e édition. Fontenay-le-Comte, 1862, 326 pages.

Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger, par M. le comte Achmet d'Héricourt. — Tome II (sociétés étrangères). Paris, Angleterre, Belgique, Allemagne, Hollande, 1864, in-8°, XXXII et 540 pages.

Époques antédiluvienne et celtique du Poitou. — Première partie, *Topographie*, par M. Brouillet. — Deuxième partie, *Technologie*, par M. A. Meillet, avec 50 planches in-4°, grandeur naturelle. Poitiers, Paris, 1864, gr. in-8°, VIII et 84 pages.

Le Dragon de Bergerac, étude sur une question historique relative à la vie de saint Front, par M. le vicomte de Gourgues. Bordeaux, 1864, in-8°, II et 128 pages, avec six planches.

De la qualification d'écuyer, par M. Anatole de Barthélemy. Angers, in-8°, 8 pages.

Notice lue à l'Académie de Clermont-Ferrand, sur les estampilles ou noms de potiers observés sur les vases gallo-romains découverts en Auvergne, par M. J.-B. Bouillet. 2e édition. Clermont-Ferrand, 1864, in-8°, 15 pages.

Des Chronogrammes. — Recueil de ceux qui ont été composés dans la ville

Digitized by Google

d'Aire, avec des éclaircissements historiques sur chacun d'eux, par M. François Morand. Boulogne-sur-Mer, 1865, in-8°, 18 pages.

La Question des messes sous les papes Urbain VIII, Innocent XII et Clément XI, par M. le chanoine X. Barbier de Montault. Rome, 1864, in-8°, 156 pages.

Nouveau précis méthodique de l'histoire des Français et de la géographie de la France, à l'usage des colléges et des maisons d'éducation, par M. E. de Castelverd. Paris, 1846, in-8°, 33 pages, avec planches, cartes géographiques, tableaux généalogiques, etc.

Specimen d'un abrégé de l'histoire de Cambrai et du Cambrésis, pouvant servir de livre de lecture dans les colléges, institutions, etc. par M. J. Paul Faber (Lefebvre). Cambrai, in-8°, 16 pages.

Histoire de Meaux et du pays meldois, depuis les premières traces de l'origine de la ville jusqu'au commencement de ce siècle, suivie d'un aperçu sur les premières années de l'époque contemporaine, avec plans et planches lithographiés, par M. A. Carro. Meaux, Paris, 1865, gr. in-8°, VII et 564 pages.

De la mâchoire humaine de Moulin-Quignon. — Nouvelles découvertes en 1863 et 1864, par M. Boucher de Perthes. Paris, 1864, in-8°, 173 pages.

Les Fêtes de Noël et de l'Épiphanie à Rome, avec une description détaillée du pontifical du pape dans la basilique de Saint-Pierre, par M. le chanoine X. Barbier de Montault. Rome, 1865, in-18, 56 pages.

Crosse de saint Bernard conservée à la Trappe de Bellefontaine (diocèse d'Angers), par dom F. Renon. Arras, Paris, 1864, gr. in-8°, 6 pages, avec une gravure sur bois. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*)

Architecture romane du midi de la France, dessinée, mesurée et décrite par M. Henry Révoil. Paris, 1864, in-f°, 5 premières livraisons. — L'ouvrage doit former 50 à 60 livraisons de 4 planches chacune.

Notice sur un manuscrit du Grand Coutumier de France conservé à la bibliothèque du Vatican, par M. Eugène de Rozière. Paris, 1864, in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Revue historique de droit français et étranger,* numéros de mars, avril, mai et juin 1864.)

Traités inédits sur la musique du moyen âge, par M. E. de Coussemaker. Lille, 1865, in-4°, 22 pages.

Digitized by Google

Défense du dragon de Bergerac, réponse à la notice sur Bergerac insérée dans l'*Écho de Vésone*, en février 1865, par M. le vicomte Alexis de Gourgues. Bergerac, 1865, in-8°, 16 pages.

Les Cromlech's de Mackwiller (*Bas-Rhin, arrondissement de Saverne*), décrits par M. le colonel de Morlet, avec deux planches. Strasbourg, 1865, gr. in-8°, 14 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Histoire de l'orgue. — Son introduction dans le culte chrétien, par M. J. E. Bertrand. Paris, 1858, in-8°, 52 pages. (Extrait du journal *la Maîtrise.*)

Essai sur la musique dans l'antiquité, par M. J. Ed. G. Bertrand. Paris, 1860, in-8°, 36 pages, avec quatre planches. (Extrait du *Complément de l'Encyclopédie moderne*, publié par MM. Firmin Didot, etc.)

Sur les anciens fers de chevaux dans le Jura, par M. A. Quiquerez. Besançon, in-8°, 16 pages, avec deux planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, séance du 12 novembre 1864.)

Vercingétorix et sa statue, rapport sur un mémoire de M. François Leclerc et discours de réception, lu à l'Académie, etc. de Besançon dans sa séance publique du 24 août 1864, par M. A. Delacroix. Besançon, 1865, in-8°, 32 pages. (Extrait du *Recueil de l'Académie de Besançon.*)

De l'Orthographe provençale. — Lettre à M. Anselme Mathieu, par M. Damase Arbaud. Aix, 1865, in-18, x et 41 pages.

Les Archives du consulat général de France à Alger. — Recueil de documents inédits concernant soit les relations politiques de la France, soit les rapports commerciaux de Marseille avec l'ancienne régence d'Alger, par M. Albert Devoulx. Alger, 1865, in-8°, VIII et 152 pages. (Publication honorée d'une souscription du gouvernement général de l'Algérie.)

Les Travaux historiques sur le Dauphiné de M. Victor Advielle, fondateur de la Société littéraire et philanthropique des Dauphinois à Paris, par M. le vicomte F. de Mays. Saint-Marcellin, 1863, in-8°, 8 pages. (Extrait du *Mémorial de Saint-Marcellin.*)

Otfrit, le moine de Wissembourg, par M. Louis Spach. Strasbourg, 1865, gr. in-8°, 16 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Digitized by Google

Études d'économie politique. — La propriété et le morcellement du sol, le régime hypothécaire, le Crédit foncier et l'absentéisme, par M. Émile Usquin. Paris, 1865, in-8°, 207 pages.

Recherches sur ce qui manquait à la liberté dans les républiques de la Grèce, par M. H. Reynald. Paris, 1860, in-8°, XIV et 181 pages.

Les Chants du Béarn et de la Bigorre, ou Introduction à l'étude de la langue vulgaire et de sa littérature, par M. F. Couaraze de Laa. Tarbes, 1861, gr. in-8°, 66 pages.

Bembo, Ronsard et Gassion, étude critique, par M. F. Couaraze de Laa. Agen, 1862, gr. in-8°, 24 pages.

Étude historique sur la charité dans la Bigorre, par M. F. Couaraze de Laa. Auch, 1865, gr. in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Revue de Gascogne.*)

Épigraphie du haut Poitou, recueil de toutes les inscriptions lapidaires du département de la Vienne, par M. Le Touzé de Longuemar. Poitiers, 1864, gr. in-8°, 356 pages, avec 3 planches.

Récits dieppois. — Combat naval, 1555, réimpression de l'édition d'Olivier de Harsy, avec des notes, par M. Jules Thieury. Dieppe, 1861, in-8°, XIX et 39 pages.

Lusitania vindicata. — Œuvres de D. Manoel da Cuhna, traduites en français, avec une préface, par M. Jules Thieury. Dieppe, 1863, VIII et 107 pages.

Armorial des archevêques de Rouen, avec des notes généalogiques et biographiques, orné de 45 blasons, par M. Jules Thieury. Rouen, 1864, petit in-4°, VII et 92 pages.

Bibliographie italico-normande, contenant : 1° un essai historique sur les relations entre l'Italie et la Normandie; 2° une bibliothèque des ouvrages relatifs aux relations des deux pays; 3° une bibliothèque des ouvrages relatifs à l'Italie, composée par des auteurs normands, par M. Jules Thieury. Paris, Rouen, Dieppe, 1864, in-8°, 80 pages.

Récits dieppois. — Projets de M. le maréchal de Vauban pour fortifier la ville de Dieppe (1694-1699), publiés sous la direction de M. Jules Thieury. Dieppe, 1864, in-8°, VII et 92 pages, avec un plan.

Digitized by Google

Lettres inédites de monseigneur de Belsunce et autres documents concernant la peste de Marseille, accompagnés de notes, par M. G. Julliot. Sens (s. d.), in-8°, 40 pages, avec un *fac-simile* de lettre.

Voirie romaine en Limousin : — Voie d'Augustoritum à Avaricum ; — Voie d'Augustoritum à Mediolanum Santonum, par M. E. Buisson de Mavergnier. Limoges, in-8°, 10 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* t. XIV.)

Promenades archéologiques. — Indication de courses aux bains de mer et visites de musées aux villes-frontières de France. — Essai de tablettes liégeoises, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette. 46e livraison. Liége, 1865, in-12, 36 pages.

Entretiens avec des amis sur la nature, les arts et l'instruction obtenue par la conversation. — Essai de tablettes liégeoises, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette. Janvier. 47e livraison. Liége, 1865, in-12, 48 pages.

Notre-Dame de Lonlay (*Orne*). — *Son abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. — Ses monuments. — Son histoire,* par M. Hippolyte Sauvage. Domfront, 1865, in-8°, 39 pages.

Notions sur l'origine des peuples de la Gaule transalpine et sur leurs institutions politiques avant la domination romaine, par M. Valentin-Smith. Paris (1865), in-8°, 78 pages, avec une carte.

Remarques sur l'ancienneté de l'homme dans le midi de l'Europe, tirées de l'observation des cavernes à ossements du bas Languedoc, par Paul Gervais. Montpellier, 1864, in-8°, 15 pages.

La Seine-Inférieure, historique et archéologique ; époques gauloise, romaine et franque, avec une carte archéologique de ces trois périodes, par M. l'abbé Cochet. Paris, 1864, in-4°, 552 pages.

Fragments de sigillographie sénonaise, par M. G. Julliot. Sens, in-8°, 8 pages, avec une planche.

La Numismatique en 1863, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1864, in-8°, 39 pages. (Extrait de la *Correspondance littéraire.*)

Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement

Digitized by Google

de Nérac (*Lot-et-Garonne*), par M. J. F. Samazeuilh. Premier volume (lettres A-G). Nérac, 1862, in-18, 209 pages.

Deuxième volume (lettres H-N). Nérac, 1863, in-18, pages 211 à 443.

Le Château de la Roche-Racan, par M. Ch. de Sourdeval. Tours, 1865, in-8°, 51 pages, avec lithographie.

Numismatique mérovingienne. — Étude sur les monnoyers, les noms de lieux et la fabrication de la monnaie, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1865, in-8°, 22 pages, avec une planche, et gravures sur bois dans le texte. (Extrait de la *Revue archéologique*. Tiré à petit nombre.)

Monographies communales, ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn, par M. Élie-A. Rossignol. — Première partie, *arrondissement de Gaillac*. — T. III°, *canton de Cordes; canton de Vaour; canton de Castelnau-de-Montmirail*. Toulouse, Paris, Albi, 1865, in-8°, 429 pages, avec cartes, lithographies et gravures sur bois dans le texte.

Monographie de l'ancienne cathédrale de Saint-Alain-de-Lavaur (*Tarn*), par M. Hippolyte Crozes. Toulouse, 1865, in-8°, 61 pages.

Annales historiques du Barrois, de 1352 à 1411, ou Histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar sous le règne de Robert, duc de Bar, par M. Victor Servais. Bar-le-Duc, 1865, in-8°. Tome Ier, VIII et 520 pages, avec planches et gravures sur bois dans le texte.

Description du maître-autel offert par Son Excellence le prince don Alexandre Torlonia à la cathédrale de Boulogne-sur-Mer, traduit de l'Italien (de monseigneur Haffreingue), par M. X. Barbier de Montault, chanoine de la basilique d'Agnani. Rome, 1864, in-f°, 13 pages et cinq planches.

Antiquités chrétiennes de Rome, du ve au XVIe siècle, décrites par M. le chanoine X. Barbier de Montault et photographiées par M. C. B. Simelli. — 1re et 2e livraison. Rome, 1864, in-f°.

Grundzüge der Physiologie und Systematik der Sprachlaute für Linguisten and Taubstummenlehrer, bearbeitet von doctor Esnest Brücke. Wien, 1856, in-8°, 134 pages, avec une planche.

Beiträge zur Lautlehre der Arabischen Sprache, von doctor Ernest Brücke. Wien, 1860, in-8°, 52 pages.

Digitized by Google

Uber eine neue Methode der phonestischen Transcription, von doctor Ernest Brücke. Wien, 1863, in-8°, avec planches.

Dictionnaire historique du département de l'Aisne, etc. Nouvelle édition, etc. publiée sous les auspices de M. Castaing, préfet de ce département, par M. Melleville, ouvrage orné de planches dessinées par M. Ed. Fleury. — Tome Ier. Laon, Paris, 1865, gr. in-8°, XII et 478 pages.

Notice sur quelques enseignes de pèlerinage en plomb concernant la Picardie, par M. J. Garnier. Amiens, 1865, 39 pages, avec trois planches. (Extrait du tome XX des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.*)

Armorial des évêques de Beauvais, par M. Arthur Demarsy. Paris, 1865, gr. in-8°, 23 pages.

Armorial des évêques de Laon, par M. Arthur Demarsy. Paris, 1865, gr. in-8°, 22 pages.

L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et ses origines, par M. Arthur Demarsy. Paris, 1865, gr. in-8°, 8 pages. (Extrait de la *Revue nobiliaire*, nouvelle série, t. Ier.)

Orfévrerie mérovingienne. — Les Œuvres de saint Éloi et la verroterie cloisonnée, par M. Charles de Linas. Paris, 1864, gr. in-8°, 135 pages, avec plusieurs planches. (Tiré à 100 exemplaires.)

Fragments d'études sur l'ancienne agriculture romaine. (Extraits des auteurs latins), par M. J.-Isidore Pierre. Caen, 1864, in-12, VI et 180 pages.

L'Atlantide de Platon expliquée scientifiquement, par M. J. Nicklès. Nancy, 1865, in-8°, 14 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1864.)

Lettre au R. P. Carayon, de la compagnie de Jésus, par M. P. Levot. Brest, 1865, in-8°, 12 pages. (Extrait de *l'Armoricain*, du 3 juin 1865.)

Notice sur le village, le château, les seigneurs, l'église et les tombeaux de Folleville, canton d'Ailly-sur-Noye, arrondissement de Montdidier (*Somme*), par M. A. Goze. Montdidier (Somme), 1865, gr. in-8°, 48 pages, avec trois planches.

Rapport sur les fouilles de Beuvraignes, par M. J. Corblet. Amiens, 1865,

Digitized by Google

in-8°, 8 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1864, n° 4.)

Rapport sur une collection d'antiquités recueillies à Waben en 1861, par M. J. Garnier. Amiens, in-8°, 8 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1864, n° 4.)

Études sur le grand monument funéraire égyptien du musée de Boulogne, par M. l'abbé E. Van Drival. Boulogne, 1850, in-8°, 155 pages. (Extrait des *Annales boulonnaises*.)

Grammaire comparée des langues bibliques, application des découvertes de Champollion et des philologues modernes à l'étude des langues dans lesquelles ont été écrits les livres saints, par M. l'abbé E. Van Drival. — Deuxième partie. *Grammaire comparée de l'hébreu, du chaldéen, du syriaque, de l'arabe et de l'égyptien*, Paris, 1858, gr. in-8°, VIII et 208 pages.

De l'origine et des sources de l'idolâtrie, par M. l'abbé E. Van Drival. Paris, 1860, in-8°, 57 pages. (Extrait des *Annales de philosophie chrétienne*.)

Les Textes sacrés et les Sciences d'observations, par M. l'abbé E. Van Drival. Arras, 1863, gr. in-8°, 40 pages.

Note sur la prise de la Fère, par M. A. Demarsy. Amiens, in-8°, 4 pages. (Extrait du tome IV du *Bulletin de la Société académique de Laon*.)

Note sur quelques images imprimées à Amiens, par M. A. Demarsy. Amiens, in-8°, 4 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1864, n° 4.)

Le Minnesinger Hartmann von Aue, par M. Louis Spach. Strasbourg, 1865, in-8°, 65 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*.)

Ville de Paris. — Bulletin de statistique municipale. — Mois de janvier 1865. Paris, 1865, in-4°, 30 pages et une planche. (La publication d'un *Bulletin périodique de statistique municipale* a été décidée par arrêté de M. Haussmann, préfet de la Seine, en date du 3 décembre 1864.)

Les Stations et Dimanches de carême à Rome, par M. le chanoine X. Barbier de Montault. Rome, 1865, in-16, 134 pages.

Digitized by Google

Memorie sulla vita di S. Massimo, vescovo di Riez, protettore di Rocca di Serro. (Paolo Panegrossi sacerdote.) Roma, 1865, petit in-16, 65 pages.

Sur un manuscrit du XIIe siècle, contenant le texte original du Cartulaire de Simon, abbé de Saint-Bertin, par M. F. Morand. Boulogne, in-8°, 8 pages.

Appendice aux actes de saint Florent, prêtre et confesseur, par M. le chanoine X. Barbier de Montault. Angers, in-8°, 106 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers,* 1863.)

Iconographie des vertus à Rome, par M. le chanoine X. Barbier de Montault. Paris, 1863, gr. in-8°. 110 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*)

Rapport sur la découverte des peintures murales de l'église de Bagnot (Côte-d'Or), par M. Henri Baudot. Dijon, 15 mars 1863, in-4°, 8 pages, avec une planche. (Extrait des *Publications de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or.*)

Notice sur le beffroi communal de Beaune, par M. Charles Aubertin. (*Publication de la Société d'histoire et d'archéologie.*) Beaune, 1865, in-8°, 20 pages.

Le Château de Corlay (Côtes-du-Nord), par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1865, in-8°, 38 pages, avec une planche. (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.* Tiré à 150 exemplaires.)

Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades, par M. le comte Paul Riant. Paris, 1865, in-8°, XIII et 448 pages.

De Haymaro monacho, archiepiscopo Cæsariensi et postea Hierosolymitano patriarcha. — Disquisitionem criticam Facultati litterarum Parisiensi proponebat, par M. P. E. D. Riant. — *Accedit ejusdem Haymari monachi de expugnata A. D. MCXCI Accone liber tetrastichus, etc.* Paris, 1865, in-8°, 128 pages, avec trois *fac-simile.*

Les Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Soissons étudiés au point de vue de leur illustration, avec 16 planches lithographiées et 30 lettres gravées dans le texte, texte et dessins par M. Édouard Fleury. Paris, 1865, in-4°, III et 163 pages.

Digitized by Google

La Commune de Cahors au moyen âge. — Documents historiques et coutumes, par M. Émile Dufour. Cahors, 1846, in-8°, 318 pages.

Étude sur les finances de la commune de Cahors aux XVIe et XVIIe siècles (trois budgets de la ville de Cahors), par M. Émile Dufour. Cahors, 1859, in-8°, 55 pages.

Études historiques sur l'ancienne province du Quercy. — Première série : *l'Église de Cahors*, par M. Émile Dufour. Cahors, 1860, in-8°, 70 pages.

Anciennes coutumes de Montcuq, par M. Émile Dufour. Paris, 1861, in-8°, 35 pages. (Extrait de la *Revue historique de droit français et étranger*, mars-avril, 1861.)

Études historiques sur le Quercy. — Hommes et choses, par M. Émile Dufour. Cahors, 1864, gr. in-8°, 212 pages.

Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne province du Quercy. — Dénombrement des fiefs et arrière-fiefs du Quercy, par M. Émile Dufour. Cahors (s. d.), in-8°, 20 pages.

Histoire de la ville de Parthenay, de ses anciens seigneurs et de la Gâtine du Poitou, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution, par M. Bélisaire Ledain. Paris, Poitiers, 1858, in-8°, 403 pages, avec carte, portrait gravé et tableaux généalogiques.

Journal historique de Denis Généroux, notaire à Parthenay, 1567-1576, publié pour la première fois et annoté par M. Bélisaire Ledain. Niort, 1865, gr. in-8°, 147 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.*)

Histoire de la ville et du canton d'Userche, par M. Combet. XIVe fascicule ou cahier (pages 249 à 263). Tulle, in-8°, 15 pages.

Lettre apostolique de notre saint père le pape Pie IX, touchant la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge, traduite en patois du pays de Toul, par M. l'abbé Guillaume. Nancy, 1865, in-8°, 48 pages.

Saint-Gervais de Rouen, église et paroisse, par M. Jules Thieury. Paris, Rouen, 1859, grand in-8°, 179 pages, avec plusieurs planches.

Digitized by Google

La Lettre de change. — Son origine. — Documents historiques, par M. Jules Thieury. Paris, 1862, petit in-8°, 44 pages.

Lettres, instructions et mémoires de Colbert, publiés d'après les ordres de l'Empereur, sur la proposition de Son Excellence M. Magne, etc. par M. Pierre Clément. — T. III, deuxième partie : *Instructions au marquis de Seignelay. — Colonies.* Paris, 1865, grand in-8°, LXXXIV et 795 pages.

Digitized by Google

CORRECTIONS.

Tome Ier de la 4e série (1865), p. 171. — C'est par erreur que le nom de M. F. de Guilhermy, membre du Comité, a été mis au bas du rapport fait au Comité sur les publications de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. Ce rapport est de M. Paul Lacroix, membre du Comité.

Tome II, p. 27, ligne 11. — M. Bulli, lisez M. Beulé.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SEPTEMBRE 1865.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1865.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Morand, membre non résidant, envoie le commencement d'un *appendice rectificatif* au cartulaire de Saint-Bertin, publié par les soins de M. Guérard, dans la Collection de documents inédits, appendice dont il avait déjà soumis le projet au Comité en 1857 [1]. M. Morand annonçait alors que la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer venait d'acquérir un manuscrit du XIIe siècle contenant les deux dernières parties du cartulaire de Saint-Bertin.

La découverte de ce texte fit voir à quel point la transcription du XVIe siècle, qui, à défaut d'autre manuscrit, avait servi, en 1840, à la publication du cartulaire, avait été altérée et même défigurée par le moine Alard, auteur de cette transcription. Comme on ne

[1] *Bulletin du Comité*, t. IV, p. 9, 361, 367, 391.

Digitized by Google

pouvait songer à recommencer entièrement la publication de ce cartulaire, le correspondant espérait en reconstituer le texte au moyen d'une sorte de complément, dont il soumit le plan au Comité. Cette proposition fut renvoyée à l'examen de M. de Wailly, et, sur son rapport, le Comité fut d'avis d'accueillir le projet, mais avec plusieurs modifications au plan proposé par le correspondant.

M. Morand se mit à l'œuvre en se renfermant dans les limites qui lui étaient imposées, quoiqu'il lui parût difficile qu'un semblable travail fût suffisant pour tenir lieu du cartulaire original qu'on ne pouvait réimprimer. Il n'avait pas perdu l'espoir de revenir à son premier plan en le conciliant avec les conditions de concision, de clarté et d'économie qui pouvaient le faire accepter par le Comité. Il croit avoir atteint ce but au moyen d'un appendice divisé en deux sections, dont l'une comprend l'*errata* et offre le résultat de la confrontation de l'imprimé avec le manuscrit, et dont la seconde fournit les moyens de se rendre compte de la composition originale.

M. Morand adresse ce double travail pour les livres I et II du cartulaire et annonce le prochain envoi de l'appendice du livre III. Mais il pense que la section peut, dès à présent prendre un parti sur sa proposition; car elle a sous les yeux toute l'économie de l'appendice; la suite doit être entièrement conforme.

Enfin M. Morand joint à sa lettre plusieurs exemplaires d'une plaquette qu'il fit imprimer, il y a quelques années, sur cette question; elle complète les explications qu'il vient de donner.

Ce projet de publication est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Delisle, Huillard-Bréholles et A. de Barthélemy.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse un extrait des *registres aux délibérations de l'échevinage d'Amiens*, relatif à la mort et aux funérailles de Charles VIII. Il contient la lettre du roi Louis XII annonçant la mort de son prédécesseur, et la délibération de l'échevinage qui eut lieu après la réception de cette lettre.

Renvoi à M. Boutaric.

La section a encore reçu de M. Dusevel copie d'une lettre de l'amiral de Coligny aux maïeur, prévôt et échevins d'Amiens, en date du 6 juin 1559, en réponse à celle qu'ils lui avaient écrite

Digitized by Google

pour le prier de hâter l'expédition des affaires que les habitants d'Amiens avaient en cour.

Renvoi à M. Bourquelot.

M. d'Arbois de Jubainville, correspondant, transmet copie d'une lettre de Pierre de Celle, abbé de Saint-Remy de Reims. M. d'Arbois de Jubainville croit cette lettre inédite; elle ne se trouve pas dans l'édition des œuvres de Pierre de Celle donnée par Migne; mais il n'a pu vérifier si elle a été publiée dans l'édition de Sirmond.

M. Delisle est prié d'examiner cette communication.

M. J. d'Arbaumont, correspondant, envoie copie de deux actes tirés des registres de la Chambre des comptes de Dijon (xve siècle). Le premier est relatif à la détermination de la lieue en Bourgogne, à l'occasion d'une question de louveterie. La seconde contient une délibération des gens du Conseil des comptes de Mgr le duc qui ordonne, sous peine de la hart, à l'exécuteur des hautes œuvres de remplir ses fonctions.

Renvoi à M. Lascoux.

La section a reçu du même correspondant une pièce tirée des archives de la Côte-d'Or et relative aux foires de Champagne.

Renvoi à M. Bourquelot.

M. Éd. de Barthélemy a collationné sur le cartulaire original, comme la section le lui avait demandé, la charte qui règle les droits respectifs de l'abbaye de Moiremont et du curé d'Éclaires.

Cette communication sera soumise à l'examen de la commission de la *Revue*.

M. Dupré, correspondant adresse un cahier de 83 pages, concernant le servage et la mainmorte dans le Blésois.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Gauthier, correspondant, archiviste du Rhône, répond à l'invitation, que contenait un rapport de M. Levasseur[1], d'envoyer des

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. IV, p. 185 et 366.

Digitized by Google

documents relatifs aux états généraux de 1614. Il transmet une copie du cahier des doléances et remontrances de la ville de Lyon, rédigé par le prévôt des marchands et les échevins de cette ville, après avoir pris l'avis des gens d'église, de justice, de finance, de l'élection, des notables bourgeois, terriers (échevins sortant de charge), maîtres des métiers, etc.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Prioux, correspondant, informé que la section d'histoire a proposé de déposer aux Archives de l'Empire la traduction, qu'il avait adressée au Comité, du testament fait par dom Henri de Saureulx en faveur de l'hôpital et de l'église de Saint-Louis des Français, transmet, pour la même destination, la copie de l'original en espagnol de ce testament, copie faite à la chancellerie de l'ambassade française à Madrid, par l'intermédiaire de M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères.

Ce document sera déposé aux Archives de l'Empire.

M. Feillet fournit tous les renseignements qu'il a pu se procurer sur l'auteur d'une *Relation de la journée des barricades*, dont l'impression dans la *Revue* a été proposée.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Legier de Mesteyme adresse copie d'une charte de la commune de Viens (arrondissement d'Apt, département de Vaucluse), en date du 9 novembre 1357.

Renvoi à M. Boutaric.

M. Legier de Mesteyme annonce en même temps qu'il s'occupe du dépouillement d'une volumineuse correspondance, de mémoires et autres papiers provenant de M. Monier de la Carrée, qui accompagna Mirabeau à Paris, vers 1789, en qualité de secrétaire, émigra ensuite en Angleterre, et fut mêlé à bien des incidents de cette époque orageuse.

La section remercie M. Legier de Mesteyme de cette indication et recevra avec intérêt les communications qu'il annonce.

M. le maire de Rennes envoie copie de trois lettres inédites de Henri IV, qui ont été découvertes dans les archives de la ville de

Digitized by Google

Rennes par M. Pijon, archiviste. Deux de ces lettres portent la date du 7 avril 1591, et ont rapport à l'affaire du trésorier général François Miron, accusé par les bourgeois de Rennes d'entretenir des relations avec le duc de Mercœur. La troisième lettre, en date du 19 juillet 1600, annonce aux habitants de Rennes l'arrivée des commissaires députés pour faire exécuter l'édit de pacification.

Renvoi de ces lettres à M. Guadet.

M. le président nomme deux commissions, la première chargée de proposer un sujet de prix pour être mis au concours des Sociétés savantes en 1867. Cette commission se compose de MM. Delisle, Huillard-Bréholles, Jourdain, Bourquelot, Michelant, auxquels s'adjoindront les membres du bureau.

La seconde commission est chargée de désigner les membres non résidants et les correspondants qui ont mérité, par le nombre et l'importance de leurs communications, d'être signalés à M. le Ministre. Cette même commission préparera la liste des Sociétés savantes qui seront proposées comme dignes de recevoir des subventions. MM. Delisle, Bellaguet, A. de Barthélemy sont nommés membres de cette commission, à laquelle sont adjoints, suivant l'usage, les membres du bureau.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Delisle, A. de Barthélemy, Guessard, Bellaguet, Valentin Smith, Desnoyers et Rathery.

M. Paul Meyer donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la demande de publication de la *Vie de saint Honorat*, présentée par M. Mary-Lafon. La commission fait observer que la vie de saint Honorat n'est point un document inédit, puisque des extraits nombreux et étendus ont été publiés par MM. Raynouard et Sardou. Ce poëme n'a d'ailleurs une grande importance ni par sa date (il est des derniers temps de la littérature provençale) ni par la nouveauté des faits qu'il rapporte. Enfin il ne formerait pas le quart d'un volume de la collection des *Documents inédits*. Quant à la proposition de M. Mary-Lafon de compléter le volume par d'autres vies de saints, la commission ne peut émettre une opinion avant que ces vies de saints lui aient été communiquées. Indépendamment de la vie de saint Honorat, on ne connaît actuellement que

Digitized by Google

cinq légendes écrites en provençal, sur lesquelles deux ont été publiées, et dont l'une (*la vie de sainte Eximie*) l'a même été trois fois. Restent les vies de saint Alexis, de saint Trophime et de saint Georges, qui ne forment ensemble que 2,950 vers, c'est-à-dire, en les joignant à la vie de saint Honorat, à peine le tiers d'un volume in-4°. Encore Raynouard a-t-il donné un fragment des vies de saint Alexis et de saint Trophime dans son lexique roman.

En résumé, « la commission pense qu'aucun de ces textes ne mérite de prendre place dans la Collection des documents inédits. Elle se borne à proposer de demander à M. Mary-Lafon s'il a connaissance de légendes provençales autres que celles qui viennent d'être énumérées, et de retarder la décision à prendre jusqu'au moment où sa réponse sera parvenue. »

Ces conclusions sont adoptées.

M. Delisle rend compte du *tarif de péage, rêve et leude de la ville de Belcaire en 1315*, adressé par M. A. de Lamothe. Ce document contient une énumération de produits qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire du commerce; il compléterait d'ailleurs un autre document du même genre qui a été publié dans la *Revue*[1]. Toutefois M. Delisle désirerait qu'avant d'être publié le document envoyé par M. A. de Lamothe fût examiné par M. Bourquelot, qui, en raison de ses connaissances spéciales dans ces matières, pourrait rectifier les erreurs qui se seraient glissées dans la copie et y ajouter d'utiles indications.

Le document est renvoyé à M. Bourquelot, conformément aux conclusions du rapporteur.

M. Bellaguet propose le dépôt aux Archives de deux documents adressés par M. G. Leroy : 1° *Obligation par soixante-dix-sept habitants de Melun de rembourser les sommes prêtées pour l'entretien et la solde des gens de guerre, pendant le siége de la ville, par les Anglais, en 1420;* 2° *Emploi des vases sacrés pour le payement de la solde des gens d'armes pendant le même siége.* Ces documents attestent les sacrifices des habitants et la détresse à laquelle la ville était réduite après une résistance opiniâtre. On le savait déjà par le récit du

[1] *Tarifs de la leude ou douane de Perpignan au XIIIe siècle*, t. IV, p. 390 de la *Revue des Sociétés savantes*, 3e série.

Digitized by Google

Religieux de Saint-Denis, qui, après avoir dit que Melun fut assiégé pendant neuf mois par une armée de vingt mille hommes, ajoute que «les assiégés se défendirent courageusement, au point d'épuiser les vivres nécessaires pour leur subsistance et qu'ils mangèrent leurs chevaux et tout ce qui pouvait servir à la nourriture de l'homme.»

M. Bellaguet propose également le dépôt aux Archives de divers documents adressés par M. Nozot, correspondant : 1° Serment, en date du 23 janvier 1620, prêté à Henri de La Tour, prince souverain de Sedan, par ses sujets de la religion romaine (ce serment est remarquable par les sentiments de tolérance qui y sont exprimés; M. le rapporteur en lit quelques passages); 2° Ordonnance du même prince du 30 juillet 1622, portant défense de faire aucun acte d'hostilité sur les terres du roi d'Espagne; 3° Ordonnance d'Élisabeth de Nassau, en date du 27 octobre 1629, contenant défense expresse, sous peine d'amende et même de prison, de *prendre* ou de débiter du tabac, «beaucoup de gens, dit l'ordonnance, employant à cela le meilleur de leur temps et de leurs moyens, au grand préjudice et ruine d'eux et de leurs familles;» 4° Ordonnance du duc de Bouillon (13 juillet 1635) prescrivant un jeûne et des prières aux sujets de la souveraineté de Sedan pour appeler sur le roi les bénédictions du Seigneur[1]; 5° Lettre du roi, en date du 20 avril 1644, à M. Fabert, gouverneur des souverainetés de Sedan et Raucourt, pour l'inviter à faire prêter serment aux habitants de ces villes, à leur conserver leurs priviléges, et à permettre l'exercice de la religion réformée à ceux qui la professent; 6° Notice sur Deux-Villes, commune de l'arrondissement de Sedan (Ardennes). Ce village ne se composait, dans l'origine, que de deux fermes appelées Chamouilly et Giversy, autour desquelles vinrent se grouper d'autres habitations. La notice de M. Nozot est accompagnée de la copie de la donation de la cure de Deux-Villes par Louis de Loos, comte de Chiny, l'an 1200; de la confirmation de la donation par l'ordinaire de Trèves, en 1205, etc. Enfin le correspondant a signalé un assez grand nombre d'usages et superstitions qui ont cours dans la commune de Deux-Villes.

Les conclusions du rapport de M. Bellaguet sont adoptées. Seulement la section est d'avis qu'il y aurait lieu de publier tout ou partie des passages de la notice sur Deux-Villes qui concernent les

[1] M. Nozot n'a pas indiqué la provenance des pièces portant les n°s 3 et 4.

Digitized by Google

superstitions répandues dans cette commune. En conséquence cette partie de la notice est renvoyée à la commission de la *Revue*.

M. Rathery propose de publier dans la *Revue* deux lettres de Rubens que M. l'abbé André a extraites des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras. Mais il serait nécessaire, avant de faire cette publication, de s'assurer que ces lettres sont bien réellement inédites et de faire collationner les copies sur les manuscrits de Carpentras.

M. Rathery propose le dépôt aux Archives de cinq lettres, dont les copies ont été envoyées par M. A. Demarsy d'après des originaux conservés à la bibliothèque communale de Compiègne. La première est adressée par le roi Louis XIII aux gouverneurs *attournés* de Compiègne, pour leur ordonner d'arrêter les déserteurs, etc. Trois autres lettres, datées de 1650 et 1651, sont tirées d'une correspondance du marquis, depuis duc d'Humières, capitaine des ville et château de Compiègne, et de M. Valori avec les gouverneurs *attournés* de la même ville, au sujet des troupes qui y tenaient garnison. Enfin la dernière lettre, signée de Charles de Monchy d'Hocquincourt (6 septembre 1650), concerne l'arrestation de trois cavaliers de sa compagnie, dont il réclame le renvoi pour les faire punir comme ils le méritent.

Le même rapporteur propose également de déposer aux Archives une supplique du maire et des échevins de Doullens, dont copie a été envoyée par M. Dusevel, membre non résidant. Cette supplique, adressée à M. de Bellejamme, intendant de justice en Picardie, a pour objet d'obtenir une décharge des tailles et autres impôts, que la ville était hors d'état de payer, dans l'état misérable où l'avaient réduite une maladie contagieuse et la guerre contre l'Espagne (1643). Il est dit dans cette pièce « que, tant à cause des fatigues qu'ils (les habitants) sont obligés faire, que de la contagion arrivée dans ladite ville, il ne reste qu'environ quatre-vingts bourgeois et habitants d'icelle ville [1], lesquels font journellement garde et sont obligés à payer les feux et chandelles dans le corps de garde, d'entretenir les guetteurs de jour et de nuit, réédifier et réparer lesdits corps de garde, et néanmoins ne jouissent d'aucune chose de leurs biens, étant toutes les terres aux environs dudit Doullens en friche, etc. »

Les conclusions des rapports de M. Rathery sont adoptées.

[1] La population actuelle est de plus de 4,000 âmes.

Digitized by Google

M. Lascoux donne lecture de trois rapports : le premier a pour objet une communication de M. Garnier, correspondant, qui avait envoyé copie de lettres de grâce accordées à un troupeau de cochons, par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. M. Lascoux propose d'imprimer ce document dans la *Revue*.

Le second rapport concerne plusieurs pièces adressées par M. Dupré, correspondant, et relatives à des désordres qui s'introduisirent à diverses époques dans le régime intérieur et l'administration des biens et revenus de l'ancien Hôtel-Dieu de Blois. M. le rapporteur fait connaître, dans son compte rendu, la substance de ces documents, et en propose le dépôt aux Archives du Comité.

Enfin, dans un troisième rapport, M. Lascoux analyse un travail adressé par M. J. d'Arbaumont sous ce titre : *Quelques mots sur le partage féodal dans l'ancienne coutume du duché de Bourgogne d'après des documents inédits*. L'étendue de ce travail et d'autres motifs développés dans le rapport de M. Lascoux l'engagent à proposer le dépôt de ce travail aux Archives du Comité.

La section adopte les conclusions des trois rapports de M. Lascoux.

M. A. de Barthélemy rend compte de diverses communications de MM. Prioux, Lagrèze-Fossat, Marchegay et Jacquemin. Il propose de publier dans la *Revue* les lettres patentes du roi Louis X (septembre 1315) exemptant les habitants de diverses provinces des charges qui leur avaient été imposées, document communiqué par M. Marchegay.

Quant aux lettres patentes de Henri II (12 avril 1558), envoyées par M. Prioux et relatives aux fortifications de Soissons, M. A. de Barthélemy propose de les déposer aux Archives du Comité. Il en est de même d'un mémoire de M. Lagrèze-Fossat sur quelques questions relatives à Castel-Sarrazin et des pièces communiquées par M. Jacquemin.

La section adopte les conclusions de ce rapport, excepté en ce qui concerne la formule du serment exigé des juifs, à Arles, lorsqu'ils étaient appelés à déposer en justice contre un chrétien. Ce document, envoyé par M. Jacquemin, lui paraît mériter d'être publié dans la *Revue*, si toutefois cette formule est inédite, comme il sera facile de s'en assurer.

La section entend ensuite les rapports faits par MM. Bellaguet,

Digitized by Google

P. Clément et Marty-Laveaux sur le *Bulletin archéologique de la Société du Vendômois*[1], les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* (classe des lettres)[2], et les *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*[3].

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes.*

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1865.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Gomart, correspondant, adresse copie du testament d'Eustache de Ribemont, daté de 1332. Ce document est extrait d'un manuscrit contenant l'histoire de la ville de Ribemont, écrite, en 1672, par dom Furcy Baurin, prieur de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés.

Renvoi à M. Cocheris.

M. Matton, correspondant, a revu une charte de 1248, extraite des archives de Laon, qu'il avait communiquée précédemment, et dont la collation avec l'original lui avait été demandée à la suite d'un rapport de M. Delisle.

Renvoi de ce document à la commission de la *Revue.*

M. Nozot, correspondant, transmet deux documents : 1° une ordonnance de Françoise de Bourbon, en date du 7 mai 1578, faisant défense aux habitants de la principauté de Sedan d'aller dans la ville de Mézières et dans le camp des Espagnols « pour le danger

[1] Années 1862, 1863 et 1864.
[2] Années 1862-1863.
[3] Année 1864 (2e semestre).

Digitized by Google

de peste qui y est; » 2° ordonnance de la même, en date du 19 novembre 1850, pour la poursuite des crimes.

M. Bellaguet est prié d'examiner ces documents.

M. de Lamothe, archiviste du département du Gard, envoie copie des statuts de la ville de Beaucaire.

Cette pièce est soumise à l'examen de M. Bourquelot.

M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun, adresse copie d'une lettre écrite par saint Vincent de Paul à Mme Legras, lorsque celle-ci visitait les assemblées de charité nouvellement établies dans le diocèse de Châlons-sur-Marne.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Anatole de Barthélemy fait hommage d'une brochure publiée par lui sous ce titre : *le Château de Corlay* (Côtes-du-Nord).

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Servaux offre, au nom de l'auteur, M. Paul Riant, un volume intitulé *les Scandinaves en Terre sainte* (expéditions et pèlerinages).

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Huillard-Bréholles annonce que M. Guillaume Rey est très-avancé dans la préparation de l'*Histoire des familles d'outre-mer, etc.* de Ducange, dont la publication lui a été confiée; il espère être en mesure de déposer son manuscrit au Ministère dans un délai de deux mois. M. Huillard-Bréholles entretient, à cette occasion, la section du désir qu'aurait M. Guillaume Rey de joindre à cet ouvrage une carte, qui donnerait l'indication précise des grands fiefs de la Terre sainte mentionnés dans l'*Histoire des familles d'outre-mer.* Ce travail serait d'une utilité incontestable pour les recherches historiques.

La section pense que la carte proposée pourrait être, en effet, un utile complément de la publication confiée à M. G. Rey; mais elle ne pourra prendre une décision à ce sujet que lorsque le manuscrit aura été déposé et qu'elle aura entendu le rapport de la commission chargée de l'examiner, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 21 septembre 1863.

Digitized by Google

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de sociétés savantes, MM. Delisle, de Mas-Latrie, Valentin Smith, Bellaguet, Michelant, Chéruel, Servois, Levasseur et Meyer.

La section entend ensuite le rapport de la commission chargée de signaler au Ministre : 1° les membres non résidants et les correspondants qui se sont distingués, pendant l'année 1864-1865, par le nombre et l'importance de leurs communications; 2° les compagnies savantes qui ont paru mériter, par leurs travaux, de recevoir des subventions.

La section adopte les conclusions de ce rapport.

M. le secrétaire du Comité donne lecture des propositions de la commission chargée de désigner un sujet de prix à mettre au concours des Sociétés savantes pour 1867. La commission a été d'avis de faire choix d'un sujet de philologie, genre d'études qui n'a pas encore figuré sur les programmes des concours. La commission est d'avis de décerner le prix, en 1868, pour le concours de 1867, à la Société savante des départements qui aura transmis au Ministère «la meilleure étude sur un de nos anciens dialectes de province (langue du Nord ou langue du Midi).

«Les travaux devraient s'appuyer uniquement sur des chartes et autres documents diplomatiques originaux antérieurs à l'avénement des Valois.

«Seraient admis au concours, soit les lexiques ou grammaires rédigés d'après ces documents et accompagnés d'exemples à l'appui, soit les recueils de documents de la même nature et de la même époque, auxquels seraient jointes des observations propres à déterminer le caractère du dialecte.»

M. Meyer reproche à ce programme de réunir deux espèces de travaux de nature très-différente, entre lesquels il sera presque impossible d'établir une comparaison. La composition d'un lexique et d'une grammaire exige, en effet, un travail bien autrement difficile qu'un recueil de documents. Ces difficultés existeront surtout, suivant M. Meyer, pour les membres des Sociétés savantes des départements généralement peu préparées aux études de cette nature, et qui, pour la plupart, n'ont pas à leur disposition les ouvrages spéciaux publiés en Allemagne sur ces matières. Il serait cependant

Digitized by Google

difficile, ajoute M. Meyer, d'entreprendre une monographie sérieuse d'un dialecte sans connaître les traités de Diez[1] et de Willems[2].

M. Meyer soutient qu'un pareil travail ne doit pas s'appuyer exclusivement sur les chartes et autres documents diplomatiques. Il existe des ouvrages, comme les *Quatre livres des rois*, les *Poésies de Saint-Martial de Limoges*, *etc.* dont la date est certaine et qu'aucune considération n'autorise à écarter.

M. Meyer reproche encore au projet de ne pas s'adresser également à toutes les Sociétés savantes. En effet, les chartes du XIIIe siècle en langue vulgaire sont très-inégalement réparties. Telle province en possède un grand nombre, tandis que d'autres en sont presque entièrement dépourvues. On accorderait en quelque sorte une prime aux archives les plus riches. Il serait dès lors injuste d'interdire aux concurrents la faculté de puiser à d'autres sources, surtout lorsque les documents littéraires peuvent fournir, plutôt que les chartes, les formes exactes du langage.

Enfin M. Meyer signale la difficulté d'indiquer aux concurrents un modèle à suivre. Il faudrait les renvoyer à des ouvrages publiés en Allemagne, comme le travail sur le *Dialecte des Vaudois*, édité à Berlin.

En résumé, M. Meyer regarde la seconde partie du projet comme peu digne d'être mise au concours par le Comité; et quant à la première, il propose de l'ajourner à une autre année, les Sociétés savantes des départements ne lui paraissant pas suffisamment préparées pour traiter en ce moment des questions de cette nature.

M. Huillard-Bréholles défend le projet de la commission. Il n'est pas frappé, comme M. Meyer, des difficultés d'appréciation entre les deux natures de travaux mises au concours. Il ne faut pas perdre de vue que l'on ne demande pas aux concurrents de simples recueils de pièces à défaut de lexiques ou grammaires, puisque le programme impose la condition « d'y joindre des observations propres à déterminer le caractère de chaque dialecte. » En réalité, le programme ne propose pas deux questions distinctes, mais bien une question unique envisagée sous deux points de vue différents. L'utilité d'un recueil d'actes authentiques en langue vulgaire, anté-

[1] *Etymologisches Wœrterbuch des romanischen Sprachen*, 2 vol. *Grammatik des romanischen Sprachen*, 3 vol. etc.

[2] *Monuments de la langue romane et de la langue tudesque* au IXe siècle, in-8°, etc.

Digitized by Google

rieurs au XIVe siècle, n'est pas, d'ailleurs, une idée nouvelle. Ce vœu a été émis, à plusieurs reprises, dans le sein du Comité[1].

La rareté des chartes en langue vulgaire dans certaines archives locales n'est pas un obstacle décisif. Pour beaucoup de provinces, ces chartes n'ont été que déplacées; un grand nombre ont été concentrées à Paris. Il s'agira seulement, pour ceux qui voudront concourir, de venir consulter les documents dans les dépôts qui les renferment, et le temps nécessaire pour ces recherches est largement accordé, puisque les concurrents auront deux années et demi pour s'y livrer.

Quant aux documents littéraires, dont M. Meyer voudrait qu'on tînt compte dans le programme, la commission a cru devoir les écarter, parce qu'il est très-difficile, dans un grand nombre de cas, d'en établir d'une manière certaine la date et la provenance.

M. Meyer persiste dans ses premières observations. Il soutient que l'état actuel des connaissances en paléographie permet de constater avec certitude à quelle époque appartient une œuvre littéraire; il n'y a donc pas de motif pour exclure ces documents et se priver des ressources qu'ils peuvent offrir. Quant à la composition d'un lexique ou d'une grammaire d'un des dialectes du Nord ou du Midi, M. Meyer est loin d'en contester l'utilité; mais ce genre de recherches n'est pas encore entré dans les habitudes des Sociétés savantes. Il lui paraîtrait préférable de suivre plutôt ces Sociétés dans la voie où un grand nombre se sont déjà engagées, et de leur demander un *Dictionnaire des patois locaux.*

M. Bourquelot insiste sur les motifs qui ont déterminé le choix de la commission. Elle s'est surtout préoccupée de la nécessité de donner une base solide aux recherches des sociétés savantes, et une règle certaine pour l'étude de la langue du XIVe siècle. Or, dans sa conviction, les documents à date certaine autres que les documents diplomatiques sont très-rares, et il est difficile d'en constater la provenance.

M. Boutaric craint que M. Meyer ne tienne pas suffisamment

[1] *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. I, p. 152, et t. II, p. 301.

Digitized by Google

compte de l'obligation imposée aux concurrents de joindre un commentaire philologique aux recueils de chartes que le programme admet au concours. Le travail demandé ne consistera pas seulement à transcrire et à grouper des documents. Quant à l'inégale répartition des textes, d'où résulterait pour certaines Sociétés savantes l'impossibilité de prendre part au concours, c'est un inconvénient inhérent à toutes les questions. Lorsque la section a proposé de décerner le prix au meilleur cartulaire, il est certain qu'elle a exclu un certain nombre de Sociétés qui n'avaient pas de semblables documents à leur disposition.

M. le Président résume la discussion; les objections sont :

1° *L'exclusion injuste d'un certain nombre de Sociétés savantes.* On a répondu qu'il en serait de même pour n'importe quel autre sujet.

2° *La difficulté d'appréciation des travaux, résultant de la mise au concours de deux questions.* Il a été répliqué que la question mise au concours a pour objet de déterminer les formes d'un dialecte à une époque donnée, d'après des actes authentiques. On laisse le choix aux concurrents entre deux modes d'exécution; mais, au fond, la question reste unique; c'est le même travail considéré sous deux points de vue différents.

3° On a encore objecté l'*absence de modèles pour les Sociétés savantes, la plupart des grands travaux philologiques modernes ayant été publiés en Allemagne et étant peu connus des Sociétés savantes de la France.* Mais ces travaux peuvent-ils inspirer une confiance absolue et sont-ils complétement exempts d'erreur? La commission n'a pas voulu que ce doute pût subsister pour les ouvrages qu'elle admet au concours; elle a été d'avis qu'il fallait des travaux entièrement neufs et originaux appuyés sur des documents à date certaine et de provenance parfaitement connue. Les textes une fois bien établis, les concurrents pourront en toute sécurité en tirer un lexique et une grammaire. Le programme laisse, du reste, la plus grande latitude aux membres des Sociétés savantes qui voudront traiter ces questions; il ne leur impose ni une méthode absolue, ni une circonscription déterminée pour le choix des dialectes.

Enfin on a dit qu'il vaudrait mieux encourager la composition de *Dictionnaires de patois locaux.* Mais il ne paraît pas aussi utile de recommander ce genre de travaux aux recherches des Sociétés, puisque déjà elles en ont pris l'initiative sur plusieurs points de la France

Digitized by Google

M. Delisle est d'avis que la question, présentée même exclusivement sous la seconde forme que lui donne le programme, suffirait pour le concours. Il insiste sur la rareté des documents littéraires d'une date certaine et sur la difficulté de travailler en province sur des textes littéraires.

M. Michelant fait observer que le programme accorde aux concurrents une latitude presque indéfinie. Les spécimens des formes spéciales aux diverses localités d'une même province sont admis aussi bien que les exemples tirés des patois les plus répandus.

M. Meyer répond que les nuances presque imperceptibles, qui séparent les patois des localités voisines d'une même province, ne sauraient être assez accusées dans les chartes pour qu'on puisse en tirer le lexique ou la grammaire d'un dialecte provincial.

M. Valentin Smith pense qu'il ne faudrait pas exclure dans le programme, d'une manière aussi absolue, tout autre document que les chartes ou actes publics, lorsque l'on pourra se procurer des textes d'une nature différente remontant à une date certaine et incontestable. « Un lexique du Lyonnais, dit M. Valentin Smith, serait des plus précieux et des plus instructifs, en ce que la langue vulgaire de cette contrée, au moyen âge, participait à la fois de la langue d'oc et de la langue d'oïl, comme la contrée elle-même, par sa position topographique, participe du Nord et du Midi. Or, si l'on n'admettait à concourir que les chartes ou diplômes du pays, je n'hésite pas à penser que l'on ne pourrait, au moyen de ces seuls documents, arriver à composer un lexique, par la double raison qu'il y a fort peu de ces chartes et que le peu qui en existe se répète presque toujours. Mais, en dehors de ces documents qui ont un caractère public, il en existe deux des XIIe et XIIIe siècles des plus propres à servir à la composition d'un lexique lyonnais; c'est, d'une part, la traduction de la Bible en langue vulgaire, qui fut faite vers 1170, à la demande de Pierre Valdo, et, en second lieu, un manuscrit de Marguerite de Duyn, prieure de la chartreuse de Polleteins, près de Trévoux, daté de 1286. Ce manuscrit, qui avait appartenu à la Grande-Chartreuse, est maintenant conservé à la bibliothèque de Grenoble. Il en a été publié quelques extraits : 1° par M. Champollion, en 1809, dans ses *Recherches sur les patois*

Digitized by Google

et idiomes vulgaires de la France; 2° par M. Péricaud aîné, dans ses *Mélanges historiques et littéraires sur Lyon;* 3° par M. J. V. Le Clerc, dans l'un des derniers volumes de la *France littéraire.* »

Un membre propose de laisser de côté le lexique dont il est question dans le programme de la commission, et de se borner à demander qu'une grammaire accompagne les recueils de documents.

La section consultée maintient la double condition d'un lexique et d'une grammaire.

On passe ensuite à l'examen de cette question : les travaux des concurrents devront-ils s'appuyer exclusivement sur des actes diplomatiques, ou pourra-t-on faire usage également de textes littéraires dont la date serait certaine ?

M. Jourdain pense que l'on concilierait les deux opinions en substituant, dans le programme, le mot *essentiellement* au mot *uniquement*. Le second paragraphe serait ainsi conçu : « les travaux devront s'appuyer *essentiellement* sur les chartes et autres documents diplomatiques, etc. »

MM. Meyer et Lalanne proposent une rédaction plus explicite, qui mentionne expressément la faculté laissée aux concurrents de se servir de textes littéraires d'une date certaine.

Cette proposition, comme s'éloignant le plus du projet primitif, est mise aux voix et adoptée à la majorité de onze voix contre huit.

En conséquence, le programme du sujet de prix soumis par la section à l'approbation de M. le Ministre sera rédigé dans les termes suivants :

« Article premier. — Un prix de 1,500 francs sera décerné, en 1868, pour le concours de 1867, à la Société savante des départements qui aura transmis au Ministère *la meilleure étude sur un de nos anciens dialectes de province* (langue du Nord ou langue du Midi).

« Art. 2. — Les travaux devront avoir principalement pour base les chartes et autres documents diplomatiques originaux antérieurs à l'avénement des Valois, sans exclure les documents littéraires de date et d'origine certaines correspondant à la même époque.

« Art. 3. — Seront admis au concours, soit les lexiques et grammaires rédigés d'après ces documents et accompagnés d'exemples à l'appui, soit les recueils de documents de la même nature et de la

Digitized by Google

même époque, auxquels on joindra des observations propres à déterminer les caractères du dialecte.

« Art. 4. — Les manuscrits ou volumes devront être déposés au Ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1867, terme de rigueur.

« Sont exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1er juillet 1865. »

M. P. Clément lit, en son nom et au nom de M. Jourdain, un rapport sur la demande en reconnaissance légale comme établissement d'utilité publique, adressée par l'Académie d'Arras. Il conclut en proposant à la section d'appuyer auprès du Ministre la demande de cette académie.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 10 JUILLET 1865.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal, dans lequel il est question de la restauration des statues de Guillaume Longue Épée et de Rollon, M. de Guilhermy donne de nouveaux détails au sujet de la statue de Richard Cœur de Lion, qui, selon notre collègue, pourrait être restaurée à peu de frais, et appelle toute la sollicitude de M. le directeur des cultes sur ce monument, qui est d'un grand intérêt, bien qu'il ne date que du XIIIe siècle.

M. Hamille demande qu'une note lui soit remise sur les faits signalés par M. de Guilhermy, et annonce qu'il s'empressera d'en entretenir les architectes de la cathédrale de Rouen.

M. Darcel rappelle que des fouilles opérées dans le même édifice, sous la direction de M. l'abbé Cochet, ont amené, il y a quelques années la découverte du cœur de Charles V.

Un correspondant du Comité avait demandé, il y a quelque temps, l'intervention du Ministre de l'instruction publique, afin d'obtenir, par l'influence du Gouvernement français, l'autorisation, qui lui aurait été refusée, disait-il, de relever les inscriptions existantes dans la crypte de Saint-Pierre de Rome. La section avait cru devoir s'abstenir dans cette affaire avant d'avoir à ce sujet des informations précises. On n'a qu'à se féliciter aujourd'hui d'avoir agi avec cette réserve, car les inscriptions en question ont toutes été publiées en fac-simile et avec une très-grande exactitude, de 1820 à 1830, par un chanoine de Saint-Pierre nommé *Settele*. C'est à M. Léon Renier que la section est redevable de ce renseignement.

Digitized by Google

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, adresse la suite du recueil qu'il a intitulé *Inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers*. Cet envoi comprend la sculpture sur bois et sur pierre, les carrelages et la peinture décorative représentés par vingt-six feuilles de dessins et de photographies, exécutées la plupart par M. Ét. de Livonnière. M. du Sommerard est chargé de l'examen de cette communication, et des remercîments seront adressés à M. de Montault pour cet envoi, ainsi que pour celui de deux de ses dernières publications, *Appendice aux actes de Saint-Florent* et *Iconographie des Vertus à Rome*.

M. Henri Baudot, correspondant, fait hommage d'un rapport imprimé sur la découverte des peintures murales de l'église de Bagnot, Côte-d'Or, et, au nom de la Commission archéologique de ce département, dont il a l'honneur d'être le président, il demande à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique une allocation de 500 francs, qui suffirait pour préserver de la destruction un des plus curieux et des plus complets spécimens de la peinture décorative au xve siècle. Le Ministre de l'instruction publique, ne disposant d'aucun fonds qui puisse être affecté à des restaurations de monuments, la lettre de M. Baudot sera renvoyée à M. le Ministre des cultes, avec recommandation. M. Hamille déclare qu'il croit pouvoir faire espérer qu'elle recevra un bon accueil de Son Excellence.

M. Dupré, correspondant, adresse des *Notes sur l'église paroissiale de Cour-sur-Loire*, commune voisine de Ménars-lez-Blois. Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet.

M. André Durand adresse un numéro du *Journal de Rouen*[1], dans lequel il a publié une lettre au sujet de la conservation de la tour du donjon du vieux château de Rouen, où, selon le correspondant, aurait été enfermée Jeanne d'Arc. MM. Quicherat, Darcel et Douët d'Arcq déclarent qu'il est impossible de déterminer d'une manière précise la tour où fut enfermée la Pucelle. Le témoignage des textes permet seulement d'établir qu'elle eut pour prison une tour de l'enceinte du château qui regardait la campagne. Des remercîments seront envoyés à M. André Durand, dont la communication sera déposée aux Archives.

[1] 23 mai 1865.

Digitized by Google

M. le comte d'Héricourt annonce la découverte de sépultures sur le territoire de la commune de Souchez (Pas-de-Calais), près du lieu dit *la ville d'Usson*. Des remercîments seront adressés à notre correspondant, dont le rapport sera déposé aux Archives.

M. Hucher, correspondant, adresse une *notice* accompagnée de huit feuilles de dessins, sur les monuments céramiques du moyen âge, à l'occasion de la découverte faite au Mans de grands vases en poterie micacée analogues à celle des pirates danois. M. Darcel examinera cette intéressante communication.

M. Martin-Daussigny, correspondant, annonce qu'en exécutant des travaux de déblayement sur la rive droite de la Saône à Lyon, on a trouvé la moitié d'une inscription en lettres de la plus belle époque; il adresse au Comité cette moitié d'inscription, tout en faisant espérer qu'on parviendra à retrouver l'autre. En même temps, M. Martin-Daussigny entretient la section du résultat de travaux qui s'exécutent dans une autre partie de la ville de Lyon, mais également sur la rive droite et près des bords de la Saône; là, le zélé correspondant a retrouvé un magnifique morceau épigraphique provenant d'une inscription honorifique dédiée par les provinces de la Gaule à un personnage dont le nom manque, mais qui portait le surnom ou la qualification d'ARENSIS, titre fort rare à Lugdunum. Dans la même dépêche, M. Martin-Daussigny donne la description d'une mosaïque bien conservée, mesurant sept mètres sur chacune de ses faces, et qui, faute d'espace dans le musée, sera, par les soins de notre correspondant et de l'architecte de la ville de Lyon, déposée dans une des salles destinées à la faculté des sciences et des lettres. Cette communication importante est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Prioux adresse, sur le cimetière mérovingien découvert à Pommiers, près de Soissons, un nouveau rapport qui sera examiné par M. Albert Lenoir.

M. P. Raymond, correspondant, adresse le moulage en plâtre d'une inscription romaine provenant des environs d'Auch, qui est renvoyée à l'examen de M. L. Renier. M. le Vice-Président fait remarquer que ce monument, qui a déjà donné lieu à plusieurs communications, a été publié depuis longtemps.

Digitized by Google

M. Ch. Aubertin, conservateur du Musée de Beaune, fait hommage d'une *Notice sur le beffroi communal* de cette ville, dont il est l'auteur. Des remercîments seront adressés à M. Aubertin.

Une *Dissertation* sur une inscription romaine trouvée à Nyon (canton de Vaud) a été adressée sans lettre d'envoi par une personne se disant chargée de la classification des archives de la ville de Nyon, mais dont la signature est illisible. M. Léon Renier est chargé d'examiner cet envoi.

L'ordre du jour appelait la nomination de commissions : 1° pour le choix d'un sujet de prix à mettre au concours entre les Sociétés savantes en 1866; 2° pour établir la liste des membres non résidants et des correspondants qui méritent d'être signalés à M. le Ministre en raison de l'importance ou du nombre de leurs communications; 3° pour former la liste des Sociétés qu'il y a lieu de proposer pour les subventions accordées par l'État aux Compagnies savantes.

Il est décidé qu'une commission unique sera chargée de s'occuper de ces trois questions; M. le Président désigne, pour la composer, MM. de Guilhermy, Quicherat, P. Lacroix, Hamille et Douët d'Arcq, auxquels s'adjoindront de droit les membres du bureau, MM. le marquis de La Grange, L. Renier, Chabouillet et de La Villegille, ainsi que MM. Du Mesnil, chef de division, et Servaux, chef de bureau au ministère.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Darcel, de Guilhermy, Marion, Éd. de Barthélemy et Albert Lenoir.

M. le baron de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur un grand nombre de communications émanant de MM. Aubertin, de Baecker, l'abbé Cochet, Conny, Dumoutet, Dupré, Germer-Durand, Goze, Grésy, Leclercq de La Prairie, de Longuemar, de Mellet, Nozot, Oudet, Quantin, Révoil, Tournal, l'abbé Trey-Signalès, l'abbé Barbier de Montault, Jacquemin et de Sourdeval. « En résumé, dit en finissant M. de Guilhermy, les archives du Comité se sont enrichies depuis mon dernier rapport, de plus de trois cents copies d'inscriptions. »

Digitized by Google

Toutes les conclusions de ce rapport sont adoptées par la section, qui renvoie cet important travail à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Darcel donne lecture d'une note sur quelques fragments de poteries incrustées et vernies trouvées à Rouen, dont la section s'est occupée dans la dernière séance à l'occasion d'un rapport de M. P. Lacroix sur la 3e et la 4e année du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie.*

M. Marion lit un rapport sur le tome VI[1] des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.*

M. G. Bertrand lit un rapport sur le tome VIII du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord.*

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur les nos 45 et 46[2] des *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais.*

M. Ad. Lance donne lecture d'un rapport sur le XVIIIe volume[3] du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

M. Le Roux de Lincy lit un rapport sur les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*[4]. Sur la proposition du rapporteur, ces bulletins seront renvoyés à M. G. Bertrand, que la section prie d'examiner uue étude sur certains airs de danse du Poitou.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] Nouvelle série.
[2] Année 1864.
[3] Année 1864.
[4] Années 1859, 1860 et 1861.

Digitized by Google

SÉANCE DU 31 JUILLET 1865.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT PRÉSIDENT DE LA SECTION.

L'Académie d'Arras demande à être reconnue comme établissement d'utilité publique; suivant l'usage, M. le Ministre consulte la section pour savoir si cette compagnie lui paraît digne de cette faveur. Après avoir entendu sur ce sujet des observations de MM. Hamille et Le Roux de Lincy, la section, dont les membres connaissent de longue date les importantes publications de cette académie, déclare qu'il n'y a pas lieu de nommer une commission et s'associe au vœu déjà exprimé par la section d'histoire pour qu'elle obtienne la reconnaissance légale qu'elle sollicite.

M. Godard-Faultrier, correspondant, annonce la photographie d'une nouvelle enseigne de pèlerin, qu'il croit être du XIe ou du XIIe siècle. Cette photographie sera examinée par M. Quicherat.

M. Hucher, correspondant, adresse une notice, accompagnée d'un dessin, sur diverses clefs de coffrets de l'époque mérovingienne trouvés dans le département de la Sarthe, qui est renvoyée à M. Darcel.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse des copies courantes d'inscriptions des XVe, XVIIe et XVIIIe siècles, qu'il a relevées dans des églises des environs de Chaltrait ou dans d'autres églises du département de la Marne. M. de Guilhermy examinera cet envoi.

M. de Mellet informe en même temps le Ministre que M. Barbat, imprimeur lithographe à Châlons et membre de la Société d'agriculture de la Marne, possède environ cent dessins réduits de presque toutes les dalles qui existent dans les églises de Châlons, et qu'il avait fait exécuter pour une publication qui a échoué. « M. Barbat, » dit M. de Mellet, « se mettrait très-volontiers en rapport avec le Comité pour la communication des inscriptions qui accompagnent les dessins, pour peu que le Comité lui en exprimât le désir. »

Digitized by Google

M. de Guilhermy fait remarquer que cette communication serait d'autant plus utile que le département de la Marne est précisément un de ceux dont le Comité possède le moins d'estampages ou même de copies d'inscriptions. En conséquence, la section priera M. le Ministre de vouloir bien faire faire auprès de M. Barbat la démarche indiquée par M. de Mellet.

M. Nozot, correspondant, adresse des *Notices* sur Givry, Montmarin, la Ferté-sur-Chiers et Briquenay, ainsi qu'une addition à une précédente notice sur Nouvion-sur-Meuse.

Ces notices sont accompagnées de dessins de monuments et de copies d'inscriptions.

M. Quantin, correspondant, adresse trente-deux estampages de dalles tumulaires ou copies d'inscriptions, la plupart recueillies dans son exploration de l'arrondissement de Tonnerre, entreprise en vue de la rédaction du *Répertoire archéologique* de cette partie du département de l'Yonne. M. de Guilhermy rendra compte de cet envoi.

M. Raymond adresse une lettre qui devait accompagner le moulage en plâtre d'une inscription romaine dont il a été parlé dans le compte rendu de la séance du 10 juillet. Cette inscription, gravée sur un autel votif en marbre blanc, encastrée dans l'un des murs de la chapelle de la Madeleine à Sorholus, commune des Tardets, arrondissement de Mauléon (Basses-Pyrénées), n'est pas inédite, ainsi que l'avait appris à la section son Vice-Président dès la dernière séance, mais, suivant le correspondant, il n'en a pas été donné d'explication satisfaisante. Cette lettre, complément nécessaire du précédent envoi, sera remise à M. Léon Renier.

La section renvoie à l'examen de M. de Guilhermy l'examen d'une copie d'une inscription du moyen âge provenant du cloître de l'église de Sainte-Foy de Morlaas (Basses-Pyrénées), et qui est aujourd'hui placée dans le mur d'une maison de cette ville.

M. Charles Aubertin, à Beaune, adresse une *Étude* sur un disque de serpentine trouvé à Volnay, au fond d'un puits. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Quicherat.

Digitized by Google

M. Bellot-Herment, membre de la Commission du musée de Bar-le-Duc, transmet des éclaircissements pour faciliter l'examen du catalogue des gemmes et pierres factices recueillies par lui dans les ruines de *Nasium*. Cette lettre sera transmise à M. Chabouillet, qui a été chargé de rendre compte de ce catalogue.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Le Roux de Lincy, Quicherat, de La Villegille, Chabouillet, Adolphe Lance, le vicomte de La Villemarqué, A. de Montaiglon, le baron de Guilhermy, Douët d'Arcq, Boeswildwald, E. du Sommerard et P. Lacroix.

M. le Secrétaire du Comité donne connaissance des propositions de la commission nommée dans la dernière séance pour préparer une liste de correspondants à signaler à M. le Ministre comme ayant fait au Comité les plus importantes communications, former une liste des Sociétés savantes à présenter pour être inscrites sur le tableau des subventions accordées par l'État, et désigner un sujet de prix à mettre au concours.

Huit des correspondants du Comité sont signalés à la bienveillance particulière de M. le Ministre; l'un d'eux est présenté hors ligne, et trente-huit Sociétés sont proposées à Son Excellence pour le tableau des subventions. Quant au concours des Sociétés savantes, la commission a proposé et la section a adopté le même sujet que l'année dernière. Ces diverses propositions seront soumises à l'approbation de M. le Ministre.

M. Paul Lacroix donne lecture d'un rapport sur le *Bulletin de la Société d'archéologie, belles-lettres, etc. de Seine-et-Marne*[1].

M. Léon Renier fait une observation sur un passage de ce rapport, duquel il semblerait résulter qu'il est admis que Châteaubleau et Saint-Just occupent l'emplacement de l'ancienne ville romaine de *Riobe*. « Au contraire, » dit le Vice-Président de la section, « cette question est une de celles sur lesquelles les antiquaires sont loin d'être d'accord. »

[1] Première année.

Digitized by Google

M. Le Roux de Lincy donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires*[1] et sur le *Répertoire archéologique de l'Anjou*[2], publiés par la Société impériale d'agriculture, sciences, etc. d'Angers. Ce rapport, rempli de faits intéressants, donne lieu à diverses observations de M. de Montaiglon, en ce qui concerne les objets d'art provenant du château de Richelieu; de M. Chabouillet, sur des vases à inscriptions signalés par M. Godard-Faultrier, et sur les émaux du Mans; enfin à une véritable protestation de MM. L. Renier et Hamille contre le dépôt dans un musée d'ossements retrouvés dans des sépultures.

M. Darcel lit un rapport sur le tome VIII des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*[3].

M. de Guilhermy fait remarquer, à propos d'opinions émises dans ce rapport, que la section s'est toujours abstenue de se prononcer sur certaines questions qui passionnent et divisent les savants, et qu'il serait sage de persévérer dans cette voie.

M. Darcel donne ensuite lecture d'un rapport sur le tome I des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.*

Les rapports de MM. P. Lacroix, Le Roux de Lincy et Darcel sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Darcel lit un rapport sur une communication de M. Hucher intitulée *Notice sur les monuments céramiques du moyen âge, etc.* auquel il donne des éloges dont la section est mise à même d'apprécier l'exactitude, grâce à de nombreuses citations. M. de Montaiglon demande l'impression de la notice de M. Hucher dans la *Revue;* cette proposition est adoptée par la section; en conséquence, M. Darcel, qui n'avait pas jugé qu'il lui appartînt de la faire, retranchera de son travail les emprunts qu'il n'avait faits à l'œuvre du savant correspondant qu'afin d'en faire ressortir l'intérêt. Le rapport de M. Darcel, modifié dans ce sens, sera renvoyé à la *Revue des Sociétés savantes* avec la notice de M. Hucher.

M. Paul Lacroix demande que Son Exc. M. le Ministre de l'ins-

[1] Années 1861, 1862, 1863, 1864.
[2] Années 1863-1864.
[3] Année 1863 (volume publié en 1864).

Digitized by Google

truction publique soit prié de recommander à M. le Préfet de la Seine un monument fort grossier, mais intéressant au point de vue de l'histoire vraie ou légendaire du vieux Paris. Il s'agit d'une borne qui, suivant Du Breul, dans ses *Antiquités de Paris*, aurait été placée dans la rue des *Deux-Hermites*, contre le mur de la maison qui fait l'angle de cette rue avec celle des Marmousets, en souvenir de crimes commis de concert par un barbier et un pâtissier.

La proposition de M. Lacroix est adoptée.

M. le Président déclare close la session de la section d'archéologie pour 1864-1865.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur les publications de la Société d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.

La Société d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche a fait paraître, depuis sa fondation, trois livraisons de Mémoires [1]. Outre différents travaux archéologiques, dus à MM. Houel, Olivier, Parey, Lepingard et Didier, travaux dont le mérite sera apprécié dans une autre section du Comité, j'y ai remarqué huit morceaux qui rentrent plus particulièrement dans les attributions de la section d'histoire et de philologie. J'aurai l'honneur de vous les signaler en peu de mots.

Je commence par les notes que M. Lamarche a données sous le titre de *Extrait d'un dictionnaire du vieux langage ou patois des habitants des campagnes des arrondissements de Cherbourg, Valognes et Saint-Lô* [2]. Ce travail n'a pas toujours été conduit avec assez de critique, et l'auteur n'avait peut-être pas à un degré suffisant les connaissances nécessaires pour mener à bonne fin les recherches de ce genre; mais il a recueilli des faits curieux et noté des observations utiles, dont les philologues ne dédaigneront pas de faire usage.

L'église Notre-Dame de Saint-Lô a fourni le sujet de deux mémoires à M. Dubosc [3] et à M. l'abbé Delaunay [4]. Ces deux auteurs

[1] *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, t. I, 1re et 2e partie; t. II, 1re partie. Saint-Lô, 1851 à 1864. Trois fascicules in-8°.

[2] I, 1, 87.

[3] I, 1, 23.

[4] II, 1, 59.

Digitized by Google

ont pu fixer, d'après des textes authentiques, l'époque de la construction des différentes parties de cet édifice, auquel ils ont rattaché nombre de souvenirs intéressants. Tel est, pour ne citer qu'un exemple, l'établissement d'une bibliothèque publique qui fut installée dans une dépendance de l'église, à la fin du xve siècle, et qui subsista jusqu'aux troubles religieux de la seconde moitié du siècle suivant.

L'histoire de la commune d'Agneaux a été traitée dans tous ses détails[1] par M. Dubosc, qui a savamment analysé et habilement combiné d'innombrables documents, du xie au xviiie siècle, pour y découvrir la succession des seigneurs, l'origine des hameaux, le caractère et les vicissitudes des institutions religieuses ou féodales, sous l'influence desquelles ont vécu, pendant près de huit siècles, les habitants d'un petit territoire rural, contigu à la ville de Saint-Lô. La biographie de plusieurs seigneurs d'Agneaux est intimement liée à l'histoire des guerres religieuses du xvie siècle, et M. Dubosc a cité, d'après un chartrier seigneurial, des correspondances inédites qui touchent à l'histoire générale de cette époque.

Le même auteur a rédigé des notes très-substantielles sur le prieuré de la Perrine[2], maison de l'ordre des Trinitaires, dont il a réussi à bien faire connaître la fondation, les bienfaiteurs, les propriétés, les monuments et les prieurs, depuis le xiiie siècle jusqu'à la Révolution.

Pour en finir avec M. Dubosc, j'indiquerai ses recherches sur la famille anglo-normande des Panthou[3], qui joue un rôle si considérable dans les récits d'Orderic Vital, et l'édition qu'il a donnée, d'après une copie de M. de Gerville, d'un état des fiefs des vicomtés de Coutances et d'Avranches, dressé en 1327[4].

Un mémoire de M. Parey[5] a pour objet de réfuter l'opinion généralement accréditée qu'au moyen âge la Vire était navigable jusqu'à Saint-Lô. Ce mémoire, composé sur des documents authentiques, éclaire plusieurs points curieux de l'histoire de nos anciennes voies de navigation.

La Société d'archéologie et d'histoire naturelle du département

[1] I, ii, 65.
[2] I, i, 111.
[3] I, i, 146.
[4] II, i, 173.
[5] I, i, 32.

Digitized by Google

de la Manche, dont les ressources financières sont très-bornées, n'a pas seulement publié les trois fascicules que je viens d'analyser. Elle a créé un petit musée qui ne manque pas d'intérêt pour les études locales, et elle a entrepris l'édition d'un ouvrage qui lui fera le plus grand honneur. René Toustain de Billy, curé de Mesnil-Opac, mort au commencement du XVIIIe siècle, a laissé, sur l'histoire ecclésiastique et civile du Cotentin, des mémoires fort étendus et composés sur des pièces originales dont beaucoup n'existent plus. La publication en était réclamée depuis longtemps, et la Société d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche a répondu au vœu unanime des amis de l'histoire de Normandie, en votant l'impression des œuvres inédites de Toustain de Billy. La première livraison qu'elle vient de mettre en distribution, et qui contient les mémoires relatifs aux villes de Saint-Lô et de Carentan, prouve que le plan de cette publication a été très-bien conçu. Le texte de Toustain de Billy a été donné d'après un manuscrit autographe de la Bibliothèque impériale, et les notes que les éditeurs y ont ajoutées comblent les principales lacunes qu'on aurait pu signaler dans les mémoires du savant et modeste curé de Mesnil-Opac.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

Bulletin et Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, années 1862-1863. 4 vol. in-8°.

Le *Bulletin* des deux années 1862 et 1863 est presque exclusivement rempli par des recherches et des dissertations archéologiques. Ce qu'on y peut rencontrer en fait de renseignements sur l'histoire proprement dite trouvera sa place dans l'analyse que je vais présenter des deux volumes de *Mémoires* où ont été imprimées *in extenso* un certain nombre de communications historiques plus importantes.

Ces communications peuvent être divisées en deux séries : les travaux qui touchent à l'histoire de la Lorraine en général, et les monographies qui se concentrent sur quelques points spéciaux. Je place en dehors de ce cadre une étude où M. Lambert traite *de l'Origine des Phéniciens et de leur influence sur la civilisation hellénique*, étude dont l'appréciation exigerait bien des connaissances philolo-

Digitized by Google

giques et ethnographiques, qui me manquent. J'essayerai cependant d'en dire d'abord quelques mots, pour m'attacher ensuite à l'histoire provinciale, objet ordinaire des travaux de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

M. Lambert n'ajoute pas beaucoup de notions nouvelles à ce que nous savons déjà de l'influence incontestable que les Phéniciens ont exercée sur la civilisation grecque, principalement par la transmission de leur alphabet à la fois phonétique et numéral. Mais il s'étend longuement sur l'origine de ce peuple, qui a laissé de si grands souvenirs et si peu de monuments, et il se place à un point de vue nouveau. Partant de ce fait, aujourd'hui bien constaté, que la langue des Phéniciens était la même que celle des Hébreux, il se propose d'établir que les Phéniciens, comme les Hébreux, étaient des Sémites, et non des descendants de Cham. On n'était pas encore allé jusque-là, et M. Oppert, dans le discours d'ouverture de son cours de cette année, résume ainsi l'état de la question : « Les Phéniciens parlaient une langue presque identique à l'hébreu; néanmoins, la table généalogique de la Genèse, qui remonte à une haute antiquité, nous dit que ces Phéniciens étaient des fils de Cham. Ils étaient, en effet, par leur origine, rapprochés des Égyptiens, mais ils acceptèrent la langue des Sémites conquérants venus de la mer Érythrée. » M. Lambert ne partage pas cette opinion. Il reconnaît bien que les Égyptiens et les Philistins appartenaient à la race chamique; aussi leur idiome différait-il de celui des Hébreux, comme on le voit par l'Écriture. Mais, si les témoignages bibliques et les légendes des monnaies attribuent le nom de *Canaan* aux Phéniciens, c'est que les Phéniciens pouvaient être dits *Cananéens* par le territoire qu'ils occupaient et par leurs alliances de famille, quoique leur race et leur langue fussent celles de l'Idumée. Les noms qui servaient à les désigner, *φοίνικες* en grec, et *Adomîm* en hébreu, signifient également *rouges*, et indiquent un peuple venu de la mer d'Édom, du golfe Arabique : ce qui est, au reste, attesté par Hérodote et par Justin[1]. Si l'on se rappelle la profonde antipathie politique et reli-

[1] S'il est vrai que l'Idumée ait pris son nom des roches de grès *rouge* qui la couvrent, deux peuples ont pu l'occuper successivement et s'appeler *les rouges* sans être de la même race. Dans l'opinion des savants, la migration des Phéniciens du sud au nord serait antérieure de bien des siècles à l'occupation de l'Idumée par les descendants d'Ésaü. (Cf. Guillaume Rey, *Étude hist. et topogr. de la tribu de Juda*, p. 5 à 15.)

Digitized by Google

gieuse qui séparait Israël du peuple de Canaan, comment expliquer les rapports intimes et prolongés des rois juifs avec les rois tyriens? Pour le prophète Amos, que sont les Iduméens, les Tyriens? Des frères d'Israël, frères infidèles, il est vrai, mais non pas des étrangers. M. Lambert, identifiant l'Ésaü de la Bible avec l'Ousôos de Sanchoniaton, voit dans les Phéniciens les descendants d'une colonie d'Iduméens issus d'Ésaü, mais nés de filles cananéennes, et qui seraient allés s'établir dans le pays de leurs mères, en y conservant la langue paternelle. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les hypothèses, d'ailleurs très-habilement présentées, qu'il met en avant pour expliquer l'époque et les circonstances probables de cette migration; rien n'est plus épineux que cette obscure question d'ethnographie. Mais ce qui paraît plus certain, c'est la dénomination d'*Iduméens* appliquée aux Phéniciens, tant par Ézéchiel et Isaïe, qui rapprochent Douma (Edom) de Tyr, que par l'inscription phénicienne de Marseille, où l'on doit lire, au singulier, *isch adomi* (l'homme iduméen), et au pluriel, *Adomîm*, les Iduméens.

Dans une note subséquente insérée à la page 90 du *Bulletin* de 1863, M. Lambert est revenu sur la question de l'origine des Phéniciens, et, s'appuyant de divers témoignages qui attribuent aux Berbères d'Afrique une filiation cananéenne, et à l'idiome des Berbères, des Touaregs par exemple, une grande analogie avec celui de l'ancienne Égypte, il s'écrie : « Ainsi se dissipera l'anxiété de ceux qui étaient en quête des vestiges de Canaan, et qui, faute d'objet, avaient jeté leur dévolu sur la Phénicie. Canaan est exhumé de son tombeau; les Phéniciens reposeront désormais tranquilles à côté de leurs pères les Iduméens. » Pour ma part, je continue à douter que l'affinité des langues soit un motif absolu de conclure à l'identité des races, s'il n'y a pas d'ailleurs une conformité certaine dans l'organisation physique et les aptitudes morales.

J'arrive maintenant aux travaux qui s'appliquent à l'ancienne histoire de la Lorraine, et je trouve d'abord un mémoire fort étendu de M. Abel, intitulé *César dans le nord-est des Gaules*. On sait que la conquête de ce grand territoire, accomplie en grande partie par Labiénus, n'occupe pas dans la rédaction des Commentaires une place en proportion avec l'importance présumée des faits de guerre dont ce pays dut être le théâtre. Ce qui est surtout regrettable en cette partie, c'est l'absence presque complète de renseignements

Digitized by Google

topographiques qui puissent servir de points de repère assurés. Il est vrai de dire que les vastes pays compris entre la Meuse et le Rhin étaient alors presque entièrement couverts de forêts, et qu'il n'y avait probablement pas de centres importants de population. Quoi qu'il en soit, dans la première campagne contre les Trévires, César (pour ne citer qu'un exemple) ne nomme pas l'oppidum des Atuatiques, que M. de Goeler place à Falize sur la Méhaigne. M. Abel ne se prononce pas à cet égard, mais il essaye, du moins, de déterminer l'emplacement des stations de cavalerie échelonnées le long de la Moselle et de la Meuse, pour s'opposer au passage du Rhin par les Germains. Il fixe à Mézières l'endroit où Labiénus opéra sa jonction avec César, quand le proconsul revint pour châtier l'invasion des Usipètes et des Tenctères, et au confluent de la Moselle avec le Rhin la défaite de ces mêmes Usipètes. Le premier passage du Rhin par César, sur un pont fixe, est placé par l'auteur entre Weissenthurm et Heidesdorff, à peu près à l'endroit où Hoche traversa aussi le fleuve en 1797, et le second passage un peu en amont du premier pont, à Engers. L'examen des raisons qu'il donne pour justifier le choix de ces emplacements et de beaucoup d'autres adoptés par lui est plutôt du ressort de la section d'archéologie ou de la commission de la carte des Gaules. Je n'y insisterai donc pas, me bornant à dire que M. Abel a visité tous les lieux dont il parle, et qu'il me paraît avoir interrogé, en historien et en archéologue, les antiques vestiges qu'il y a pu remarquer. Je me permettrai seulement une petite critique qui porte sur une question toute philologique. Frappé trop vivement peut-être de l'origine germaine des Belges, M. Abel voit un peu partout des étymologies germaniques. Ainsi Leuks équivaut à *luchs*, loups cerviers, lynx; Mediomatricks vient de *mitt mat reich*, riches avec prairies; *Werdunum* signifie la montagne guerrière, étymologie impossible, car (et M. Abel le reconnaît lui-même), si les noms de peuples ont pu être germains, les noms de villes ont dû rester celtiques. Encore même suis-je porté à voir dans les Ceresi les riverains de la rivière Cara, la Chier, plutôt que les chariots de fer, *karr eisen*. Les Segni sont-ils bien *sagen herr*, les guerriers armés de scies; les Poemani, *pfal männer*, les hommes armés de pieux; les Condrusii, *kund rüstiger*, les habiles aux armes; les Trévires, *treue wehr*, les fidèles guerriers; les Atuatiques, *andwachter*, l'arrière-garde [des Cimbres]; les Menapii, *männer ab*, les gens d'en bas; les Ubii, *uber männer*, les gens d'en

Digitized by Google

haut? Tout cela est ingénieux sans doute, mais indique de la part de l'auteur une préoccupation quelque peu systématique.

Je ferai un reproche du même genre au R. P. Bach, qui, en traitant des *Origines de Metz*, *Toul et Verdun*, abonde dans le sens opposé et s'attache à la recherche des étymologies purement celtiques. J'avoue que je pense avec lui que le germanisme, durant les trois premiers siècles de notre ère, exerça peu d'influence sur le pays qui devait, plus tard, devenir le royaume germain d'Austrasie. Tout en acceptant la plupart des opinions proposées ou adoptées par le savant jésuite sur l'origine des noms celtiques ou latins et sur les déformations qu'ils ont subies, je dois faire cependant quelques réserves, par exemple au sujet du mot *Mediomatrices*, qu'il interprète par *région des bonnes campagnes*, traduisant *med* ou *medio* par moisson, tandis que des celtistes très-autorisés soutiennent que le gaulois *medio* répond au latin *medius* (sanscrit *madhya*), comme le gaulois *novio* au *novus* latin, en sanscrit *navya*. Et, puisque le sujet m'y amène naturellement, je demande la permission d'insister sur une opinion, selon moi, un peu singulière, émise par l'auteur à propos d'un ancien nom de Verdun.

Il n'est point douteux que Verdun, au IVe siècle, a pris ou reçu, pendant un certain nombre d'années, le nom d'*Articlavi*. En 346, au concile de Cologne, l'évêque de Verdun, Sanctinus, souscrivit en qualité d'*episcopus Articlavorum*, à côté de Victor, *episcopus Mediomatricorum;* de Dyscolius, *episcopus Remorum;* d'Eulogius, *episcopus Ambianorum*, *etc.* Quoique cette dénomination singulière ne se rencontre pas sur les monnaies mérovingiennes frappées à Verdun, la tradition s'en était conservée jusqu'au temps de Sigebert de Gembloux et de Hugues de Flavigny, qui appellent Verdun *Urbs Clavorum;* et une monnaie de l'évêque Thierry, émise vers 1047, porte encore cette désignation[1]. De même, la ville de Laon est appelée dans les plus anciens textes, et même sur les *triens* mérovingiens, *Laudunum clavatum*, *Lugdunum clavatum castrum*, *ecclesia Lugdunensis clavata*, *Mons clavetus*, *etc.* Au delà des Alpes, en Piémont, on trouve aussi la petite ville forte de Chivas, dont le nom ancien *Clavatium* doit avoir une étymologie analogue[2].

Rappelons en quelques mots les interprétations diverses aux-

[1] Cf. *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, t. IV, p. 230 et suiv.

[2] Même observation pour les noms de *Chiavari*, de *Chiavenna*, qui doivent venir aussi de *Clavus*, *Clavo*, *Chiavo*.

Digitized by Google

quelles a donné lieu ce nom d'*Articlavi*. Les uns, avec l'abbé Clouet, y ont vu le nom d'un peuple, et, supposant même une altération du texte, ont cru qu'il s'agissait d'une tribu slave, *Urbs Sclavorum;* les autres y ont trouvé l'indication d'une industrie particulière à Verdun, celle de clous artistement fabriqués. Tout récemment, M. Digot, dans son Histoire d'Austrasie, s'est imaginé que ce nom était la corruption du mot *Flaborum*, qui aurait désigné la solitude de Flabas, où saint Sanctinus avait formé un premier groupe de prosélytes chrétiens. Aujourd'hui, le P. Bach, dans le travail que j'examine ici, propose une nouvelle conjecture. Repoussant absolument le sens de clous, il prend le mot *clavi* au sens de bandes de pourpre, comme dans *laticlave*, *angusticlave*. Selon lui, les Gaulois de Verdun auraient eu l'habitude de porter des tuniques avec des bandes purpurines en losanges, ce qui les faisait paraître en quelque sorte *articulées;* et les Romains, frappés à la vue de ce genre de vêtements, auraient appelé les Verdunois *Articlavati* [1]. Pour nous, cette dernière explication n'est pas plus admissible que les autres; le terme *clavus* ou l'épithète *Clavatus* appliqués à des villes comme Verdun, Laon, Chivas, qui sont dans une très-forte assiette, ne peut avoir eu qu'une signification topographique. Quant à *arti*, pourquoi en demander l'étymologie au substantif *artus*, d'où *articulus*, quand on a l'adjectif *artus* ou *arctus*, étroit, serré? Dans cet ordre d'idées, les vers suivants de Fortunat, sur Verdun, que le P. Bach cite lui-même dans une autre occasion, conduisent très-probablement à l'explication si laborieusement cherchée. Que dit en effet le poëte:

Urbs Vereduna, *brevi* quamvis claudaris in *orbe*,
Pontificis meritis amplificata places.

Puis s'adressant à l'évêque Agéric, il renforce immédiatement sa pensée en ajoutant:

Major in *angusto* præfulget gratia *gyro*,
Agerice, tuus quam magis auxit honor [2].

Fortunat savait le gaulois; c'est lui qui nous a donné le sens de *Ver-nemetum*, *ingens fanum*. Il n'ignorait pas, par conséquent, que Verdunum voulait dire la grande éminence, la grande colline, et,

[1] *Mémoires*, volume de 1863, p. 244, 245.
[2] *Fortunati carmina*, lib. III, XXIX.

Digitized by Google

jouant sur les mots, il établit une antithèse entre le nom primitif de la ville et la petitesse de son enceinte actuelle, *brevis orbis*, *angustus gyrus*. Il faut donc en revenir, pour expliquer *articlavi*, à l'idée de remparts vers laquelle penchait D. Calmet, et que le P. Bach rejette trop vite, quoiqu'elle ait pour elle l'autorité d'une vieille tradition dont on retrouve l'écho dans Hugues de Flavigny. Mais comment étaient ces remparts? en bois ou en pierre? *Clavus*, à l'époque de la décadence de la langue latine, a pu signifier pieu, et l'on disait *claver la terre* pour indiquer l'opération de la soutenir avec des pieux, afin de faire une digue. Si l'on préfère voir dans *clavus* la forme latine du mot gaulois *clap*, pierre, mot dont M. Houzé a tiré un si bon parti pour expliquer les noms de lieux *Clapiers* et *Claviers*, *articlavi* signifierait les pierres serrées, bien jointes, ce qui concorde parfaitement avec le témoignage d'Hugues de Flavigny: «Etymologiam nominis hujus, quod est *Urbs Clavorum*, ipsa nobis, quæ sola præteritarum rerum habet scientiam, signavit antiquitas : quod scilicet ob id ita sit appellata, quod lapidibus præmaximis ferro plumboque compactis et consertis ingenti cura et studio sit extructa[1].»

En résumé, qu'on fasse venir *articlavi* du latin *clavus*, ou du gaulois *clap;* que ce mot indique une palissade ou une enceinte de pierres, nous pensons que l'expression *clavatus* a dû concorder avec l'époque où des villes naturellement fortes, comme Verdun ou Laon, furent en outre resserrées dans des remparts bâtis de main d'homme. Vainement le P. Bach pourra-t-il dire que Verdun n'eut d'enceinte fortifiée que vers 370, c'est-à-dire une vingtaine d'années après l'époque où le nom d'*Articlavi* paraît pour la première fois. Nous répondrons que, dès le commencement du IVe siècle, on dut sentir le besoin d'opposer quelques barrières au flot toujours renaissant des invasions germaines : Verdun et Laon purent avoir alors des fortifications sérieuses sans que les historiens, qui ont négligé bien d'autres faits plus importants, nous en aient transmis le souvenir.

Je dirai aussi quelques mots de la manière dont l'auteur envisage les causes de la révolution singulière qui, à la fin du IVe siècle, substitua en général à l'ancien nom des oppides ou des chefs-lieux le nom de la tribu, *Parisii* remplaçant Lutecia, *Remi* Durocortorum, *Ambiani* Samarobriva, etc. Le P. Bach passe en revue les opinions émises à cet égard par plusieurs savants, entre autres par l'abbé

[1] *Chronique de Verdun*, dans les *Scriptor. rer. franc.* t. III, p. 353.

Digitized by Google

Belley et par M. Bourquelot, qui, tous deux, admettent pour raison principale de cette substitution que l'*ordo* de la *civitas*, représentant la tribu et siégeant dans la capitale, finit par attirer, pour ainsi dire, à cette capitale le nom de la tribu elle-même. Le P. Bach ne croit pas qu'il soit bien exact de dire que les chefs-lieux gaulois ont changé leur nom pour prendre celui de la *civitas*. Selon lui, l'ancien chef-lieu est resté ce qu'il était, un oppidum, un lieu de refuge conservant son ancien nom; mais, en dehors de cet oppidum primitif, se serait élevée une grande ville construite pour répondre à des besoins nouveaux par des hommes appartenant à toutes les parties du territoire de la cité; par conséquent, le nom même de la cité pouvait seul convenir à cette agglomération nouvelle. L'oppidum ne fut plus qu'une forteresse détachée, ou bien il se confondit, à titre de *vicus*, avec les autres quartiers de la ville agrandie. C'est au règne de Valentinien que l'auteur fixe la consécration administrative de cette grande innovation. Les choses ont pu se passer ainsi sur quelques points du territoire. Mais, en ce qui touche la Belgique première, ce système ne pourrait s'appliquer qu'à Metz, et encore si l'on admettait que *Mettis* soit l'abréviation de *Mediomatrices*, ce qui ne laisse pas que d'être fort douteux. Quant à *Tullum*, après avoir longtemps lutté contre *Leuci*, il est resté le *Toul* gaulois, et Verdun a conservé son emplacement en gardant son nom celtique. Il est vrai que le P. Bach se tire de la difficulté en supposant que les *Veroduni* (ou les *Veruni* de Pline) restèrent agglomérés, au point de couvrir toute la colline et de former une véritable ville qui aurait compris la cité tout entière. Je ne m'arrêterai pas à proposer à mon tour, sur cette question si controversée du changement des noms de villes, une explication qui exigerait, d'ailleurs, des développements dans lesquels je ne puis entrer ici. Mais je me plais à reconnaître l'érudition ingénieuse dont le savant jésuite a souvent fait preuve dans cet important mémoire, qui se recommande par beaucoup d'aperçus nouveaux. Il a traité son sujet en se dégageant des opinions toutes faites avec une liberté d'esprit qui ne se rencontre pas toujours chez les écrivains laïques, et qui ne peut que profiter aux vrais intérêts de la science.

Sous le titre de *Droit spécial aux Trois Évêchés*, M. Maguin, répondant à une question proposée aux assises scientifiques de la Moselle, s'est attaché à démontrer que le droit romain ne s'est jamais substitué, d'une manière complète, aux vieilles coutumes de la Gaule Belgique. Suivant lui, les caractères principaux du droit civil chez les

Digitized by Google

Gaulois étaient l'émancipation du fils par le mariage, l'égalité des partages, la prédominance de l'hérédité du sang sur la volonté testamentaire, en un mot, l'esprit de famille qui, déjà, comme on le vit plus tard dans le droit coutumier, se manifestait par le concours obligatoire des enfants ou descendants pour la validation des ventes, ainsi que par l'observation des règles du retrait lignager. M. Maguin pense, avec le regrettable M. Laferrière, qu'après la conquête [1] le droit romain put avoir une action sur la coutume gallique, mais qu'il ne l'absorba pas, et qu'en particulier la cité des Médiomatrices, alliée de Rome et non sujette, *socia civitas*, dit Tacite, conserva sa magistrature municipale et son droit national. Tandis que la conquête introduisait dans la Gaule du midi le droit romain en matière de puissance paternelle, la constitution primitive de la famille se maintenait dans le nord; et l'influence du christianisme, dont les préceptes étaient conformes à l'esprit de la coutume, contribua à en assurer la persistance. A la suite des invasions germaines, les Ripuaires, en prenant possession de ce qui s'appela ensuite l'Austrasie, y introduisirent leur loi, qui différait peu de l'ancienne loi du pays, au moins en ce qui touche à l'organisation de la famille et de la propriété.

Quand la féodalité fut venue modifier si profondément la constitution de ces deux bases de la société civile, Metz, qui s'érigea de bonne heure en ville libre (vers 1130), paraît avoir conservé presque intactes ses anciennes coutumes, dont l'esprit dominait aussi dans la plupart des autres coutumes lorraines. Ainsi la loi messine maintint l'égalité des partages contre le droit d'aînesse, l'état de condition libre en face du servage, l'alleu en regard du fief. Conformément au *Miroir de Souabe*, la coutume de Metz portait : « Terre prétendue féodale doit être prouvée par titre, autrement elle sera réputée allodiale. » Les seigneuries, fiefs, francs alleux, et, en général, toutes les sortes de biens, pouvaient être acquis et possédés par des bourgeois et des non-nobles. Cependant cette coutume se rapprochait de l'esprit du droit romain, en ce qu'elle n'admettait point la communauté de biens entre époux, à moins de stipulation expresse, et qu'elle reconnaissait le droit de disposer des biens-fonds par don mutuel, lorsqu'il n'y avait point d'enfant, tout en défen-

[1] Il eût été bon de définir ce qu'on doit entendre par *droit gallique, coutume gallique*, car aucun texte précis n'autorise à croire qu'il y ait eu en Gaule une législation analogue à celle que possédaient les Germains dès leur apparition dans l'histoire.

Digitized by Google

dant, comme la loi des Ripuaires, d'opérer cette aliénation par testament ou par donation *causa mortis*. Mais, pour le douaire, et, en général, pour la protection des femmes et des veuves, la coutume messine se rapprochait encore plus de la vieille législation germanique. C'est ce qui fait dire à M. Maguin, en forme de conclusion, que ce qui avait survécu dans le droit messin, ce qui, au moment de la rédaction du Code, était encore en vigueur dans la coutume messine, c'était surtout ce qui lui venait des Gaulois et des Francs.

Si nous passons maintenant aux dissertations ayant pour objet certains points spéciaux traités à part, nous trouvons d'abord une courte notice consacrée par M. Lang aux *Ordres de chevalerie des États de Lorraine et de Bar*. Sans remonter, comme lui, jusqu'à l'ordre fabuleux de la Genette, institué, dit-on, par Charles Martel, et qui n'est peut-être que l'ordre de la Cosse de genêt attribué avec plus de vraisemblance à saint Louis, nous nous en tiendrons à la confrérie des Chevaliers aux blanches manches, qui fut établie, vers la fin du XIVe siècle, par le duc de Lorraine, Jean Ier, mais n'eut qu'une existence éphémère. L'ordre du Croissant jeta un plus vif éclat. C'était une réminiscence de l'ordre du même nom créé par les rois angevins de Naples, et les plus grands seigneurs du temps tinrent à honneur d'y être admis. Pourtant il ne survécut guère à son fondateur René d'Anjou. L'ordre de la Lune, fondé par le duc Jean de Calabre, subit aussi une prompte éclipse, et l'ordre de Saint-Nicolas, dont le duc de Lorraine, Henri le Bon, avait dressé les statuts au commencement du XVIIe siècle, resta à l'état de projet. En réalité, le seul ordre noble, pour les États de Lorraine et de Bar, qui ait vécu jusqu'à la Révolution française et se soit propagé en Allemagne presque jusqu'à nos jours, est celui de Saint-Hubert, fondé en 1416 par Louis Ier, comte de Bar.

M. Van der Straten a retracé, avec une patience et un soin dignes d'éloges, l'histoire fort embrouillée d'un *Procès du XVe siècle*, qui, porté vers 1462 devant la cour féodale de l'évêché de Metz à Vic, ne fut jugé définitivement qu'en 1491, après avoir ainsi duré près de trente ans. Il s'agissait d'un quart de la ville de Port-sur-Seille, que Jean de Toulon, voué de Nomeny, réclamait aux héritiers de Renaud de Norroy. L'auteur a suivi dans tous ses détours cette interminable affaire, à laquelle les ressentiments politiques vinrent ajouter des complications nouvelles, jusqu'au moment où un jugement sans appel finit par débouter Jean de Toulon de toutes ses

Digitized by Google

prétentions. Les curieux détails où M. Van der Straten est entré laissent subsister bien des doutes sur le mérite des institutions judiciaires et des moyens de procédure alors en usage. L'auteur lui-même donne beaucoup à penser quand il dit : « Il ne serait pas surprenant que les juges de Vic eussent préféré une sorte de *statu quo* à un arrêt qui aurait donné gain de cause à la violence et à la ruse... Ils sembleraient avoir aussi opposé une résistance passive aux exigences de Jean de Toulon et ménagé ses susceptibilités en retardant une condamnation. Celui-ci avait une grande influence ; il était connu par ses envahissements féodaux qui lui avaient soumis toute la vallée de la Seille. Aucun des juges n'était à l'abri de ses coups. »

Il ne me reste plus qu'à dire quelques mots de trois notices de géographie locale, sur le village de Vaux, par M. Guerey; sur Ancerville, par M. Durand; sur Ennery, par M. de Bouteiller.

M. Guerey fait remarquer que Vaux, dont le nom n'est pas même cité dans le volumineux ouvrage de D. Calmet, est cependant très-ancien, puisqu'il en est question dès l'année 716, et eut une certaine importance au moyen âge, si l'on en juge par les nombreuses constructions qui subsistent aujourd'hui. Ce village, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Symphorien, fut entouré de bonne heure d'une enceinte continue percée de cinq portes, dont deux sont encore debout. Il avait une maison forte flanquée de deux échauguettes, et un château qui, en temps de guerre, pouvait communiquer par un pont-levis avec le clocher de l'église. Ce clocher offre cette particularité, qu'il était à l'origine un donjon qu'on utilisa en y adossant une église, mais en lui conservant sa destination première, qui était de recevoir garnison et de protéger les retranchements qu'il dominait. Il servit en effet, en 1444, à repousser une attaque des Écorcheurs. M. Guerey ajoute à ces notions historiques des détails sur la construction des fortifications et de l'église de Vaux, détails qui rentrent plutôt dans le domaine de la section d'archéologie.

Quant au château d'Ancerville, qui est peut-être le spécimen le plus complet de la maison forte à la fin du xve siècle dans le pays messin, cet édifice eut pour fondateur ou plutôt pour restaurateur Philippe II de Raigecourt; mais, avant cette époque, les sires d'Ancerville avaient déjà joué un certain rôle en traitant d'égal à égal avec la cité de Metz, comme en témoigne M. Durand dans une notice intéressante sur ce village seigneurial, qui était un fief de l'évêque

Digitized by Google

de Metz. Le servage y existait encore en 1449, puisque le fils du maire fut affranchi à cette date. Nicolas, fils de Philippe de Raigecourt, se signala à la bataille d'Agnadel et fut un des défenseurs de Metz, en 1518, contre le fameux aventurier Franz de Sickingen. Le fief d'Ancerville resta dans cette famille jusqu'en 1760, où il passa en totalité entre les mains de François Lasalle, conseiller et secrétaire du roi. Le nouveau propriétaire fit hommage à l'évêque de Metz et lui rendit aveu, le 1er juillet 1766, par un acte de dénombrement qui contient, sur les redevances féodales imposées à cette époque aux habitants d'Ancerville, des renseignements très-circonstanciés.

M. de Bouteiller a fait des recherches encore plus approfondies sur l'histoire du village d'Ennery (situé à quatorze kilomètres de Metz), lequel, après avoir été possédé au XIIe siècle par l'église cathédrale, passa, vers 1315, à la célèbre maison de Heu. Cette famille tint Ennery comme fief mouvant des sires de Fleuranges jusqu'en 1570; à partir de cette époque, ce lieu appartint successivement à divers seigneurs dont les noms sont restés obscurs, sauf celui de Joseph Michelet d'Ennery, qui se fit connaître au siècle dernier comme un des maîtres de la science numismatique. Les faits historiques dont Ennery, comme lieu fortifié, fut le théâtre, et dont M. de Bouteiller a recueilli soigneusement le souvenir, ne consistent guère qu'en détails de batailles ou de siéges, et en débats entre les seigneurs d'Ennery et les abbés de Saint-Vincent. Ils n'ont qu'un intérêt tout local. Notons cependant un détail de mœurs. En 1488, aux fêtes du mariage de Nicolas de Heu avec Catherine de Gournay, il y eut tables dressées pour mille villageois, avec distribution de pain et de vin à douze cents pauvres, sans compter les seigneurs, les gens d'église et les bourgeois hébergés dans trois hôtels différents aux frais du marié.

On doit encore à M. de Bouteiller des notes biographiques sur les religieux bénédictins qui ont marqué dans l'histoire littéraire de Metz, et qui ont laissé des ouvrages imprimés ou des travaux manuscrits concernant les annales civiles et ecclésiastiques de la cité messine. Ces noms qui méritent d'être rappelés sont ceux de Pierre Descrochets, de Jean-Pierre Baillet, de Sébastien Dieudonné, de Théodore Brocq, de Jean François, de Nicolas Casbois, d'Antoine Robert, de Nicolas Tabouillot, de Jean-Baptiste Mauregard, de Joseph Cajot, de Bernardin Pierron, vaillante phalange qui figure

Digitized by Google

avec honneur dans cette armée d'érudits enrôlés sous la bannière de la congrégation de Saint-Maur.

En somme, les quatre volumes que nous venons d'examiner ne le cèdent ni en mérite ni en intérêt aux volumes précédents. La ferveur manifestée par la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle dès son début ne se ralentit pas. Cette compagnie s'est associée avec zèle au mouvement provincial qui tend de plus en plus à ouvrir de nouveaux centres aux fortes études et à répandre sur tous les points du territoire le goût des travaux intellectuels. Nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie et applaudir à ses efforts.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne. — Notice sur Antoine Benoist, de Joigny, peintre ordinaire et premier sculpteur en cire de Louis XIV, par M. Jossier.

Jusqu'en 1862, on ignorait le lieu et la date de la naissance d'un artiste célèbre, dont deux ouvrages, le médaillon de Louis XIV, modelé en cire, qui se voit à Versailles, dans la chambre du Roi, et le portrait du sculpteur Buirette, conservé à l'École des beaux-arts, sont les seuls qui soient connus. Par les registres de l'Académie de peinture, on venait d'apprendre qu'Antoine Benoist était né à Joigny, lorsque M. Jossier, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, découvrit son acte de naissance dans la mairie de cette ville. Il y naquit le 24 février 1632, sous la paroisse de Saint-Thibault. A l'âge de vingt-huit ans, il habitait Paris, et jouissait déjà de la célébrité.

Assez habile dans le portrait pour posséder les titres de *peintre ordinaire du roi* et de *membre de l'Académie de peinture*, Antoine Benoist trouva le moyen de mouler et de modeler en cire les figures des plus célèbres personnages de la cour; on lit dans le *Mercure galant* que Louis XIV voulut bien jusqu'à sept fois lui accorder tout le temps qui lui était nécessaire pour faire son portrait; c'est un de ces médaillons, qui appartint à M. de Maurepas, ministre de Louis XVI, qu'on voit au musée de Versailles, où il a été placé, en 1856, par les soins de M. de Nieuwerkerke. Jacques II, roi d'Angleterre, appela Benoist tout exprès à Londres pour se faire modeler avec toute sa cour. Cet artiste forma, dans la rue des Saints-Pères, qu'il habitait, un cabinet représentant le cercle de la cour de France, tel qu'il se tenait au Louvre, dit la *Gazette* de 1669. La Bruyère parle de Benoist dans ses *Jugements;* Mme de Sévigné le cite dans une lettre à sa fille; Abraham Bosse, artiste lui-même, fait le plus grand éloge des portraits en cire d'Antoine Benoist.

Malgré la célébrité et les honneurs dont il jouit pendant sa vie, cet artiste était oublié. On voulait qu'un peintre et un sculpteur, distincts l'un de l'autre, aient porté le même nom. M. Eud. Soulié,

Digitized by Google

conservateur du musée de Versailles, fut le premier qui, dans une intéressante notice intitulée *Louis XIV, médaillon en cire par Antoine Benoist*, déclara que les divers travaux d'art cités ou connus sous ce nom appartenaient à un seul artiste; M. Jossier a complété les notions à son égard en faisant connaître d'une manière précise la date et le lieu de sa naissance.

Ant. Benoist avait fait en terre cuite un Christ et une statue de religieux pour la chapelle de l'hôpital de la Charité, auprès duquel il habitait, rue des Saints-Pères.

Le chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie de Diderot, dit, au mot *Cire*, que Benoist fit, pour les amphithéâtres de médecine, de nombreuses figures anatomiques, plus belles encore que ses portraits.

Notre artiste, favorisé de la fortune, fit de pieuses fondations à l'hôpital de Joigny. Une inscription commémorative, gravée en lettres d'or sur une table de marbre, fut placée, de son temps, à l'Hôtel-Dieu de cette ville, au-dessus d'un lit qu'il avait fondé; elle se voit aujourd'hui dans la salle des délibérations de la commission administrative, où elle a été placée lors de la translation de cet hôpital dans une autre localité.

Antoine Benoist est mort à Paris, le 9 avril 1717, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Un mot sur deux inscriptions antiques*, par M. Déy.

En commençant sa notice, M. Déy fait remarquer combien les noms de lieux sont rares sur les inscriptions, par la raison qu'originairement placées dans les localités mêmes où elles devaient être lues, il semblait superflu de les indiquer; puis cette rareté ne viendrait-elle pas, dit-il, de ce qu'on n'a cherché jusqu'ici ces noms que sur la pierre ou sur le bronze?

En 1862, la Commission archéologique de la Haute-Saône, découvrit, sur le territoire de Beaujeu, deux fragments de poteries portant, l'un le mot AISI, l'autre le mot GIGNI, imprimés en capitales romaines au fond des vases.

Digitized by Google

Aisi se nommait *Asiacus* au XIIe siècle, comme on le voit dans un privilége et dans une sentence d'évêques de Langres, datés l'un de 1126, l'autre de 1141.

A Gigny, nommé *Ganiacus* dans une charte de 1106, et *Geiniacus* dans un cartulaire de 1218, on trouve encore de nombreux fragments antiques, substructions, tuiles, meules, médailles, etc.

Ces deux localités se trouvaient en communication avec la vallée de la Saône, par la voie de Langres à Besançon, qui passait à Beaujeu même.

L'auteur de la notice pense que des fabriques existaient dans ces deux localités, dont les noms ont été imprimés dans la terre molle, ainsi que de nos jours on trace sur l'émail de nos faïences ou de nos porcelaines les noms des lieux où elles sont fabriquées.

Le fragment qui porte le nom d'*Aisi* est d'une terre fine chargée d'une couverte rouge qui le fait ressembler à la poterie d'Aquitaine. Celui de Gigny est d'une pâte grise, dure et sonore; la couverte est d'un ton brun glacé.

M. Déy appuie son opinion, à l'égard de ces deux fragments, sur deux exemples analogues. Le premier est un débris de poterie trouvé à Alise et qui porte : OP. AQVITAN. Le second provient d'un vase de verre trouvé à Pont-sur-Saône et sur lequel on lit : G. LEVPONI BORVONICI, et rappelle le nom de Bourbonne.

Deux lithographies, représentant les fragments de poteries de grandeur réelle, accompagnent la notice de M. Déy.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne. — Notice sur le pont de Joigny, par M. Desmaisons.

M. Desmaisons, après avoir fait un rapide exposé historique sur les ponts en général, a cherché si les Romains en avaient établi un sur la voie qui, suivant le cours de l'Yonne et conduisant d'Autun à Tours, aurait relié les deux rives devant Joigny, ville que Lebœuf, Davier, Jollois, Tarbé et autres considèrent comme occupant l'em-

Digitized by Google

placement de *Branditum*. Aucun document antérieur au XIVe siècle ne mentionne le pont de Joigny, mais l'auteur de la notice pense que l'accroissement que prit la ville au XIIe siècle, et le nombre des habitants qui des lieux environnants vinrent s'y établir lorsque Louis VII fit la guerre au comte de Champagne, durent déterminer la construction d'un pont pour faciliter le passage de Bourgogne en Champagne, s'il n'en existait pas encore en cet endroit.

Les archives de la ville de Joigny et celle de l'hôpital situé sur la rive opposée font connaître qu'en 1330 Jeanne de Mercœur, fille de Jean III, comte de Joigny, femme de Charles de Valois, ayant fondé l'hôpital de Tous-les-Saints ou lez-Ponts, accorda audit hôpital les moulins à blé existant *sur les ponts de Joigny*.

L'auteur de la notice joint à ses recherches une vue gravée de l'ancien pont construit partie en pierre partie en bois, et portant les deux moulins donnés à l'hôpital par Jeanne de Mercœur. Aux extrémités du pont sont figurés, du côté de la ville, la porte dite *du Pont*, flanquée de deux tours, et une partie des fortifications adjacentes; sur la rive opposée, les dépendances de l'hôpital.

Le 12 juillet 1530, un terrible incendie détruisit presque entièrement la ville de Joigny. Les flammes qui dévoraient les quartiers bas de la Poissonnerie et de la Mortellerie, gagnant les moulins situés sur le pont, atteignirent les pilotis, les travées du pertuis, les batardeaux des écluses, les bateaux amarrés, et traversant entièrement l'Yonne, détruisirent l'hôpital lez-Ponts et les tanneries voisines.

M. Desmaisons a publié les procès-verbaux dressés à cette époque et fait connaître ainsi dans le plus grand détail l'étendue de cet incendie, qui n'épargna que quelques maisons, détruisit les églises et autres monuments publics, les portes de la ville, etc.

Après l'événement, le pont fut rétabli à la hâte, mais les arches en pierre ayant été compromises par le feu furent renversées par les glaces en 1542; quarante ans plus tard, en 1583, une nouvelle chute indique assez que le pont avait été reconstruit d'une façon imparfaite. L'auteur du mémoire suit avec soin les divers travaux qui, durant les XVIIe et XVIIIe siècles, furent exécutés pour consolider ou rétablir le monument, et publie à l'appui de ses recherches une série de gravures qui font connaître son aspect à ces diverses époques. Enfin une dernière gravure indique qu'en 1862 l'ad-

Digitized by Google

ministration en fit l'un des plus beaux ponts du département de l'Yonne.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne. — Notice sur des bijoux provenant de Marguerite de Bourgogne, reine de Jérusalem, de Naples, de Sicile, comtesse de Tonnerre, par M. Camille Dormois.

Si à l'intérêt que présentent les bijoux, comme objets d'art, vient se joindre la notion précise de leur provenance, cet intérêt devient plus général; c'est ce qui a motivé l'étude faite par M. Dormois de plusieurs bagues échappées à la destruction.

Marguerite de Bourgogne, veuve de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, s'étant retirée à Tonnerre, y fonda un hôpital richement doté. La reine déposa un grand nombre d'objets précieux dans la chapelle particulière de cet établissement. A la fin du siècle dernier, on y voyait encore, malgré de fréquentes distractions, quatre reliquaires ornés de pierres précieuses; un vase en forme de calice et ciselé; deux plaques en vermeil émaillé, servant à attacher les chapes sur la poitrine; une statue de saint Louis en vermeil; une croix d'or de 42 centimètres de hauteur, contenant une plus petite croix renfermant une parcelle de la vraie croix, et que la reine portait au col. De tous ces objets, ce dernier, ainsi que trois bagues, ont été seul sauvés par les religieux du creuset révolutionnaire.

Les bagues sont reproduites de grandeur réelle, sur une planche gravée jointe à la notice.

La première est en argent et en forme de chevalière, elle porte une inscription en lettres onciales du XIIIe siècle. On y lit :

† AVE MARIA † S. RAMERIDA †

(Margarita ?)

Une pierre rouge orne le chaton.

Une seconde bague en or porte un saphir, qui est percé d'un trou, indiquant qu'il avait été monté autrement d'abord.

Digitized by Google

La troisième bague en argent est ornée d'une dent de poisson arrondie et imitant une agate-brune, c'est ce qu'on nommait *crapaudine* au moyen âge, et qu'on portait à cause de certaines vertus qui lui étaient attribuées.

Ces bagues ont été faites pour une main d'homme et appartinrent sans doute à Charles d'Anjou.

Lorsqu'en 1826 on exhuma les restes mortels de la reine pour rétablir son tombeau, on lui trouva encore au doigt une petite bague en or portant une topaze. Elle est reproduite sur la planche, ainsi qu'un fragment de la couronne qui ornait la tête de la reine; c'est un fleuron en argent, orné de boutons en verroterie.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

Annales du Comité flamand de France, t. VII, 1864-1865.

Comme je le disais déjà l'an dernier[1] à l'occasion des tomes V et VI du recueil dont j'ai à entretenir le Comité, le *Comité flamand de France* s'occupe beaucoup plus d'histoire que d'archéologie. Cette tendance, que notre section ne peut voir avec indifférence, est encore plus marquée dans le présent volume que dans les précédents. Ainsi, à l'exception de quatre belles planches de sceaux et de blasons qui accompagnent un mémoire de M. de Smyttère sur l'apanage de Robert de Cassel, et de la continuation de l'*Épigraphie des Flamands de France*, par M. Bonvarlet, je n'y trouve rien qui soit du ressort de la section d'archéologie. Je n'ai pas à analyser le mémoire de M. de Smyttère; ce travail ne nous touche que par ses illustrations; quant à la continuation de celui de M. Bonvarlet, je regrette d'être obligé d'en redire à peu près ce que j'en ai déjà dit. J'avais cru devoir faire remarquer à ce savant qu'il n'y avait peut-être pas grand profit à retirer de la publication de tant d'inscriptions de date récente, et qu'il aurait dû n'admettre qu'avec la plus grande réserve les inscriptions funéraires qui ne donnent que des renseignements d'une utilité contestable, et surtout qu'il aurait sagement fait d'en exclure les épitaphes postérieures à l'établissement des registres de l'état civil,

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. II, p. 242-248.

Digitized by Google

avec lesquels elles font double emploi. Je n'ai pas su persuader M. Bonvarlet, qui n'en a pas moins donné place dans son recueil à une foule d'inscriptions funéraires des dernières années du XVIIIe siècle, et, le croira-t-on, à une épitaphe datée du 14 mai 1805. M. Bonvarlet m'a cependant fait l'honneur de lire mon rapport, et même celui d'y répondre; mais, dans sa réplique, il n'a guère fait que répéter cette phrase de son introduction : « Que d'institutions emportées par la grande tempête de 1789 trouveront sur les dalles funéraires, soit leur affirmation, soit même un certificat d'existence ! » A entendre ce langage, qui ne croirait que les inscriptions incriminées fourmillent de renseignements qu'on ne pourrait trouver ailleurs? Il n'en est cependant pas ainsi, et, pour ne parler que de la pierre tumulaire qui date de 1805, l'inscription qui y est gravée, rédigée d'ailleurs en français, n'apprend au lecteur rien de plus que la date de la mort d'un père de famille obscur, ainsi que les noms des nombreux enfants par lui *procréés*. Un pareil document peut-il, de bonne foi, intéresser d'autres personnes que les descendants de ce personnage, dont la généalogie détaillée occupe, on se demande à quel titre, quatre pages du mémoire de M. Bonvarlet? Je me vois donc dans la nécessité de rappeler que ce qui fait l'importance des inscriptions antiques, ce sont les lacunes des textes. Si nous possédions au complet, je ne dis pas tous les livres des anciens, mais seulement les historiens dont nous n'avons que des fragments, et les livres dont les titres seuls sont arrivés jusqu'à nous, l'épigraphie serait presque une science de luxe.

Les membres du *Comité flamand de France* croiraient-ils donc que, si l'on recherche avec avidité les moindres fragments écrits de l'antiquité ou des premiers siècles de l'ère chrétienne, ce soit uniquement afin de grossir des listes de noms de personnages obscurs? Non, évidemment non; ces messieurs savent trop bien apprécier les beaux travaux des épigraphistes de notre temps et leurs merveilleux résultats pour s'abuser sur l'importance des inscriptions d'hier. La prodigalité que je crois pouvoir leur reprocher n'est donc qu'une conséquence de cet amour exagéré de tout ce qui touche à la petite patrie, dont j'ai aussi dû dire quelques mots dans le rapport cité plus haut.

Quoi qu'en dise M. Bonvarlet, ce n'est pas la destruction des archives du West-Quartier de Flandres qui justifiera sa partialité à l'égard d'inscriptions récentes, parfois même contemporaines. Les

Digitized by Google

savants ouvrages de MM. Ripsaet, Warnkœnig, Gheldof, Huyttens, etc. cités par lui-même, contiennent certainement sur les institutions de la Flandre des renseignements autrement explicites que ces mentions de quelques fonctions locales qu'on lit çà et là sur les inscriptions. Je n'avais pas seulement entrepris M. Bonvarlet sur son peu de sévérité quant à la date des inscriptions de son recueil; ainsi que je viens de le rappeler, je m'étais encore permis de lui faire remarquer qu'il s'y est montré Flamand trop exclusif. Avec une courtoisie que je me plais à reconnaître, M. Bonvarlet n'a pas dédaigné de répondre également à cette observation: « M. Chabouillet, « dit-il, » nous a blâmé de nous être montré trop Flamand. Nous sommes sensible à ce reproche, dont nous tenons à nous laver. » Je n'examinerai pas si les raisons alléguées par M. Bonvarlet donnent tort ou raison à votre rapporteur; il me suffit que le savant épigraphiste ait cru devoir protester de son patriotisme, et j'enregistre avec plaisir cette bonne parole. Je l'attendais, je l'avouerai; je savais bien qu'il ne pouvait y avoir qu'un *lapsus calami* dans le passage auquel je faisais allusion dans mon précédent rapport. Dans cette noble et belle province de Flandre, dont les enfants s'enorgueillissent encore avec nous tous de l'héroïque défense de Lille en 1792, il ne pouvait être sérieusement question de vainqueurs et de vaincus. On n'y voit, en effet, comme dans toutes les autres régions de l'Empire, que des citoyens égaux en droits et en devoirs, et, comme on disait autrefois, que de *bons Français.*

Ceci dit, je n'ai plus que des éloges à donner à l'érudition et au talent déployés par M. Bonvarlet dans la continuation de son entreprise. Indépendamment des nombreux textes flamands reproduits et traduits en français, on trouvera dans l'*Épigraphie des Flamands de France* un certain nombre de planches fort bien exécutées, représentant des dalles funéraires. Malgré son faible pour les inscriptions modernes, M. Bonvarlet n'a cependant reproduit par la gravure que les plus anciennes. Parmi ces dernières, il en est une qui remonte à l'an 1478. « On y voit, » dit l'auteur, « une femme ornée de cet immense couvre-chef, connu sous le nom de *hennin*, qui, au xve siècle, partagea avec les souliers à la poulaine l'honneur d'exciter le zèle des prédicateurs. » Cette dame, nommée *Lauwereile*, était la femme d'un certain Pierre Stassin, et non Staelen, comme a été lu ce nom dans les *Flamands de France* de M. de Baecker, qui, sans doute, n'avait pas vu la dalle sur laquelle tout le monde lira, avec M. Bonvarlet, la véritable

Digitized by Google

version. Je m'arrêterai à cet exemple, qui suffira pour donner une idée de l'exactitude scrupuleuse des transcriptions de M. Bonvarlet. Dans l'espérance, où je veux rester, de ne plus voir dans les *Annales du Comité flamand de France* le culte exagéré du passé venir, sous couleur d'archéologie, étouffer le patriotisme, je laisse, comme de raison, à nos collègues de la section d'histoire, le soin de répondre à un mémoire de M. E. de La Roière, *Sur la nécessité de maintenir l'enseignement de la langue flamande dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck*, qui remplit les premières pages du volume dont je viens de rendre compte. Je ne puis cependant dissimuler que, dans ce travail, j'ai trouvé encore des traces de cette rancune singulièrement attardée contre l'annexion de la Flandre à la France que j'avais cru devoir signaler dans les tomes V et VI. On n'apprendra même pas sans étonnement que j'y ai remarqué jusqu'à une incroyable allusion au sort des Polonais, que l'auteur semble comparer avec celui des industrieux citoyens qui habitent le département du Nord, l'un des plus riches de la France. Je ne regrette pas cependant d'avoir lu en entier ce mémoire, d'abord parce qu'il est écrit dans le meilleur français de France, puis parce que, à l'inverse d'un dicton fameux, c'est dans ses dernières lignes que se font jour les véritables sentiments de l'auteur, qui, en dépit de certains écarts de plume, sont de ceux que tout le monde applaudira. «Eh, Messieurs,» dit en terminant M. de La Roière, «si dans notre Flandre nous n'avons pas l'accent de France, n'avons-nous pas le cœur français?»

Les Flamands de France ont, en effet, le cœur français, comme les Provençaux, les Alsaciens, les Comtois, les Bretons, les Corses, et tous les membres de la grande famille qui forme aujourd'hui l'unité française. Tenons-nous-en donc à cette déclaration finale de M. de La Roière, et ne prenons pas au tragique les quelques lignes moins bien sonnantes contre lesquelles nous avons cru devoir protester.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, du 15 novembre 1860 au 10 juillet 1862: recueil 2. — Rodez, imprimerie de N. Ratery, 1862, in-8° de 190 pages.

Il ne faut pas demander à des procès-verbaux plus qu'ils ne peuvent donner; cependant nous regrettons que ceux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ne fassent aucune mention des travaux divers que les membres de cette société fournissent à sa collection de Mémoires, laquelle doit compter aujourd'hui treize volumes in-8°. En lisant ces procès-verbaux des séances trimestrielles de la Société, on n'a donc aucune idée du zèle et de l'érudition que les sociétaires apportent à l'œuvre commune, scientifique et littéraire, qui s'augmente tous les trois ans d'un volume de dissertations et de rapports. Il y a sans doute d'autres séances plus fréquentes et plus intimes, dans lesquelles chacune des trois sections qui composent la Société ruthénoise se réunit périodiquement pour entendre la lecture des communications écrites de ses membres. A ne juger la section d'archéologie et d'histoire que par le recueil des procès-verbaux, depuis le 15 novembre 1860 jusqu'au 10 juillet 1862, on est étonné qu'elle ne manifeste pas sa présence avec plus d'émulation et d'éclat.

M. le curé de Lapeyre-de-Sorgues signale au préfet du département l'existence de belles ruines dans le cimetière de sa paroisse; ce sont, en effet, les restes d'une église romane et d'un couvent, qu'on appelait le couvent du Temple, et qui, suivant la tradition, auraient appartenu à l'ordre des Templiers; la porte d'entrée, couronnée de tourelles, subsiste dans son entier; le bas-relief qui orne cette porte semble représenter des Templiers en costume militaire. On prétend que la crypte de l'église est encore intacte et pourrait être déblayée; mais la Société n'a pas de fonds pour faire des fouilles.

M. Foulquier-Lavernhe a reconnu, dans le sol d'un jardin du village de Saint-Sernin, les fondements d'un petit édifice formant un carré long qui pouvait être une chapelle et peut-être un tombeau romain.

M. Dassier de Tanus a relevé le plan des cavités souterraines, qui ont été pratiquées, de main d'homme, dans les roches abruptes formant les coteaux du Viaur. Il a exploré ces cavités à Mamajou, à Selve et à la Batterie, et il ne doute pas que ce ne soient des

Digitized by Google

habitations celtiques, quoiqu'il n'y ait découvert aucun témoignage matériel du séjour de leurs anciens habitants.

M. Valadier pense avoir retrouvé, sur la paroisse de Vitrac, un autel de Jupiter dans deux blocs de basalte prismatique, superposés et placés au sommet d'un mamelon assez élevé, et les mots latins, *ara Jovis*, dans le nom du village voisin de Falachous. Il est plus probable que cette grande table en basalte posée sur un bloc basaltique est un dolmen.

Enfin M. Guillemin avertit la Société que l'ancien cimetière de Lioujas est malheureusement exploité pour les besoins de la bâtisse. Il signale un tombeau *à deux places*, suivant l'expression dont il se sert, creusé dans le roc vif et dont le couvercle en pierre a disparu.

Voilà tout ce que l'archéologie proprement dite peut revendiquer dans le recueil des procès-verbaux de la Société de l'Aveyron. Mais, si l'art héraldique doit être compris dans l'archéologie, nous ne devons pas oublier de mentionner au moins les longs débats qu'a soulevés pendant deux ans la recherche des armes de la ville de Rodez. Cette recherche a produit six ou sept Mémoires intéressants, quoiqu'un peu prolixes, qui ont été imprimés *in extenso* dans les *Procès-verbaux*. Il s'agissait de savoir si les armes de la ville portaient trois roues, ou trois meules de moulin, ou trois roses, ou trois annelets, en champ de gueules. Le document le plus ancien où se soit conservé le dessin de ces armes est un registre des archives municipales, daté de 1594. Ce registre donnait, en outre, une devise qui était bien faite pour trancher la question :

Fidelis Ruthena cum suis rotis
Deo atque regi omnibus notis.

Mais la question s'est compliquée de nombreuses incidences, et il faut lire les rapports de MM. Lunet, Desjardins, Bourguet, etc. pour se rendre compte de ce grand conflit héraldique, qui n'est peut-être pas terminé à présent.

La Société aveyronnaise se préoccupe surtout de son musée, et elle fait bien; ce musée, depuis 1836, s'est enrichi d'une multitude de dons et de legs, qui ne sont pas toujours d'un choix irréprochable, mais qui témoignent de l'émulation patriotique des Ruthénois pour accroître les collections de leur musée, de leur bibliothèque et de leurs archives. Nous approuvons pleinement la création d'une galerie de portraits d'illustrations aveyronnaises, dût le por-

Digitized by Google

trait de Bonnel, chanteur de l'Opéra, prendre place à côté du baron Capelle, ancien ministre de la Restauration; mais nous ne voyons pas l'utilité d'envoyer au musée le collier d'un chef de sauvages du Sénégal, des noix de coco, des buses et des hérons empaillés, et jusqu'à des semis en bocal.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

DOCUMENTS.

Chroniques du siége de Boulogne, en 1544; ou *Journal de ce siége, en vers,* composé par A. Morin, prêtre, et publié pour la première fois, d'après les copies manuscrites qui en restent, par M. François Morand, membre non résidant du Comité des travaux historiques, à Boulogne-sur-Mer.

(Voir le compte rendu de la séance du 7 novembre 1864, ci-dessus, p. 15; le 1er article, p. 60 à 67, et le 2e article, p. 129 à 145.)

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

82 Un miracle euident, à l'enseigne Sainct-Jacques,
Fust faict en la personne de l'hoste estant sans jacques[1].
Eust son manteau perchiet d'vn coup de couuerine
Sans touchier à la chair. Ce fust œuure diuine.

83 Petits esclats toucherent vn petit à sa cuisse :
Mais on n'y vist blessure quy dommager luy puisse.
Cent coups audict manteau tant que petits que grands
Eussiez trouué dedans, perchiez comme de glands[2].

84 Plusieurs fois confessoit auoir bien echappé;
Dont il louoit son Dieu que point ne fust frappé.
Dieu le doint bien garder de fortune mortelle.
Et tous les habitants de la guerre cruelle.

[1] Sans *jacques* D, variantes : sans *sacques* A, H, PM; sans *racques* S.

Ha! Dea, je veul sçavoir
Si j'iray point en la bataille.
Je n'ay habillement qui vaille,
Preste moi ton *jacques*, compère.

(*Vie de saint Didier.*)

[2] Comme de *glands*. — « Les aultres apprestoyent arcs, fondes, arbalestes, *glands*. » (Rabelais.)

Digitized by Google

85 Nostre esperance estoit en Dieu et en Marie :
Nous n'auiesmes nouuelles de nul qui nous ralie.
On fist faire saillie par aucuns pour auoir
De Franche la jolie [1] secours pour y pourueoir.

86 Le mercredy après, nous firent un renueil [2]
De ruer leurs faucons pour nous faire trauail.
Sur les bords des fossez les auoient assis :
De pluye et de froidure puissent estre tous transis.

87 Un bourgeois, vn preudhomme, nommé Jean de Paris,
Tomba par maladie. Dieu luy doint paradis!
Un autre compagnon fust tué d'vn soudart,
Estant tous d'vne bande. Auec Dieu soit sa part.

88 Ce mercredy, de nuict, de battre ne cesserent
Vers la maison de Cappes; mais peu de gens blesserent.
Le jeudy, toute jour, nous feirent grand resueil
De leurs artilleries, sans faire grand trauail.

89 Qui voudroit justement nombrer jusqu'à ce jour
Tous les coups de canon, tout depuis leur sejour [3],
Le temps de six sepmaines ont rué trente mille
Ou plus de leurs boulets ens et par sus [4] la ville.

[1] De *Franche la jolie.*

Et d'Agnebaut, grand mareschal
De *France la jolie.*

(L. de L. *Ch. h. f.*)

Cette qualification *la jolie* ne se donne pas seulement à la France : on la trouve unie aux noms de plusieurs villes, Péronne, Mézières, Calais et autres.

[2] *Renueil* S, H, PM, variantes : *reueil* A, D; S écrit plus loin *resueil.*

[3] A, variante :

Qui voudroit justement *tous les coups de canon*
Nombrer jusqu'à ce jour, tout depuis leur sejour?

S, D, H, PM.

[4] *Par sus* H, variante : *par dessus* S, A, D, PM.

Digitized by Google

90 Jusqu'à ce jour susdict, pour en bref vous parler,
Ne feirent nulle bresche pour pouuoir escheller.
Assez trop de murailles estoient lors abbatues,
Tant au Chasteau qu'ailleurs; la ville bien battue.

91 Nostre fianche estoit en la vierge Marie :
Chacun la reclamoit; de ce nul ne varie.
Par la benigne grace de celle que je chante,
De leur artillerie n'estoit mort que quarante.

92 Ce jeudy dessusdict, deux soudarts de Jehan Pocque,
Jehan Morel et Fournier, par guerre qui nous broque,
Furent mis sous la rocque[1] jusques au jugement.
De crier : bougre, bougre, ont eu leur payement.

93 La pluspart des soudarts ce mot auoient en bouche,
Quy fort me desplaisoit; car fort deshonneur touche.
Tel au vespre se couche quy ne voit le matin :
Plustost que d'vne mousche est frappé le mutin.

94 Le vendredy suiuant ne nous feirent grand hongne,
Sinon qu'ils auisoient de surprendre Boulongne.
Tousjours en approchant par deuers le Chasteau,
Leurs terres nous ruoient[2] de plus fort en plus beau[3].

[1] Sous la *rocque*.

O desespoir croy que soubz une *rocque*,
Rocque bien ferme et pleine d'asseurance,
Pour mon secours est cachée esperance.

(Marot.)

[2] Leurs *terres* nous ruoient S, D, H, PM, variante : leurs *canons* A. — C'est *terres* et non pas *canons*. Les assiégeants s'approchaient pour un assaut qu'ils tentèrent le lendemain; et ils ne faisaient point usage de leur artillerie dans ces préparatifs. Ils se formaient plutôt un terrain, et Morin a pu dire qu'ils *ruoient* des terres à cet effet. Le mot *ruer* donne aujourd'hui l'idée d'une action faite avec violence; le dictionnaire de l'Académie française l'explique par *jeter avec impétuosité*. Mais dans le vieux langage il n'exprimait pas toujours un acte de vigueur. Marot a dit :

Lors, on espand et *rue*
Eau de senteur et vinaigre en la rue.

[3] De plus fort en plus *beau* A, D, H, PM, variante : en plus *fort* S.

Digitized by Google

95 Le samedy, de nuict, petit deuant le jour,
Les godons s'efforçoient de gagner nostre tour.
En dressant[1] allentour esquelles sans faillir :
Mais on leur feit leur reste, quand vint à l'assaillir[2].

96 Cette tour que je dis estoit le bousleuart
De deuant le Chasteau qui estoit à la vuart[3].
Soixante ou quatrevingt Angletz nos ennemis
Y furent renuersez des mains de nos amis.

97 Ce samedy faisoit la fin des six sepmaines
Que fusmes enfermez par dedans nos domaines.
Souffrances inhumaines recheusmes, attendans
Des deesses hautaines[4] repos auec bon temps.

98 Tres bien deliberez, en attendant la mort,
Fusmes de nous deffendre de plus fort en plus fort :
Et tout nostre confort n'estoit que seulement
En Dieu et en Marie pour nostre sauuement.

99 Nous auiesmes pour lors bon chiefs et capitaines :
Veruins, qui de son corps nous deffendre eust grand peine,
Lignon et monsieur de Collincourt et Jehan Pocque :
Auec Italiens chacun sur Anglets pocque[5].

[1] En *dressant* A, D, H, PM, variante : en *trassant* S.

[2] *Vint à l'assaillir.*

Faictes changer sans deffaillir
L'artillerie grosse et menue,
Que *quand viendra à l'assaillir,*
Que leur armée soit confondue.

(*Myst. du siége d'Orl.*)

Marmin (*Notes* sur PM) donne cette variante d'un manuscrit inconnu :

Mais *on rue sur leur tête* quand *ils viennent* assaillir.

[3] *A la vuart* S, variantes : *à la wart* D ; *à l'auuart* A, PM ; *à l'anuart* H.

[4] Déesses *hautaines.*

Les dieux *hautains* en terre reverez.

(Salel, trad. de l'*Iliade.*)

[5] *Pocque.* — On dit encore, en patois boulonnais : « Il a reçu un bon pocque. » *Pocquer* est notre verbe français *pocher.*

Digitized by Google

100 Le penultiesme d'aoust, samedy dessusdict,
Mourut Guillain[1] Blondin, d'vn coup frappé subit,
Estant à la muraille comme vn vray champion[2].
Dieu veuille de son ame auoir compassion.

101 Le dernier dudict mois, qui estoit le dimanche,
Ne cesserent de nous battre sans pité ny clemenche.
Qui plus nous tourmentoit, nos soudarts emmenoient
Nos vaches, telles quelles, et puis les escorchoient.

102 Plusieurs debats se firent entr'eux à les partir[3]
Jurant et maugreant qu'on les deuoit sortir
De chair et de vitailles, maugré les habitants.
En doleur et en peine attendions le bon temps.

103 Si j'eusse sceu penser d'auoir tant de misere
Durant le temps d'vn siege, j'eusse esleu mort amere[4].
J'en remerchie[5] mon frère et mes autres amis.
Il n'est que d'esloigner bientost ses ennemis.

104 Ce dimanche, par nuict, nous vint grande auanture,
En nostre bousleuart Anglets fist ouuerture,
Et en desconfiture nos gens furent soumis
D'entrer en la closture du Chasteau, mes amis.

[1] *Guillain* A, D, H, PM, variante : *Guillaume* S.
[2] *Champion* S, A, D, variante : *champignon* H, PM.
[3] A les *partir*. — « Vostre armée *partirez* en deux. » (Rabelais.)
[4] J'eusse *esleu mort amère;* et plus loin, mort *sure et amère* (126).

Tous, par mes mains, recevront mort *amère*.

(Salel, *Iliade*.)

Ne soiez vers les povres ne *sure* ne *amère*.

(*Berte aus grans piés*.)

Et voulst piteuse *mort eslire*.

(*Vie de saint Didier*.)

[5] J'en *remerchie*, variantes : *remercie* D, H, PM; je *remenois* A; j'en *recherchie* S. — Il est incontestable que Scotté a commis une faute de plume en écrivant *recherchie*, et qu'il voulait écrire *remerchie*, comme ont fait les autres copistes, A excepté. Scotté écrit *merchier* plus loin. De quoi remercie-t-il son frère et ses autres amis? C'est peut-être de ce qu'ils l'ont retenu malgré lui au spectacle et dans les dangers du siége. Si, par hasard, il avait voulu quitter la ville, le compliment serait ironique.

Digitized by Google

105 Si bien on eust esté auisé de ce faict,
Anglets, pour sa malice, y eust esté deffaict.
On les eust fricassez [1] plus tost qu'vn traict de vin [2] :
Merchier en deuons le sieur de Veruins.

106 L'endemain, esbahis fusmes de cette prise,
D'y voir ainsy logez les Anglets par surprise.
S'on eust faict entreprise de le vouloir garder,
Pas n'eust esté forché, à tout bien regarder.

107 Trois ou quatre des nostres y laisserent les peaulx
Sans dire patenostres, assommez comme veaux.
Faute de se deffendre faict perdre maints soldarts :
Il vaudroit mieux se rendre qu'estre meurtry à part.

108 Un nommé maistre Pierre du Vuast, chirurgien,
Fust frappé d'vne pierre au Chasteau, sçai-je bien.
Quand il auoit bien beu, il estoit grand juriste.
Dieu son ame a recheut et donné son merite.

109 Toute nuict ne cesserent de nous bien resueiller :
Allarme nous donnerent pour nous mieux trauailler.
Il nous falloit veiller, oyant leurs batteries,
Et aller remparer aux despens de nos vies.

110 Le mardy, toute jour, nous cuidant amuser,
Tirerent vers Sainct-Jehan, vne heure sans cesser.
Un barbier de Vuyssant fust frappé d'vn garrot :
Il estoit fort puissant [3], mais il cheit tout mort [4].

[1] *Fricassez.*

Le demeurant de ces reistres *fricassez*.

(L. de L. *Ch. h. f.*)

«Mais il eut bon vent et sentit la *fricassée* de ladite entreprise.» (Brantôme.)

«Bruslez, tenaillez, descoupez, *fricassez*, grislez ces meschans heretiques.» (Rabelais.)

[2] *Plus tot qu'un traict de vin.* — C'est-à-dire, on n'y eut pas mis le temps de boire tout d'un trait.

[3] *Puissant.* — «En l'instant mourut le cheval, quy estoit ung beau et *puissant* coursier.» (Rabelais.)

«Comme il estoit *puissant* (*propter amplitudinem corporis*), on l'entendoit ronfler de l'antichambre.» (Sacy, trad. des *Lettres de Pline le Jeune*, VI, 16.)

[4] Il *cheit tout mort* A, D, H, PM, variante : il *estoit* S.

Le bourreau *cherra mort* à terre.

(*Saint Didier.*)

Digitized by Google

111 Vous poés bien penser qu'il y eust maint godon
Frappé d'artillerie dessus le mont Cardon.
Car au son du bedon chacun se deffendoit,
Tout autour de la ville, au mains mal qu'il pooit.

112 On reparoit à forche pardedans le Chasteau,
Craindant d'auoir reproche de perdre un tel joyau.
Ce n'est point de merueille; l'Anglets estoit si près,
Qu'eussiez de vos oreilles entendu mots exprès [1].

113 Depuis l'heure de none jusques le soir bien tard
Trois assauts nous baillerent au Chasteau bien gaillard.
Mathieu Roze et Costart, combattants vaillamment,
D'vn coup d'artillerie souffrirent le tourment.

114 Plusieurs furent blechiets des esclats au tomber;
Mais on reprit courage pour sur l'Anglets frapper.
Car ils vouloient ramper et esqueller partout.
Si bien nous reuengismes qu'en eusmes tost le bout.

115 Les brayes furent pleines, et aussy les fossez,
D'Anglets morts abbatus, tant furent bien dossez [2]
En gaignant leurs enseignes. Nous eusmes la victoire
Durant les sept sepmaines. Louange au Dieu de gloire!

116 Ce jour fust mis en terre le dessus dict Costart,
Et vn porteur d'enseigne frappé sur le rampart.
Il estoit chief de bandes au sieur de Sainct-Aubin;
En funebre honorable porté de bon matin.

117 Aucuns de petit nom, comme preux et vaillants,
Moururent au combat contre nos malueillants;
Enuiron trois ou quatre et aucuns fort bleschiés.
Qui se veut bien deffendre sçauoir [3], faut de bons chiefs.

[1] *Entendu mots exprès*, toutes les copies. — Variante donnée par Marmin (*Notes* sur PM) : *entendu faire un pet.*

[2] *Dossez.* — « Incontinent ceux qui estoient demourez en la fosse leur *donnerent à dos.* » (Du Bellay, *Mémoires.*)

[3] Qui se *veut... faut* H, PM, variantes : qui se *voulut* A; qui *vœult... faute...* D; qui *seroient... faute...* S. — Il n'y a d'intelligible en cet endroit que la leçon des copies H, PM, en la redressant ainsi : *à* qui veut savoir se bien défendre, *il* faut de bons chefs.

Digitized by Google

118 Le jeudy consequent, nonobstant grand tempeste,
De canonner à mort l'Anglets sur nous tempeste.
Recommençant la feste, d'engins nous festia [1]
Aux pieds et à la teste, et fusmes à quia [2].

119 On dict une grand messe où le peuple conuint
En grande reuerence; chacun deuot deuint.
Tout le peuple s'en vint deuant la bonne Dame [3]
Priant sauuer la ville et nous de corps et d'ame.

120 Un miracle euident aduint ce mesme jour
En la maison Gagneur. Une boulle, à grand tour,
Aussy gros qu'vne mande [4], cheit sur la maison.
Deux lattes le (sous)tintrent sans faire tuison.

121 Plusieurs autres miracles furent faicts parauant,
Que je n'escris icy le temps de maintenant.
Cy après, se Dieu plaist, en sera faict memoire,
A l'honneur de la Vierge et Mere au Roy de gloire.

122 Les Anglets s'efforçoient faire vne plate forme
Pour le tour de Gayette abbattre d'autre forme.
J'entend, s'on ne m'assomme, d'escrire plus auant.
Mais, las, il faut mourir, et si ne sçauons quand.

123 Au fort, je m'abandonne au vouloir de mon Dieu,
Luy recommandant l'ame : changer il faut de lieu.
Pesant et maladieu je me sens à cette heure;
Au dangier de la mort : pour mes pechez je pleure.

[1] D'engins nous *festia*. — « Et là feut receu et *festoyé* à grandz coups de canon. » (Rabelais.)

[2] *A quia*. — C'est un dicton qui équivaut à « n'en pouvoir plus. » Il n'avait pas encore disparu dans ma jeunesse. Je me souviens d'avoir entendu une femme, qui était à bout de forces, dire : « Je suis *à quia*. »

[3] *La bonne Dame*. — C'est la statue de la Sainte Vierge ou de Notre-Dame de Boulogne.

[4] Aussy *gros* qu'une mande S. — Je ne m'en rapporte pas aux copies qui ont *grosse*. Morin a, selon moi, écrit ici *gros*, comme le fait Scotté; et ce qui le prouve, c'est qu'au vers suivant, où il est encore question de *la boule*, on lit : « deux lattes *le* soustintrent. » Il est souvent question de ce projectile *boule* dans le *Journal*, et Morin en fait des comparaisons énormes : il nous en montre d'aussi grosses « qu'un asne ou un cheual, » de « plus grosses qu'un baril. » Ici la boule a le volume d'une mande (*manne*). C'est moins qu'un cheval : mais ce serait encore trop, si ce n'était sujet de miracles.

Digitized by Google

124 Le jour de Sainct Bertin, cinquiesme de septembre,
De nuict et de matin, sy bien je me remembre[1],
La tour de Sainct-François fist creuer l'ennemy
Après l'auoir minée enuiron à demy.

125 Le seigneur de Lignon, qui lors estoit dedans,
Fust bleschiet à la teste, fort plaint de toutes gens.
C'estoit un chief de guerre rassis et attrempé
Pour garder vne ville, s'il n'eust esté frappé.

126 Je prie Dieu et sa Mere qu'ils le veuillent garder
De mort sure et amere, et bien le regarder.
Monsieur de Cornehotte fust foullé grandement,
Dedans la tour Françoise à son tresbuchement.

127 Parauant cedict jour, Noel de Coquerel[2],
Estant à la muraille, laissa le temporel :
Car d'vne arquebuste frappé subitement,
Rendit son ame à Dieu qui luy doint sauuement.

128 Le samedy, septiesme que fusmes enfremés,
Fust faict vne sailly par nos gens bien armez.
Anglets comme affamez minoient au Chasteau :
Ils furent assommez comme on feroit vn veau.

129 Cisiaux, martiaux et picqs, henaux, picques et pelles,
En leurs despits laisserent en nos treus et capelles;
Et l'vn de leur sequelle et deux on amenoit,
Dont nous eusmes nouuelles comment on nous minoit.

130 Toute jour, depuis nonne, ne cesserent tirer
Des canons et bombardes pour tout desemparer.
Sans nous desesperer, eusmes courage fort
De tous y demourer pour garder nostre fort.

[1] *Remembre* S, variante : *ramembre* A, D, H, PM.

[2] *Noel de Coquerel.* — Un *Noël de Coquerel* signe comme témoin à un acte de payement de relief fait le 9 mai 1524 à l'abbaye de Saint-Wlmer.

Digitized by Google

131 Souuerain Roy de Franche, nous laisra[1] tu mourir?
Viens tost et sy t'auance nous venir secourir :
Plus loing ne faut courir pour garder ton royaume;
Las! se tu perd Boulongne, tu en aura grand blasme[2].

132 Monseigneur le Dauphin, et toy, Duc de Vendosme,
Nous laisra-tu enfin perdre risques en somme[3]?
Et toy, bon gentilhomme, Monsieur le Mareschal[4],
Tu nous a laissé comme vn peuple desleal.

133 Becourt! Becourt[5]! helas! mal nous as gouuerné,
Tu as faict ton pourfit du peuple fortuné[6].
A malheur fus-tu né[7] pour ceux du Boulognois!
Tel cuide bien gaigner qu'enfin perd tous ses noix.

[1] Nous *laisra*. — «Nous ne la *lairrions* pas troubler.» (Montaigne.) Descartes écrit encore *lairra* dans son traité des *Passions*, imprimé en 1651.

[2] *Royaume... blasme.*

Contre ceulx qui me font ce *blasme*
Losge moy en ton saint *royaulme*.
(*Saint Didier.*)

[3] *Risques en somme* A, variantes : *jusques en somme* D, H, PM; *visque en somme* S. — Voilà bien un de ces endroits du *Journal* où l'on se perd. Je crois que par le mot *somme* il faut entendre la rivière de ce nom, et par extension la province de Picardie où coulait cette rivière, et dont le duc de Vendôme était le gouverneur. Le reste est à deviner.

[4] *Monsieur le Mareschal.* — C'est *Oudard du Biés*, qui était gouverneur de Boulogne et lieutenant du roi en Picardie, «lequel, dit Du Bellay, voyant l'ennemy passer outre pour aller assiéger Monstreul, abandonna Boulongne et se mist dedans Monstreul... laissant dedans Boulongne, contre l'opinion d'vn chacun, pour chef le seigneur de Veruins, son gendre, homme peu experimenté.» (Liv. X.)

[5] *Becourt.* — Selon Jean Scotté, dans la partie de sa notice historique du siége qui suit le *Journal* de Morin, le nom de *Becourt* se trouvait éteint, de son temps, par défaut de mâle.

[6] Du peuple *fortuné*.

Pourquoy sy je suis *fortuné*,
Courroucié et desordonné.
(*Matheolus.*)

Morin avait déjà dit (70) :

Aux combats et tournois sont aucuns *fortunez*.

[7] *A malheur fus-tu né*, variante : *à malheureuse fortune* S.

A male heure es-tu cy venu.
(*Saint Didier.*)

Digitized by Google

134 Che samedy, de nuict, on fist une saillie[1].
De nos gens bien armez, qui ne fust pas folie.
L'Anglets, qui s'en glorie[2], fust surprins tant qu'alors
Un d'eux ne s'en ralie et rend les autres morts.

135 Tout le jour du dimanche deux ou trois cents canons
Ruerent, que ne menche, au fort que nous tenons,
De si très grands rendons de leur artillerie,
Qu'attendions bien la mort sans la vierge Marie.

136 Le lundy en après, renforchent leur tirrie
A la tour Nostre-Dame sans faire grand turie.
Deux fiers Italiens se desualerent bas[3],
Et s'en allerent rendre aux godons sans debats.

137 Ce faict nous desplaisoit : nous doutasmes après,
Que déclarer iroient aux Anglets nos secrets.
Puis auiesmes regrets qu'autres autant en fissent;
Parquoy plusieurs soudarts à l'ost[4] se desconfirent.

138 En plusieurs lieux tacherent nous greuer et miner,
Es baies[5] du Chasteau s'en veinrent pourmener,
Et la pierre rompirent pour entrer audict lieu :
Esperance n'auiesmes qu'en la Mere de Dieu.

139 Che lundy, que je dis, saincte Natiuité,
De la tres digne[6] Vierge estant solemnité,
Le peuple lors se mist en contemplation,
Receuant leur sauueur après confession.

[1] Ce quatrain et les suivants, jusqu'au 152 exclusivement, manquent dans la copie A.

[2] *Glorie* D, H, PM, variante : *glorifie* S.

[3] Se *desualerent* bas.

Ta couleur est d'un mort qu'on *devale* en la fosse.

(Ronsard.)

[4] *A l'ost*, variantes : *alors* D, H, PM; *alost* S. — N'est-ce point *à l'ost* que S. a voulu écrire?

[5] Es *baies* S, variante : es *brayes* D, H, PM.

[6] *Digne* D, H, PM, variante : *sainte* S.

Digitized by Google

140 De faict, deliberé des assauts receuoir
Et de bien nous deffendre, fist chacun son deuoir.
A vous dire le veoir[1], plusieurs estoient malades,
Autres, qu'on peut[2] scauoir, bleschiés, de nos escades[3].

141 Demy desesperés, sans espoir ny confort
De nostre Roy de Franche, attendismes la mort.
Grosses tours abbatirent, ramparts et autres murs,
Pensants nous espeuter[4] comme Juifs et Turcs.

142 Mardy la matinée, de plus fort en plus fort[5],
Nous ruerent grand nombre de canons vers nos forts.
Un breuet[6] nous tirerent en nous aduertissant,
Que nous nous rendissiesmes à l'Anglets tout puissant.

143 Par escrit promettoient nous laisser possesser
Nos maisons et nos terres sans nuls despossesser,
Ou nous laissier passer nos corps sauues et nos bagues.
Sans à cela penser les mains mismes aux dagues.

144 Mercredy, vn boulet de mortier grand et lourd
Cheit sur quatre enfants, qui fist un grand behours.
Ce fust, à faire court, vn miracle euident.
A la maison Cecile suruint cet accident.

145 Ce jour fust le dixiesme dudict mois de septembre,
Qu'on mist dehors deux hommes, de cela me remembre,
Pour aller aduertir les nobles cœurs françois,
Nous venir secourir estants en tels destroits.

[1] *Le veoir* S, D, variante : *le vrai* H, PM.

[2] *Qu'on peut* D, H, PM, variante : *qu'on ne peut* S.

[3] Bleschiés *de nos escades*. — La construction de ce membre de phrase est ambiguë. Il faut l'entendre ainsi : «autres de nos escades, qu'on peut, ou qu'on ne peut savoir, étaient blessés.»

[4] Nous *espeuter*. — «Les bourgeois de la ville furent si *espoeté* de sa grant puissance.» (Saint-Rémy, *Mémoires*.)

[5] Dans la copie D, ce quatrain se compose de ses deux premiers vers et des deux derniers du 151. Tout ce qui est intermédiaire dans les autres copies manque.

[6] Un *breuet*. — «Estants touts deux au senat où il se parloit du faict de la conjuration de Catilina, de laquelle Cesar estoit soupsçonné, on luy veint apporter de dehors un *brevet* à cachettes.» (Montaigne, II, 33.)

Digitized by Google

146 Ce dict jour, vers minuict, mourut Robert Morin [1],
Argentier de la ville; ennuy le mist à fin.
Roy n'y a ny Dauphin, qui ne voye ce passage.
Pour le bien de la ville ce fust vn grand dommage.

147 Jamais pensé je n'eusse qu'il fust mort deuant moy,
Veu ma debilité que je sens et connoy.
Il mourut en la foy et en bonne esperance
De pardon receuoir en très grosse penanche.

148 Dieu luy fasche merchy et à tous ses parents :
Cette guerre cruelle en a mis hors des rangs.
Las! à Dieu je me rends. Dieu doint paix et concorde
A tous bons catholiques et sa misericorde.

149 Le jeudy en après fust mis en sepulture [2].
Maïeur et escheuins en prindrent bonne cure;
Et bien petit après on soustint grands assauts
De ces vilains matins Anglets en leurs consauts.

150 On les soustint de cœur, hardiment et à forche :
De les bien debouter tout le peuple s'efforche.
Par trois ou quatre fois l'Anglets fust reboutté [3],
Auecques [4] deux enseignes qu'ils auoient apportez.

151 Plusieurs des deffendants des esclats et des traicts
Furent blechiés alors, dont on en fist retraict.
Mais Du Bar, par après, honneste homme d'eglise,
Ce jour y rendit l'ame. Sainct Michel le conduise!

152 Ce jour meschants pendarts auecque Rouge Grés
Emporterent ma robe; dont je fis mes regrets.
Ma despence rompirent, moy absent de l'hostel,
Disants : il faut qu'il vienne faire garde au Chastel.

[1] *Robert Morin.* — C'est le frère de l'auteur.
[2] *Sepulture* H, PM, variante : *sepulchre* S.
[3] *Reboutté* H, PM, variante : *debouter* S.

Les Goths jadis nous *rebouterent.*

(*Saint Didier.*

Nul ne vous ose *debouter.*

(*Myst. d'Orl.*

[4] *Auecques* H, PM, variante : *auec* S.

Digitized by Google

153 Helas! Dieu sçait comment martirisié j'etois!
Aussy gros qu'vne teste entre les jambes auois;
Une descente griefue de boyaux ou rompure;
Dont aller sceu je n'eusse en grand desconfiture.

154 Puis vint le vendredy que nous esbahissiesmes
Nous voir ainsy battus. Perdus nous nous cuidiesmes.
On chassoit à la bresche pauures gens de village
Et tous les habitans de bien petit courage.

155 Les couards commandoient, criants : à la muraille.
Et eux ne se bougeoient non plus qu'vne canaille.
Un tas de truandaille s'en alloient couchier
Quand venoit à l'assaut, et se faisoient muschier[1]:

156 O ville infortunée, quand vint le samedy,
Tu fus enuironnée partout de l'ennemy.
Tu n'auois lors personne qui te voulut deffendre,
Et, partant les amis, il te conuenoit rendre[2].

157 Ce jour, fust aduisé de faire appointement,
Et, tout consideré, on regarde comment.
Le sieur de Pontoise auec le sieur d'Aix[3],
Comme gens vertueux[4], furent vers les Anglets.

158 Force estoit de ce faire, ou autrement mourir :
L'endemain nous deffaire estoit tout leur desir.
Le pourre estoit failly, on ne sceut s'en deffendre;
Par quoy, pour cette cause, nous falust tretous rendre.

[1] Se faisoient *muschier*.

Le plus hardy se *musse*.

(Marot.)

[2] Il *te* conuenoit A, D, H, PM, variante : il *se* couuenoit S. — *Te* et *se* peuvent se justifier. Cependant *te* me paraît préférable, en ce qu'il indique que l'auteur continue de s'adresser à la ville.

[3] « Le sieur *de Pontoise* auec le sieur d'Aix. » — La capitulation nomme les seigneurs de *Saint-Blimont* et d'Aix.

[4] *Vertueux* S, D, H, PM, variante : *aduisez* A.

Tenez-vous toujours *vertueux*
Sans estre de rien esbayz.

(*Myst. d'Orl.*)

Digitized by Google

159 Quand larrons sont en regne de ville gouuerner,
En dangier on est mis de bientost terminer.
On faict contreminer pour brusler l'ennemy;
Mais on ne sçait finer de poures, mon amy [1].

160 Pour aller sur la mer où son profit estoit,
On dit qu'il le vendoit bien douze sols la liure,
Par ainsy desroboit le Roy, si ne suis iure.

161 L'appointement fust faict comme j'ay dict deuant.
Le dimanche partismes et nous mismes auant.
La pluye ne cessa comme diray tantost;
En dangier fusmes tous d'y gaigner le vatost [2].

162 Les vns parmy les champs, les autres aux fossez,
Mouillez comme meschants, couchasmes tous bachez.
Las! tant fusmes lassez que cuidasmes mourir;
Les vns furent noyez par faute de courir.

163 Quand vinsmes à Estappes [3], femmes, petits enfants
Alors se desoloient pour le dangier du temps.
On ne trouuoit que boire, ny aussy pour mangier :
Dont quasi tout le peuple fust en très grand dangier.

[1] Après ce quatrain on lit dans la copie S : « Ce qui suit est imparfaict, et ne sont que fragments, à cause que l'original estoit gasté et deschiré de pouriture en quelques endroits. »

Les copies A et D donnent ainsi cette note : « Ce qui suit est imparfait, et ne sont que fragments, à cause que l'original *que j'ay est* gasté et deschiré de pourriture en quelques endroits : [et il y a quelques vers qui manquent. Il continue une apostrophe ou invective contre l'un des principaux de la ville qui avoit quelque commandement, qui avoit vendu des poudres ou autres munitions.] »

La même note est dans les copies H et PM, tout en son entier, mais au lieu des mots : « l'original *que j'ay est* gasté, » on y lit : « l'original *a esté* gasté. »

Il résulte de ces différences qu'Antoine Scotté a abrégé et modifié, dans ce qu'il en a gardé, la note du manuscrit de son père; que les copies H et PM ont modifié seulement cette note dans un endroit, et qu'elle n'est exacte et complète que dans les copies A et D.

[2] D'y gaigner le *vatost*. Cela s'entend suffisamment.

N'apportez point de vin nouveau,
Car il fait avoir la *va tost*.

(*Testament de Pathelin.*)

[3] *Estappes* S, D, *Estaples* variante : A, H, PM.

Digitized by Google

164 Plus, quand vint à passer le hable dudict lieu,
Plusieurs se lamentoient, se recommandant à Dieu.
L'vn crioit sainct Mathieu! l'autre crioit sainct George[1]!
Le priant d'enuoyer ou du pain ou de l'orge[2].

165 Plusieurs y demourerent noyez et absorbez,
Les aucuns y laisserent leurs fardiaux bien hobez.
Prestres, moines et abbez, ils y furent en dangier;
Les autres desrobez par faute de nagier.

166 Quand fust outre passé, adonc reprins courage,
J'y fus prez trespassé, mais le vin m'encourage.
Las! Dieu sçait quel manaige y auoit sans confort.
S'on ne m'eust mis à nage, je fusse droit là mort.

167 Nous prismes tous chemin deuers le Pas d'Authie[3],
Sans auoir pain ni vin, en grand melancolie.
Les vns, par maladie, demeroient derriere;
Comme vn cocquy lourdie[5] trouuasmes la riuiere.

168 Il estoit pleine mer, quand là nous arriuasmes,
Sans auoir que humer[4], tremblants tous comme rames.
Grand feu nous alleumasmes par dedans les gardins.
Le village trouuasmes bruslé de ces matins.

[1] *Sainct Mathieu, sainct George.*

Ha! *sainct Mathieu,* que j'ay de mal!

(*Moralité de l'aveugle.*)

«Les ungs crioient saincte Barbe; les aultres *sainct George.*» (Rabelais.)

[2] Ce vers ne se trouve que dans la copie D.

[3] *Pas d'Authie.* — C'est le lieu où l'*Authie* se jette dans la mer, entre la Canche et la Somme.

[4] *Cocquy lourdi* (ou *lourdie*). — Notre vieille langue avait *cocquet*, qui était le nom d'une espèce de bateau. Si le mot *lourdi* pouvait signifier, alors, ce qu'exprime notre adjectif actuel *lourd*, il y aurait à risquer une explication des deux mots *cocquy lourdi*, en se demandant si Morin n'aurait pas voulu comparer la rivière à un bateau chargé. C'est tout ce que je me permets.

[5] Sans auoir que *humer*.

Dois-je point desjeuner?
Un peu de brouët à *humer*.

(*Test. de Pathelin.*)

Digitized by Google

169 Un puict qui nous fust bon, qui d'eau estoit plein.
Estindit le carbon de plusieurs gens sans pain.
Nous fussiesmes de faim trestouts morts et peris :
Mais aucuns en auoient; de quoy fusmes nourris.

170 Estant comme au desert, ainsy que les Juifs
Que Moyse menoit, qui fust au temps jadis,
Nous fusmes la tousdis[1]
Mer fust passer entre

171 Chacun se mist à voie pour passer la riuiere;
Sachez que j'en auois par dessus la cuielliere[2].
Et demeuré derriere je fusse, n'eust[3] esté
Une bonne parente qui m'a fort supporté.

172 L'vn crioit : j'y demeure; l'autre crioit : helas!
Quoy, faut-il que je meure sans joye ny soulas?
Petits enfants tous las que les meres portoient
On laissoit cheoir en bas; dont plusieurs se noyoient.

173 O Dieu, quelle pité fust-ce! Le mary y laissoit
Noyer sa compagnie; qui nous desconfissoit.
Et jamais ne cessoit, tout ainsy qu'au deluge,
De pleuuoir, quoy qu'il soit, sans trouuer nul refuge.

174 bien vengier[4]
Eust dict que le peuple de mangier
le peuple de Boulongne
De porter la besache maugré qui qui en hongne[5].

[1] Le troisième et le quatrième vers sont incomplets dans toutes les copies.

[2] *Cuielliere* S, variantes : *culiere* A, D; *cuissiere* H, PM. — Morin voyageait sans doute à cheval; et la *culière* était une selle de cheval.

[3] N'*eust*, S écrit n'*est*. Déjà (103) il avait écrit j'*esse* pour j'*eusse*.

[4] Le quatrain manque dans la copie A, et les trois premiers vers sont incomplets dans toutes les autres. S n'a pas même l'hémistiche du troisième.

[5] Maugré *qui qui* en hongne D, H, PM, variante : maugré *qùe qui* S.

Vétons nos blancs harnois
Malgré *qui qu*'en grogne.

(L. de L. *Ch. h. f.*)

Digitized by Google

175 Quand fusmes passez outre, chacun se mist auant,
En nageant comme vn loutre en marest bien auant.
Et, en tousjours plourants, en grand dangier passames
Grands fossez pleins d'eaue, sans dire nos septs sames.

176 Quelle desconfiture! On ne voioit plus grain;
Dont en grand auanture estoit ce peuple humain[1].
Chacun tendoit la main pour auoir du secours.
On disoit: sus! sus! outre! passer nous faut ce jour[2].

177 Cheuaux, cars et cartons enfonçoient tous ens,
Les vns jusqu'aux espaules, les autres jusqu'aux dents.
Enfants et autres gens y furent morts fondus :
Par vous, Roys et Regents, sont vos sujets perdus.

178 S'à Boulongne eussiez mis bon ordre et bonne garde,
Pas ne nous eust submis l'Anglets qui nous regarde.
En lieu de sauuegarde vos gens auiez mandé,
Sans nous bailler secours; dont nous fusmes amendé.

179 Assez munitions auiesmes pour six mois;
Vous refusiez le vin à ceux de Boulenois;
On n'en sçauoit finer pour or[3] ny pour argent.
Et maintenant l'Anglets boit tant que saoul se sent.

Éclaircissement sur un devis et marché concernant la construction d'une tour des remparts de Bagnols, en 1368, et sur un document de la même date relatif à l'invasion de la Provence par Louis d'Anjou, frère de Charles V.

L'acte qu'on va lire est extrait d'un registre qui nous a été donné par M. de Champié, ancien président du tribunal d'Orange, et qui se compose de plusieurs cahiers dépareillés de minutes d'anciens notaires de Bagnols, comprises entre les années 1368 et 1573, et

[1] Estoit *ce peuple* humain A, D, H, PM, variante: etoit-*ce peu qu'*humain S.

[2] *Ce jour* S, variantes: *le cours* A; *ce cours* H, PM; *ce secours* D.

[3] Pour *or*, Lefebvre, dans son *Histoire de Calais* (II, 252 à la note), dit *ordre;* et ce n'est point par inadvertance, car il corrige le mot en marge, en lui substituant *or;* mais cela prouve qu'il suivait un manuscrit qui avait d'autres leçons que les nôtres. Ainsi, comme autre exemple, à l'hémistiche (160) «où son profit estoit,» sa copie offre cette transposition : «où estoit son profit.»

Digitized by Google

recueillies par une main moderne, probablement à titre de spécimens de vieilles écritures. Il fait partie des *Brèves notes* de Bertrand Salabardi, notaire de l'évêque d'Uzès, qui ouvrent le recueil. Bien que ce document ne concerne qu'un travail de médiocre importance, il nous a paru de nature à offrir quelque intérêt au double point de vue de l'archéologie et de la technologie du moyen âge, à cause des minutieux détails que contient le devis et des nombreux termes d'architecture militaire qui, employés les uns à côté des autres, s'éclairent réciproquement et trouvent leur explication dans ces mêmes détails de la future construction.

La tour qu'il s'agit d'édifier était destinée à flanquer et à défendre la courtine de la portion de l'enceinte murale de Bagnols qui s'étendait, au couchant de la ville, depuis le portail de Saint-Gilles jusqu'à celui qu'on nommait la *Posterle* ou petite porte, et dont une partie subsiste encore de nos jours, malgré la démolition ordonnée par Louis XIII en 1632 [1].

Déjà commencés dans les fossés de la ville, les fondements de la construction avaient à la partie supérieure trois cannes et demie de long, ou de face, et neuf pans de large, ou de côté. On sait que le pan, mesure fort usitée jusqu'à présent dans le midi de la France, était le huitième de la canne ou de la toise, c'est-à-dire, à une fraction de centimètre près, le quart d'un mètre.

Ceux qui se chargent de l'achèvement de la tour devront, suivant les conditions du marché passé avec eux, dont nous allons analyser les principales dispositions, employer de bonnes pierres et de bon mortier, composé de chaux et de sable. Ils donneront au mur de face, du côté du fossé, cinq pans d'épaisseur, et aux murs latéraux cinq pans et demi, en ayant soin de lier ces derniers avec l'ancienne muraille du rempart et de *farcir* de pierre et de terre, comme dit l'acte, l'espace resté vide entre les murs de la tour et l'enceinte murale.

La tour ainsi construite jusqu'à la hauteur de la *courserie*, ou du chemin de ronde situé derrière le crénelage du rempart, devra être

[1] Suivant Rivoire (*Statistique du département du Gard*, t. II, p. 499 et 500), le château et les remparts de la ville furent entièrement démolis, lorsque Louis XIII pardonna aux habitants qui avaient pris parti pour le duc de Montmorency. Le mot *entièrement* est de trop : la démolition ne fut pas complète; car nous avons vu de nos yeux des portions importantes de l'enceinte murale, qui avaient échappé à la destruction.

Digitized by Google

encore élevée de deux toises, puis couverte d'une voûte. Cette chambre voûtée, appelée *crota*, restera ouverte du côté de la ville [1]. Deux archères à croisillon, *arquerie cum cruce*[2], seront pratiquées dans le mur de face, et une sans croisillon dans chacun des murs latéraux; différence qui s'explique assez par la position de ces dernières archères, destinées seulement à enfiler la courtine dans une direction unique, au lieu que les premières devaient servir à faire rayonner en divers points, sur les assaillants, les projectiles de guerre usités au XIVe siècle.

Au-dessus de la voûte, la tour sera *barbacanée* ou munie d'une barbacane. Remarquons que le verbe *barbacanari* n'a été recueilli ni par Du Cange, ni par ses continuateurs. Le Glossaire de la basse et moyenne latinité donne, il est vrai, le substantif *barbacana*, mais seulement dans le sens peu précis de « fortification extérieure[3], » entièrement distincte du mur, de la porte ou du passage dont elle défend les abords. C'est aussi dans le même sens qu'il faut prendre les barbacanes dont il est question dans un curieux document sur le siége de Carcassonne, publié par M. Douet d'Arcq[4], ainsi que celles mentionnées dans deux chartes du XIIe siècle qui font partie du *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, donné par M. B. Guérard[5]. Enfin M. Viollet-Leduc, dans son savant *Dictionnaire de l'architecture française*[6], définit la barbacane « un ouvrage de fortification avancé qui protégeait un passage, une porte ou poterne, et qui permettait

[1] Ce mode particulier, usité dans les fortifications de l'Italie et du midi de la France, avait le défaut de rendre la défense des tours solidaire de celle de la ville. Une fois l'ennemi entré dans la place, les tours ne pouvaient résister davantage, comme le remarque M. Viollet-Leduc. (Voyez son *Dictionnaire*, au mot *Architecture militaire.*)

[2] « A dater du milieu du XIVe siècle, dit M. Viollet-Leduc, la rainure dont se compose l'archère est souvent entaillée, vers son milieu, par une traverse formant une sorte de croix pattée, ainsi qu'on le voit dans les remparts d'Avignon. » (*Dictionnaire de l'architecture française*, au mot *Meurtrière*, t. VI, p. 393 et 394.)

[3] « *Barbacana*, propugnaculum exterius quo oppidum aut castrum, præsertim vero eorum portæ aut muri, muniuntur : unde *antemurale*, *promurale*, *murus exterior*, non semel appellatur, » etc. Suivent de nombreuses citations se rapportant à des fortifications avancées qu'on ne saurait confondre avec l'objet qu'elles protégent. (*Gloss. med. et infim. lat.* verbo *Barbacana.*)

[4] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2e série, t. II, p. 363 à 379. Voyez particulièrement la note 1 de la page 369.

[5] *Chartul. S. Vict.* 1857, in-4°, t. II, p. 578 et 588.

[6] Tome II, p. 111, au mot *Barbacane.*

Digitized by Google

à la garnison d'une forteresse de se réunir sur un point saillant à couvert, pour faire des sorties, pour protéger une retraite ou l'introduction d'un corps de secours.» Cette définition est conforme à la valeur primitive du mot et s'applique très-bien aux barbacanes ordinaires, particulièrement à toutes celles qui sont antérieures au XIVe siècle.

Mais telle n'est point la barbacane décrite dans notre document. Celle-ci fait partie intégrante de la tour de Bagnols; elle en couronne le faîte, et se rapporte à l'ensemble des mâchicoulis et du crénelage dont le détail suit. En effet, après avoir dit que la tour sera *barbacanée* à la partie supérieure, l'acte ajoute, comme explication, qu'il y aura de petits arceaux ou des arcatures, *arqueti*, reposant sur des corbeaux ou consoles, *boqueti*, qui s'engageront dans les murs tant au-dessous de la voûte qu'au-dessus[1]; que sur le tout on construira un petit mur en saillie ou parapet de quatre pans de hauteur, d'un pan et quatre doigts d'épaisseur, appelé *empiecha*, et sur lequel seront édifiés les merlons. Voilà toutes les pièces qui constituent la barbacane de la tour. Comme elles en surplombent le pied et en défendent l'approche, on comprend sans peine que, par extension, elles aient reçu un nom réservé, avant l'usage des mâchicoulis fixes et en pierre, à un travail avancé de fortification. S'il restait quelque doute à cet égard, il nous suffirait, pour le lever, de citer un texte des plus explicites tiré d'un document à peu près contemporain, d'une charte de l'année 1386, où il est dit que la barbacane d'une tour a deux cannes et un pan de hauteur à partir du premier corbeau ou de la première assise de l'encorbellement jusqu'au sommet du merlon, *computando a primo boqueto usque ad altius de merleto*[2].

Nous rapportons d'autant plus volontiers ce dernier texte qu'il

[1] Cette manière de poser les corbeaux partie au-dessus et partie au-dessous de la voûte, *tam supra crotam quam sub crota, in locis competentibus*, s'explique par la raison que, l'encorbellement étant à la hauteur moyenne de la voûte, les lignes horizontales formées par les assises correspondantes de corbeaux coupaient nécessairement les lignes courbes de l'intersection ogivale.

[2] «Item barbacana dicte turris, computando a primo boqueto usque ad altius de merleto, habet de alto duas cannas et unum palmum.» (*Charta ann. 1386, ex tabul. S. Vict. Massil.*) — Cette charte, à cause sans doute de sa date relativement peu ancienne, n'a pas trouvé place dans le *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, publié par B. Guérard. Dom Carpentier, qui en rapporte le précédent extrait sous le mot *Boquetus*, ne la connaissait pas ou l'avait perdue tout à fait de vue, lorsqu'il re-

Digitized by Google

peut encore servir à fixer le sens de *boquetus*, traduit par les mots *pieu*, *soliveau*, dans une addition de D. Carpentier au Glossaire de Du Cange; définition exacte en tant qu'elle désignerait les solives horizontales des anciens hourdages en bois placés vers le haut des murailles, inexacte si elle s'applique aux consoles des mâchicoulis du XIVe siècle.

De toute nécessité celles-ci devaient être en pierre, en raison des constructions supérieures qu'elles supportaient. Du reste, l'emploi de ces deux sortes de consoles étant analogue, il est naturel de voir la même appellation passer des unes aux autres, lors du changement de système survenu dans ce genre de fortification, qui avait, en général, substitué les mâchicoulis de pierre aux vieux hourds de bois [1].

Ici donc, pour le terme *boquetus*, comme tout à l'heure à l'égard de celui de *barbacana*, il y a lieu de compléter les définitions offertes par le vaste trésor d'érudition que nous a légué Du Cange, et que ses dignes continuateurs ont tant enrichi en continuant le dépouillement des textes, sans en épuiser la mine à jamais féconde.

Témoin encore le mot *empiecha*, que nous n'avons pu trouver dans aucun glossaire latin ou roman, du moins sous cette forme. D'après notre acte, sa signification est certaine : c'est le parapet saillant appuyé sur les arcatures, servant de base aux merlons et destiné à protéger les assiégés postés sur le chemin de ronde.

Il convient peut-être de rapprocher ce terme de ceux d'*empencha*, *empeincha*, *espincha*, variantes d'un même mot, que Raynouard, dans son *Lexique roman*, traduit par « poussée, impulsion, coup », auquel Honorat, dans son *Dictionnaire provençal-français*, donne à peu près le même sens, et qu'il tire du latin *impingere*, « pousser, jeter contre ». En effet, l'*empieche* est ici une sorte de contre-mur jeté en avant du rempart; c'est ce que M. Viollet-Leduc appelle d'une façon pittoresque « la ventrière des crénaux ».

En voilà assez pour établir la valeur des termes techniques de notre acte; poursuivons l'analyse du devis.

Les arcatures des mâchicoulis seront au nombre de sept sur le

visait l'article de Du Cange consacré aux *barbacanes*. S'il l'eût citée sous ce dernier titre, il aurait senti le besoin de compléter les commentaires de son savant devancier, en donnant au mot *barbacane* une signification nouvelle qui pût cadrer avec le passage en question.

[1] Voyez le *Dictionnaire* de M. Viollet-Leduc, aux mots *Hourds* et *Mâchicoulis*.

Digitized by Google

mur de face et de quatre sur chacun des murs latéraux. Afin que la tour n'interrompe pas le chemin de ronde, on laissera de chaque côté, auprès de la *courserie*, un espace suffisant pour le passage d'un homme, et on y fera des portes munies elles-mêmes d'arcatures du côté extérieur des murailles. ce qui peut s'entendre ou des mâchicoulis en ressaut, destinés à masquer l'abord des portes aux assaillants du dehors, en liant les remparts à la tour, comme l'enceinte murale d'Avignon en offre encore des exemples[1]; ou plutôt de simples mâchicoulis disposés en rangée oblique, coupant l'angle formé par la rencontre du mur d'enceinte et de la tour. En effet, il n'est ici nullement question de gradins; la chambre voûtée paraît devoir être de niveau avec le chemin de ronde[2], et peut-être l'ouverture des portes, au lieu de viser ce chemin, le débordait un peu extérieurement.

Au-dessous de la voûte, le mur antérieur et les murs latéraux seront percés chacun d'une fenêtre garnie de fer, d'où l'on puisse voir au dehors et jusqu'au pied de la tour.

L'emploi des *cayrons* taillés ou pierres de taille n'étant prescrit que pour les archères, la barbacane, les arcatures, les portes et les fenêtres, le corps de la tour devait être simplement en moellons. Si les entrepreneurs les tirent tous des roches qui se trouvent dans le fossé près de la tour, roches qui sont réputées impropres à la taille, le fossé étant ainsi approfondi et par cela même amélioré, ils recevront une gratification de quinze florins d'or, monnaie du roi; s'ils n'en tirent pas assez pour le complément de la construction, la gratification sera proportionnée à la quantité extraite. Ils auront d'ailleurs la faculté de prendre leurs matériaux, au besoin, partout où ils en trouveront dans la juridiction de Bagnols, sauf indemnité pour les propriétaires, arbitrée à dire d'experts, sans nuire aux édifices et sans détruire les clôtures. On voit là une application du principe d'expropriation pour cause d'utilité publique, principe aussi ancien que les sociétés humaines, mais qui n'a guère été réglementé que dans les législations modernes.

Le prix de l'ouvrage est fixé à six florins d'or par toise carrée,

[1] « Les échauguettes flanquantes et les tours, remarque M. Viollet-Leduc, à propos des remparts d'Avignon, étant plus élevées que les courtines, le chemin de ronde devient un emmarchement et les mâchicoulis ressautent..... chaque marche est percée de son mâchicoulis. » (*Dict.* t. VI, p. 210.)

[2] Voyez ci-dessus, p. 262.

Digitized by Google

l'une comptée dans l'autre, les murs étant de diverses épaisseurs. A la fête prochaine de Noël la tour devra atteindre la hauteur des merlons du rempart, et être complétement terminée à la fête suivante de Pâques.

Les procureurs de la commune qui passent le marché se chargent d'obtenir l'agrément des seigneurs de Bagnols; et ceux-ci interviennent à la fin de l'acte pour donner le consentement requis. Ce sont : Bertrand de Bagnols, chevalier; Rostang d'Urre[1], damoiseau, agissant en leur nom et au nom des autres coseigneurs; et au-dessus d'eux leur suzerain, Guillaume Roger de Beaufort, vicomte de Turenne, représenté ici par Raymond Du Colombier, son viguier. Ce haut baron, de l'illustre maison limousine des Roger, neveu de Clément VI et frère de Grégoire XI, avait acquis, en 1352, le domaine de Bagnols, de la famille des Ursins, qui le tenait du roi[2]. Il devint plus tard recteur du Comtat Venaissin, et rendit d'importants services au pays[3].

L'année 1368, date du document que nous venons d'étudier, répond à une des époques les plus troublées et les plus désastreuses de l'histoire du pays. C'était le temps où les grandes compagnies foulaient la France en tous sens, portant partout la dévastation, le pillage, l'incendie et la mort[4]; où elles poussaient l'insolence jusqu'à venir menacer et outrager le souverain pontife dans sa citadelle d'Avignon, en lui arrachant deux cent mille francs d'or, avec l'absolution de l'excommunication qu'il avait fulminée contre elles[5]. C'était le temps où la Provence en particulier, sous la main d'une

[1] Rostain d'Urre est mentionné comme coseigneur de Bagnols, dans l'*Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin* (t. III, p. 620), par Pithon-Curt, qui met vers l'année 1350 son mariage avec Louise de Sade, fille de Pierre et de Guillemette Du Colombier. Il est donc probable qu'il était l'allié de Pons et de Raymond Du Colombier, qui figurent dans notre acte, le premier en qualité de procureur de la commune de Bagnols, le second comme viguier.

[2] Dom Vaissète, *Hist. de Lang.* t. IV, p. 251, et Rivoire, *loco supra cit.* — La maison de Roger, qui avait eu d'abord pour seigneurie la terre de Rosiers, dans le bas Limousin, prit ensuite son nom de celle de Beaufort, en Anjou. (De La Chenaye-Desbois, *Dict. de la nobl.* article *Beaufort.*)

[3] Voyez Barjavel, *Dict. historique, biographique, etc. de Vaucluse.*

[4] On peut voir, sur les *Grandes Compagnies au XIVe siècle*, l'article publié par M. de Fréville, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. III, p. 258 à 281.

[5] Vaissète, *loc. cit.* p. 329. — Dans une lettre au pape Urbain V, Pétrarque, indigné d'un tel attentat, le compare à celui qu'avait subi Boniface VIII et le trouve plus humiliant encore. (*Fr. Petrarchæ opera*, éd. de Bâle, p. 820.)

Digitized by Google

femme trop souvent occupée de plaisirs, souffrait à la fois tous les maux qu'entraînent le brigandage, l'anarchie et l'invasion; le temps enfin où il y avait si peu de sûreté pour les biens, de sécurité pour les personnes, que les états de ce malheureux comté, assemblés à Sisteron, ordonnaient aux populations rurales de se réfugier dans les villes et les châteaux forts, après avoir détruit tous les villages qui n'étaient pas en mesure de se défendre[1].

Profitant des malheurs publics et de l'absence de la reine Jeanne, retenue en Italie, le duc d'Anjou, alors gouverneur du Languedoc pour le roi Charles V, son frère, se faisait céder par l'empereur d'Allemagne le vain titre de *roi d'Arles* pour colorer d'un prétendu droit ses vues ambitieuses, et, prenant à sa solde les grandes compagnies, à peine revenues d'Espagne, envahissait la Provence épuisée[2].

Le registre même du notaire Salabardi a gardé un souvenir de l'injuste agression de Louis d'Anjou. L'acte qui précède immédiatement[3] le marché passé par la commune de Bagnols se rapporte à un épisode inconnu de la cruelle lutte provoquée par cette tentative de conquête. Il relate la prise de Louis de Sabran-Forcalquier, seigneur de Cereste[4], faite dans une rencontre entre les gens du duc d'Anjou et les Provençaux, partisans de la reine Jeanne ou qui voulaient l'indépendance de leur pays. Son vainqueur, Guio le Porc, qui se qualifie *damoiseau du diocèse de Rennes en Bretagne*, exige de lui une rançon considérable pour l'époque, cinq cents florins d'or, dont il reçoit quatre cents, sans faire grâce du reste, promettant seulement la mise en liberté après le payement intégral de la somme. L'acte de quittance, qui nous a paru mériter d'être transcrit ci-après, est passé à Bagnols dans l'hôtel et en présence de Rostang d'Urre, que nous avons déjà vu figurer dans le prix fait de la tour; de Pons de Sabran, parent sans doute du jeune prisonnier, et d'un

[1] Cette assemblée des États de Provence eut lieu en 1367. (Papon, *Hist. de Prov.* t. III, p. 215.) Déjà, en 1363, les mêmes États avaient ordonné de réparer les fortifications des places et d'en construire de nouvelles. (*Ibid.* p. 209.)

[2] Bouche, *Hist. de Provence*, t. II, p. 385 et suiv. Vaissète, *loc. cit.* p. 335; Papon, t. III, 217.

[3] Livre des *Brèves Notes* de Salabardi, fol. 47.

[4] Jean-Louis de Sabran-Forcalquier, seigneur de Ceireste, est cité par Papon (*loc. cit.* p. 293) parmi les gentilshommes qualifiés, comme ayant sous sa conduite vingt lances de trois chevaux chacune, lors de la levée de trois cents lances ordonnée pour chasser de la Provence le vicomte de Turenne.

Digitized by Google

certain Jean Testadaur (Tête-d'Or), dont le nom sent son chevalier d'aventure, non moins que celui du breton Guio le Porc. L'argent est compté par Bermund, seigneur de La Voute, chevalier qui, lui-même, avait été pris par Du Guesclin, au mois de mars précédent, lors du siége de Tarascon[1].

Les villes du Languedoc, voisines, comme Bagnols, du théâtre de la guerre, ne pouvaient y rester étrangères et partageaient à peu près les mêmes périls, les mêmes alarmes que celles de la rive gauche du Rhône[2]. De là l'empressement de cette commune à se mettre en état de résister à un coup de main. Le court délai accordé aux entrepreneurs de l'ouvrage, pour terminer la tour destinée à protéger la partie vulnérable du rempart, montre assez que les habitants et les seigneurs de Bagnols agissaient sous la terreur des événements qui s'accomplissaient sous leurs yeux[3]. Et, singulier rapprochement, le principal seigneur qui concourait au complément des fortifications de Bagnols pour mettre la ville à l'abri des bandes dévastatrices, Guillaume Roger de Beaufort, était le père même de ce redoutable vicomte de Turenne qui devait bientôt, à la tête de ses *Tuchins*[4], dignes héritiers des grandes compagnies, ravager la contrée de la façon la plus horrible, jeter bas tant de tours et de murailles, saccager tant de villes et de châteaux.

En résumé, la tour de Bagnols, telle qu'elle résulte du devis précédemment détaillé, offre une base rectangulaire massive, plus

[1] Papon, qui rapporte le fait, appelle ce chevalier *Bernard* d'Anduze, seigneur de La Voute (*loc. cit.* p. 218.), se trompant, selon toute apparence, pour le prénom, car la minute du notaire porte ici, d'une manière bien lisible, *Bermundo*.

[2] Suivant la remarque de dom Vaissète (t. IV, p. 336), par suite de cette guerre, «des semences de division subsistèrent entre Louis d'Anjou et Jeanne de Naples, de «même qu'entre les Languedociens et les Provençaux, jusqu'au mois d'avril 1371,» que le pape Grégoire XI intervint pour la conclusion d'un traité de paix. (Papon, *loc. cit.* p. 220.)

[3] C'est aussi vers le même temps que le pape Urbain V, qui avait repris, en 1364, l'œuvre si urgente des remparts d'Avignon, termina cette couronne murale, qui forme encore la plus belle décoration de la vieille cité pontificale, après l'avoir tant de fois protégée pendant le moyen âge contre les incursions que lui valaient son heureuse position et la renommée de ses richesses. (Voyez la *Notice hist. sur les anciens remparts d'Avignon*, publiée par M. P. Achard, dans l'*Annuaire de Vaucluse* pour 1850, p. 349.)

[4] On peut voir, sur les *Tuchins* et les horribles excès commis par eux, sous la conduite de Raymond de Turenne, tous les historiens de Provence, notamment Nostradamus, p. 500 et suiv. Papon, t. III, p. 255 et suiv.

Digitized by Google

large que profonde, adossée au rempart et d'où s'élèvent des murs nus jusqu'à la hauteur du chemin de ronde du rempart, *corsseria barrii*. A partir de ce point est une voûte non fermée par derrière, *crota*, au-dessous de laquelle le mur de face est percé de deux archères à croisillon, *arquerie cum cruce*, et d'une fenêtre ferrée, et chaque mur latéral, d'une archère sans croisillon, *arqueria sine cruce*, ainsi que d'une fenêtre pareille à la précédente. Une *barbacane* termine la tour. Le couronnement qui porte ici ce nom, plus souvent usité dans un autre sens, se compose de mâchicoulis, ouvertures ménagées entre des consoles en encorbellement, *boqueti*, servant de bases à des arcatures, *arqueti*, qui supportent le parapet en saillie, *empiecha*, sur lequel reposent les merlons, *merleti*. Enfin deux portes latérales, munies par devant de mâchicoulis avec leur accompagnement ordinaire, *cum arquetis*, relient l'intérieur de la tour au chemin de ronde.

Le tout rétabli par la pensée, car malheureusement la construction du moyen âge a disparu, constitue un ensemble dont l'aspect rappelle très-bien, à quelques variantes de détail près, la plupart des tours dont le XIVe siècle avait doté presque toutes les villes et bourgs du Comtat Venaissin, et dont les spécimens, minés par le temps et plus encore par la main ignorante des hommes, deviennent chaque jour plus rares, au grand regret des archéologues et des amis du pittoresque.

I.

Marché passé par la commune de Bagnols pour la construction d'une tour.
(Super edifficio nove turris de Posterla.)

25 Septembre 1368.

Anno quo supra[1] et die XXV septembris, regnante et presidente quibus supra[2], noverint universi quod, cum ab antiquo inter duo portalia ville Balneolorum[3], scilicet Sancti Egidii et de Posterla, juxta et extra menia dicte ville, fuisset inceptum fundamentum unius turris in assisum edificande in ipso loco pro tempore, in vallis ville predicte, cujus turris fundamentum

[1] L'acte qui précède immédiatement porte la date M.CCC.LXVIII.

[2] Voyez ci-après la formule initiale de l'acte suivant, qui, dans le registre est avant celui-ci.

[3] Bagnols, petite ville du bas Languedoc, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Uzès, département du Gard.

Digitized by Google

predictum inceptum habere dicitur in parte superiori de longitudine tres cannas et dimidiam, et de latitudine novem palmos, hinc est quod, hac die, Poncius Columberii et Guillelmus Payrerii, procuratores universitatis dicte ville, nomine suo et nomine Jacobi Christofori et Johannis Decani, sociorum suorum in officio dicte procurationis ac procuratorio nomine dicte universitatis, concesserunt Petro Danielis, domicello, condomino castri de Ruppe[1], et Petro Fabri, carraterio de Balneolis, et Johanni de Conces, lapicide de Isseraco[2], habitatore Balneolorum, presentibus, stipulantibus et recipientibus, turrim edifficandam supra fundamentum predictum; ita quod edificari debeat de bonis lapidibus et scemento calcis et arene, modo et forma subscriptis. Videlicet quod murus edifficandus de longitudine dicte turris, videlicet a facie et parte fossati, habeat de latitudine seu spissitudine quinque palmos; muri vero, qui fient in lateribus dicte turris, habeant de latitudine a quolibet latere quinque palmos et dimidium, et quod muri laterales ligentur cum muro antiquo barrii, et talibus muris debeat altiari dicta turris usque ad equalitatem corsserie que est supra barrium; id autem quod remaneret cavum infra dictos muros anteriorem et laterales ac barrium debeat impleri et farciri lapidibus et terra; ab equalitate vero dicte corsserie supra debeat altiari et levari dicta turris similibus muris, videlicet anteriori et lateralibus usque ad altitudinem duarum cannarum, et deinde fieri debeat crota, qua cohoperiatur dicta turris; preterea dicta turris a corsseria barrii et supra sit apperta a parte ville, et in muro anteriori dicte turris fiant due arquerie, quelibet cum cruce, et ab utroque latere ejusdem turris fiat una arqueria sine cruce, et omnes fiant de cayronibus excisis sive de talhiis. Item quod dicta turris debeat supra crotam barbacanari de cayronibus excisis, cum arquetis de cayronibus excisis, et supra bocquetos sufficientes, qui ponentur tam supra crotam quam sub crota in locis competentibus, ita quod supra crotam fiat in muro anteriori et in muris lateralibus empiecha altitudinis quatuor palmorum et spissitudinis seu latitudinis unius palmi et quatuor digitorum, et supra illam empiecham edifficentur merleti, quorum quilibet habeat de altitudine tres palmos, et ejus murus habeat de spissitudine unum palmum et quatuor digitos, sicut empiecha; et quod fiant in muro anteriori dicte turris septem arqueti, et in quolibet latere quatuor. Item quod juxta corsseriam dimittatur spacium sufficiens per quod homo possit transire, et ibi fiant porte de cayronibus excisis, cum superliminaribus lapideis; et quod ipse porte fiant a parte anteriori turris cum arquetis. Item quod sub crota fiat in muro anteriori dicte turris una fenestra de cayronibus excisis, per quam homo existens infra dictam turrim possit respicere exterius et ad pedem muri, et ipsa fenestra debeat esse ferrata, et ab utroque latere dicte turris fiat similis fenestra. Item quod dicta turris debeat

[1] La-Roque, château et village du canton de Bagnols.
[2] Issirac, village du canton de Pont-Saint-Esprit (Gard).

Digitized by Google

edificari usque ad altitudinem merleti muri veteris hinc ad instans festum Nativitatis Domini; residuum vero fieri debeat et compleri hinc ad proximum festum Pasche. Et pro premissis dicti procuratores, procuratorio nomine dicte universitatis, dare et solvere teneantur et debeant, ac promiserunt dictis Petro Danielis, Petro Fabri et Johanni pro singulis cannis quadratis valorem sex florenorum auri in moneta regia nunc currente; de quibus dare et solvere debeant valorem quinquaginta florenorum auri hinc ad diem dominicam proximam; dum vero fiet et continuabitur edifficium, solvetur residuum temporibus opportunis; ita de pacto expresso quod dicti Petrus et Petrus ac Johannes sibi ipsis provideant in et de omnibus sibi necessariis ad premissa sumptibus eorum propriis, et quod dicta universitas seu procuratores vel singulares persone ejusdem non teneantur eisdem ad aliud quam solvendum dictum valorem sex florenorum auri pro qualibet canna quadrata, una comnumerata cum alia; hoc salvo et in pactum expressum deducto quod dicti Petrus, Petrus et Johannes possint, si voluerint, eximere pro edifficio dicte turris lapides de saxis que sunt in vallato propinquiora dicte turri, et si contingat quod inde eximant in tanta quantitate que sufficiat ad complementum dicte turris, preterquam id quod erit necesse pro opere de talhiis, quia dicta saxa non reputantur ad excidendum ydonea, dicti procuratores, quo supra nomine, teneantur et debeant dare dictis Petro, Petro et Johanni valorem quindecim florenorum auri in moneta regia, nunc currenti, quia ex hoc fiet melior condicio vallati predicti; si vero inde eximant in quantitate que non sufficeret ad complendum edifficium supradictum, tunc et in eo casu proportionaliter pro quantitate que edifficabitur solvatur pars dictorum xv florenorum auri. Item fuit actum per pactum expressum quod, si dicti Petrus, Petrus et Johannes non eximerint de saxis predictis lapides aliquas vel non in tanta quantitate que sufficeret ad complementum dicte turris, ipsi possint accipere lapides ad hoc necessarios ubicumque eos reperirent extra villam infra jurisdictionem Balneolorum, sine detrimento edifficiorum alienorum et sine destructione aliene clausure, facta tamen prius extimatione lapidum hujusmodi per probos viros in talibus expertos, G. Juvenelli et P. Torgon, aut duos alios, et soluto justo precio illis quorum lapides ipsi essent; et quod dicti procuratores curent et faciant quod domini dicte ville consentiant huic pacto. Et incontinenti preffati Petrus Danielis, Petrus Fabri et Johannes de Conces, predicta recipientes per modum predictum, promiserunt dictis Poncio Columberii et Guilelmo Payrerii, procuratoribus et procuratorio nomine dicte universitatis ac michi, subscripto notario, tanquam persone publice, presentibus, stipulantibus et recipientibus nomine dicte universitatis, se edifficaturos sumptibus suis propriis dictam turrim modo et forma predictis et infra terminos antedictos. Et nisi predicta sic attenderent dicte partes, etc. Ad que omnia et singula attendenda, etc. promittentes dicte partes quibus supra nominibus se nihil fecisse, etc. Renunciaverunt, etc. et ita tenere, etc. juraverunt, etc.

Digitized by Google

Et incontinenti Raymundus Columberii, vicarius Balneolorum pro magnifico et potenti viro domino Guillelmo Rogerii de Bello Forti[1], milite, vicecomite Turenne[2], domino superiore Balneolorum, et nobiles viri dominus Bertrandus de Balneolis, miles, et Rostagnus de Urrio[3], domicellus, condomini Balneolorum, pro se et aliis dominis Balneolorum, dicto ultimo pacto inter partes habito consenserunt. De quibus utraque pars, quibus supra nominibus sibi fieri peciit publicum instrumentum. Acta fuerunt hec Balneolis, in operatorio heredum Rostagni Payrerii, quondam condomini Balneolorum, scito in platea, presentibus testibus R. Ruffi, Poncio Beniventi, Durando Fornerii, G. Bermundi, Jacobo Portalis, Johanne Pellegrini, Raynaudo Felissii, Johanne Cordurerii, Hugone Decani, de Balneolis, domino Bordilhani, presbitero de Trescis[4], G. d'Albeyre, domicello de Monte Areno[5].

Pour copie conforme à la minute originale, insérée aux fol. 47 v° et 48 d'un *Livre de Brèves Notes de Bertrand Salabardi, notaire public de l'évêque d'Uzès.*

Au bas de la minute on lit : In cartulario est ad plenum; *ce qui signifie que le notaire, après l'avoir sommairement écrite, en présence des parties contractantes, dans son livre des* Brèves Notes, *l'a transcrite tout au long dans son livre des* Étendues, *en remplaçant les* etc. *par les interminables formules d'usage, qui devaient figurer dans les expéditions de l'acte. Voilà pourquoi cette minute, devenue dès lors inutile, est cancellée, comme toutes celles du même registre qui portent en marge la même indication.*

II.

Quittance de 400 florins à valoir sur une rançon de 500 florins d'or, imposée par Guio le Porc à son prisonnier, Louis de Forcalquier, seigneur de Céreste. (Ludovici de Forchalquerio[6], domicelli, domini de Cesaresta[7].)

8 Septembre 1368.

Anno Domini M.CCC.LXVIII et die VIII septembris, domino Karolo, Dei gracia rege Francorum, regnante, et reverendo in Christo patre domino

[1] Beaufort-en-Vallée, ville d'Anjou, maintenant chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire).

[2] Turenne, petite ville du bas Limousin, aujourd'hui département de la Corrèze, arrondissement de Brives, canton de Meyssac.

[3] Urre ou Eurre, village du Dauphiné, département de la Drôme, arrondissement de Die, canton de Crest.

[4] Tresques, village du bas Languedoc, département du Gard, canton de Bagnols.

[5] Montaren, département du Gard, arrondissement et canton d'Uzès.

[6] Pour compléter le sens de ce titre, il faut sous-entendre un mot, tel que *acta* ou *instrumentum*.

[7] Céreste, village de Provence, aujourd'hui dans le département des Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier, canton de Reillanne.

Digitized by Google

Bonapare[1], eadem gracia Uticense episcopo, presidente, noverint universi quod Guio le Porc, domicellus diocesis Redonensis in Britannia, confessus fuit et recognovit nobili et potenti viro domino Bermundo de Vouta[2], militi, et michi subscripto notario, tanquam persone publice, presentibus, stipulantibus solempniter et recipientibus nomine Ludovici de Forchalquerio[3], domicelli, domini de Cesaresta, ac pro ipso Ludovico et suis, scilicet a dicto domino Bermundo tradente et solvente nomine dicti Ludovici, habuisse et recepisse realiter in bona pecunia numerata quadringentos florenos auri de debito et in diminutionem debiti quingentorum florenorum auri, in quibus eidem Guioni dandis et solvendis dictus Ludovicus tenebatur, ut dicitur, ex causa financie per dictum Ludovicum cum ipso Guione, prout asserebat, facte ratione captionis et prisionis de ipso Ludovico per dictum Guionem nuper facte in quodam conflictu habito sive facto in partibus Provincie seu Forchalquerii, inter gentes domini ducis Andegavensis[4], ex parte una, et gentes comitatuum Provincie et Forchalquerii, ex altera. De quibus quadringentis florenis auri dictus Guio pro paccato se tenuit et contento, et dictum Ludovicum et suos inde quittavit, liberavit penitus et absolvit, cum pacto de ipsis ulterius non petendis; promitens quod, datis et solutis sibi centum florenis auri restantibus ad solvendum de dictis quingentis, dictum Ludovicum licenciabit et dimittet omnino, ut quocumque voluerit libere possit abire, nec ab eo quicquam aliud petet. Et ita attendere promisit, fide data, et juravit. De quibus, etc. Actum Balneolis, in hospicio nobilis Rostagni de Urrio, condomini Balneolorum, presentibus testibus ad hoc vocatis et rogatis nobilibus viris domino Johanne Testadaur, milite; Rostagno predicto, Poncio de Sabrano, condomino castri de Sabrano[5]; Rostagno de Aralate, de Balneolis. Ego vero Bertrandus Salabardi, notarius dicti domini Uticensis episcopi publicus, etc.

Pour copie conforme à la minute originale, ibid. fol. 47.

DELOYE,

Correspondant du Ministère de l'Instruction pour les travaux historiques.

[1] Bonpar Virgile, évêque d'Uzès de 1366 à 1371.

[2] La Voulte, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Privas (Ardèche.)

[3] Forcalquier, chef-lieu d'arrondissement des Basses-Alpes. Le seigneur qui porte ici le titre de cet ancien comté de la Provence appartenait à la puissante maison de Sabran. (Voy. *supra*, page 13, note 3.)

[4] Louis d'Anjou, frère du roi Charles V.

[5] Sabran, ancien château du Languedoc, aujourd'hui dans le canton de Bagnols.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société d'émulation du Doubs, à Besançon. — Mémoires, 3e série, VIIe volume, 1862 (publié en 1864), in-8°.

Alaise et *le Moniteur*, par M. A. Delacroix. 92 pages.

Notice sur les fouilles faites, en 1857 et 1858, aux sources ferrugineuses de Luxeuil, par M. E. Delacroix. 14 pages.

Chemins, habitations et *oppida* de la Gaule au temps de César, 1re partie, par M. P. Bial. 288 pages.

Rapport sur l'exposition universelle de Besançon en 1860, par M. L. Bretillot. 6 pages.

Notice sur Théophile Bruand, par M. A. Delacroix. 8 pages.

La bataille de Vesontio et ses vestiges; rapport sur les fouilles de Bois-Néron, par M. Aug. Castan. 13 pages.

Société du Berri (Indre et Cher), *à Paris. — Compte rendu des travaux*, 11e année, 1863-1864. Paris, novembre 1864, gr. in-8°.

Résumé des travaux de la Société du Berri pendant les deux dernières années (1862-1863), par M. Fauconneau-Dufresne, secrétaire. 15 pages.

Inauguration des eaux du Nil à Suez, le 29 décembre 1863, par M. Corbin de Mangoux. 13 pages.

Étude sur Bourdaloue, par M. Alexis Doinet. 46 pages.

Étude sur la confrérie des Apôtres établie en l'église collégiale et séculière de Saint-Silvain de Levroux, en 1540, par M. Ernest Lambron. 15 pages.

Étude sur Jacques Cœur, par M. Vallet de Viriville. — Notes complémentaires. En tout, 38 pages.

Mézières en Brenne et la famille Turquet de Mayerne, par M. Desplanque. 62 pages.

Procès-verbal de la présentation annuelle d'un pot de fleurs au seigneur

Digitized by Google

de Châteauroux (20 mai 1777), communiqué par M. Hubert. Rapport de M. de La Tramblais. 5 pages.

Bourges en 1753 et 1754, 1re et 2e partie, par M. Ubicini. 30 pages.

Les belles amours du chevalier sans reproche (sire Louis de La Trémouille), publié par M. Just Veillat. 20 pages.

La fiancée de Jouy, par M. Ed. André. 6 pages.

Les voies romaines dans les environs du Blanc et d'Argenton, par M. de la Tramblais. 18 pages.

César chez les Bituriges, par M. Hipp. Boyer. — Note de la rédaction. En tout, 41 pages.

Notice historique sur les travaux de Jean Méry, anatomiste, etc. (1645-1722), par M. le docteur J. Ch. Herpin. 40 pages.

Le Berri au salon de peinture et les artistes en Berri depuis trente ans, par M. Ulrich-Richard Desaix. 13 pages.

Influence de la bière et du tabac sur la jeunesse, par M. Stanislas Martin. 21 pages.

Notices nécrologiques sur MM. Ernest Simon, le commandant Carraud, le capitaine Pays et Eugène Desjobert. En tout, 12 pages.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier. — Mémoires (section de l'association philotechnique), année 1863, in-8°.

Sur un usage antique conservé à Lons-le-Saunier, par M. A. Fourtier. 6 pages.

Mémoire sur la Franche-Comté en 1698, par M. A. Fourtier. 16 pages.

Notice sur la commanderie de Saint-Antoine de Ruffey, par M. D. A. Thiboudet. 26 pages.

Études archéologiques sur le cadastre du Jura, par M. Ed. Toubin. 10 pages.

Notice sur l'instruction publique en Franche-Comté, par M. Corneille Saint-Marc. 92 pages.

Notice sur Pierre de Saint-Julien de Balleure, par M. A. Fourtier. 10 pages.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier. (Suite.) — *Mémoires* (section de l'association philotechnique), année 1864, in-8°.

Lettres inédites du cardinal de Granvelle (1582-1583). — Le cardinal de Granvelle à M. de Broissia. — Publiées par M. Junca. 228 pages.

Digitized by Google

Rapport sur un groupe d'antiquités celtiques découvertes à Publy, par M. Junca. 12 pages.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende. — Bulletin, t. XVI, 1865, livraisons de janvier à juin, in-8°.

Église cathédrale de Mende. — Documents relatifs à sa construction, publiés par M. Ferdinand André, archiviste. 7 pages.

Légendes de saint Hilaire, évêque de Mende au VIe siècle, et observations de M. Charbonnel. 21 pages.

Nécrologie : M. Cambassèdes. 3 pages.

Notice sur la vie et les travaux de M. J. Cambassèdes, par M. Planchon. 42 pages.

Procès-verbal de 1762, fait par Pierre-Louis Bonneterre, féodiste-arpenteur de la ville de Chirac. 3 pages.

Notes sur le monastère du Chambon, près Marvejols. 8 pages.

Copie du refus fait par la communauté de Villefort d'obéir aux ordres du baron des Adrets. 1 page.

Copie de la délibération pour le choix des députés à envoyer à Genolhac. 4 pages.

Copie textuelle d'un manuscrit d'un habitant de Prévenchères, relatif à la peste de 1720. 16 pages.

Notice sur les monuments de l'époque celtique à Chirac ou dans les environs, par M. l'abbé Boissonade. 10 pages.

Mende a été, même dès le principe, le siége des évêques du Gévaudan. Notice par M. l'abbé Charbonnel. 6 pages.

Notice sur la léproserie de Mende, par M. Ferdinand André. 11 pages.

Notice sur l'imprimerie à Mende, par M. Ferdinand André. 7 pages.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô. — Notices, Mémoires et Documents, IIe volume. Saint-Lô, 1864, in-8°.

Rapport sur la situation de la Société, par M. Ed. Lepingard, secrétaire. 20 pages.

Mont-Castre et Champrépus, étude sur l'emplacement du camp de Q. Titurius Sabinus, lieutenant de César, par M. Ed. Lepingard. 38 pages.

Notice sur l'église Notre-Dame de Saint-Lô, par M. l'abbé Delauney. 89 pages.

Digitized by Google

La cathédrale de Coutances et l'architecture ogivale, par M. E. Didier. 20 pages.

Château et abbaye de Hambye, par M. Ed. Lepingard. 5 pages.

Fiefs des vicomtés de Coutances et d'Avranches au XIVe siècle, par M. C. de Gerville; extraits par M. Dubosc. 22 pages.

Biographie : M. Feuillet, président de la Société, par M. E. Houel. 6 pages.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons. — Mémoires, année 1864, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1863-1864, par M. Émile Perrier, secrétaire. 42 pages.

Notice biographique sur Mgr J. H. Bara, évêque de Châlons, par M. l'abbé Bailly. 10 pages.

Poésies par M. Charbonnier.

Académie impériale de Reims. — Travaux, année 1863-1864, XXXIXe volume; 1865, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'année 1863-1864, par M. Ch. Loriquet, secrétaire général. 21 pages.

Examen du Traité des devoirs de Cicéron, par M. Félix Cadet. 136 pages.

Académie de Stanislas, à Nancy. — Mémoires, année 1863 (volume publié en 1864), in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société (1863), par M. Renard. 27 pages.

Essai sur la langue gauloise, par M. Hegewald. 13 pages.

Description de différentes monnaies trouvées en Lorraine, par M. J. Chautard. 17 pages, avec une planche.

De la philosophie morale de Pétrarque, étude sur le traité intitulé *De contemptu mundi, colloquiorum liber quem Secretum suum inscripsit*, par M. Maggiolo. 20 pages.

Notice historique et biographique sur Chevrier, par M. Gillet. 180 pages.

Palissot et les philosophes, par M. E. Meaume. 87 pages.

La France et l'Orient, cinquième méditation orientale, par M. Leupol. 18 pages.

Digitized by Google

Académie de Stanislas, à Nancy. (Suite.) — *Mémoires*, année 1864 (volume publié en 1865), in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société (1864), par M. Leupol. 18 pages.
Poésie par M. Gomont.
Savitri, drame en un acte avec des chœurs, des danses et des scènes intermédiaires, par M. Leupol. 48 pages.
Le scepticisme de Kant, dialogue, par M. A. de Margerie. 38 pages.
Poésie par M. Darmin.
L'Atlantide de Platon expliquée scientifiquement, par M. Nicklès. 12 pages.

Société polymathique du Morbihan, à Vannes. — *Bulletin*, année 1864, 2e semestre, in-8°.

Étude sur le Manné-Lud en Locmariaquer, par MM. René Galles et le docteur Alphonse Mauricet. 11 pages.
Découverte d'un dolmen sépulcral sous le tumulus de Kergonfals, en Bignan (Morbihan), par MM. René Galles et le docteur Alphonse Mauricet. 7 pages.
Compte rendu de quelques fouilles opérées sur Lanvaux, en Pluherlin, par M. le docteur Fouquet. 8 pages.
Compte rendu de quelques fouilles opérées, en septembre 1864, au pied de cinq menhirs, en Pleucadeuc, par M. le docteur Fouquet. 12 pages.
Fouilles du tumulus du Moustoir-Carnac, par M. René Galles. 9 pages.
Fouilles des dolmens de Kerroch (Locmariaquer), par MM. Gustave et Alphonse de Closmadeuc. 4 pages.
Coup d'œil sur les analogies de la langue bretonne avec le français, le gallois, l'anglais, l'allemand, le latin et le grec, par M. A. Guyot-Jomard. 14 pages.
La dernière nuit d'Arthur Ier, duc de Bretagne, par M. Maguéro. 7 pages.
Mémoires de l'année 1864, qui n'ont pas été publiés dans ce Bulletin. 1 page.

Société polymathique du Morbihan, à Vannes. (Suite.) — *Bulletin*, année 1865, 1er semestre, in-8°.

Le port de Blavet et Jérôme d'Arradon, seigneur de Quinipily, par M. Jegou. 21 pages.

Digitized by Google

Étude des ossements trouvés dans le tumulus du Moustoir-Carnac, par M. le docteur Mauricet fils. 7 pages.

Une question d'hygiène publique traitée dans une petite ville de Bretagne (la Roche-Bernard) au XVIIIe siècle, par M. le docteur Gustave de Closmadeuc. 10 pages.

Tombeau découvert au Manné-Beker-Noz (butte du Hurleur de Nuit), Quiberon, par M. le docteur Gustave de Closmadeuc. 8 pages.

Étude anthropologique du crâne de Manné-Beker-Noz; lettre au docteur G. de Closmadeuc, par M. le docteur Broca. 3 pages.

Académie impériale de Metz. — Mémoires, 45e année, 1863-1864, 2e série, t. XII. Metz, 1865, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'année 1863-1864, par M. Émilien Bouchotte, secrétaire. 24 pages.

Notice biographique sur M. F. Munier, par M. Thiel. 10 pages.

Étude sur M. le comte de Serre, par M. Salmon. 82 pages.

Notice sur Mme la maréchale duchesse de Belle-Isle, par M. L. Leclerc. 54 pages.

Notice sur D. N. H. L. Bardou-Duhamel, et publication de ses Éloges du maréchal Fabert, du maître échevin Lançon et du naturaliste Becœur, avec notes historiques, bibliographiques, etc. par M. F. M. Chabert. 36 pages.

Note sur un médaillon de La Valette, duc d'Épernon, gouverneur et lieutenant général des villes et citadelles de Metz, Verdun, Toul et Marsal, des pays messin et verdunois (1583-1613), par M. F. M. Chabert. 4 pages.

Nouvelles recherches sur les monnaies, médailles et jetons frappés à Metz, par M. F. M. Chabert. 12 pages.

De l'utilité de l'étude du cœur humain pour les jeunes avocats, et, à ce point de vue, d'une lecture raisonnée des œuvres de Shakspeare et de Walter-Scott, par M. le baron de Gerando. 10 pages.

Les principaux ponts du moyen âge à Metz, par M. Raillard. 100 pages.

Les populations rurales de la Moselle avant les communes, par M. Abel. 108 pages.

Note sur l'origine de Dieuze, par M. Ancelon. 10 pages.

Les tournois de Chauvancy-sur-Chier, poëme du XIIe siècle, de Jacques Bretex, par M. Emmanuel Michel. 98 pages.

Rapport sur les tableaux provenant du musée Campana envoyés au musée de Metz, par M. Emmanuel Michel. 8 pages.

Digitized by Google

Commission historique du département du Nord, à Lille. — Bulletin, t. VIII, 1865, in-8°.

Statistique archéologique de l'arrondissement de Valenciennes. 102 pages.

Rapport à M. le préfet sur les travaux de la Commission historique pendant l'année 1863-1864, par M. E. de Coussemaker, président. 2 pages.

Rapport sur une communication de documents faite par M. le baron de Girardot à la Commission historique, par M. A. Desplanque, archiviste départemental. 10 pages.

Analyse d'un compte de dépense de la maison du duc Charles de Bourgogne, par M. Brun-Lavainne. 44 pages.

Statistique archéologique de l'arrondissement de Douai. 176 pages.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Mémoires, Xe volume, 1864-1865, in-8°.

Le port et le commerce maritime de Dunkerque au XVIIIe siècle (suite; — voir le volume précédent), par M. Raymond de Bertrand. 356 pages.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. J. V. LE CLERC.

Le Comité des travaux historiques vient de faire, comme l'Institut, comme l'Université, une bien douloureuse perte dans la personne de M. Joseph-Victor Le Clerc, qui a succombé le 12 novembre [1] à une attaque d'apoplexie. Nous ne répéterons pas ce que M. Egger a dit sur sa tombe, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et, après le discours de M. Patin, nous n'insisterons pas davantage sur la carrière universitaire de M. Le Clerc. Mais les Comités historiques doivent trop à l'inépuisable érudition et aux lumières si libéralement prodiguées de son esprit, pour ne pas consigner ici le témoignage des regrets que cette perte nous inspire.

M. V. Le Clerc fut nommé le 18 décembre 1837 membre du Comité de la langue et de la littérature françaises.

En 1840, à l'époque où les cinq Comités furent réduits à deux, celui des monuments écrits et celui des monuments et des arts, M. V. Le Clerc entra dans le premier. A partir de 1848, il y occupa plusieurs fois le fauteuil de la présidence, et sa science profonde, qui éclairait toutes les questions d'histoire et de philologie, lui assura une autorité incontestée.

En 1852, une nouvelle réorganisation des Comités les réunit en un seul. Le Comité de la langue, de l'histoire et des arts se divisait en trois sections, histoire, philologie et archéologie. M. Le Clerc fit partie de la section de philologie. Vers la même époque il rédigea, au nom de cette section, les *Instructions* adressées par le Comité aux correspondants du Ministère.

L'arrêté ministériel du 22 février 1858, qui a donné au Comité son organisation et son titre actuels, plaça M. V. Le Clerc à la tête de la section d'histoire et de philologie. Tant que sa santé, altérée depuis quelques années, lui permit de se rendre assidûment aux réunions de la section, il la présida avec un zèle qui faisait illusion sur l'état de ses forces. Puis, sentant que sa santé devenait plus inégale, il sollicita la nomination d'un second président. M. Amédée Thierry, qui lui fut adjoint en 1860, rendait pleine justice aux services et à l'autorité de M. Le Clerc, lorsqu'il disait, à l'époque

[1] Le retard causé par les vacances du Comité dans la publication de la *Revue* permet de faire entrer dans la livraison de septembre ces lignes écrites quelques semaines après cette date.

Digitized by Google

de son installation : « J'invoquerai pour me guider les conseils et souvent aussi, je l'espère, l'exemple de notre illustre et honoré doyen, notre maître à tous. ».

Le Comité perd dans M. V. Le Clerc un de ses membres les plus anciens, les plus vénérés, un membre qui personnifiait en quelque sorte, dans cette Compagnie aussi bien qu'à l'Institut, la philologie nationale.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — Programme de prix proposés depuis le 3 août 1865.

Les concours annoncés dans le présent programme resteront indéfiniment ouverts pour tous les sujets ou questions proposés jusqu'à ce qu'ils aient été rayés.

Les concurrents adresseront leurs demandes de concours, avec pièces justificatives à l'appui, avant le 1er mars de chaque année. Les prix jugés mérités seront décernés dans l'assemblée générale du mois de mai.

Une nouvelle édition du programme, publiée, chaque année, au mois de juillet, indiquera les questions maintenues et celles qui auront été ajoutées. Les radiations de questions n'auront lieu qu'autant que les prix auront été gagnés ou le sujet de prix démontré inopportun par l'insuccès répété du concours.

Les donations faites à la Société impériale en vue de favoriser la solution d'une question quelconque seront mentionnées au programme, et, dans aucun cas, elles ne seront détournées de leur affectation spéciale sans le consentement des donateurs.

La Société décernera des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze, suivant le mérite des travaux ou des concurrents, pour les sujets suivants :

SECTION D'INDUSTRIE.

Arquebuserie.

1° Établir un four à braser, pour le public des canonniers, pouvant braser un grand nombre de canons. On pourra prendre pour modèle celui de M. Léopold Bernard, de Paris. La prime ne pourra être accordée qu'après six mois de bonne marche.

2° Former deux nouveaux apprentis damasquineurs, postérieurement au mois de juillet 1865. Le maître et les nouveaux ouvriers, lorsqu'ils auront fait preuve de leur savoir, seront récompensés.

3° Établir la première machine à estamper les garnitures de fusils.

4° Établir une machine quelconque susceptible d'amener une améliora-

Digitized by Google

ration notable dans la perfection du travail ou dans le prix de revient d'une pièce de fusil.

5° Former un atelier d'armurerie réunissant le plus de manipulations diverses et le plus grand nombre d'ouvriers.

Rubanerie.

1° Trouver le moyen de régulariser la marche des marionnettes, afin d'éviter l'irrégularité de la marche des navettes dans les métiers brocheurs.

2° Pour l'amélioration ou le perfectionnement le plus notable apporté dans le mécanisme des métiers à rubans depuis 1860. (Médaille d'or.)

3° Mémoire établissant un tarif des variations moyennes de poids qu'éprouve la soie dans les différents procédés de teinture ayant pour but d'obtenir les diverses couleurs, et selon que les soies sont livrées gréges, souples ou cuites à la teinture.

L'auteur devra faire connaître dans son Mémoire :

Les abus qui peuvent exister dans l'état actuel de la teinturerie;

Les moyens d'y remédier par la connaissance raisonnée des effets de la teinture;

Le tarif des variations moyennes de poids résultant de l'application des procédés connus et des diverses couleurs employées pour teindre les soies destinées à la fabrication des tissus de ce genre;

Les expériences comparatives faites pour chaque état de la soie.

La sincérité et l'exactitude dans les conclusions de ce travail sont d'une importance capitale.

4° Appareil à éclairage pour les fabriques de rubans, plus avantageux que les appareils anciennement connus sous le triple rapport de l'économie, de la propreté et de la commodité.

5° Appareil de chauffage pour les petits ateliers de rubans, plus avantageux, sous le rapport de l'économie et de la propreté, que les appareils actuellement usités.

6° Mémoire sur les conditions actuelles de la fabrique de rubans de Saint-Étienne comparés à celles des fabriques des autres pays, considérées surtout au point de vue de l'économie dans la production.

L'auteur étudiera et fera ressortir clairement les avantages et les inconvénients de leurs divers modes d'organisation, et spécialement les avantages et les inconvénients des grands ateliers à moteurs mécaniques comparés aux petits ateliers indépendants, tels qu'ils existent encore généralement à Saint-Étienne, où le métier est mû à la main.

Il étudiera également la question de savoir si la création de grands ateliers à moteurs mécaniques travaillant à la façon, comme les petits ateliers, pour les divers fabricants, ne serait pas plus avantageuse, au double point de vue de la bonne fabrication et de la production à bon marché, que celle

Digitized by Google

des grands ateliers travaillant exclusivement pour le compte d'un seul fabricant qui en est propriétaire.

Métallurgie et Quincaillerie.

1° Établir dans le rayon industriel de Saint-Étienne une fonderie de fonte malléable, donnant des produits équivalents en qualité à ceux des meilleures maisons de Paris et de Picardie.

2° Établir à Saint-Étienne la fabrication d'un article de quincaillerie nouveau, ou rétablir celle d'un article ancien disparu; de manière à occuper au moins dix ouvriers ou à obtenir 20,000 francs de produit.

SECTION DES ARTS ET BELLES-LETTRES.

1° Faire le dictionnaire géographique, ancien et moderne, d'un ou de plusieurs cantons du département de la Loire;

2° Faire le répertoire archéologique d'un ou de plusieurs cantons du département de la Loire.

NOTA. Pour ces deux sujets, on se conformera aux programmes et modèles donnés comme spécimen par la *Revue des Sociétés savantes :* pour le dictionnaire géographique, 2e série, tome Ier (année 1859), pages 165 et 169; et pour le répertoire archéologique (année 1858), page 4 et suivantes, et année 1859, tome Ier, page 153.

Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles. — Questions mises au concours.

La Société d'agriculture de Seine-et-Oise, outre ses concours ordinaires, met au concours les quatre questions suivantes :

Première question.

Étudier l'influence des cultures sarclées et des prairies artificielles sur la production et le prix de revient des céréales.

Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 100 francs.

Deuxième question.

Présenter une série d'analyses de terres en culture dans le département de Seine-et-Oise.

Indiquer la nature des amendements qui devraient être appliqués à ces terres, et des plantes qu'il serait possible d'y cultiver avec profit.

Digitized by Google

Dresser, autant que possible, une carte topographique et géognostique des contrées où ces terres auront été prises. Cette carte sera accompagnée d'une série d'échantillons de terrains, classés suivant la disposition naturelle des couches du sol.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Troisième question.

Est-il utile de croiser la race mérinos avec la race dishley dans le but d'obtenir des animaux plus précoces, mieux conformés et pouvant s'engraisser plus promptement; ou peut-on, par des accouplements judicieux et une nourriture appropriée, obtenir des animaux aussi bien conformés et aussi précoces?

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Quatrième question.

Des maladies des végétaux cultivés. Faire connaître les caractères qui les distinguent en particulier, et les moyens les plus propres à les prévenir ou à les combattre.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Chaque mémoire, carte, etc. entièrement inédit, ne portera pas de nom d'auteur. Une devise sera placée en tête et reproduite sur une enveloppe cachetée. L'enveloppe contiendra un billet dans lequel sera désigné le nom de l'auteur.

Les mémoires, cartes, etc. accompagnés du billet cacheté, devront être adressés *franco* à M. Thibierge, secrétaire perpétuel de la Société : pour la première question, relative aux céréales, avant le 1er mai 1866, et, pour les trois autres questions, avant le 1er avril 1867.

Lorsque le jugement du jury sera prononcé, le Président de la Société ouvrira seulement les billets cachetés correspondant aux mémoires ayant remporté les prix.

Société havraise d'études diverses. — Composition du bureau pour l'année 1866.

Président :

M. le docteur Lecadre oncle, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vice-Président :

M. le docteur Maire, Chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Secrétaire général :

M. Rissal, Agrégé de l'Université (sciences mathémathiques).

Secrétaire des sciences :

M. Alb. Terrin-Poncel.

Trésorier :

M. Granson, Directeur des Postes, Chevalier de la Légion d'honneur.

Archiviste :

M. Millet Saint-Pierre.

Archiviste adjoint :

M. Duboc, propriétaire.

Bibliothécaire :

M. l'abbé Herval.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

OCTOBRE 1865.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur le Cartulaire de Sauxillanges, publié par M. Henri Doniol, pour l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 1 vol. in-8°, formant le XXXIV° volume de la collection des *Annales de l'Académie*, t. III de la nouvelle série.

L'Auvergne possède dans les deux cartulaires de Saint-Julien de Brioude et de Sauxillanges un ensemble de renseignements que la plupart de nos provinces peuvent à bon droit lui envier. Les membres de l'Académie de Clermont en ont compris l'importance : pour mieux jouir de leur bonne fortune et pour la faire partager au monde savant tout entier, ils ont décidé que ces deux cartulaires seraient textuellement reproduits dans les Annales de leur Société. Deux forts volumes, imprimés sous la direction de M. Henri Do-

Digitized by Google

niol, ont été consacrés à cette publication. M. Levasseur vous a rendu compte du premier volume, c'est-à-dire du *Liber de honoribus Sancti Juliani*. Aujourd'hui, j'ai à signaler à votre attention la récente édition du cartulaire de Sauxillanges, qui ne le cède ni en étendue ni en importance à celui de Saint-Julien. En effet, il renferme près de neuf cent quatre-vingts chartes, qui toutes appartiennent à la période comprise entre le IXe et le XIIe siècle. Le manuscrit original n'existe plus, ou du moins n'est pas connu; mais la Bibliothèque impériale en possède une copie digne de confiance, puisqu'elle a été collationnée par un savant qui paraît avoir été versé dans la connaissance des anciennes écritures[1]. M. Doniol s'est fait une loi de suivre rigoureusement cette copie : c'était, je crois, le plus sage parti auquel il pût s'arrêter. Peut-être cependant n'eût-il pas fallu entièrement dédaigner une autre copie du cartulaire de Sauxillanges, déposée aux Archives de l'Empire; on sait, en général, quel secours on peut, à défaut de manuscrits anciens, tirer des différentes copies d'un même texte pour éclaircir les passages douteux, et de bonnes leçons ont été quelquefois empruntées à des exemplaires remplis d'incorrections.

Malgré cette petite lacune, je crois que l'Académie de Clermont nous a donné un assez bon texte du cartulaire de Sauxillanges. Je regrette seulement qu'elle n'y ait pas joint tout ce qui était nécessaire pour en faciliter l'usage. Un cartulaire peut se passer de ces prolégomènes dans lesquels M. Guérard analysait, avec tant de clarté, les notions fournies par les chartes sur l'histoire et les institutions du moyen âge; mais il ne faudrait pas qu'il fût privé de notes chronologiques et de dictionnaires géographiques. Il est donc regrettable que le cartulaire de Sauxillanges n'ait été l'objet d'aucun travail chronologique. Presque toutes les chartes dont il est composé sont dépourvues de dates; mais l'étude des formules et la comparaison des noms d'hommes auraient donné le moyen de fixer approximativement l'époque à laquelle appartient chaque pièce.

Pour la géographie, je suis heureux d'avoir à signaler un excellent travail de M. Ant. Houzé. Ce savant a soigneusement étudié les divisions ecclésiastiques et politiques de l'Auvergne, et a déterminé avec une remarquable sagacité les noms modernes de la plupart des

[1] C'est sans fondement que M. Doniol a attribué à Baluze la révision de la copie du cartulaire de Sauxillanges contenue dans le manuscrit latin 5454. Les corrections sont d'une écriture qui ne ressemble en rien à celle de Baluze.

Digitized by Google

lieux mentionnés dans les chartes de Sauxillanges. Pour répondre à tous les besoins, il ne restait qu'à faire entrer dans une table ou dans un dictionnaire le résultat des recherches de M. Houzé.

Les tables qui terminent le volume dont j'ai l'honneur de vous rendre compte sont fort étendues : elles laissent cependant à désirer. Beaucoup de noms d'hommes n'y ont pas été compris, et souvent les noms de lieux n'y occupent pas la place à laquelle on est porté à les chercher. Par exemple, sous les mots *Boschus*, *Campus*, *Castrum*, *Ecclesia*, *etc.* nous avons un relevé de beaucoup de bois, de champs, de châteaux, d'églises, etc. qu'il eût mieux valu mettre à l'ordre alphabétique du nom de chaque bois, de chaque champ, de chaque château, de chaque église, etc. Ainsi la table ne renferme pas un article *Mons Maurinus*, bien qu'il soit plusieurs fois question dans le cartulaire du *boscus qui vocatur Mons Maurinus* et du *castrum Montis Morini*. Plutôt que de relever ces mentions aux mots *Boscus* et *Castrum*, il y eût eu tout avantage à les réunir sous la rubrique *Mons Maurini*.

J'ai signalé quelques améliorations qui auraient pu être apportées à l'édition du cartulaire de Sauxillanges; mais cette édition, dans les conditions même où elle a été faite, constitue déjà une œuvre utile et méritoire, dont nous devons féliciter M. Henri Doniol et tous ses confrères de l'Académie de Clermont.

Léopold Delisle,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, années 1862 et 1863. — *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain*, 1862, 11e année, 3 vol. in-8°.

La tâche de rendre compte des publications de l'Académie de Stanislas était dévolue précédemment à notre regretté collègue Berger de Xivrey, que sa famille et sa première éducation rattachaient à la capitale de l'ancienne Lorraine. Nous avons été heureux de rencontrer un hommage à sa mémoire dans un des comptes rendus qui figurent à la tête de chaque volume, et où le président résume les travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Ces résumés, suivis d'une liste indicative des mémoires dont elle a entendu la

Digitized by Google

lecture, donnent une idée de l'activité et de la variété des études auxquelles se livre l'Académie fondée au commencement du siècle dernier par le roi Stanislas. En effet, elle ne se borne pas à continuer les traditions historiques et littéraires que lui ont léguées ses prédécesseurs; les sciences exactes, les sciences naturelles, l'archéologie, ces branches des connaissances humaines qui ont pris de nos jours un développement tout nouveau, sont représentées dans ses publications; et, pour ne pas sortir du domaine de notre section, dans cette ville lettrée de Nancy, où M. le Ministre de l'Instruction publique a ouvert naguère une nouvelle école pour l'enseignement du droit, les études orientales et sanscrites se sont créé une spécialité dont on trouve des traces dans les deux volumes dont j'ai à vous entretenir. En effet, celui de 1862 contient un mémoire de M. Guerrier de Dumast, intitulé *Un mot sur les langues de l'Orient*, dont la destinée est assez singulière: lu pour la première fois à l'Académie en 1821, égaré depuis, il n'a été retrouvé et déposé qu'en 1862. L'Académie, avant de mettre la pièce dans ses archives, a voulu se la faire relire d'un bout à l'autre, sans qu'on se permît d'y changer un mot. «Il y avait, dit M. Guerrier de Dumast, quelque chose de curieux dans cette espèce d'anachronisme obligatoire. A cette seconde lecture, faite dans le même lieu, devant les mêmes fauteuils, n'assistait plus aucun des auditeurs de la première. L'Académie, dans l'intervalle, s'était renouvelée tout entière. C'était à propos de certaines assertions émises par M. Émile Burnouf, dans son cours sur les Vedas, qu'on s'était mis en quête du vieux mémoire. Le souvenir existait en effet que plusieurs des choses ainsi professées avaient jadis été proclamées à Nancy, précisément dans l'enceinte du même édifice, le bâtiment de l'ancienne Université; qu'elles y avaient été dites, il est vrai, sous forme très-imparfaite, mais enfin qu'elles l'avaient été à une époque où les vérités de ce genre, bien neuves encore pour Paris, étaient tout à fait inconnues pour la province. Pouvoir partir de là, et mesurer l'immense chemin fait depuis lors par les opinions et les études sur l'orientalisme, ce n'était pas sans intérêt chronologique.» En effet, l'auteur, en reproduisant son travail primitif avec toutes ses imperfections, l'a accompagné de notes qui prouvent à la fois sa modestie et son érudition, en même temps qu'elles donnent la mesure du progrès fait par les études orientales et l'ardeur avec laquelle la capitale de l'ancienne Lorraine s'y est de tout temps associée.

Digitized by Google

Parmi les autres mémoires dont l'Académie a voté l'impression et que renferme le volume de 1862, nous en trouvons un du même auteur, M. Guerrier de Dumast : *Examen de quelques opinions reçues (sur le degré de valeur de cette maxime) : Comparaison n'est pas raison; — Sur l'expression* Laudator temporis acti ; — *Sur l'amour-propre des auteurs; — De la routine et de la mode.*

La faveur dont nous venons de voir que les études orientales jouissaient à Nancy n'a pas seulement laissé des traces dans les travaux d'érudition que renferment les deux volumes dont nous nous occupons; elle a inspiré à M. Leupol deux pièces de vers intitulées, l'une *Padmavati*, l'autre *la France en Orient*, qui ne manquent ni de poésie, ni de cette espèce d'intérêt mystérieux que nous inspirent les images étranges et la cosmogonie bizarre des épopées indiennes. Mais nous pensons qu'aux yeux d'un public français du moins, le temps de l'incarnation poétique n'est pas encore venu pour les mystères de Vischnou, de Bouddha, de Manou. Il faut d'abord que l'érudition fasse son œuvre en les expliquant, en les rendant familiers à tous. Alors seulement la poésie pourra s'en emparer avec succès. Comment suivre l'auteur dans son essor lyrique, lorsqu'on est arrêté à chaque pas par des noms bizarres, par des allusions obscures, qu'il sent lui-même le besoin d'expliquer dans des notes? Nous prenons au hasard quelques passages. Voici, par exemple, ce que nous lisons à la page 162 :

Suivi de son gourou, du vieux Bouddhisâra,
Notre héros sanscrit au peintre Sâgara
Vient présenter un jour le plan d'un paysage, etc.

Plus loin, viennent des strophes qui se terminent par cette espèce de refrain :

Hélas! que le ciel vous laisse
Le bonheur qu'il vous donna !
Mais tout change et meurt sans cesse,
Padmanî, Tchitrasêna.

Cela est répété cinq fois, et, sans vouloir abuser de ce que cette critique offre de trop facile, on comprend qu'il y a là une question de goût, qui n'est peut-être qu'une question de temps, mais que nous devions toucher en passant.

Sous ce titre : *Emmanuel Heré, sa vie et ses œuvres*, M. P. Morey

Digitized by Google

a donné une intéressante notice sur l'artiste lorrain qui contribua le plus, au commencement du XVIIIe siècle, et sous l'impulsion du roi Stanislas, à l'embellissement des résidences princières de Commercy, de Lunéville, etc. et surtout à cet ensemble monumental et grandiose qui fait de Nancy le Versailles de la Lorraine. Emmanuel Heré, né dans cette ville le 12 octobre 1705, mort à Lunéville le 2 février 1763, est l'auteur de la plupart des monuments du Nancy de Stanislas, dont il a publié le recueil en deux volumes in-f°. C'est à lui que l'on doit les belles places Royale, de la Carrière, d'Alliance, etc. ainsi que les principaux hôtels, arcs de triomphe, portiques, fontaines qui les décorent. Sans doute l'architecte lorrain a emprunté beaucoup aux artistes français du règne de Louis XIV et du commencement de celui de Louis XV, mais il ne se bornait pas à imiter les Mansard, les Gabriel, les Boffrand, et, par une exception assez rare que signale avec raison son biographe, il savait parfois remonter aux traditions abandonnées des Philibert de Lorme, des Pierre Lescot et des de Brosse. M. Morey a joint à sa notice des pièces authentiques et d'utiles documents, notamment, p. 329, la *Liste* des principaux édifices construits par Heré.

Nous retrouvons à l'Académie de Stanislas M. Henry, professeur d'histoire, dont les *Mémoires de l'Académie de Reims* nous avaient déjà fait connaître d'excellents travaux sur l'histoire de Champagne. C'est ainsi que les fonctionnaires de l'Université portent avec eux, dans les diverses résidences où les appellent leurs fonctions, avec la permanence des goûts littéraires, la trace de leur passage dans des milieux divers. Après avoir publié autrefois avec M. Loriquet le très-curieux *Journal de Jehan Pussot*, M. Henry nous donne aujourd'hui dans son mémoire, *La Réforme à Reims, 1525-1585*, une étude se rapportant au même ordre de faits. On y voit comment se recrutaient, dans une localité donnée, les opinions nouvelles, et notamment à quelles causes étaient dus leurs succès dans une ville jusque-là toute cléricale et orthodoxe, comme Reims; à quelles classes, à quels groupes de population, à quels métiers appartenaient les premiers religionnaires dont on nous donne une liste à la date de 1560; quels furent, parmi les gentilshommes, ceux qui embrassèrent d'abord leur parti; les premiers prédicants et apôtres, de Bèze, Micqueau, Raoul Spifame, Jean Fournier, etc.; quand et comment se ralentit la propagande protestante; comment, enfin, se produisit la réaction catholique de 1562 à 1585, au point qu'en

Digitized by Google

cette dernière année, à Reims et dans le pays rémois, on ne rencontre plus cent personnes professant la foi nouvelle.

En tête du volume de 1863 figure le décret par lequel l'Académie de Stanislas est reconnue établissement d'utilité publique, et, comme pour justifier tout d'abord la faveur dont elle est l'objet, ce volume est un des plus variés et des mieux remplis de sa collection déjà considérable. Outre les comptes rendus annuels dont nous avons déjà parlé, et dans lesquels les présidents de l'Académie de Stanislas pendant les années 1862 et 1863, MM. de Margerie et Renard, ont résumé avec talent les travaux de la Société, nous devons aussi mentionner les discours de réception où les nouveaux membres saisissent souvent l'occasion d'échapper à la banalité de ces sortes de morceaux en y traitant un sujet de science, de littérature ou d'histoire. C'est ainsi qu'en 1862 M. Émile Chasles avait heureusement exploité l'intérêt local que lui offrait l'analyse du roman de *Garin le Loherain*, et que, l'année suivante, M. Lombard choisit pour sujet une *Étude sur Joubert*, pensant que l'éloge de ce moraliste exquis serait écouté avec intérêt « dans une ville où le goût des lettres grandit chaque jour, et qui s'applique à mériter cet éloge que Tacite donnait à une cité des Gaules, grecque d'origine, où le grave historien signalait l'alliance heureuse de l'urbanité littéraire et des vieilles mœurs de la province. »

Joubert fut à peine un littérateur : ce qu'on a publié de lui longtemps après sa mort, ses *Pensées*, sa *Correspondance*, est ce qui ressemble le moins à des compositions littéraires proprement dites; mais à son nom se rattache le souvenir d'un groupe d'esprits d'élite qui, au lendemain d'une grande révolution, entreprirent de remettre en honneur les délicatesses de la vie sociale et les aspirations d'un ordre plus élevé. Mme de Beaumont, Fontanes, Châteaubriand, Chênedollé, Molé, Pasquier, tels étaient les brillants satellites auxquels Joubert communiquait la chaleur et le mouvement, car l'auteur du *Génie du Christianisme* disait de lui que nul homme n'avait une prise si forte sur tous ceux qu'il approchait. M. Lombard explique ainsi, dans une de ses meilleures pages, le secret de cette influence d'un homme modeste sur tant d'esprits supérieurs : « Joubert, dit-il, est le philosophe qui ramène aux vrais principes du spiritualisme la pensée de M. Molé, mal dégagée encore des théories de Condillac, lui montrant admirablement la fausseté de la doctrine des idées acquises, qui livre au hasard des rencontres la

Digitized by Google

vertu et la vérité. C'est le grand critique, comme il en faut aux grands talents, qui explique si bien à Châteaubriand le secret de sa force; c'est l'ami dévoué qui encourage la défiance de Chênedollé, et s'occupe de ses intérêts et de sa position plus que Chênedollé lui-même. C'est le conseil toujours écouté de Fontanes, usant des franchises de l'amitié pour porter au grand maître des vérités qui ne lui viendraient pas d'ailleurs, et lui faire goûter les délices de la contradiction; enfin c'est l'aimable vieillard, le sage en habit de ville, qui, en vertu du privilége des ans, trace pour Mlle de Fontanes une suite de préceptes délicats et charmants. »

Il n'était pas facile de peindre cette action toute personnelle qui s'exerçait par la conversation, par le contact, ou plutôt par le rayonnement, car on connaît sur Joubert ce mot d'une femme d'esprit qui le connaissait bien : « C'est une âme qui a par hasard rencontré un corps et qui s'en tire comme elle peut. » Telle est la tâche délicate dont M. Lombard s'est acquitté avec succès. Après nous avoir montré l'homme dans le milieu où s'exerça son influence, il caractérise avec justesse dans l'écrivain ce mélange d'atticisme platonicien et d'inspiration chrétienne qui donne tant de raison, de grâce et de sel aux quelques pages qu'il nous a laissées.

La *Notice historique et bibliographique* de M. Gillet sur *Chevrier* nous peint une nature d'esprit toute différente. Chevrier, c'est le bohémien littéraire du XVIIIe siècle, qui n'a plus seulement affaire à la critique, mais à la censure et à la police, et dont la vie fut un combat, comme celle de Linguet, de Fréron, de Beaumarchais, avec lesquels il offre plus d'un point de ressemblance. Sorti d'une bonne famille de la bourgeoisie, avocat comme son oncle et son père, le barreau, où il pouvait figurer honorablement, s'ouvre et se ferme presque aussitôt pour lui à la suite de voies de fait exercées contre un confrère, et punies d'une condamnation sévère, quoique méritée. Rejeté dans la littérature, il essaye de tout, du journalisme, du théâtre, du pamphlet et même de la politique et de l'histoire. Son titre littéraire le plus sérieux, l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar*, dont sept volumes seulement ont été publiés à diverses époques et en divers lieux, lui attira devant les tribunaux de son pays une seconde affaire plus grave que la précédente. Le bailliage de Nancy, par sentence du 22 juin 1758, le condamna, « pour offense contre la religion et les monarques, » commise tant dans cette histoire que dans deux libelles qui y sont dénommés, « à servir en qualité de forçat

Digitized by Google

sur les galères du roi très-chrétien, à perpétuité, préalablement flétri par l'exécuteur de la haute justice, sur l'épaule droite, d'un fer chaud portant pour empreinte ces trois lettres, G. A. L. Ordonné en outre que les exemplaires des quatre premiers volumes de l'*Histoire de Lorraine*, de même que les copies collationnées par le greffier des libelles mentionnés, seront mis ès mains de l'exécuteur de la haute justice, pour être par lui brûlés en place de Grève de Nancy. »

On a le procès-verbal de l'exécution qui eut lieu le même jour, heureusement par effigie, « car, dit l'auteur, j'étais alors trop éloigné pour faire les honneurs de ce jugement. » Le mémoire du maître des hautes œuvres, que M. Gillet a inséré page 221 de sa notice, est un triste et curieux document de l'histoire littéraire du XVIIIe siècle.

Cependant Chevrier, réfugié d'abord en Allemagne, revient à Nancy pour purger sa contumace. Alors commença entre lui et ses adversaires, à la tête desquels était le lieutenant général de police, une série d'incidents judiciaires et extrajudiciaires qui passionnèrent la ville et la province, et qu'il a racontés lui-même dans son *Histoire d'une cause célèbre*, écrite de verve, mais inférieure aux fameux *Mémoires de Beaumarchais*, avec lesquels on l'a souvent comparée. Le tout se termina par un arrêt du 3 août 1759, lequel maintenait la suppression de l'*Histoire de Lorraine*, et enjoignait à Chevrier « d'être plus circonspect dans ses écrits et d'y respecter l'honneur des corps, des familles et des personnes. »

Par suite de cette suppression et des diverses circonstances qui se rattachent à sa publication, l'*Histoire de Lorraine* de Chevrier est devenue rare, malgré des qualités réelles qui méritent à son auteur un rang non méprisable, à côté du grand ouvrage de Dom Calmet, parmi les écrivains qui se sont occupés de retracer l'histoire de la province.

Il a publié aussi des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, deux volumes in-12, et une *Histoire de Corse*, en six volumes; mais, il faut le dire, Chevrier, de son temps, fut bien plus connu par des légèretés, ou même des méchancetés littéraires, telles que les *Mémoires d'une honnête femme*, *le Colporteur*, la *Vie du P. Norbert*, *de Gouvest de Maubert*, *etc.* et autres écrits du même genre, dont M. Gillet s'est imposé la tâche difficile de dresser un inventaire bibliographique exact et curieux.

Digitized by Google

Chevrier, toujours errant à Paris, à Francfort, à Bruxelles, à la Haye, etc. termina le 2 juillet 1762 cette vie nomade qui était devenue pour lui une nécessité. Il mourut subitement d'une indigestion, fin digne de lui. Le bruit ayant couru qu'il s'était empoisonné. . . . «Juste ciel! s'écria Sophie Arnould, il aura sucé sa plume.» Telle fut son oraison funèbre.

Palissot et les Philosophes, par M. E. Meaume. Y a-t-il dans le caractère lorrain un côté satirique dont il faudrait, avec l'auteur du précédent mémoire, reconnaître les manifestations diverses dans les productions de Callot et de Grandville, dans les ouvrages de Chevrier, de Gilbert et enfin de Palissot que nous venons de nommer? Nous serions tenté de le croire, en rencontrant coup sur coup, dans ce compte rendu, les noms de deux écrivains lorrains, voués tous deux à la polémique et à la personnalité. Mais, si l'auteur de *la Dunciade*, comparé avec Gilbert, présente de notables différences que M. Meaume a judicieusement signalées, Palissot, mort à 82 ans membre de l'Institut, ne diffère pas moins de l'aventurier littéraire dont M. Gillet nous a retracé l'histoire. L'auteur du présent mémoire ne s'est attaché qu'à un épisode de la vie de son héros; il est vrai que cet épisode y tient une grande place. Il s'agit de la guerre que Palissot soutint contre les encyclopédistes, et dont *les Originaux*, *les Philosophes* et *la Dunciade* marquent les différentes phases, que l'on a souvent confondues. M. Meaume établit nettement que Palissot ne fut pas l'ennemi des philosophes en général, mais de certains philosophes en particulier; il ne combattit que la secte encyclopédique, mais il eut toujours soin d'excepter de ses attaques Voltaire, Helvétius et quelques autres. Quant à J. J. Rousseau, il l'avait sans doute attaqué dans sa comédie *le Cercle ou les Originaux*, représentée à Lunéville en 1755, et M. Meaume, par des fragments de correspondance en partie inédite, qui éclairent en même temps l'histoire de la Société royale de Nancy, prouve que cette première période de la lutte est aussi honorable pour Rousseau, qui intercéda généreusement en faveur de l'Aristophane lorrain, qu'elle l'est peu pour d'Alembert, qui, depuis le commencement jusqu'à la fin de la querelle, ne cessa de souffler le feu, et donna lieu de retourner contre lui un vers connu :

Tant de fiel entre-t-il au cœur d'un philosophe!

Mais en même temps M. Meaume établit, pièces en main, qu'il

Digitized by Google

est faux que, dans sa comédie des *Philosophes*, Palissot, comme on le répète tous les jours et comme Voltaire affecta toujours de le croire, ait représenté l'auteur du *Discours sur l'inégalité* marchant à quatre pattes pour mettre en pratique ses doctrines sur la vie sauvage. Si Crispin tourne en ridicule les idées de Rousseau, il ne représente pas sa personne. S'il prend une posture qui l'assimile à la brute, c'est pour capter la bienveillance de Cidalise, esprit fort femelle, nouvellement pervertie par les idées encyclopédiques.

Ces rectifications prouvent la vérité de ce que dit l'auteur en terminant : c'est que Palissot est un des écrivains dont on a le plus parlé de son vivant, et qu'on lit le moins après sa mort. « Cependant, ajoute-t-il, son nom et ses ouvrages se rattachent à l'un des points les plus curieux de l'histoire littéraire du XVIIIe siècle. Les faits qui se rapportent à cette époque ont été quelquefois dénaturés. Notre seul but, en les retraçant exactement, est de les placer sous leur jour véritable, en montrant quelle fut la puissance d'un parti dominateur qui pesait tellement sur l'opinion, que le souverain de la Lorraine s'inclinait devant lui, et qu'un ministre du roi de France en subissait lui-même l'influence. »

Le *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain*, qu'une affinité naturelle a fait adjoindre aux *Mémoires de l'Académie de Stanislas* dans le compte rendu dont j'ai été chargé, s'adresse principalement, comme son titre l'indique, à une autre section que la nôtre. On y trouve, entre autres, à la date du 20 mai 1862, des détails sur l'inauguration solennelle du *Musée historique lorrain*, créé dans la galerie des cerfs de l'ancien palais ducal de Nancy, grâce à l'initiative d'un Comité chargé de recueillir les souscriptions particulières et les encouragements officiels. Nous y relevons aussi les articles suivants, qui offrent quelque intérêt historique et littéraire : *Notice sur le château d'Haroué*, où naquit le maréchal Bassompierre, par M. Henri Lepage; *Quelques notes biographiques*, par M. Lallement; *Le poëte Gilbert, le littérateur Hoffman et le ministre Choiseul :* on y trouve des pièces authentiques, des actes de l'état civil, etc. relatifs à ces divers personnages; *Mémoire sur l'antiquité de l'église de Toul, etc.*

A part les articles que nous venons de signaler, ce *Journal* ne renferme guère que des nouvelles et faits divers dont l'analyse n'aurait ici ni intérêt ni à-propos, soit en raison de leur nature

Digitized by Google

presque exclusivement archéologique, soit à cause de l'époque déjà éloignée à laquelle ils se rapportent.

E. J. B. Rathery,

Membre du Comité.

Annales du Comité flamand de France, t. VII, 1863-1864.

Le VIIe volume des publications du Comité flamand de France contient une certaine variété de mémoires intéressants au point de vue de l'histoire du pays dans lequel se recrutent les membres qui composent cette association scientifique : je ne crois pas qu'il soit possible d'en passer un seul sous silence, et l'abondance même des matières m'imposera la dure nécessité d'être bref pour chacun.

M. V. Derode a complété les extraits des *Rôles de la Maison de Bourgogne* sauvés par lui de la destruction, ainsi que je le rappelais l'année dernière [1]. Ces documents fournissent de nombreux renseignements, non-seulement sur le personnel de la cour, mais aussi sur la vie matérielle, sur le prix des objets de consommation sous Maximilien, Philippe le Beau et Charles-Quint.

MM. H. Dufeutrel et A. Desplanques ont ajouté, chacun, un paragraphe nouveau au *Gallia Christiana* : le premier, à propos du couvent de Notre-Dame-des-Sept-Fontaines de Steenvoorde; le second, en s'occupant de la province belge des Carmes au XVIIe siècle.

Steenvoorde, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Hazebrouck, fut d'abord un fief appartenant à une maison qui en portait le nom. Réunie par confiscation aux domaines des comtes de Flandre vers la fin du XIVe siècle, cette seigneurie fut ensuite inféodée de nouveau et passa aux familles de la Brique, de Licques et de la Viefville; dans les dernières années qui précédèrent 1789, cette seigneurie avait le titre de *marquisat*. La fondation du couvent ou prieuré de Notre-Dame-des-Sept-Fontaines paraît avoir eu lieu au commencement du XVe siècle, lorsque le seigneur de Steenvoorde confia à quatre religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin l'administration de l'hôpital, dirigé jusque-là par des laïcs à sa nomination. M. Dufeutrel a pu rétablir, grâce aux documents qu'il a retrouvés,

[1] *Revue des Sociétés savantes.*

Digitized by Google

la nomenclature des prieures et des religieuses depuis 1670 jusqu'en 1789, ainsi que des notes précises sur les biens du prieuré.

Les recherches de M. Desplanques touchent à des querelles de moines, comme il le fait observer lui-même; néanmoins, c'est un épisode, qui n'est pas à négliger, de l'état de l'esprit public en Flandre pendant les conquêtes de Louis XIV.—Notons en passant que M. Desplanques signale encore à Steenvoorde un couvent de Carmes, là où on plaçait tantôt une commanderie de Malte, tantôt une communauté d'Augustins.

La province belge des Carmes devait nécessairement se ressentir des événements amenés par la guerre. Le gouvernement français ne voulait pas tolérer que, dans les pays réunis au royaume par les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, il y eût des communautés religieuses relevant d'une autorité spirituelle étrangère : il tenait à ce qu'elles fussent dirigées par des Carmes français et non par des Carmes espagnols. Il y eut donc une province gallo-belge dans laquelle étaient compris les couvents d'Ypres, de Rousbrugge et de Steenvoorde, et une province flandro-belge. M. Desplanques résume les tiraillements qui résultèrent de cette division depuis 1660 jusqu'au moment où les désastres qui suivirent la guerre de la succession d'Espagne diminuèrent la prépondérance française en Flandre. Les Pères français et les Pères flamands s'escrimèrent avec la plume aussi vaillamment que les soldats de Louis XIV et les soldats espagnols avec le mousquet : les premiers finirent par faire amende honorable pour ne pas perdre tout ce qu'ils avaient gagné.

En 1320, Robert de Béthune, comte de Flandre, donna à son fils Robert, dit *de Cassel*, un riche apanage dont les arrondissements modernes de Dunkerque et d'Hazebrouck formaient la plus notable partie. M. le docteur P. J. E. de Smyttere a étudié avec soin ce partage féodal, l'origine des divers fiefs qui le composaient, les démembrements qui survinrent sous les successeurs de Robert de Cassel. Ce mémoire est accompagné de nombreuses pièces justificatives, de dessins de sceaux et d'une carte géographique. Il peut servir de modèle à des travaux analogues.

M. de Coussemaker a réuni des documents sur une époque très-moderne, mais qui ont un intérêt tout particulier, puisqu'ils touchent presque à notre temps. Il a publié les listes des électeurs qui ont pris part à la nomination des députés aux États généraux de 1789 dans la Flandre maritime. A ces tableaux, qui comprennent les trois

Digitized by Google

Ordres, sont annexés les procès-verbaux ainsi que les cahiers des doléances. Là, comme dans des cahiers de nombreuses provinces, on remarque l'élan avec lequel le clergé, la noblesse et le tiers état demandaient, principalement en ce qui touchait aux finances et à la justice, des réformes qui, réclamées par l'unanimité des Français intelligents et honnêtes, se seraient réalisées plus vite si le règne de la terreur et de la brutalité démagogique n'y avaient pas mis des entraves. Dans le cahier de la noblesse, je remarque un article qui semble être un avant-coureur du vote de la nuit du 19 juin 1790 : « Que la noblesse soit maintenue inviolablement dans la possession de tous les droits honorifiques qui ne blessent en aucune manière la liberté des citoyens, et qui font une partie essentielle de sa propriété, déclarant qu'elle ne veut, ni au présent ni pour l'avenir, aucun privilége pécuniaire. »

Saint Thomas de Cantorbéry a fourni à M. Carlier le sujet d'une étude hagiographique qui, faite surtout au point de vue des souvenirs que le prélat a laissés en Flandre, peut cependant être très-utilement consultée par les personnes qui ne s'occupent pas spécialement de l'histoire de Flandre. M. Carlier résume la vie si curieuse à méditer de Thomas Becket; il le suit dans tous les lieux où il a séjourné depuis le moment où il quitta l'Angleterre jusqu'au jour où il fut assassiné; enfin, et c'est peut-être la partie la plus curieuse du mémoire, il fait un inventaire raisonné des reliques de saint Thomas, des objets qui lui ont appartenu et qui ont été pieusement conservés en souvenir de son martyre. Que M. Carlier me permette une légère observation; à plusieurs reprises il paraît ne pouvoir se souvenir de sang-froid des appréciations d'un illustre historien sur Thomas Becket; il me semble que, si l'on ne partage pas, sur certains faits historiques, les idées d'un homme haut placé dans l'estime des savants, on doit toujours user d'une certaine modération dans la forme, surtout lorsqu'on s'attaque à un contradicteur qui n'est plus.

J'arrive maintenant à un problème assez délicat, parce qu'il touche à un sentiment honorable d'amour-propre provincial. M. E. de La Roière expose avec une certaine vivacité la nécessité de maintenir l'enseignement de la langue flamande dans les écoles des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck; il s'appuie sur l'utilité de cet idiome, parlé en France, en Belgique et en Hollande. Ce plaidoyer est patriotique, au point de vue flamand : personne, certainement, ne se permettrait d'assimiler cette langue à un simple patois.

Digitized by Google

Le mémoire de M. le marquis De Queux de Saint-Hilaire, relatif aux fabulistes flamands antérieurs au XVIIIe siècle, mémoire qui est également dans le même volume, est sur ce point un argument éloquent. Néanmoins, je crois qu'une objection sérieuse peut être opposée à M. de La Roière.

Pour peu que l'on ait habité les anciennes provinces qui ont conservé leur idiome national, on reste convaincu que cet idiome se conserve naturellement avec une persistance incontestable. On est habitué dès l'enfance à parler la langue du pays; les besoins de la vie mettent sans cesse en contact avec des individus qui n'ont eu ni le temps, ni l'intelligence nécessaire, ni la bonne volonté d'apprendre le français dans les écoles: à Morlaix comme à Mulhouse, les hommes les plus éclairés sont bien forcés de parler le bas-breton ou l'allemand, comme il y a deux siècles. Je crois donc que si, dans un département de l'Empire, l'enseignement du français et celui de l'ancienne langue du pays sont également favorisés, le second idiome se maintiendra au grand préjudice du premier.

Loin de moi la pensée de faire des vœux pour que l'usage d'une ancienne langue provinciale soit interdit : ce serait peut-être irriter inutilement des populations nombreuses. Mais, dans un grand pays où les fonctions publiques sont accessibles à tous, sans qu'il reste aucune trace des anciennes barrières provinciales, dans un empire où la loi est la même au quatre points cardinaux, il faut que la langue nationale soit un jour comprise partout et dans toutes les classes de la société. J'estime que ce but ne peut être atteint sans secousse et sûrement que si, sans interdire l'usage des anciens idiomes dans la vie habituelle, on n'enseigne officiellement dans les écoles patronnées par le Gouvernement que la langue officielle.

Pour les savants et les littérateurs, les ouvrages classiques flamands continueront à être dans les mains de chacun. Aujourd'hui, grâce aux études spéciales et aux publications nombreuses, les ouvrages rédigés dans l'idiome *thiois* ne s'oublient pas plus que les chants armoricains : et ceux-ci sont plus connus et plus appréciés qu'au temps où la langue française était presque prohibée en Bretagne.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, 25e année, 1863.

Dans le compte rendu analytique des séances de l'Académie impériale de Bordeaux, je note que, en mai 1863, des membres de cette compagnie s'étonnaient de ce que la *Revue des Sociétés savantes* ne mentionnait pas les travaux de l'Académie. Le fait s'explique facilement si on remarque que les travaux de l'Académie impériale de Bordeaux n'ont commencé que depuis deux ans seulement à être communiqués au Comité. Depuis cette époque, la section d'histoire et de philologie n'a pas négligé, chaque année, de signaler la large part que l'Académie de Bordeaux prend au mouvement littéraire dans le sud-ouest de la France. La section, d'ailleurs, aurait doublement tort de passer sous silence les heureux efforts d'une Société savante qui se rend digne de son titre déjà antique d'*Académie*, et qui apprécie aussi bien la mission donnée au Comité. Je fais ici allusion aux paroles prononcées par M. de La Colonge. Les Sociétés savantes des départements doivent être bien convaincues que le Comité n'entend ni les diriger ni les soumettre à une centralisation qui entrave leur liberté : il tient seulement à honneur d'être le lien qui relie leurs travaux et les fasse connaître en dehors des circonscriptions départementales que jadis ils franchissaient difficilement.

La littérature tient une place importante dans le tome XXV des Actes de l'Académie de Bordeaux. Dans une dissertation qui, à elle seule, ferait une brochure, M. Carl Hildebrand a étudié les *Conditions de la bonne comédie;* le travail est inspiré par deux ordres d'idées : Quel était l'état des mœurs et la disposition des esprits aux époques où brilla la bonne comédie ? — Quels sont les éléments qui existent aujourd'hui en France ? M. Hildebrand passe en revue successivement les diverses formes de la comédie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ce que c'est que la *bonne* comédie au point de vue de l'esthétique, l'influence exercée par les conditions sociales et politiques, morales et littéraires; enfin les phases diverses par lesquelles la comédie a passé en France. Il conclut que le poëte qui, au XIXe siècle, voudra faire une bonne comédie, devra s'attacher à peindre les caractères dans la forme des comédies d'intrigues, à procéder à la fois de Molière et de Calderon. Le travail de M. Hildebrand mérite d'être médité par tous ceux qui sont tentés d'es-

Digitized by Google

sayer de la tâche difficile de « faire rire les honnêtes gens. » Peut-être l'auteur, dans une de ses pages, est-il un peu sévère en laissant entrevoir que notre temps est une époque de décadence : la farce, la fantaisie et le mauvais comique ont régné dans tous les siècles : les œuvres qui en sont résultées sont aussi oubliées que maintes comédies de notre époque effacées de la mémoire après quelques mois, j'allais dire après quelques jours. Si les grands poëtes comiques, ceux dont la postérité garde le souvenir inaltérable, ne paraissent que de loin en loin, on aurait tort de considérer comme en décadence les siècles qui n'en ont pas vu naître.

Le mémoire de M. Hildebrand prépare parfaitement à prendre connaissance de la comédie en vers et en deux actes que l'un de ses collègues, M. Minier, a lu à l'Académie de Bordeaux.

M. Minier est bien connu dans tout l'ouest de la France par son talent poétique de bon aloi, et sa verve satirique inspirée par une âme honnête et non chagrine. Cette fois, il s'est attaqué aux tristes conséquences de l'erreur qui lance dans des entreprises imaginaires des hommes avides de richesses promptement acquises, et d'honneurs.

M. Roux a retracé dans quelques pages l'histoire de la formation de la langue française, cette langue qui depuis deux siècles tend à avoir le rang international attribué jadis à la langue latine dans le monde antique. Si la perfection d'une langue lui donne l'empire et l'universalité, ainsi que le dit très-judicieusement M. Roux, il appartient à chaque génération de transmettre ce précieux dépôt, aux hommes de l'avenir, intact si ce n'est perfectionné encore. M. Roux aurait peut-être complété utilement son étude en signalant les écueils qui sont à éviter pour empêcher la décadence de l'idiome de Descartes, de Pascal et de Bossuet.

C'est un point qu'a effleuré M. Duboul dans les pages consacrées par lui à des réflexions sur la manière d'écrire l'histoire aujourd'hui. Il rend hommage à la patience et au zèle des chercheurs de documents, à la richesse de la moisson recueillie à notre époque, à l'érudition; il regrette seulement que l'art du récit, la précision, le charme du style fassent *quelquefois* défaut; je me permettrai d'ajouter que *trop souvent* la pureté même du style est absente dans certaines pages où l'on est étonné de la voir oubliée.

En résumé, M. Hildebrand en ce qui touche à la comédie, M. Roux pour la prose française, et M. Duboul pour la manière

Digitized by Google

d'écrire l'histoire, sont tous les trois dominés par une crainte de la décadence que je crois exagérée. Espérons qu'il y a seulement éclipse légère et momentanée du bon goût par suite du besoin fébrile de publicité qui sévit aujourd'hui. De sages avis de personnes autorisées et les bons exemples que donnent quelques historiens lus avec charme dans les Revues périodiques, ne manqueront pas de conserver les bonnes traditions et de défendre la pureté de la langue française contre les négligences et les solécismes des écrivains d'ordre inférieur.

L'histoire est représentée dans le volume XXV des *Actes de l'Académie* par un travail remarquable de M. Henri Ribadieu. C'est une étude sur les guerres des Anglais et des Français en Aquitaine de 1344 à 1347. M. Ribadieu s'est attaché à déterminer toutes les localités qui sont mentionnées par Froissart, et, à force de patience et de perspicacité, il est parvenu à rectifier un nombre considérable d'erreurs commises par les éditeurs du chanoine de Chimay; on peut affirmer que les assimilations étranges proposées par ceux-ci entre les noms de lieux énumérés dans la Chronique et les localités modernes rendaient inintelligible sur la carte les récits de Froissart. Avouons cependant que ces éditeurs n'étaient pas aussi coupables qu'il serait permis de le supposer au premier abord; sans une connaissance approfondie de la géographie d'une province, connaissance qui ne peut être que le monopole d'un savant de cette province elle-même, il est impossible de ne pas se tromper en cherchant à retrouver des noms de lieux écrits d'après les récits de témoins appartenant à des nationalités différentes; chaque narrateur, suivant, qu'il était Anglais ou Gascon, donnait aux noms propres une physionomie qui subissait nécessairement l'influence de l'idiome particulier à celui qui donnait des renseignements à Froissart. S'il y a un grave reproche à faire à l'un des éditeurs, c'est celui d'avoir accusé le chroniqueur d'inexactitude, alors qu'il ne devait s'en prendre qu'à sa propre ignorance de la topographie. Aujourd'hui que l'on pense sérieusement à donner une nouvelle édition des œuvres de Froissart, le travail de M. Ribadieu est d'une utilité incontestable.

Je termine en donnant une mention spéciale et méritée aux discours prononcés par de nouveaux membres titulaires à l'occasion de leur admission. A Bordeaux, les Académiciens ont conservé la tradition du discours imposé aux récipiendiaires. L'Académie date de

Digitized by Google

1713, il ne faut pas l'oublier; dans les séances publiques du 17 décembre 1863, deux nouveaux élus, MM. Oré et Dezeimeris, ont acquitté avec talent leur tribut littéraire. Je ne parle pas du premier, qui relève de la section des sciences, mais il m'est défendu de passer sous silence le *Coup d'œil sur la renaissance des lettres à Bordeaux*, par M. Dezeimeris, et la vive et spirituelle réplique du président, M. Gaussens.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Bulletin du Comité flamand de France, t. II et III, du mois de janvier 1861 au mois de décembre 1863, 4 vol. in-8°. — Lille et Dunkerque, 1861-1864.

Le *Bulletin* publié par le Comité flamand, indépendamment de ses *Annales*, se compose d'une première partie destinée au compte rendu sommaire des lectures et des communications faites à la Société, et d'une seconde partie comprenant le texte des dissertations, des notices et des documents de peu d'étendue, lus ou communiqués dans ses réunions. A notre grand regret, nous devons écarter de ce compte rendu toute la part des travaux qui concerne proprement le dialecte populaire des Flandres. Il est une seule question de cet ordre que nous ne pouvons nous dispenser de signaler au moins, à cause de son intérêt exceptionnel : c'est l'analogie que plusieurs savants croient exister entre l'idiome flamand, issu de l'ancien teuton, et certaines langues de l'Amérique centrale, particulièrement avec la langue quichée, parlée dans le Guatemala. M. Derode a appelé l'attention du Comité de Lille sur ce curieux mais encore très-contesté phénomène, d'après les récents travaux de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, que nous ne nous permettrons ni d'improuver ni d'approuver[1]. Remarquons seulement que, si la critique venait à consacrer comme définitivement vraie la minime partie des faits acceptés comme certains par l'auteur de la grammaire quichée,

[1] M. Brasseur de Bourbourg affirme que c'est au moyen du flamand et du danois qu'il a pu commencer à comprendre les premiers mots de la langue quichée, dont il publie aujourd'hui le dictionnaire et la grammaire. « Ce n'est pas seulement dans les radicaux et les mots qui en sont dérivés que je trouve ces similitudes et ces analogies,

Digitized by Google

quel guide précieux et lumineux on acquerrait tout à coup pour retrouver la trace des communications et des migrations qui, à des époques indéterminées, ont pu avoir lieu entre les côtes septentrionales de l'Europe et de l'Amérique.

En dehors des travaux et des textes spéciaux du langage populaire, le Comité de Lille accueille tout ce qui a rapport à l'histoire des contrées et des populations flamandes dont le cercle, plus large que les limites de la Flandre historique, s'étendait du nord-est de la France à la Belgique entière, à la Hollande méridionale et à une partie des bords du Rhin. Le Bulletin comprend surtout des biographies, des documents, des dissertations consacrés aux monuments et aux institutions, et de simples nomenclatures, dressées avec soin sur des renseignements certains, et qui deviennent ainsi à leur tour de véritables sources pour l'histoire locale, comme les *Listes des curés des diocèses d'Ypres et de Saint-Omer depuis le XVIIe siècle*, rédigées par M. David[1], les *Notes pour servir à l'histoire de la chrétienté de Dunkerque*, par M. Bonvarlet[2]. Ces derniers travaux, qui donnent plus que leurs titres n'annoncent, serviront à compléter le *Came-*

mais bien aussi dans les formes grammaticales, dont plusieurs des plus essentielles se trouvent simultanément dans le teuton et le quiché. »

Voici quelques-unes des similitudes de noms et de significations relevées par M. Derode parmi celles que cite M. Brasseur de Bourbourg :

QUICHÉ.	FLAMAND.
Bol, rond.	*Bol*, une boule.
Hek, accrocher.	*Hack*, crochet.
Huz, coin de la chambre.	*Huis*, maison.
Kux, mordre.	*Kus*, baiser.
Tol, coupe.	*Tul*, cruche.
A, *Ha*, eau, rivière.	*Aa*, rivière du Pas-de-Calais.
Gap, bâiller.	*Gaepen*, bâiller.
Ha, maison.	*Hem*, habitation.
Hul, trou.	*Hol*, trou.
Lep, prendre de la bouillie.	*Lepel*, une cuiller.
Nut, noix de cacao.	*Nut*, noix.
Hop, augmenter.	*Hoop*, monceau.
Hut, ôter.	*Uyt*, dehors.
Pak, sac, ballot.	*Pak*, paquet, ballot.
Mah, ôter de force.	*Macht*, force.

[1] Tome II, p. 154, 311, 383.
[2] Tome II, p. 243 et 276.

Digitized by Google

racum christianum, l'une des principales œuvres qu'a laissées l'ancien et vénérable archiviste du Nord.

Dans la partie biographique du Bulletin, à part les noms de M. Le Glay, dont nous rappelions le grand ouvrage, et de M. Jacques Grimm, que le Comité flamand ne pouvait oublier, car l'éminent philologue suivait les travaux de ses membres avec bienveillance, et avait accepté la présidence honoraire de l'association [1]; à part ces deux savants, illustres à différents degrés, et également estimables, nous n'avons pas remarqué de noms bien célèbres. Les articles biographiques concernent divers collaborateurs des Bollandistes, comme les PP. François Baert et Urbain de Sticker, auxquels le P. Possoz a consacré de courtes notices [2]; plusieurs prélats et auteurs ecclésiastiques : Pierre Pintaflour, évêque de Tournay; Remy Driutius, évêque de Bruges, et le P. Jean Waels, né à Hazebrouck, dont le P. Possoz a également rappelé la vie et les travaux [3]; le P. Vincart, de Lille, auteur de nombreux ouvrages historiques, et prédicateur estimé, qu'une force de volonté, si énergique qu'elle parut miraculeuse, guérit d'un bégaiement naturel et finit par rendre orateur très-disert [4]; enfin un savant trop méconnu, Simon Stévin, professeur de mathématiques à l'Université de Leyde, le protégé devenu l'ami de Maurice de Nassau [5], et un personnage assez singulier, Nicolas Posture, sorte de poëte ambulant ou même vagabond, qui acquit au dernier siècle une grande popularité dans les Flandres, en parcourant les tavernes et les kermesses avec son violon, et chantant, comme un trouvère renouvelé, les chansons qu'il composait lui-même avec une déplorable et intarissable facilité [6].

Il y a certainement un écueil à éviter pour les biographies locales, et peut-être les rédacteurs du Bulletin flamand, dans leur vif patriotisme, ne s'en sont-ils pas tenus toujours éloignés. Passe encore pour la biographie de Posture, ce poëte des cabarets qui a eu en Flandre une vraie renommée; mais quelle utilité à rappeler la vie de Jean-Pierre Thiry, qu'aucun talent, aucun événement, aucun

[1] Nous devons mentionner aussi la biographie de M. Thélu, archiviste du Comité, t. III, p. 60.

[2] Tome II, p. 381.

[3] Tome III, p. 37, 128.

[4] Tome II, p. 22.

[5] Par M. Ricour, t. II, p. 235.

[6] *Des Poëtes flamands de la décadence*, par M. l'abbé Carnel, t. III, p. 15.

Digitized by Google

écrit, aucun trait particulier, rien absolument de marquant ne recommande, et qui s'était uniquement occupé, sans grand succès, de mathématiques?

Parmi les documents originaux publiés par le Bulletin du Comité, on remarquera une requête adressée, le 16 février 1328, au commissaire député à Cassel, à la suite des émeutes qui avaient éclaté en Flandre, contre l'audace et les excès d'un nommé Coppin le renoyés, «maistre de toutes les émeutes devant dites» de la ville de Berghes[1]; l'*institution* d'une chapelle dans l'église paroissiale de Bourbourg, par Robert de Fiennes, connétable de France, le 20 juin 1376, pour le repos de l'âme de Marguerite de Melun, sa femme[2], *institution* qui consistait dans la fondation d'une messe perpétuelle à dire chaque jour à l'autel désigné par l'un des deux chapelains que nommeraient le connétable ou ses héritiers, et auxquels étaient assurées certaines rentes pour ce service; une commission donnée par le roi de Castille, comte de Flandre, le 12 septembre 1562, pour informer contre un «prédicant des nouvelles sectes,» qui avait tenu un prêche public dans le cimetière de Boeschepe[3]; des décrets synodaux de Georges Chamberlaine, évêque d'Ypres, pour l'observation plus exacte des dimanches et des fêtes[4]; la quittance de «l'exécuteur de haute justice de Dunkerque,» d'une somme de 7 livres 10 sols pour l'exécution d'un trompette déserteur du régiment de Magnat, du 31 mai 1690[5]; enfin les procès-verbaux de l'élection des députés chargés de rédiger les cahiers des doléances de l'ordre de la noblesse de la Flandre maritime en 1789[6].

Nous ne dirons rien de ces documents. Nous nous arrêterons seulement à une lettre de rémission accordée par Charles VI, en 1383, à l'effet de réparer autant qu'il était possible les conséquences d'une pénalité atroce prononcée pour un délit qu'une peine correctionnelle atteindrait seule aujourd'hui.

Il s'agissait d'un jeune et brave arbalétrier de vingt-six ans, nommé Jeannin Mauclerc, que ses ennemis parvinrent à faire condamner, par les commissaires royaux, au bannissement et à la perte du

[1] Tome II, p. 282.
[2] Tome II, p. 335.
[3] *Sur la présence des Gueux à Boeschepe*, t. II, p. 309.
[4] Tome III, p. 111.
[5] Tome III, p. 127.
[6] Tome III, p. 373.

Digitized by Google

poing droit pour avoir battu un Flamand en faisant le guet dans la ville de Senlis. A la recommandation des amis et protecteurs de Mauclerc, sur les instances particulières du vicomte d'Arcy, capitaine du nouveau fort de Saint-Antoine à Paris, qui avait apprécié les bons services du compagnon, le roi lève la peine du bannissement et réintègre Mauclerc dans son premier état. Mais rien ne pouvait rendre au malheureux archer le poignet qui avait été coupé. Afin de lui permettre au moins de dissimuler aux yeux du public le témoignage accusateur, et trop souvent infamant, de la peine qu'il avait subie, le roi autorise Mauclerc à munir son bras d'un poignet factice. Voici les paroles des lettres royaux : « Afin que plus honnêtement il puisse estre entre les genz en nostre dit royaume, que en lieu de son dit poing perdu il puisse faire faire, ordonner ou composer, de telle maniere comme bon lui semblera et faire se pourra, une maniere de main close ou estendue, ainsi comme bon luy semblera [1]. » Certes, il est des crimes qu'une solennelle et légitime expiation devra toujours frapper; mais combien la pénalité du moyen âge avait de ces rigueurs irréparables qui, par l'énorme disproportion de la faute et du châtiment, faisaient du coupable une victime digne d'intérêt d'une législation encore barbare.

Le fait que nous rappelions avait été indiqué déjà par le président Hénaut dans son Abrégé chronologique. Il avait frappé un membre du Comité de Lille, parce qu'un Flamand s'y trouvait accidentellement mêlé aux mésaventures de Jean Mauclerc, et le zélé secrétaire n'avait pas négligé de remonter à la source pour adresser le document original qui attestait ces circonstances à ses confrères.

Il semble que chez tous les membres du Comité règne le même esprit d'investigation, la même disposition et la même satisfaction à communiquer à l'association, pour l'instruction ou l'agrément commun, les découvertes et les observations qu'ils sont à même de faire. Se publie-t-il une biographie nouvelle, un membre l'examine et l'apprécie pour savoir ce qu'elle renferme, surtout « au point de vue des Flamands [2]. » Une exposition de peinture intéresse le Comité en raison de la participation qu'y ont prise les artistes flamands de naissance, et il se trouve toujours quelqu'un pour l'en informer [3]. Un membre, des plus actifs et des plus savants, faisant

[1] Tome III, p. 23.
[2] Tome II, p. 340.
[3] *Les Artistes flamands au salon de 1863*. par M. Carlier, t. III, p. 67.

Digitized by Google

des recherches à la Bibliothèque impériale à Paris, remarque dans un recueil manuscrit des Épitaphes de la Flandre maritime du temps de la domination espagnole; il les transcrit et les adresse à ses confrères[1]. La publication d'un *Essai historique* de M. de Coussemaker *sur le Hoop flamand* a amené une lettre de M. Courtois à l'auteur qui renferme des faits très-intéressants sur les institutions analogues existant dans l'Artois, et qui, sous les noms de *Bans* ou *États*, étaient de vraies assemblées des notables de la localité[2]. Si un membre du Comité a l'occasion, dans un congrès scientifique, de faire quelque remarque ou de recueillir quelques notions qui puissent intéresser les pays flamands, comme M. Carlier à Bordeaux, il ne néglige pas d'en faire l'objet d'une lettre ou d'une lecture à l'association[3]. Le *Congrès littéraire néerlandais*, ouvert à Bois-le-Duc au mois de septembre 1860, et le *Congrès de linguistique et de littérature flamande*[4], tenu à Bruges en 1862, sont traités, comme l'on pense, avec un intérêt tout particulier. M. l'abbé Bécuwe et M. Carlier en ont rendu un compte détaillé, dans lequel nous remarquerons seulement l'annonce de la préparation assez avancée d'un grand *Dictionnaire néerlandais*, où doivent figurer tous les mots des dialectes hollandais et flamands, et un discours fort applaudi demandant l'uniformité des poids, mesures et monnaies, avec l'abolition des douanes et des passe-ports entre la Hollande et la Belgique.

Nous devons mentionner au moins les notices du P. Viste sur le sanctuaire de Notre-Dame de la Visitation à Bollezeele, resté populaire en Flandre depuis l'an 1429[5]; une note accompagnant une image gravée d'un pèlerinage à Saint-Folquin d'Ekelsbeke, tirée sur un vieux cuivre de 1643, obligeamment communiqué par le musée de Cassel, image destinée à être portée sur le chapeau par les pèlerins à leur retour d'Ekelsbeke[6]; une notice de M. David sur les subdivisions de la châtellenie de Cassel, appelées *Vierschaeres*[7]; celle de M. de Bertrand sur le classement des archives d'Hondschoote[8]; les revues bibliographiques de M. l'abbé Bécuwe; les *Analectes his-*

[1] Tome II, p. 285.
[2] Tome II, p. 325.
[3] Tome II, p. 258.
[4] Tome II, p. 222 et 393.
[5] Tome II, p. 330.
[6] Tome III, p. 104.
[7] Tome III, p. 47.
[8] Tome III, p. 160.

Digitized by Google

toriques, de M. de Coussemaker, où se trouvent réunis des notices et des documents de peu d'étendue, mais utiles [1]; et les descriptions savantes d'anciens manuscrits, sa propriété, que le même membre a données sous le titre d'*Un rayon de ma bibliothèque* [2].

Nous passons sous silence quelques travaux, peu nombreux d'ailleurs, de pure archéologie, mais on nous approuvera de nous arrêter un moment, pour montrer jusqu'où s'étend la vigilance éclairée et bienfaisante du Comité, à la notice que M. Carlier a consacrée à l'œuvre des Flamands de Paris [3].

La charité parisienne est assurément infatigable et toujours en éveil. Nulle part, en aucune ville d'amusements et de plaisirs, plus de bien moral et matériel n'est accompli par les soins réunis ou séparés de l'administration et des particuliers. Et néanmoins, jusqu'à ces derniers temps, une partie considérable de la population laborieuse des faubourgs, d'origine flamande [4], ignorant en grande partie le français, ne recevait qu'une assistance irrégulière et une instruction religieuse à peu près nulle. Mgr l'archevêque de Paris, avec le concours des évêques de Gand et de Bruges, ayant fondé l'œuvre des Flamands de Paris, aujourd'hui dirigée par des prêtres flamands, le Comité de Lille s'est sans retard mis en rapport avec l'œuvre pour la seconder, pour en propager la connaissance et en féconder l'action.

On ne saurait trop louer une semblable sollicitude, qui cherche à s'exercer également dans le domaine historique et dans l'ordre des choses morales. Le bon esprit et l'activité du Comité historique des Flamands de France sont dus en grande partie à son digne président, M. de Coussemaker, si bien secondé par les secrétaires, MM. Bonvarlet et Carnel, dont les travaux de rédaction et de publication, complétés par d'amples tables alphabétiques, annoncent le zèle et, l'on peut le dire, le soin affectueux qu'ils apportent à leur tâche volontaire. A ces noms il est juste de joindre ceux de MM. Carlier, Bécuwe, de Bertrand, Possoz, David, Derode, Deschamps de Pas, dont les Bulletins rappellent les fréquentes communications pour tout ce qui concerne l'histoire ou les intérêts de leur pays et des pays où vivent ceux qu'ils peuvent appeler leurs compatriotes par les lois du sang et du langage.

[1] Tome II, p. 357.
[2] Tome II, p. 178, 205.
[3] T. II, p. 355.
[4] Le faubourg Saint-Antoine renferme seul près de huit mille flamands.

Digitized by Google

Ce culte pieux de la patrie flamande n'est pas renfermé dans le Comité français; loin de là, il faut même dire qu'il s'est traduit assez tardivement par des faits dans la Flandre française. L'impulsion était partie de la Belgique et de la région méridionale de la Hollande, où la population parle le flamand. Il avait même pris dans ces contrées une intensité qui, sans offrir assurément le moindre danger, demande à être signalée. On en jugera en apprenant qu'un journaliste de Bois-le-Duc, dont le Comité de Lille a traduit les écrits [1], sans donner aucune adhésion à la pensée politique, exprimait récemment un profond chagrin de voir rattachées, probablement pour toujours, à la *large carte de France*, les côtes flamandes de Gravelines et de Dunkerque. Le patriotisme s'égarerait et cesserait d'être sérieux, si sous de pareils regrets pouvait se cacher la moindre espérance. Rassurés à cet égard par les sentiments de nos excellents concitoyens du Nord, nous souhaitons que la *triste* réalité ne décourage pas trop le rédacteur du *Nederlanschen spectator*, et ne l'empêche pas de continuer à prêter son concours à l'œuvre commune, pour les améliorations de toute sorte à réaliser dans les Flandres et au profit des Flamands. Nous faisons des vœux pour qu'entre toutes les populations flamandes, partagées pour longtemps sans doute entre quatre souverainetés différentes, règnent toujours ces sentiments de sympathie, de dévouement et de vraie fraternité chrétienne auxquelles elles sont toutes si éminemment disposées par leur généreuse nature.

L. de Mas-Latrie,

Membre du Comité.

[1] Tome III, p. 44.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, t. XI, 1861-1864, in-8° de 412 pages et 15 planches.

Ce volume est entièrement rempli par la première partie de l'histoire descriptive de l'abbaye cistercienne de Clairmarais, près de Saint-Omer. Je féliciterai également et l'auteur de cet excellent travail, M. Henry de Laplane, et la Société qui s'en est faite l'éditeur. C'est en effet avec un entier succès que M. de Laplane s'est proposé de rappeler les souvenirs de cette vénérable maison de retraite, qui, fondée au XIIe siècle par Thierry d'Alsace et par Sybille, sa compagne, à la voix puissamment éloquente de saint Bernard, a traversé brillamment tout le moyen âge et a subsisté jusqu'en 1793. Bientôt les dernières traces matérielles de cet immense monastère auront disparu : il était temps de songer à en fixer les traits et à raconter les événements dont cette abbaye a été le théâtre.

Ce premier volume contient l'histoire de la fondation du monastère, les faits qui s'y rattachent et la description des bâtiments monastiques et de leurs dépendances; une étude détaillée et très-soigneusement traitée sur la vie et les travaux des moines de Clairmarais, leur règle, leur utilité, leur nombre, leur suppression; il est terminé par une liste des abbés et prieurs claustraux. Un long appendice renferme des détails historiques et descriptifs sur les abbayes de Blandecques, Woestine, Ravemberg et de Beaupré, filles de celle de Clairmarais, et situées comme elle dans le diocèse de Saint-Omer; le catalogue raisonné de la bibliothèque du monastère, document inédit et très-curieux; enfin un grand nombre de chartes, très-judicieusement choisies, et dont la plupart sont publiées pour la première fois. Seize planches accompagnent ce remarquable travail, reproduisant d'anciens dessins relatifs à l'abbaye, et rendus très-heureusement en *fac-simile*.

Je laisserai de côté, à mon grand regret, la partie historique proprement dite de ce livre, pour m'arrêter quelque moment à

Digitized by Google

celle qui rentre dans la compétence de la section d'archéologie. C'est en 1128 que Foulques, abbé de Dunes, fit commencer la construction de l'abbaye par une colonie bénédictine, à laquelle succéda, dès 1137, une colonie cistercienne, avec laquelle le monastère, grâce aux libéralités de Thierry d'Alsace, du comte de Boulogne, d'Étienne d'Angleterre, du comte de Guines, des sires de Saint-Omer et d'Ypres, se développa rapidement. Clairmarais fut placé par saint Bernard sous la filiation directe de Clairvaux, et il paraît qu'en 1140 les premières constructions commencèrent à s'élever au-dessus des bois et des marais. Mais l'emplacement était mal choisi: les eaux de la mer menaçaient continuellement de détruire le bâtiment et entretenaient une humidité dangereuse pour la santé des moines; de plus on ne pouvait assez accroître le couvent pour répondre au nombre sans cesse croissant des moines. Le roi d'Angleterre aumôna de nouveaux terrains dans la forêt de Bethloo à Nieurlet, et la translation fut autorisée par le pape en 1147. Elle n'eut pas lieu, et, par une cause restée inconnue, Clairmarais demeura à l'endroit où l'abbé Foulques l'avait originairement établi; on se contenta de reporter les bâtiments claustraux à quarante pas au-dessus des fondations primitives, de manière à se trouver à l'abri des inondations périodiques, qui couvraient chaque année le territoire, depuis le perron de l'abbaye jusqu'aux portes de Saint-Omer.

M. de Laplane, à l'aide de patientes recherches, est parvenu à restituer toute l'ancienne abbaye, dont il s'est fait l'historien.

A gauche de l'entrée principale, en face de la loge du portier et de celle du berger, s'élevait la petite chapelle des habitués et des domestiques de la maison; elle était adossée à la ferme, à la suite de laquelle se développaient les greniers, granges, étables, écuries et les logements des ouvriers.

En face de la porte de la ferme se dressait l'église, grandiose comme une cathédrale, et assez semblable à celle de Clairvaux : ce monument, dont il ne reste pas une seule pierre aujourd'hui, mesurait 400 pieds de long sur 80 de largeur et autant de hauteur. Commencée au milieu du XIIe siècle, l'église fut terminée au bout d'un siècle, sous l'administration de l'abbé Simon de Marquette, à l'exception des chapelles, des voûtes et des bras de la nef transversale. Ces travaux complémentaires furent entrepris par l'abbé Henry d'Ypres, en 1307, confiant dans les bruits de paix qui se répandaient

Digitized by Google

alors dans la province. Vingt ans plus tard fut terminé le campanile, dont un religieux a pu dire :

Attollit templi tangentem sidera turrim.

Il avait en effet 237 pieds de hauteur et renfermait les cloches et le carillon. Mais même alors tout n'était pas fini ; l'entier achèvement du monument devait demander encore bien des années et réclamer à diverses reprises, après quelques interruptions successives, les soins et le zèle de plusieurs abbés.

Les voûtes datent du milieu du xve siècle, et l'abbé Enguerrand Craybeen eut la satisfaction de tout terminer et de pouvoir procéder, le 20 juillet 1466, à la consécration solennelle. Dans la suite on pourvut à l'ornementation mobilière, si je puis dire, de l'église : on garnit les cent cinquante fenêtres de vitraux coloriés; on plaça au xviie siècle le grand orgue, le maître-autel; on orna les dix chapelles qui rayonnaient autour de l'abside où était placé le chœur des moines, garni de stalles richement sculptées.

En sortant de l'église, on entrait dans le bâtiment habité par les moines; quelques marches conduisaient au dortoir, rapproché, conformément au règlement de l'ordre, de l'église et de la salle capitulaire. Le grand dortoir, situé perpendiculairement à la grande nef, se trouvait placé au-dessus de la sacristie, et se présentait majestueusement avec ses arcades romanes et son pignon triangulaire décoré d'une belle rosace coloriée. A l'ouest, le réfectoire, orné également de rosaces à vitraux de couleur, éclairé par vingt fenêtres, et mesurant 100 pieds de longueur. Le petit réfectoire, qui servait pendant l'hiver, était situé à côté et ne présentait pas moins de détails intéressants.

Du dortoir on passait au cloître, construit avec une rare élégance, dans le style de l'architecture romane, et qui communiquait avec toutes les parties principales de l'abbaye; au sud se trouvait la salle capitulaire, assez vaste pour contenir les stalles de cent moines : elle était voûtée et soutenue par six colonnes monolithes, parmi lesquelles les deux du milieu, plus grandes et plus massives, donnaient à la voûte une forme toute particulière. Aux deux extrémités de la salle, en arrivant sur le cloître, étaient deux parloirs, rendus nécessaires par la stricte règle de silence observée rigoureusement dans le cloître.

Autour de l'église se trouvaient la bibliothèque, l'infirmerie avec

Digitized by Google

sa chapelle, les deux réfectoires, le chauffoir. Il faut encore nommer le lavoir, les caves, le noviciat, le logement du sous-prieur, la cour des morts, le logement des ouvriers avec leurs petits jardins, la prison, le quartier des hôtes, les cuisines avec toutes leurs dépendances, le jardin.

M. de Laplane consacre ensuite, comme je l'ai dit, un travail analogue aux quatre abbayes de Blandecques, de Woestine, de Ravemberg et de Beaupré, dépendantes de Clairmarais et situées également dans le diocèse de Saint-Omer; toutes quatre, fondées entre les années 1183 et 1225, étaient habitées par des religieuses. Les bâtiments de Blandecques, reconstruits au XVIIe siècle, sont encore presque entièrement debout, et donnent une idée considérable de l'importance du monastère. L'église de Woestine, bâtie en 1219, a complétement disparu, et les bâtiments claustraux sont appropriés aujourd'hui en maison de culture. Ravemberg et Beaupré n'ont laissé aucun vestige matériel.

J'insisterai, avant de finir, sur le chapitre spécialement consacré à la bibliothèque de l'abbaye de Clairmarais, et surtout sur le catalogue dressé, vers la fin du XIIIe siècle, et contenant plusieurs centaines de numéros. Ces documents présentent un véritable intérêt, et donnent une idée exacte des ouvrages dont se composait à cette époque la bibliothèque d'un monastère aussi considérable que celui de Clairmarais, et où les études littéraires et historiques étaient particulièrement honorées.

Mais je m'arrête après cette rapide promenade, durant laquelle M. de Laplane est un si excellent guide. J'aurais voulu pouvoir citer ici quelques-unes des pages où il décrit si bien ce grand monastère dont le souvenir seul survit aujourd'hui, et qui pendant cinq siècles a occupé le premier rang dans l'Artois. M. de Laplane a bien réellement réédifié cette antique abbaye, dont la dernière trace sera bientôt irrévocablement effacée du sol qui l'a vue naître, grandir et s'écrouler sous le marteau du démolisseur.

Le second volume annoncé par M. de Laplane comprendra la biographie détaillée des cinquante-neuf abbés de Clairmarais, d'après les riches archives du monastère.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 44e année, 1862-1864. 2 vol. in-8°.

Le tome II des Mémoires de l'Académie de Metz pour 1862-1864 est presque entièrement rempli par un travail de M. E. de Saulcy sur la série des rois inscrits dans la salle des ancêtres de Thoutmès III, au palais de Karnac. L'auteur se propose d'y démontrer que, jusqu'à ce jour, on s'est trompé en voulant reconnaître une négligence regrettable dans la disposition des noms de cette salle célèbre, et que, tout au contraire, il y règne un classement systématique dont il croit avoir trouvé la clef. Tel est l'objet de ce mémoire, que complètent les dessins d'une table à libation, conservée au musée de Marseille, et douze tableaux exposant l'ensemble des dynasties égyptiennes, résumées suivant le système de M. E. de Saulcy.

Je mentionnerai ensuite le mémoire de M. E. de Bouteiller sur les abbayes Saint-Pierre et Sainte-Marie de Metz, en le considérant uniquement au point de vue des indications archéologiques qu'il contient sur les débris de ces deux monastères, et notamment sur l'ancienne église Saint-Pierre, monument à peu près inconnu à Metz même, transformé actuellement en magasin du Génie, et où l'on trouve cependant une façade et une nef authentiques du IXe ou Xe siècle, et un promenoir du XIVe, formé par une série de colonnettes d'une remarquable exécution. De l'abbaye Sainte-Marie il ne reste aucune trace matérielle, et M. de Bouteiller y supplée par une excellente description; il a soin également d'énumérer le résultat des fouilles exécutées sur l'emplacement du monastère et qui ont amené d'intéressants résultats.

M. Chabert a composé un *Vocabulaire des rues de Metz* qui constitue un inventaire très-curieux et très-complet de tout ce que cette ville a conservé d'intéressant au point de vue archéologique.

M. Bouchotte, enfin, a produit un mémoire intitulé *le Pied*, qui a pour but principal d'établir la longueur du pied messin ancien, dit *pied de carrière*. Il démontre que cette unité de mesure est à peu près identique à celle usitée anciennement en Égypte; il fait en outre remarquer la présence de cette dernière mesure dans les diverses contrées de l'Europe, où elle alterne avec le pied olympique, im-

Digitized by Google

porté plus tard par es Phocéens de Marseille, qui suivirent pour ainsi dire la piste des Carthaginois.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Mémoire de la Société historique et archéologique de Langres, t. II. — Langres, 1862-1864, in-4° avec planches.

Ce volume débute par un travail de M. Pistollet de Saint-Ferjeux sur le cloître de la cathédrale de Langres, qui fournit à l'auteur l'occasion d'étudier les origines du chapitre de cette ville. Le cloître actuel a été construit à la suite de la concession que l'évêque Gauthier de Bourgogne fit, en 1179, au chapitre du tiers des revenus de l'évêché. Il formait un carré, chaque côté étant composé de huit travées à arcades ogivales géminées, séparées par des faisceaux de cinq colonnettes; le style en est très-pur, et M. de Saint-Ferjeux s'appuie avec satisfaction sur le jugement de notre collègue M. Viollet-Leduc, qui a mentionné ce monument dans son *Dictionnaire d'architecture*.

M. Pothier s'occupe des antiquités romaines assez nombreuses découvertes dans le canton d'Andelot, et notamment une villa, croit-il, et sûrement des bains romains, entre Andelot et Montréclair; M. Pothier en trace une excellente et minutieuse description.

M. Pinart a écrit une courte monographie de l'église de Saint-Louvent (même canton), édifiée au XIIIe siècle, en partie reconstruit au XVIe, à la suite des dévastations commises par les protestants. On y voit un certain nombre de pierres tombales intéressantes. Nous citerons ensuite l'article de M. Fériel sur l'Arbre de Jessé sculpté au XVIe siècle au-dessus de l'autel Saint-Nicolas de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont. Nous citerons aussi la monographie de l'église Notre-Dame de Vassy, édifice de la période romano-ogivale des plus intéressants. Son auteur, M. Simonnet, insiste avec raison sur la beauté de la tour qui s'élève au-dessus de ce monument. Au premier étage une arcature centrale à plein cintre, flanquée de deux autres plus étroites et plus basses, sert d'encadrement à une fenêtre géminée; des chapiteaux cubiques surmontent les colonnettes qui

Digitized by Google

supportent ces cintres; au-dessus de ces arcatures règne une moulure dentelée qui en suit le contour. Le deuxième étage est percé de trois fenêtres étroites, séparées par deux faisceaux de colonnettes engagées, laissant apercevoir en perspective, dans l'intérieur, plusieurs colonnettes destinées à supporter un nombre égal de cintres pratiqués en retraite dans la voussure : une moulure suit également les contours de ces cinq arcatures et se termine de chaque côté par un cordon qui aboutit aux arêtes de la tour.

Ce clocher semble avoir une certaine importance artistique locale; il a servi évidemment de modèle aux principales églises des environs. On retrouve, en effet, ce type à Voillecomte, à Ceffonds, à Sommevoire; quant à celui de Vignory, son style est plus sévère, et il remonte à une date antérieure certainement à la construction de Notre-Dame de Vassy.

M. Brocard étudie les autels gallo-romains conservés actuellement dans le musée de Langres, et découverts dans cette ville et aux environs, et qui présentent de très-intéressants détails. Le plus remarquable est l'autel de Bacchus, en marbre blanc, de forme cylindrique et couvert d'ornements qui ne laissent aucun doute sur sa destination. Trois têtes de bœufs décharnées et placées symétriquement dans la partie supérieure supportent sur leurs cornes tronquées des guirlandes de fruits et de fleurs; des bandelettes couronnant le front de ces crânes dénudés viennent s'enrouler autour des cornes, et tombent de là en se festonnant sur des branches de vignes chargées de raisins. L'historien Vignier assure que cet autel était le piédestal de la statue du dieu élevé à l'embranchement d'une voie romaine, au sud de la ville, pour protéger son vignoble.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. VIII. — Sens, imprimerie de Ch. Duchemin, 1863, in-8° de 379 pages avec 4 planches.

Le Bulletin de la Société archéologique de Sens a fait une bien maigre part à l'archéologie dans ce volume; on y trouve, en revanche, beaucoup d'histoire et même de la poésie. Il ne faut donc

Digitized by Google

pas se fier aux promesses d'un titre. Ainsi, dans la *Notice religieuse, historique, archéologique et statistique sur la ville de Ligny-le-Châtel*, par le Révérend Père Cornat, nous n'avons pas rencontré, en dépit de l'intitulé de cette savante et curieuse notice, une seule page qui appartienne à l'archéologie proprement dite. Dans la *Notice sur saint Ebbon*, archevêque de Sens, mort en 750, M. l'abbé Brullée n'a pas oublié, au contraire, de consacrer quelques lignes, qu'on peut appeler archéologiques, aux vêtements sacerdotaux du saint évêque, extraits de son tombeau deux siècles après sa mort. La mitre et la dalmatique ont disparu depuis longtemps, mais la chasuble, faite comme une chape fermée par devant, en étoffe de soie à fleurons jaunes, doit exister encore dans la collection d'un amateur, M. le comte de Bastard, qui s'est engagé, dit-on, à restituer ces précieuses reliques au trésor de la cathédrale de Sens.

Le rapport de M. Carré, agent voyer principal, sur les voies romaines reconnues dans l'arrondissement de Sens, est, à vrai dire, le seul mémoire archéologique que contienne le Bulletin archéologique de Sens. Ce rapport tire son plus grand intérêt des plans qui l'accompagnent et qui ont été relevés avec soin sur les lieux. Il y a peu d'années encore, on ignorait entièrement la direction de ces voies romaines qui n'avaient pas laissé de traces et que la tradition rappelait à peine dans quelques localités. Les fouilles qui ont été exécutées de nos jours ont fait retrouver dans le sol les vestiges plus ou moins intacts de sept grandes voies qui allaient de Sens à Orléans, à Auxerre, à Paris, à Troyes, à Alise et à Meaux. « Ces chaussées sont presque partout construites de la même façon, dit M. Carré; une couche de gros silex et grès placés sur le sol naturel avec un bombement prononcé au milieu et se terminant par des talus très-inclinés aux extrémités, et au-dessus une seconde couche formée de gravier, ou de scorie de fer, ou de sable, ou de terre, d'une configuration moins bombée et complétant la largeur de la voie jusqu'aux fossés latéraux, qui étaient creusés pour l'écoulement des eaux pluviales et pour donner plus de relief au chemin empierré. » On a donc mis à découvert des parties notables de chacune de ces voies; mais il est à désirer que l'administration interdise aux habitants d'y venir chercher, comme dans une carrière, des matériaux pour leur usage. La voie dite *de César*, qui conduisait de Sens à Orléans par Saint-Valérien, Montacher, Villegardin et Jouy, paraît avoir été la plus régulièrement construite; sur une grande partie de

Digitized by Google

sa longueur, elle est encaissée par des bordures en grosses pierres placées les unes sur les autres. On a découvert dans ces fouilles, qui ont permis de relever le tracé de la voie de César, une quantité de fers de chevaux ou de mulets et une monnaie d'argent de Postumus.

Il est possible cependant que toutes ces chaussées, dont la construction est attribuée aux Romains, soient antérieures à la conquête, car elles servaient à relier entre elles les villes gauloises. On remarque, en effet, qu'au lieu de tenir la ligne droite et de franchir directement les pentes rapides, elles sont dirigées de manière à suivre les plis du terrain, en serpentant le long des collines et en évitant, au prix de nombreuses sinuosités, les montées et les descentes difficiles. M. Carré, dont nous reproduisons ici l'opinion, sans l'accepter complétement, suppose que, contrairement aux Romains, les Gaulois ne craignaient pas d'allonger la route pour la rendre moins pénible à la circulation des chevaux et des charrois.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

DOCUMENTS.

Relation véritable de ce qui s'est passé de plus remarquable en la sédition arrivée à Paris le 26 août 1648; communication de M. Alph. Feillet.

Ce récit de la journée des *Barricades* (26 août 1648) est dû à un nommé Dubois. Le manuscrit de la Bibliothèque impériale ne fournit aucun renseignement sur lui. Tout cependant nous porte à croire que ce Dubois est le même que Marie Dubois, écuyer, seigneur de Lestourmière, gentilhomme servant et valet de chambre des rois Louis XIII et Louis XIV, dont on possède un *Récit de la maladie et de la mort de Louis XIII*, depuis le 21 février jusqu'au 14 mai 1643; ce récit, très-détaillé, parut d'abord dans le deuxième volume des *Curiosités historiques*, puis dans la *Collection des Mémoires*, publiée par MM. Michaud et Poujoulat, mais toujours sans notice sur l'auteur.

On peut croire aujourd'hui que ce récit n'était qu'un fragment de mémoires assez volumineux, écrits par Dubois pour l'instruction de ses enfants. M. Achille Dubois, de Rouen, un des descendants, possède à titre héréditaire, non les mémoires complets, mais une partie importante, qui s'étend des années 1647 à 1674, grand registre in-folio de 194 pages.

M. Léon Aubineau a publié, dans le tome IV de la 2e série (1847-1848) de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, une notice assez étendue sur ce Dubois, prise dans le manuscrit de M. Dubois, de Rouen, et plusieurs fragments importants de ce même manuscrit sur la fin de la minorité de Louis XIV. Nous y renvoyons nos lecteurs pour ce qui regarde Dubois. Nous croyons que le fragment que nous avons trouvé à la Bibliothèque impériale, département des manuscrits, et qui appartient à une collection de pièces diverses en 3 petits volumes in-12, a été écrit par le Dubois auteur de la mort de Louis XIII et des fragments publiés par M. Aubineau. Notre supposition s'appuie sur ce que M. Aubineau dit dans son analyse, 1° que Dubois a fait un long récit de la journée des Barricades;

Digitized by Google

2° que, dans ses moments de loisir, lorsqu'il n'était pas de quartier comme valet de chambre auprès du roi, Marie Dubois se plaisait à apprendre à son fils, Joseph Dubois, qui lui succéda comme valet de chambre, les langues latine, italienne et espagnole. Notre Dubois se donne comme expert en ces mêmes langues, et en langue allemande en plus.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, le Dubois auteur de cette *Relation des Barricades* est parfaitement renseigné. Nous avons comparé son récit à tous ceux que nous connaissons sur cette journée, et il nous a paru supérieur, non comme art d'écrivain, mais comme renseignements précis.

D'abord le récit de Molé, dans les *Mémoires publiés pour la Société de l'Histoire de France* [1] par M. Champollion, ne contient presque rien : trois petites pages insignifiantes. Olivier Lefèvre d'Ormesson, dans les *Mémoires* publiés par M. A. Chéruel pour la *Collection des Documents inédits de l'Histoire de France*, est assez bien renseigné sur les actes et dits des membres du Parlement; mais, étant absent de Paris lors des événements, il n'a rien vu par lui-même, ne rapporte que des ouï-dire, et ne sait rien de la ville. André d'Ormesson, dont M. Chéruel a aussi publié dans le même ouvrage un fragment sur cette journée, page 556, n'apprend que peu de choses. Le cardinal de Retz a fait du récit de ces barricades un chef-d'œuvre de narration, mais où sa personnalité absorbe tout, et beaucoup trop même, si l'on en croit les autres documents contemporains. En effet, il n'est nommé ni dans l'*Histoire du temps*, ni dans les *Mémoires d'Omer Talon*. Le *Journal du Parlement*, les *Mémoires de Mme de Motteville*, le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, comme celui de *Dubuisson-Aubenay*, encore inédit (bibliothèque Mazarine), et comme celui de notre Dubois, ne lui donnent qu'un rôle secondaire. Le journal de Dubuisson-Aubenay n'a rien de bien nouveau sur ces événements. Le plus important de tous ces récits est donc celui de Mme de Motteville, qui a bien vu les événements du Palais-Royal. Notre Dubois est presque toujours d'accord avec elle; si c'est le récit du valet de chambre du roi, comme nous le croyons, rien de plus naturel, puisqu'il aura entendu le même langage, tous les deux faisant partie de la cour, et attachés tous deux à la famille royale. Mais Dubois prend l'avantage lorsqu'il s'agit de bien caractériser les sentiments et l'aspect

[1] Tome IV, p. 316.

Digitized by Google

des Parisiens : il semble avoir parcouru la ville de tous côtés; ce que Mme de Motteville ne pouvait pas faire par sa position, par son sexe et surtout par la peur, qui, elle l'avoue elle-même, la bouleversait.

A. F.

Le matin du 26 août, le roi était sorti de l'église Notre-Dame, où il avait assisté au *Te Deum* qui fut chanté pour la bataille de Lens, gagnée par M. le prince de Condé. Les compagnies des gardes françaises et suisses demeurèrent sous les armes, suivant l'ordre qu'elles en avaient reçu, à neuf heures, dans les mêmes endroits où elles avaient été mises en haie lorsque Sa Majesté passa. En même temps M. de Cominges, lieutenant des gardes de la Reine, accompagné de quinze ou seize des gardes, fut prendre M. de Broussel, conseiller en la grand'chambre, en sa maison au port Saint-Landry, proche l'église Notre-Dame. Sur quoi l'on a remarqué que l'on ne s'en fia pas aux gardes du corps du roi, auxquels cette commission appartenait, dont ils n'ont pas été fâchés, lorsqu'ils ont vu ce qui en est arrivé.

Ce conseiller, qui est en très-grande réputation parmi le peuple pour sa probité singulière qui est reconnue de tout temps, fut pris à table comme il achevait de dîner; on ne lui donna pas le temps de quitter ses pantoufles pour prendre ses souliers, ni même de prendre son manteau; il n'eut que le loisir de dire à ses enfants ces paroles dignes de lui et très-remarquables : « Mes enfants, je n'espère pas de vous revoir jamais, je vous donne ma bénédiction; je ne vous laisse pas du bien, mais je vous laisse l'honneur; ayez soin de le conserver. »

D'autres gardes furent en même temps prendre M. le président de Blancménil, et d'autres furent chez le président Charton et chez MM. Laisné, Loysel et de La Nauve, conseillers; mais ces quatre derniers ne se trouvèrent pas chez eux. M. de Broussel étant hors de son logis, les gardes fermèrent la porte et en prirent la clef pour empêcher qu'aucun des siens ne sortît. Il fut promptement mis dans le carrosse de M. de Cominges, qui, s'en allant à toute bride par les petites rues détournées du quartier Notre-Dame, passa dans le Marché-Neuf, afin de prendre le chemin où les gardes étaient en armes, et se rompit dans la rue Saint-Louis où le cocher fut fort maltraité, et à peine eut-il le temps de dételer ses chevaux pour les emmener. Un petit laquais qui revenait de la ville étant survenu

Digitized by Google

lorsqu'on mettait M. de Broussel dans le carrosse, le suivit en criant tout haut qu'on emmenait M. de Broussel, son maître; ce qui obligea les bourgeois de tout le quartier de l'île du Palais et des rues voisines, de fermer leurs boutiques et de sortir. Mais, comme ils étaient en petit nombre dans l'endroit où le carrosse s'était rompu, la rumeur ne commençant qu'à naître, et les Suisses du régiment des gardes y étant encore en haie, ils ne purent pas ôter ce prisonnier à ceux qui le tenaient, lesquels prirent le carrosse de Mme la maréchale d'Effiat qui passait [1], après l'en avoir fait sortir et ceux qui y étaient avec elle, et le firent passer devant le Palais-Royal, où l'on crut qu'il était entré. Aussi y fut-il suivi presque jusqu'au corps de garde par la populace, dont les cris excitèrent la rumeur par tout Paris. M. le maréchal de La Meilleraye s'étant alors rencontré au Palais-Royal, prit le premier cheval qu'il trouva à la porte, et sortit avec un bâton d'exempt pour apaiser le désordre, suivi de quelques autres gardes de la Reine et de quelques gendarmes et chevau-légers. Étant arrivé au bout du quai des Orfévres, à l'entrée de la rue Neuve-Saint-Louis, il trouva qu'on avait mis le carrosse de M. de Cominges en plus de cent pièces, qu'on jetait dans la rivière l'une après l'autre, et qu'il s'y était amassé une grande foule de peuple, qui murmurait et méditait une sédition; ce que voyant, il commanda qu'un chacun se retirât. Mais quelques-uns lui jetèrent des pierres par les fenêtres, dont une l'atteignit sur l'épaule, sans néanmoins lui faire grand mal, ce qui l'obligea de commander aux Suisses qui y étaient demeurés en garde de faire une décharge aux fenêtres, où il y eut deux hommes et une femme de blessés, et l'on cessa de jeter des pierres. Ce maréchal avança ensuite jusqu'au milieu de la rue, où ayant trouvé les chaînes tendues, et voyant que cette foule s'était retirée dans les maisons, il retourna vers le Pont-Neuf et y trouva M. le maréchal de L'Hopital, qui travaillait comme lui à faire retirer le peuple; mais au contraire, car il s'y en amassait toujours davantage. M. le coadjuteur de Paris, qui arriva là-dessus, faisant le même office, vêtu de ses habits pontificaux et donnant la bénédiction au peuple, s'arrêta devant le cheval de bronze (la statue de Henri IV), où la populace lui dit qu'elle demandait M. de Broussel, son protecteur, et le pressa de l'aller de-

[1] Mme de Motteville est incomplète sur ce détail; mais elle en a de plus curieux sur l'intérieur de Broussel et son arrestation, qu'elle tint probablement de Commingés.

Digitized by Google

mander à la reine; comme il fit sur l'heure même, accompagné de MM. de La Meilleraye et de L'Hopital, qui s'en retournèrent au Palais-Royal, où étant arrivés, ce prélat, voulant faire cette supplication à la reine et lui représenter l'état de la ville, fut raillé, et on lui dit qu'il avait eu peur et qu'il s'en allât reposer. L'on envoya ordre aux compagnies des gardes de s'en aller, et l'on tint conseil. Cependant les chaînes furent tendues dans toutes les avenues du Palais, où nombre de bourgeois furent chez messire Matthieu Molé, premier président, pour l'obliger de faire en sorte que M. de Broussel et les autres prisonniers fussent rendus, ce qu'il promit. L'on tendit encore les chaînes au quartier de la Croix-du-Tiroir[1], où quelque canaille s'étant ramassée avec diverses sortes d'armes, obligea les bourgeois d'alentour à se tenir sur leurs portes avec les armes à la main, ayant rompu les vitres et les portes de ceux qui refusaient de le faire; ce qui donna occasion à M. de La Meilleraye de sortir une seconde fois du Palais-Royal, accompagné de quantité de gens d'armes et chevau-légers, et d'une compagnie des gardes; mais, étant arrivé auprès du quartier de la Friperie, on lui jeta quantité de pierres des fenêtres, dont quatre ou cinq tombèrent sur lui et sur ceux qui l'accompagnaient. Sur quoi il fit faire une décharge d'une trentaine de mousquetaires sans blesser aucun homme, ayant fait tirer en l'air. Après il se retira et les chaînes demeurèrent tendues. Sur cela quelques maçons et autre canaille ramassée furent au logis de M. Catalan, partisan, en intention de le forcer; mais ils furent repoussés, et l'on y mit une compagnie des gardes pour le défendre[2]. M. le prévôt des marchands ayant assemblé les échevins à l'Hôtel de Ville, il fut résolu d'envoyer ordre à tous les capitaines des quartiers, de la part du roi et de la ville, de commander à tous les bourgeois de tenir leurs armes prêtes pour empêcher les désordres, ce qui fut exécuté le lendemain au matin. Cependant il fut résolu au conseil d'en haut que M. le chancelier entrerait au Parlement le lendemain au matin, on ne sait à quel dessein; mais quelques-uns veulent dire qu'il y allait pour entendre une ou deux chambres des

[1] La Croix-du-Tiroir, du Tirouer ou du Trahoir, était à l'angle des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec. On l'appelait ainsi des supplices dont ce carrefour était le théâtre. Il en est de même de la rue de la Vieille-Estrapade, qui a encore conservé son nom.

[2] Ce détail ne se trouve nulle part, mais paraît très-vraisemblable. Catalan est un des partisans les plus exécrés pendant les troubles de la Fronde.

Digitized by Google

enquêtes, et qu'il avait plusieurs fois fait difficulté d'accepter cette commission, ne s'y étant résolu qu'après en avoir été fort pressé par le cardinal Mazarin, qui lui reprochait qu'il avait peur.

M. le duc d'Orléans s'en retourna, le soir, du Palais-Royal au Luxembourg, bien accompagné de tous ses gardes du corps, des Suisses et autres, en très-bel ordre. M. de Broussel fut premièrement conduit au château de Madrid, où M. de Cominges, qui le traita toujours fort civilement, le fit reposer et lui fit bailler un manteau, à cause qu'il sentait le froid; de là il fut mené à Saint-Germain-en-Laye, où il coucha. La reine d'Angleterre, qui demeurait alors audit château de Madrid, eut la curiosité de le voir et de l'entretenir deux heures. Le lendemain on lui fit prendre la traverse et on le mena au Mesnil-Madame-Rance, à 6 lieues d'ici, où M. de Cominges attendait pour le conduire à Sedan, au mont Olympe[1].

M. de Blancménil fut conduit au bois de Vincennes, et MM. Laisné et Loysel reçurent ordre de se retirer de Paris; toutefois ils n'en bougèrent point.

La nuit demeura calme, mais le lendemain au matin, 27 dudit mois d'août, la bourgeoisie ayant pris les armes, s'en servit de la façon qu'elle voulut, et l'ordre qu'elle en avait reçu servit pour allumer le feu tout à fait. M. le chancelier, allant à six heures du matin au Palais-Royal, accompagné de M. l'évêque de Meaux, son frère, et de Mme de Sully, sa fille, ne pût passer le quai des Orfévres, et fut contraint d'aller par celui des Augustins, au bas duquel on le hua, et, quantité de monde s'y étant ramassé, on lui vomit mille injures, ce qui l'obligea de se retirer à l'hôtel de Luynes, où étant entré, son cocher gagna la rue Saint-André-des-Arts, et se sauva à toute bride vers le faubourg Saint-Germain, où il alla se réfugier chez Mme d'Aiguillon. Au même temps, l'on investit l'hôtel de Luynes, dont les portes ayant été forcées, l'on y chercha M. le chancelier partout, même dans une chambre accompagnée de trois bouges ou cabinets, deux desquels furent ouverts; mais, par bonheur pour lui ou plutôt par miracle, on ne fit point ouvrir le troisième, qui servait d'oratoire aux enfants du logis, dans lequel il était caché et s'y

[1] Mme de Motteville s'arrêta à Saint-Germain. Olivier Lefèvre d'Ormesson fait allusion dans ses *Mémoires* à cette détention, par ces mots : « Il partit de Saint-Germain le jeudi, et on le ramena par la France (la province de l'île de France) pour le conduire à Sedan, » où commandait Fabert, l'homme en qui Mazarin avait le plus de confiance; et plus tard il nomme aussi le Mesnil-Madame-Rance.

Digitized by Google

était préparé à mourir, ayant été confessé et reçu l'absolution de M. l'évêque de Meaux, son frère, qui y était aussi avec Mme de Sully[1]. Une demoiselle, qui avait les clefs et ouvrait toutes les portes, oublia d'une adroite négligence d'ouvrir le troisième bouge ou cabinet, et fit si bien, que sa façon de parler fit croire qu'il n'y était pas. Enfin le baron de Veillat et le sieur de Roquetaillade, Gascons, y étant venus avec bon nombre de gardes, et ayant posté quelques Suisses à l'entrée de la rue Pavée, sur le quai des Augustins, pour empêcher le peuple d'aborder par là, entrèrent dans l'hôtel, et, l'ayant dégagé, le conduisirent à pied jusqu'au bout du Pont-Neuf, où ils trouvèrent M. le maréchal de La Meilleraye, qui venait aussi pour l'enlever; lequel le fit entrer dans le carrosse du lieutenant civil, son parent, et voulut qu'il passât sur le Pont-Neuf pour aller au Palais, bien que les autres fussent d'avis de le faire passer sur le pont des Tuileries. Mais les femmes firent un grand vacarme après lui, et l'on jeta des pierres sur le carrosse, lorsqu'il y entra au bout du pont, où le sieur del Campo, écuyer italien, se trouva avec bon nombre de ses académistes pour faciliter le passage dudit chancelier; cet écuyer tua d'un coup de pistolet un homme qui en avait jeté de l'entrée de la rue Dauphine; l'on tira aussi des mousquetades de la place Dauphine sur ce carrosse, comme il passait devant le cheval de bronze, et un gentilhomme y fut blessé à mort; quelques-uns de ceux qui l'accompagnaient tuèrent d'un coup de pistolet un crocheteur ou faquin et une femme qui suivaient le carrosse, en criant avec beaucoup d'autres, et étant arrivé à l'autre bout du Pont-Neuf, son exempt, nommé Picot[2], reçut une mousquetade au travers du corps, dont il mourut deux heures après dans l'hôtel de Montbazon, où il fut porté. Un de ses gardes, nommé Sanson, y fut aussi blessé à la jambe, dont il mourut peu de jours après. Cependant tous les meubles du bas de l'hôtel de Luynes et du premier étage furent pillés, et l'on commença à faire des barricades sur toutes les avenues de l'angle du Palais et du Pont-Neuf, desquelles le peuple se saisit, et il y eut diverses escarmouches, une contre les Suisses, lesquels, étant venus par la porte de Nesle au secours de M. le chancelier, furent repoussés vivement devant l'hôtel de Nevers, qui appartient

[1] « D'Ormesson, ajoute M. de Ligny. » — L'hôtel de Luynes était situé sur le quai des Augustins, au coin de la rue Gît-le-Cœur.

[2] Ailleurs on l'écrit Picaut. — Les détails de Dubois sont plus complets que ceux de Mme de Motteville et de Retz.

Digitized by Google

à cette heure à M. Du Plessis-Guénégaud, secrétaire d'État, et il y en eut trois de blessés et un officier tué. Messieurs du Parlement s'étant assemblés, donnèrent l'arrêt suivant :

« La Cour a ordonné et ordonne qu'elle ira présentement en corps vers le roi lui demander les prisonniers, et qu'elle viendra aussitôt pour délibérer sur la réponse; enjoint à tous les gouverneurs des provinces de tenir sous la sauvegarde du roi et de la cour lesdits prisonniers, à peine d'en être responsables ou d'en répondre en leurs propres et privés noms; et sur le mauvais conseil donné au roi, ordonne qu'elle en délibérera, et qu'elle s'assemblera incessamment jours de fêtes et dimanches depuis six heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures de relevée jusqu'à sept heures. Donné en Parlement le 27 août 1648[1]. »

Ensuite de quoi ils s'en allèrent en robes et en bonnets au Palais-Royal; mais, avant que de partir, ils arrêtèrent qu'il serait informé tant contre ceux qui avaient arrêté leurs confrères que contre ceux qui en avaient donné le conseil; toutefois il fut dit que cet arrêté demeurerait *in mente curiæ*, et ne paraîtrait qu'en cas qu'ils n'eussent point de satisfaction. Étant arrivés au Palais-Royal, messire Matthieu Molé, premier président, représenta à la reine l'état auquel était la ville de Paris, la priant d'y vouloir promptement remédier en donnant la liberté à leurs confrères prisonniers; à quoi la reine répondit aigrement qu'elle n'en ferait rien, qu'elle l'avait ainsi délibéré en son conseil, et qu'ils remédiassent eux-mêmes aux désordres, puisqu'ils en étaient la cause. Sur cela, M. le président de Mesmes prit la parole, et remontra à la reine que les affaires avaient changé de face, et qu'il était à craindre que la violence emportât ce que Sa Majesté refusait. Mais, la reine persistant dans sa résolution, messieurs du Parlement dirent tous d'une voix que tout était perdu, et se retirant, M. le cardinal, tout étonné, prit M. le premier président par la main, et M. le chancelier prit M. de Mesmes, et entrèrent dans un cabinet, et les présidents au mortier, d'où étant sortis un quart d'heure après, M. le premier président dit à messieurs ses confrères qu'enfin la reine accordait leur demande, à condition qu'ils renonceraient à leur union, qu'ils ne toucheraient à la déclaration du roi, qu'ils ne se mêleraient plus des affaires du

[1] Aucun des narrateurs de cette journée, pas même Molé, ne donne le texte des arrêts du Parlement; Dubois en donnera un peu plus loin un second, plus important.

Digitized by Google

conseil, et qu'ils donneraient au roi un acte de nullité de toutes leurs procédures faites depuis toutes leurs assemblées. Ils répondirent là-dessus qu'ils en délibéreraient au Palais, et sortirent pour cet effet à une heure après midi; mais, étant arrivés à la Croix-du-Tiroir, on ne leur voulut point laisser passer une barricade qu'on y avait faite, disant qu'il fallait ramener M. de Broussel avant que de passer. Sur quoi, M. le président ayant dit que la reine avait promis de le rendre, et qu'ils allaient délibérer là-dessus, les bourgeois répartirent qu'ils ne voulaient point être amusés de telles paroles, et qu'ils voulaient qu'on le rendît; même on y maltraita fort M. le premier président de paroles et de menaces, jusqu'à lui mettre les mousquets et hallebardes contre l'estomac, et à lui vouloir prendre la barbe; quelques-uns ayant même parlé de le retenir jusqu'à ce qu'on eût rendu M. de Broussel. Mais M. le président de Mesmes leur représenta qu'on ne devait pas traiter de la sorte celui qui devait porter la parole à la reine pour demander ce prisonnier, et que la compagnie ne pouvait rien faire sans le chef; la fougue s'apaisa un peu, et messieurs du Parlement retournèrent sur leurs pas au Palais-Royal, à la réserve des présidents, et quelques conseillers, que l'appréhension obligea de se sauver dans les maisons voisines, et de là chez eux, après avoir pris des manteaux courts.

Étant arrivés derechef au Palais-Royal, ils firent connaître à la reine l'état de la ville qu'on lui avait dissimulé jusque-là, et M. le premier président dit qu'il ne sortirait plus de là après le péril qu'il avait couru, qu'on n'eût donné quelque satisfaction au peuple, laquelle il n'était plus temps de retarder. Sur cela, MM. les ministres tirèrent à part chacun sept ou huit présidents ou conseillers et conférèrent avec eux. M. le président de Mesmes étant appuyé sur une fenêtre et voyant le roi jouer en la basse-cour dit ces mots, qui furent bien remarqués : « Pendant que ce jeune prince joue là-bas, il perd une couronne. » En même temps, on leur fit porter quelques confitures pour manger, la plupart d'entre eux n'ayant pas encore déjeuné, et ils furent servis par les officiers de M. le cardinal. La reine d'Angleterre arriva là-dessus, venant de Saint-Germain-en-Laye, qui dit à la reine que les désordres d'Angleterre avaient ainsi commencé, et qu'elle devait y remédier de bonne heure par la douceur. Cependant le conseil résolut de leur rendre les prisonniers, à condition qu'ils délibéreraient sur l'heure même, comme ils firent dans la galerie du Palais-Royal, à cause de la né-

Digitized by Google

cessité présente, où ils donnèrent l'arrêt suivant, remarquable pour le lieu; toutefois ce ne fut qu'après une grande contestation de plus de quarante conseillers, qui s'obstinèrent à ne vouloir point opiner ailleurs qu'au Palais.

« Ce jour, la Cour étant allée en corps au Palais-Royal, assemblée dans la galerie dudit palais, ayant délibéré sur ce qui a été représenté au roi et à la reine régente, au sujet de ce qu'aucuns des conseillers de ladite cour ont été emprisonnés et exilés par le commandement dudit seigneur roi, et réponse faite par ladite dame reine régente, ayant arrêté que présentement il sera délibéré audit Palais-Royal sur ce qu'il a plu à ladite dame reine régente accorder le retour et rappel desdits conseillers, ce qui sera présentement exécuté, et toutes les lettres expédiées et ordres donnés à cet effet; et outre a été arrêté *in mente curiæ* qu'il sera sursis à la délibération de ce qui reste de la déclaration du roi publiée en sa présence le dernier juillet, et propositions de la chambre de Saint-Louis, jusqu'après la Saint-Martin, à la réserve du tarif et rentes de la ville, et sans préjudice des choses jugées. »

Messieurs du Parlement furent à l'instant trouver la reine, à laquelle le remercîment fut fait de la bouche de M. le premier président. Sur quoi Sa Majesté donna les ordres pour le retour des conseillers arrêtés, par une lettre de cachet qui avait été expédiée pendant que messieurs opinaient, laquelle fut mise entre les mains de M. Boucherat, maître des requêtes et neveu de M. Broussel, qui sortit en même temps dans un carrosse du roi pour aller quérir son oncle, et fit voir cette lettre de cachet, entre six à sept heures du soir, à tous les bourgeois, le long des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec, jusqu'au bout du Pont-Neuf : ce qui contenta en quelque façon le peuple. Messieurs se retirèrent marchant en corps jusqu'à la maison de M. le premier président. Après cela, M. le cardinal prit un habit gris, des bottes de campagne, une perruque, et sortit à minuit hors la grande porte du Palais-Royal, accompagné seulement de deux de ses valets de chambre, pour voir en quel état étaient les choses, et s'en retourna sans être reconnu de personne. Il y eut encore deux chevaux, qui demeurèrent sellés depuis le matin du 27 jusqu'à midi du 28, en quelque endroit derrière le Palais-Royal, et particulièrement dans la grande écurie du roi[1]. M. le comte d'Har-

[1] Ceci confirme les détails circonstanciés de Mme de Motteville. On voit que tous deux, étant au Palais-Royal, ont vu les faits de leurs yeux, ou ont puisé leurs rensei-

Digitized by Google

court les devait commander avec tous les gendarmes et chevau-légers du roi et de la reine, afin de pouvoir par ce moyen mettre en sûreté la personne du roi, de la reine et de MM. les ministres, en cas que les choses en fussent venues à l'extrémité. Les bourgeois voulurent faire une barricade devant l'église des Quinze-Vingts, à l'endroit où la rue Richelieu aboutit en celle de Saint-Honoré, mais M. de Vennes, qui y était posté avec sa compagnie, l'empêcha. Cependant les soldats, qui avaient demeuré sous les armes toute la nuit précédente devant le Palais-Royal, s'étant emparés de la porte Saint-Honoré et des avenues du Louvre et du Pont-Rouge, demeurèrent encore toute cette nuit-là dans le même état; et le peuple, de son côté, eut soin de garder toutes les barricades et de se tenir en armes, ayant appris qu'on avait commandé trois cent cinquante chevaux, qui étaient mandés d'Étampes, lesquels étaient déjà arrivés au Bourg-la-Reine, d'où ils reçurent ordre d'aller à Saint-Cloud, et le bruit se répandit par tout Paris qu'on avait proposé de mener le roi à Compiègne, à Tours, et que ces trois cent cinquante chevaux l'y devaient escorter. Sur cette appréhension, toutes les portes de l'Université furent fermées, et l'on y fit des barricades, afin d'empêcher cette cavalerie d'aborder, ayant pour cet effet posé des sentinelles jusque dans la campagne, et les maisons s'étant pour la plupart munies de pierres, en cas de besoin, prises des rues qu'on avait dépavées en plusieurs endroits. Sur les six heures du même soir, M. de Longueville, sortant du Palais-Royal, s'en alla par eau chez M. le coadjuteur de Paris, et, s'en retournant à neuf heures du soir dans le même bateau, on vit les flambeaux qui l'éclairaient comme il passait vis-à-vis du Marché-Neuf, ce qui donna l'alarme à ce quartier-là, où chacun croyait que ce fût M. de La Meilleraye, qui revînt de l'arsenal, et on lui tira quelques coups de mousquets, sans toutefois blesser personne de ceux qui l'accompagnaient, lesquels crièrent d'abord que c'était M. de Longueville, et le bateau aborda à un degré qui descend dudit Marché-Neuf à la rivière, où la bourgeoisie du quartier le reçut avec grande civilité. Il leur dit qu'il allait sur l'eau, ne pouvant point aller dans son carrosse, à cause des barricades; à quoi on lui répondit qu'il n'y avait personne qui lui refusât le passage, et que l'on savait qu'il était bien intentionné pour le public. Sur cela, on le pria de se vouloir employer pour la

gnements aux mêmes sources. Dubois fait mieux connaître la physionomie de la ville, quartier par quartier; il a dû courir un peu partout.

Digitized by Google

liberté de M. de Broussel, et il promit à foi de prince qu'il serait rendu, et que c'était une affaire faite, en même temps il fut escorté d'une barricade à l'autre jusque chez lui par une douzaine de bourgeois armés, qui s'obligèrent à répondre de sa personne sous peine de leurs vies. Ce prince étant arrivé chez lui avoua qu'il avait couru grand danger, et dit qu'on lui avait pensé brûler la moustache à l'entrée du Marché-Neuf : chacun lui allant mettre le flambeau sous le nez pour le reconnaître. Sur les dix heures, M. le président de Blancménil arriva chez lui.

Le 28, M. de Broussel, que son neveu avait été quérir au Mesnil, arriva dans le carrosse du roi à dix heures du matin[1]; il entra par la porte Saint-Denis et vint tourner à Saint-Innocent dans la rue de la Ferronnerie, passa à la Croix-du-Tiroir, sur le Pont-Neuf et sur le quai des Augustins, d'où il tourna sur le pont Saint-Michel au Marché-Neuf et alla descendre chez lui. Le peuple le reçut partout avec des applaudissements, qui ne sont pas imaginables; il fut salué d'un nombre infini de mousquetades, chacun ayant déchargé ses armes à mesure qu'il passait; il était à la portière du carrosse, pleurant de joie de se voir en liberté, cependant qu'un chacun s'estimait heureux de le pouvoir embrasser ou de lui toucher la main; lorsqu'il arrivait à une barricade, tout le monde mettait la main à l'œuvre pour la renverser et lui faire passage; il commandait à tout le monde de bien servir le roi, et ses recommandations firent faire quantité de cris de *vive le Roi et M. de Broussel*, et d'autres *vive le Roi et le Parlement*. Enfin la réjouissance de son retour fut universelle, et on lui rendit tous les honneurs qui se sauraient jamais rendre à un homme; mais le bruit des mousquetades qu'on tirait pour le saluer donna de grandes et vives alarmes aux lieux écartés, où l'on croyait que la cavalerie était arrivée et qu'on en était aux mains. Étant descendu chez lui, on lui offrit de mettre un corps de garde devant sa porte, ce qu'il ne voulut point souffrir; il déjeuna promptement et prit sa robe pour s'en aller au Palais, où il fut accompagné par le greffier Guyet et autres huissiers que messieurs du Parlement lui avaient envoyé pour le prier de s'y rendre. Les rues étaient gardées d'un grand nombre de bourgeois en armes, qui réitérèrent leurs cris et leurs saluts, et lui firent faire place depuis son logis jusqu'au Palais, où il fut reçu par le bailli du Palais,

[1] Tout à fait conforme au récit de Mme de Motteville. — D'Ormesson dit neuf heures.

Digitized by Google

et fut complimenté par toutes les cours, et, de son avis, il fut ordonné, chambres assemblées, que toutes les barricades seraient abattues, et que chacun poserait les armes; à la sortie du Palais, il retourna chez lui dans le même ordre qu'il y était venu; six huissiers l'y accompagnèrent par ordre du Parlement. Le peuple ayant encore donné les mêmes témoignages de joie qu'il avait fait auparavant, l'arrêt, ayant été publié à son de trompe, fut exécuté; en sorte que tout se trouva calme à deux heures après midi. Le même jour, à sept heures du soir, M. de La Meilleraye fit sortir de l'arsenal deux charrettes, l'une chargée de poudre et de balles, et l'autre de mèches, pour donner aux Suisses, qui en avaient manqué; il les fit passer par la porte Saint-Antoine, dont le peuple de ce quartier-là étant entré en jalousie, il y eut grande émotion, et les deux charrettes furent pillées dans le faubourg Saint-Antoine, et l'on commença à faire des barricades en ce quartier-là, à l'exemple duquel on se mit en devoir d'en faire de même par tous les autres, et l'on mit des lumières presque par toutes les fenêtres[1], particulièrement dans la rue Saint-Honoré, dans la créance que l'on avait que les trois cent cinquante chevaux qui étaient à Saint-Cloud devaient être cette nuit-là à la porte Saint-Honoré; mais, peu de temps après, le prévôt des marchands ayant envoyé partout pour désabuser le peuple de la créance qu'il avait, la rumeur cessa. Néanmoins, M. de La Meilleraye, qui était alors au Palais-Royal, fut conseillé d'y coucher, comme il fit, afin de ne s'exposer point à la furie du

[1] A propos de cette échauffourée, M. Léon Aubineau cite un passage qui ne se trouve pas dans notre copie : « Il ne s'était jamais vu de nuict une alarme si allumée. Le Palais-Royal, qui connaissait le danger un peu mieux qu'il n'avait fait la veille, fut dans un grand émoi. Le petit Monsieur d'Anjou estant auprès du roi fut saisi de peur. Le roi le rassurait de son mieux; enfin il ne trouva point de lieu de sûreté que d'obliger le roi à prendre son épée. Ce que le roi fit d'une grâce admirable, flattant cet enfant, le tenant auprès de lui et lui disant les plus jolies choses du monde, mais d'un air qu'un grand général peut parler dans de vives alarmes, sans s'émouvoir, et d'un discours qui donnait cœur et rassurait ceux qui l'entendaient. Le roi eut la bonté de ramener Monsieur son frère dans sa chambre et le fit retirer, aussi était-il heure pour cela. » — Louis XIV justifiait le mot par lequel il signait, onze mois auparavant, un billet à son frère, billet dont Dubois a gardé la copie : « Mon frère, je vous escrivis hier et vous mandai la bonne santé de maman et la mienne. Je vous en assurerai encore par celle ici. Mandez-moi l'estat de la vostre et me croyez toujours vostre affectionné frère et bon petit papa. Louis. A Amiens, ce 1er juillet 1647. » — Quelques années plus tard, on le sait, les rapports entre les deux frères devaient bien changer de nature.

Digitized by Google

peuple, dont il s'est acquis la haine en voulant apporter un remède violent au désordre; les bateliers du port Saint-Paul, qu'il a menacés et dont il en a tué un d'un coup de pistolet, ont juré sa perte; et cela l'obligea de coucher cinq ou six nuits au Palais-Royal, où M. le chancelier coucha aussi bien que lui cinq ou six nuits, en attendant que tout fût calmé.

Le 29 au matin, le Parlement assemblé donna un autre arrêt portant que toutes les chaînes seraient baissées, et les barricades entièrement abattues, ce qui fut publié à son de trompe et affiché à tous les coins de rues, et tout fut en même temps apaisé.

On a remarqué que M. de Broussel, qui est âgé de soixante-quatorze ans, n'a jamais eu de carrosse, n'ayant que quatre mille livres de rente; il a cinq enfants, savoir : deux garçons et trois filles, qui héritent tous également de sa vertu, et lui ont toujours donné courage de dire librement ses sentiments en faveur du public, selon que sa conscience lui dictait. Quelques bourgeois ayant considéré leur générosité ont proposé de bourseller entre eux pour faire un beau présent à chacune de ses filles pour leur mariage, comme firent autrefois les Romains aux filles de Scipion, qui furent dotées par le public; l'on tient qu'un bourgeois de cette ville lui a proposé, s'il voulait marier deux de ses filles à deux de ses fils, à chacun desquels il promet de donner cent mille écus, qu'il fera voir comme il les a très-légalement acquis, sans demander aucune chose à ses filles, se contentant de leur vertu et de l'avantage qu'elles ont d'être nées d'un père si fort candide et si plein de sincérité. (32 pages du tome IIIe de diverses pièces politiques recueillies par le sieur Dubois, gentilhomme champenois, maître ès arts en l'Université de Cologne, secrétaire interprète du Roi Très-Chrétien et professeur de langue française, de la germanique et de l'italienne.) — (5 vol. $\frac{10369}{A.F.}$ Bibl. impér. Mss.)

Il y a plusieurs autres pièces de la même époque qui ne manquent pas non plus d'intérêt, par exemple :

État des affaires de France en 1656.

De l'intérêt des princes et états de la chrétienté, à M. le cardinal Mazarin, 1654.

Advis sur l'état durant la minorité de Louis XIV, etc.

A. F.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE EN RUSSIE.

Richelieu et Louis XIII, d'après des lettres inédites; communication de M. le Cte H. de La Ferrière, membre non résidant.

Ma dernière lecture[1] ne dépassait pas l'année 1620. La correspondance inédite de Puisieux m'avait conduit jusqu'à la peu sincère réconciliation de Marie de Médicis et de Louis XIII; il me reste à vous faire connaître une dernière série de lettres originales de la fin du règne de Louis XIII. Pour celui qui voudrait écrire l'histoire administrative de cette époque, retracer les luttes des parlements contre l'omnipotence du pouvoir central, les résistances des villes contre les perpétuelles aggravations d'impôts, résistances qui, plus d'une fois, dégénérèrent en émeutes sanglantes, il y aurait là beaucoup à consulter, beaucoup à prendre.

La correspondance de Phélypeaux d'Herbaut[2] avec M. de Cesy, ambassadeur à Constantinople, est la première dont je vais me servir pour rentrer dans le règne de Louis XIII; elle ne commence qu'avec l'année 1626. Depuis la mort du connétable de Luynes, les événements avaient bien marché : la Vieuville n'avait paru comme ministre que pour préparer les voies à Richelieu. Nous sommes bien loin déjà de l'époque où le pauvre évêque de Luçon, prenant le chemin d'Avignon, lieu assigné à son exil, écrivait à Louis XIII : « Je seray content si ceux qui m'en veulent me laissent vivre aussi exempt de soupçon que je le suis de coulpe[3]. »

Rentré au conseil avec simple voix délibérative, s'effaçant tout d'abord, se conciliant le prince de Condé par des offres de service et des protestations de dévouement[4], il avait peu à peu ramené à lui toute l'autorité, écarté la Vieuville, mis la dernière main au mariage d'Henriette de France et du prince de Galles, en moins de trois mois triomphé des hésitations de la cour de Rome, soutenu le duc de Savoie contre les Espagnols. Que de choses accomplies! Et s'il s'était arrêté dans la guerre d'Italie, ce n'est point, il est juste

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. IV, p. 133.

[2] Raymond Phélypeaux d'Herbaut, l'un des secrétaires d'État des affaires étrangères; il remplaça dans ce poste, en 1621, son père Paul Phelypeaux de Pontchartrain. La correspondance de M. d'Herbaut est comprise sous le n° 94 de la collection des autographes de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

[3] Minute originale de la main de Richelieu. British Museum, n° 24206.

[4] Minute originale. British Museum, n° 24206.

Digitized by Google

de le dire, devant les menaces des Espagnols, mais devant la prise d'armes des protestants : Rohan soulevait le Languedoc; Soubise luttait flotte à flotte contre l'autorité royale. L'heure n'était donc pas venue de reprendre la politique d'Henri IV; il fallait négocier au lieu de combattre, gagner du temps jusqu'au moment où, se sentant assez fort, il pourrait enfin briser les dernières résistances des protestants, et, tout en respectant leur liberté de conscience, ne plus leur permettre d'entraver par leurs continuelles prises d'armes l'action extérieure de la France.

Richelieu semble avoir résumé toute sa politique dans cette lettre à Louis XIII, datée du 13 juillet 1626 : « Si Dieu me fait la grâce de vivre six mois, comme je l'espère et davantage, je mourray content, voyant l'orgueil de l'Espagne abattu, vos alliés maintenus, les Huguenots domptés, toutes factions dissipées, la paix rétablie en ce royaume. »

La correspondance de M. d'Herbaut ne prend réellement de l'intérêt qu'au moment du voyage de Louis XIII en Bretagne où le duc de Vendôme avait essayé de se fortifier, ne prétendant rien moins qu'à la soustraire du service du roi.

Le 12 juin, M. d'Herbaut écrit de Blois à M. de Cesy : « Le Roy a cru devoir faire arrêter *ce matin* M. de Vendôme et le grand prieur son frère; cette résolution a été prise pour assurer le repos de l'État[1]. »

Le grand prieur avait essayé de se réconcilier avec Richelieu; il était venu le trouver à sa maison de Limoux. Dans ses mémoires, le cardinal affirme que, lorsque le grand prieur lui annonça qu'il allait « quérir son frère, il ne lui dit jamais qu'il faisoit bien ou mal; » il se défend d'avoir attiré les deux princes par belles paroles et belles espérances. L'opinion publique n'en jugea pas ainsi. Parmi les accusatrices de Richelieu, la comtesse de Soissons se montra l'une des plus vives. J'ai retrouvé la réponse que lui fit le cardinal; elle mérite d'être reproduite en entier :

« Madame, ayant appris de diverses personnes que, sur la nouvelle de l'arrest que le roy a fait faire de messieurs de Vendosme et le grand prieur, vous avez tesmoigné que c'étoit contre la parole que j'avois donnée de la part du roy et mesme contre ce que j'en avois escript; j'ai creu, Madame, que l'affection que j'ay à vostre ser-

[1] Richelieu arriva à Blois le même jour. La lettre de M. d'Herbaut vient en aide aux Mémoires du Cardinal, qui fixent l'arrestation des deux princes au 12 juin, contrairement aux Mémoires de Bassompierre qui la fixent au 3 juin.

Digitized by Google

vice m'obligeoit à vous faire voir par ces lignes que je n'ay jamais eu lieu d'en donner seulement la moindre apparence, tant parce qu'on ne pouvoit demander aucune asseurance qui témoignât avoir du soupçon que l'on a jamais fait cognoistre, que parce que le roy allant droit en Bretaigne il n'estoit point besoin de faire venir M. de Vendosme par quelque parole que ce soit. Au reste, Madame, vous croyez bien que le roy ne me fit jamais commandement de donner des paroles qu'il n'ait pas voulu être gardées, et chacun sait que, pour mon particulier, j'ay toujours fort religieusement observé les miennes. Aussi vous suppliai-je de croire qu'il ne se trouve point de lettre de moy contraire à cette vérité. Quant à celle dont M. le marquis de Ragny m'a dit que vous lui avez parlé, je vous diray que, M. le grand prieur allant trouver le roy et ayant pris la peine de passer à Limoux comme j'écrivois à S. M. pour lui donner advis de la vacance d'une abbaye dont le président de Cheury venoit de m'advertir, et de laquelle je sçavois qu'elle vouloit gratifier M. de Beaumont son 1er maistre d'hostel, il trouva bon estre porteur de la lettre que je vous asseure n'a point esté pour autre subjet. Je vous supplie donc, Madame, de faire tel jugement de mes actions que ma franchise et ma sincérité le méritent, et me continuer l'honneur de vos bonnes grâces, que je tiendray toujours aussi chères que personne du monde[1]. »

Je reviens à la correspondance de M. d'Herbaut : le 21 juillet, il annonce l'arrivée du roi à Nantes, et il ajoute : « Le 9 de ce mois, M. de Chalais fut arrêté en ce château ; il a été interrogé une ou deux fois, d'où l'on a recueilli plusieurs particularités importantes à Sa Majesté, laquelle a fait traiter le sieur de Chalais avec tant de douceur qu'il a beaucoup de sujets de s'en louer et espérer encore de plus grands effets de sa grâce. »

Dans les lettres de Richelieu publiées par M. Avenel, il ne s'en trouve point où il fasse allusion à la conspiration du malheureux Chalais, qu'il appelle dans ses mémoires *la plus effroyable dont les histoires aient jamais fait mention.* D'Herbaut en donne quelques détails à M. de Cesy, et c'est la veille même de l'exécution de Chalais. « L'on a incessamment travaillé à l'instruction du procès du sr de Chalais, maître de la garde-robe, pour lequel le roy a fait venir dans cette ville deux présidents et huit conseillers du parlement de

[1] Minute originale. British Museum, n° 24206.

Digitized by Google

Rennes, pour y garder toutes les formes; ils y ont procédé avec M. le Garde des sceaux et trois maîtres des requestes qui ont toujours assisté au procès. C'est aujourd'hui que le sieur de Chalais doit être jugé. Il n'est pas encore permis de dire quelle en sera l'issue; mais il est vray que le sieur de Chalais se trouve grandement coupable, et que dans l'instruction de son procès on y a découvert toute la cabale et la conjuration faite par ceux qui ont été arrêtés prisonniers.» Il ajoutait : «Le mariage de *Monsieur* va de mieux en mieux[1].» La tête de Chalais devait être la rançon de la soumission de Gaston d'Orléans.

Louis XIII quitta Nantes le 24 août pour venir à Rennes; il n'y séjourna point, parce que, nous dit d'Herbaut, «il y avoit plusieurs maisons frappées de contagion;» il se logea aux environs et n'y demeura que quelques jours durant lesquels le parlement enregistra les édits les plus importants. De Rennes, il vint au Mans où il reçut la nouvelle de la mort du maréchal Ornano compromis dans la conspiration de Chalais.—«Il semble, écrivait d'Herbaut, que Dieu ait voulu prévenir la justice que Sa Majesté devoit faire de ses fautes, ayant continué la séance du parlement de Paris pour vacquer à son procès durant les vacations[2].»

Les nombreuses lettres de l'époque que j'ai eues sous les yeux à Saint-Pétersbourg témoignent toutes des aigreurs qui s'échangeaient chaque jour entre M. de Blainville, notre ambassadeur à Londres, et le Gouvernement anglais, poussé dans les voies de la guerre par les rancunes de Buckingham. «La France, écrivait M. de Loménie[3] à M. de Cesy, a toujours à se garder des entreprises des Espagnols et à se défier des Anglois qui pourroient bien faire rechercher aux Rochelois les corsaires de Barbarie, et qui, sans s'engager dans une guerre ouverte avec nous, la recherchent du côté de la Porte; c'est à M. de Cesy à l'empêcher et à y veiller avec d'autant plus de soin que l'ambassadeur de Hollande est pour se joindre à celui d'Angleterre. Il y a liaison entre cette race de maudits puritains.»

Dans ses démêlés avec la France, Buckingham mettait en avant les intérêts du protestantisme. En lutte avec les communes qu'il ve-

[1] Correspondance inédite d'Herbaut, *Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.*
[2] *Id. ibid.*
[3] Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. *Lettres inédites d'Antoine de Loménie de la Ville aux clercs secrétaires d'État chargés des affaires d'Angleterre.*

Digitized by Google

nait de dissoudre, il espérait, dans une guerre faite au nom de la religion et en compte à demi avec les protestants français, satisfaire à ses propres passions, à ses rancunes contre Richelieu, et trouver le moyen de venir à bout d'une incommode opposition. Le 6 juillet 1628, une flotte de 90 voiles quittait Portsmouth. M. d'Herbaut nous fournit de curieux détails sur le luxe déployé par Buckingham dans cette expédition.

« Buckingham, outre les ustensiles de guerre, a mis sur ses vaisseaux deux carrosses, une litière, des lances pour courir la bague, quantité de riches habillements, violons, haubois et musiciens, et jusqu'à des confitures et autres choses plus convenables à un carrousel qu'à une entreprise de guerre; il paroît que la flotte entreprendra sur les îles de Rhé et d'Oléron et sur la côte de Guyenne, où ils espèrent se réunir à M. de Rohan. M. de Savoie doit faire attaquer le Dauphiné avec 8,000 hommes. »

Les lettres de M. d'Herbaut qui suivent celle-ci nous parlent de la descente des Anglais à l'île de Ré. Elles entrent dans de longs détails sur cette campagne si glorieuse pour M. de Toiras. Retranché dans le fort Saint-Martin et à la tête d'une poignée d'hommes, il put s'y maintenir contre tous les efforts des Anglais. Le roi ne put partir que le 26 septembre pour le siége de la Rochelle. D'Herbaut, dans sa correspondance, raconte longuement ce voyage. Il en a fait de même pour toutes les opérations du siége; il les décrit jour par jour; c'est un véritable journal qu'il adresse à M. de Cesy. Une dernière dépêche, en date du 30 octobre 1628, annonce à M. de Cesy la prise de la Rochelle en vue des Anglais et l'amnistie proclamée par le roi.

Voilà Richelieu enfin libre de porter ses regards du côté de l'Italie. Le 20 janvier suivant, M. d'Herbaut écrivait :

« Le roy, après avoir fait sa déclaration au Parlement de la prise de la Rochelle et une autre déclaration pour la religion prétendue réformée, est parti le lendemain 16 janvier pour son voyage en Dauphiné par la Bourgogne; le cardinal de Richelieu se mit hier en chemin pour le mesme effect. »

Ainsi qu'il l'avait fait pour le siége de la Rochelle, M. d'Herbaut, dans une longue suite de lettres, donne le récit du voyage du roi, des opérations de cette campagne d'Italie si rapidement menée que, le lendemain de l'entrée du roi à Suse, Charles-Emmanuel acceptait le traité que son fils vint signer le 11 mars. Il serait à désirer que

Digitized by Google

cette correspondance fût tout entière rapportée de Russie. Je regrette de n'avoir pu en prendre que des extraits.

C'est de Suse, le 9 mars, que le cardinal de Richelieu écrivait à M. de Cesy :

« Monsieur, vous rendant grâces de la lettre que j'ay receue de vostre part, sur la prise de la Rochelle, qui pourroit me donner de la vanité si je ne me cognoissois moi-mesme, y voyant non-seulement mon nom estre cogneu au lieu où vous estes, mais en outre en quelque estime, je prends la plume pour vous dire que, ayant veu par une des vostres que trois capucins d'Italie sont arrivés à Pera depuis 4 moys, j'estime, pour plusieurs considérations que vous pouvez concevoir, qu'il est à propos de les renvoyer vers le lieu d'où ils viennent, ce dont le roy informera leurs supérieurs qui ne pourront sans doute que l'approuver. Je me promets que vous observerez cet ordre en semblable occasion. Me remettant au reste à ce que le Père Joseph vous représentera sur ce subjet. Et après vous avoir recommandé très-instamment le progrès de la mission establie sous la protection du roy par nostre soing[1]. »

Cette lettre m'amène naturellement à vous dire quelques mots de la partie de la correspondance de M. d'Herbaut où il entretient M. de Cesy des intérêts de la religion catholique en Orient. On y voit à chaque page que les Vénitiens et les Hollandais étaient de moitié dans toutes les menées des Anglais.

« Je m'apperçois avec peine, écrivait d'Herbaut à M. de Cesy, que l'ambassadeur d'Angleterre infecte l'Église d'Orient d'hérésies par l'impression des livres de sa créance, et que ce dessein si impie est secondé par l'ambassadeur de Hollande et favorisé par le faux patriarche Cyrille et par l'ambassadeur de Venise, et que nous ne pouvons apporter de remèdes si présents que ce subjet le comporteroit. » Il supplie M. de Cesy de s'opposer de tout son pouvoir à l'infatigable propagande des protestants. Il l'invite à protéger les jésuites tracassés par les Vénitiens, à faire vivre en bonne harmonie les cordeliers et les capucins établis à Jérusalem, afin qu'ils puissent tous travailler efficacement au salut des âmes. La France en Orient luttait par des missions; elle achetait à prix d'argent la tolérance des pachas. En plus d'un endroit la correspondance d'Herbaut en témoigne.

[1] Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. *Docum. français*, vol. 107, p. 56.

Digitized by Google

Si l'on veut d'autres preuves des efforts tentés alors en faveur des catholiques d'Orient, on peut les demander aux lettres du Père Joseph, confident de Richelieu, spécialement chargé des intérêts religieux. Les lettres du célèbre capucin sont rares. A ce titre, j'ai cru devoir rapporter toutes celles qui se trouvent à Saint-Pétersbourg [1].

M. d'Herbaut mourut à Suse le 22 mai 1629. Une première lettre de M. de Bouthillier annonce cette mort à M. de Cesy; dans une seconde, il lui notifie que le roi l'a appelé au poste des affaires étrangères et l'invite à correspondre désormais avec lui. C'est cette correspondance de Bouthillier, le favori du cardinal, soit avec M. de Cesy, soit avec M. de Brasset, ambassadeur en Hollande, et M. de Léon, ambassadeur à Venise, qui a été apportée à Saint-Pétersbourg. Elle s'ouvre le 20 juin 1629 et se poursuit jusqu'au mois d'avril 1635. Je vais essayer de vous en faire apprécier l'importance. Si elle fournit peu de détails sur la campagne contre les protestants, en Vivarais, elle prend beaucoup plus de développement lorsqu'il s'agit des affaires d'Italie, dont Bouthillier était spécialement chargé.

La paix conclue avec les protestants le 28 juin 1629 allait permettre à Richelieu de reprendre ses premiers projets sur l'Italie. Il s'y trouvait, d'ailleurs, forcément amené par un redoublement d'agitation.

«Les affaires s'échauffent en Italie, écrivait Bouthillier à M. de Cesy (le 17 novembre 1629), les Espagnols et les Allemands attaquent de tous côtés M. de Mantoue; mais la protection que Sa Majesté donne à ce prince sera telle, que chascun cognoistra que Sa Majesté n'a pas moins de vigueur et de puissance pour assister ses alliés qu'elle a montré de modération et de sincérité pour parvenir au repos de l'Italie que l'ambition des Espagnols veut aujourd'hui troubler.»

Les effets suivirent de près les paroles; le 4 décembre Bouthillier écrivait : «Le roi veut arrêter les progrès des Allemands dans le Mantouan et des Espagnols dans le Montferrat. Le cardinal ira dans huit jours à Lyon pour tout préparer.» Mais, avant de s'engager dans les hasards d'une nouvelle campagne d'Italie, il fallait

[1] Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. *Doc. français*, vol. 107, n° 56. — Le titre seul de cette lettre a été donné par M. Avenel, sur une indication de M. Leouzon-Leduc. — *Papiers d'État de Richelieu*, vol. XIV, p. 258.

Digitized by Google

venir à bout des hésitations de Gaston d'Orléans, qui se tenait obstinément à Nancy. Le roi avait dépêché vers son frère le maréchal de Marillac, mais plus d'un mois se perdit en stériles pourparlers. Enfin, le 25 janvier suivant, M. Bouthillier, mêlé personnellement à cette négociation, en annonça en ces termes l'heureuse issue : « Monsieur s'est accommodé suivant les volontés du roy; le duc de Bellegarde, le maréchal de Marillac et moi l'avons laissé à Nancy avec la résolution de revenir en ces quartiers; le roy lui accorde le gouvernement d'Orléans et d'Amboise, le duché de Valois et dix mille livres de rentes. »

Libre de toute préoccupation du côté de son frère, le roi se décida au départ. « Sa Majesté, écrivait Bouthillier le 6 février, va à Troyes en Champagne; le cardinal s'avance vers l'Italie; les Espagnols cherchent à faire la paix avec l'Angleterre et à se ménager une trêve avec les Pays-Bas. »

C'est à Troyes que devait avoir lieu l'entrevue des deux frères. Voici en quels termes Bouthillier la raconte à M. de Cesy : « Monsieur est arrivé le 18 mars, et est allé demeurer chez la reine mère, où estoit le roy avec la reine et les princes. Tout s'y est passé avec des démonstrations extraordinaires de joye. Le roy partira lundi pour aller s'embarquer à Saint-Jean-de-Losne et de là se rendre sur la rivière de Saône jusqu'à Lyon. Les reines suivront par terre. »

Le 2 mai (1630), le roi arrivait à Lyon; sans perdre une heure, il donnait l'ordre d'envahir la Savoie, réglant lui-même la marche des troupes. Le 10 mai, il entrait à Grenoble. Le cardinal s'y était rendu la veille et assista au conseil de guerre où il fut résolu de poursuivre vivement la guerre pour assurer le repos de l'Italie. Cette courte et glorieuse campagne a été longuement retracée par Bouthillier dans une série de dépêches à M. de Cesy. J'ai cru devoir les copier toutes.

Louis XIII ne dépassa pas Saint-Jean-de-Maurienne; la peste désolait l'Italie; Richelieu lui représenta qu'il n'était pas prudent de hasarder ainsi sa personne; il l'engagea à retourner à Lyon, d'où il pouvait diriger tous les mouvements de l'armée. Le roi se rendit à ces prudentes raisons, et le 7 août rentrait à Lyon; ce fut là qu'il apprit la prise de Mantoue; mais cet événement, tout malheureux qu'il fût, ne pouvait retarder la marche de notre armée. « Cet accident ne touche point à notre réputation, écrivait Bouthillier; la république de Venise s'étoit chargée de la défense de cette place; c'est

Digitized by Google

sur elle que le roy s'en est reposé; c'est à elle et au duc à répondre d'une perte qui n'empêchera pas le progrès de nos armes en Piémont.» Il ne se trompait pas, car le 6 août il annonçait à M. de Cesy la prise de Carignan, le 7 la victoire de Vegliano.

Sur ces entrefaites, Louis XIII tomba dangereusement malade à Lyon; un instant même on regarda son état comme désespéré. «C'étoit un fièvre continue, nous dit Bouthillier; elle commença le 22 septembre; le roy fut saigné le 26, et le 27 il reçut le corps de Notre-Seigneur. Le 3 octobre il communia de nouveau. Après la communion, Sa Majesté commença à se trouver mieux; le mal se découvrit aux médecins.» Le mieux se continuant, le 18 octobre, Bouthillier écrivait : «La convalescence du roy marche bien; une dernière crise a emporté le reste des humeurs; la semaine prochaine il partira pour Paris. La trève est expirée; l'armée marche au secours de Casal.»

Le roi, en effet, partit le 19 octobre, emmenant avec lui le cardinal et suivi par la reine et toute la cour.

Bouthillier resta à Lyon avec Marie de Médicis, retenue en arrière par une légère indisposition. A Roanne, où il s'arrêta, le roi reçut la nouvelle du traité signé à Ratisbonne, le 13, par M. de Léon et le Père Joseph qui lui était adjoint. La nouvelle en était arrivée à Lyon le lendemain de son départ.

M. Avenel a fait remarquer avec beaucoup de justesse que Bouthillier avait tout d'abord et de bonne foi applaudi au traité; que, seul, Richelieu en démêla sur-le-champ les fatales conséquences, qui avaient échappé à l'habileté du Père Joseph et au bon sens de Bouthillier. Loin de le ratifier, le cardinal fit rédiger des dépêches dans un sens tout opposé, et, revenant sur sa première appréciation, Bouthillier rendait compte à M. de Cesy de ce brusque revirement: «Je vous diray donc que, le roy estant à Roanne, il luy vint un courrier, despesché par M. de Léon, par lequel il envoyoit à Sa Majesté les articles qu'il avoit signés, et que d'abord cette nouvelle de paix nous apporta de la joie, croyant qu'elle avoit un fondement tel que nous le pouvions désirer; mais, comme les articles de ce traité ont esté particulièrement examinés dans le conseil du roy, il a esté jugé non-seulement contraire au pouvoir et aux ordres que M. de Léon avoit eus s'en allant à Ratisbonne et qui lui avoient esté donnés depuis, mais aussy qu'il contenoit plusieurs choses lesquelles on n'a jamais pensé à mettre en négociation, et qu'au lieu de rétablir par

Digitized by Google

ce traité la paix en Italie avec l'honneur et la sûreté convenables, il estoit capable de faire naistre de nouvelles aigreurs et divisions plus dangereuses et plus difficiles à apaiser que celles qui sont à présent, de sorte que Sa Majesté n'a pu entrer en aulcune approbation d'un traité lequel, estant presqu'en tous les points esloigné des ordres que son ambassadeur avoit d'elle autant que de la justice et de la raison, ne peut subsister ny avoir lieu, si on n'y remet la main pour y travailler plus sincèrement et équitablement qu'il n'a esté fait de la part de ceux à qui nous avons à faire. En considérant ce traité, l'on avoit bien creu que les généraulx de l'armée du roy n'y auroient nul esgard, quoique M. de Léon leur eust despesché un courrier exprès sur ce subjet; aussy nous avons sceu que le sieur de Saint-Étienne, qui leur portoit les dits articles, estoit arrivé près d'eux, que le sieur Mazzarini estoit venu en mesme temps pour leur persuader de se tenir à ce traité et s'arrêter, mais qu'ils lui avoient déclaré, après l'avoir veu, qu'ils estoient résolus de ne pas tarder pour cela un seul moment, et que l'armée continueroit de marcher avec la mesme diligence qu'elle avoit commencé pour le secours de Cazal, si ce n'estoit que les Espagnols ne levassent aussytost le siége et restituassent la ville et le chasteau. Les advis portent que l'armée estoit ledit jour XXIIe à douze ou quinze mil de Cazal, qu'elle avoit esté grandement favorisée du temps et qu'elle estoit la plus résolue de bien faire ce qu'il se pouvoit désirer. Cet advis nous a augmenté l'espérance où nous estions desjà que le premier qui viendra d'eux sera de l'événement de l'entreprise qui, Dieu aydant, sera la délivrance entière des assiégés. »

Richelieu, depuis Roanne jusqu'à Briare, fit route sur le même bateau avec Marie de Médicis, et « en grande privauté, » nous dit Bassompierre. Ce n'était qu'une trêve : la reine mère avait arraché à son fils mourant la promesse de renvoyer son ministre; elle espérait bien le forcer à la tenir.

Ce n'est pas une histoire du règne de Louis XIII que j'ai la prétention d'écrire. A chaque grand événement de ce règne, je me borne à indiquer les lettres inédites qui les éclairent ou les expliquent. Laissant de côté les luttes violentes qui précédèrent la journée des Dupes, et qui furent poussées si loin, nous dit Bassompière. « qu'il falloit que le cardinal succombât ou qu'il prît ouvertement sa revanche, » je me tiendrai au récit que Bouthillier en fait à M. de Cesy.

« Ceste-cy sera seulement pour vous donner advis comme quoy

Digitized by Google

la reine mère du roi a déclaré à monseigneur le cardinal qu'elle ne vouloit plus qu'il se meslat des affaires de sa maison dont il avoit eu jusqu'à présent la conduite. Ce changement en l'esprit de la reine comme il ne peut avoir rien diminué de l'opinion qu'elle a eue de la fidélité et expérience de monseigneur le cardinal pour le maniement des affaires de l'Estat, ainsi n'a-t-il en rien altéré l'affection et la confiance que le roy a toujours prises en luy. Sa Majesté, par le souvenir et cognoissance qu'elle a de ses services, le jugeant très-nécessaire près sa personne pour être assisté de ses conseils pour la conduite de ses affaires à l'advenir, de manière que monseigneur le cardinal continue toujours d'y tenir la même place qu'il a faict jusqu'icy, et j'espère, Dieu aidant, que ce ne sera avec moins de succès pour le bien de l'Estat et la gloire et réputation du roy que par le passé. Pour monseigneur le garde des sceaux de Marillac, Sa Majesté a jugé à propos de le congédier et de le faire retirer à Lizieux en Normandie, ayant fait choix de monsieur de Châteauneuf, comme l'un des plus anciens de son conseil et personne dont la fidélité et expérience luy est cogneue, pour luy commettre cette importante charge de laquelle il s'acquittera très-dignement, comme j'espère que fera monsieur le président Lejay de celle de premier président que le roy lui a donnée, puisqu'il en a déjà fait les fonctions avec l'approbation de chacun. Le roy continue à se bien porter et affermit sa santé dans l'un de ses quartiers; il a résolu d'aller faire séjour à Saint-Germain-en-Laye, où les reines et toute la cour se pourront rendre, de sorte que ce sera pour y demeurer quelque temps. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains.» (De sa main et de Versailles.)

Le 30 novembre, il écrivait de nouveau :

«Les reines sont demeurées à Paris et viennent de fois à autres visiter le roy, et Sa Majesté va leur rendre visite à Paris, sans parler encore d'y retourner (il était à Saint-Germain), tant elle trouve l'air de ce pays excellent pour sa santé.»

A force d'instances on obtint enfin que Marie de Médicis verrait le cardinal. Voici ce que Bouthillier dit de cette entrevue dans une lettre du 30 décembre suivant : «L'adversion de la royne mère du roy contre monseigneur le cardinal s'est beaucoup adoucie, la royne ayant eu agréable de le voir une fois au conseil[1] et luy parler une

[1] Ce fut à cette séance que furent prises des mesures de rigueur contre Anne d'Autriche.

Digitized by Google

seconde fois fort longtemps en particulier; cela se continuera de jour en jour dans les conseils, et l'on doit espérer que toutes choses seront, Dien aydant, bien éclaircies, et que la royne recognoistra la fidélité et grande affection que monseigneur le cardinal a toujours eue pour son service, ainsi qu'il estoit obligé. J'estime qu'il en arrivera de mesme pour ses autres serviteurs; ainsi l'on ne doit pas se figurer qu'il y ait, Dieu mercy, aucune division dans la cour, et surtout à l'égard des affaires publiques, qui continuent à leur conduite accoutumée. Quant à la citadelle de Verdun, l'on ne doit point douter qu'elle ne soit remise en l'obéissance de Sa Majesté[1].»

Des derniers démêlés de la reine et du fils nous ne savons plus rien par les lettres de Bouthillier; mais, si nous nous portons de quelques années en avant, une lettre de Louis XIII, dont la minute originale est sortie de France, nous montrera à quel degré d'amertume, pour ne pas me servir d'une autre expression, en étaient venus leurs rapports : «Je loue Dieu des bons sentiments que vous me témoignez avoir; je le prie de tout mon cœur qu'il vous les continue et vous y fortifie jusqu'à ce point de faire ce que toute personne dépouillée de passion jugera nécessaire pour lever les justes défiances que je dois avoir et parvenir aux fins que vous désirez; puisqu'il vous plaist me mander que vous estes résolue à ce que je souhaite, je me promets qu'aiant sceu par Viliers et Sacquelot l'horreur que j'ai juste raison d'avoir de quelques-uns des vostres, autant pour vos intérêts que pour les miens, vous livrerez bientôt à ma justice ceux qui, par de vaines prédications, ont mis ma vie en compromis dans l'opinion publique comme a fait Fabroni[2], ceux qui par libelles diffamatoires remplis de faussetés n'ont rien oublié de ce qu'ils ont pu pour ternir mon honneur et ma réputation, comme fait Saint-Germain, et ceux qui, entreprenant ouvertement divers attentats contre la vie de mes plus fidèles serviteurs, m'ont donné lieu de craindre pour la mienne, comme a fait Chanteloube[3].»

«Ce moien est si juste et si utile à faire voir, ou que ces misérables n'ont pu ignorer que vous avez toujours abhorré leurs mauvais desseins, ou que le cours du temps vous a empêchée de leur

[1] De sa main et de Paris.

[2] Voy. pour Fabroni, Avenel, *Papiers d'État de Richelieu*, vol. III, p. 127.

[3] Jamais Marie de Médicis ne voulut le livrer; il mourut en exil. Voy. Avenel, *Papiers d'État de Richelieu*.

Digitized by Google

témoigner combien vous les détestez. Vous en avez maintenant du déplaisir et n'estes plus capable à l'advenir de prendre de telles pensées, que vous ne ferez, je m'asseure, aucune difficulté de l'accomplir. Moyennant quoi je vous puis asseurer que vous recevrez de moy tout le contentement que vous pouvez désirer et devez attendre [1]. »

Bouthillier, dans sa correspondance, ne se borne pas aux événements politiques; il tient M. de Cesy au courant de tout ce qui se passe à la cour, il mentionne fidèlement les chasses du roi, ses déplacements, les ballets où il figure. Il me suffira de citer quelques extraits. Le 23 mai 1635, il écrivait : « Le roy est toujours à Chantilly, où il a dansé un second ballet dont le sujet est la chasse au merle. » Et à quelques jours de là il ajoute : « Le roy est allé se divertir à Versailles; la reine est de ce petit voyage et prend sa part du plaisir de la chasse en équipage convenable, montée elle et ses filles sur des haquenées. »

A partir de l'année 1635, la correspondance de Bouthillier nous fait défaut; elle se ferme sur l'arrestation de M. de Puylaurens, l'un des favoris de Monsieur. C'est d'un autre recueil non moins important que je vais vous entretenir. Si je n'y ai point trouvé, comme dans les précédents, le récit des guerres étrangères, si on n'y suit pas la marche de notre diplomatie, du moins on peut y puiser à pleines mains de curieux matériaux pour l'histoire intérieure de nos provinces. Ce sont les lettres adressées au chancelier Séguier de tous les points de la France. Ce recueil n'a pas moins de six volumes in-f°. Que de choses enfouies là et perdues pour ceux qui écrivent l'histoire de nos anciennes villes : les longues difficultés du maréchal de Vitry avec le parlement d'Aix racontées au chancelier par M. de la Poterie, qui entre dans les plus minutieux détails sur l'état de la Provence; la sédition de Bordeaux en 1635, sédition qui gagna toutes les populations des bords de la Garonne, et dont M. d'Aguesseau raconte toutes les causes, décrit toutes les phases; les luttes des d'Épernon avec le parlement de Guyenne, les luttes de préséance entre M. de Pontchâteau et M. de la Hunauldaie aux États de Bretagne [2]; les émeutes de Rennes, celle de Périgueux en

[1] Minute originale. British Museum.

[2] Voici une lettre de M. d'Étampes, envoyé en mission extraordinaire en Bretagne, où il rend compte de ces rivalités :

« Monsieur de Pontchasteau est à Nantes avec plus de six vingt gentilshommes et

Digitized by Google

1635, où M. de Verthamont est réduit à faire des concessions à la populace et à lui promettre le renvoi du maire, voilà le triste bilan de l'année 1635. L'année 1636 est plus agitée encore : la rébellion gagne toutes les provinces : de violentes émeutes éclatent à Angers, à Tours; l'Auvergne n'est pas plus tranquille, et M. de Chaulnes fait part de toutes ses inquiétudes au chancelier. Du côté de la Gascogne, même esprit de sédition, nouvelles luttes avec le parlement de Bordeaux, qui profite de la maladie du roi pour casser un arrêt du conseil. Le Rouergue est en pleine révolte, Villefranche assiégée par les rebelles, le régiment de Tavannes attaqué comme en pleine guerre civile; à Moulins, le peuple prend les armes à l'occasion d'une nouvelle enceinte de murailles que le maire poursuivait à Paris. Si elle fut promptement apaisée, il n'en sera pas de même de celle de 1640, où le maire, M. Rey, se met en lutte ouverte avec le gouverneur, M. de Saint-Géran; tous deux se dénoncent au chancelier, qui envoie de Lyon Humbert de Chaponay pour rétablir l'ordre et faire une enquête. A elle seule cette dernière émeute remplit un gros volume. Je vous signalerai encore les lettres de M. Talon au chancelier, où il lui rend compte de l'état de la province de Dauphiné et des difficultés qui s'y rencontrent; les lettres du président Faucon de Ris, premier président du parlement de Normandie, qui ne précèdent que de bien peu la révolte des nu-pieds; enfin les missions confiées à MM. de Villarceaux, de Choisy et Laubardemont, chargés de faire démolir les châteaux forts, les citadelles. Çà et là on peut y glaner quelques précieux détails sur l'importance, sur les destinées de nos vieux manoirs tombés un à un sous le marteau de l'inflexible cardinal.

Lorsque, d'un bout de la France à l'autre, on voit l'émeute ensanglanter nos villes, on s'en demande nécessairement la cause. La réponse est facile, et Desnoyers[1] nous la donne dans une lettre au chancelier Séguier. La cause, elle est dans la misère des temps, dans l'aggravation des impôts. « Trois années de peste, écrivait Des-

une douzaine de gens de marque. Sa table est de 48 couverts matin et soir; il s'en ira demain à Coislin passer les fêtes. M. de la Hunauldaie lui a voulu mal à propos disputer le premier rang dans la noblesse après M. de la Tremouille, disant que Pontchasteau n'estoit pas baronnie ancienne, mais bien Pont-Labbé, que de plus, étant lieutenant du roy et commissaire du roy, il ne peut entrer dans les États; mais Monsieur de Hunauldaie a perdu. » (Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, n° 107.)

[1] Un des volumes de la collection Séguier renferme beaucoup de lettres de Desnoyers.

Digitized by Google

noyers, ont ruiné les populations de la Picardie; le commerce d'Amiens a renvoyé plus de trois mille ouvriers.» Au nom de la ville, au nom des souffrances dont il est le témoin, il supplie le chancelier de ne pas établir un nouveau droit d'un sol par livre.

La misère du peuple allant en croissant, Desnoyers est plus explicite et plus ferme encore dans une lettre au cardinal : «Nous ne sommes pas, ose-t-il lui dire, en saison où il faille maltraiter les peuples sans sujet; les misères dans lesquelles ils sont nous obligent plutost à compassion qu'à leur faire sentir des rigueurs inutiles qui leur arrachent de l'âme ce qui leur reste d'affection pour le prince[1].»

A toutes les époques de grandes souffrances sociales, on cherche des explications, des remèdes, et presque toujours là où ils ne sont pas. C'est ainsi que le chancelier Séguier, dans la pensée que peut-être le désordre des monnaies pouvait être de quelque chose dans les plaintes du peuple et l'appauvrissement du royaume, invite M. de Lusson à lui faire connaître à quoi tenaient la rareté du numéraire et la cherté excessive de l'or. La réponse de M. de Lusson est remarquable, en ce sens qu'elle expose sommairement les doctrines économiques de l'époque avec tous leurs préjugés exclusifs et étroits. Je me bornerai à une courte analyse, me proposant de publier plus tard ce mémoire en entier.

Selon M. de Lusson l'argent monnayé sort de toutes parts de France, et celui qui se rapporte de l'étranger est très-peu propre à la fabrication. «Les orfévres qui vendent ce qu'ils veulent la vaisselle d'argent et sa façon fondent tous les jours les quarts d'escus qui sont les plus pesants et les transforment en une infinité de nouvelles formes de meubles, de cabinets de plaisir, qui ne servent qu'à repaistre les imaginations des hommes curieux.» Il engage le chancelier à défendre le transport de l'or et des monnaies françaises, à prohiber l'introduction des points coupés, des toiles de soie et rubans, des draps et bas d'estame qui viennent d'Angleterre et dont le trafic s'élève à des sommes excessives. Il l'invite également à interdire l'exportation de nos blés en Espagne.

Enfin le meilleur remède, selon lui, serait d'exploiter nos propres mines, où l'on pourrait trouver l'or et l'argent que l'on va chercher si loin parmi les hasards de la mer[2].

[1] Volume 107 de la Collection de Saint-Pétersbourg.

[2] Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, vol. 107.

Digitized by Google

De Marseille il sort chaque année plus de dix millions de livres. Sans toucher aux priviléges des Marseillais, on pourrait retrancher les transports qu'ils font de l'argent par Lyon, qui en est le passage principal.

Je voudrais avoir à vous parler de ce que Richelieu fit pour les lettres, pour les arts, pour les sciences; mais il ne m'a été donné de retrouver qu'une seule lettre de M. Desnoyers, écrite à M. de Brasset, notre ambassadeur en Hollande, au moment de la création de l'imprimerie royale. Elle vaut donc la peine d'être reproduite en entier :

« Monsieur, il y a déjà longtemps que je suis dans le dessein d'establir une imprimerie royale au Louvre, et parce que je désire y faire faire toutes choses avec le plus de perfection qu'il sera possible, et que j'apprends qu'aux imprimeries de Hollande l'on a un secret pour l'encre qui la rend beaucoup plus belle et plus nette que l'on ne fait pas en France, et qu'aussi il se trouve un bon nombre de compagnons imprimeurs en ce pays là, mesme à Amsterdam, Leyden, qui seroient peut-estre bien aises de venir gagner mieux leur vie par deçà, je vous prie de prendre la peine de vous informer si l'on pourra trouver des ouvriers ès dites imprimeries, et au moins quatre pressiers et quatre compositeurs, et entre eux si l'on pourra avoir un qui sache faire de cette encre d'imprimerie, et traiter au plus tôt avec eux pour les frais de leur voyage et pour leur entretènement au prix plus raisonnable qu'il se pourra comme entre particuliers, car il n'est pas à propos de mesler en quelque façon que ce soit le nom du roy en cela, ni de descouvrir nostre dessein aux estrangers qui voudroient le traverser en ce qu'ils pourroient. Il vous plaira donc de faire toutes diligences comme de vous et pour quelqu'un de vos amis. Vous pourrez bien, s'il vous plaist, dire que c'est le sieur Cramoisy, libraire à Paris, qui, ayant entrepris quelque grand ouvrage, vous a fait cette prière; mais je ne désire pas que l'on sache en façon quelconque que ce soit pour l'imprimerie royale, ni que je m'en mesle. Je vous supplie de me mander le plus tôt que vous pourrez ce que vous vous en promettez [1]. »

L'année suivante, M. Desnoyers écrivait à M. de la Thuilerie : « Nous sommes maintenant en train de faire imprimer dans l'imprimerie royale le Galien et l'Hippocrate, et parce que cet ouvrage est de

[1] 16 juin 1840. Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, n° 107.

Digitized by Google

grand poids et que nous voulons qu'il ne sorte rien de cette imprimerie royale qui ne soit parfaict, je vous prie de vous informer si dans les bibliothèques curieuses de ces quartiers il ne se trouve point quelque manuscrit de ces deux excellents auteurs, et s'il y auroit moyen d'en avoir des copies ou d'acheter les originaux, ce qui doit se conduire avec adresse et sans que l'on pénètre notre dessein, car il est bien certain que, si l'on s'en doutoit, on n'en tireroit jamais rien. »

A la fin de cette lettre, dont le commencement semblait écrit avec la plume d'un bénédictin, Desnoyers se laisse aller à des exclamations toutes passionnées à l'adresse de la conspiration de Cinq-Mars.

« Enfin Dieu, écrivait-il, a confondu ces méchants et découvert leur malice. Le cardinal a trouvé la vie dans la mort, et au milieu de ses plaies a guéri celles qui alloient donner des coups d'une fatale ruine à l'État. Monsieur, ajoutait-il, a donné sa déclaration écrite par laquelle il découvre au roy toute la conspiration faite par lui, M. de Bouillon et le grand maître avec le roy d'Espagne contre le roy de France. C'est un coup de la divine providence d'avoir su garantir la France d'une ruine si présente. »

Nous voilà arrivé au terme du règne de Louis XIII : les jours du cardinal sont comptés; il a vu mourir le Père Joseph, le confident de ses pensées, de tous ses desseins. Luttant par la volonté avec le mal qui l'épuise, il a ramassé ce qui lui restait de force pour frapper ses deux derniers adversaires, Cinq-Mars et le noble de Thou; mais il ne s'est pas contenté de la hache; c'est lui sans aucun doute qui a dicté cette cruelle lettre où Louis XIII raconte à M. de Rorté, ambassadeur en Suède, la conspiration de son favori. Elle est datée du 13 août 1642 et contre-signée par Bouthillier.

« Monsieur le baron, le notable et visible changement qui a paru depuis un an en la conduite du sieur de Cinq-Mars, mon grand écuyer, me fit résoudre, aussytost que je m'en aperçuz, de prendre soigneusement garde à ses actions et à ses paroles pour pénétrer et descouvrir quelle en pouvoit estre la cause. Pour cet effect, je me résoluz de le laisser agir et parler avec moy avec plus de liberté qu'auparavant.

« Par ce moyen je descouvris que, agissant selon son génie, il prénoit un extrême plaisir à ravaler tous les bons succez qui m'arrivoient, relever les mauvais et publier les nouvelles qui m'estoient

Digitized by Google

désavantageuses. Je descouvris qu'une de ses principales fins estoit de blasmer les actions de mon cousin le cardinal, duc de Richelieu, quoyque ses conseils et ses services aient toujours esté accompagnez de bénédictions et de succez, et de louer hardiment celles du comte duc Olivarez, bien que sa conduite ait toujours esté malheureuse. Je descouvris qu'il estoit favorable à tous ceux qui estoient en ma disgrâce et contraire à ceux qui me servoient le mieux.

«Il improuvoit continuellement ce que je faisois de plus utile pour mon Estat, ce dont il me rendit un notable tesmoignage en la promotion des sieurs de Guébriant et de La Motte à la mareschaussée de France, laquelle lui fut insupportable.

«Il entretenoit une intelligence très-particulière avec quelques Huguenotz mal affectionnez, par le moien de Chavagnac et de quelques autres.

«Il parloit d'ordinaire des choses les plus saintes avec une si grande impiété, qu'il estoit aisé de voir que Dieu n'estoit pas dans son cœur. Son imprudence, la légèreté de sa langue, les divers courriers qu'il envoyoit de toutes parts, et les pratiques ouvertes qu'il faisoit en mon armée, m'aiant donné juste sujet d'entrer en soubçon de luy, l'intérest de mon Estat, qui m'a esté toujours plus cher que ma vie, m'obligea à m'assurer de sa personne et de celles de quelques-uns de ses complices; ma résolution ne fut pas plus tost exécutée que par la bouche des uns ou des autres je n'aye eu cognoissance que le dérèglement de ce mauvais esprit l'avoit porté à former un party en mon Estat; que le duc de Bouillon devoit donner entrée aux estrangers en ce royaume, que mon frère le duc d'Orléans devoit marcher à leur teste, et que ce misérable esprit devoit se retirer avec eux s'il voyoit ne pouvoir mieux servir ce party et ruiner mon cousin le cardinal duc de Richelieu en demeurant auprès de moy.

«J'appris que le roy d'Espagne devoit fournir à ce party douze mille hommes de pied et cinq mille chevaux; qu'il devoit lui donner quatre cens mille escus pour faire des levées en France; qu'il donnoit six vingt mille escus de pension et au duc de Bouillon et au marquis de Saint-Mars mon grand escuyer, quarante mille escus à chascun, et qu'en outre il devoit munir la place de Sedan et en payer la garnison. Cette cognoissance me fit résoudre de faire arrester le duc de Bouillon, et avoir tellement l'œil aux déportements de mon frère le duc d'Orléans, qu'il ne me peust le mal qu'il avoit

Digitized by Google

projeté. Dieu bénit tellement mes résolutions et confondit au contraire les desseins des mal intentionnez contre mon service, qu'il ne permit pas mesme qu'ilz puissent s'échapper comme le duc de Bouillon pensoit faire, s'estant caché pour avoir moyen de se retirer ensuite dans le Milanois.

« Au mesme temps mon frère le duc d'Orléans, pressé par sa conscience et par le mauvais succès qu'avoient eu ses desseins, m'envoia l'abbé de La Rivière pour me dire en général qu'il avoit failli et avoit besoin de ma grâce, sans spécifier particulièrement en quoy. Je respondis que, bien qu'il devoit estre las de m'offenser et d'agir contre luy-mesme, agissant contre moy et contre l'Estat, je ne voulois pas me lasser d'user de ma clémence envers luy; qu'en cette considération je désirois qu'il me donnast une entière et sincère confession de sa faute, une déclaration particulière de tous ses complices et de tous les desseins et projets qui avoient esté faictz, auquel cas il recevroit des effectz de ma bonté.

« J'auray l'œil à sa conduite et agiray avec luy selon que le bien de mon Estat le requerra, sans toutefois me séparer du bon naturel dont il a toujours reçu des preuves. Cette affaire est en tel estat, grâces à Dieu, qu'elle ne peut plus rien produire au préjudice du repos de ce royaume et du bien de mon service. Cependant, j'ay voulu vous faire sçavoir par ceste lettre tout ce qui s'est passé, afin que vous en puissiez ainsy que dessus parler à la reyne de Suède, aux régents du royaume et à tous autres que vous jugerez à propos. Priant sur ce Dieu, Monsieur le baron de Rorté, qu'il vous ait en sa saincte garde [1]. »

Je devrais finir ici, m'arrêter à cette lettre : elle peint si bien l'homme, âme de glace, visage au masque impassible, aux yeux ternes et secs, où ne vinrent jamais les larmes; mais je ne puis m'empêcher de vous citer une dernière lettre de Richelieu; elle vous le montrera une fois encore tel qu'il fut, tel qu'il resta jusqu'à la dernière minute de sa vie. Elle est datée de Chaulnes, le 23 septembre 1641, et adressée au chancelier Séguier.

« Maintenant que l'arrest est donné contre la bulle, si monsieur le Nonce va trouver monsieur le Chancelier, comme il m'a dit, il est besoin qu'il lui parle en fulminant, c'est-à-dire que ce qu'a fait le parlement pendant les vacations n'est qu'un commencement de ce

[1] De Fontainebleau, le 1er août 1642.

Digitized by Google

qu'il fera ensuite; que cette bulle est d'autant plus à considérer qu'elle a été mise au jour au même temps où la faction de M. le Comte se déclara à Sedan, et qu'il semble qu'au lieu que les papes sont pères communs, on ait voulu en ce pontificat affecter de s'opposer aux justes droitz des roys; que, comme tous les chrestiens sont obligez de recognoistre la puissance spirituelle des papes par la conscience, ilz sont aussy obligés de recognoistre la puissance temporelle des roys par le mesme principe. En un mot, monsieur le Chancelier tesmoignera et fera appréhender à monsieur le Nonce que, si le pape continue dans le chemin qu'il a commencé, le parlement suppliera le roy de dispenser son royaume de beaucoup de sujettions temporelles et pécuniaires dont le pape jouit. Il en faut user ainsi pour réduire la cour de Rome à la raison[1]. »

Cte H. de La Ferrière.

[1] Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, n° 107.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes. — *Mémoires*, année 1864. Troyes, gr. in-8°.

Notice nécrologique sur M. Fontaine-Gris, par M. Ferrand-Lamotte. 5 pages.

Note sur des fragments de vase et des os humains trouvés à Villepart, en 1863, par M. Théophile Boutiot. 10 pages.

Le trésor de la cathédrale de Troyes, par M. Lebrun-Dalbanne. 6 pages.

Recherches sur quelques œuvres de Jacques Carrey, peintre troyen, communiquées à la Société académique, dans sa séance du 20 novembre 1863, par M. Corrard de Breban. 50 pages.

Rapport sur les monuments primitifs (dolmens et menhirs) de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, par M. Gustave Lapérouse. 16 pages.

Iconographie. — Recherches historiques et archéologiques sur les attributs de Saint-Antoine, par M. l'abbé Coffinet. 28 pages.

Chartes inédites extraites des cartulaires de Molême, intéressant un grand nombre de localités du département de l'Aube, par M. Émile Socard. 24 pages.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen. — *Mémoires*, 3e série, t. III. Paris et Caen, novembre 1858 à septembre 1865.

Rôles normands et français et autres pièces tirées des archives de Londres, par Bréquigny, en 1764, 1765 et 1766, publiés par MM. Léchaudé d'Anisy et Léon Puiseux. 307 pages.

Partie des dons faits par Henri V, roi d'Angleterre, lorsqu'il se fut rendu maître de la Normandie. — Enquête faite, en 1471, sur une descente opérée dans le pays de Caux par les Anglais et les Bourguignons, au mois de juin 1470.

Digitized by Google

État des fiefs de la vicomté de Conches et de Breteuil affermés, au nom de Henri V (1421), documents publiés par MM. Léopold Delisle et d'Arbois de Jubainville. 23 pages.

Dudonis Santii Quintini de moribus et actis primorum Normandiæ ducum, nouvelle édition par M. Jules Lair. 317 pages.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or). — *Bulletin*, 1re année 1864. Semur, gr. in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société, depuis le 10 février 1842 jusqu'à la fin de l'année 1864, par M. Collenot. 2 pages.

Ethnographie de l'Auxois, par M. J. J. Locquin. 9 pages.

Fouilles exécutées à Courcelles-lez-Semur en 1864. Rapport à MM. Bruzard et Guérin. 28 pages.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — *Mémoires*, séance publique du 24 août 1864; pièces dont l'Académie a voté l'impression. Besançon, 1865, in-8°.

Les origines du christianisme dans les Gaules, discours par l'abbé Martin. 8 pages.

Poésies par M. Ch. Viancin.

Le Miroir du diable, comédie par M. Ch. Viancin. 95 pages.

Société académique de Brest. — *Bulletin*, t. III, 1864-1865, in-8°.

Monographie du château de Brest, par M. Édouard Fleury. 64 pages.

Le secret du bonheur en ménage, proverbe en vers, par M. Joubert. 26 pages.

Notice sur une découverte de monnaies romaines, par M. Denis Lagarde. 33 pages.

Armes et ustensiles celtiques, par M. Denis Lagarde. 7 pages.

Trois mois de captivité à Madagascar, par M. Ed. Dubois. 84 pages.

Les derniers documents sur Rosselin, par M. Frédéric Saulnier. 10 pages.

Les ambassadeurs de Tipou-Saheb à Brest, en 1788, par M. P. Levot. 10 pages.

La bastide de Quilbignon, par M. Pilven. 14 pages.

Digitized by Google

Notice nécrologique sur M. Bizeul, par M. P. Levot. 10 pages.

Une page sur la Nouvelle-Calédonie, par M. F. Béraud. 18 pages.

Poésies par MM. Mauriès et Morel.

Histoire des corporations des arts et métiers de Brest, par M. Ed. Fleury. 55 pages.

Histoire des évêchés de Cornouaille et de Léon, par M. Duchâtellier. 13 pages.

Jann-es-Kolmwenn, légende bretonne, par M. Milin. 19 pages.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — *Mémoires*, 6e série, t. III, 1865, in-8°. (Classe des inscriptions et belles-lettres.)

Introduction aux statuts des chirurgiens barbiers de Toulouse, par M. Desbarreaux-Bernard. 34 pages.

De l'impôt dans l'ancienne province de Languedoc, par M. Case. 46 pages.

Conjecture sur la *Parva Curia Tolosæ* aux XIIe et XIIIe siècles, par M. Fons. 8 pages.

Essai sur l'histoire et les attributions de l'ancienne bourse de Toulouse (4e article), par M. Astre. 33 pages.

Courte réponse à un érudit du nord de la France au sujet du mot *Andossus*, par M. Barry. 12 pages.

Notes sur une peinture récemment découverte à l'église Saint-Cernin de Toulouse, par M. Esquié. 11 pages.

Abus de la vénalité des charges dans la province de Languedoc, par M. Case. 9 pages.

Éloge de M. François Frizac, par M. Ducos. 14 pages.

Notice sur la question suivante : «Est-il vrai, comme l'ont affirmé Voltaire, Laharpe et Sismondi, que Corneille ait pris le sujet et les principales scènes du *Cid* dans une pièce espagnole de Diamante, qu'il aurait imitée et traduite sans l'indiquer, et en l'adaptant à la scène française?» par M. Molinier. 14 pages.

Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde, à Bordeaux. — *Compte rendu des travaux* pendant les exercices de 1862 à 1864. Paris, 1865, gr. in-8°.

Rapport à M. le Préfet du département (1862-1863), par MM. Droeling, président, et Charles Durand, secrétaire. 16 pages.

Digitized by Google

Circulaire et instructions à MM. les membres correspondants. 18 pages.

Rapport sur la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative aux projets d'un dictionnaire géographique de la France, par M. le baron de Castelnau d'Esnault. 8 pages.

Rapport sur l'état de l'église d'Uzeste, par M. le baron de Castelnau d'Esnault. 6 pages.

Rapport sur les peintures murales de l'église de Birac, par M. Léo Drouyn. 5 pages.

Rapport à M. le Préfet du département (1863-1864), par MM. Droeling et Ch. Durand. 7 pages.

Haches en bronze trouvées dans le canton de Pauillac, en décembre 1863, par M. l'abbé P. Despax. 2 pages.

Rapport sur le projet de restauration de la façade de l'église de Sainte-Croix de Bordeaux, par M. Léo Drouyn. 8 pages.

Inscriptions relatives à la mairie de Montaigne, par M. Jules Delpit. 2 pages.

Rapport sur les fouilles opérées à Nujons, canton de Monségur, par M. Delfortri. 6 pages.

Rapport sur les fouilles opérées à Duras, par M. Delfortri. 5 pages.

Notice sur le bourg de Gironde, d'après les renseignements fournis par M. Sangue. 4 pages.

Fouilles dans l'enceinte du palais Gallien, par M. Lancelin. 3 pages.

Nécrologie : MM. G. J. Durand, Dosquet, Pierre de La Cour, Poitevin, Denjoy, Rabanis, Mgr Martial. 7 pages.

Dictionnaire géographique et historique de la Gironde, rédigé sous les auspices de la Commission, par M. J. Reclus. Bordeaux. 1865. 36 pages.

Commission historique du département du Nord, à Lille. — Bulletin, t. IX, 1re partie, 1865, in-8°.

Monument de Bouvines, par M. F. Chon. 4 pages et une planche.

Poteries découvertes à Bourbourg et à Cappellebrouck, par M. E. de Coussemaker. 2 pages et une planche.

Un souvenir de la Flandre dans les montagnes du Rouergue (Aveyron), par M. A. Asselin. 8 pages.

Statistique archéologique du département du Nord (arrondissement d'Avesnes), par M. E. de Coussemaker. 170 pages.

Digitized by Google

Société d'émulation de Cambrai. — *Mémoires*, t. XXVIII, 1re partie, 1864, in-8°.

Le poëte Libert, par M. C. A. Lefebvre. 16 pages.

Un trésor, par M. A. Durieux. 12 pages.

Quelques lignes à propos de la manière de lire l'histoire, par M. Charles de Vindegies. 6 pages.

Le Gobelin, par M. Ad. Bruyelle. 6 pages.

Poésies, par MM. J. Roux, Jullien Daillière, C. Labretonnière.

Une visite au musée de Madrid, par Ch. de Vindegies. 14 pages.

Fragments du roman de Tristan du Léonois, découvert par M. Alc. Wilbert. — Lettre de M. Paulin Paris à ce sujet. — Réponse. — Texte des fragments; en tout, 22 pages.

La pieuse Alouet, pièce de vers découverte par M. Alc. Wilbert. 10 pages.

Chants et chansons populaires du Cambrésis, par M. Ad. Bruyelle. 224 pages.

Notice sur les travaux du docteur Le Glay, par M. Alc. Wilbert. 36 pages.

Table alphabétique des matières contenues dans les vingt-sept recueils de la Société. — Table alphabétique des noms d'auteurs; en tout; 30 pages.

Société d'émulation de Cambrai. (Suite.) — *Mémoires*, t. XXVIII, 2e partie, 1865.

Périmètre de Cambrai à l'époque de la domination romaine, par M. Alc. Wilbert. 20 pages.

Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai, par M. Alc. Bruyelle. 14 pages.

Découverte de haches celtiques, notice par M. Alc. Bruyelle. 4 pages.

Situation et caractère du Pagus Cameracensis, ou du Cambrésis primitif, au commencement du ve siècle, par M. Alc. Wilbert. 36 pages.

Spécimen d'un abrégé de l'Histoire de Cambrai et du Cambrésis, par M. Ad. Lefebvre. 16 pages.

Substructions de la seconde église de Vaucelles, érigée au XIIIe siècle par Villars d'Honnecourt. Observations par M. Alc. Wilbert. 26 pages.

Les Mires cambrésiens du XIVe siècle au XVIe, par M. A. Lefebvre. 14 pages.

Notes sur l'église de Cuvillers, par M. A. Durieux. 6 pages.

Châsse de Sainte-Maxellende, de Caudry, par M. A. Bruyelle. 6 pages.

Les Martins de l'horloge de Cambrai, par M. A. Durieux. 6 pages.

Documents inédits sur la façade de l'hôtel de ville de Cambrai, par M. A. Bruyelle. 26 pages.

Digitized by Google

Serrure du XVIe siècle (ancien hôpital Saint-Julien), par M. A. Durieux. 26 pages.

Notice sur le passage à Cambrai de Charles II, roi d'Angleterre, en 1649, par M. V. Houzé. 4 pages.

Lettre du baron de Carondelet concernant l'ostensoir donné par Fénelon à la métropole, par M. C. de Vendegies. 8 pages.

Découverte d'une monnaie d'or gauloise à Crèvecœur, par M. C. Roth. 8 pages.

Notice sur les feux de joie allumés à Cambrai depuis 1511 jusqu'à nos jours, par M. A. Bruyelle. 28 pages.

Notice sur un drapeau et une décoration ayant appartenu à la compagnie des archers de Saint-Sauveur, par M. A. Hattu. 14 pages.

Notice sur M. H. D. Pety, sous-intendant militaire, l'un des fondateurs de la Société d'émulation, par M. A. Lefebvre. 14 pages.

Jeanne d'Arc au château de Beaurevoir, par M. C. Gomart, membre correspondant. 44 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. — Revue agricole, littéraire et artistique, 16e année, t. XVII, janvier à juin 1864, in-8°.

Biographie valenciennoise : Allard Macqueriau, croisé, par M. E. Grar. 2 pages.

L'abbaye de Saint-Amand au XVIIe siècle, par M. Benjamin Desailly. 5 pages.

Chronique sur l'administration de la justice à Saint-Amand, par M. Benjamin Desailly. 3 pages.

Rapport fait à la section de peinture sur un portrait de Mme d'Epinay. par M. A. Martin. 3 pages.

Biographies valenciennoises : Antoine Gillis, sculpteur et peintre; — Jean-Michel Gillis, peintre (XVIIIe siècle), par M. E. Grar. 7 pages.

Entrée de Philippe II à Valenciennes (1549), par M. le docteur Legeal. 9 pages.

Notice sur le carillon de Saint-Amand, par M. Benjamin Desailly. 11 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. (Suite.) — *Revue agricole, littéraire et artistique*, 16e année, t. XVIII, juillet à décembre 1864.

Actes de l'empereur Henri VII, par M. E. Grar. 4 pages.

Sur une pierre sculptée trouvée à Onaing, par M. le docteur Legeal. 3 pages.

Digitized by Google

Sur un passe-port valenciennois du XVIe siècle, par M. E. Auger. 4 pages.

Biographies valenciennoises : Quesnay de Saint-Germain, magistrat, par M. le docteur Legeal; — François Delacroix, jésuite; Jean Party, prévôt de Valenciennes (XIVe siècle), par M. E. Grar; en tout, 9 pages.

Léon de Lebrande ou de Brande, 64e abbé de Saint-Amand, par M. l'abbé Desilve. 6 pages.

Biographies valenciennoises : Jean Bérot, historien; — Joseph Delacroix, carme; — Landelin Delacroix, historien, par M. E. Grar. 6 pages.

De l'origine et du développement de la poésie grecque, par M. Léon Dumont. 24 pages.

Le médecin Héroguelle, par M. l'abbé Desilve. 3 pages.

Titres nobiliaires de la famille Jocquet, par M. Benjamin Desailly. 5 pages.

Biographies valenciennoises : Georges Charlet, poëte et grammairien, par M. E. Grar. 3 pages.

Emmanuel-Napoléon Davennes, ingénieur en chef des ponts et chaussées; — Jean de Condé, théologien (XIVe siècle), par M. E. Grar. 6 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. (Suite.) — *Revue agricole, littéraire et artistique*, 17e année, t. XIX, janvier à juin 1865.

De l'origine et du développement de la poésie grecque. (Suite.)

Biographie valenciennoise : Simon Marmion, peintre (XVe siècle). 2 pages.

Michel de Rains, par M. E. Grar. 9 pages.

Hubert Cailleau, peintre (XVIe siècle), par M. E. Grar. 3 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux. — *Publications* de l'année 1864.

Communications sur un ancien monument, par M. Caro. 2 pages.

Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres. — *Mémoires*, 2e série, t. II, 1862. Niort, 1865, gr. in-8°.

Journal historique de Généroux, notaire à Parthenay (1567-1578), publié pour la première fois et annoté par M. Bélisaire Ledain. 147 pages.

Digitized by Google

Quelques mots sur l'étendue et la formation d'anciens archiprêtrés du département des Deux-Sèvres, par M. Jules Richard. 9 pages.

Liste des administrateurs de la vieille aumônerie de Saint-Maixent, par M. Beauchet-Filleau. 4 pages.

Histoire de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autize, par M. Ch. Arnauld. 66 pages.

De la population de la Mothe-Saint-Héray, de 1676 à 1684, par M. Jules Richard. 5 pages.

Notice sur l'ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois et sur l'église de la Lande, par M. l'abbé Rousseau. 17 pages.

Les voies romaines dans le département des Deux-Sèvres, par M. Ch. Arnauld. 17 pages.

Appendice à l'histoire de l'abbaye de Nieuil. — Pièces justificatives. 43 pages.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse). — Annales, 1re année, 1863-1864, publié en 1865, in-8°.

Des origines du droit public de l'Europe moderne, par M. l'abbé Barret. 43 pages.

De la Provence, aperçu historique, par M. Elzéar Gaufridy. 12 pages.

Examen du prétendu droit qu'auraient eu les évêques d'Apt de frapper monnaie dans leur diocèse, par M. A. M. Garcin. 16 pages.

L'Église (fragments), par M. J. S. Jean. 9 pages.

Poésies, par MM. Fortuné Pin, le docteur C. Bernard, Valère-Martin, Lacroix de Senilhes, Elzéar Creste, l'abbé Gay.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1863-1864, par M. l'abbé Barret, président. 7 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen. — Composition du bureau pour l'année académique 1865-1866.

Directeur :

M. de Rozière, Inspecteur général des Archives.

Président :

M. Théry, Recteur de l'Académie de Caen.

Vice-Président :

M. le Commandant Lefèvre.

Secrétaire :

M. Charma, Doyen de la Faculté des lettres.

Secrétaire adjoint :

M. Chatel, Archiviste du Calvados.

Trésorier :

M. Hettier, Membre du Conseil général du Calvados.

Conservateur du Musée :

M. Gervais, Avocat.

Bibliothécaire :

M. Puiseux, Professeur au lycée.

Digitized by Google

Membres élus pour former, avec les dignitaires ci-dessus nommés, le Conseil d'administration :

MM. Paysant, Préposé en chef près l'octroi de Caen; de Formigny de La Loude, propriétaire; Dansin, Professeur à la Faculté des lettres; Joly, Professeur à la Faculté des lettres; Cauvet, Professeur à la Faculté de droit.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Composition du bureau pour les années 1866-1867.

Président :

M. de La Cuisine.

Vice-Président :

M. Gautain.

Secrétaires :

MM. Brulet et Garnier.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. — Composition du bureau pour les années 1866 et 1867.

Président d'honneur :

M. Paul Oden, Préfet de la Moselle.

Président honoraire, à vie :

M. Victor Simon.

Président :

M. de Bouteiller.

Vice-Présidents :

MM. Dufresne et Dommanget.

Digitized by Google

Secrétaire perpétuel :

En remplacement de M. de Bouteiller, M. Abel.

Secrétaire archiviste :

M. Anatole Durand.

Trésorier :

M. Berga, Notaire.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1865.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1865.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, annonce que M. Guillaume Rey a déposé le manuscrit de l'*Histoire des familles d'outre-mer*, de Du Cange.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 21 septembre 1863, ce manuscrit doit être renvoyé à l'examen d'une Commission de trois membres. M. le président désigne, pour composer cette Commission, MM. Huillard-Bréholles, de Mas-Latrie et Boutaric.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse copie d'une lettre écrite par le roi Louis XI aux habitants d'Amiens, à l'occasion d'une alliance conclue avec l'empereur, « à l'encontre de Charles de Bourgongne, nostre rebelle et desobeyssant subject, des An-

Digitized by Google

glois, etc.» D'après M. Dusevel, cette lettre qui n'est pas datée, doit se rapporter à l'année 1474 ou peut-être 1475[1].

M. Huillard-Bréholles est chargé d'examiner ce document.

M. Morand, membre non résidant, envoie la suite de son *Appendice du cartulaire de Simon.* C'est le complément du troisième et dernier livre du cartulaire. Il ne reste plus à fournir que l'œuvre du continuateur de Simon. M. Morand promet d'envoyer la fin de son travail dans le courant du mois de novembre.

Cette communication sera soumise à la Commission précédemment désignée et composée de MM. Delisle, Huillard-Bréholles et A. de Barthélemy.

M. d'Arbois de Jubainville, correspondant, transmet copie d'une charte accordée aux habitants de Vendeuvre (Aube), en février 1271 (v. st.), par Guillaume de Dornay, et par Girard, son fils. L'original de cette charte paraît être perdu. M. d'Arbois de Jubainville a dû se contenter de reproduire une transaction défectueuse du XVIIIe siècle qui se trouve au château de Vendeuvre.

Renvoi à M. Delisle.

La section a reçu, en outre, de M. d'Arbois de Jubainville un certain nombre d'actes sur parchemin, qui paraissent provenir de la Chambre des comptes de la Franche-Comté et du Parlement de Besançon. Le correspondant a découvert ces documents chez un habitant de Troyes, qui en a autorisé la communication au Comité et ensuite le dépôt à la Bibliothèque impériale.

M. Delisle est prié d'examiner ces pièces et d'en faire connaître la nature au Comité, avant qu'elles soient remises à la Bibliothèque impériale.

M. Maurice Ardant, correspondant, annonce qu'il vient de découvrir une pièce historique, sur le dos de laquelle on lit : *Instrumentum renovationis feudi Janue et Saone in illustrissimos dominos duces Mediolani* (1478). Ce document contient l'hommage rendu au roi

[1] Il s'agit probablement, dans cette lettre, du traité d'Andernach, conclu, le 31 décembre 1474, entre Louis XI, l'empereur d'Allemagne Frédéric III et les électeurs de l'empire. (Voyez pour cette négociation Lenglet-Dufresnoy, notes sur *Comines*, t. III, p. 459 et suiv.)

Digitized by Google

Louis XI par Bonne, duchesse de Milan, pour les villes de Gênes et de Savone, comme tutrice de son fils aîné, Jean-Galéas-Marie Sforce. Le correspondant offre d'en envoyer une copie.

M. Huillard-Bréholles fait observer que cet acte a déjà été imprimé.

La section décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre de M. Maurice Ardant, et que des remercîments lui seront adressés pour cette indication et pour celle d'une seconde pièce intitulée : *Acte d'affranchissement de serfs, en 1431, par Louis de Pierre Buffière, de la famille Combi, du village de Claveyrolas, paroisse d'Anède et châtellenie de Peyrat.*

M. Barbier de Montault, correspondant, fait hommage au Comité de plusieurs documents manuscrits qu'il a réussi à sauver de la destruction. Ils concernent le prieuré de Villesalem, de l'ordre de Fontevraud, au diocèse de Poitiers [1].

Le même correspondant envoie, en outre, des pièces du XVIe siècle, qui étaient conservées au prieuré de Villesalem, et qui sont des copies des documents suivants : 1° une bulle d'Alexandre IV autorisant l'ordre de Fontevraud à prendre les novales aux lieux où il prend déjà les dîmes; 2° une bulle de Clément IV sur le même sujet; 3° une bulle d'Honorius III exemptant l'ordre de tout droit de dîme sur les prés, moulins, etc.; 4° une bulle d'Urbain IV confirmant la même exemption; 5° un décret de la sacrée congrégation des Rites autorisant les religieuses et religieux de l'ordre à faire l'office votif de saint Benoît une fois la semaine, de saint Jean l'Évangéliste une fois le mois, etc. Ce décret n'a pas été publié par Gardellini dans ses *Decreta authentica congregationis sacrorum Rituum.*

M. Barbier de Montault adresse en même temps copie d'un acte de 1384, portant fondation d'une jaille de vin pour les communiants de Pâques, dans la paroisse de Gouy, au diocèse d'Angers.

Renvoi de ces divers documents à l'examen de M. Bourquelot.

M. Barbier de Montault transmet encore une copie des *Philippiques* de Lagrange-Chancel, ainsi qu'un certain nombre de pièces

[1] Villesalem est actuellement situé dans le département de la Vienne, arrondissement de Montmorillon, canton de la Trimouille.

Digitized by Google

originales du XVIIe siècle, relatives à l'érection de sept confréries du Saint-Sacrement, de Notre-Dame-des-Agonisants, du Rozaire, de l'Assomption de Notre-Dame. Enfin le correspondant fait hommage d'un exemplaire de la deuxième édition de son *Traité liturgique, canonique et symbolique des Agnus Dei.*

Remercîments et dépôt de ces pièces aux archives et à la bibliothèque du Comité.

M. Dupré, correspondant, communique des inventaires inédits de l'artillerie du château de Blois au XVe siècle (1418, 1421 et 1434). Il y a joint quelques notes empruntées en grande partie aux *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie.* Les trois inventaires qu'il envoie lui ont paru, en effet, présenter quelque analogie avec les inventaires de l'artillerie de la Bastille-Saint-Antoine de Paris, dressés en 1428 et 1429, et de l'artillerie de l'Hôtel-de-Ville, à la date de 1505, inventaires insérés *in extenso* comme pièces justificatives à la fin du premier volume de l'ouvrage précité.

Renvoi à M. A. de Barthélemy, qui examinera en premier lieu si ces pièces ne rentrent pas dans les attributions de la section d'archéologie.

La section a encore reçu de M. Dupré la copie d'un document relatif au dépôt d'une somme d'or fait par la reine Isabeau de Bavière dans l'abbaye de la Trinité-de-Vendôme. Par cet acte la reine, au cas où elle ne pourrait reprendre le dépôt, dispose de cette somme en faveur des religieux, à la charge par eux de célébrer des messes et un service anniversaire pour le repos de son âme et de celle du roi Charles VI, son époux (20 mai 1416).

M. Delisle pense que ce document a été publié par M. de Pétigny dans la *Bibliothèque de l'École des chartes.* Le secrétaire est chargé de faire cette vérification. En cas d'affirmative, la pièce, adressée par M. Dupré, sera déposée aux archives du Comité.

M. Morellet, correspondant honoraire, envoie copie de deux chansons qu'il a recueillies dans les Vosges, à la Baroche (commune et canton de la Poutroye, département du Haut-Rhin).

Renvoi à MM. Rathery et de La Villegille.

M. Nozot adresse : 1° une note complémentaire sur la commune

Digitized by Google

de Chémery; 2° des renseignements sur Linay; 3° une notice historique et archéologique sur le Mont-Dieu, commune de l'arrondissement de Sedan; 4° une ordonnance de Françoise de Bourbon (14 septembre 1575), qui défend de prendre du service à l'étranger sans autorisation; 5° une ordonnance de Henry Robert de la Marck (15 août 1583), par laquelle il est enjoint aux régents du collége de Sedan de cuire au four banal de cette ville; 6° une ordonnance de Henry de La Tour (23 janvier 1617), portant défense de fréquenter les tavernes.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Prioux, correspondant, communique neuf pièces en parchemin signées Henry (Henry IV), et datées, l'une du camp de Saint-Quentin, 6 décembre 1590; six du camp devant Laon, 16 juin-5 août 1594, et deux du camp devant la Fère, 24 mai 1596. Ces pièces consistent en ordres du roi au sieur Hotman, trésorier de son épargne, de payer diverses sommes pour arrérages de pensions ou à titre d'indemnités pour services rendus. « Si ces pièces, ajoute M. Prioux, n'ont pas toutes par elles-mêmes un grand intérêt historique, elles portent du moins la signature du grand roi et constatent sa présence au siége de Laon. »

Le correspondant a joint à chacune de ces pièces sur parchemin une transcription très-soignée.

Ces documents sont renvoyés à M. Guadet comme pouvant lui servir à dresser un itinéraire de Henri IV.

M. l'abbé Richard, correspondant, offre une *Étude sur l'origine de l'ancien droit coutumier de la province de Franche-Comté.*

Renvoi à M. Valentin Smith.

M. A. de La Mothe, archiviste du Gard, transmet quelques réglements de police touchant les femmes de mauvaise vie à Uzès, au XIVe siècle.

Renvoi à M. de Rozière.

Les quatre documents suivants ont été adressés par M. G. Le Roy, archiviste de la ville de Melun : 1° notice sur le budget d'une paroisse rurale au XVIe siècle; — renvoi à M. Levasseur; — 2° note sur un procès à l'occasion d'un droit de justice seigneuriale au XIVe siècle (22 avril 1379), avec pièces à l'appui; — renvoi à M. Co-

Digitized by Google

cheris; — 3° règlement donné par Henri III aux arquebusiers de la ville de Melun (août 1574), et lettres de Henri III à M. de Sourdis (27 mai, 16 juin et 4 juillet 1574), pour le féliciter de sa défense de Melun contre les Ligueurs; — renvoi à M. Servois; — 4° note sur le testament de François de Vendôme, vidame de Chartres, mort à la Bastille en 1561. M. de La Villegille fait observer que, ce testament ayant déjà été l'objet d'un article de M. de Pétigny dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*[1], il n'y a pas lieu de renvoyer la pièce à un rapporteur. En conséquence, elle sera déposée aux archives du Comité, et des remercîments seront adressés à M. G. Leroy.

La section décide que les documents, qui, en 1861, avaient été renvoyés à l'examen de M. Louandre, seront confiés à de nouveaux rapporteurs. M. Lalanne est chargé de rendre compte d'un document relatif à l'assassinat de Jean Sans-Peur, communiqué par M. Dusevel.

Diverses pièces concernant la croisade projetée par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, adressées au Comité par M. Le Glay, sont renvoyées à M. Huillard-Bréholles.

M. Boutaric croit que quelques-unes de ces pièces ont été publiées par M. Desplanques, archiviste du département du Nord. M. Huillard-Bréholles est prié de tenir note de cette observation et d'en vérifier l'exactitude.

M. A. de Barthélemy fait hommage de trois brochures qu'il a publiées et qui portent les titres suivants : *Généalogie historique des sires de Coëtmen, vicomtes de Tonquedec, en Bretagne; Nouvelles observations contre la noblesse maternelle; Numismatique mérovingienne; liste des noms des lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. de Mas-Latrie, Desnoyers, Delisle, de Rozière, Boutaric, Servois, A. de Barthélemy, Meyer, de La Villegille, Michelant, Jourdain, Dauban, Huillard-Bréholles, Cocheris et Levasseur.

[1] 3me série, t. I, p. 327-342.

Digitized by Google

M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur diverses communications manuscrites de M. l'abbé Tisserand : 1° acte de donation du prieuré de Sainte-Marie de Grada-Camunda (Grate-Moine), en date de 1060; 2° donation de Béranger, comte de Provence, à l'évêque d'Antibes (1166); 3° confirmation de la donation de Saint-Pierre de Grasse (1186); 4° donation des pâtures de Cagnes, etc. aux Augustins du Var (1256); 5° règlement pour la confrérie des pénitents blancs ou flagellants de Saint-Laurent du Var (1306); 6° partage de la seigneurie et de la juridiction temporelle à Vienne (1450-1495); 7° lettres patentes du roi René pour l'habitation de Biot (1470); 8° sentence arbitrale au sujet des dîmes du val de Graulières ou de Thorenc (1471); 9° acte d'abdication d'Auribeau (1497); 10° règlement de la cour seigneuriale de Tourettes-Vence (xve siècle); 11° sentence arbitrale au sujet des dîmes de Graulières et de Coursegoules (1508); 12° lettres de Louise de Savoie au Viguer et aux syndics de Grasse (1525); 13° descente de justice chez le seigneur de la Napoule (1642); 14° inhumation de Godeau, évêque de Vence (1672); 15° extrait d'un sermon prononcé à Grasse, en 1700.

M. Huillard-Bréholles propose le dépôt de ces diverses pièces aux archives du comité. Il demande l'impression dans la *Revue* de l'acte d'abjuration du protestantisme par un évêque de Vence (1573), et de l'information et sentence pour la chapellenie de Saint-Barthélemy à Nice, en 1519.

Les conclusions du rapport de M. Huillard-Bréholles sont adoptées.

La section entend ensuite les rapports de MM. Desnoyers et Levasseur sur le tome XX des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* et le tome XI des *Annales de la Société des Vosges*[1].

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] 1861, 1862 et 1863.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1865.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

Le *Comité archéologique de Senlis* demande à être reconnu comme établissement d'utilité publique, afin de pouvoir acquérir la propriété du sol des anciennes arènes, où des fouilles ont été déjà pratiquées avec tant de succès; mais, attendu que cette compagnie ne compte que trois années d'existence, et qu'en conséquence il est certain que le Conseil d'état rejetterait la demande, la section ne croit pas devoir traiter la question qui lui est soumise. Toutefois, comme il serait intéressant de voir ce terrain fertile en antiquités devenir propriété publique, la section demande que M. le Ministre soit prié, en son nom, de faire recommander cette acquisition à la ville de Senlis par l'autorité compétente. On arriverait sans doute ainsi au résultat désiré, car, sans doute, le *Comité archéologique* remettrait à la municipalité les fonds recueillis *ad hoc* par ses soins.

M. le préfet de la Mayenne transmet le rapport qui lui a été adressé par le président de la *Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne*, sur le résultat des fouilles reprises en 1865 au gué de Saint-Léonard et pour lesquelles M. le Ministre de l'instruction publique a accordé une subvention de 500 francs. Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet.

M. l'abbé André, correspondant, adresse, pour la deuxième fois, copie d'une épitaphe d'un prince de Conti qui se trouve dans l'église de Villeneuve-lez-Avignon et sur laquelle M. de Guilhermy a déjà fait un rapport (28 juillet 1862), malheureusement égaré pendant les vacances du Comité. M. de Guilhermy veut bien promettre de faire un nouveau rapport sur cette communication.

Digitized by Google

M. Martin-Daussigny, correspondant à Lyon, donne avis de la découverte faite sur la place Bellecour d'un cippe romain portant une inscription funéraire, et transmet en même temps d'intéressants détails sur la fondation du nouveau musée du Moyen âge et de la Renaissance de la ville de Lyon, ainsi que sur l'organisation actuelle de l'ensemble de ses musées. Une autre dépêche du même correspondant signale quatre monuments épigraphiques trouvés récemment à Lyon et dont un paraît d'une grande importance; c'est celui qui mentionne un certain *Caius Ullatus Aper*, qui était chargé du soin des fontaines et de l'approvisionnement des petits thermes. Ces communications sont renvoyées à M. Léon Renier.

M. Nozot, correspondant, rend compte d'une découverte de plus de 600 médailles romaines, faite récemment à Angecourt, canton de Raucourt, au lieu dit *la Fontinette*, et en même temps fait connaître l'inutilité de ses recherches au sujet des liards d'*Illy*. Notre correspondant persiste cependant à maintenir que ces liards ont réellement existé. Diverses personnes, dit-il, auraient été témoins, en 1826, de la découverte des liards dont il a été parlé dans sa notice sur Illy, et il ne perd pas l'espoir d'arriver à en découvrir quelques spécimens.

Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet. Quant à une notice sur Villers-le-Tourneur, c'est à M. de Guilhermy que la section en remet l'examen.

M. Prioux, correspondant, soumet à la section plusieurs cœurs ou triangles en terre cuite dont la pâte ressemble beaucoup à celle des briques romaines. Ces monuments, percés de trous au centre et à chacun de leurs angles, ont été trouvés au faubourg Cérès à Reims, avec beaucoup d'autres semblables, dans des urnes et sur des ossements au milieu de substructions romaines. M. Prioux demande si la section pourrait déterminer la destination de ces objets; on y a vu des ex-voto, des poids, enfin des contre-poids employés pour les anciens métiers de tisserands; c'est vers cette dernière hypothèse que penchent MM. Quicherat, Léon Renier et du Sommerard, lesquels toutefois ne regardent pas cette question comme définitivement jugée. M. Prioux se dessaisit en faveur du musée de Cluny de ceux de ces cœurs ou de ces triangles qui lui appartiennent, parmi ceux qu'il a communiqués à la section.

Digitized by Google

M. Quantin, correspondant, adresse copie de plusieurs inventaires de vases sacrés, tapisseries et autres objets d'art conservés jadis dans la cathédrale de Sens (1504 et 1535). Cette communication est renvoyée à l'examen de M. du Sommerard.

M. Raymond, correspondant, adresse une note sur le dolmen d'Escout (Basses-Pyrénées), situé sur la montagne appelée *Peyre Cor*, qui est renvoyée à M. Quicherat.

M. Revoil adresse un extrait du journal *le Courrier du Gard*, dans lequel il a rendu compte de la découverte, faite dans la crypte de l'église abbatiale de Saint-Gilles, du tombeau renfermant les restes du saint patron de cette localité (Saint-Gilles-les-Boucheries). M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Rosenzweig, correspondant, envoie, pour le Recueil des Inscriptions de la Gaule et de la France, un choix comprenant environ quatre-vingts numéros des nombreuses inscriptions que possède le *Morbihan*, et qu'il a d'ailleurs presque toutes publiées dans sa *Statistique archéologique*, insérée au *Bulletin de la Société polymathique*, 1860-1863. M. Rosenzweig a joint à chaque inscription, toutes les fois qu'il l'a jugé nécessaire, les renseignements réclamés par la circulaire du 15 avril 1856.

M. Bréan adresse un rapport sur les fouilles faites, en 1865, à Gien-le-Vieux, au moyen du crédit mis à sa disposition par S. E. le Ministre de l'instruction publique. Ce rapport est accompagné d'un album photographié reproduisant quelques-uns des principaux objets découverts jusqu'à ce jour. En même temps, M. Bréan fait savoir que les dépenses ont excédé les fonds alloués, que, cependant, il ne demande pas que le déficit soit comblé; mais qu'il serait heureux d'obtenir les moyens de poursuivre ces recherches si intéressantes, qu'on n'a pu pousser aussi loin qu'il aurait été à désirer. Ce rapport sera examiné par M. Quicherat.

C'est encore au même membre que la section renvoie une *Étude archéologique* de M. Émile Décosse, instituteur à Boissets, *sur les confins de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir, communes de Boissets et de la Ville-l'Évêque*.

Digitized by Google

M. Julliot, secrétaire de la *Société archéologique de Sens*, conservateur du musée, envoie le catalogue dressé par lui et publié par la Société, des inscriptions antiques de cet établissement. M. Léon Renier se charge de rendre compte de ce travail.

M. Émile Lefèvre, ancien secrétaire de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Provins*, appelle l'attention sur la grosse tour de cette ville, qui, dit-il, aurait besoin d'urgentes réparations. La section ordonne le renvoi de cette communication à la *Commission des Monuments historiques instituée près le ministère de l'Empereur et des beaux-arts.*

M. G. Leroy, archiviste de Melun, adresse, pour compléter son rapport sur les fouilles de la place Notre-Dame de cette ville, la photographie et les dessins des principaux monuments dont elles ont amené la découverte.

M. A. de Montaiglon rendra compte de ce rapport et de son annexe.

Dans une seconde lettre renvoyée au même membre, M. Leroy adresse une *note* sur les artistes qui ont travaillé à l'Hôtel des Invalides, d'après des documents inédits; une seconde sur des antiquités gauloises trouvées dans le département de Saône-et-Loire et données au musée de Melun; enfin une troisième sur un retable provenant de l'abbaye de Cluny, qui orne maintenant la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Melun.

M. le docteur Lescarbault (d'Orgères) a envoyé la copie d'une inscription placée au-dessous d'un fragment d'échelle en bois dans l'église Saint-André de Joigny (Yonne). Cette communication sera examinée par M. le baron de Guilhermy.

M. l'abbé Trey-Signalès envoie les copies de cinq inscriptions trouvées récemment en démolissant les fondations d'une construction romaine à Commingès. M. Léon Renier est prié d'examiner cette communication.

M. Verly, membre de la *Société des sciences, etc. de Lille*, adresse : 1° quatre estampages de diverses épitaphes; 2° les armoiries de

Digitized by Google

seize familles lilloises qui ne se trouvent pas dans l'armorial général de la Flandre, lequel a été publié, il y a quelques années, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. Borel d'Hauterive; 3° les copies de quelques épitaphes de seigneurs de Melun et autres qui se trouvaient au couvent des dominicains de Lille; enfin la *Description du monument à élever, à Lille, à la gloire de Napoléon Ier, suivant le projet de l'architecte C. Verly*. Cette feuille in-4°, imprimée en 1853, sera déposée à la bibliothèque; les autres documents adressés par M. Verly sont renvoyés à M. de Guilhermy.

M. de La Villegille donne lecture d'un passage d'une lettre à lui adressée par M. l'abbé Baudry, qui fait connaître les premiers résultats des nouvelles fouilles exécutées au Bernard par le savant ecclésiastique, au moyen de la subvention qui lui a été accordée par M. le Ministre de l'instruction publique. Quatre nouveaux puits funéraires ont été fouillés sur la colline de Troussepoil, et on y a trouvé divers objets du plus grand intérêt pour l'archéologie, entre autres deux grands souliers avec clous sous la semelle, deux petits souliers, un fuseau, un rouet, le moyeu d'un char, etc. M. l'abbé Baudry enverra ultérieurement un mémoire détaillé sur l'ensemble de ces découvertes.

M. Chabouillet fait connaître la nouvelle de la mort de M. F. A. Pernot, peintre, et l'un des plus anciens correspondants du Comité. Les membres de la section, qui, tous, connaissaient et appréciaient le zèle dont M. Pernot a fait preuve pendant de longues années, n'apprennent pas la perte que vient de faire le Comité sans témoigner de leurs vifs regrets.

M. le Président désigne, pour rendre compte des travaux des Sociétés savantes, MM. Bertrand, Renier, Lenoir, marquis de la Grange, Darcel, Chabouillet, Quicherat, Le Roux de Lincy et P. Lacroix.

M. P. Lacroix donne lecture d'un rapport sur les 2e et 3e cahiers (1862-1863) des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*.

M. J. Quicherat donne lecture d'un rapport sur la 4e livraison du tome XXV des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*.

Digitized by Google

A l'occasion de l'un des mémoires analysés par M. Quicherat, lequel traite de la question d'Alise ou d'Alaise, M. Hamille pose une question au rapporteur sur une localité où diverses personnes veulent voir l'emplacement de l'Alesia des Commentaires de César (Novalaise, dans le département de la Savoie). En réponse à cette question, M. Quicherat donne quelques détails sur les dessins exécutés par M. Fivel, d'après les antiquités trouvées à Novalaise.

M. du Sommerard donne lecture d'un rapport sur les tomes XIII et XIV du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin.*

M. G. Bertrand lit un rapport sur un mémoire relatif à la musique, publié par M. Robin dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.*

M. Douet d'Arcq lit un rapport sur la 1re partie du Ier volume des *Mémoires de la Société littéraire de Lyon.*

Après avoir entendu diverses observations faites par MM. Chabouillet et Léon Renier, sur des points de détail de deux de ces rapports, ainsi qu'après avoir écouté, avec le plus grand intérêt, des renseignements donnés par M. Léon Renier, à l'occasion de l'un des travaux analysés, sur les fouilles que l'Empereur fait exécuter à Rome dans les jardins Farnèse, situés sur l'emplacement de la *Roma quadrata*, la section renvoie à la Commission de la Revue des Sociétés savantes les rapports de MM. Paul Lacroix, Quicherat, du Sommerard, G. Bertrand et Douet d'Arcq.

M. du Sommerard donne ensuite lecture de divers rapports sur des communications de MM. l'abbé Grimot, Matton, Marchegay et l'abbé Barbier de Montault, tous correspondants du ministère.

M. Darcel lit un rapport sur un mémoire de M. Hucher, au sujet de monuments céramiques du moyen âge, dont il propose l'impression dans la *Revue;* le même membre fait ensuite un rapport verbal sur une autre communication du même correspondant, relative à diverses *clefs de coffret de l'époque mérovingienne, trouvées dans le département de la Sarthe.* « Les dessins de ces clefs, dit le rapporteur, sont fort bien exécutés; mais, comme la notice ne fait connaître aucun fait nouveau, il n'y aurait peut-être pas utilité à les publier dans la *Revue.* »

Digitized by Google

Après discussion, les conclusions de MM. du Sommerard et Darcel sont adoptées, et leurs rapports renvoyés à la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Darcel, que la section en avait prié, donne des détails sur le procédé Gillot, au moyen duquel on obtient sur une planche de cuivre des épreuves en relief, propres à remplacer les bois dont on se sert dans la typographie. La section remercie M. Darcel des détails techniques et précis qu'il lui donne sur ce procédé, et invite la Commission de la Revue à faire l'essai de ce procédé.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 2e série, t. VIII (XVIIIe de la collection), année 1861. 1 vol. in-8° de 478 pages.

Dix mémoires et plusieurs rapports ou discours du secrétaire perpétuel, M. Garnier, et de quelques autres membres, composent ce volume et concernent des sujets non moins intéressants et non moins variés que ceux des volumes précédents. Je les indiquerai et les analyserai selon l'ordre des temps auxquels chacun d'eux se rapporte :

I. *Actes inédits des saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien*, publiés par M. Ch. Salmon (p. 113 à 154).

II. *Le Ludwigslied, ou chant de guerre de la bataille de Saucourt*, par M. d'Ault-Dumesnil (p. 43 à 54).

III. *Notice historique sur l'abbaye de Sery, au diocèse d'Amiens*, par M. Darsy (p. 155 à 296.

IV. *Translation des reliques de saint Germer, en 1132; notice*, par M. Mathon (p. 359 à 366).

V. *Les seigneurs et gouverneurs de Ham*, par M. Ch. Gomart (p. 325 à 358).

VI. *Armorial de Picardie* (p. 297 à 324).

VII. *Le meurtre de Prouville, épisode du XVIIe siècle*, par M. A. Janvier (p. 21 à 42).

VIII. *La première année de l'administration des intendants en Picardie*, par M. Boyer de Sainte-Suzanne (p. 429 à 450).

IX. *Notice sur quatre religieuses de Port-Royal-des-Champs, exilées dans divers monastères d'Amiens*, par M. l'abbé Corblet (p. 55 à 70).

Digitized by Google

X. *Recherches sur les billets de confiance du département de la Somme*, par M. Bazot (p. 71 à 112).

XI. *Sur l'utilité des recherches dans les archives*, par M. Darsy (p. 399 à 410).

XII. *Rapport sur la meilleure histoire de Doullens*, par M. Michel Vion. Sujet de prix proposé par M. Thélu (p. 411 à 428).

I.

Actes inédits des saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien, et récit de l'invention de leurs reliques. — Peu de monuments historiques sont plus dignes d'intérêt que les récits des missions et des persécutions des premiers prédicateurs de l'Évangile dans les différentes provinces de la Gaule. Leur valeur serait plus grande encore si l'authenticité de ces narrations pouvait toujours être constatée, si leur rédaction était contemporaine, ou à peu près, des événements, et s'il était toujours possible de distinguer du texte primitif les développements subséquents. Mais il est bien rare de trouver réunies ces trois conditions, et c'est ce qui donne un si grand prix aux *Acta sincera martyrum*, publiés par dom Ruinart. Pour n'être pas authentiques au même degré et pour n'avoir pas une antiquité aussi respectable, d'autres récits de ce genre n'en méritent pas moins l'attention des historiens, même en faisant abstraction du point de vue religieux, et quoiqu'on y retrouve souvent une physionomie commune, une sorte d'esprit légendaire qui les feraient croire composés sur un même modèle, sauf les détails personnels et topographiques. C'est ce qu'on remarque même dans les Vies des saints, des confesseurs et des martyrs, par Grégoire de Tours.

De ce nombre sont les récits des premières missions dans le nord de la Gaule, au IIIe siècle, et surtout celles de saint Denis, dans la cité des *Parisii;* de saint Piat, dans la cité de Tournai; de saint Quentin, dans la cité de Vermund; de saint Rieul, dans la cité de Senlis; de saint Lucien, dans la cité de Beauvais; de saint Crespin et de saint Crispinien, dans la cité de Soissons, etc. C'est au même titre que figure le récit du martyre et de la prédication des saints Fuscien, Victoric et Gentien, dans les territoires d'Amiens et de Térouanne (les *Ambiani* et les *Morini*).

Il existe plusieurs versions de ces actes, les unes publiées, les autres inédites. On peut, avec quelque probabilité, faire remonter

Digitized by Google

au moins l'une de ces rédactions à la première moitié du VIe siècle (avant l'année 555), époque de l'invention des reliques de ces saints personnages; mais ce n'est pas encore le récit original, ainsi que le prouve la mention suivante dans les deux principaux textes du récit : *Ut Historiæ gesta commemorant*, lit-on dans l'une des versions; *Historiæ quippe habet relatio*, lit-on dans l'autre version.

Des deux textes remaniés, et dont l'un au moins paraît remonter au VIe siècle, quel est le plus ancien et le plus conforme à l'original? Suivant les deux premiers éditeurs, Bosquet [1] et le Père Ghesquière [2], ce serait la narration la plus courte, la plus précise, celle qui se borne à l'exposé sommaire des événements; et cette opinion me semble la plus vraisemblable, la plus conforme aux données habituelles de la littérature hagiologique. Suivant M. Ch. Salmon, ce serait, au contraire, le récit le plus développé, celui où l'exposé des faits est accompagné d'un très-long exorde rempli de commentaires sur les mystères de la foi et les origines de l'église, et de longs discours placés dans la bouche des principaux personnages. De ce récit prolixe, le texte de Ghesquière ne serait qu'une rédaction postérieure, sommaire et abrégée. C'est le texte de la rédaction la plus développée que M. Ch. Salmon a publiée, d'après un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève [3], remontant, au moins en partie, au XIe siècle, et qui paraît offrir de grands rapports avec un autre manuscrit de ces mêmes actes conservé autrefois dans l'abbaye de Saint-Bertin, dont Ghesquiere avait aussi publié quelques fragments et dont il existe une copie partielle dans la collection de dom Grenier sur la Picardie. Le martyre de ces saints étant attribué au IVe siècle, M. Salmon a profité de cette occasion toute naturelle de reproduire une opinion qu'il avait déjà soutenue plusieurs fois, entre autres dans son *Histoire de saint Firmin, martyr*, sur l'époque de la prédication du christianisme dans la Gaule septentrionale antérieurement au IIIe siècle, sur la mission prétendue au Ier siècle de saint Denis, évêque de Paris, sur la distinction de deux saints *Lucien*, évêques de Beauvais, l'un au Ier siècle, l'autre au IVe, et sur quelques autres vestiges très-incertains de l'établissement du chris-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. II, p. 156.
[2] *Acta sanctorum Belgii selecta*, t. I, p. 153.
[3] B. B. I. n° 43.

Digitized by Google

tianisme dans les parties septentrionales des Gaules dès les temps apostoliques. Il ne me paraît pas avoir apporté d'arguments nouveaux à l'appui de cette théorie historique, qu'une partie du clergé français soutient peut-être imprudemment, mais avec une vive ardeur, depuis plusieurs années et surtout depuis la publication, en 1848, de l'important ouvrage de M. l'abbé Faillon sur les *Monuments de l'apostolat de sainte Marie Madeleine.* Cette prétention de quelques siéges épiscopaux à une antiquité exagérée n'ajoute rien à la vénération qu'inspire l'établissement laborieux et glorieux du christianisme, et peut donner lieu, au contraire, à des polémiques où l'érudition solide et modérée des anciens Bénédictins me semble un modèle plus parfait de critique historique que les efforts et les tendances modernes à reporter avec doute au premier siècle des faits qui se classent sans difficulté au troisième. Cette remarque ne diminue en rien le mérite et l'intérêt de la publication de M. Salmon, qui a ajouté au texte inédit des actes de ces trois saints martyrs le texte déjà publié par Bosquet et Ghesquière et un autre document inédit sur l'invention de leurs reliques, au VIe siècle, d'après une copie de la collection de D. Grenier.

II.

Le *Ludwigslied, ou chant de guerre de la bataille de Saucourt.* — Sous ce titre, M. Dault-Dumesnil a publié une traduction ou une imitation, accompagnée d'une notice descriptive, d'un monument très-célèbre et très-connu de l'ancienne langue germanique, d'une sorte d'ode en petits vers rimés deux à deux, composée vers la fin du IXe siècle, probablement par quelque moine, pour célébrer la victoire que le roi Louis, fils de Louis le Bègue, avait remportée en 883 sur les Normands, dans les plaines du Vimeu. C'est d'après le texte des annales de Fulde, de Metz et de Reginon, qu'on a pu identifier ce précieux document avec le récit de la bataille livrée près d'un lieu que les annales désignent sous les noms de *Sculcurtis*, *Sathalcurtis*, *Sodalchurch*, et qui correspond certainement au village de Saucourt (Seaucourt) en Picardie.

Ce document, l'un des plus précieux et des plus anciens monuments de la langue des Francs du nord, fut découvert par Mabillon dans les archives de l'abbaye de Saint-Amand; celui-ci le communiqua à J. Schilter, qui le publia avec une traduction latine dans son *The-*

Digitized by Google

saurus antiquitatum Teutonicarum[1], et le savant bénédictin inséra aussi le texte et cette traduction dans le tome III de ses *Annales ordinis S. Benedicti*[2]. Depuis lors, ce chant a été reproduit, soit en original, soit en traduction, et souvent avec des commentaires, dans beaucoup d'ouvrages, dans le tome IX des *Historiens des Gaules*, de dom Bouquet[3], dans l'ouvrage très-recommandable de M. G. Gley, intitulé *Langue et littérature des anciens Francs*[4], dans l'*Histoire de la littérature allemande*, de Schlegel, et dans la plupart des recueils et ouvrages concernant l'histoire de la littérature germanique au moyen âge. Le document original, découvert il y a plus d'un siècle par Mabillon, a été retrouvé de nos jours dans la bibliothèque de Valenciennes, parmi les manuscrits provenant de la bibliothèque de Saint-Amand, par MM. H. de Fallersleben et Willems, qui en ont donné une édition et une traduction plus correctes, avec de savants commentaires, dans l'opuscule intéressant qu'ils ont publié à Gand, en 1837 et en 1845, sous le titre d'*Elnonensia*.

Quoique la traduction nouvelle de M. Dault-Dumesnil n'ajoute rien à ce que l'on connaissait déjà sur ce document, et qu'elle soit moins littérale et peut-être moins fidèle que celle donnée par M. Gley, la place d'un document aussi précieux, concernant un événement historique si souvent mentionné par les historiens, était naturellement marquée dans le recueil d'une société savante qui recueille tous les faits concernant le pays théâtre de cette grande bataille.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cette pièce de vers ou ce chant national, qui, sans doute, devint très-populaire et eut cours dans le pays peu de temps après la bataille qu'il célèbre, n'était cependant pas l'un de ces chants récités, suivant les annales carlovingiennes, sur les champs de bataille, avant de livrer le combat, pour encourager les guerriers francs. Ces divers chants paraissent plutôt avoir été des prières en latin, tels que le *Kyrie eleison*, ou d'autres fragments de chants d'église. Ces chants avaient été probablement substitués avec intention aux chants barbares d'origine païenne et aux chants nationaux dont il est aussi fréquemment question dans les annales carlovingiennes postérieures.

[1] Tome II.
[2] 1739, p. 635, éd. de Lucques.
[3] 1757.
[4] 1814, in-8°.

Digitized by Google

III.

Notice historique sur l'abbaye de Sery, au diocèse d'Amiens. — M. Darsy, sous-archiviste du département de la Somme, a déjà publié, soit à Amiens, soit à Abbeville, plusieurs mémoires historiques très-dignes d'estime, parmi lesquels je me bornerai à rappeler son *Histoire du château des seigneurs de Picquigny*, sa *Description historique et archéologique du canton de Gamaches*, son *Histoire de Gamaches et de ses seigneurs*, insérées dans l'un des précédents volumes de la Société des antiquaires de Picardie; il a apporté le même soin scrupuleux et la même étude consciencieuse des sources dans son nouveau travail sur l'abbaye de Sery, qui en est comme une suite.

En effet, l'abbaye de Sery, d'abord simple prieuré, fondé, en 1127, dans le bois de Bouillancourt ou de Sery, qui lui donna son nom, à six kilomètres de Gamaches, par un seigneur du pays, Anselme de Cayeu, se soumit, en 1136, à l'ordre de Prémontré. Ses accroissements furent rapides, et le nombre de ses bienfaiteurs considérable. Il est peu de ceux-ci dont le nom s'éloigne beaucoup du pays où s'étendaient ses domaines. L'illustration de ses abbés est aussi fort restreinte, mais ils tiennent leur place dans l'histoire des abbayes du diocèse d'Amiens, et M. Darsy a pu rectifier et compléter, en rédigeant soigneusement les notices de leur vie, plusieurs de celles qui leur étaient consacrées dans le *Gallia christiana* [1]. On retrouve dans ces récits la vie habituelle et généralement fort monotone de la plupart des établissements monastiques de second ordre. L'auteur donne successivement, d'après des documents originaux le plus souvent manuscrits, tels qu'un nécrologe et une histoire inédite de cette abbaye, rédigée en 1729 et conservée à la bibliothèque Sainte-Geneviève, d'après des mémoires manuscrits sur le comté et duché-pairie d'Eu, et surtout d'après des documents conservés aux archives de la préfecture ou de l'évêché d'Amiens :

1° Les bénéfices dépendant de l'abbaye;

2° La série des abbés et les faits particuliers du temps de leur administration, depuis le XIIe siècle jusqu'en 1788;

3° Les revenus de l'abbaye à diverses époques, le dénombrement de ses biens et de ses priviléges au XIIe siècle : parmi ceux-ci

[1] Tome X.

Digitized by Google

on remarque un droit de barque au Tréport (*Ulterior portus*) concédé en 1151, une pêcherie (*nassa*) concédée en 1187, une rente de chapons désignée sous le nom de *capones beatæ Mariæ*, ainsi que l'état de ses biens au XVIIIe siècle;

4° Les édifices, églises, bâtiments claustraux, en partie détruits et en partie convertis en établissements industriels.

M. Darsy a aussi mentionné les sépultures les plus notables qui avaient eu lieu dans son église.

Un plan et une vue de cette abbaye, d'après un dessin de 1783, sont joints au mémoire de M. Darsy, ainsi que des tables très-détaillées des noms de lieux et de personnes.

IV.

Translation des reliques de saint Germer, en 1132. — Suivant le récit de Loisel, dans ses *Mémoires sur l'évesché de Beauvais*, l'évêque Pierre de Dammartin aurait présidé, en 1132, à la translation du corps de saint Germer dans l'église de Beauvais, ou plutôt au renouvellement des châsses qui contenaient, au XIIe siècle, une partie du corps de ce saint, l'un des patrons protecteurs du Beauvoisis, et de saint Just, martyr. C'était un trésor que l'abbaye de Saint-Germer avait longtemps disputé à l'église de Beauvais, et dont la possession donna lieu à de fréquents débats ou à des transactions amiables entre les deux établissements religieux. La châsse n'existe plus, les reliques ont été dispersées. C'est le procès-verbal original de 1132, constatant la remise d'un os du bras de saint Germer à l'église de ce lieu, en présence d'un grand nombre des membres les plus distingués du clergé des diocèses de Beauvais, d'Amiens, de Soissons, de Senlis et de Paris, que M. Mathon a retrouvé et publié en fac-similé.

V.

Les seigneurs et gouverneurs de Ham. — Plusieurs listes et histoires de ces seigneurs ont déjà été publiées, soit par le P. Anselme dans son *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*[1], soit par Emmeré dans son *Augusta Viromanduorum illustrata*, soit par Colliette[2],

[1] Tome Ier.

[2] *Mém. pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. II.

Digitized by Google

soit dans des écrits plus modernes, tels que la *Notice sur la ville et le château de Ham*, par M. de Lafons de Mélicocq [1].

En comparant ces écrits entre eux et avec d'autres documents non encore utilisés, M. Gomart a pu constater des différences et même des contradictions très-notables; c'est ce qui l'a déterminé à refaire l'histoire des seigneurs de Ham. Il commence à Symon, seigneur châtelain de Ham en 986, et s'étend jusqu'au milieu du XVIe siècle. Il présente ensuite la liste des châtelains et gouverneurs du château depuis Évrard, fils d'Herluin, comte de Ponthieu, jusqu'au commandant actuel, M. Carrère, capitaine.

M. Gomart joint à son récit les dessins de plusieurs sceaux de la commune de Ham, deux pierres tumulaires, avec les statues de Odon IV, seigneur de Ham en 1234, et de sa femme Isabelle de Bethencourt, conservées encore aujourd'hui dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame de Ham; une vue cavalière du château actuel, et une coupe de la grosse tour, dont la construction date du XVe siècle (1470), ainsi qu'une notice du séjour qu'y fit Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, alors connétable de France.

VI.

Armorial de Picardie. — L'auteur de ce document, qui ne se fait point connaître, l'a puisé dans un ouvrage inédit, intitulé *Recueil du blason d'armes de toute la noblesse de chrestienneté, rangée selon leur ordre, titre et ancienneté en chaque royaume, pays et république.* La date exacte de cette pièce est inconnue; elle paraît cependant avoir été rédigée au XVe siècle par un héraut d'armes de Flandre ou de Hainaut. On en connaît deux copies; c'est de l'une d'elles, appartenant à M. le comte de Boubès, que la portion concernant la Picardie a été extraite.

Les familles nobles de Picardie sont énumérées dans cet ordre, avec la description des armoiries de chacune d'elles :

1° *La marche de Vermandois. — Vermandoisiens à bannière. — Vermandoisiens sans bannière.*

2° *La marche de Beauvais. — Beauvoisiens à bannière. — Beauvoisiens sans bannière.*

3° *La marche de Corbie. — Corbiois à bannière. — Corbiois sans bannière.*

[1] Tome II des *Mém. de la Société des antiquaires de Picardie;* 1839.

Digitized by Google

4° *La marche de Ponthieu. — Pontevins à bannière. — Pontevins sans bannière.*

5° *La marche de Bouloigne. — Bouloignésiens à bannière. — Bouloignésiens sans bannière.*

Ce document authentique paraît précieux et propre à confirmer ou à rectifier les nombreux et importants ouvrages publiés sur les familles nobles de Picardie, tels que ceux de la Morlière (1630), d'Handiquier de Blancourt (1693-1695), de Villers de Rousseville (de 1698 à 1716), de Chevillard et Dubuisson (1758), et d'autres plus spéciaux et moins étendus.

VII.

Le meurtre de Prouville. — Épisode du XVIIe siècle. — Sous ce titre, M. Janvier a retracé un tableau des troubles qui éclatèrent en Picardie, comme en d'autres provinces, pendant la minorité de Louis XIII et la faveur du maréchal d'Ancre. Celui-ci avait acheté dans cette province le marquisat dont il substitua le nom à son nom propre de Concini et la charge de lieutenant général des villes de Montdidier, Péronne et Roye; il s'était fait donner le gouvernement d'Amiens et d'autres villes. La Picardie avait alors pour gouverneur Henri d'Orléans, duc de Longueville, l'un des membres de la ligue des provinces contre la Régente. Des rivalités fréquentes éclatèrent entre ces deux pouvoirs; l'un et l'autre prétendaient à la possession de la citadelle d'Amiens; déjà les troupes de Concini en étaient maîtres, ainsi que du pont qui la séparait de la ville. Pierre de Prouville, gentilhomme picard, vieux compagnon d'armes d'Henri IV, occupait en 1615 la place de sergent-major de la citadelle d'Amiens. Un des soldats italiens, chef d'un complot tramé contre les partisans de l'ancien ordre de choses, l'assassina. Ce meurtrier resta inconnu. Les habitants s'étaient en vain efforcés d'agir auprès du duc de Longueville pour obtenir vengeance et pour l'engager dans un soulèvement contre le maréchal d'Ancre. L'événement seul qui mit fin à la faveur de ce favori apaisa les troubles prêts à éclater en Picardie. Il y fut accueilli avec enthousiasme, une réparation publique et des indemnités pécuniaires, furent sollicitées par la veuve de Prouville, mais ce ne fut qu'après de longs délais qu'elle put enfin obtenir une somme de 24,000 livres à prendre sur les biens du maréchal d'Ancre.

Digitized by Google

VIII.

La première année de l'administration des intendants en Picardie. — Sous ce titre, M. Boyer de Sainte-Suzanne a retracé un tableau très-animé et fondé sur des documents authentiques de la période de l'histoire de Picardie commençant à l'année 1635 et finissant vers le premier tiers du règne de Louis XIV, jusque vers 1774. Il montre comment, durant cette période, les intendants, défenseurs du principe d'unité gouvernementale, combattaient les influences provinciales, noblesse, clergé, magistrature, au nom de la patrie et du pouvoir royal absolu, qu'il fallait constituer. Le premier intendant de Picardie, Le Maistre de Bellejambe, nommé en 1636, s'établit à Amiens dans les circonstances les plus défavorables: peste, émeute, désastres de la guerre, révoltes de chefs de parti. Le nouvel intendant sut les dominer, et inaugura par des efforts incessants la nouvelle ère administrative des intendants que l'histoire a si diversement appréciée.

IX.

Notice sur quatre religieuses de Port-Royal-des-Champs, exilées dans divers monastères d'Amiens. — M. l'abbé Corblet a su répandre de l'intérêt sur le récit de l'exil de quatre des religieuses forcées, en 1709, de quitter, avec leurs compagnes, cisterciennes jansénistes, l'abbaye de Port-Royal-des-Champs. Ces religieuses étaient les sœurs Anne de Sainte-Cécile Boiscervoise, Anne de Sainte-Marine Laymé, Marie-Magdeleine de Sainte-Cécile Bertrand et Agnès de Sainte-Blondine Forget, distinguées par leur caractère, leur instruction et d'autres éminentes qualités.

M. l'abbé Corblet a retracé, d'après quelques documents imprimés et surtout d'après des lettres originales conservées dans la bibliothèque communale d'Amiens avec d'autres documents sur la bulle *Unigenitus*, et dont plusieurs sont signées de quelques-uns des membres les plus éminents du clergé, les efforts qui furent tentés auprès de ces religieuses pour obtenir, quoique tardivement, leur soumission. Les unes se rétractèrent, les autres restèrent fidèles au jansénisme et moururent à peu près, à cet égard, dans l'impénitence finale.

Digitized by Google

X.

Recherches sur les billets de confiance du département de la Somme. — On sait que, même avant le plus fort développement des assignats, c'est-à-dire avant l'époque où les sommes les plus fabuleuses en papier représentaient à peine quelques francs nécessaires aux plus urgents besoins de la vie, l'introduction forcée et officielle des assignats, représentatifs de sommes généralement très-fortes, gênait beaucoup les transactions habituelles du commerce, sans inspirer de confiance. Ce fut, en partie, pour obvier à cet inconvénient que plusieurs villes et plusieurs riches maisons de commerce obtinrent l'autorisation de créer, sous leur responsabilité, des billets nommés *billets de confiance*, ou *d'échange*, ou *billets au porteur*, ou *bons patriotiques*. Ces billets privés étaient accueillis avec plus de faveur que ceux de l'État, suppléaient jusqu'à un certain point à l'absence de circulation du numéraire, et pouvaient être échangés contre des assignats, ainsi que l'autorité avait soin de le faire imprimer sur ces billets. On a déjà publié un assez grand nombre de spécimens de ce papier-monnaie, créé par les districts, par les villes, par les bourgs, et même par les commerçants en différentes provinces. M. Bazot en a recueilli des villes d'Amiens, d'Abbeville, de Ham, de Hangest, de Montdidier, de Péronne, de Roye, de Saint-Valéry, se rapportant surtout aux années 1791 et 1792. Il indique leurs signataires, négociants recommandables ou fonctionnaires de ces villes. Il fixe leur valeur depuis 10 sous jusqu'à 50 sous, et il en donne les fac-simile. Ce travail peut fournir d'utiles matériaux à l'histoire si compliquée et si singulière de la circulation du papier-monnaie pendant la Révolution.

Plusieurs rapports et discours sur l'utilité des recherches dans les archives par M. Darsy, sur un concours relatif à une histoire de Doullens, par M. Vion, et sur les travaux de la Société, par M. Garnier, secrétaire perpétuel, complètent le volume de la Société des Antiquaires de Picardie, qui n'est pas moins digne que les précédents d'estime et d'encouragement.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 2e série, t. IX (XIXe de la série générale), Amiens, 1863, 1 vol. in-8°.

Ce nouveau volume d'une des Sociétés historiques et archéologiques les plus actives est digne des précédents par la variété et par l'intérêt des sujets qui y sont traités. On en peut juger par l'énumération des mémoires et communications diverses qu'il renferme :

I. *Notice sur la découverte d'objets romains faite à Saint-Acheul-lez-Amiens en 1861*, par M. J. Garnier (p. 89 à 104).

II. *Recherches sur divers lieux du pays des Silvanectes; Études sur les anciens chemins de cette contrée, gaulois, romains, gaulois romanisés et mérovingiens*, par M. Peigné Delacourt (p. 425 à 492).

III. *L'Apostolat de saint Firmin, premier évêque d'Amiens, rétabli au IIIe siècle*, par M. Ch. Dufour (p. 493 à 518).

IV. *Aperçu sigillographique des archives départementales de la Somme*, par M. de Boyer de Sainte-Suzanne (p. 35 à 56).

V. *Rapport sur les armoiries des villes d'Amiens, Abbeville, Péronne, Montdidier et Doullens*, par M. Dutilleux (p. 57 à 82).

VI. *Note sur les armes de la nation picarde à l'Université d'Orléans au XVe siècle*, par M. Dutilleux (p. 83 à 88).

VII. *Essai pour servir à l'histoire des monnaies de la ville de Soissons et de ses comtes*, par M. le docteur Voillemier (p. 119 à 180).

VIII. *Description des vitraux de l'église d'Agnières (canton de Poix)*, par M. l'abbé Normand (p. 105 à 118).

IX. *L'incendie du clocher de la cathédrale d'Amiens en 1527, d'après un témoin oculaire*, par M. Ch. Dufour (p. 375 à 400).

X. *Blanche d'Aucrebruche, vicomtesse d'Acy, et ses trois maris*, par M. G. Dufresne de Beaucourt (p. 401 à 424).

XI. *Journal historique de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens (1587-1617)*, publié sur le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens par M. J. Garnier (p. 181 à 374).

Quelques-uns de ces mémoires concernent plus particulièrement la section archéologique du Comité, puisqu'ils décrivent des antiquités gauloises, romaines et germaniques, les époques successives de la numismatique soissonnaise, de précieux vitraux du XIIIe siècle d'une église de village, les sceaux des archives départementales.

Digitized by Google

les armoiries des principales villes de Picardie, les armoiries de la nation picarde à l'Université d'Orléans.

On trouve, il est vrai, dans plusieurs de ces mémoires, des informations historiques importantes, car l'archéologie touche de bien près à l'histoire, retraçant les vicissitudes des arts, les vestiges de l'industrie et des mœurs, les monuments de la vie publique et privée. C'est ainsi que le mémoire de M. Peigné Delacourt, *sur divers lieux du pays des Silvanectes* et *sur les anciens chemins de cette contrée*, présente sur plusieurs oppida gaulois, sur des camps romains, sur les voies de communication les plus anciennes, de très-utiles renseignements et des opinions souvent nouvelles qui éclairent l'histoire de la Gaule indépendante et de la Gaule romaine, dans les provinces septentrionales.

Mais, parmi les travaux plus réellement historiques contenus dans le XIXe volume de la Société des antiquaires de Picardie, quatre m'ont surtout paru, à des titres différents, mériter une attention particulière. Ce sont :

Le *Journal inédit de Jehan Patte*, publié par M. J. Garnier;

Les considérations de M. Ch. Dufour sur *l'Apostolat de saint Firmin, rétabli au IIIe siècle;*

L'Essai pour servir à l'histoire des monnaies de la ville de Soissons et de ses comtes, par M. le docteur Voillemier;

L'Aperçu sigillographique des archives départementales de la Somme, par M. de Boyer de Sainte-Suzanne.

Journal historique de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens (1587-1617), publié sur le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens par M. J. Garnier. Ce journal, quoique mis au jour ici pour la première fois intégralement, est très-connu, et a été non-seulement cité, mais encore mis à profit par les principaux historiens de la ville d'Amiens et de la Picardie. La Morlière, Jean Pagès, cet autre petit bourgeois d'Amiens antérieur à J. Patte, qui se plut comme lui à écrire les événements dont il avait été témoin, et dont les manuscrits, beaucoup plus étendus, ont été aussi publiés depuis peu d'années par M. Douchet[1], le père Daire, Decourt, dont les mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de la ville d'Amiens, rédigés vers la fin du XVIIe siècle, sont restés inédits dans la précieuse collection de dom

[1] Cinq volumes in-12 (1856-1862).

Digitized by Google

Grenier, et les écrivains plus modernes, particulièrement M. Dusevel, dans son histoire de cette ville, ont donné des extraits du Journal de J. Patte. Un des fragments les plus intéressants et les plus dramatiques de son livre, le récit de l'assassinat des Guises à Blois, a même été publié en 1834 dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France* [1], d'après une copie communiquée par M. Dusevel. Le parti qu'ont tiré de ce Journal les historiens qui l'ont connu prouve l'estime dont il jouissait et justifie la publication complète que M. J. Garnier vient d'en faire.

Le manuscrit unique qui a servi à cette édition a été légué par feu M. le docteur Rigollot à la bibliothèque de la ville d'Amiens, où il est conservé depuis 1855. Il consiste en un volume petit in-8°, de 143 feuillets; l'on reconnaît à la diversité de l'écriture qu'il n'a pas été rédigé à une seule époque, mais successivement et sous l'influence plus directe et plus prochaine des faits qui y sont racontés. La chronique commence à l'année 1587 et finit en 1617, comprenant ainsi une durée de trente ans, quoique l'auteur ait vécu longtemps après cette dernière année. Elle se rapporte à une des périodes les plus intéressantes et les plus agitées de l'histoire de la Picardie, qui comprend les dernières années de la ligue, les résistances diverses que rencontra la royauté d'Henri IV et les rivalités des princes et de la couronne pendant la minorité de Louis XIII. Ce Journal remontait vraisemblablement à quelques années plus haut, des feuillets du commencement du manuscrit ayant été anciennement déchirés. Des notes biographiques, rédigées soit par l'auteur, soit par ses héritiers, occupent une soixantaine de pages ajoutées au Journal proprement dit. M. Garnier y a puisé les éléments d'une notice très-complète sur la vie de ce bon bourgeois qui occupait les plus modestes fonctions dans la ville d'Amiens où il était né en 1569, l'aîné de onze enfants, et où il mourut en 1652. Son père était serviteur de l'église Saint-Firmin-au-Val, et lui-même fut clerc-commis des offices de la ferme des recettes du huitième du vin à Amiens. Cette situation le mettait à même de recueillir les bruits qui circulaient dans les différents partis et d'observer personnellement les petits faits qui se passaient dans la ville et dans le pays.

Après tout ce qui a été écrit sur les agitations qui, vers la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe, troublaient encore les

[1] T. Ier, 2e partie, p. 77.

Digitized by Google

provinces, on ne doit pas chercher des révélations bien nouvelles dans un historien de si bas étage. Pour les événements importants qui se passaient loin de sa ville, dont il ne paraît pas être sorti, Jehan Patte ne pouvait reproduire que des échos plus ou moins affaiblis, surtout au point de vue qui intéressait plus directement la ville d'Amiens et la Picardie. Ce sont surtout les impressions et les physionomies locales, la division et les luttes des partis religieux et politiques qu'il retrace. On peut remarquer cependant qu'il était, en général, bien informé, qu'il puisait à de bonnes sources, et que, s'il recueillait les nouvelles de la bouche de gens des différents partis, il les reproduisait avec beaucoup d'impartialité et de fidélité. C'est ce que prouve l'accord de ses récits avec les témoignages d'autres historiens picards ses contemporains et même avec les registres de l'échevinage d'Amiens, dont M. Garnier a donné en notes de nombreux extraits. Pour son récit de l'assassinat des Guises à Blois, par exemple, il paraît avoir surtout consulté l'écrit qui fut alors si répandu sous le titre de *Martyre des deux frères*. Il dut enfin interroger le député de la ville d'Amiens aux États de Blois, le sieur de Carrion, ancien maïeur et échevin, et un bourgeois de Paris qui apporta la nouvelle au Conseil.

Quelque impartial qu'il fût, J. Patte, qui ne paraît pas avoir écrit pour être lu, mais plutôt pour conserver à lui-même et aux siens le souvenir de ce qu'il voyait, ne dissimule pas ses opinions de catholique ardent. Dévoué d'abord à *la sainte Cause*, c'est-à-dire à la Ligue, et plein d'horreur pour l'hérésie, il n'accepte qu'en les soumettant à la volonté de Dieu les événements qui suivirent, et l'on voit souvent se renouveler, dans son histoire, ces formules, qu'il applique aux événements qu'il approuve comme à ceux dont il s'afflige : « A Dieu en soit la gloire ! — Grand secret de notre Dieu ! — Dieu nous assiste ! — Dieu soit loué ! »

Parmi les événements historiques qui frappent le plus vivement J. Patte, figure, comme je l'ai dit, l'assassinat des Guises à Blois. Dès que la nouvelle en fut officiellement connue par le Conseil de la ville d'Amiens, qui était surtout dévoué à la Ligue, « on fit, dès le soir, publier, au son de la trompette, la guerre contre le roi, par laquelle on faisait commandement à tous gentilzhommes d'eulx venir enroller dans certain jour, ou bien, à faute de ce faire, d'estre pilliez et ravagez et déclairez ennemys de l'église catholique, apostolique et romaine. » (P. 225.)

Digitized by Google

(P. 226.) «Le 9 janvier 1589, il vint ung courrier de la part du roy apporter un paquet de lettres à Messieurs, mais ils ne voulurent regarder dedans, ains les mirent au feu.»

(P. 227.) «Le dimanche 19 février 1589, on fict le service en grande solennité, en la grande église de Notre-Dame, des princes deffuncts, et furent posez devant le pipitre deux grands tableaux où estoient pourtraicts lesdicts princes, comme ils avoient esté hallebardez et poignardez, et y furent laissez durant les guerres civiles près de six ans.»

Les registres de l'échevinage, cités par M. Garnier, donnent le détail de la cérémonie funèbre et des frais qu'elle occasionna et qui furent faits en très-grande partie aux dépens de la *Cause* (la Ligue).

Après le récit de l'assassinat d'Henri III par J. Clément, l'historien rappelle les dernières paroles du cardinal de Guise : «Je prye mon Dieu que celui quy me faict injustement mourir vienne bien tost après moi en sa présence rendre conte de ceste tirannye;» et il voit dans la mort du roi l'accomplissement de la vengeance divine.

J. Patte fait un tableau très-fidèle de la division des partis avant l'avénement d'Henri IV.

«C'estoit, dit-il (p. 235), grand pityé par tout le royaume de France, parce que les uns se rendoient au roy de Navarre, les aultres aux princes, et n'y avoit villages qu'ils ne fussent divisez l'un contre l'autre, parce que ceulx qui avoient leur seigneur du costé du roy de Navarre tenoient pour le roy de Navarre et ceulx qui avoient le leur pour les princes tenoient pour les princes, tellement que c'estoit grand pityé.»

Lorsqu'en octobre 1589 le duc de Mayenne fit son entrée à Amiens comme lieutenant de la couronne de France, un grand accueil lui fut fait, et, suivant les registres de l'échevinage, «les rétoriens (la Chambre de rhétorique), sur leur requête, furent taxés de quatre sous sur le domaine, pour leur aider à paier les fraiz qu'ils ont fait quant ils se sont assemblés pour faire des sonnets et quadrains à la bonne venue et arrivée de Monseigneur.»

On sait que la Chambre de rhétorique d'Amiens et la confrérie de *Notre-Dame du Puy* ne laissaient échapper aucune occasion de faire briller leur verve plus ou moins poétique. On en voit un exemple remarquable dans le même volume de la Société des antiquaires de Picardie. L'incendie du clocher de la cathédrale.

Digitized by Google

en 1527, a été l'occasion et le sujet d'une pièce de plusieurs centaines de vers, que M. Dufour a publiée en l'accompagnant de commentaires instructifs. Ce document, dont M. Dufour possède le manuscrit original, est intitulé : *Rhétorique pour le feu de meschief advenu au clocher de l'église Notre-Dame d'Amyens et pour les guerres régnantes en ce temps, qui estoit l'an 1527 et 1528.*

En août 1591, à la nouvelle que le fils aîné du duc de Guise s'était échappé des prisons de Tours, le *Te Deum* fut chanté et des feux de joie allumés.

Après la conversion d'Henri IV, et pendant la trêve avec les princes (juillet 1593), il fut fait défense aux prédicateurs, et même un article de la trêve fut publié au son de la trompette, « de parler mal du roy, en quelques sortes et manières que ce fust. Mais le dimanche suivant un prédicateur de Notre-Dame ne voulut point se soumettre, et répondit du haut de la chaire qu'il n'entendoit point la trompette des huguenots, qu'il feroit comme le cheval à l'esperon, qu'il en dirait encore davantage, qu'il ne faisoit point de tort au roy de l'appeler luthérien, et qu'il ne le recognoissoit point pour aultre, tant que Nostre Saint-Père l'avoit recongnu. » (P. 258.)

« Durant ce temps, c'estoit toujours pis en pis par tout la France pour les divisions des hommes, car il y avoit plusieurs villes qui se rendoient au roy, les aultres ne s'y vouloient rendre parce que le Pape ne l'avoit point absoubs. En céste ville c'estoit la plus grant pityé du monde parce qu'il couroit ung bruict qu'il n'y avoit tant seulement quatre hommes de bien en une rue, deux en une aultre, six en l'aultre, et ainsi par tout la ville. » (P. 258.)

(Juillet 1594) « ... On estoit de jour en jour et d'heure en heure en danger de tuer l'un l'autre, voisin contre voisin d'une même rue, pour les diversités d'opinions qu'ils avoient l'un contre l'autre; les uns vouloient la paix, les aultres la treuve, les aultres la guerre, appelant l'un l'autre ligueux, espagnols, reallistes, huguenostz, politiques, tellement que c'estoit pityé; médisant des gens de bien, menachant monseigneur l'évesque de le faire chasser hors de la ville à cause qu'il ne vouloit permettre prêcher aucuns prédicateurs qui estoient venus de Paris, parce qu'ils exortaient le peuple à sédition, parce qu'il voioit bien que le peuple estoit assez irrité l'un contre l'autre, sans l'émouvoir encore, et même fut contraint leur donner permission de prêcher. Et pour appaiser le peuple mes dits sieurs

Digitized by Google

(du conseil de ville) firent le dit jour une assemblée des trois Estats par laquelle il fut arresté qu'on vivroit à l'advenir en paix, faisant deffence de injurier l'un l'autre, pardonnant les uns aux aultres ce qui s'estoit passé, et qu'il n'y auroit en ceste dicte ville aucunes garnisons françaises ni espagnolles. Mais, pour tout cela, on ne fut depuis en plus grande asseurance, tellement que c'estoit pityé parce que autant d'hommes autant d'opinions.» (P. 265.)

Ce tableau de la situation des esprits dans la ville d'Amiens durant les premières années du règne d'Henri IV était celui de la Picardie et d'une grande partie de la France, et ce fut un des principaux mérites de ce prince d'avoir pu, par sa fermeté et sa sagesse, rallier ou apaiser, du moins en apparence, tant d'opinions opposées.

Outre ces peintures générales de la société que J. Patte se plaît à reproduire assez souvent, on trouve dans son Journal le récit des principaux événements qui se passèrent en Picardie pendant les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe.

Comme tous les chroniqueurs locaux, J. Patte tient note fidèle des incendies, des ouragans, des tremblements de terre, des inondations, de la cherté des denrées, de la famine, des maladies contagieuses, des révoltes d'ouvriers, des ravages des gens de guerre des différents partis, et autres phénomènes naturels, événements qui frappent les esprits et les intérêts de tous.

Outre les détails nouveaux et précis sur la Ligue à Amiens et en Picardie, J. Patte donne de longs récits de la prise de Doullens et d'Amiens par les Espagnols, de la reddition d'Amiens à Henri IV et de la soumission successive des autres villes de la Picardie au roi, des entreprises de Mayenne à Amiens. Un sujet sur lequel J. Patte s'est étendu avec complaisance est la mauvaise administration du maréchal d'Ancre comme lieutenant du roi et gouverneur de la ville d'Amiens, et ses différends avec le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, qui avait embrassé le parti des mécontents. Mais, comme dit J. Patte avec son impartialité habituelle : «Le pis qu'il y avoit, le tout se faisoit sous le nom et pour le service du roy, tant d'une part que d'autre.»

La disgrâce et la mort de Concini remplirent de joie la Picardie, et notre bon bourgeois ne fut pas des derniers à s'en réjouir de toute son âme.

«Nous avons vu, dit-il, en la personne dudit marquis représenter l'histoire de Mardochée et d'Aman. Miracle des miracles!... toute la

Digitized by Google

France, quy tiroit à la mort, a esté tout à l'instant résussitée et de servitude mise en liberté. »

En résumé, ce Journal, sans ajouter un document très-important à la collection des sources historiques du XVIe et du XVIIe siècle, est cependant très-utile, eu égard à l'impartialité et à la véracité de son auteur, ainsi qu'au soin avec lequel l'éditeur, M. J. Garnier, l'a publié, éclairé par d'autres témoignages contemporains.

L'Apostolat de saint Firmin, premier évêque d'Amiens, rétabli au IIIe siècle, par M. Ch. Dufour (p. 493-518). Discours prononcé à la séance publique de la Société le 7 décembre 1863. — La tendance manifestée avec tant d'ardeur depuis quelques années, par une partie du clergé français et par un très-petit nombre d'érudits laïques, à faire remonter jusqu'aux temps apostoliques la prédication et même l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules, donne à ce discours un intérêt général, quoiqu'il ne concerne que le diocèse d'Amiens. En effet, les arguments contradictoires sur lesquels s'appuient un zèle exagéré et une foi peut-être imprudente se représentent à peu près les mêmes pour tous les diocèses, et, quand on les examine sérieusement, il est bien difficile à une critique impartiale de ne pas arriver pour tous aux mêmes résultats, et de ne pas considérer comme dénué de bases solides le système qui fait remonter au premier siècle et aux apôtres la plupart des missions évangéliques dans la Gaule et la fondation de l'Église de France.

C'est presque toujours en effet des récits légendaires sans authenticité et des textes du moyen âge, postérieurs de cinq ou six siècles aux événements, qu'on invoque.

En répondant aux arguments qu'on a présentés pour faire remonter jusqu'au Ier siècle l'apostolat de saint Firmin et son martyre chez les *Ambiani*, M. Ch. Dufour avait surtout en vue de réfuter un ouvrage publié à Arras, en 1861, par l'un de ses confrères de la Société des antiquaires de Picardie, sous le titre d'*Histoire de saint Firmin, martyr*, et dont l'auteur, M. Salmon, bien connu par d'autres travaux d'érudition fort estimés, me semble avoir dépensé beaucoup de savoir au profit d'une mauvaise cause.

M. Dufour, dans cette notice aussi solide que modérée, a eu le bon esprit de concentrer son argumentation sur le texte même des actes de saint Firmin, invoqués par les partisans de l'opinion qu'il combat, et de montrer comment ce texte, dont il admet l'authenti-

Digitized by Google

cité, est, de tous points, contraire à la fixation du martyre de ce saint au Ier siècle. Voici les principales raisons sur lesquelles il s'appuie, invoquant d'abord des considérations plus générales.

1° Depuis les temps les plus reculés, la liturgie amiénoise a placé vers l'an 288 la mort du patron de ce diocèse : les anciens bréviaires imprimés ou manuscrits, et particulièrement celui que M. de la Motte publia en 1746, adoptent cette date approximative. Mais on voit que vers le milieu du XVIIe siècle l'opinion contraire était déjà mise en avant, ainsi qu'on le lit dans la 3e édition (1642) des *Antiquités de la ville d'Amiens*, par le chanoine de la Morlière, qui en montre le peu de fondement.

2° L'ordre chronologique des évêques est un argument très-fort pour ne pas faire remonter au delà de la fin du IIIe siècle l'apostolat de saint Firmin comme premier évêque d'Amiens. Saint Euloge est unanimement admis pour le successeur immédiat de saint Firmin, et la date de son épiscopat est fixée à l'année 325. Si, comme l'avouent les partisans de l'opinion opposée, l'incendie de 1218 a pu faire disparaître les traces des évêques qui auraient succédé à saint Firmin pendant le IIe et le IIIe siècle, comment aurait-il respecté les noms de ceux qui lui ont succédé dans la période suivante, mais antérieurement au désastre du XIIIe siècle? Il y aurait eu un vide de deux siècles qu'aucun témoignage historique ne comblerait, non-seulement dans les plus anciens titres de l'évêché, mais dans les manuscrits hagiographiques, martyrologes, obituaires des plus anciennes abbayes du diocèse qui n'auraient pas éprouvé pareil malheur. Cet argument est un de ceux qu'on peut invoquer avec le plus de force pour beaucoup d'autres diocèses, où il existe presque toujours un vide de plusieurs siècles entre les premiers évêques dont on reporte l'existence aux temps apostoliques et leurs successeurs authentiquement reconnus.

3° Abordant l'examen des actes mêmes de saint Firmin et des données historiques qu'ils fournissent, et en admettant leur sincérité avec tous les hagiographes, on ne peut nier, quelle que soit l'époque à laquelle ils ont été écrits, soit qu'on les considère comme à peu près contemporains du martyre, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'ils lui soient postérieurs de plusieurs siècles, on peut, dis-je, admettre que les renseignements qu'ils fournissent ont été puisés dans des manuscrits du temps ou dans les traditions conservées par l'Église.

Digitized by Google

Or ce qui frappe surtout en parcourant la biographie latine de saint Firmin, c'est la physionomie romaine des dénominations; aucune n'est gauloise; l'influence de la langue de la domination prolongée et de l'administration romaine est manifeste; le saint était fils de *Firmius* et d'*Eugenia*, son frère se nommait *Faustus*, sa sœur *Eusebia*. A son arrivée à Amiens, il est reçu par *Faustinianus*, l'un des premiers de la cité; il baptise la famille d'*Ausentius Hylaris* et une femme noble, *Attilia*, l'épouse d'*Agrippinus;* il rend la vue à *Castus*, fils d'*Andrea*. Il comparaît au prétoire avec son accusateur, *Auxilius*, prêtre du temple de Jupiter et de Mercure. On voit, par ces appellations personnelles, que l'histoire du saint se passait au milieu d'une société essentiellement romaine. Rien n'y rappelle l'élément gaulois, celtique ou belge, qui, au Ier et au IIe siècle, devait encore prédominer dans le nord de la Gaule.

4° Un autre témoignage d'une organisation administrative romaine et d'un ordre politique et municipal qui ne peut remonter au Ier siècle est la mention fréquente, dans ces actes, de sénateurs, de curules, de décurions, dont l'ordre et les assemblées ne remontent pas, dans cette partie de la Gaule, au delà du IIIe siècle.

5° L'emplacement du lieu où saint Firmin fut interrogé et condamné par ses juges est indiqué *ad portam Clypeanam*. Or le nom de cette porte Clypéenne, qui était située sur le parcours de la grande voie romaine de Lyon à Boulogne, à une extrémité de sa traversée dans Amiens, rappelle un des ateliers, une des fabriques d'armes, de boucliers (*clypanaria*), dont l'existence dans la cité des *Ambiani* doit remonter au même temps que les fabriques analogues indiquées par la *Notitia dignitatum*, vers la fin du IVe siècle, constatant ce qui était à cette époque. L'établissement de ces sortes de fabriques *Scutaria*, *Spathoria*, *Balistaria*, *Clypanaria* ou *Clybanaria*, dans la Gaule septentrionale, ne paraît être indiqué par aucun autre témoignage plus ancien.

6° Les magistrats romains *Longulus* et *Sebastianus*, arrivés de Trèves pour réprimer à Amiens l'émotion populaire causée par les prédications de saint Firmin, et qui le condamnèrent à mort, invoquèrent les décrets des empereurs : *Sacratissimi imperatores decreverunt*. Cette formule laudative, si elle n'est pas exclusivement propre au IVe siècle, lui est beaucoup plus habituelle que sous les premiers Césars. D'ailleurs elle s'applique naturellement à Dioclétien et à Maximien, qui régnaient à la fin du IIIe siècle, nullement à

Digitized by Google

Trajan, sous lequel le martyre de saint Firmin aurait eu lieu deux siècles plus tôt, suivant l'opinion contraire.

7° L'éducation religieuse de saint Firmin, originaire d'Ibérie, avait été confiée à un prêtre de Toulouse nommé *Honestus*, élève lui-même de l'évêque Saturnius. Dans les actes du martyre d'Amiens, ce dernier personnage est qualifié d'*apostolorum discipulus*. Or ces expressions, dont on a tiré un grand argument pour faire remonter aux temps apostoliques la prédication de l'Évangile dans l'Amiennois et dans la Gaule méridionale, n'ont sans doute pas d'autre valeur que celle de délégué du souverain pontife représentant le prince des apôtres dans la chaire de saint Pierre. C'est comme, dans un autre ordre d'idées, la dénomination de *disciple d'Hypocrate* qu'on donnerait aujourd'hui à un médecin. On y doit voir seulement le signe, le symbole de la doctrine.

Tels sont les principaux et très-solides arguments que M. Dufour a fait valoir pour restituer à la prédication de saint Firmin sur le territoire des *Ambiani* la date du IIIe siècle qui lui a été si longtemps et si généralement attribuée. Cette date coïncide d'ailleurs à peu près avec celles des prédications évangéliques dans les cités environnantes, de saint Quentin chez les *Veromandui*, de saint Lucien chez les *Bellovaci*, des saints Crespin et Crespinien chez les *Suessiones*, de saint Rieuil chez les *Silvanectes*. Il serait bien difficile, ce me semble, d'opposer à ces raisons la découverte d'un prétendu manuscrit fait par un prêtre espagnol dans la bibliothèque de Florence, et qui représenterait saint Saturnin de Toulouse comme le délégué direct de saint Pierre; on en peut dire autant de saint Lazare et de sainte Marie Magdelaine, dont le prétendu voyage en Provence a été le sujet et l'occasion du principal ouvrage composé par M. l'abbé Faillon, en 1848, sur cette question si délicate des premiers prédicateurs évangéliques de la Gaule, et dans lequel un grand déploiement d'érudition a nui peut-être à un examen plus sévère et plus impartial de témoignages plus véritablement authentiques.

Essai pour servir à l'histoire des monnaies de la ville de Soissons et de ses comtes, par M. le docteur Voillemier (p. 119 à 180). — Ce compte rendu des mémoires de numismatique paraît concerner plus directement le Comité d'archéologie; aussi me bornerai-je à indiquer sommairement les questions historiques que l'auteur de ce travail important y a examinées ou posées. Il étudie les monnaies

Digitized by Google

gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, soit ecclésiastiques, soit royales; puis, sous la troisième race, les monnaies épiscopales, monastiques, royales et baroniales, qui se rapportent aux différentes périodes de l'histoire de la ville de Soissons. Pour la première période, M. Voillemier n'a pu reproduire, soit d'après les originaux, soit plus généralement d'après Lelewell, MM. de Saulcy, de Longpérier, de Barthélemy et Hucher, que quelques monnaies attribuées aux chefs ou brenn gaulois Divitiac et Galba, et plusieurs autres anonymes dont l'attribution à la *civitas* des *Suessiones* n'est indiquée que par leur abondance dans certaines localités de ce territoire. Une seule de ces monnaies est des plus rares, puisqu'elle est d'argent au lieu d'être d'or, comme la plus grande partie des monnaies gauloises; elle porte un nom de localité, *Noviod*, et M. de Saulcy la considère comme ayant été frappée à Soissons même, *Noviodunum Suessionum*.

Pour les monnaies mérovingiennes, il y aurait lieu d'espérer en trouver à Soissons une grande variété et quelques types des plus importants, puisque cette cité peut être considérée comme un des berceaux de la monarchie franque et qu'elle fut la capitale d'un des royaumes mérovingiens.

Toutefois les *triens* d'or que le nom de *Suessionis* inscrit sur la légende, avec la signature de plusieurs monnayers, *Betto* ou *Bettone*, *Ragnemarus*, *Afielatius*, *Audoaldus*, *Bituegarius*[1], permet d'attribuer sans incertitude à Soissons, ne présentent aucune autre particularité que la plupart des monnaies mérovingiennes.

On n'y a encore trouvé le nom d'aucun chef, ni de roi franc. Cette absence si constante fournit peut-être un argument de plus à l'interprétation ingénieuse de M. Ch. Robert et de M. Anat. Barthélemy[2], qui sont disposés à ne voir, en général, dans les *triens* mérovingiens, que la représentation des valeurs frappées sous la responsabilité des monétaires ou monnoyers, pour la perception du cens ou des impôts, et comme instruments d'échanges, dans les différentes régions de la Gaule, plutôt que comme un témoignage du pouvoir souverain.

Vers la fin de la période mérovingienne, une des plus illustres

[1] M. Voillemier (p. 138) assigne les dates de 900 et de 925 à deux monnaies de Soissons, signées *Bituegario* et *Audoaldo*; ces dates n'ont-elles pas été mises par erreur pour celles de 600 et de 625?

[2] *Revue archéol.* janvier 1865.

Digitized by Google

abbayes de France, Saint-Médard de Soissons, semblerait avoir dû ajouter à ses nombreux priviléges celui de battre monnaie : ce n'est, toutefois, que pendant la période suivante, sous Charles le Chauve, de 840 à 877, qu'on reconnaît les deniers d'argent sortis de l'atelier de cette abbaye avec la légende *Sci Sebastiani*, le monogramme carlovingien avec la légende circulaire *Gracia di rex*, et plus tard un autre denier frappé probablement au même lieu avec la légende *Sci Medardi moneta*. Le monnayage de l'abbaye de Saint-Médard s'est continué avec quelques variations pendant les xe, xie et xiie siècles; il consistait en petits deniers de billon, toujours avec la double inscription ou symbole de saint Sébastien et de saint Médard. Mais quand a-t-il cessé? On l'ignore.

Toutefois la question du monnayage de cette abbaye ne reçoit aucunes lumières nouvelles des recherches de M. Voillemier. Les monnaies épiscopales de Soissons sont plus nombreuses et mieux connues; elles appartiennent surtout aux xie, xiie et xiiie siècles. Il en a été décrit par MM. Dessaint, Mallet et Rigollot. M. Voillemier en indique les principaux types, mais pour plusieurs avec le doute qu'elles soient vraiment épiscopales ou baroniales.

Les monnaies royales de Soissons sont avec certitude de Charles le Chauve et du roi Eudes, et avec doute de Charles le Gros ou de Charles le Simple. Une monnaie du roi Raoul (obole ou denier) montre le nouveau type qui remplaça le monogramme carlovingien et inscrivit le mot *Rex* en toutes lettres et le nom *Civitas* en forme de monogramme.

Les monnaies des comtes héréditaires de Soissons, d'abord comtes de Vermandois, depuis que ce comté fut détaché de la couronne (de la première moitié du xie siècle jusqu'au commencement du xive), offrent un grand intérêt. Leurs différents types sont étudiés, discutés et figurés avec baucoup de soin dans le mémoire de M. Voillemier; il les rattache à tous les événements historiques qui peuvent mieux les faire reconnaître, et réciproquement il recherche comment l'étude des monnaies peut éclairer celle des événements ou des personnages les plus célèbres du comté de Soissons. Il n'omet jamais de s'appuyer sur l'autorité des numismates les plus compétents, soit qu'il adopte, soit qu'il discute leurs interprétations. Mais c'est à ceux-ci qu'il appartiendrait d'apprécier la justesse des déterminations ou des rectifications de M. Voillemier, et il suffit de constater le soin scrupuleux qu'il a apporté à ce travail,

Digitized by Google

comme il l'avait fait dans un mémoire précédent sur les monnaies de la ville de Beauvais.

Aperçu sigillographique des archives départementales de la Somme, par M. de Boyer de Sainte-Suzanne (p. 35 à 56). — Des différentes branches de l'archéologie qui peuvent très-utilement prêter leur concours aux études historiques, l'examen des sceaux du moyen âge est une de celles qui leur fournissent le plus de renseignements variés et authentiques. Considérés en eux-mêmes, au point de vue des arts, ils offrent, avec dates certaines, des spécimens exacts, le plus souvent d'une perfection rare, de la gravure, de la sculpture et de l'architecture à leurs différentes périodes, et permettent de fixer, par comparaison, l'âge de monuments beaucoup plus importants. On y trouve les modèles les plus divers et les plus élégants des costumes civils, religieux et militaires, des armes, des meubles, et d'autres éléments de la vie privée. Les armoiries qu'on y voit figurées presque constamment sont l'élément le plus certain des généalogies, des alliances de familles et de l'art héraldique. Les inscriptions qu'ils présentent, soit pour la forme des caractères, soit pour le style épigraphique, soit pour la langue elle-même, quelque brèves qu'elles soient, ont ordinairement une certitude qu'on chercherait en vain dans des textes plus étendus. Sous un point de vue plus historique, leur adjonction aux titres, aux contrats dont ils complètent ou sont même la signature authentique, ajoute une certitude nouvelle aux faits consignés dans ces actes, souvent par le contexte même de l'inscription; ils fournissent des éléments précieux à l'appui des faits politiques et de la biographie des personnages desquels ils sont émanés, et à la chronologie une base des plus solides.

C'est par ces différents motifs que le mémoire de M. de Boyer, quoique peu étendu, est cependant digne d'attention, et fournit, pour un seul des nombreux sceaux des archives de la Somme, l'application d'une partie des utiles secours que fournit la sigillographie. Ce n'est point en effet une description, même sommaire, des sceaux conservés dans ces riches archives, que l'auteur de cette notice a prétendu donner; il l'a rédigée à l'occasion de recherches faites par un artiste et archéologue de mérite, attaché aux Archives de l'Empire, et auquel M. le comte de Laborde, directeur général de cet établissement, avait confié la mission délicate de visiter les dépôts d'archives des départements, dans le but de reconnaître, de

Digitized by Google

reproduire par le moulage les sceaux inédits qui devaient enrichir et compléter la collection, déjà si précieuse, commencée depuis plusieurs années, sous la direction scientifique de A. de Wailly, aux Archives de l'Empire, et dont la description a déjà paru en partie et ne tardera pas à être entièrement rendue publique[1].

M. de Boyer constate que, dans la seule ville d'Amiens, M. Demay a pu reproduire l'empreinte de près de 900 sceaux, pour cette utile destination.

Il indique très-succinctement leur diversité, et signale successivement des représentations des principaux types : d'abord la Vierge assise ou debout sous des portiques de différents styles d'architecture, tenant l'enfant Jésus dans ses bras ou un lis à la main, entourée d'anges ou de saints personnages; puis les châtelaines-comtesses de Picquigny, de Ponthieu, de Saint-Pol, de Nouvion, de Boves, d'Estrées, et d'autres lieux de Picardie, revêtues de la cotte aux longs plis et du manteau fourré, la tête couverte de la toque ou mortier, l'oiseau de chasse sur le poing, un lévrier à leurs pieds; d'autres présentent un livre ou une fleur. On passe ensuite en revue les évêques d'Amiens mitrés, crossés et bénissants; plusieurs abbesses appuyées sur leurs crosses et revêtues de leurs grands habits de chœur; les abbés de Saint-Riquier, de Charlieu, de Selincourt et d'autres monastères, portant la crosse tournée en dehors et pressant sur leur poitrine les saints Évangiles ou la règle de leur ordre; ou un préchantre reconnaissable à son bâton de chœur, un archidiacre tenant son missel à la main, Guillaume de Mello portant son glaive de prévôt du chapitre, et plusieurs chanoines réguliers ou séculiers.

Bien plus nombreux et plus variés sont les chevaliers représentant la fleur de l'antique noblesse de Picardie, les comtes de Ponthieu, de Picquigny, de Boves, d'Ancre, de Conty. La plupart figurent sous leurs brillants costumes de tournois, sur leurs destriers empanachés et couverts de somptueux caparaçons, la visière levée, la lance ou l'épée à la main, au côté l'écu offrant les armoiries.

Une autre série de sceaux moins brillants et peut-être moins étudiés est celle des fonctionnaires civils des villes, des baillis et de

[1] *Inventaires et documents des Archives de l'Empire. — Collection des sceaux*, par M. Douet d'Arcq, Ire partie, t. I, 1863, avec une préface par M. le comte de Laborde et des éléments de sigillographie par l'auteur du recueil. Les Archives viennent de perdre M. Lallemand, qui avait commencé, dès 1843, avec tant de zèle et de succès le moulage des sceaux.

Digitized by Google

leurs lieutenants, du prévôt d'Amiens figuré luttant contre un lion, des échevins d'Amiens et de Doullens dont les têtes sont représentées réunies en cercle sur le même sceau, le sceau de la commune. D'autres sceaux, et ce sont à beaucoup près les plus nombreux, ne présentent que des armoiries. C'est à l'étude particulière d'un de ces derniers qu'est surtout consacré le mémoire de M. de Boyer. Le personnage auquel il appartient était, en effet, d'une grande importance et d'une haute naissance, puisque ce n'était rien moins que Jean, duc de Lancastre, comte de Derby, duc de Leicester, sénéchal d'Angleterre, l'un des fils du roi Édouard III, frère du roi Richard II, et père du futur roi Henri IV. Ce sceau en cire rouge, sur queue de parchemin, est appendu à une charte de donation d'un reliquaire à la cathédrale d'Amiens, datée du 9 avril 1392.

Comment le duc de Lancastre se trouvait-il alors dans cette ville, et à quelle occasion fit-il ce don à la cathédrale? C'est ce que M. de Boyer a recherché et exposé avec de longs détails historiques et avec plusieurs documents originaux à l'appui. Plusieurs trêves successives avaient suspendu les hostilités entre la France et l'Angleterre; celle conclue pour trois ans, en 1389, était sur le point d'expirer; de nouvelles négociations devaient s'ouvrir et s'ouvrirent en effet à Amiens, en avril 1392. Charles VI s'y était rendu en personne, accompagné des quatre ducs de la maison de France (Bourgogne, Bourbon, Lorraine et Berry); mais Richard II s'était borné à s'y faire représenter par une députation composée des plus grands seigneurs de la couronne d'Angleterre, à la tête desquels était son jeune frère, le duc de Lancastre. Froissart a raconté les détails de cette somptueuse entrevue, qui n'eut d'autre résultat que la prolongation de la trêve pendant une année, et l'on sait que ce fut en cette même année 1392 que se manifestèrent à Amiens les premiers symptômes de la démence de Charles VI.

Le duc de Lancastre voulut laisser à la cathédrale d'Amiens un riche souvenir de son séjour, et lui fit don d'un magnifique reliquaire destiné à recevoir le chef de saint Jean-Baptiste que possédait cette église. Ce reliquaire est ainsi décrit dans la charte de donation :

«Un chief d'or représentant la teste de saint Jean-Baptiste, pesant quatre mars d'or et mielx, auquel avoit un fermeillet et un chapelet bien et grandement aourné de pierres précieuses.»

Malgré les conditions formelles imposées à sa donation par le

Digitized by Google

duc de Lancastre, savoir que « ledit chief d'or demoeure entre et avesque les joialx de ladicte église en perpétuelle mémoire de nous, sans ent estre emportez où mys à autre cops, » l'évêque Jean de Boissy tenta bientôt de se l'approprier, au préjudice de la trésorerie; il fallut, en 1393, sur la requête du chapitre, l'intervention directe du roi et de son conseil, pour faire réintégrer le reliquaire dans le trésor de la cathédrale, sous peine à l'évêque de voir son temporel saisi. Plus tard, il disparut entièrement, ainsi que deux autres reliquaires d'argent donnés pour la même destination par d'autres membres de la famille royale d'Angleterre, et qui figurent pour la dernière fois dans l'inventaire de 1419. M. de Boyer a publié, comme pièces justificatives de sa notice, la charte originale de la donation et les décrets du roi concernant la restitution du reliquaire au trésor de la cathédrale.

Tels sont les principaux mémoires contenus dans le XIXe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*. L'analyse qu'on vient d'en lire suffit pour en démontrer l'intérêt et la variété.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

1° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 2e série, t. V et VI, années 1863-1864. — 2° *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. VII. — 3° *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*, 4e bulletin.

Il y a cinq ans que le traité de Turin a rattaché la Savoie à la France; cette province, que les fluctuations de la politique et de la guerre ont portée tantôt vers l'Italie et tantôt vers la France, vient d'être unie pour la première fois à nous sans que le sang fût versé pour la conquérir, par la libre volonté des deux parties et le suffrage des habitants. De ce côté, la frontière de notre empire est maintenant portée aux limites que la nature semble avoir tracées aux intérêts des hommes par la barrière de montagnes qui arrête les armées et par la pente des eaux qui conduit le commerce et indique le tracé des routes. La Savoie, Messieurs, n'avait pas attendu

Digitized by Google

que les événements politiques lui eussent rendu sa patrie naturelle pour aimer les lettres et les arts; elle avait eu des hommes de talent qui les avaient honorés par leurs travaux, et elle possédait depuis longtemps des Sociétés qui les cultivaient et les encourageaient. Mais, depuis sa réunion à la France, elle a tenu à honneur de redoubler d'efforts et de prouver qu'elle était digne de prendre rang au nombre des provinces les plus désireuses de grossir par leurs gloires particulières le faisceau des gloires nationales. La Savoie compte sept Sociétés littéraires ou scientifiques : en première ligne, l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, dont l'existence est déjà ancienne; à côté d'elle, la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, la Société d'histoire naturelle, la Société centrale d'agriculture et la Société médicale, dont le siége est à Chambéry; à Annecy, la Société florimontane; à Saint-Jean-de-Maurienne, la Société d'histoire et d'archéologie, de création récente. Beaucoup de nos anciennes provinces sont loin d'être aussi riches. Ce n'est pas que nous prêchions en principe la multiplicité des Sociétés, qui peut amener la dispersion des forces et la division des esprits. Mais, quand nous voyons se former et durer un tel nombre de Sociétés se proposant des objets divers, et d'ailleurs liées par des rapports de bienveillance, ayant quelquefois le même président, comme la Société d'histoire naturelle et l'Académie de Savoie, échangeant entre elles leurs mémoires et leurs travaux, déférant au jugement de leur voisine les matières sur lesquelles chacune est le plus compétente, comme l'Académie de Savoie l'a fait récemment à l'égard de la Société centrale d'agriculture, nous ne pouvons qu'applaudir à l'activité des esprits, et nous devons féliciter en particulier l'Académie de Savoie, qui comprend si bien la fraternité des lettres et qui s'applique aujourd'hui à l'étendre à toutes les provinces de sa nouvelle patrie, en cherchant à se mettre, par des échanges de mémoires, en communication régulière avec les Sociétés des autres départements.

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie nous a envoyé les tomes V et VI de la deuxième série de ses mémoires, comprenant les comptes rendus de ses travaux durant les années 1860 à 1863 et ceux des mémoires de ses membres qui ont mérité l'impression. Il serait trop long de les citer tous; je ne parlerai que de ceux qui sont insérés en entier dans les deux volumes que vous avez confiés à mon examen, et je commencerai par une

Digitized by Google

intéressante notice biographique sur Philibert Simond, rédigée par l'archevêque de Chambéry. Ce n'est pas un panégyrique. Simond était un prêtre savoyard qui paraît n'avoir jamais eu de vocation pour le sacerdoce, et que divers méfaits avaient obligé à quitter son pays pour se faire professeur à Strasbourg, jusqu'au jour où la Révolution ouvrit à son activité malsaine la carrière politique. Simond fut vicaire de l'évêque constitutionnel du Bas-Rhin, député à la Convention, résida pendant dix-huit mois à Chambéry comme commissaire dans le département du Mont-Blanc, fut enveloppé dans la proscription des Dantonistes et mourut sur l'échafaud. Ce ne fut ni un homme de talent, ni un homme d'honneur. Il ne méritait pas une biographie, et il n'a pas été assez méchant pour qu'il parût nécessaire d'attacher sa mémoire au poteau de l'histoire. C'était un tribun vulgaire, qui semble avoir eu vers la fin de l'ancien régime, comme tant d'autres, quelques pressentiments de la Révolution, et qui, quand elle eut éclaté, se laissa, comme d'autres aussi, entraîner au courant de ses excès, et, sans être cruel lui-même, se fit l'instrument de ses cruautés. Le style du commissaire peut faire juger du goût et de la délicatesse de l'homme. Il rendait compte à la Convention d'une victoire remportée par l'armée des Alpes : « On a tué, écrivait-il, à peu près 112 à 115 hommes, dont un capitaine du régiment de Novare. Plusieurs ont roulé sur les rochers et ont teint du sang le plus lâche ces ossements respectables d'une terre libre. » Il voulait dire les rochers, et il ajoutait d'un ton railleur : « On a surpris des paysans armés parmi eux avec le crucifix, la croix, les signes de l'invulnérabilité, et, dans ces pieuses dispositions, une fusillade nationale a fait voler leur âme vers la gloire éternelle. » Mais un pareil langage n'était pas rare alors et mérite à peine d'être signalé. Ce qui mérite davantage de fixer les méditations de l'histoire, c'est la légèreté avec laquelle, pendant la despotique domination du Comité du Salut public, on disposait de la vie d'un homme. Ce commissaire du Mont-Blanc, que l'archevêque de Chambéry dépeint comme un démagogue, périt sous une accusation de modérantisme. Et quelle accusation? On l'avait vu, malgré la consigne, parler, avec Hérault de Séchelles, à un émigré qui venait d'être arrêté. Saint-Just monte à la tribune : « Si l'on examine la conduite de Simond, il n'est point sûr qu'il ait été du parti populaire dans la Savoie, sa patrie. Il était vicaire général de l'évêque de Strasbourg, l'ami et le partisan de Schnœder, prêtre autrichien, accu-

Digitized by Google

sateur public du Bas-Rhin, qui, aujourd'hui, est détenu à l'Abbaye pour ses attentats, et qu'on a découvert hier comme étant à la tête du mouvement qui devait ouvrir les prisons.» Il n'en dit pas davantage, et il n'était pas besoin d'en dire plus. Un vote de la Convention envoya Simond au tribunal révolutionnaire, qui l'envoya à l'échafaud. Sans doute, les agents d'un pouvoir qui commet des crimes sont criminels par complicité, et aucune loi écrite ne saurait couvrir leur responsabilité morale devant la conscience et devant l'histoire; mais ce qu'il faut détester, c'est moins Simond qui a exécuté des ordres et l'a fait sans beaucoup de rigueur, que le pouvoir tyrannique qui a donné de pareils ordres et la doctrine qui les a inspirés.

L'étude de M. Frédéric Sclopis sur Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne, nous reporte à des souvenirs moins tristes. Cette jeune princesse, mariée à l'âge de quatorze ans au petit-fils de Louis XIV, devenu roi d'Espagne, était sœur de la jeune et séduisante duchesse de Bourgogne, et avait, comme sa sœur aînée, le don de plaire à ceux qui approchaient d'elle. Sa vie, trop tôt terminée, fut plus obscure que celle de sa sœur, mais d'un esprit plus doux et d'une naïveté sincère. Pendant les luttes politiques qui divisèrent son père et son époux, elle ne cessa d'entretenir avec le duc de Savoie une correspondance toute filiale, dans laquelle elle se laisse aller à une tendresse ingénue sans trahir les secrets de l'Espagne. Elle ne goûtait que médiocrement la pompe et les compliments, et répondait aux éloges de sa grand'mère sur son aptitude aux affaires : «Je ne tomberai pas d'accord avec vous sur le sujet du gouvernement. Il est vrai que j'ai été de bonne heure régente, puisque je n'avais que treize ans. Mais cela ne me fait pas croire que je sois capable présentement d'un tel poids, qui m'importune toujours de plus en plus quand je l'ai. Alors j'aurais mieux aimé jouer à Colin-Maillard, et, présentement, j'aime mieux être avec mon fils qui me divertit beaucoup, que d'être à entendre parler du matin au soir d'affaires qui, d'elles-mêmes, ne sont pas agréables, et qui le sont encore moins pour moi qui, par mon goût, ne les peux pas souffrir et qui n'en suis nullement capable.» M. Sclopis a tiré ces extraits de la correspondance de la reine, «dont le recueil volumineux se conserve à Turin, aux archives du royaume.» Nous n'avons qu'un regret, c'est qu'il ait été trop sobre de citations.

Je me contenterai de citer les *Recherches sur le livre anonyme*, ou-

Digitized by Google

vrage inédit de Guichenon, par M. le marquis Costa de Beauregard, et l'*Utopie pour la réforme de la procédure civile*, par M. Louis Pillet, pour aborder immédiatement un des travaux les plus considérables que les Sociétés Savantes aient patronnés et publiés, l'*Histoire du Sénat de Savoie et des autres Compagnies judiciaires de la même province*, par Eugène Burnier, juge au tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne.

L'ouvrage de M. Burnier forme deux volumes. Le premier comprend l'histoire de la justice en Savoie depuis les premiers temps du moyen âge jusqu'en 1630. Comme tous les pays de l'Europe occidentale qui ont longtemps vécu sous le régime féodal, la Savoie a eu dans le principe une grande diversité de juridictions, plus ou moins indépendantes les unes des autres. Elle a même eu, comme la plupart des pays de montagnes, dans lesquelles l'indépendance des hommes trouvait une retraite plus sûre contre les entreprises de la force, des franchises dont ne jouissaient pas alors des contrées plus riches. Cependant, au-dessus des justices seigneuriales et des franchises locales, s'élevait peu à peu l'autorité souveraine, soulevée par ce mouvement qui tendait, au XIIIe et au XIVe siècle, à renouer les liens dissous au IXe et au Xe par le morcellement féodal. Peu de temps après l'époque où Philippe le Bel rendait son parlement à peu près sédentaire à Paris, le comte Aymon, comprenant les inconvénients qu'il y avait à traîner à sa suite sa cour de justice dans ses fréquentes pérégrinations, institua à Chambéry, en 1329, selon toute probabilité, un conseil résidant chargé de connaître des causes qui lui seraient déférées par un accord des parties ou par délégation souveraine. Le comte n'abandonnait pas toutefois ses pleins pouvoirs au conseil résidant. A côté de ce tribunal qui devait expédier les affaires de la justice ordinaire, il retint, reconstitué, le conseil du prince, qui, seul, connaissait des causes des hauts barons, des serviteurs du comte, des contestations entre les villes et communes, et de certains appels. C'était une sorte de conseil du roi. Les mêmes intérêts faisaient naître dans des pays divers les mêmes institutions. Le conseil du prince avait pourtant une règle particulière et qui fait honneur à la Savoie : il était chargé de juger les procès des pauvres, quand ceux-ci avaient un adversaire puissant. « De crainte, dit Amédée VIII dans les statuts de la Savoie, de crainte que le défaut de ressources pécuniaires n'empêche les personnes pauvres et misérables de faire valoir leurs droits par-devant nos conseils, nous voulons qu'un avocat général des pauvres réside conti-

Digitized by Google

nuellement dans notre ville de Chambéry, et qu'on choisisse pour cet office un homme capable et de grande probité. Il défendra les causes des gens dénués de fortune par-devant nos conseils, nos tribunaux inférieurs et même les tribunaux ecclésiastiques. Il sera payé par nous et n'exigera des parties aucun salaire. » Cette institution de bienfaisance a traversé les nombreuses révolutions qui ont éprouvé la Savoie, et elle subsiste encore, discutée dans sa forme, mais acceptée de tous dans son principe comme un des meilleurs legs du temps passé.

Les statuts promulgués par Amédée VIII restèrent, pendant la dernière partie du moyen âge, le code judiciaire de la Savoie. « Plusieurs de nos illustres ancêtres, dit le législateur, et nous-même, pleins de zèle pour la justice, nous avons publié des règlements et des codes. Mais ces lois n'ont pu tout prévoir; elles ont besoin de nombreuses corrections pour réprimer les mauvais penchants de la nature humaine et fixer son inconstance. Notre sollicitude nous rend odieuses les calomnies et les machinations de la haine; elle nous fait soupirer après une réforme de l'État qui nous est confié, afin que nos sujets vivent en paix sous l'égide de notre justice. » M. Burnier expose avec clarté les principales règles de ce code du xve siècle, qui mit un peu d'ordre dans le chaos des coutumes, et dont toutes les prescriptions ne sont pas à dédaigner même de nos jours. Cependant la division et la nature des matières codifiées suffit pour montrer quelle distance sépare l'esprit législatif du xve siècle de celui du xixe. Les statuts comprennent cinq livres, qui traitent d'abord, comme les codes romains, du droit divin; puis de la personne du prince, de sa famille et de ses officiers; en troisième lieu, des réformes de l'État et des sujets; en quatrième, de la taxe des frais de justice, et, en cinquième, des lois somptuaires, dont le moyen âge et la Renaissance furent si prodigues. D'ailleurs, la justice, qui avait pour fondement principal le jugement de Dieu et le combat judiciaire, n'était encore, dans un grand nombre de cas, qu'une pompeuse image de la justice servant de masque à la ruse ou à la violence. Voici, par exemple, deux jugements fondés sur cette jurisprudence sauvage, que je trouve dans M. Burnier. L'un remonte aux premiers siècles du moyen âge, l'autre est presque contemporain des statuts.

Sous Rodolphe II, l'évêque de Lausanne réclamait la propriété d'une forêt. Y avait-il droit? Rodolphe ordonna le jugement de

Digitized by Google

Dieu. On fit rougir une barre de fer, on enveloppa de linges la main d'un esclave de l'évêque et on scella les linges du sceau du comte. L'esclave dut prendre la barre dans sa main. Trois jours après, le sceau fut rompu, les linges enlevés, et, comme la main fut trouvée intacte, la forêt fut adjugée à l'évêque. Singulière manière de constater la propriété!

Deux seigneurs étaient en querelle. Grandson avait abusé de la femme d'Estavayé, et, pour se venger, Estavayé avait imputé la mort récente du comte de Savoie à Grandson, qui avait dû s'enfuir. Cependant la fausseté de l'accusation avait été reconnue, et Grandson était rentré à Chambéry. Mais Estavayé continua ses propos, et il fallut en venir au duel judiciaire pour décider solennellement de l'innocence ou de la culpabilité de l'inculpé. Au premier choc, Grandson tomba à la renverse, et déjà tendait en vaincu suppliant ses deux mains jointes quand Estavayé les lui abattit d'un revers de son épée. Il n'en fallait pas davantage. Les deux mains de Grandson furent brûlées par le bourreau comme celles d'un traître, et lui-même mourut. Les faits prouvèrent bientôt, pour la seconde fois, mais inutilement, que Grandson n'était pas le meurtrier du comte : on ne put que réhabiliter sa mémoire pour réparer ce qu'on appelait alors une erreur de la justice.

Un autre vice de la justice du moyen âge était, à côté de ces coutumes sauvages et des cruautés de la torture, d'admettre trop facilement des compensations pécuniaires pour des crimes que la personne du coupable peut seule expier. Nous en trouvons plusieurs exemples. Un homme a tué sa maîtresse; il en est quitte pour 22 florins. Georges de Romagnolo et ses deux frères sont convaincus d'avoir fait de la fausse monnaie : « Monseigneur, écrit au duc de Savoie son officier de justice, j'ai traité avec de leurs parents qui vous feront quelque présent dont serez content à votre venue par deçà, pour avoir abolition dudit cas. » C'était un reste du wehrgeld des Germains.

Lorsqu'en 1536 François Ier, faisant valoir de prétendus droits de sa mère Louise de Savoie, et voulant en réalité punir et dépouiller un allié de Charles-Quint qui tenait la clef des Alpes, envahit et conquit en quelques jours la Savoie, l'organisation judiciaire de cette province subit de profondes modifications. C'était le moment où la royauté française, sur les conseils et avec les lumières des doctes jurisconsultes du XVIe siècle, s'occupait elle-même à remanier

Digitized by Google

en France les tribunaux et la procédure. Un des premiers soins de François Ier fut de doter sa nouvelle conquête d'un parlement constitué à l'image de celui de Paris; la création date très-probablement (et M. Burnier s'applique à le prouver) de l'année même de l'invasion, bien que quelques historiens aient cru devoir la fixer en 1639. Quoi qu'il en soit, un parlement remplaça le conseil résidant, et ce parlement jouit du bénéfice des grandes ordonnances qui furent alors rendues pour accroître et pour régler la juridiction des magistrats français. Tous les jugements, ceux des gens d'église comme ceux des seigneurs laïques, durent, sans exception, être portés en appel devant le parlement de Savoie. La procédure dut désormais, comme l'exigeait l'ordonnance de Villers-Cotterets, être écrite en français. On prétend que François Ier se décida à cette mesure à la lecture d'un arrêt ainsi conçu : *Dicta curia debotavit et debotat dictum Colinum de sua demanda.* Que l'anecdote soit vraie ou imaginée à plaisir, il est certain que le latin du greffe s'éloignait beaucoup de la langue de Cicéron. Je lis dans un arrêt du conseil résidant, fixant la limite de deux propriétés : . . . *a dicta domo filando versus rochatum del chargiour*. . . Supprimer un pareil langage, c'était non-seulement rendre les arrêts intelligibles aux parties intéressées, mais sauver le latin lui-même et bien mériter des belles-lettres; à tous égards, une telle mesure était digne de François Ier et de la Renaissance.

C'est encore une des réformes qui a toujours subsisté en Savoie malgré les révolutions politiques. « Notre véritable langue judiciaire, dit M. Burnier, date de cette époque, et presque tous les termes employés dans le règlement que nous venons d'analyser sont encore en usage aujourd'hui. »

Ce règlement, intitulé *Style et règlement sur le fait de la justice, abréviation des procès et modération des frais d'iceux, dressé par la cour de parlement de Savoie*, résume les prescriptions de nos grandes ordonnances et fixe la discipline de la cour. Là encore se trouvent souvent de bons et sages préceptes, beaucoup que le temps a consacrés, quelques-uns qu'il aurait dû mieux respecter. Toutefois les supplices sont horribles et la procédure criminelle tout entière fait tache. M. Burnier la résume ainsi, et ce résumé est la fidèle expression des ordonnances royales : « Les débats ont lieu secrètement, le ministère des avocats est interdit aux accusés, la torture est maintenue. Ce dernier article subsiste en vertu de cette idée qu'on ne

Digitized by Google

peut condamner le prévenu sans son aveu, hors le cas de flagrant délit.» Cet exemple montre combien un principe de justice peut, par une interprétation inintelligente de la lettre, dégénérer en instrument de barbarie.

Le parlement de Savoie joua un rôle important dans la question de la Réforme. C'est avec l'alliance des cantons protestants de la Suisse que François Ier avait pénétré si facilement dans les États du duc, et Berne s'était hâté de prendre sa part des dépouilles, le pays de Vaud et le Chablais. Genève était le foyer du calvinisme, et ses prédicateurs répandaient tout autour d'eux leur doctrine. François Ier était dans une situation délicate, toutefois bien résolu à ne pas laisser «infecter» ses nouveaux États. Le parlement fut son soutien; les prêches furent interdits, plusieurs sentences rendues, et, la rigueur s'aggravant en Savoie comme en France sous le règne de Henri II, les buchers s'allumèrent.

La paix de Câteau-Cambrésis changea les destinées de la Savoie, qui, depuis vingt-deux ans, vivait sous le sceptre de la France. Elle fut rendue à ses ducs, et le vainqueur de Saint-Quentin, Philibert-Emmanuel, le fils de ce Charles III qui, depuis la perte de son duché, avait adopté la fière devise *Spoliatis arma supersunt*, rentra dans ses États, que la politique, non moins que le succès de ses armes, lui restituait. Il supprima le parlement, mais en laissant subsister la plupart des grandes améliorations que la conquête française avait introduites dans la justice en Savoie.

Un sénat souverain fut institué par édit du 12 août 1559, et ce sénat, si on en excepte la seconde période de l'occupation française sous la Révolution, le Consulat et l'Empire, a subsisté jusqu'en 1848. Un petit nombre de magistrats le composaient; mais ces magistrats avaient une grande autorité et une indépendance plus grande que les membres du parlement. Philibert-Emmanuel avait entièrement banni la vénalité, ne voulant que les riches achetassent «par argent ce qui seulement se devrait obtenir par mérite de sagesse et de vertu,» et cette lèpre ne souilla la magistrature savoyarde que durant quelques années du XVIIe siècle, à une époque de détresse des finances; Victor-Amédée II rapporta bientôt lui-même l'édit qu'il avait rendu à ce sujet. Le sénat enregistrait les édits, avait droit de faire des remontrances, de proposer des amendements, et sans jamais avoir affiché, comme le parlement de Paris, des prétentions mal fondées au gouvernement de l'État, il rendit

Digitized by Google

des services par la fermeté et la sagesse de ses observations. Au congrès de Laybach, en 1821, on s'occupait des affaires de Naples, et les souverains cherchaient à donner quelques satisfactions à l'opinion publique soulevée contre l'absolutisme de Ferdinand. On proposa une institution semblable aux sénats de Piémont et de Savoie. Mais les souverains repoussèrent l'idée d'introduire à Naples un semblable système, «car, disait-il, on créerait un foyer d'opposition permanente au souverain.» Emmanuel-Philibert, quoique vivant deux siècles et demi plus tôt, et n'ayant d'ailleurs aucune intention d'abandonner une autorité souveraine qu'il exerçait dans toute sa plénitude, avait été moins craintif. Le congrès aurait pu faire une objection plus juste en condamnant en principe toute corporation ayant à la fois le double caractère de corps judiciaire et d'assemblée politique.

«Le sénat, dit M. Burnier sans paraître songer à cette grave difficulté, était une assemblée plus restreinte, il est vrai, mais du moins permanente, de la nation, dont il avait pour mission spéciale de protéger les intérêts. Sa part était considérable dans le renouvellement de ses membres, et son indépendance absolue. Il ne se contentait pas de se plaindre et de présenter ses griefs, mais il modifiait les lois et opposait un refus énergique à toute innovation peu conforme au bien général.»

Comme le parlement à François Ier et à Henri II, le sénat servit à Emmanuel-Philibert de point d'appui contre la Réforme. Il l'arma de grands pouvoirs, et le sénat en usa largement. Il rendit des arrêts pour prescrire aux maîtres d'école les livres qu'ils devaient tolérer et ceux qu'ils devaient défendre, les méthodes d'enseignement, l'obligation de faire communier quatre fois leurs élèves sous peine d'une forte amende; pour défendre aux cabaretiers de laisser parler de questions religieuses dans leurs maisons, aux bouchers de vendre de la viande les jours maigres; pour enjoindre aux médecins d'exhorter leurs malades à se confesser, «leur donnant, par ce moyen, la première et principale médecine, qui est celle de l'âme;» aux barbiers, enfin, d'avoir dans leurs boutiques «les images du crucifix ou de quelque autre pieuse représentation, attirant les hommes à toute sainteté de vie.»

L'invasion de la Savoie par Henri IV, le traité de Lyon qu'elle amena et l'influence du jurisconsulte Antoine Favre occupent les derniers chapitres de cet intéressant volume, qui nous laisse au

Digitized by Google

moment où Richelieu envahit la Savoie et, pour la troisième fois, la réunit momentanément à la France. M. Burnier a marché sur les traces de M. Floquet et du président Lacuisine, et tient à honneur d'élever au sénat de sa province un monument du même genre que l'histoire du parlement de Normandie et celle du parlement de Bourgogne. C'est une noble et fructueuse émulation, éminemment profitable au progrès des études que nous aimons, et dont nous cherchons, de concert avec nos confrères des départements, à propager le goût; nous souhaitons que de pareils exemples fassent de nombreux imitateurs.

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie nous a envoyé le septième volume de ses mémoires et documents. Ce volume renferme, indépendamment du bulletin bibliographique de la Savoie, six travaux sur différents points de l'histoire provinciale, tous puisés dans les originaux et accompagnés de preuves nombreuses. La Société tient à justifier le titre de son Recueil et publie des documents : c'est un mérite que nous signalons toujours avec satisfaction lorsque nous le rencontrons dans les travaux d'une Académie; il est la plus sûre garantie contre les déclamations et les jugements superficiels; il met en lumière les titres d'une province et ajoute à la connaissance des mœurs, des institutions générales et des grands faits politiques, des notions précises : c'est à ces sources que se retrempe l'histoire. Nous retrouvons encore ici le nom de M. Burnier, qui, à plusieurs reprises, a donné à la Société savoisienne des fragments de son histoire du sénat ou des pièces relatives à son travail. Il publie les *Constitutions du cardinal Louis II de Gorrevod, évêque de Maurienne et prince.* Les évêques de Maurienne étaient, depuis le temps de Gontran de Bourgogne, seigneurs temporels de leurs vallées, et les montagnards vécurent assez paisiblement sous la crosse pendant la longue durée du moyen âge. Mais, au XIVe siècle, des révoltes éclatèrent; l'une d'elles faillit coûter la vie à l'évêque Aymon, qui dut se réfugier sous la protection du fort de Charbonnières et ne put réduire ses sujets qu'avec les armes du comte de Savoie. Le comte prêta volontiers son assistance, mais il la fit payer, et l'évêque céda la moitié de ses droits de juridiction. « Sçavoir est que ledict seigneur soit tenu bailler ayde et secours des hommes et par force d'armes, si mestier est, audict seigneur évesque, afin de diminuer les forces desdicts pervers... est en tel cas, par ce donc,

Digitized by Google

considérée la très évidente et urgente nécessité, perpétuellement associé ledict seigneur comte, présent et acceptant pour soy et ses hoirs et successeurs à la comté de Savoye, et le faict et constitue maistre et seigneur sur toute la juridiction...» C'est ainsi que pénétra dans plusieurs vallées alpestres l'autorité des comtes, et que grandit peu à peu jusqu'à une si haute fortune cet état, que sa position semblait destiner à être écrasé entre la France et l'Italie. Au XVIe siècle, cependant, les évêques étaient encore seigneurs de leur vallée, malgré le partage de juridiction, et les constitutions du cardinal Louis II sont de 1506. Je n'ai pas le loisir de les analyser ici. Elles combattent plusieurs abus, en particulier ceux des décimateurs épiscopaux, et, comme le remarque M. Burnier, elles s'inspirent du statut d'Amédée VIII. L'exemple d'une législation meilleure rendait les sujets plus exigeants et obligeait les petits seigneurs voisins à des réformes, jusqu'au jour où la simple influence morale se convertirait en domination, et où le sénat de Chambéry absorberait par les appels presque toute l'autorité des juridictions secondaires.

La *Notice historique sur l'église paroissiale de Saint-Léger à Chambéry*, par M. A. Dufour, colonel d'artillerie, nous transporte du terrain de la politique sur celui des coutumes féodales. C'était une petite église que les habitants du bourg de Chambéry avaient bâtie pour eux à quelque distance de l'église du château; elle dépendait, au XIIIe siècle, de la paroisse de Lemenc, appartenant elle-même à l'abbaye d'Ainay; le prieur nommait des religieux ou des prêtres pour desservir la chapelle de Chambéry. Mais, à mesure que grandit la puissance des comtes et l'étendue de leur ville, on accepta moins facilement cette subordination; on réclama, et le concile de Constance transféra au comte de Savoie le patronage de Saint-Léger, mais en réservant tous les droits antérieurs du prieuré de Lemenc. Le prieur céda, non sans difficulté, et voici quelques-uns des droits qu'il continuait à prélever :

1° Les deux tiers des offrandes en pain, vin ou argent et la moitié de la cire;

2° Toutes les dîmes sans exception;

3° Les habits et dépouilles du vicaire de l'église à sa mort;

4° Ce vicaire était désormais à la présentation du comte, mais le prieur avait une indemnité d'un marc huit onces à chaque présentation, et jouissait de tous les revenus pendant les vacances;

Digitized by Google

5° Comme curé primitif, le prieur pouvait par lui même ou par ses moines, officier dans l'église quand il le voulait ;

6° Les clercs devaient, chaque dimanche, lui porter un morceau de pain béni ;

7° De plus, chaque dimanche il percevait une langue de bœuf dans les boucheries ;

8° Le prieur, par lui ou par ses moines, administrait l'extrême onction à tous les paroissiens et à tous les étrangers qui décédaient dans la ville, et il percevait les habits, linceuls et boucles d'oreilles de tous les morts.

Ce dernier droit excita des plaintes nombreuses et même des rébellions ; on transigea et un tarif fut dressé en 1442 : on paya, pour les habits, de un à huit florins, selon le rang du défunt.

C'est ainsi que la féodalité, appliquant l'idée de propriété non-seulement aux choses et aux personnes, mais à des faits de l'ordre moral, à des fonctions et à de simples usages, autorisant ensuite des divisions et des subdivisions à l'infini de cette propriété, et des transmissions par lesquelles le premier possesseur retenait quelque partie du droit cédé, enlaçait la société dans les liens complexes dont le réseau inextricable gênait la liberté des personnes et le mouvement de la richesse. A quelle cause pouvait remonter le droit d'une langue dans les boucheries, et pourquoi faire peser sur cette industrie une charge dont elle ne comprenait même plus le sens? Pourquoi les dépouilles du mort attribuées au prieur? Il se perpétue clandestinement dans le peuple certains abus de ce genre, dont les pauvres sont les victimes. Le tort du moyen âge est de les avoir érigés, au profit des puissants, en droits légalement exigibles.

Ces droits avaient presque toujours pour corollaire un devoir. Mais le bénéficier percevait le droit sans toujours pouvoir être astreint à remplir le devoir. Le prieur de Lemenc devait entretenir l'église. Il ne l'avait pas fait, et, l'édifice longtemps négligé, avait enfin menacé ruine et exigé de telles réparations, que le prieur avait trouvé profit à abandonner, déjà au XIVe siècle, une partie de ses droits aux syndics de Chambéry, pour que la ville fît elle-même les frais de la reconstruction.

Mais dans l'église de Saint-Léger, comme dans l'évêché de Maurienne, comme partout, au XVIe siècle, l'autorité du souverain tendait à pénétrer et à s'imposer à son profit, et, ne craignons pas d'ajouter au profit d'une organisation moins étroite. Plus heureux qu'Amédée IX

Digitized by Google

ne l'avait été en 1415, Charles III obtint du pape, en 1518, la complète séparation de l'église de Chambéry d'avec le prieuré de Lemenc, qui toutefois conserva les dîmes et la moitié de la quarte funéraire.

Je ne cite que pour mémoire un travail de M. François Rabut sur les *Antonins de Chamberi*, travail qu'il se propose de reprendre si les archives de l'ordre de Malte, intégralement conservées, dit-on, à la Valette, lui fournissent les documents qu'il espère; une collection de pièces curieuses sur *Ripaille et Félix V*, éditées par M. Dufour, et une autre sur *la Crue des gages des Gendarmes*, par Bonefoy, épisode assez intéressant de la domination française en Savoie et de l'aggravation des impôts sous le règne de Henri II; et je termine ce compte rendu, déjà trop long, par quelques mots sur la dernière publication de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. Cette Société continue à explorer avec ardeur le champ restreint qu'elle a assigné à ses travaux, et elle cherche à regagner en profondeur ce qui lui manque en étendue. Le Comité ne se lasse de redire combien lui sont sympathiques ces fouilles studieuses du passé. Le quatrième bulletin renferme, d'une part, deux pièces publiées par M. l'abbé Truchet, et contenant les doléances des communes de Maurienne en 1496 et les réformes faites en conséquence par le duc Philippe; d'autre part, la suite de la monographie historique de la basse Maurienne, par M. Foray (Camille-Gabriel). C'est le troisième chapitre d'un travail dans lequel l'auteur se propose de décrire successivement les seigneuries et les communes de la vallée. Il donne cette fois la seigneurie des Hurtières, dont il fait dériver le nom du mot *ortie* : étymologie que nous n'avons la prétention ni de défendre ni de combattre. Mieux vaut chercher dans ce travail quelques-uns des aspects de la vie d'autrefois. On y retrouve plusieurs des faits déjà relatés dans les précédents travaux, entre autres la rébellion des gens de la Maurienne et surtout des Arvains contre leur évêque, les empiétements successifs des comtes de Savoie, et le dénouement de cette longue lutte entre deux pouvoirs rivaux. « ..... Cent autres mécomptes et embarras, dit l'auteur, amenèrent l'évêque et son chapitre à accepter du roi Ch. Emmanuel III, comme souverain de la Maurienne et comme patron de l'évêché de ce diocèse, l'échange *de la dot de la mense épiscopale* contre une pension perpétuelle, *correspective*, *liquide et certaine*, fixée sur les royales finances, sous la condition, 1° que l'évêque se départirait, pour lui et ses successeurs, de toutes les juridictions.... »

Digitized by Google

C'était en 1768 que cette absorption définitive avait lieu, et ce n'était pas un fait isolé. « A l'aide d'une politique adroite, dit encore ailleurs M. Foray, patiente, quelque peu cauteleuse, et dont la tendance constante était d'absorber les seigneuries voisines..... les comtes de Savoie cherchaient toujours à s'étendre. »

La vallée des Hurtières a eu ses révolutions et ses querelles : M. Foray les raconte. Il insiste sur les richesses minérales du canton et sur les difficultés que créa maintes fois à leur exploitation la complexité des droits féodaux. Les mines d'Hurtières, mines de cuivre et mines de fer, étaient exploitées, peut-être dès le temps des Romains, certainement dans les premiers siècles du moyen âge, et leur richesse est loin d'être épuisée. Leur production a environ triplé pendant les soixante premières années de ce siècle, et, depuis 1860, la facilité des débouchés vers la France a eu, dit l'auteur, « une résultante qui a doublé tous les produits métallurgiques en Savoie et leur bénéfice. » M. Foray s'est appliqué à étudier toutes les branches de son sujet, depuis la géologie de la vallée jusqu'aux mœurs et au patois des habitants. Il nous apprend ce que nous savons déjà pour la plupart des provinces, c'est que les anciens usages s'effacent peu à peu, et que les pratiques des vieux temps, les unes superstitieuses et nuisibles, les autres inoffensives ou même touchantes, cèdent à des mœurs nouvelles; il nous montre comment la langue latine a laissé des traces sensibles dans le patois de la Maurienne; il aurait pu même, je crois, en dresser une liste plus longue qu'il ne l'a faite. J'ai entendu parler le roumanche dans les Alpes. Pour peu qu'on prête attention, sous ses tons rudes et sonores, on parvient sans peine et sans effort d'érudition à démêler de nombreuses racines empruntées au latin. C'est dans la langue comme dans les institutions des montagnes que se conservent le plus longtemps les empreintes antiques.

Je m'arrête. L'ensemble des travaux de ces trois Sociétés, que je n'ai pu tous nommés, vous montre suffisamment le zèle des savants et la portée des études historiques en Savoie.

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg, t. I, 2e livraison.

Cette seconde livraison du *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg* contient une étude de M. Spach sur Wolfram d'Eschenbach; un essai de critique littéraire sur l'Odyssée d'Homère, par M. Goguel; une appréciation de nouvelles traductions de Schiller, par M. Spach; un mémoire de M. Bergmann sur Dante; enfin des considérations philosophiques de M. Matter sur le surnaturel et la critique au XVIIIe siècle.

M. Spach, poursuivant ses études sur les minnesingers, s'est occupé de Wolfram d'Eschenbach, poëte célèbre du commencement du XIIIe siècle. Après avoir rappelé les notions assez vagues qui nous restent sur la vie de ce minnesinger, M. Spach analyse les poëmes de Titurel et de Parcival, dont Wolfram d'Eschenbach avait emprunté le sujet aux poëtes français et provençaux, mais en y introduisant des idées et une physionomie profondément germaniques. On y retrouve, en effet, l'empreinte du mysticisme rêveur qui, dès cette époque, dominait sur les bords du Rhin et du Danube. Wolfram d'Eschenbach composa un troisième poëme intitulé *Willehalm*, ou Guillaume de Narbonne. Ce vainqueur des Sarrasins avait été chanté par Chrétien de Troyes et par les Troubadours, dont les traditions ont été recueillies par le poëte allemand. M. Spach termine par quelques mots sur les poésies lyriques de Wolfram et par une comparaison entre ce minnesinger et Godefroy de Strasbourg, avec lequel il présente le contraste le plus complet. Godefroy s'attache à la vie réelle, tandis que Wolfram aspire à la perfection idéale.

M. Goguel, dans un travail sur l'Odyssée d'Homère, a rapidement réfuté l'opinion de critiques modernes qui, se fondant sur certaines oppositions plus apparentes que réelles entre l'Iliade et l'Odyssée, ont attribué ces poëmes à deux auteurs différents. M. Goguel, entrant ensuite dans un examen plus approfondi de l'Odyssée, y distingue quatre parties, dont les deux premières lui semblent appartenir à Homère, et les deux dernières à des rapsodes d'une époque postérieure. Ces hardies hypothèses, empruntées à la critique allemande, auraient besoin, comme le reconnaît M. Goguel lui-même[1], « d'être appuyées sur une argumentation plus étendue. »

[1] *Bulletin*, t. I, p. 276.

Digitized by Google

Quelques pages de M. Spach sur une traduction en vers français de quatre tragédies de Schiller, par M. Théodore Braun, font surtout ressortir la difficulté de la traduction d'un poëte allemand, tel que Schiller, en vers français. Tout en rendant justice au mérite de l'œuvre de M. Braun, le critique constate que la tyrannie de la rime a condamné le traducteur à de nombreuses infidélités. La traduction de la *Guerre de trente ans* de Schiller, par M. Langhans, pèche plutôt par le défaut contraire. Le traducteur a trop modelé sa phrase sur celle de l'auteur allemand. M. Spach lui reproche aussi, avec beaucoup de raison, de n'avoir pas profité des travaux modernes, qui ont éclairé l'époque de la guerre de Trente ans et modifié sur plusieurs points les jugements portés par Schiller.

Cette étude est suivie de scènes de la *Mort de Wallenstein*, traduites en vers français par M. Théodore Braun.

M. Bergmann a examiné si la *Divine comédie de Dante* était une œuvre épique, comme on l'admet généralement. A ses yeux, le poëme de Dante est plutôt didactique, et Dante lui-même le prouve lorsqu'il dit que le *but de son ouvrage est de détourner les vivants de l'état de misère et de les conduire à l'état de félicité*[1]. Après avoir réfuté les critiques qui ont cherché dans la *Divine comédie* un sens allégorique et mystérieux, M. Bergmann conclut en disant que la lecture de ce poëme a pour résultat d'élever l'esprit et d'améliorer l'âme; ce qui est la marque infaillible de la grande et véritable poésie.

M. Matter a traité *Du surnaturel et de la critique au XVIIIe siècle.* L'auteur commence par signaler le singulier contraste que présente cette époque, où l'on voit le plus célèbre mystique des temps modernes, Swedenborg, en face des plus hardis partisans du rationalisme. M. Matter raconte quelques-unes des circonstances extraordinaires de la vie de Swedenborg, et interroge ensuite les philosophes rationalistes sur ces événements mystérieux. Kant, seul, les a étudiés avec soin et impartialité, et il conclut par ces mots : *Que peut-on objecter contre la crédibilité de pareils faits?*

Le volume est terminé par des indications bibliographiques sur les publications d'auteurs du moyen âge. M. Spach mentionne : 1° la *Société littéraire de Stuttgard*, dont les publications ne s'adressent qu'à un petit nombre de bibliophiles; 2° la *Bibliothèque de litté-*

[1] *Bulletin*, t. I, p. 337.

Digitized by Google

rature nationale, imprimée à Quedlinbourg; 3° la *Bibliothèque allemande*, éditée par la librairie Weber, de Leipzig, sous la direction de M. Henri Kurz, connu par une *Histoire littéraire de l'Allemagne*. Parmi les publications de la *Bibliothèque allemande*, M. Spach signale l'*Esopus* de Burkard Waldis[1], fabuliste allemand du commencement du XVIe siècle.

A. Chéruel,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XXVIII, 1re partie.

Un recueil de *Chants et chansons populaires du Cambrésis*, formé par les soins de MM. A. Durieux et A. Bruyelle, membres de la Société d'émulation de Cambrai, occupe plus de la moitié de ce volume. Dans une courte introduction, après avoir rappelé sommairement les origines des chants populaires, leur caractère chez les différents peuples et aux différents âges, leurs transformations successives et les noms des poëtes et des chansonniers que produisirent, au XIIe et au XIIIe siècle, le Cambrésis et les provinces environnantes, tels qu'Adam de la Halle, surnommé le Bossu, Hugues III, seigneur d'Oisy, Jacques de Cambrai, Martin le Béguins et d'autres encore, MM. Durieux et Bruyelle indiquent la tâche qu'ils se sont imposée, et qui n'a eu d'autre objet que de recueillir, pour les sauver de l'oubli, ces chants plus modernes qu'ils ont entendu répéter dans leur enfance, tous de tradition orale, sans nom d'auteur connu, et qu'ils n'ont trouvés transcrits nulle part. Le décret du 13 septembre 1852, rendu sur la proposition du Ministre de l'instruction publique, M. Fortoul, qui prescrivit la formation d'un recueil des poésies populaires de la France, leur a suggéré l'idée de faire, pour leur localité, ce que l'État voulait faire pour le pays tout entier. Ils ont divisé leur publication en trois parties : chants de fêtes; rondes à danser et rondes-jeux; chansons diverses, satiriques, historiques et complaintes. Chacune de ces parties est précédée d'explications sur les événements ou circonstances qui ont donné lieu aux chants qu'elles comprennent, et accompagnée de renseignements et d'observations sur les usages qui s'y rattachent.

[1] 2 vol. publiés en 1862.

Digitized by Google

Les pièces publiées par MM. Durieux et Bruyelle ne sont pas toutes exclusivement spéciales au Cambrésis; plusieurs étaient également connues dans le Hainaut, dans l'Artois et dans d'autres provinces limitrophes. Ils ont indiqué, du reste, autant qu'il leur a été possible, où se chantaient, où se chantent encore ces divers morceaux, dont plusieurs sont accompagnés d'airs notés dus à l'obligeance de Mme Durieux.

Il serait à désirer que de pareilles recherches, qui offrent tant d'intérêt pour l'étude des mœurs, des coutumes et du langage de notre pays, fussent faites avec le même soin dans toutes nos provinces; elles contribueraient beaucoup à seconder l'exécution de la collection générale des chants populaires, dont le Gouvernement avait conçu la pensée et que deux de nos honorables collègues ont entrepris de réaliser [1].

Puisque nous sommes sur le chapitre de la poésie, nous signalerons dès à présent un document découvert par M. Alcide Wilbert dans les archives des hospices de Cambrai, et intitulé *La pieuse Alouet, ou la Conversion de saint Valérien et de saint Tiburce*, mystère à trois personnages et en dix-sept strophes de huit vers. Une tradition, admise par l'Église, constate que Valérien, converti par sainte Cécile, l'épousa, et consentit, dès le premier jour de son mariage, à vivre avec elle dans une continence absolue; que sa conversion amena celle de Tiburce, son frère, qui fut, comme lui, canonisé; que tous trois reçurent la couronne du martyre en 229, et qu'ils furent enterrés à Rome dans le cimetière de Prétextat, qui prit depuis le nom de Tiburce.

M. Wilbert n'a pas su nous dire d'où vient le titre d'*Alouet* donné à cette pièce, qu'il attribue au commencement du XVIIe siècle, et qu'il considère comme une réminiscence des œuvres dramatiques représentées par les confrères de la Passion. Quoi qu'il en soit, elle nous a paru, au point de vue de la forme et du fond, médiocrement intéressante.

M. Wilbert a découvert dans les mêmes archives des fragments du *Roman de Tristan du Léonois*, qui ont été conservés sur quatre pages, divisées chacune en trois colonnes, et écrites, au XIIIe siècle, sur une feuille de parchemin ayant servi de couverture à un compte de l'hôpital Saint-Jean. Le roman dont il s'agit date du siècle pré-

[1] MM. Rathery et de La Villegille.

Digitized by Google

cédent. M. Wilbert nous fait part d'une correspondance qu'il a entretenue à ce sujet avec M. Paulin Pâris, membre de l'Institut, et par laquelle il a été confirmé dans son opinion sur l'intérêt de ces fragments et sur la date qu'il leur a assignée. Il a profité, en les publiant, des utiles conseils du savant académicien.

Nous devons encore à M. Wilbert une notice sur les travaux de feu M. Le Glay, qui avait des titres particuliers à la reconnaissance de la Société d'émulation de Cambrai, dont il fut secrétaire et président pendant plusieurs années, et à laquelle il a rendu, par son active et savante coopératton, de nombreux et signalés services.

Les concours tiennent une place importante dans les travaux de la Société d'émulation de Cambrai; aussi croyons-nous devoir ne pas omettre d'en entretenir le Comité. La question proposée pour le concours d'ethnographie était ainsi conçue : « Quelle est l'origine et quel a été, dans le nord de la France, et spécialement dans le Cambrésis, le caractère des fêtes du jour de l'An, des Rois, de l'Abbé-Boît, du Carnaval, de la Saint-Pinchart ou Pansart, de la Mi-Carême, du jour de Pâques, du 1er Avril, du 1er Mai, de la Saint-Jean, de la Saint-Pierre, du jour des Morts, de la Noël, des Innocents? etc. »

Pour le concours de philosophie morale, la question à traiter était celle-ci : « Quel est le moyen de diriger vers l'honnête, l'utile et le beau la littérature populaire en général, et surtout les publications illustrées? »

Deux mémoires ont été présentés sur cette dernière question, un seul sur la première; aucun n'a été jugé digne du prix.

Nous demanderons, à ce propos, la permission de faire seulement deux observations : la première, que nous avons déjà eu l'occasion de présenter dans un de nos précédents comptes rendus, est uniquement relative au sens attribué au mot *ethnographie*, qui signifie *description des peuples*, que l'on paraît continuer à confondre avec le mot *éthologie*, qui veut dire *étude des mœurs ou des usages*. La seconde porte sur l'ambiguïté de la question même formulée pour le concours de philosophie morale, et par conséquent sur la difficulté de la résoudre. Nous comprendrions qu'on eût demandé l'indication des moyens de diriger le goût du peuple vers l'honnête, le beau et l'utile. La littérature populaire peut, en effet, être un de ces moyens par la propagation de livres moraux, utiles et sains. Mais le moyen de diriger vers ce but la littérature même, c'est-à-dire sans doute de

Digitized by Google

susciter dans ce sens des auteurs et des livres, ne nous paraît pas susceptible d'être démontré par des raisonnements philosophiques ou des développements oratoires. C'est à la société seule qu'il appartient de résoudre ce problème par les encouragements qu'elle peut donner aux publications qui ont ce caractère, et par le délaissement ou le mépris de celles qui ne l'ont pas. Dans tous les cas, lorsque l'on pose de pareils programmes, il serait peut-être bon d'y ajouter quelques explications ou commentaires propres à en faciliter la réalisation.

Les résultats du concours de poésie ont été plus satisfaisants. Bien que le jury d'examen ait qualifié de médiocres la plupart des vingt-cinq pièces qui ont été présentées, il en a néanmoins distingué quelques-unes qui lui ont paru remarquables à divers titres et qu'il a jugées dignes de récompense. Il a, en conséquence, décerné une médaille d'or à *la Chasse aux Papillons* de M. de la Bretonnière, de la Rochelle; une médaille de vermeil au *Moineau socialiste*, de M. Julien Daillière, bibliothécaire de la Sorbonne; et une médaille d'argent à l'*épître à Ronsard*, de M. Roux, de Rochefort. Quatre mentions honorables et une mention très-honorable ont été accordées à d'autres pièces de vers. C'est dans une séance publique et solennelle, le 18 août 1863, que ces récompenses ont été distribuées, en présence de MM. l'archevêque de Cambrai, du sous-préfet de l'arrondissement, du maire de la ville et d'un nombreux auditoire. Cette même séance a été ouverte par un discours du président de la Société d'émulation, M. Alcide Wilbert, et on y a entendu quelques lectures intéressantes, qui ont eu les honneurs de l'impression et que nous nous bornerons à mentionner : une notice de M. C. A. Lefebvre sur Jules Libert, poëte cambrésien, dont les premières œuvres avaient fait naître, il y a quelques années, de brillantes et légitimes espérances, et qui fut enlevé très-prématurément, à l'âge de vingt ans, à ses études littéraires; *Un Trésor*, souvenir anecdotique, par M. A. Durieux; *Quelques lignes à propos de la manière d'écrire l'histoire*, par M. Ch. de Vendegies; *le Gobelin*, épisode du siècle dernier, par M. Ad. Bruyelle.

Le volume dont nous venons de rendre compte au Comité se termine par une table alphabétique des matières contenues dans les vingt-sept premiers tomes du recueil publié par la Société d'émulation de Cambrai, depuis 1808 jusqu'en 1862. C'est une excellente et très-louable idée, et que nous recommandons à toutes les

Digitized by Google

Sociétés savantes. Nous regrettons toutefois que l'auteur de ce travail ait adopté une classification bibliographique trop différente de celle qui est généralement suivie, et multiplié tellement les subdivisions qu'elles risquent de compliquer les recherches au lieu de les faciliter. Si, comme nous l'espérons, il entre dans les intentions de la Société de dresser ultérieurement une autre table pour les volumes suivants, la première pourrait être, avec une classification plus simple et plus conforme à l'usage, utilement fondue avec la seconde.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon, 1862-1863.

Le Bulletin de cette Société pour les années 1862 et 1863 est rempli presque en entier par la *Notice historique sur les Archives communales de la ville de Toulon*, de M. Octave Tessier, publication importante, bien digne, à tous égards, de l'hospitalité que lui a donnée la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon, mais dont j'ai déjà rendu compte au Comité, en lui en faisant hommage de la part de l'auteur.

Deux opuscules en vers provençaux, par M. Thouron, précèdent la notice de M. Teissier. Ils sont intitulés *Conseils d'un père à son fils sur son mariage*, et *le Plaideur et l'Avocat*, scène comique; une traduction française les accompagne.

Les vers provençaux de M. Thouron ont du mordant, de la verve, et je comprends qu'ils aient été couronnés par l'Académie d'Agen et aux jeux floraux d'Apt; mais il faut pouvoir les lire dans l'original, car la traduction ne donne pas même l'idée des qualités pour lesquelles ils ont été distingués par des juges très-compétents.

Espérons que le prochain Bulletin de la Société toulonnaise renfermera quelques études originales et inédites.

Pierre Clément,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'études d'Avallon, année 1862.

Jeune encore, — sa création ne date que de quatre ans, — et fidèle à son programme, la Société d'études d'Avallon se distingue par le soin particulier qu'elle apporte au dépouillement des archives locales, source intarissable de précieuses découvertes. Son bulletin pour l'année 1862 ne dépare pas les précédents. Je citerai particulièrement, comme relevant de la section d'histoire et de philologie, une biographie de *Quatre familles avallonnaises*, par M. Raudot, dont le nom et les travaux sont bien connus du Comité, et une excellente étude de M. Louis Degouvenain sur les chartes de commune et d'affranchissement octroyées, au XIIIe siècle, aux habitants des villes et villages de la Bourgogne.

Les quatre familles dont M. Raudot a esquissé l'histoire, d'après les archives d'Avallon, les Odebert, les Filzjean, les Clugny, les Champion, n'ont pas jeté un vif éclat, même dans les annales de la province, et pourtant ces quelques notes sur leur passé méritaient d'être recueillies. L'une d'elles, la famille de Clugny, toucha presque à la célébrité, car un de ses membres fut appelé au dangereux honneur de remplacer Turgot; il mourut six mois après, et son nom s'est perdu parmi le grand nombre de contrôleurs généraux que dévora le règne de Louis XVI.

Une bienfaisance exemplaire a rendu le nom du président Odebert populaire à Avallon, et cela se comprend, car il distribua aux pauvres et aux établissements charitables, non après sa mort, mais de son vivant, une fortune immense, six à sept millions de nos jours. Noble exemple qu'on ne saurait trop rappeler! Quelle était l'origine de ces richesses? M. Raudot croit la trouver dans le commerce des cuirs. Ajoutons-y l'épargne, cette épargne patiente des provinces, qui, après quelques générations, soulèverait des montagnes.

A l'occasion de Georges Filzjean, qui, au commencement du XVIIe siècle, était devenu conseiller du roi et capitaine des gardes d'un prince de Condé, M. Raudot fait remarquer que son humble origine, — c'était le fils d'un bourgeois d'Avallon, — n'avait nullement entravé sa carrière, et il s'écrie : « Combien de gens s'imaginent maintenant qu'à cette époque il n'y avait que les gentilshommes qui pussent porter l'épée d'officier! Mais aussi quel courage, quels talents suppose dans Georges Filzjean la haute

Digitized by Google

position où il était parvenu!» M. Raudot a, sur ce point, plus raison peut-être qu'il ne suppose. En effet, cette élévation rapide du fils d'un bourgeois était évidemment exceptionnelle; on peut en dire autant de quelques autres, notamment de celle d'un maréchal illustre, de Fabert, fils, comme on le sait, d'un libraire messin. Une simple comparaison entre l'ancien régime et l'ère nouvelle suffit d'ailleurs pour prouver que le temps n'est plus de ces exceptions, si rares qu'elles constituaient presque une anomalie. Ce qui était autrefois, à peu de chose près, impossible, est aujourd'hui de droit commun, et ce n'est là qu'un point dans la grande rénovation de 1789.

Il me reste à dire au Comité tout le bien que je pense du travail de M. Louis Degouvenain, intitulé *Des chartes de commune et d'affranchissement octroyées, au XIIIe siècle, aux villes et villages de la Bourgogne*, et je le ferai en peu de mots.

Cette étude, spéciale jusqu'à présent aux communes du département de la Côte-d'Or, l'auteur n'ayant pas eu les documents nécessaires pour la généraliser, est, sous tous les rapports, digne des plus grands éloges, et, pour la forme comme pour le fond, ne laisse rien à désirer. Dans deux chapitres clairs, précis, substantiels, appuyés de faits et d'une lecture très-intéressante, M. Degouvenain montre premièrement, en s'éclairant des recherches antérieures et notamment de l'histoire de la commune de Laon, comment se constituèrent, au XIIIe siècle, la plupart des communes Bourguignonnes. Cela fait, il passe en revue les franchises et les priviléges qui furent accordés dans ce siècle aux villes et villages de la circonscription qu'il s'est proposé d'étudier. C'est, je le répète, une dissertation remarquable qui ne mérite que des éloges.

Une *Histoire de brigands au XVIe siècle*, par M. Baudoin, termine le bulletin, du moins en ce qui nous concerne. C'est le récit de l'arrestation, par une bande de voleurs, d'un fourgon renfermant un versement que le contrôleur des tailles de l'élection de Tonnerre faisait à la généralité de Paris. Mais on n'a en quelque sorte que le début de l'histoire, et ce qui eût été le plus intéressant, c'est-à-dire le jugement et la punition des coupables, a échappé aux recherches de l'auteur.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, t. IV, année 1863.

Plusieurs travaux historiques dignes d'être signalés au Comité remplissent les numéros trimestriels du Bulletin de la Société d'études du Var pendant l'année 1863. J'ai déjà eu occasion de citer l'Histoire de l'église paroissiale de cette ville par M. Raymond Poulle, excellent travail fait avec un soin particulier, d'après les archives locales, et dont l'auteur relève, chemin faisant, bien des particularités curieuses qui trouvent place dans le texte ou dans les notes.

Ainsi M. Poulle mentionne une lettre d'un célèbre agent du cardinal Mazarin, Zongo Ondedei, évêque de Fréjus, conférant à un père Récollet le droit d'absoudre de tous les cas réservés, sauf le duel, *excepto duello*. Mêlé à la vie d'intrigue de Mazarin tant qu'il vécut, retiré ensuite dans un modeste évêché à l'extrémité du royaume, Zongo Ondedei fournirait le sujet d'une intéressante monographie, et j'appelle sur ce sujet encore neuf l'attention de M. Poulle, qui trouvera peut-être, soit à Draguignan, soit à Fréjus, des documents sur les dernières années de ce personnage. Qui sait même si l'on ne découvrirait pas, dans les archives de l'évêché, des lettres qui lui auraient été écrites par ses amis de Paris sur les événements contemporains?

J'emprunte au travail de M. Poulle un autre fait. Comme beaucoup d'anciennes églises, celle de Draguignan possédait un grand nombre d'objets précieux, reliquaires, vases, flambeaux, etc. La République vint, et il fallut, hélas! se défaire de ces richesses. «Le 25 frimaire an II, au Conseil général de la commune, dit M. Poulle, le citoyen Combe, président, invita le Conseil, d'après un vœu émis à la Société populaire, à faire à la République un don patriotique de l'argenterie des églises, sauf à la remplacer par d'autres métaux. Le Conseil décida d'envoyer à la Convention toute cette argenterie, en lui substituant des objets en cuivre...»

Il y a des nécessités funestes, et l'on sait que Louis XIV avait, en 1693 (juste un siècle auparavant), fait fondre son argenterie et ordonné de fondre également celle des églises. Ces extrémités n'en sont pas moins tristes, et elles le paraissent plus encore quand on voit la commune de Draguignan approuver, peu de temps après,

Digitized by Google

une dépense de 140 livres effectuée, on n'ose le dire, pour célébrer la fête de Marat.

J'ai, dans le temps, entretenu le Comité de l'*Essai historique sur les criées publiques au moyen âge*, qui lui avait été communiqué en manuscrit par M. Octave Teissier, membre correspondant. Ce travail, sorte de code municipal des cités provençales au moyen âge, a été reproduit par le Bulletin de la Société d'études de Draguignan en latin, en langue provençale et en français.

Je signalerai, en terminant, les commencements d'une excellente étude historique de M. l'abbé Disdier, sur les origines de l'église de Fréjus et sur saint Léonce, l'un des premiers et le plus illustre évêque de l'ancienne cité romaine. Bien des nuages existaient sur les origines de cette église et sur la personnalité même de saint Léonce, qui a été plusieurs fois confondu avec d'autres évêques du même nom. M. l'abbé Disdier éclaircit et lève ces doutes avec une grande sagacité. Son travail, plein de faits, de recherches savantes et d'observations judicieuses, deviendra certainement un jour un très-bon livre. Que l'auteur me permette un vœu, ce serait que sa narration eût une allure plus littéraire et ressemblât moins à une dissertation. Il y a, sur ce point, d'excellents modèles, et, si je ne craignais de blesser la modestie de notre honorable président, je mettrais en première ligne ses remarquables études sur l'histoire des premiers temps de l'église à Rome et à Constantinople. Rendre l'histoire attrayante, donner du charme à la vérité, est-il rien de plus utile et de plus profitable à la vérité elle-même?

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, année 1862.

Les quatre livraisons dont je me propose de rendre compte ne renferment aucun travail vraiment important, mais on y trouve quelques notices intéressantes et des renseignements utiles.

Et, d'abord, dans l'analyse des procès-verbaux de la Société[1], je

[1] 1er trimestre, p. 15.

Digitized by Google

note un indice précieux sur la situation de Corbilon. On sait que cet *emporium*, que Strabon place sur la Loire[1], était non moins florissant que celui de Narbonne et de Marseille. Mais où cette ville s'élevait-elle? Était-ce vers l'embouchure ou bien en amont du fleuve, dans le voisinage de *portus Nannetum?* Adrien de Valois, l'abbé Lebœuf et le docte d'Anville placent ce *comptoir* à Coiron, où la Loire offre en effet un excellent mouillage. Mais un renseignement fourni par M. B. Fillon nous fait incliner vers une autre hypothèse : cet antiquaire nous apprend qu'il existe à l'entrée des marais de Montoir un lieu nommé *Corbilon*. Or, comme le *Brivates portus* de Ptolémée était situé, je crois l'avoir établi[2], non loin du bourg de Montoir, là où coule la petite rivière de Brivé (*Brivates flumen*), n'y a-t-il pas tout lieu de croire que le Κορβιλὼν ἐμπορεῖον (dont l'histoire ne parle plus depuis Strabon), ayant perdu son nom antique, prit, au IIIe siècle, celui de la rivière qui formait son port.

Dans la même livraison se trouve une notice historique et archéologique de M. de La Nicollière sur l'église paroissiale de Saint-Saturnin, fondée, suivant l'abbé Travers, au commencement du VIe siècle, mais dont la construction, d'après M. Bizeul, ne remonterait qu'au XIIe siècle.

Saint-Saturnin, cédée aux moines de Marmoutier par le duc de Bretagne, en 1134, fut replacée sous la main de l'évêque, à la suite d'un voyage de ce dernier à Pise, où il fournit la preuve que la bonne foi du souverain pontife avait été surprise par les moines de la célèbre abbaye.

M. de La Nicollière donne d'assez longs extraits des titres qui forment le fonds de Saint-Saturnin, aux archives de la Loire-Inférieure. Une seule pièce a fixé mon attention : c'est le testament de Guillaume Picars, fondateur de plusieurs messes à l'autel de Notre-Dame de la Cité, et qui, dans cet acte, fait mention des nombreuses espèces d'or et d'argent qui avaient cours dans la ville, en 1532 : « Saize doubles ducatz, troys nobles à la rose, deux doubles de Henry, unze angelotz, ung alphonsin, trante-quatre escutz au soulleil, dix-sept escutz couronne, seix francs à pied et à cheval, seix escutz Bretaigne, deux riddes, quatre lions, deux salutz, deux vieux escutz et douze testons, le tout entre eux apprécyé à la somme de troys cents livres monnoyes tournois. »

[1] Strab. *Géogr.* l. IV, ch. II, éd. Didot, p. 158.
[2] *Cart. de Redon*, introduction, p. 100.

Digitized by Google

L'église de Saint-Saturnin, supprimée lors de la constitution civile du clergé, fut réunie, en 1791, à la paroisse de Sainte-Croix. Ce qui restait de cet édifice antique fut détruit, en 1821, par ordre de la mairie de Nantes, et rien dans la Cité, pas même le nom d'une rue, n'indique qu'un sanctuaire placé sous le vocable du patron de Toulouse ait existé dans cette partie de la ville.

Nous abordons maintenant un sujet moins grave, *la fête des rois* dans la ville de Vannes. Nous pensons, avec M. Le Lièvre de La Morinière, qu'il faut se hâter de recueillir les vieux usages armoricains, dont on peut prévoir la prochaine disparition, maintenant surtout que *le dragon de feu*, comme parlent nos poëtes populaires, s'est montré dans nos landes, couvrant de fumée les *dolmens* et les *menhirs* dressés depuis tant de siècles.

On sait qu'au XIVe siècle, et plus tard au XVIe, le prévôt de Paris, appuyé d'un arrêt du Parlement (1548), défendit la représentation des mystères sacrés, « avec autorisation néanmoins de jouer aultres mystères prophanes, mais honnêtes et licites. »

Les luttes religieuses qui ensanglantaient la France expliquent cette sévérité. Mais, en Bretagne, les Huguenots étaient rares, et l'arrêt du parlement de Paris ne fut point exécuté. Aussi, le matin de Noël, aux premières lueurs du jour, un grand bruit de ferrailles, de sonnettes et de grelots se faisait-il entendre dans toutes les villes et bourgades de l'Armorique. Il y a peu d'années, je me rappelle avoir ouï, dans la Cornouaille, à Quimper, le chant qu'on va lire et que je consigne ici de peur que ma mémoire ne finisse par en perdre le souvenir :

D'où viens-tu, bergère,
D'où viens-tu ?
Je viens de la crèche,
Voir l'enfant Jésus.
Est-il biau, bergère,
Est-il biau ?
Plus biau que la lune
Et que le soleil,
Jamais sur la terre
On ne vit son pareil.

Colin, où courez-vous si fort,
Qui vous cause tout ce transport ?
Dites-le-nous, sur vos rapports,
Pour calmer notre inquiétude,
Et nous tirer d'incertitude.

Digitized by Google

— Voisin, d'où venait ce grand bruit
Qui m'a réveillé cette nuit,
Et tous ceux de ce voisinage?
Vraiment, j'étais bien en courroux,
D'entendre par tout le village,
Sus, sus bergers, réveillez-vous! (*bis*).

Quoi donc, Colin, ne sais-tu pas
Qu'un Dieu vient de naître ici-bas;
Qu'il est logé dans une étable;
Qu'il n'a ni langes ni drapeau;
Et dans cet état misérable
On ne peut rien voir de plus beau!
Allons lui porter des présents,
De l'or, de la myrrhe, de l'encens,
Avec un petit pot de crême,
De la bouillie de pur froment,
Toi, Colin, de la paille fraîche,
Et toi, Clément, des langes blancs! (*bis*).

Après cela se présente une bohémienne qui fait entendre, sur l'air le plus baroque qui se puisse imaginer, les paroles suivantes:

Qui veut se rendre égyptienne
N'a qu'à venir avec moi,
Mettre sa main dans la mienne,
Venir de chez *lui* chez moi.
Ma-lon-lon-la,
Drachou la Mascarou
Le comte de Radou,
Bari-Kara-Séché,
Bari Kara!

Ces couplets sont loin d'être complets; mais ils offrent plus d'originalité que ceux qu'a recueillis M. de La Morinière et qui se terminent par cet excellent souhait :

Le dieu des dieux en Trinité
Sauve et garde la compagnie!
Tous ceux qui sont ici présents,
Dieu leur donne bonne vie!

Dans la 3e et la 4e livraison du *Bulletin* nantais, je dois citer la curieuse étude de M. Stéphane de La Nicollière sur la collégiale de Notre-Dame de Nantes.

L'auteur examine d'abord si l'église de Sainte-Marie de Nantes fut une création d'Alain Barbe-Torte, ou si elle existait avant le sac

Digitized by Google

de la ville par les Normands. Il n'est parlé de ce monument dans aucun document antérieur au xe siècle; mais, avec l'abbé Travers, M. de La Nicollière n'en suppose pas moins qu'Alain fut seulement le restaurateur et non pas le fondateur de l'édifice. L'hypothèse a quelque vraisemblance sans doute; mais, en bonne critique, il n'est pas permis d'accepter comme un fait acquis à l'histoire la simple assertion d'un évêque du xvie siècle. Mgr Philippe Cospeau était assurément un docte et vénérable prélat; cependant son affirmation on plutôt celle de son chapitre, au sujet de l'antiquité de Notre-Dame de Nantes, peut-elle avoir la valeur d'un document antique [1]? Sur ce point, je ne saurais partager, je l'avoue, le sentiment de mon honorable compatriote, et je m'en tiens à l'assertion contraire de la chronique de Nantes.

Douze prébendes constituaient en principe le chapitre de Notre-Dame de Toute-Joie.

Nous ne suivrons pas M. de La Nicollière dans le détail de toutes les fondations dont s'enrichit l'antique collégiale jusqu'au milieu du xve siècle; mais nous mentionnerons l'acquisition, faite par le chapitre en mai 1335, de quarante livres de rente que touchait, sur la maison de la Suze, Gilles de Rays, maréchal de France. On sait que cet illustre seigneur, qui portait le titre de chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, s'était livré au diable, corps et âme, et que ses crimes et ses affreuses débauches le conduisirent au bûcher.

Deux lettres inédites, l'une de Louis XIII, l'autre de Gabriel de Polignac, seigneur de Saint-Germain, au sujet de la tenue des états de Bretagne, en 1614, terminent le volume.

Le sire de Saint-Germain, dans sa lettre à la duchesse de la Trémouille, qui professait, comme lui, la religion réformée, lui annonce que Marie de Médicis et le jeune roi sont depuis peu de jours à Nantes, « où l'on attend toute la Bretaigne aux estats; » et il ajoute: « La feste ne se passera pas sens dencer le passepied et le triori. »

A. de Courson,
Membre du Comité.

[1] Exposuerunt nuper venerabiles viri domini, capitulum et canonici insignis ecclesie nostre collegiate S. Marie Nannetensis, jamdudum et ex exordio nascentis ac recepte in Britannie partibus fidei ac religionis nostre... constructam atque edificatam fuisse celeberrimam eorum ecclesiam.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXXVI. — Arras, 1864, in-8°.

Le volume des Mémoires de l'Académie d'Arras que nous avons sous les yeux s'ouvre par un discours sur les hommes illustres de la ville d'Arras, prononcé par M. Lecesne, président de l'Académie, dans la séance publique du 20 août 1863 : «Dès qu'il y eut une histoire de France, dit M. Lecesne, il y eut un Artésien illustre. Ouvrons les Commentaires de César, cette première page de nos annales, nous y voyons un Atrébate qui figure avec honneur parmi les défenseurs de l'indépendance nationale. Certes, ce ne fut pas un homme ordinaire que ce Comius qui, après avoir cherché à vaincre César par les armes, aima mieux s'exiler que d'accepter aucune trêve des ennemis de son pays..... Si nous passons des Gaulois aux Francs, continue M. Lecesne, nos regards ne doivent pas manquer de s'arrêter sur la sympathique figure de saint Waast. Quoique cet éminent évêque ne soit pas né à Arras, il y a incontestablement acquis droit de cité; car il en fut l'apôtre et le bienfaiteur.» Mais, après saint Waast, il faut descendre jusqu'au règne de saint Louis pour trouver dans les murs d'Arras des figures et des noms dignes d'être mentionnés. Alors fleurissent en foule ces poëtes, ces trouvères que M. Arthur Dinaux avait si curieusement étudiés, Audefroid le Bâtard, Jean Bodel, Quères de Béthune, et, le plus célèbre de tous, Adam de la Halle. M. Lecesne parcourt ainsi de siècle en siècle toutes les gloires de la cité artésienne, les Jean de Vacquerie, les Baudouin, les Lécluse, les Baumetz. Il était naturel que l'auteur ne fît entrer dans cette galerie que des renommées vraiment pures, et qu'il en écartât les noms sinistres; aussi ne lui ferons-nous pas un reproche d'avoir omis Robespierre.

Le discours de M. Lecesne est suivi du compte rendu des travaux de l'Académie par M. l'abbé Parenty, et du rapport sur le concours de poésie par M. de Sède. Le prix n'a pas été décerné; mais une mention honorable a été accordée à M. Ansieaux, professeur de rhétorique au collége de Boulogne, pour une pièce de vers intitulée *Conseils à un Journaliste, ou le Journal en Province*. M. le baron de Sède, l'équitable et bienveillant interprète du jugement de l'Académie, avait toute compétence pour remplir ce rôle; car il est poëte lui-même, et, dans le volume que nous avons sous les yeux, il a inséré, sous le titre d'*Épisodes de la Guerre de Crimée*, quel-

Digitized by Google

ques pages de beaux vers, inspirés par le patriotisme le plus généreux.

Parmi les autres morceaux que ce volume contient, nous citerons une notice sur Alexandre-Xavier Harduin, secrétaire de l'ancienne Académie d'Arras, par M. Laroche; une autre notice sur Antoine Havet, premier évêque de Namur, par M. l'abbé Proyart, qui a aussi donné le tableau des secours distribués annuellement aux pauvres de la ville d'Arras, soit par l'assistance publique, soit par la charité privée; le compte rendu du cartulaire de l'abbaye d'Anchy, par M. l'abbé Parenty; enfin le mémoire sur les anciennes tapisseries d'Arras, par M. l'abbé Vandrival. Ce dernier travail est, sans contredit, le plus important, et il ne sera pas inutile d'en résumer, sinon les détails, du moins les principales conclusions.

Après un chapitre assez court sur les tapisseries des anciens peuples, l'auteur traite tour à tour des premières manufactures de riches tissus établies à Arras, puis des teintures d'Arras, et, enfin, de l'œuvre d'Arras, ou *opus atrebaticum*.

Les étoffes fabriquées par les habitants d'Arras étaient célèbres chez les Romains, comme le prouvent les passages de Juvénal, de Vopiscus et de saint Jérôme, où il est parlé des *indumenta atrebatica* et des *vestes atrebaticæ*. Une série non interrompue de faits et de témoignages historiques démontre que cette fabrication se continua, avec le même renom, après l'invasion germaine. Ainsi, dans une pièce de vers sur les embellissements de l'abbaye de Saint-Waast, Alcuin mentionne les tapisseries appendues par les soins de l'abbé: *Pallia suspendit parietibus*. Au XIIe siècle, les tapisseries que possédait l'abbaye figurent également dans l'inventaire de ses richesses, dressé par le moine Wimann.

M. Vandrival expose comment s'obtenait la pourpre qui servait à teindre les étoffes d'Arras. La garance était le principal élément de ces teintures. De tous temps, cette racine précieuse fut cultivée dans l'Artois, où il est certain qu'elle donnait lieu à un commerce très-étendu qui ne tarda pas à s'accroître. La garance cultivée dans les environs d'Arras l'emportait en qualité; aussi d'anciens règlements émanés de l'échevinage de la ville ordonnaient-ils de vendre la garance d'Arras seule et séparément, pure et sans mélange des autres.

Mais la partie de son sujet sur laquelle M. l'abbé Vandrival insiste le plus, c'est l'œuvre d'Arras, ou l'*opus atrebaticum*. Quel sens faut-il

Digitized by Google

attacher à cette expression qu'on rencontre dans les inventaires et dans les chroniques? En d'autres termes, en quoi consistait le travail auquel se livraient les fabricants d'Arras? Indépendamment de la laine, il n'est pas douteux qu'ils employaient la soie et l'or; car plusieurs auteurs du moyen âge citent les « tapis de soie, tous batus à or, de l'ouvraige d'Arras. » Mais des doutes sérieux peuvent s'élever sur le procédé qu'indiquent ces mots *batus à or*. Selon M. l'abbé Vandrival, il consistait simplement à serrer la trame avec la chaîne, au moyen d'un instrument appelé *battoir*, et qui *battait* en effet l'étoffe, tandis que l'or, réduit en lames très-minces ou en fils, était tissé avec la laine et la soie. Quel que fut le procédé, ses résultats étaient de toute beauté. « Pour se former, dit M. Vandrival, une juste idée de la magnificence qu'offraient les tapisseries d'Arras, à l'époque de leur plus grande splendeur, il faut nous les représenter comme donnant, à l'aide de fils divers de laine, de soie, d'or et d'argent, les mêmes nuances, les mêmes fonds d'or, les mêmes couleurs, mais plus riches et plus éclatantes, que celles que nous admirons encore sur les volets des tryptiques, sur les murailles des églises de cette époque, sur les pages des manuscrits. Ce sont les mêmes fonds d'or, mais plus saisissants par leurs dimensions et leur éclat; ce sont les mêmes couleurs de paysages ou de vêtements, mais avec la différence que donnent les tons verts les plus variés et les plus vifs, et surtout la vérité même des fils que représentent les vêtements confectionnés d'ordinaire avec ces mêmes fils. »

L'époque la plus brillante de l'œuvre d'Arras s'étend de la fin du XIVe siècle à la fin du XVe; elle correspond, par conséquent, à la domination des ducs de Bourgogne. Durant cette période d'environ cent années, peintres et dessinateurs, hauts-lisseurs et tailleurs d'images, brodeurs et fabricants d'étoffes précieuses, artistes et poëtes, tout ce qui cultive, tout ce qui fait prospérer les arts, se rencontre à la fois dans les murs de la capitale de l'Artois. Il serait intéressant d'avoir la description, ou, du moins, le catalogue des productions les plus remarquables qui virent alors le jour. M. l'abbé Vandrival en fait connaître plusieurs, parmi lesquelles figurent les cinquante-deux articles formant le célèbre « inventaire de la tapicerie de Ms. Phelippe duc de Bourgogne et de Brabant. » Les malheurs de la maison de Bourgogne ne portèrent pas à l'œuvre d'Arras un coup aussi funeste qu'on aurait pu le supposer; elle conserva sa renommée et son activité, même après les princes qui l'avaient le

Digitized by Google

plus encouragée, et, au XVIe siècle, elle se trouvait encore assez florissante pour reproduire, dans de magnifiques tapisseries, quelques-uns des tableaux de Raphaël. Au XVIIe siècle commence la décadence ou plutôt la ruine, moins par la faute des fabricants eux-mêmes que par le malheur des temps, par le désastre des guerres. En 1640, lors du siége d'Arras par les Français, il y avait encore quinze cents métiers dans la ville; un demi-siècle plus tard, il n'en restait que sept à huit. Nous ne suivrons pas M. l'abbé Vandrival dans le tableau qu'il a tracé de cette période calamiteuse pour la ville d'Arras, qui vit ses fabriques se fermer et sa vieille renommée s'éteindre à l'époque même où les arts, les sciences, les lettres, brillaient du plus vif éclat, et où le commerce et les manufactures prenaient l'essor le plus rapide dans les autres provinces du royaume. Ce sort immérité, cet anéantissement d'une industrie naguère florissante, causa dans le pays une impression douloureuse qui ne devait pas s'effacer de longtemps. En 1785, l'ancienne Académie d'Arras, interprète des regrets et des espérances de la contrée, proposa comme sujet de prix la question suivante : « Quelles furent autrefois les différentes branches de commerce dans les contrées qui forment présentement la province d'Artois, en remontant même au temps des Gaulois? Quelles ont été les causes de leur décadence et quels seraient les moyens de les rétablir, notamment les manufactures de la ville d'Arras? » Parmi les juges du concours figurait Robespierre, dont nous avons déjà trouvé le nom en étudiant l'histoire de l'ancienne Académie d'Arras. Les mémoires envoyés à l'Académie furent jugés si faibles, que le prix ne fut pas décerné. C'est, comme on voit, le même sujet que M. l'abbé Vandrival a entrepris de traiter sous ses divers aspects, en s'aidant des découvertes de l'érudition moderne. Si, dans l'analyse trop rapide qui précède, nous avons réussi à donner un aperçu fidèle de ce savant travail, il sera certainement classé parmi les écrits que peuvent consulter avec le plus de fruit tous ceux qui s'occupent de l'histoire des coutumes et des arts du moyen âge.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. VI, 1863.

Si cette savante compagnie, dont j'ai déjà eu plusieurs fois le plaisir de signaler les travaux, ne donnait d'autres preuves de son dévouement à l'archéologie que la publication de ses mémoires, on serait en droit de l'accuser de ne remplir qu'imparfaitement les obligations que lui impose le nom qu'elle a choisi. En effet, les morceaux d'histoire sont beaucoup plus nombreux dans la collection que les dissertations d'archéologie, et l'on pourrait même en citer tel volume qui ne contient absolument que des documents historiques. Quant à celui dont j'ai à rendre compte aujourd'hui, sur les neuf mémoires qui le composent, j'en trouve à grand'peine trois à ranger sous notre rubrique. Mais en dépit de cette tendance, contre laquelle il me sera permis de protester, je suis heureux d'avoir à reconnaître que la Société de l'Orléanais a bien mérité des amis de l'archéologie nationale. Ses membres ont reveillé le feu sacré dans toutes les provinces qu'elle embrasse dans son ressort, et particulièrement dans l'antique et belle cité où elle siége; c'est à elle qu'on doit ce jeune musée d'Orléans qui déjà prend rang parmi les plus intéressants de nos départements; et personne ici n'ignore que de toutes parts elle suscite ou fait exécuter des fouilles importantes. Les résultats de ses efforts dans ce sens sont trop nombreux et trop connus pour qu'il soit utile de m'y appesantir. Je n'entreprendrai donc pas d'énumérer les importants services que cette compagnie a rendus à la science, mais je ne puis me dispenser de rappeler que c'est à l'initiative éclairée de l'un de ses fondateurs, M. Mantellier, qu'on doit l'acquisition des monuments découverts il y a quelques années à Neuvy-en-Sulias, parmi lesquels se distingue ce cheval de bronze si précieux par l'inscription gravée sur sa base et que les plus riches collections de l'Europe envient au musée d'Orléans, et aussi que c'est également un de ses membres, M. le vicomte de Pibrac, qui a généreusement acquis de ses deniers, afin de la donner à cet éta-

Digitized by Google

blissement où elle est déposée, une autre inscription déjà célèbre, sur laquelle on lit CENABVM, et qui a fourni à notre vice-président le sujet d'un savant mémoire lu récemment devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres [1]. Contentons-nous donc pour le moment de la part un peu maigre faite à l'archéologie dans les mémoires de cette compagnie, et sans cesser d'espérer que quelque jour elle la lui fera plus généreusement, examinons, sans plus de préface, les trois mémoires qui sont positivement de notre domaine. Je commencerai par la notice de M. de Buzonnière *Sur les seigneurs et le château de Cormes.* A la vérité, nos collègues de la section d'histoire pourront la revendiquer à aussi bon droit que nous, mais après tout elle se rattache réellement aux études archéologiques. En effet, tout en convenant que l'auteur s'est étendu plus complaisamment sur les vicissitudes des seigneurs que sur la description de l'édifice, il n'en est pas moins vrai que, grâce à son travail, d'ailleurs fort bien écrit, on entrevoit ce que fut et l'on apprend ce qu'est aujourd'hui le château de Cormes.

D'abord forteresse féodale, à demi ruiné pendant les guerres avec les Anglais, le château de Cormes, à l'aurore du XVIe siècle, a été transformé par Pierre Briçonnet, son nouvel acquéreur, en l'un de ces élégants édifices, comme il en subsiste heureusement encore quelques-uns sur les bords ou aux environs de la Loire.

En 1496, c'était, lit-on dans un document authentique, cité par M. de Buzonnière, « ung viel chasteau consistant en une mothes environnée d'eau où y a pont-levis avec un rempart fait à creneaux tout autour, qui est garny de six tourelles, d'un portail, chapelle et prison, avec une grande terrasse sur le derrière, le tout basti de pierre taillé (*sic*) caché dans l'eaue avec force ruines de l'antien bastiment qui fut ruiné par les Anglais. »

De ce *viel chasteau*, il ne reste plus, nous apprend M. de Buzonnière, « que quelques traces des ouvrages de défense, la motte de forme irrégulièrement arrondie, très-peu élevée et entourée d'un fossé respectable, etc... Le château actuel s'élève sur le bord de ce fossé, à l'extrémité de la motte qui fait face à l'entrée. Il est facile d'y reconnaître l'architecture du commencement du XVIe siècle et par conséquent l'œuvre de Briçonnet. »

[1] Un extrait du mémoire de M. Léon Renier a été publié dans le numéro de mai 1865 de la *Revue Archéologique*.

Digitized by Google

C'est en effet, très-certainement, à ce personnage que l'on doit le château actuel. L'exactitude de cette attribution n'est pas seulement manifestée par le style de l'édifice; elle est encore constatée non-seulement par le dire du chanoine Hubert [1], cité par M. de Buzonnière, mais encore par une note de Guy Bretonneau, que je remarque, imprimée en manchette, à la fin de son *Histoire généalogique de la maison des Briçonnets*, à la page 300. «Il (Pierre Briçonnet), feist bastir le chasteau de Cormes, où se voit une gallerie d'architecture fort singulière.» Ce passage aurait mérité d'être recueilli. D'abord, il montre qu'en 1620, date de la première édition de l'ouvrage de Bretonneau, il était admis que c'était à P. Briçonnet qu'on devait la reconstruction de Cormes; puis il nous donne quelque droit de supposer que cette *gallerie singulière* n'était autre chose que la *terrasse* mentionnée dans le document de 1496 dont j'ai rapporté quelques lignes plus haut. C'est cette terrasse dont le possesseur actuel, M. le comte de Tristan, a voulu rappeler le souvenir, en appuyant à la façade, sur toute sa longueur, un rez-de-chaussée à plate-forme couronné d'une balustrade à balustres tournés. M. de Buzonnière confesse, il est vrai, que le style de cette balustrade n'est pas en harmonie parfaite avec celui de l'édifice; mais, comme il ajoute qu'à part cette légère tache les restaurations extérieures ne méritent que des éloges, il faut féliciter M. de Tristan, dont la noble magnificence a conservé à la France une de ces vieilles demeures qu'on tremble de voir disparaître l'une après l'autre.

Il fait bon aimer et protéger les arts. Cette famille des Briçonnets, dont plusieurs membres s'élevèrent au XVIe siècle aux plus hautes dignités, ne vit plus guère dans l'histoire que parce qu'elle paraît avoir donné plus encore que suivi cette vive impulsion qui, dès la fin du règne de Louis XII, entraînait les financiers à élever comme à l'envi les plus nobles édifices. Pierre Briçonnet, qui a bâti Cormes, était le frère de ce cardinal Guillaume Briçonnet auquel on doit l'achèvement de l'église de Saint-Ouen de Rouen, l'une des

[1] On conserve dans la bibliothèque de la ville d'Orléans un grand nombre de manuscrits de ce chanoine, qui est l'auteur d'un livre estimé sur l'église de Saint-Aignan d'Orléans, publié en 1661. R. Hubert avait étudié toute sa vie l'histoire de l'Orléanais et des famillles de cette province. Ses manuscrits sont le résultat de recherches très-sérieusement faites, et on peut en général s'en rapporter à lui sur les généalogies orléanaises. Voyez sur R. Hubert, *Bulletin de la Société arch. de l'Orléanais*, 1er trim. 1859, n° 32.

Digitized by Google

merveilles de l'architecture française. Il était, par conséquent, l'oncle de Catherine Briçonnet, fille de ce célèbre prélat qui avait été marié avant d'entrer dans les ordres; or on sait que cette dame présida avec zèle et intelligence aux travaux de la construction de Chenonceaux pendant les fréquentes absences de Thomas Bohier, son mari, le fondateur de ce célèbre château.

Les Briçonnets ne se plaisaient pas qu'aux bâtiments; ils aimaient aussi à se faire pourtraire en médailles. La Bibliothèque impériale en possède plusieurs qui représentent le fondateur de Cormes, ainsi que son frère, Robert Briçonnet; elle en a aussi de Thomas Bohier, son neveu par alliance. La devise de Pierre Briçonnet, inscrite sur une de ses médailles, était TAIRE OV BIEN DIRE. Je ne sais s'il l'a justifiée entièrement dans sa vie; mais je puis dire en tout cas qu'il ne croyait pas que ce fût assez de bien dire. Il pensait certainement qu'il fallait aussi *bien faire*, celui qui non-seulement a élevé un magnifique édifice, mais qui répandit sur les pauvres d'abondantes aumônes. Guy Bretonneau nous apprend, en effet, que Pierre Briçonnet fit un grand nombre de fondations charitables, et ceci n'est pas une louange de généalogiste à gages. Des documents authentiques faisaient encore foi de son temps de la véracité de l'historien des Briçonnets à cet égard. La douce et honnête physionomie de Pierre Briçonnet, telle qu'elle nous apparaît sur ses médailles[1], serait d'ailleurs une véritable confirmation des éloges de Bretonneau.

Charitable et amateur éclairé des arts, voilà un double titre à la reconnaissance de la postérité; M. de Buzonnière a donc été bien inspiré lorsqu'il a pris la plume pour décrire le château de Cormes et nous parler de son fondateur.

La Notice historique sur l'ancien pont de Blois et sa chapelle, par M. A. de Martonne, est le second des mémoires que nous pouvons considérer comme archéologiques. Ce n'est pas que, dans ce travail, le savant archiviste n'ait fait aussi une large part à l'histoire, mais il n'y a pas à le chicaner sous ce prétexte, puisqu'il a su y réserver de l'espace pour l'archéologie.

[1] On peut voir la reproduction de deux des médailles de P. Briçonnet dans le *Trésor de numismatique, méd. franç.* 1re partie, pl. XLII, nos 3 et 4, p. 32. La médaille qui porte sa devise, et où j'ai reconnu son portrait malgré l'absence de nom, a été gravée dans le *Magasin pittoresque*, année 1851, p. 120. Voyez, pour les médailles de Robert Briçonnet et de Thomas Bohier, *Trés. de num.* loc. cit. pl. XLI, nos 4 et 5, page 31, et XLII, no 2, page 32.

Digitized by Google

Malheureusement, comme il le dit lui-même, ce n'est qu'après l'achèvement de son mémoire qu'il a pu consulter la *Topographie de la France*, au cabinet des estampes, de la Bibliothèque impériale. Il y a trouvé douze vues ou plans du vieux pont de Blois, qu'il fait connaître en appendice par un excellent catalogue. On lira avec intérêt le travail de M. de Martonne sur le pont de Blois, ainsi que ce curieux catalogue qui me fournit une occasion des plus favorables pour recommander aux amis de nos antiquités nationales la magnifique collection que je viens de nommer. C'est une mine de renseignements sur notre vieille France, dont la richesse ne peut se comparer qu'à celle du recueil de Gaignères et à la suite d'estampes historiques que conserve le même établissement.

Le sujet du troisième mémoire d'archéologie de ce volume, sinon le mémoire lui-même, vous est déjà trop bien connu pour que je m'y arrête longtemps. Notre collègue, M. Quicherat, a eu deux fois à en entretenir la section, et il l'a fait de façon à ne me laisser que le soin de renvoyer aux volumes de la *Revue des Sociétés savantes* dans lesquels ont été publiés ses rapports, que vous n'avez certainement pas oubliés [1].

Ce mémoire est en effet une seconde édition des comptes rendus, faits par M. l'abbé Baudry, de fouilles exécutées par ses soins dans le vallon de Troussepoil, commune du Bernard, département de la Vendée, fouilles qui ont amené la découverte de puits funéraires. Ces rapports, insérés dans les *Annuaires de la Société d'émulation de la Vendée* de 1858, 1859 et 1860, ont été remaniés par le savant ecclésiastique et adressés par lui à la *Société archéologique de l'Orléanais*, qui venait de le recevoir au nombre de ses associés correspondants. Je remarque dans cette seconde édition des mémoires de M. l'abbé Baudry que l'auteur, comme il sied à un homme revêtu du caractère sacré, joint une grande modestie à une science aussi sérieuse que profonde. Il cite en effet quelques passages des rapports de M. Quicherat, dans lesquels notre confrère insiste sur l'importance du fait constaté après M. de Pibrac, et d'autres archéologues, de morts inhumés dans des fosses en forme de puits; mais il s'est bien gardé de laisser rien percer des éloges à lui donnés par le rapporteur. J'ajouterai que la question des puits funéraires est destinée à s'agrandir par la multiplicité des observations, et aussi grâce à

[1] Voyez 2e série, t. VI, p. 263, et 3e série, t. IV, p. 364.

Digitized by Google

la persévérance de M. l'abbé Baudry. M. le curé du Bernard vient en effet d'adresser au Ministre, pour les séances qui vont avoir lieu à la Sorbonne (avril 1865), un mémoire intitulé *Ouverture d'un nouveau puits funéraire à Troussepoil.* Dans le premier de ses deux rapports, M. Quicherat disait : « Il n'est pas encore temps de généraliser les faits qui se rapportent au mode d'inhumation dans des fosses en formes de puits. Attendons, » ajoutait-il, « que les faits se soient produits à plus grand nombre, et souhaitons que tous les observateurs qui se livreront à l'étude de monuments analogues y apportent autant de soin et de discernement que M. l'abbé Baudry. »

De nouveaux faits se sont produits, comme le prévoyait M. Quicherat; aussi peut-on déjà entrevoir le moment où il sera possible de rechercher les raisons et les lieux de cette coutume de nos ancêtres. De toutes parts, les archéologues recherchent et étudient les puits funéraires, et récemment M. le comte de Rochambault, membre de diverses Sociétés savantes, faisait paraître sur ce sujet un mémoire dans lequel il a rassemblé tous les faits connus au moment où il écrivait. C'est une question dont nos séances de la Sorbonne vont encore doubler la notoriété, et qui recevra quelque jour, espérons-le, une solution basée sur un ensemble important d'observations [1].

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France, t. VIII, 5e livraison, 5e série.

Les publications de la Société archéologique du midi de la France ne s'élaborent qu'avec une lenteur extrême. Il lui a fallu quatre ans, 1861-1864, pour faire paraître les cinq premières livraisons du huitième volume de ses mémoires. Nous ne pouvons que déplorer les circonstances qui ne lui permettent pas de déployer une plus grande activité, et qui nous privent ainsi pour longtemps de travaux dignes de tout notre intérêt.

Il a été rendu compte par notre confrère, M. Anatole de Barthé-

[1] Ceci était écrit avant les séances de la Sorbonne d'avril 1865.

Digitized by Google

lemy, des mémoires qui sont du ressort de la section d'histoire[1]. C'est à nous qu'a été renvoyé l'examen des travaux d'archéologie.

Pour célébrer l'accomplissement de la première période trentenaire de l'existence de la Société, M. Caze, directeur, a présenté quelques considérations générales sur l'utilité des études archéologiques et sur l'influence salutaire qu'elles exercent pour la conservation des monuments du passé. Nous aurions bien préféré un état pur et simple des services rendus par la société impériale, des publications qu'elle a faites ou encouragées, des édifices qu'elle a préservés de la destruction ou dont elle a du moins conservé le souvenir.

M. l'abbé Carrière décrit l'exploration d'un cimetière antique retrouvé dans le lieu dit *le Champ du purgatoire*, près Auterive, sur la rive gauche de l'Ariége. Ces fouilles n'ont produit que des ossements incinérés et des fragments d'urnes ou de vases en terre cuite. A Toulouse, dans les tranchées creusées pour les fondations de l'hôtel que doit habiter le maréchal de France investi du commandement supérieur, on a reconnu quelques vestiges des anciens remparts à base romaine, les traces d'un large fossé, et même les débris d'une estacade qui paraît avoir eu pour objet de retenir les eaux en avant du mur de défense. Des monnaies de diverses époques, les plus anciennes de Néron, les plus récentes de Louis XIII, ont été recueillies dans le cours de ces travaux, dont M. le vicomte de Lapasse a constaté les résultats. M. Fournalès a tenu note de quelques sculptures antiques en bronze et en marbre, exhumées du sol de Martres et de Vieille-Toulouse, qui n'offrent d'intérêt que pour l'histoire locale. Un mémoire, étudié avec beaucoup de soin par M. Barry, fait connaître un certain nombre de lampes antiques inédites, en métal et en terre, découvertes dans le midi de la France; la plus curieuse, en forme de caneton, munie de sa chaîne de suspension, provient du département du Gers. Ce mémoire contient de fort curieux détails sur les appareils d'éclairage en usage chez les anciens. M. Barry a le mérite de compléter par ses observations personnelles les renseignements que lui fournissent ses devanciers.

M. Devals a examiné une habitation souterraine récemment découverte à Saint-Sernin-d'Ordailles, à neuf kilomètres de Montauban. Il y voit la retraite de quelque pieux solitaire du ve ou du vi^e^ siècle.

[1] *Revue*, 3e série, IV, 52 à 54.

Digitized by Google

Je me garderai bien de substituer une autre hypothèse à la sienne. Ce qui est certain, c'est que l'origine de ce souterrain remonte à une époque reculée.

Un éboulement mit à découvert, il y a environ dix ans, sur le flanc d'une montagne du Larzac, une grotte remplie d'ossements humains que le propriétaire du sol s'empressa de faire inhumer. La description qu'en donne M. de Sambucy-Luzençon n'est fondée que sur des indications assez peu positives, et la planche qui représente les dix squelettes de la caverne assis en cercle, les tibias croisés, nous semble tenir plutôt de la fantaisie que de la réalité.

Les précédents volumes, publiés par la Société impériale, contiennent la description de la plupart des monuments remarquables de Toulouse; mais la matière est si riche, qu'il reste toujours quelques détails nouveaux à produire. M. le président Caze et M. d'Aldéguier ont écrit, pour le tome VIII, le premier, une courte notice sur les précieuses sculptures en bois du XVIIe siècle, dont se trouve revêtue la chapelle de Sainte-Croix, dans l'ancienne église des Chartreux; le second, une notice beaucoup plus développée et semée de piquantes anecdotes sur l'hôtel de Mac-Carthy, une des plus belles habitations aristocratiques élevées à Toulouse dans le cours du XVIIIe sècle. Les plans de cet édifice sont dus au talent de Labbat de Savignac, associé libre de l'Académie royale. Les architectes de nos jours pourraient faire leur profit de certains procédés pour la construction des voûtes plates et des combles que le comte d'Espie, le premier propriétaire de l'hôtel, avait vu pratiquer en Portugal, et dont il fit faire ici l'application. Le goût des arts et des livres semble s'être transmis, avec la possession de l'édifice, aux divers personnages qui s'y sont succédé. Au commencement de ce siècle, l'hôtel de Mac-Carthy renfermait une bibliothèque digne d'un souverain et appréciée des savants de l'Europe entière. M. d'Aldéguier, en jetant un coup d'œil sur les changements apportés à la physionomie de sa ville de Toulouse, n'a pu laisser échapper l'occasion d'émettre, au sujet de l'abus de la ligne droite, de l'exagération et du système d'isolement absolu, qui prive souvent les édifices de leurs accessoires les plus pittoresques, des réflexions très-judicieuses, auxquelles nous nous associons complétement.

L'étude des annales et des monuments de la petite ville de Castel-Sarrasin a fourni à M. l'abbé Carrière le sujet d'un intéressant mémoire. On trouve encore à Castel-Sarrasin quelques restes des vieux

Digitized by Google

remparts et de l'ancien château; un débris de tour dans le jardin de la sous-préfecture; l'élégant clocher de l'ancien couvent des Carmes converti en prison; l'église paroissiale de Saint-Sauveur, construite au XIIe siècle et remaniée au XVe; une seconde église, du titre de Saint-Jean, qui date du XVIe. Saint-Sauveur s'est enrichi, aux dépens de l'abbaye de Belle-Perche, de stalles en boiserie et de deux autels en marbre, du temps de Louis XIV et de Louis XV. Nous apprenons de M. l'abbé Carrière qu'en 1497 deux experts toulousains eurent mission de faire un rapport sur l'église de Saint-Sauveur, dont l'état semblait inquiétant. Ils demandèrent, entre autres réparations urgentes, que la charpente des cloches, qui pesait sur une partie des voûtes, fût relevée sur les parois de la tour; on n'a pas encore jugé à propos de remédier à cet inconvénient, qui d'ailleurs n'a pas produit d'aussi fâcheux résultats que les bons experts paraissaient le craindre. Les habitants de Castel-Sarrasin se montrent jaloux de conserver les souvenirs de leur passé. Ainsi, en 1854, ils ont fait placer dans leur palais de justice une inscription en mémoire d'une session tenue en cette ville par le parlement de Toulouse, pendant les derniers troubles de la Ligue. Ils ne sont pas moins zélés pour le culte de leur patron saint Alpinien, un des compagnons de saint Martial, dont ils ont gardé le corps, tandis que son chef est vénéré à Limoges.

M. Élie Rossignol s'est occupé d'un monument fort peu connu qui existe à Gaillac. C'est une tour carrée, dite la tour de *Palmata*, isolée dans la ville, dont la construction peut appartenir à la seconde moitié du XIIIe siècle. A l'intérieur, on retrouve les traces de curieuses peintures représentant des chevaliers, l'épée haute et le corps couvert de mailles. Leurs écus et les caparaçons de leurs montures sont armoriés des fleurs de lys de France et de la croix de Toulouse. Des rinceaux et des étoiles ornent la voûte.

M. Bunel signale à l'attention des archéologues, dans les Hautes-Pyrénées, une ancienne maison du XIIIe siècle à Marsous, et le portail de la petite église d'Arrens qui date du XVe.

La science héraldique est cultivée avec succès par M. le vicomte de Juillac-Vignoles, comme l'attestent deux dissertations sur le blason de l'illustre maison de Savoie et sur les armoiries de la ville de Toulouse. Nous les avons lues avec beaucoup d'intérêt; mais nous regrettons moins que l'auteur le temps où nos grand'mères employaient leurs veillées à traiter des questions de blason et de généalogie.

Digitized by Google

Les vieux livres ne sont pas oubliés dans les mémoires de la Société impériale. M. Desbarreaux-Bernard, après avoir tracé les règles à suivre pour la connaissance des livres sans nom d'imprimeur, revendique pour la typographie toulousaine un *Speculum de saint Cyrille*, de 1476 environ, et M. de Lapasse publie une étude sur trois traités pharmaceutiques, dont l'impression, au XVIIe siècle, eut lieu de par l'autorité du parlement de Toulouse.

Nous citerons, pour terminer, l'article chronologique consacré à M. Dumége par M. d'Aldéguier. La nomenclature des nombreux écrits du défunt atteste de sa part une puissance de travail prodigieuse. Si nous nous bornons aujourd'hui à une simple mention, c'est que le Comité a déjà exprimé les regrets que la mort de M. Dumége lui a inspirés.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, t. I, 1818-1848.

La publication des procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure nous paraît digne de toute l'approbation du Comité. Le premier volume, imprimé à Rouen l'année dernière, comprend une période de trente ans, de 1818 à 1848. Rien de plus intéressant, au point de vue de nos études spéciales, que d'assister aux premiers efforts qui ont été faits pour réhabiliter notre archéologie nationale. L'étude de l'antiquité proprement dite n'a pas cessé, depuis l'époque de la Renaissance, d'être cultivée dans notre pays par des intelligences d'élite. Pour le moyen âge, tout était à faire. Nos monuments étaient ignorés, méprisés, abandonnés, voués à la destruction. C'est un immense service rendu à l'histoire et à l'art que d'en avoir révélé le mérite, d'en avoir assuré la conservation, d'avoir mis en lumière tout ce qu'ils contiennent d'éléments de beauté ou d'enseignements pratiques. La Commission départementale de la Seine-Inférieure a pris la part la plus active à cette noble tâche; il était bon d'en conserver le souvenir. Instituée le 21 février 1818 par le comte de Kergariou, préfet du département, réorganisée en 1821 par le baron de Vanssay,

Digitized by Google

elle reçut de nouveaux accroissements sous l'administration du baron Dupont-Delporte, à dater de 1831. Le volume qui vient de paraître atteste le zèle infatigable des membres de la Commission. Les monuments romains de Lillebonne, les abbayes de Jumiéges et de Saint-Wandrille, la conservation et la restauration des monuments de Rouen et surtout de la magnifique église de Saint-Ouen, l'établissement du musée départemental, aujourd'hui un des plus importants de la France entière, ont été tour à tour l'objet de leurs soins et de leurs travaux. La Commission a formé un portefeuille considérable de dessins, où sont du moins figurés les monuments qu'elle n'a pu sauver. Dans le volume que nous avons examiné, deux planches représentent une statue de bronze doré, qui est devenue la propriété du Louvre, et une statue de femme non moins remarquable en marbre, dont s'est enrichi le musée des antiquités de Rouen, toutes deux découvertes dans les ruines du balnéaire de Lillebonne, la première en 1823, la seconde le 31 mai 1828. Des noms chers à l'archéologie sont inscrits en tête des procès-verbaux, tels que ceux des Le Prevost, Langlois, Deville, Pottier, Delaquérière. Pour rendre justice complète, il faudrait citer tous les hommes qui ont été associés aux travaux de la Commission. C'est de 1834 que datent les premières recherches de M. l'abbé Cochet. Nous le voyons alors nommé correspondant, sous le titre modeste de séminariste à Étrétat, et les encouragements qui accueillirent son début n'auront pas été sans profit pour la science.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1862.

Ce volume renferme un article intéressant de M. P. Morey relatif à Emmanuel Héré, à sa vie et à ses œuvres. Héré, dont M. Louis Lallement a retrouvé l'acte de naissance qui établit qu'il était originaire de Nancy, et non de Sancy, bailliage de Briey, comme l'ont écrit dom Pelletier et Durival, fut le principal architecte du roi Stanislas, et poursuivit, sur les traces de Boffrand, la construction ou l'achèvement de ces monuments auxquels Nancy doit, aujourd'hui encore, sa physionomie brillante et originale. Nancy est comme un Versailles provincial. Les splendeurs de Versailles, de

Digitized by Google

Trianon et de Marly y sont répétées dans des proportions plus modestes, qui rappellent la distance de la royauté de Louis XIV à celle de Léopold et de Stanislas; mais aussi le caractère en est tout différent. On n'y sent plus le despotisme de cet orgueil qui empêche toute habitation de ressembler à un château dans le voisinage de la demeure royale; qui force tous les fronts à se courber humblement, toutes les fortunes et tous les rangs à s'effacer dans la monotone et commune humilité des maisons à un étage, devant les grilles dorées, les places immenses et les avenues sans fin du palais du monarque. A Nancy, les splendides demeures sont nombreuses. Elles représentent une noblesse dévouée qui se presse avec ordre autour de son chef, bien plutôt qu'une phalange de courtisans serviles prosternés devant le maître. Plusieurs de ces riches hôtels sont l'œuvre d'Héré. On y trouve le style maniéré du temps, une surcharge d'ornements qui ne sont pas toujours de bon goût, mais de la distinction et de l'élégance, surtout dans les belles lignes des façades extérieures de la place Royale, principal titre de gloire de l'artiste. Comme le fait remarquer avec raison M. Morey, les voies anciennes se raccordent tellement bien avec la disposition des bâtiments de cette place, qu'elles semblent avoir été créées exprès pour elle. La salle de la comédie, son péristyle, l'arc de triomphe entre les deux places, les fontaines de Neptune et d'Amphitrite ornées des grilles de Jean Lamour, des statues de Guibal et de Cyfflée; le palais de l'Intendance et ses magnifiques salons, recommandent particulièrement le nom d'Héré à la reconnaissance des lorrains. On admire, avec M. Morey, l'art presque merveilleux avec lequel il a su mettre une correspondance intime entre toutes ces constructions, qui forment le quartier le plus vaste de Nancy et qui semblent n'être que les parties d'un ensemble conçu par la même pensée. D'ailleurs, à ne considérer que celles qui ont été l'œuvre de Héré, on s'étonne qu'un seul homme ait pu suffire à des travaux si divers, exécutés en huit ans, et qui n'ont coûté que onze millions de francs environ. M. Morey donne la liste des principaux édifices construits par Héré, et ceux qui voudront s'en faire une juste et complète idée, sans pour cela aller en Lorraine, où d'ailleurs quelques-unes de ces constructions ont disparu, pourront consulter deux ouvrages de cet architecte, qui forment, le premier, *Recueil des plans, élévations et coupes des châteaux, jardins et dépendances que le roy occupe en Lorraine, y compris les bâtiments qu'il a fait élever*, 2 vo-

Digitized by Google

lumes in-folio; le second, consacré aux *Plans et élévations de la place Royale de Nancy et des autres édifices qui l'environnent*, 1 volume in-folio. Toutes ces constructions ne sont pas également remarquables, mais plusieurs, telles que le pavillon royal de Chanteheux, ont une rare et charmante élégance. Héré n'avait su si bien faire concorder, dans l'effet architectural, les rues anciennes avec les places nouvelles, niveler le terrain, ménager les perspectives, faire des prodiges d'hydraulique, que parce qu'il unissait la science de l'ingénieur au talent de l'architecte. Il avait imaginé des merveilles, non pas précisément de poésie, mais de mécanique, si nous nous en rapportons à la description qui accompagne la vue du rocher au bas de la terrasse du jardin du château de Lunéville (page 329 du 1er volume du recueil précité). C'est là que le bon roi Stanislas, populaire au même titre que l'avait été autrefois en Anjou et en Provence le bon roi René, venait prendre le frais, suivi de sa cour. Tout ce monde, charmé, de grands seigneurs et de belles dames, s'extasiait devant un spectacle très-pastoral, où se serait complu sans doute la muse de Lamotte et de Fontenelle, mais où la poésie et la musique se trouveraient mal à l'aise, quoi qu'ait pu penser l'ingénieur et ingénieux Héré. On en jugera par une analyse très-sommaire d'une partie seulement de ce mouvant tableau.

« Description du rocher que le roy a fait construire au bas de la terrasse du château de Lunéville, où l'on voit quatre-vingt-six figures de grandeur naturelle et dont les mouvements sont si bien imités qu'ils ne paraissent point être l'effet de l'art.

« A l'aile qui est à gauche du spectateur paraît, sur le haut du rocher, un moulin à vent qui tourne. Une fille y ouvre une fenêtre, regarde en bas en remuant la tête et referme cette fenêtre après s'être retirée. Un garçon meunier se montre par une autre ouverture et, remuant les doigts, joue plusieurs airs sur la flûte.

« Au bas de ce moulin, un cheval mange dans une auge. Il lève la tête, frappe du pied et remue la queue.

« A côté, sur un petit pont, un jeune homme fait balancer une charrette où un enfant assis agite ses petits bras.

« Sur une colline voisine paissent des brebis avec des mouvements de tête, etc.

« Au dedans d'un petit bâtiment, on peut voir et entendre avec plaisir un joueur de flûte.....; à l'étage supérieur..... une fille qui berce un enfant dont les cris trompent l'oreille.

Digitized by Google

« Sur l'appui d'une fenêtre est un chat dont on entend le miaulement.....; à côté de la porte est un poulailler où un coq lève la tête et chante.....; à quelques pas de là, un âne boit dans une petite auge et dresse successivement la tête et les oreilles, ouvre la *gueule* (*sic*) et se met à braire en agitant sa queue.

« Au-dessus et au pied du mont, une femme et un homme chargés de paquets ouvrent la bouche comme s'ils parlaient et paraissent former un entretien *intéressant.* »

J'en passe et des meilleurs, entre autres « la boutique d'un maréchal, avec trois ouvriers qui frappent sur l'enclume; une vache qui mugit, un ivrogne qui chante des chansons bachiques, l'hermite dans une grotte faisant sa prière, etc. »

C'était, vous le voyez, un spectacle prodigieusement varié, très-divertissant, et un concert d'instrumeuts sans nombre dont il est assez difficile de se représenter l'effet. Il ne reste rien de ces marionnettes gigantesques, de toute cette belle musique. Nous ne pensons pas qu'il faille les regretter pour la gloire d'Héré. Il a sacrifié à un goût puéril du temps; il y a mis assurément en pure perte, si sa description est exacte, une partie de son génie; mais il en a laissé la meilleure et la durable partie dans les belles constructions de Nancy, de Lunéville et de Commercy, auxquelles il doit l'honneur d'être compté au nombre des bons architectes du XVIIIe siècle, de ces artistes dont le goût s'est montré parfois bien exclusif et bien barbare en amalgamant tous les styles, ou plutôt en imposant à l'architecture gothique elle-même la tyrannie de leur ornementation enguirlandée, mais qui avaient foi en quelque chose, car ils avaient foi en eux-mêmes; qui n'étaient point éclectiques par indigence ou par excès de savoir, et qui avaient ces deux qualités françaises par excellence, l'élégance et l'invention.

DAUBAN,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, 3e et 4e année, 1862-1863. — Paris, Derache; Caen, Hardel, 1862-1864, in-8° de 688 pages.

Ce Bulletin nous initie, en quelque sorte, à la vie intime de la Société des antiquaires de Normandie, en nous donnant un extrait

Digitized by Google

des procès-verbaux de ses séances mensuelles. On y voit la liste des nombreux ouvrages reçus par la Société, celle des objets offerts en don, le dépouillement de la correspondance, les communications verbales des membres assistant aux séances. Ce n'est pas tout, on trouve rassemblés dans ce Bulletin les principaux articles de compte rendu que la Société consacre à des ouvrages qui lui sont envoyés, et beaucoup de notes archéologiques qui n'ont point assez d'étendue pour figurer dans la collection de ses Mémoires, collection déjà si volumineuse et si intéressante, dont l'usage doit être rendu plus facile par la publication prochaine d'une table des matières.

Nous ne pouvons qu'indiquer très-sommairement quelques-uns des sujets traités dans les notices que renferme ce volume. Dans une excellente notice de M. Ch. Fierville sur le père François Martin, cordelier de Caen, savant auteur d'une célèbre compilation biographique, *Athenæ Normannorum*, qui mériterait bien d'être mise au jour, nous apprenons que la riche bibliothèque du couvent des Cordeliers, dont le P. Martin avait été le créateur, possédait trente-cinq portraits d'illustres Normands, peints à l'huile vers la fin du XVIIe siècle; la bibliothèque actuelle de la ville de Caen conserve encore seize de ces portraits, entre autres ceux de Malherbe, de Bertaut, de Sarrasin, de Huet et de Segrais. Mais nous avons à regretter la perte des portraits du graveur Michel Lasne, du poète Vauquelin de La Fresnaye, et d'un autre poëte, contemporain et ami du grand Corneille, Moisant de Brieux. Les Sociétés savantes ne sauraient mettre trop de soin à rechercher et à recueillir les anciens portraits des hommes qui ont honoré leur pays natal par des œuvres d'érudition, de littérature et d'art.

Nous aimons surtout à assister aux séances dans lesquelles M. l'abbé Cochet prend la parole pour raconter à ses collègues les résultats de ses fouilles dans les vieux cimetières de la Normandie. Quoique son dernier ouvrage, *la Seine-Inférieure historique et archéologique*, ait résumé, dans un lumineux ensemble, la plupart des renseignements qu'il avait communiqués à diverses Sociétés savantes, on revient avec plaisir à la source de ces renseignements, qui sont toujours plus complets et plus pittoresques dans les notices originales du savant fossoyeur normand, comme il s'est qualifié lui-même. On est sûr de rencontrer M. l'abbé Cochet partout où se fait une découverte archéologique en Normandie, mais il n'arrive pas toujours assez vite pour défendre les antiquités que la pioche du ter-

Digitized by Google

rassier ou la charrue du laboureur a fait sortir du sol : les poteries sont ordinairement cassées, les médailles dispersées et vendues, les armes et les objets en fer et en cuivre envoyés à la forge ou à la fonte. N'importe, M. l'abbé Cochet a pu du moins constater la découverte et en apprécier le caractère. A la Côte-des-Caillettes, canton de Caudebec; à Graville-Sainte-Honorine, près du Havre; à Grandcourt, canton de Londinières, par exemple, il ne rencontre plus que des fragments de vases en terre et en verre, mais ces fragments lui suffisent pour reconnaître des sépultures romaines et gauloises. A Colleville, près Fécamp, le curé, un de ses élèves en archéologie funéraire, avait eu le bonheur de sauver des vases noirs et blancs, un couteau, deux sabres, trois lances et d'autres objets en bronze, recueillis dans des cercueils en pierre. Quand M. l'abbé Cochet ne trouve pas à employer son infatigable activité sur un terrain nouveau, il retourne aux endroits qui lui ont fourni les plus abondantes découvertes, et il y découvre encore, comme dans une mine inépuisable, des monuments qui avaient échappé à ses précédentes investigations.

M. l'abbé Cochet nous raconte ainsi les fouilles successives qu'il a faites, de 1854 à 1862, dans le cimetière mérovingien de Lamberville, qui, comme tant d'autres, explorés par le même archéologue, s'étend sur le versant des collines de la Seine-Inférieure. Dès l'année 1840, ce cimetière avait révélé son existence par l'extraction d'un cercueil en plâtre; mais ce fut M. Cochet qui, le premier, y devina tout un champ de sépultures franques, en voyant quelques vases en terre grise et en terre rougeâtre avec couverte noire à la mine de plomb, que le curé du lieu avait sauvés de la destruction. Ses recherches dans ce cimetière, à deux époques différentes, ont amené la découverte de vingt-deux sépultures, encore intactes, dans lesquelles les corps avaient été inhumés, vêtus, comme le démontraient les boucles, les fibules, les agrafes et les épingles, ramassées autour des squelettes. Ces sépultures n'étaient pas riches, mais elles ont donné lieu à quelques observations intéressantes. M. l'abbé Cochet pense que les vases noirs, ornés de dessins en creux sur la panse et qui semblaient être neufs, avaient dû servir, dans un but religieux, à contenir de l'eau bénite. La plupart des corps présentaient chacun une agrafe en bronze ciselé et étamé, munie d'une plaque et parfois d'une contre-plaque. Dans une sépulture qui devait être celle d'un soldat, on a constaté qu'il

Digitized by Google

portait à la ceinture une agrafe en fer avec plaque de forme ovale, décorée de trois têtes de clous en bronze, et que son scramasaxe en fer, long de 40 centimètres et coupant d'un seul côté, avait dû être renfermé dans un fourreau en cuir, dont les ornements de cuivre ont été retrouvés sur place. Dans une sépulture, qui était certainement celle d'une femme, ainsi que l'on en pouvait juger d'après un collier de perles de verre et d'émail, placé au-dessous de la tête, on a reconnu que le mort avait à sa ceinture un couteau de fer dans une gaine de cuir ou de peau. Enfin une autre sépulture offrait, à l'extrémité des pieds du squelette, un vase en terre blanche, noirci au dehors par la fumée, et coloré à l'intérieur d'une teinte rose, que le savant archéologue n'avait pas encore observée ailleurs.

Au reste, M. l'abbé Cochet n'est pas toujours, comme on le croirait, enseveli dans ses sépultures; il s'occupe avec la même ardeur de toutes les questions qui touchent à l'archéologie. Ainsi la trouvaille d'un vieux document manuscrit lui a permis de signaler l'établissement d'une fonderie de canons existant à Graville sous le règne de Louis XIII; de faire connaître un sculpteur, Jean Doullé, qui taillait les armes du roi et du cardinal sur les pièces d'artillerie, et de rattacher à l'histoire de cette fonderie de Graville une couleuvrine, longue de trois mètres quarante centimètres, qui figure aujourd'hui dans le musée d'antiquités de Rouen. En visitant la commune de Motteville et celle de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, M. l'abbé Cochet a remarqué deux nouveaux spécimens d'un singulier mode d'architecture militaire, que M. de La Villegille avait déjà mentionné dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, pour l'avoir observé pour la première fois au château du Quengo (Ille-et-Vilaine) : ce sont des embrasures ou meurtrières, dans lesquelles pivotent des boules de pierre mobiles, percées d'une ouverture ronde, qui pouvait laisser passer le canon d'une arquebuse, de sorte que l'assiégé, après avoir tiré, n'avait qu'à changer l'axe de la boule pour se mettre à l'abri. M. l'abbé Cochet, qui s'intéresse à tout, en fait d'archéologie, appelle l'attention de ses collègues sur les médaillons si fins et si délicatement colorés qui sont fixés dans les vitraux de l'église de Montigny; sur les chaînes et les instruments qui avaient jadis été attachés comme des ex-voto à la contretable de l'église d'Esclavelles; sur la chapelle du Vœu, fondée à Sahurs, en 1515, par Pierre de Brezé, sénéchal de Normandie, mari de

Digitized by Google

Diane de Poitiers, et sur un vitrail du XIIIe siècle, représentant un templier qui offre sa bannière, les mains garrottées, vitrail conservé à Sainte-Vaubourg, dans une grange qui dépendait d'une commanderie du Temple.

On comprend que la statistique monumentale ne pouvait être oubliée dans une province qui a pris, il y a quarante ans, l'initiative pour la conservation des monuments historiques. Nous avons lu avec plaisir, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, une bonne description de l'ancienne église de Vaux-sur-Aure, qui date du XIe ou XIIe siècle, par M. Chigouesnel; une notice sur l'église et les tombeaux de Saint-Louet-sur-Vire, par M. Ch. Fierville; un inventaire des cloches de Vire antérieures à 1790, par M. C. A. Federique; une excursion archéologique au village de Rots, avec de curieux détails sur les sépultures de l'ancienne église de cette localité, par M. l'abbé Do, etc.

Les fouilles qui se font dans la province ne sont pas toujours dirigées par la Société des antiquaires de Normandie, mais cette Société est tenue au courant de ces fouilles et de leurs résultats, qui profitent ainsi à la science archéologique. Des fouilles exécutées dans la commune du Petit-Celland (arrondissement d'Avranches), sous la direction de M. le général Creuly et de M. Alexandre Bertrand, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, ont fait reconnaître, d'une manière certaine, qu'il y avait eu, au lieu dit *du Chatelier*, un camp de refuge gaulois: on a découvert en effet, sur cet emplacement, une quantité d'objets en fer et en bronze, rongés de rouille, qui avaient été des armes de guerre offensive et défensive. M. Gervais énumère les différentes antiquités gallo-romaines, qui ont été trouvées dans des fouilles à Ranville, près de Caen, et qui appartenaient à des sépultures évidemment chrétiennes. M. l'abbé Do, en rappelant, d'après l'ouvrage de dom Jacques Martin, sur *la religion des Gaulois*, que des urnes funéraires avaient été découvertes, il y a un siècle et demi, dans les champs de Fresnay, au bord de la mer, conseille de tenter de nouvelles fouilles sur ce même sol, qui, loin d'être épuisé, renferme sans doute encore d'abondants témoignages de la civilisation romaine et gauloise.

On comprend que la Normandie soit riche en monnaies anciennes de toutes les époques; elles sortent de terre à chaque instant, et elles vont ordinairement enrichir le musée de la Société des antiquaires, qui possède un médailler très-nombreux et très-spé-

Digitized by Google

cial, que les dons, encore plus que les achats, augmentent tous les jours. Chaque don, chaque découverte de monnaies, donne lieu à une description de pièces et vient ajouter souvent d'utiles renseignements à la science numismatique. M. Charma offre à la Société huit petits bronzes romains trouvés dans le cimetière de l'église de Couvert; M. Lambert décrit des médailles gauloises en argent et en bronze, communiquées à la Société; M. J. Chautard signale plusieurs pièces uniques dans le dépôt de monnaies du moyen âge, extraites des démolitions de l'église de Hottot-en-Auge; M. E. Lecocq rend compte de la découverte d'un amas considérable de pièces d'or du xve siècle, dans une vieille maison à Coutances; M. E. Queroult enregistre une trouvaille du même genre, faite dans une ferme, au hameau de Maulevrier, et composée surtout de monnaies françaises en argent des xvie et xviie siècles.

On ne saurait croire ce que de patientes recherches peuvent tirer d'un sol riche en souvenirs matériels des anciens temps. Il faut lire, pour s'en faire une idée, l'aperçu d'une collection d'objets antiques découverts à Rouen depuis trente ans à peine par M. Thaurin Lavoisier, conservateur de la bibliothèque générale des Sociétés savantes de cette ville. M. Thaurin Lavoisier a recueilli, dans les travaux de terrassement qui se faisaient sous ses yeux, non-seulement des vases intacts, décorés de reliefs en pastillage polychrome, monuments de l'ancienne céramique normande, mais encore une multitude de fragments de poteries et de faïences de tous les styles et de tous les temps, parmi lesquels, le croirait-on, se sont rencontrés des débris de cette célèbre faïence, dite *du potier de Henri II*, qu'on attribue généralement aujourd'hui à des potiers d'Oiron, et, chose plus étrange, s'il est possible, auprès de ces débris précieux, le collectionneur atteste avoir ramassé de ses propres mains un jeton de cuivre aux armes de Claude de Gouffier, avec une légende portant le nom de ce seigneur, qui, selon le système ingénieux de M. Benjamin Fillon, aurait été le créateur de la fabrique d'Oiron au milieu du xvie siècle. Il faut avouer que la céramique française a des bonheurs inespérés : son histoire n'a qu'à remuer le sol pour en faire sortir ses pièces justificatives.

Paul Lacroix,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Le Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pour l'exercice 1863-64, qui a été adressé au Comité, se compose des comptes rendus de la séance publique et de rapports sur les communications faites aux classes des sciences et des belles-lettres. Quelques mémoires dont l'Académie a voté l'impression sont joints à ces travaux de MM. les secrétaires.

M. Decorde, rapporteur de la classe des belles-lettres, analyse les principaux travaux des membres dans l'ordre suivant : de M. Barabé, un mémoire sur le tabellionage royal en Normandie et sur la sigillographie de cette province, travail qui a été mentionné très-honorablement à la Sorbonne le 2 avril 1864; de M. l'abbé Cochet, la publication intitulée *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, ouvrage qui a été soumis par l'auteur pour le concours des Sociétés savantes, et forme un recueil des plus complets et des mieux classés; du même auteur, un mémoire sur la découverte de vases acoustiques placés dans les murs de plusieurs églises de la Normandie, comme on en a trouvé en Suède, en Russie, l'église de Saint-Blaise d'Arles et dans un texte de 1432 de la Chronique des Célestins de Metz. Ce mémoire est imprimé dans ce volume.

Le savant auteur de *la Normandie souterraine* a fait connaître à l'Académie un dépôt de quatre-vingts hachettes de bronze qu'on a rencontré dans la forêt d'Eavy, puis a fait hommage d'une photographie prise d'après une verrière de l'église de Caudebec-en-Caux, et qui représente Thomas Bazin, chanoine de la métropole de Rouen, évêque de Lizieux, membre du conseil privé de Charles VII et auteur d'une Chronique des rois Charles VI et Charles VII[1].

M. Homberg a découvert dans sa propriété de Montmirel, à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure), des ruines gallo-romaines, qu'en raison de leur situation spéciale, de leur étendue, et d'un hypocauste qu'on y a trouvé, il considère comme un établissement de bains.

[1] Ce portrait a été publié récemment, par notre collègue M. Quicherat, dans le *Magasin pittoresque*.

Digitized by Google

Le rapporteur fait remarquer, avec raison, que la présence d'un hypocauste peut s'appliquer à des salles d'habitation aussi bien qu'à des bains.

Une intéressante question relative à l'histoire de notre marine royale, à celle de ses arsenaux, au premier emploi de l'artillerie sur mer, enfin à l'ancienne topographie d'un quartier de la ville de Rouen, a été traitée longuement par M. de Beaurepaire, dans un mémoire dont l'Académie a voté l'impression dans le recueil. On y trouve des détails remplis d'intérêt sur l'ancien clos des *Galées* (galères), qui, vers la fin du XIIIe siècle, fut établi à Rouen, dans un quartier nommé alors *Richebourg*, sur la rive gauche de la Seine, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la caserne de Saint-Sever. On voit dans ce travail, classé avec beaucoup d'ordre, d'abord des noms d'amiraux et de vice-amiraux de France maîtres du clos des *Galées*, les émoluments qui se rapportaient à cette charge, des noms de constructeurs de navires, etc. Les travaux prenant une grande importance au XIVe siècle, des halles, un bassin, des fossés y sont établis; on fortifie l'enclos; des armes y sont apportées, cent soixante et dix mille *viretons* ou flèches, trois cent quatre-vingt-dix-neuf milliers d'*estraitures* pour faire artillerie, un millier de *lanches* (lances) de onze à douze pieds de long. En 1338, on voit paraître les fournitures de salpêtre et soufre vif pour faire *pouldre* et *garros* (carreaux) ferrés, etc. Les vaisseaux construits au clos des *Galées* sont mentionnés ensuite, ainsi qu'*une grande ville en bois* qui, en 1386, devait servir dans une expédition projetée contre l'Angleterre. Une notice sur cette ville en bois, que mentionne Froissart, a été publiée par M. Puiseux.

Le clos des *Galées* fut incendié, en 1418, par les Rouennais, à l'approche de l'armée anglaise, et avant le siége qu'elle fit de cette ville. Plus tard, en 1438, les terrains ont été vendus au cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen; après lui, au sieur de Montespédon; et depuis ils ont été successivement divisés et aliénés, au point qu'il n'en reste plus aucune trace.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Procès-verbaux de l'Académie du Gard, années 1861-1862, 1 volume.

Bien que le recueil des procès-verbaux de l'Académie du Gard pour l'année 1862 ne forme qu'un volume de moins de 200 pages, et ne renferme que des analyses et des extraits des mémoires lus à cette compagnie, j'y trouve cependant plusieurs communications et des notices d'archéologie qui ne manquent pas d'importance.

La première communication est relative à plusieurs découvertes faites par M. de Saint-Andéol dans le bas Vivarais (le *pagus Helviorum*), dont M. Nicot rend compte à l'Académie : ce sont d'abord plusieurs monuments de pierre granitique, remontant aux premiers âges, parmi lesquels il cite, dans la petite commune de Bidon, près de Bourg-Saint-Andéol, plusieurs menhirs, puis, à Saint-Alban-sous-Sampzon et aux environs, douze dolmens, au sujet desquels l'auteur de la communication se livre à des considérations purement conjecturales, dans lesquelles je ne le suivrai pas.

Le même auteur cite aussi un menhir sur le sommet de Belair et le bas-relief avec inscription relative à Mithra, signalés depuis longtemps à Bourg-Saint-Andéol.

Enfin, sur la rive droite de l'Ardèche, près de Riom, le même archéologue signale une pierre branlante, c'est-à-dire deux blocs de rocher superposés, n'ayant qu'un point de contact. Il dit aussi avoir vu, en parcourant la contrée, des couteaux de silex, des haches de caillou, et de cette matière nommée vulgairement du *jade*, qui ont été recueillis sur plusieurs points, principalement au Pradel, localité située à la bifurcation d'une des routes romaines dont l'auteur va parler bientôt.

En effet, après ces renseignements sur les antiquités celtiques du Vivarais, M. de Saint-Andéol recherche et énumère les antiquités romaines qui abondent dans ce pays; mais, comme il n'est pas le premier à les faire connaître et qu'il cite les travaux de ces devanciers en y comprenant ceux de Millin, je crois inutile de reproduire l'analyse de cette partie de son travail.

Je dois signaler quelques inscriptions romaines rapportées avec des commentaires plus ou moins admissibles, ou bien citées seulement par M. Pelet, qui, dans l'Académie du Gard, se livre plus particulièrement à cette branche de l'archéologie. Parmi ces inscriptions, il s'en trouve une dont M. Pelet reproduit le texte intégrale-

Digitized by Google

ment, et dont il propose une interprétation nouvelle toute différente de celle qui avait été faite avant lui. Voici l'inscription telle que la donne M. Pelet et la traduction qu'il propose, « en toute humilité, » dit-il :

M. V. R.
COLVMBVS
SERINIANVS XXV
NAT. ÆDVS
HIC ADQVIESCIT
SPERATA CONIVX

Memoriæ ou *Manibus Vernæ ruris*
Columbus
Serinianus (servus) XXV
natione Æduus
hic adquiescit
sperata conjux

« Par *Verna ruris*, ajoute M. Pelet, on entendait les esclaves nés dans le domaine, inféodés à un héritage, et, en effet, *Columbus* était le 25e esclave affranchi par son patron, Éduen de nation. »

Cette interprétation hardie est bien éloignée de celle qui fut donnée en 1810 par un membre de l'Académie du Gard, dont M. Pelet ne cite pas le nom, qui rangeait cette inscription parmi les inscriptions chrétiennes de la Gaule et qui traduisait ainsi les trois lettres de la première ligne : *Mariæ Virgini Regiæ*, interprétation qui est plus en rapport avec ces deux mots de la dernière ligne *sperata conjux;* ce qui voudrait dire que *Serinianus* mort espère être rejoint par son épouse. Quand même il faudrait ranger cette inscription parmi les monuments de l'épigraphie païenne, la traduction de *serinianus XXV* par le 25e esclave n'est pas admissible : cela signifie que *Serinianus* avait atteint seulement sa 25e année quand il est mort. Je suis d'autant plus hardi à soutenir cette opinion, qu'elle m'a été suggérée par celui de nos collègues qui étudie l'épigraphie ancienne avec le plus de succès : j'ai désigné assez clairement le vice-président de notre section, M. Léon Renier.

M. Pelet, à la page 92 du même volume, et M. Olive Meinadier, page 125, reproduisent encore deux autres inscriptions latines : la première est sculptée sur un petit autel votif de 80 centimètres de haut, sur 60 centimètres de large et 30 centimètres d'épaisseur. Découverte en 1862, à quelques lieues de Nîmes, elle est ainsi conçue : NVMINI AVGVSTORVM, *à la Divinité des Augustes.* C'est un

Digitized by Google

vœu ou un hommage adressé au génie de l'empereur, suivant l'opinion de M. Pelet, qui s'appuie sur un passage de M. de Boissieu, l'épigraphiste lyonnais. La seconde inscription, trouvée sur le linteau d'une porte d'étable, n'est qu'un fragment de pierre tumulaire sur laquelle un fils a consacré quelques lignes aux mânes de son père.

Dans la séance du 21 mai 1862, M. Pelet communique à la compagnie une note sur la découverte faite en 1809, en démolissant une maison élevée dans l'amphithéâtre de Nîmes, d'une épée qu'on a crue antique, mais qui, si nous en jugeons par ce qu'en rapporte M. Pelet, doit remonter tout au plus au XVIe siècle.

Le même épigraphiste met sous les yeux de ses confrères les estampages de trois inscriptions latines inédites trouvées à Nîmes ou aux environs. La première a été relevée sur un cippe funéraire de grandes dimensions orné de deux figures de femme d'un assez fort relief; au-dessous de ces deux figures, on lit :

TERTVLLA L
CATVPRIS F

LVCIA L
VASSEDONIS F

Les deux autres inscriptions trouvées à Nîmes, dans le faubourg Saint-Charles, étaient encastrées dans un mur dont les propriétaires ont bien voulu les laisser détacher pour qu'elles fussent transportées au musée de Nîmes.

La première est ainsi conçue :

D. M.
C. NEMONI
PLOCAMI
PATRONO PVSSIM
C. NEMONIVS
PAEDEROS
LIB

Au bas de la pierre, on remarque plusieurs bonnets d'affranchis. Ces bonnets, joints aux trois mots de la dernière ligne, nous apprennent que *Nemonius Plocamus* avait affranchi *Nemonius Pæderos*, qui lui avait élevé ce tombeau.

Voici le texte de la troisième inscription :

D. M.
QVINTI Q. F.
RESTITVTA
NEPTA
D. S. P.

Digitized by Google

Enfin M. Olive Meinadier communique à ses confrères une inscription inédite trouvée dans le territoire de Marguerittes, au quartier de Pont-d'Arquiers, composée de deux mots tracés en deux lignes :

Q. FABIO
DONATO

On voit que le territoire du département du Gard est toujours fertile en découvertes des débris du monde antique. Il faut encourager les membres de l'Académie du Gard à poursuivre leurs recherches.

Le Roux de Lincy,

Membre du Comité.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, 1862-1863.

Ce volume est le premier qu'ait publié le Comité archéologique de Senlis, dont la constitution, du reste, ne remonte pas plus haut que l'année 1862. Cette nouvelle Société savante, malgré le titre qu'elle a pris, ne s'occupe pas exclusivement d'archéologie; l'histoire proprement dite trouve aussi place dans le recueil qu'elle publie. Les habitants les plus honorables de la ville de Senlis ou de ses environs comptent au nombre des membres fondateurs. La présidence honoraire est dévolue au maire de Senlis. Le président, M. le docteur Voillemier, est membre de la Société des antiquaires de France. Le secrétaire, qui est nommé à vie, M. l'abbé Jérin, professeur au séminaire de Senlis, est membre de la Société académique de l'Oise; enfin, parmi les membres fondateurs sous les auspices desquels s'est établie cette Société, je distingue le nom de M. Peigné-Delacourt, membre de la Société des antiquaires de France, des antiquaires de Picardie, vice-président du Comité archéologique de Noyon. Le nom de M. Peigné-Delacourt est bien connu, soit par les travaux qu'il a publiés, soit par le dévouement qu'il apporte à la recherche de nos antiquités nationales.

Le département de l'Oise compte déjà plusieurs Sociétés savantes, et ce n'est pas à ce département que peuvent s'adresser les regrets plusieurs fois exprimés au sein de notre Comité, que les encouragements donnés, depuis quelques années surtout, aux Sociétés sa-

Digitized by Google

vantes par M. le Ministre de l'instruction publique, n'aient pas encore également stimulé le zèle de toutes les compagnies du même genre établies en France.

Nous devons nous applaudir qu'une Société nouvelle soit établie à Senlis, ville importante du département de l'Oise, qui a été le théâtre de plusieurs événements remarquables de notre histoire. Nous devons nous applaudir aussi que cette Société consacre une partie de ses travaux à des recherches d'archéologie. La ville de Senlis et son territoire renferment des antiquités nombreuses des époques gallo-romaines et du moyen âge. On y trouve des chemins de différentes époques, des murs d'enceinte de 840 mètres de pourtour, dont il reste de curieux débris, une belle cathédrale, les ruines d'un château du IXe siècle, une tour du XIIIe considérée comme un débris d'une habitation des Templiers, enfin plusieurs maisons particulières des XVe et XVIe siècles encore debout dans leur ensemble, ornées de sculptures assez bien conservées. On le voit, par cette énumération rapide, la matière à exploiter est aussi abondante que remplie de curiosités. En dirigeant ses travaux sur l'étude des différentes branches de l'archéologie, la Société nouvelle justifiera le nom qu'elle a cru devoir adopter. Il suffit de parcourir les procès-verbaux de la première année des travaux de cette Société pour reconnaître que telle est son intention.

Je trouve, page 13, une communication de M. Peigné-Delacourt sur un buste en marbre de Paros. C'est une tête longtemps enterrée non loin du mur d'enceinte, et qui, sauf le nez, est dans un bel état de conservation et rappelle le type de Vespasien, mais qui, selon des juges compétents, paraît être l'œuvre d'un statuaire de l'époque moderne. M. Peigné-Delacourt pense aussi avoir retrouvé l'*arx* ou *oppidum* des Gaulois habitant Senlis avant la conquête. Il indique un plateau situé au-dessus de Rhuys, près Verbry, comme présentant tous les caractères d'un oppidum celtique, l'oppidum des Silvanectes. Ce plateau de Rhuys a donné lieu à d'autres communications consignées aussi dans les procès-verbaux de la Société.

Plus loin, page 31, je trouve la proposition faite par M. l'abbé Magne, vice-président de la Société et supérieur de l'institution Saint-Vincent de Senlis, de préparer tous les matériaux nécessaires à une monographie complète de la cathédrale de Senlis; ce beau monument mérite à tous égards d'être l'objet d'un pareil travail. Je signalerai encore, page 35, une étude de M. l'abbé Lefranc sur les

Digitized by Google

anciens plans de Senlis, étude intéressante sur laquelle nous aurons à revenir quand elle sera complétement publiée.

Je passe sous silence les communications importantes faites par MM. Corby et Peigné-Delacourt, relativement aux chemins gaulois et romains et à l'ancien oppidum de Senlis, parce que je reviendrai à la fin de mon rapport sur le travail de M. Peigné-Delacourt, qui a traité cette question avec une certaine étendue. Je terminerai cette rapide analyse des procès-verbaux de la Société nouvelle en signalant la communication (page 61), faite par M. de Longpérier-Grimoard, d'une fibule émaillée trouvée à Nanteuil, déjà signalée en 1858 à la Société des antiquaires de France par M. Bourquelot[1].

Quant aux travaux d'archéologie publiés dans ce premier volume, ils sont au nombre de quatre : 1° une étude sur la chapelle de la Vierge construite nouvellement dans la cathédrale de Senlis (p. 105); 2° un essai descriptif du portail occidental de cette même cathédrale de Senlis (page 121); 3° une note sur différents objets trouvés à Vaumoin (page 154); 4° des recherches sur le pays des Silvanectes, études sur les anciens chemins de cette contrée, gaulois, romains, gaulois romanisés et mérovingiens (page 61).

La première étude, qui a pour auteur M. Jérin, est un examen souvent sévère d'une chapelle de la Vierge nouvellement ajoutée, c'est-à-dire depuis 1843, au chevet de la vieille cathédrale de Senlis. Je n'entrerai pas dans l'analyse de cet examen; il faudrait avoir vu la chapelle pour juger de la justesse des critiques faites à l'auteur; je dirai seulement qu'il est toujours bien difficile d'ajouter une partie neuve à nos vieilles cathédrales, sans tomber dans des fautes que les archéologues ne manquent jamais de signaler.

Les sculptures nombreuses qui décorent le portail occidental de la cathédrale de Senlis ont servi de thème à M. Réné de Maricourt, membre fondateur de la Société, pour traiter un point d'archéologie qui a de l'importance et qui, depuis vingt années environ, a été l'objet de travaux nombreux et remarquables. Je veux parler de l'emploi du symbolisme chrétien dans les sculptures de tout genre qui décorent les monuments du moyen âge. Au commencement de son mémoire, l'auteur cite en abrégé le titre des travaux les plus connus récemment publiés sur cette matière, tels que l'*Iconographie chrétienne* de M. Didron, les *Mélanges d'archéologie* des PP. Martin

[1] *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, pages 63 et 64.

Digitized by Google

et Cahier, la *Revue de l'art chrétien* par l'abbé Corblet, le *Symbolisme chrétien dans l'art, etc. etc.* M. de Maricourt n'accepte pas les principes absolus adoptés par les archéologues dont les ouvrages et le nom viennent d'être cités, à savoir que toutes les sculptures, quels qu'en soient d'ailleurs le genre, la pose et la composition, sont réglées par des lois sévères imposées au symbolisme chrétien; que tous les artistes du moyen âge ne travaillaient qu'en s'assujettissant à ces lois, sans jamais rien donner à l'invention personnelle. L'auteur reconnaît la certitude des principales représentations du symbolisme chrétien, par exemple le poisson, les colombes, le phénix, le pélican, ainsi que le bœuf, l'aigle, le lion, l'âne, pour figurer le Sauveur, les apôtres et les évangélistes; il reconnaît aussi ces nombreux arbres de Jessé sculptés en pierre ou en bois, peints ou dessinés dans les tableaux ou les livres d'heures, comme le symbole d'alliance de l'ancienne loi et de la nouvelle, aussi bien que les personnages de l'Ancien Testament avec attributs comme des emblèmes du Christ et de la Vierge. Mais ce qu'il n'accepte pas, c'est que, à l'exemple des artistes byzantins des premiers siècles, dont le manuel a été publié récemment par MM. Durand et Didron, les artistes du moyen âge aient toujours reproduit d'après un code formulé d'avance non-seulement les personnages qu'ils avaient à représenter, mais encore la figure, la position, le costume qu'ils leur ont donnés. A l'appui de ses observations critiques, M. de Maricourt cite des faits assez concluants, par exemple les différences nombreuses qu'il est facile de signaler dans les arbres de Jessé peints ou sculptés. Les critiques un peu sévères que l'auteur ajoute sur le moyen âge en général, qu'il appelle une *époque tourmentée et mal nourrie*, où des hommes aux formes grêles, ayant presque toujours l'air de mourir de faim, témoignent par leur triste visage des souffrances physiques et morales qu'ils avaient à supporter; ces critiques, dis-je, ont trouvé un contradicteur dans M. Lefranc, membre du Comité, qui, en quelques pages, a répondu souvent d'une manière assez juste à son confrère.

La note envoyée au Comité, en octobre 1863, par M. de Longpérier-Grimoard, signale plusieurs objets trouvés à Vaumoise, dans un champ dit *le Cimetière aux moines rouges*, champ que la tradition prétend avoir appartenu aux Templiers et désigne comme le lieu de leur sépulture. Les objets signalés consistent en deux agrafes de ceinturon en cuivre, et deux chandeliers dont l'auteur de la note a

Digitized by Google

négligé de nous faire connaître le métal, mais qui ont été reproduits sur deux lithographies jointes au volume; on y voit figurer aussi une des agrafes ou *fibules*, d'un travail assez remarquable, que l'auteur fait remonter un peu haut, ce me semble, en y reconnaissant le style mérovingien (page 155).

Le mémoire de M. Peigné-Delacourt sur le pays des *Silvanectes* est le plus long des travaux d'archéologie compris dans ce volume; c'est aussi le plus remarquable. Après avoir essayé de déterminer d'une manière précise la position et l'étendue de ce pays des Silvanectes antérieurement à la conquête romaine, l'auteur signale trois oppidums établis dans un rayon très-restreint, servant de lieu de refuge et de défense aux habitants primitifs de cette contrée : les oppidums de Rhuys, de Senlis et de Gouvieux. Il fixe la position de chacun de ces oppidums en trois articles séparés, et même, pour celui de Gouvieux, qui est désigné aujourd'hui encore sous la dénomination banale de *camp de César*, M. Peigné-Delacourt ajoute un plan de très-petite échelle, il est vrai, à sa description (page 177). Quant à l'oppidum qui aurait été établi sur le territoire où se trouve maintenant la ville de Senlis, l'auteur justifie cette indication en signalant les vestiges d'une de ces voies étroites, encaissées, tortueuses, pratiquées dans la Gaule antérieurement à l'invasion romaine, voie qui existe dans la direction de la ligne de l'Oise, près du hameau de *Villevert*, traversé par le petit cours d'eau de l'Onette (page 175).

Les voies gauloises antérieures à l'invasion de César, les changements que les voies romaines établies par les conquérants ont subis après la chute de l'empire, sous la domination des Mérovingiens, ont été des sujets d'études sérieuses de la part de M. Peigné-Delacourt; il faut lui en savoir gré, car c'est là un point important et qui doit fixer l'attention des archéologues, d'autant plus qu'il n'a encore été étudié qu'imparfaitement. L'auteur a signalé cette lacune à remplir; il remarque avec raison que Bergier, dans son livre si connu sur les chemins romains, a complétement passé cette question sous silence; que, de nos jours, elle a été à peine effleurée par quelques antiquaires de Normandie, tels que MM. Le Prévost, Gaillard, Féret, de Gerville et de Caumont[1]. Il observe que des traces nom-

[1] M. Peigné-Delacourt ne pouvait, à l'époque où il écrivait, mentionner l'ouvrage sur ce sujet que vient de publier récemment M. Bral, mais il nous sera permis d'en louer en passant les savantes recherches.

Digitized by Google

breuses de ces anciennes voies existent encore aujourd'hui; il en signale une, entre autres, qui a reçu le nom populaire très-caractéristique de *voie de la Barbarie*, qui est située dans le Soissonnais. Il dit aussi avoir rencontré des traces du même genre en 1860, sur le plateau d'Alaise, en Franche-Comté. D'après les études faites par M. Peigné-Delacourt sur des points différents, la largeur ordinaire de ces chemins serait d'un mètre environ, et la profondeur varierait entre cinq et six mètres. A l'opposé des fameuses voies romaines, dont la forme est convexe, droite et régulière, la forme de ces chemins grossiers serait ordinairement concave et sans aucune régularité dans l'arrangement ni dans la direction.

Je terminerai cette courte analyse du mémoire de M. Peigné-Delacourt en ajoutant qu'il a complété son travail par des recherches curieuses sur les voies romaines et mérovingiennes du pays des Silvanectes. Il a étudié les voies romaines dans un récent voyage qu'il a fait en Italie; enfin son mémoire inaugure dignement les travaux du Comité d'archéologie de Senlis.

Le Roux de Lincy,

Membre du Comité.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. VI. — Chambéry, 1862.

Sous le titre modeste d'un *Aperçu historique et artistique*, M. Théodore Fivel, architecte de l'arrondissement, se propose d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'état de dégradation du château et de la Sainte-Chapelle de Chambéry, sur leur importance au point de vue de l'art et sur l'urgence d'une restauration complète. Nous nous associons d'autant plus volontiers à l'accomplissement de ce vœu, que cet édifice, assurément le plus remarquable non-seulement de Chambéry, mais peut-être même de toute la Savoie, est devenu cher à ses habitants par les souvenirs qu'il conserve de leur histoire; personne n'ignore combien les Savoisiens, et c'est un des traits distinctifs de leur caractère, savent honorer le culte du passé.

Et, cependant, il n'est pas question ici du vieux château qu'Amédée V acheta, en 1292, de François, seigneur de La Rochette, qu'il fortifia ensuite et agrandit sur un plan nouveau en jetant les fonde-

Digitized by Google

ments de la Sainte-Chapelle; de tout cela il ne reste plus rien; les constructions actuelles, la grande tour du sud, le donjon, la Sainte-Chapelle et la tour de la Trésorerie ne datent que du milieu du xve siècle et remontent aux premières années du règne d'Amédée IX. Ce prince fit élever la Sainte-Chapelle et y déposa le saint suaire, objet de la vénération de nombreux pèlerins, que François Ier vint de Lyon adorer les pieds nus.

Cette chapelle, d'un jet vraiment grandiose, dit M. Fivel, présente à son chevet l'accouplement curieux de l'architecture militaire et de l'architecture religieuse. Sa façade, du même style que l'abside, détruite par les vents du midi, a été rebâtie après 1637 et sous la régence de Marie-Christine de France, fille de Henri IV et veuve de Victor-Amédée. Philippe Javara, architecte de Messine, y reproduisit le style de l'église du *Corpus Domini*, de Turin, mais d'une manière plus somptueuse encore.

Ravagée par deux incendies successifs, en 1743 et en 1798, la Sainte-Chapelle fut mutilée par des réparations maladroites; elle y perdit sa flèche élancée; des tuyaux de fer-blanc remplacèrent les chimères qui servaient de gargouilles; on cacha sous le prolongement des combles l'élégante balustrade qui couronne les murs; les mâchicoulis gracieux qui les décoraient tombèrent sous le marteau des démolisseurs. M. Fivel demande que la main généreuse du Gouvernement, effaçant les traces du vandalisme, restitue à ce noble édifice sa pureté et sa splendeur premières. Après avoir décrit les blasons de la voûte étoilée de la sacristie et ceux de la grande tour du nord, M. Fivel consacre quelques pages à l'étude des belles verrières exécutées par l'ordre de Marguerite d'Autriche, l'œuvre des meilleurs artistes des Pays-Bas, et probablement de la main d'Oshuis qui florissait en 1521. Ces magnifiques tableaux, dont les encadrements accusent le style de la Renaissance, et dont plusieurs rappellent les cartons d'Albert Dürer, ont souffert de déplorables détériorations. Une restauration intelligente peut seule leur rendre leur éclat et conserver des pages si précieuses pour l'art et pour l'histoire.

Nous indiquerons encore dans ce volume une notice de M. Laurent Sevez sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de Savoie. La bijouterie, ce sont les croix et les cœurs que portent les paysannes; l'iconographie religieuse, c'est la description et le classement chronologique de ces bijoux de formes variées que

Digitized by Google

l'on rencontre dans le Chablais, la Maurienne et les autres parties de la Savoie. Il n'y a rien dans l'archéologie qui ne soit digne d'une étude spéciale, et les plus petites choses ont un certain intérêt quand on les considère dans des vues d'ensemble et qu'on recherche leur origine; mais cette monographie si modeste par son titre, M. Laurent Sevez ne la fait-il pas remonter trop haut? Personne n'ignore assurément la singulière prédilection que les femmes, partout et toujours, ont montrée pour les bijoux; mais est-il facile de bien saisir le rapport existant entre le cœur servant de nœud coulant au velours noir qui suspend la croix au col des Savoisiennes, et les parures des Égyptiennes ou la bulle d'or des jeunes patriciens de Rome?

Marquis DE LA GRANGE,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1862, t. IV, 3e série. — Angoulême, 1864.

La Société de la Charente semble un peu arriérée dans ses publications; car ce volume, qui contient les travaux de l'année 1862, n'a paru qu'au milieu de 1864; tandis que le troisième volume, qui se réfère aux travaux de 1861, est encore en préparation. Cependant il y a peu de Sociétés qui aient montré plus de zèle dans la recherche et pour la conservation de ses monuments : elle réunit dans son musée tous les objets d'art dignes d'y figurer; elle crée une *bibliothèque archéologique et historique*, et commence à la fois la publication d'un *Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares* et d'un *Recueil de documents*. Ce n'est pas tout, elle entreprend encore la publication des *Monuments de l'histoire d'Angoumois*, c'est-à-dire des monuments, des vues, des plans et des portraits historiques qui méritent d'être reproduits; l'exécution en est confiée à des artistes de Paris.

C'est à l'initiative de M. Gellibert des Seguins, qui a remplacé si dignement le vénérable M. de Chancel, que la Société est redevable de cet heureux développement.

Le *Répertoire archéologique du département de la Charente* occupe une grande partie du volume que nous examinons. L'auteur, M. Marvand, vice-président de la Société, a obtenu une médaille d'argent

Digitized by Google

et la mention très-honorable au concours de la Sorbonne en 1860; il vient de compléter, de la manière la plus satisfaisante, l'époque du moyen âge, qui laissait quelque chose à désirer. La Charente peut donc se féliciter de posséder aujourd'hui un des meilleurs répertoires départementaux.

Nous trouvons encore, dans ce même volume, deux documents importants.

L'un est la relation du pillage de l'abbaye de la Couronne par les protestants, en 1562 et 1568, relation extraite, par M. G. Babinet de Rancogne, archiviste du département, de la Chronique inédite d'Antoine Boutroys, chanoine de cette abbaye.

Le récit de la Chronique se résume ainsi : après avoir rompu et emporté les cloches, les pillards se chargèrent des riches joyaux et des précieux reliquaires; ils étaient en si grand nombre, que, lorsqu'on les sortait aux bonnes fêtes, ils couvraient trois grandes tables, sans y comprendre les calices d'or et d'argent, ensemble les croix, bassines, chandeliers, encensoirs et canettes (burettes).

La partie vraiment archéologique, ce sont les inventaires de 1555 et 1562, rédigés par Artus Bodin et par frère Jean Terrasson. Retrouvés, en 1610, dans les papiers de Michel Dexmier, greffier de l'abbaye, ils sont publiés, pour la première fois, par M. de Rancogne.

Il est certain qu'au XVIe siècle, les églises et les couvents possédaient de riches et somptueux mobiliers; mais n'a-t-on pas quelquefois surfait leurs trésors? Les objets d'or y devenaient déjà rares; on commençait à substituer à ce précieux métal l'argent doré, et même le cuivre doré; on remplaçait souvent les pierres fines par des verres colorés; et, lorsqu'on exhibait ces brillants reliquaires, les fidèles s'enorgueillissaient de la magnificence des objets offerts à leur vénération.

Dans les inventaires de l'abbaye de la Couronne, nous n'avons trouvé que deux objets en or, savoir :

« Une couronne d'or où estoit enchâssée la sainte espine, et enrichie de plusieurs pierreries; »

« Un calice d'or avec sa patène, pesant le tout cinq marcs. »

Encore est-il à remarquer que ce dernier article figure d'abord, comme étant d'argent doré, sur l'inventaire de 1555, tandis qu'il est reporté ensuite comme étant d'or dans l'inventaire de 1562, parmi les objets volés par les protestants.

Digitized by Google

On ne peut s'empêcher de regretter que ces inventaires ne soient que de simples nomenclatures, ne désignant que la destination et la matière, et ne tenant aucun compte du style ni de l'ornementation. Les objets mobiliers portaient alors le caractère de leur époque : les châsses et les vases sacrés offraient de curieux spécimens de l'architecture du moyen âge et de la Renaissance. Mais que conclure de cette immense quantité de reliquaires indiqués seulement par les noms de *boîtes*, de *coffres* et de *tableaux?*

Nous citerons cependant quelques articles un peu plus explicites :

« La vraye croix enchâssée en argent doré, et esmaillée, où estoit plusieurs pierres précieuses; le tout haut de trois pieds de long. »

« Un grand tableau où estoit l'image de Nostre-Dame, d'argent doré enrichi de plusieurs pierreries. »

« L'arbre de Jessé estant de sept pieds de hauteur, partie de cuivre et d'argent doré, au haut duquel il y avoit une croix et un pigeon d'argent. »

« Deux chasses de cuivre doré et esmaillé de grand et exquis artifice; l'une au grand autel où estoit le corps de saint Lambert, et l'autre estoit dedans le cœur de la dicte église où estoit le corps de saint Girauld. »

« Une grande crosse d'argent doré, garnie de pierreries. »

« Une crosse d'ivoire garnie d'argent doré, appelée la crosse saint Lambert. »

« Une pomme d'argent grosse comme deux poincts, servant sur le grand autel pour eschaufer les mains. »

Une petite châsse couverte d'argent où estoit un soulier pontifical de saint Front. »

Le second document que nous avons annoncé consiste dans une enquête sur le passage des protestants à Aubeterre, en 1562, et sur le pillage de l'église Saint-Jacques de la même ville; il est dû à M. Gellibert des Seguins.

A la suite d'un préambule où le calme du récit contraste avec les passions du passé, il publie le texte même d'une information faite par des témoins qui, tout à la fois ouvriers et experts, décrivent et apprécient les dommages causés par les démolisseurs ou par les pillards.

Ainsi, dans chaque corps de métiers, deux maîtres viennent successivement déposer, sur la foi du serment, qui pour la maçonnerie et les images de pierres, qui pour la menuiserie et les sculptures

Digitized by Google

en bois, qui pour les ouvrages de fonte et les cloches, qui pour la serrurerie et les ferrures, et de même pour les ornements d'église, le linge et les nappes, les missels et les livres de chant, les tapisseries de chœur, etc. Ces dépositions contiennent souvent des détails curieux, et les évaluations, exprimées à la valeur du temps comparée quelquefois à celle du passé, offrent de précieux renseignements; enfin cette information restaure en quelque sorte l'église de Saint-Jacques de toutes les dévastations qu'elle a subies, et recompose pour ainsi dire pièce à pièce, par le souvenir de ceux qui l'ont connu, le riche mobilier qu'elle possédait.

Comme appendice à cette information, M. Gellibert des Seguins consacre une notice au *Théâtre des cruautez des Hérétiques de nostre temps, traduit du latin en françois*, et imprimé à Anvers, chez Adrien Hubert, avec privilége, en 1588. Les planches de cet ouvrage et les explications qui les suivent sont doublement précieuses au point de vue de l'art et de l'histoire; en effet, l'énergie du burin et la hardiesse de la composition de l'artiste inconnu, rapprochées de la naïveté légendaire des gloses, offrent un intérêt véritablement dramatique.

En terminant ce compte rendu, je ne puis passer sous silence une étude fort curieuse de M. Gellibert des Seguins sur les statues équestres qui décorent la façade d'un grand nombre de nos églises.

La déposition des deux maîtres maçons venant déclarer, sous la foi du serment, *que sur le pignon du portal haut estoit une image, figurée en cheval, d'un roy, prince ou autre capitaine que l'on appeloit communément Constantin*, cette déposition, dis-je, sert de base à l'argumentation de M. Gellibert des Seguins; généralisant la question, après avoir examiné et combattu les solutions nombreuses et diverses proposées jusqu'à ce jour sur ce point controversé, il reconnaît dans ces statues l'effigie de Constantin foulant sous les pieds de son cheval un ennemi vaincu, type fréquent des petits bronzes de cet empereur. Cette conclusion s'accorde avec l'opinion exprimée par M. de Longuemar, dans un mémoire et dans une note supplémentaire insérés au *Bulletin des antiquaires de l'Ouest*[1].

L'attribution de M. Gellibert des Seguins a cela d'important, qu'elle s'appuie sur un élément nouveau et sur un document écrit du XVIe siècle, témoignant que la tradition populaire voyait alors

[1] 1er et 3e trimestre 1854.

Digitized by Google

dans la statue équestre de Saint-Jacques d'Aubeterre la représentation de l'empereur Constantin.

Marquis DE LA GRANGE,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 3e livraison du XXVe volume.

Cent quarante pages de ce cahier, qui en compte cent soixante, sont occupées par un mémoire intitulé *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*. L'auteur est M. Lambert, conservateur de la bibliothèque de Bayeux, savant consciencieux, dont le nom restera attaché au travail qui se fait depuis quarante ans pour débrouiller le chaos de la numismatique gauloise. Son mémoire d'aujourd'hui est la continuation et le complément d'un autre, qu'il publia sous le même titre en 1844. Dans l'intervalle, il n'a pas cessé d'avoir l'œil ouvert sur les découvertes et publications nouvelles, il n'a négligé aucune occasion de s'instruire des types qui se sont produits, et toute sa réflexion s'est concentrée sur ces types, qui disent tant de choses que nous ne savons pas comprendre,

La science n'en est pas encore arrivée au point d'expliquer. Elle inventorie, et, pour le présent, c'est tout ce que l'on a le droit d'exiger d'elle. Il faut tenir pour un grand progrès qu'elle discerne les figures, et, jusqu'à un certain point, le style d'ornementation propre à chaque contrée. Par là est devenu possible le travail de classification.

Le titre choisi par M. Lambert ne dit pas tout ce qu'il y a dans son mémoire. Il ne s'est pas rigoureusement renfermé dans la numismatique du nord-ouest de la Gaule; il a touché aussi bien à celle du nord-est, et même à celle du centre et du midi.

Dans un premier chapitre, il examine certains objets qui ont plus ou moins l'apparence de la monnaie, et qui sont considérés comme les espèces primitives des Gaulois.

Il passe ensuite aux espèces fabriquées sur le modèle des statères macédoniens, en les suivant dans leur dégénérescence et dans les types sans nombre qu'elles ont engendrés à mesure qu'elles se sont corrompues.

Digitized by Google

Dans un troisième chapitre, M. Lambert parle des monnaies imitées des types romains, famille à laquelle il rattache les espèces de Marseille.

La partie doctrinale du mémoire se termine par des considérations sur quelques symboles qui entrent dans la décoration des monnaies armoricaines.

Il y a ensuite l'explication de dix-neuf planches qui suivent le texte, sur lesquelles planches sont figurées cinq cent vingt-trois types différents.

Tout à la fin vient un tableau chronologique des découvertes de monnaies gauloises qui ont eu lieu, à la connaissance de l'auteur, dans la vaste région qui s'étend de l'embouchure de la Seine à celle de la Loire.

La classification de M. Lambert, aussi bien que ses considérations, ont fait naître dans mon esprit une infinité de doutes, dont je me bornerai à exprimer quelques-uns.

De ce que les monnaies de Marseille et des colonies de Marseille dans la Narbonnaise ont un trait commun, qui est la légende, avec les monnaies celtiques frappées à l'imitation des quinaires romains, était-ce une raison suffisante pour faire une seule catégorie des unes et des autres? Je ne le pense pas, car, par l'origine, par le type, par la frappe, les monnaies de Marseille sont quelque chose de tout à fait à part. Il faut qu'elles forment à elles seules une classe où elles ne peuvent souffrir aucune compagnie, sinon celle des monnaies coloniales et de quelques contrefaçons barbares qu'elles ont engendrées.

Est-ce aux temps reculés du monnoyage gaulois, antérieurement à l'imitation des statères macédoniens, qu'il faut rapporter ces petites monnaies de potin, attribuées à la Belgique, dont l'effigie, qui paraît avoir été primitivement le taureau cornupète, ressemble à une sarigue à cause de la longueur démesurée des jambes de derrière? Une si haute antiquité est bien difficile à admettre en présence de l'ensemble des monuments, surtout lorsqu'on voit les types de ces prétendues espèces primitives avoir leurs analogues sur des pièces que M. Lambert lui-même a classées parmi les dégénérescences du type grec.

Est-il légitime de placer également dans la classe des espèces primitives de la Gaule certaines pièces d'argent du travail le plus primitif, il faut en convenir, mais qui ont été fournies par une décou-

Digitized by Google

verte unique et dont le lieu est la vallée de l'Adour? Il me semble que la vallée de l'Adour est un pays frontière, sur lequel il faut s'attendre à trouver les vestiges des Ibères autant que ceux des Gaulois, et que la matière seule des pièces dont il s'agit serait un motif de la rapporter aux Ibères plutôt qu'aux Gaulois.

Faut-il revenir sur la sentence portée par M. Hucher, et par Duchalais avant M. Hucher, quand ces savants ont exclu de la série monétaire les rouelles de bronze et d'autre métal qu'une pure hypothèse avait érigées en espèces des temps antérieurs au monnoyage? Je ne le pense pas, non plus que je ne trouve décisive la raison invoquée par M. Lambert contre M. Hucher. Cette raison est que la rouelle est figurée sur des monnaies du temps où les Gaulois eurent de la monnaie. La croix est figurée sur toutes les monnaies du moyen âge; en résulte-t-il que les petites croix en métal qui nous restent du moyen âge aient été de la monnaie? La rouelle était un symbole religieux pour les Gaulois, comme la croix l'est pour nous. Ils l'ont représentée quelquefois sur la monnaie, ils l'ont surtout portée sur eux comme amulette. Ils lui ont donné toutes les dimensions, jusqu'à vingt centimètres de diamètre et davantage. La rouelle se trouve dans les sépultures gauloises, d'où est toujours absente la monnaie, et jamais on n'en a déterré des piles ou des amas, comme c'est le cas des autres objets qui ont circulé à titre d'espèces.

Est-il permis d'attribuer aux Andécaves une monnaie qui porte la légende ANDOB? Je ne le pense pas, parce que Duchalais, qui avait l'œil fin, reconnaissait à cette pièce le style aquitain, et que ANDOB annonce un tout autre nom que ANDEC.

Y a-t-il quelque probabilité que des symboles égyptiens, tels que la nacelle isiaque et l'épervier, aient été figurés sur les monnaies gauloises? Non, car les Gaulois n'empruntèrent ni leurs mythes ni rien de leur religion aux peuples étrangers. S'ils ont eu des légendes qui ressemblaient à celles des Grecs, c'est à cause de la communauté d'origine qu'ils avaient avec les Grecs. Ils n'ont rien eu de commun avec les Égyptiens, qui étaient une race à part, sans affinité connue. L'opinion de Tacite, invoquée par M. Lambert, que le culte d'Isis régnait de son temps dans la Forêt Noire, ne peut être que le résultat d'une équivoque. Enfin la nacelle isiaque est surmontée d'une chapelle et terminée à ses extrémités par des têtes de bélier, tandis que le vaisseau des monnaies gauloises, que M. Lambert assimile à cette nacelle, est surmonté d'un mât et décoré à ses

Digitized by Google

extrémités de têtes de cheval. La figure du prétendu épervier n'est pas davantage égyptienne : c'est un corbeau plutôt qu'un épervier.

Les enseignes appelées les Immobiles, que les Gaulois Insubres, au dire de Polybe, conservaient dans le sanctuaire de leur Minerve, avaient-elles la forme d'un *peplum?* Non-seulement aucun mot du texte ne le dit, mais, au contraire, la manière dont l'historien s'exprime donne à entendre quelque chose de tout différent, car voici ses paroles : « Ayant réuni ensemble à cette fin toutes leurs enseignes, jusque-là qu'ils avaient enlevé du temple de Minerve celles d'or, appelées d'un nom qui voulait dire qu'elles ne devaient pas être remuées, etc.[1] » Et j'induirais plutôt de ces termes qu'il s'agit d'enseignes figurées en manière d'animaux, comme on en voit dans les trophées de l'arc d'Orange.

C'est assez de critiques. Il est trop naturel d'y prêter le flanc lorsqu'on s'exerce sur une matière si neuve. L'ouvrage de M. Lambert vaut par le nombre des renseignements qu'il renferme. Quelques objections qu'on fasse à la doctrine, le chiffre de cinq cent vingt-trois types monétaires, réunis d'une manière si commode pour l'étude, recommande assez l'auteur à la reconnaissance du public.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

[1] *Συναθροίσαντες οὖν ἁπάσας ἐπὶ ταὐτὸν, καὶ τὰς χρυσᾶς σημαίας τὰς ἀκινήτους λεγομένας καθελόντες ἐκ τοῦ τῆς Ἀθηνᾶς ἱεροῦ, κ. τ. λ.* (Lib. II, cap. XXXII.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE ET COLONIALE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. — *Annales*, t. Ier. Nice, 1865, gr. in-8°.

Du municipalisme dans l'ancien comté de Nice, étude historique par A. Carlone. 40 pages.

De la domination sarrasine dans la Narbonnaise et sur le littoral de la Méditerranée, par M. A. Carlone. 100 pages.

La mission et les services de la critique au XIXe siècle, par M. Xavier Eyma. 8 pages.

Recherches sur la vie et les ouvrages de Boccace, par M. Rastoin-Brémont. 12 pages.

Épisodes de l'histoire du département des Alpes-Maritimes : 1° la presche de Mouans-Sartoux, en 1792; 2° troisième persécution de l'évêque de Grasse et de Vence; 3° les luttes du moyen âge, en 1366, par M. l'abbé Tisserand. 36 pages.

Notice sur André Verany, par M. le pasteur Léon Pilate. 10 pages.

Le Palazzo Vecchio de Florence, par M. A. F. Brun. 29 pages.

L'hypocauste de Cimiès, par M. A. F. Brun. 10 pages.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. — *Recueil.* Évreux, 1865, 1 vol. in-8°.

Notice historique sur la Société et ses travaux, suivie des tables des matières contenues dans les vingt-quatre volumes composant les trois premières séries du Recueil (1830 à 1860), par M. E. Dramard. CXXXV-272 pages.

Digitized by Google

Société d'émulation du Jura. — Mémoires de la section de l'association philotechnique, année 1865. Lons-le-Saunier, 1865, in-8°.

Journal de Jean Grivel, par M. le docteur Chereau. 182 pages.
Compte original des revenus de la Saunerie de Salins, par M. Jules Finot. 18 pages.
Notice sur le village de Mosnay, par M. le docteur Thiboudet. 36 pages.
Fouilles de la vallée de Baume-les-Messieurs, par M. L. Cloy. 14 pages.
Inauguration de la statue du général Cler à Salins. 24 pages.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. — Annales, t. XXVI, 1863. Le Puy, 1865, in-8°.

Mémoire sur les armoiries et le sceau de la ville du Puy, par M. Aymard. 12 pages.
Mémoire de M. Sauzet sur le XIVe siècle. 8 pages.
Rapport sur les voyages faits au Puy, depuis l'année 1862, par divers savants, par M. Félix Robert. 10 pages.
Essai sur la vie et les œuvres de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain (1582-1670), par M. Perroud. 180 pages.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — Annales, année 1865, suite du 1er semestre. Nantes, in-8°.

Notice historique sur le château de Nantes, par M. Ch. Bougouin fils. 145 pages.
De l'état sauvage et des résultats de la culture et de la domestication, par M. le docteur Sagot. 73 pages.
Note sur l'instruction obligatoire, par M. A. Renoul. 22 pages.
Étude critique sur les *Vieux-Garçons*, par M. Ch. Rouxeau. 16 pages.
Poésies par M. Chérot.

Académie impériale de Metz. — Mémoires, 46e année, 1864-1865, 2e série, 13e année. Metz, 1865, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'année 1864-1865, par M. E. Michel. 22 pages.

Digitized by Google

Poésie par M. le comte de Puymaigre.

Antiquités découvertes aux environs de Merlebach, rapport par M. Aug. Prost. 18 pages.

Notice biographique sur Hubert Lemaire, par M. Dommanget. 8 pages.

Note sur l'abbé Jany, natif de Metz, par M. Thiel. 7 pages.

Sur le Beethoven de M. A. de Lemud, par M. E. Michel. 18 pages.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — *Mémoires*, t. V, 3e partie, année 1864, in-8°.

Notice sur dom Pierre Constant, bénédictin, par M. Constant d'Yanville. 10 pages.

Guillaume d'Ercuis, précepteur de Philippe le Bel; son testament; sa famille, par M. H. Constant d'Yanville. 14 pages.

Vidimus de l'official de Paris du testament de Guillaume d'Ercuis. 16 pages.

Ratification de la donation en pure aumône faite dans son testament, par Guillaume d'Ercuis. 4 pages.

Note sur quelques émaux de la cathédrale de Beauvais, per M. Barraud. 10 pages.

Autel de Notre-Dame-de-la-Paix, érigé dans la cathédrale de Beauvais conformément aux intentions de Louis XI, par M. Barraud. 6 pages.

Quelques mots sur l'abbaye de Gomerfontaine, par M. Barraud. 11 pages.

Documents relatifs à l'abbaye de Gomerfontaine. 13 pages.

Catalogue du musée archéologique de Beauvais (2e partie), par M. Mathon. 19 pages.

Notice sur l'existence d'un cimetière franc à Cuignières, par M. Léon Plessier. 10 pages.

Notice sur la paroisse et l'église Sainte-Madeleine de Beauvais, par M. Barraud. 13 pages.

Testament de Guy Drapier, curé de Saint-Sauveur de Beauvais, par M. Barraud. 13 pages.

Note sur le portail de l'église de Formerie et documents historiques sur ce bourg, par M. Mathon. 11 pages.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Bulletin*, 2e et 3e trimestre, 1865, in-8°.

Quelques mots de réponse à l'histoire du calvinisme dans le département de l'Yonne, par M. Th. Blin. 49 pages.

Digitized by Google

Réponse de M. Challe au Mémoire de M. Blin. 14 pages.

Seigneurie de Montréal-en-Auxois, avec plusieurs planches, par M. Ernest Petit, 194 pages.

Quelques mots pour servir à l'histoire des communes de Lezinnes et Sambourg, par M. Camille Dormois. 6 pages.

Notes et extraits des archives de Lille concernant la Bourgogne et la Flandre, par le docteur de Smyttère. 10 pages.

Code de l'état actuel de la noblesse en France, par M. Mondot de Lagorge. 44 pages.

Relation d'un voyage de Sens à Rome, publiée par M. Max. Quantin. 5 pages.

Société des sciences et arts de l'île de la Réunion. — *Bulletin*, année 1861. Saint-Denis, 1861, in-8°.

Notice sur Poivre, par M. P. de Montforand. 12 pages.

Regnard, sa vie et son œuvre, par M. Ruffray. 34 pages.

La France et l'isthme de Suez, par M. Ch. de La Serve. 4 pages.

La Seconde-Manche, comédie par M. Voïart. 8 pages.

Mlle Rachel, par M. F. Naturel. 21 pages.

Documents historiques sur Madagascar, par M. Voïart. 13 pages.

Poésies par MM. P. de Montforand et Ch. de La Serve.

Hôtel de ville de Saint-Denis, par M. J. Moreau. 26 pages.

Notice sur les frères des écoles chrétiennes à l'île de la Réunion, par M. Gontier. 15 pages.

L'Impossible, proverbe-vaudeville, par M. Voïart. 22 pages.

Société des sciences et arts de l'île de la Réunion. (Suite.) — *Bulletin*, année 1862.

Troubles de Saint-Louis en 1848, par M. Volsy Focart. 12 pages.

L'Enfant de nos Enfants, ou la Prise de Jéricho, comédie-vaudeville, par M. Voïart. 22 pages.

Étude sur les réformateurs modernes, par M. le docteur A. Berg. 9 pages.

Pensées, par M. Ed. Bailly. 7 pages.

Poésies par MM. Ch. de La Serve, de Souville et de Montforand.

Le Bisaïeul, comédie-vaudeville par M. Voïart. 50 pages.

Créole et Marin, comédie-vaudeville par M. Voïart.

Un fils naturel de Béranger (Lucien Paron), par M. J. Raffray. 20 pages.

Digitized by Google

Société des sciences et arts de l'île de la Réunion. (Suite.) — *Bulletin*, année 1863.

Les travailleurs étrangers à la Réunion : Indiens, Cafres, Chinois, Annamites, Australiens, Abyssins, par M. P. Montforand (plusieurs articles).

Que le progrès est chose absolue et nécessaire, par M. Paté. 11 pages.

Remarques sur quelques mots, sur quelques locutions, par M. Ed. Bailly. 13 pages.

Société des sciences et arts de l'île de la Réunion. (Suite.) — *Bulletin*, année 1864.

Note sur la population coloniale, par M. E. Pajot. 13 pages.

Une Venette, épisode de la vie de Négrier, par M. Cremazy. 14 pages.

Sur quelques monuments funéraires, par M. Alleaume. 7 pages.

Une nuit au désert, par M. J. M. Raffray.

Tananarive et les Hovas, par M. Aug. Vinson. 24 pages.

Des institutions de charité à l'île de la Réunion, par M. Thomy Lahuppe. 18 pages.

Observations sur quelques mots, par M. Ed. Bailly.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles. — Composition du bureau pour l'année 1866.

Président :

M. Noël, Professeur de rhétorique au lycée de Versailles.

Vice-Présidents :

MM. Le Roi, Bibliothécaire de la ville, Président sortant; An. Digard, Avocat à la Cour impériale.

Secrétaire perpétuel :

M. Anquetil, Inspecteur de l'Académie de Paris.

Vice-Secrétaires :

MM. d'Urclé et Rudelle, Licenciés en droit.

Trésorier :

M. Léon Bougleux, Juge au Tribunal de commerce.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — Composition du bureau pour l'année 1866.

Président :

M. Dufour.

Vice-Président :

M. Salmon.

Secrétaire perpétuel :

M. Garnier.

Secrétaire annuel :

M. Dutilleux.

Trésorier :

M. Bazot.

Digitized by Google

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord. — Composition du bureau pour l'année 1866.

Président :

M. Maurice père, Membre du Conseil général.

Premier Vice-Président :

M. Dupont, Avocat à la Cour impériale.

Deuxième Vice-Président :

M. Corne, ancien Député.

Secrétaire général :

M. Preux fils, Avocat général à la Cour impériale.

Premier Secrétaire adjoint :

M. Maugin, Docteur en médecine.

Deuxième Secrétaire adjoint :

M. de Bailliencourt.

Économe :

M. le comte de Guerne, Conseiller à la Cour impériale.

Trésorier :

M. Paix, Négociant.

Archiviste :

M. Brassart, Secrétaire des hospices.

Société dunkerquoise. — Composition du bureau pour l'année 1866.

Président :

M. L. Cousin, ancien Avocat.

Vice-Président :

M. Gojard, Ingénieur en chef des ports de Dunkerque et Graveline.

Digitized by Google

Secrétaire perpétuel :

M. Derode (Victor), ancien Négociant et Membre du Conseil municipal.

Secrétaire adjoint :

M. Duriau, Docteur en médecine, Membre du Conseil municipal.

Trésorier :

M. Alard, Consul de S. M. le Roi des Pays-Bas.

Archiviste :

M. Muotz, Propriétaire.

SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Randyck, Docteur en médecine.

Secrétaire :

M. Muotz, Propriétaire.

SECTION DES LETTRES.

Président :

M. Terquem, Professeur d'hydrographie.

Secrétaire :

M. Bonvarlet-Durin, Négociant.

SECTION DES ARTS.

Président :

M. Develle, Architecte de la ville de Dunkerque.

Secrétaire :

M. Desmit, Professeur de peinture à l'école communale.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

A

ABEL. — Recherches sur les premiers essais de navigation à vapeur dans l'est de la France, 92.

ACTES OFFICIELS. — Arrêté qui détermine le programme du concours d'histoire ouvert entre les Sociétés savantes, pour 1867, 1.

Arrêté qui détermine le programme du concours d'archéologie ouvert entre les Sociétés savantes, pour 1866, 2.

ADVIELLE. — Note de documents appartenant à la collection Donat, 7.

Note sur deux lettres de Henri IV, 93.

Lettre du numismate Jacob Spon à l'évêque de Pamiers, 93.

Copie d'un billet autographe de Mandrin, 93.

ANDRÉ (abbé). — Lettres de Rubens, 196.

Épitaphe d'un prince de Conti, 376.

ANGES D'ARGENT portant le cœur de Louis XIII, dans l'église des jésuites, à Paris, 57.

ARBAUMONT (D'). — Poursuites exercées au nom du duc de Bourgogne, en 1416, 5.

Justices seigneuriales au moyen âge, 15.

Perte du droit de bourgeoisie au XVe siècle, 95.

Transaction judiciaire intervenue entre le procureur du duc de Bourgogne et le sire de Loisey, 121.

Actes tirés de la chambre des comptes de Dijon, 191.

Pièce relative aux foires de Champagne, 191.

Partage féodal dans l'ancienne coutume du duché de Bourgogne, 197.

ARBAUD (Damase), auteur d'un travail sur l'orthographe provençale, 5.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'). — Lettre de Pierre de Celle, abbé de Saint-Remy, de Reims, 191.

Charte accordée aux habitants de Vendeuvre, en 1271, 370.

Anciens actes sur parchemin, 370.

ARCHIVES de l'Empire (Dépôt de documents aux), 7, 192.

ARDANT (Maurice). — Résultats des fouilles de Limoges, 24.

Hommage rendu au roi Louis XI, et acte d'affranchissement de serfs, 370.

AUBERTIN. — Anciens droits de justice de la mairie de Beaune, 15, 123.

Restes de constructions romaines, découverts à Prémeaux, 25.

Notice sur le beffroi communal de Beaune, 210.

Disque de serpentine trouvé à Volnay, 213.

Digitized by Google

B

Baecker (De). — Extrait du journal de Saint-Denis, prêtre de Pontoise, 5.
Barbier de Montault (abbé). — Cardinaux français du titre de *sainte Prisque*, au xive siècle, 55.
Inscription relative au bienheureux B. Labre, 96.
Auteur de la *Vie de saint Maximin*, 96.
Suite de l'inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers, 208.
Documents concernant le prieuré de Villesalem, 371.
Documents divers, 371.
Pièces originales du xviie siècle, 372.
Barthélemy (An. de). — Chargé de l'examen de documents, 6, 92, 372.
Auteur d'une brochure sur la *Numismatique en 1863*, 8.
Auteur d'un travail sur la *Numismatique mérovingienne*, 10.
Auteur d'une brochure sur le *Château de Corlay*, 199.
Rapport sur les *Annales du Comité flamand de France*, 300.
Rapport sur les *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 304.
Auteur d'une *Généalogie historique des sires de Coëtmen, vicomtes de Tonquedec*, 374.
Auteur d'une *Numismatique mérovingienne*, 374.
Barthélemy (Éd. de). — Charte relative aux droits respectifs de l'abbaye de Moiremont et du curé d'Éclaires, 13, 53.
Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, 315.
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 319.
Rapport sur les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, 320.
Baudot (Henri) — Rapport imprimé sur les peintures de l'église de Bagnot, 208.
Baudry (abbé). — Notes sur les fouilles de la colline de Troussepoil, 96, 380.
Bellaguet. — Chargé de l'examen de documents, 6, 11, 199, 373.
Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, 102.
Rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 427.
Bellot-Herment. — Catalogues de gemmes, 26, 214.
Bibliographie départementale et étrangère, 74, 167, 275, 358, 483.
Bibliothèque impériale (Dépôt d'ouvrages ou documents à la), 24.
Bibliothèque du Comité (Dépôt d'ouvrages à la), 5, 7, 8, 10, 19, 20, 25, 93, 199, 372, 374.
Bing. — Lettre écrite, en 1420, à deux notables habitants de Gap, 11.
Bourquelot. — Chargé de l'examen de documents, 190, 194, 199, 371.
Boutaric. — Chargé de l'examen de documents, 190, 192.
Bréan. — Thermes de Gien-le-Vieux, 22, 56, 378.

Digitized by Google

C

Camp romain de l'Oberlinger, 68.
Cartulaire de Sauxillanges (Publication du), 289.
Chabouillet. — Comptes rendus des séances de la section d'archéologie du Comité, 18, 23, 96, 207, 212, 376.
Chargé de l'examen de documents, 24, 25, 26, 208, 377.
Rapport sur les *Annales du Comité flamand de France*, 237.
Rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 444.
Cherbonneau. — Fouilles des ruines de Sufévar, Sila et Sicus, 23.
Chéruel. — Comptes rendus des séances de la section d'histoire et de philologie du Comité, 4, 10, 89, 189, 198, 369.
Chargé de la publication du *Recueil des lettres de Mazarin*, 12.
Rapports sur le *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*, 29, 425.
Chargé de l'examen de documents, 192.
Chronique, 87, 284, 366.
Chroniques du siége de Boulogne, en 1544, 60, 129, 244.
Clément (Pierre). — Rapport sur le *Bulletin archéologique de Sens*, 32.
Rapport sur les *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire*, 34.
Rapport sur des envois faits par des correspondants, 126.
Rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon*, 431.
Rapport sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 432.
Rapport sur le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, 434.
Cocheris. — Chargé de l'examen de documents, 198, 374.
Cochet (abbé), auteur d'une note sur une sépulture gallo-romaine trouvée à Lillebonne, 148.
Concours ouvert entre les Sociétés savantes, pour 1866 (archéologie), 2.
Concours ouvert entre les Sociétés savantes, pour 1867 (histoire), 1.
Cottard. — Note relative à la biographie de Pichegru, 14.
Courson (A. de). — Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 435.
Crozes (Hippolyte), auteur d'une *Monographie de Saint-Alain de Lavaur*, 97.

D

Darcel. — Chargé de l'examen de communications, 209, 212.
Renseignements sur des fragments de poteries incrustées trouvées à Rouen, 211.
Dauban. — Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 454.
Décosse, auteur d'une *Étude archéologique sur les communes de Boissets et de la Ville-l'Évêque*, 378.

Digitized by Google

Delisle. — Chargé de l'examen de documents, 8, 12, 93, 191, 370.
Rapport sur des communications de divers correspondants, 52.
Rapport sur les travaux de la *Société d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche*, 217.
Rapport sur le *Cartulaire de Sauxillanges*, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 289.
Deloye. — Marché passé en 1368 pour la construction d'une tour à Bagnols, 22, 261.
Quittance à valoir sur la rançon d'un prisonnier, 22, 273.
Demarsy. — Copies de cinq lettres de divers personnages, 196.
Desmaisons, auteur d'une notice sur le pont de Joigny, 234.
Desnoyers. — Chargé de l'examen de documents, 6, 191.
Rapport sur une communication relative aux inondations de la Loire, depuis l'année 1003, 51.
Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 383, 394.
Devoulx. — Documents concernant les rapports de l'ancienne régence d'Alger avec la France, 8.
Dey, auteur d'*Un mot sur deux inscriptions antiques*, 233.
Dictionnaire topographique de la France.
Dictionnaires topographiques de départements ou portions de départements, 5, 16.
Documents.
Chroniques du siége de Boulogne, en 1544. 1re partie, 60; 2e partie, 129; 3e partie, 244.
Le camp romain de l'Oberlinger, au-dessus de Guebwiller, 68.
Note de documents analysés dans une communication faite, en février 1865, au Comité, par M. Teissier, 145.
Note sur une sépulture gallo-romaine trouvée à Lillebonne, en 1864, 148.
Éclaircissement sur un devis et marché concernant la construction d'une tour à Bagnols, en 1368, et sur un document de même date relatif à l'invasion de la Provence par Louis d'Anjou, frère de Charles V, 261.
Relation de la Journée des Barricades, 324.
Histoire de France en Russie : Richelieu et Louis XIII, d'après des lettres inédites, 338.
Dormois (Camille), auteur d'une *Notice sur des bijoux provenant de Marguerite de Bourgogne, reine de Jérusalem*, 236.
Dupré. — Documents relatifs à l'administration intérieure de l'ancien Hôtel-Dieu de Blois, 10, 197.
Servage et mainmorte dans le Blésois, 191.
Notes sur l'église de Cours-sur-Loire, 208.
Inventaires de l'artillerie du château de Blois, au xve siècle, 372.
Dépôt fait par la reine Isabeau de Bavière dans une abbaye, 372.
Durand (André). — Note sur la tour du donjon du vieux château de Rouen, 208.
Dusevel. — Notice sur Joseph du Fresne de Francheville, 10.
Dons faits à l'ancienne église de Notre-Dame de Doullens, 24.
Document relatif à la mort et aux funérailles du roi Charles VIII, 190.
Lettre de l'amiral de Coligny, 190.
Supplique du maire et des échevins de Doullens, à propos des impôts, 196.
Lettre du roi Louis XI aux habitants d'Amiens, 369.

Digitized by Google

E

Éclaircissement sur un devis et marché concernant la construction d'une tour à Bagnols, en 1368, 270.
États généraux de la première moitié du xive siècle (Publication des), 10.

F

Feillet. — Lettre inédite de Mazarin, 12.
Note au sujet d'une relation de la Journée des Barricades, 192, 324.
Fouilles entreprises par la Société du Morbihan, 28.
Fouilles archéologiques au gué de Saint-Léonard, 376.

G

Garnier. — Lettres de grâce accordées, en 1379, à un troupeau de porcs, par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 5, 197.
Gauthier. — Pièces relatives au château de Fontereine, en Beaujolais, 92.
Documents se rapportant aux États généraux de 1614, 192.
Gien-le-Vieux (Fouilles archéologiques de), 22, 56, 378.
Gillot. — Inventeur d'un procédé propre à remplacer les bois en usage dans la typographie, 382.
Giraud (abbé). — Document relatif aux priviléges de l'évêque de Fréjus en matière judiciaire, 15, 120.
Godard-Faultrier. — Plaque agrafe de baudrier mérovingien, trouvée à Gênes, 24.
Enseigne de pèlerin du xve siècle, 24.
Nouvelle enseigne de pèlerin, 212.
Gomart. — Testament d'Eustache de Ribemont, 198.
Gourgues (Vicomte de), éditeur du *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, 5, 16.
Goze. — Armorial de la province et des villes de Picardie, 24, 101.
Guadet, éditeur du *Recueil des lettres de Henri IV*, 8, 84, 193, 373.
Guilhermy (Baron de). — Chargé de l'examen de documents, 19, 97, 99, 212, 213, 376, 377, 378, 379, 380.
Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, 449.
Rapport sur les *Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure*, 453.

H

Hamille. — Chargé de l'examen de documents, 20.
Héricourt (Comte d'). — Sépultures découvertes à Souchez, 209.
Histoire des familles d'outre-mer, de Du Cange (Publication de l'), 199, 369.

Digitized by Google

Histoire de France en Russie : Richelieu et Louis XIII, d'après des lettres inédites, 338.
Hucher. — Travail sur les monuments céramiques du moyen âge, 209, 215.
Clefs de coffrets de l'époque mérovingienne, 212, 381.
Huillard-Bréholles. — Chargé de l'examen de documents, 11, 370, 374.
Rapport sur les publications de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 219.

J

Jacquemin. — Serment exigé, à Arles, des juifs appelés à déposer en justice contre un chrétien, 197.
Jossier, auteur d'une *Notice sur le peintre Antoine Benoist*, 232.
Jourdain. — Rapport sur les *Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 105.
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 440.
Julliot. — Inscriptions antiques du musée de Sens, 379.

L

Lacroix (Paul). — Rapport sur les *Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 241.
Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 321.
Rapport sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 457.
Lacroix (Th.). — Notice sur la cathédrale de Mâcon, 55.
La Ferrière (Comte H. de), auteur d'une notice intitulée *Histoire de France en Russie : Richelieu et Louis XIII, d'après des lettres inédites*, 338.
La Grange (Marquis de). — Rapport sur les publications de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 473.
Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 475.
Lagrèze-Fossat. — Mémoire sur des questions relatives à Castel-Sarrasin, 197.
Lalanne. — Chargé de l'examen de documents, 374.
Lamothe (A. de). — Anciens tarifs de péage de la ville de Beaucaire, 12.
Copie du registre de la *Leude de Beaucaire*, 93, 194.
Statues de la ville de Beaucaire, 199.
Règlements de police de la ville d'Uzès, au xive siècle, 373.
La Saussaye (De). — Chargé de l'examen de documents, 93.
Lascoux. — Chargé de l'examen de documents, 5, 10, 11, 191.
Rapport sur des communications adressées par divers correspondants, 120.
La Villegille (De). — Chargé de l'examen de documents, 372.
Lefebvre. — Vente du village du Ruaucourt à l'évêque Pierre André, en 1366, 54.
Lefèvre (Émile). — Note sur la grosse tour de Provins, 379.
Legier de Mesteyme. — Charte de la commune de Viens, 192.
Note sur des documents provenant du secrétaire de Mirabeau, 192.
Legrand. — Charte du comte de Flandre Baudouin, 8, 14, 54.

Digitized by Google

Lenoir (Albert). — Dessin d'un groupe d'anges autrefois placé dans l'église des jésuites, à Paris, 26, 57.
Chargé de l'examen de communications, 209.
Rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 232.
Notice sur Antoine Benoist, 233.
Un mot sur deux inscriptions antiques, 234.
Notice sur le pont de Joigny, 235.
Bijoux provenant de Marguerite de Bourgogne, 236.
Le Roi. — Arbre généalogique de la maison de Bourbon, présenté à Louis XIV, 11.
Le Roux de Lincy. — Rapport sur les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, 465.
Rapport sur les travaux du Comité archéologique de Senlis, 468.
Leroy (G.). — Charte du xiie siècle, relative aux lépreux, 13, 53.
Charte en langue vulgaire de l'année 1277, 14, 54.
Engagement pris par les habitants de Melun, lors du siége de cette ville, 194.
Lettre de saint Vincent de Paul, 199.
Emploi de vases sacrés pour le payement des défenseurs de cette cité, 194.
Budget d'une paroisse rurale au xvie siècle, 373.
Procès à l'occasion d'un droit de justice seigneuriale, 373.
Règlement donné aux arquebusiers de Melun, 375.
Testament de François de Vendôme, 374.
Découverte d'antiquités à Melun, 379.
Antiquités gauloises données au musée de Melun, 379.
Retable de l'Hôtel-Dieu de cette ville, 379.
Lescarbault (docteur). — Inscription de l'église de Joigny, 379.
Lesdiguières (Publication de lettres et documents relatifs à), 4.
Lettres de Henri IV (Publication du recueil des), 8, 93, 193, 373.
Lettres de Mazarin (Publication du recueil des), 12.
Levasseur. — Chargé de l'examen de documents, 8, 11, 192, 199, 373.
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 410.
Rapport sur les publications de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 410.
Rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, 410.
Lhuillier. — Pièces relatives au chanoine Joseph Seguy, 17.

M

Mantellier. — Inscription romaine trouvée à Orléans, 18.
Marchand. — Inondations de la Loire, depuis l'an 1003 jusqu'à 1791, 6, 13, 51.
Marchegay. — Chartes en langue vulgaire des années 1276, 1278 et 1286, 13, 53.
Instructions données aux officiers français, lors du siége de Pontoise, en 1441, 16.
Lettres patentes du roi Louis X, portant exemption de charges, 197.
Martin-Daussigny. — Inscription trouvée dans le lit du Rhône, 19.
Découverte d'une inscription sur les bords de la Saône, à Lyon, 209.
Cippe découvert sur la place Bellecour, à Lyon, 377.

Digitized by Google

Marvaud. — Charte de Gui de Lusignan, 53.
Mary-Lafon. — Projet de publication des *Grands Poëmes des troubadours*, et en particulier de la *Vie de saint Honorat*, 91, 193.
Mas-Latrie (De). — Chargé de l'examen de documents, 8.
Rapport sur les publications de la Société archéologique de Constantine, 35.
Rapport sur le *Bulletin du Comité flamand de France*, 307.
Mathon (de Neufchâtel). — Notes sur le culte de Sainte-Clotilde, en Normandie, 55.
Mathon (de Beauvais). — Objets d'art existant autrefois dans la cathédrale de Beauvais, 24.
Matton. — Règlement de l'année 1248, intéressant l'histoire de la draperie, 13, 53.
Fibule en or trouvée dans les sépultures de Sery-lez-Mézières, 25.
Mellet (Comte de). — Note sur une collection de dessins de dalles funéraires, 212.
Monnier. — Arrêt du parlement de Dôle, daté de 1545, 9.
Montaiglon (A. de). — Chargé de l'examen de documents, 379.
Morand, éditeur des *Chroniques du siége de Boulogne, en 1544*, 60, 129, 244.
Première partie d'un *Appendice rectificatif au Cartulaire de Saint-Bertin*, 189.
Seconde partie du même travail, 371.
Morellet. — Chansons recueillies dans une commune du département des Vosges, 372.

N

Nécrologie. — Notice biographique sur M. J. V. Le Clerc, 282.
Nozot. — Ordonnances et actes émanant des princes souverains de Sedan, 6, 11, 92, 195, 198, 373.
Notice sur la ville de Mourou, 19.
Notes sur Villemontry et Illy, 25.
Prose de saint Denis recueillie dans la commune de Mogues, 55.
Notice sur Prix, 92.
Notices sur diverses localités du département des Ardennes, 97, 195.
Notice sur la cure des Deux-Villes, 195.
Notice sur les communes de Givry, Montmarin, etc. 213.
Notices sur diverses communes, 373.
Découverte de médailles à Augecourt, 377.

O

Orieux. — Crypte de l'église de Saint-Philbert de Grandlieu, 20.
Ortiou. — Communication relative à l'établissement d'une langue internationale, 12.
Oudet. — Notice sur une ancienne amphore, 19.
Ancien coffret de pierre, 25.
Note sur deux ouvrages du sculpteur Ligier Richier, 27.

Digitized by Google

P

Pijon. — Lettres inédites de Henri IV, 193.
Prioux. — Traduction et copies de divers actes émanant de Henri de Saureulx, 6, 192.
Cimetière mérovingien de Pommiers, 19, 209.
Sépulture du ve siècle, découverte à Quincy-sous-le-Mont, 19.
Lettres de Henri II, relatives aux fortifications de Soissons, 197.
Pièces sur parchemin portant la signature de Henri IV, 373.
Cœurs ou triangles en terre cuites, trouvés à Reims, 377.

Q

Quantin. — Estampages de dalles tumulaires, 213.
Inventaires de la cathédrale de Sens, 378.
Quicherat. — Rapport sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 42.
Rapport sur les fouilles de Gien-le-Vieux, 56.
Rapport sur les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, 110.
Rapport sur le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, 111.
Chargé de l'examen de documents, 212, 213, 378.
Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 479.
Quittance de 400 florins à valoir sur une rançon de 500 florins d'or, imposée par Guio le Porc à son prisonnier, Louis de Forcalquier, seigneur de Cereste, 273.

R

Ramé. — Inscription romaine du bénitier de l'église de Lancieux, 98.
Rapports faits au Comité, *section d'histoire et de philologie.*
MM. Chéruel, 29, 425.
Pierre Clément, 32, 34, 431, 432, 434.
de Mas-Latrie, 35, 307.
Desnoyers, 50, 383, 394.
Delisle, 52, 217, 290.
Bellaguet, 102, 427.
C. Jourdain, 105, 440.
Lascoux, 120.
Huillard-Bréholles, 219.
Rathery, 29.
A. de Barthélemy, 300, 304.
Levasseur, 410.
de Coursòn, 435.

Digitized by Google

Rapports faits au Comité, *section d'archéologie.*
MM. le marquis de La Grange, 473, 475.
Quicherat, 42, 56, 110, 111.
A. Lenoir, 232, 233, 234, 236, 463.
Chabouillet, 237, 444.
P. Lacroix, 241, 321, 457.
E. de Barthélemy, 315, 319, 320.
de Guilhermy, 449, 453.
Dauban, 454.
Le Roux de Lincy, 465, 468.
Rathery. — Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* et sur le *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain*, 291.
Chargé de l'examen de documents, 372.
Ravenel. — Chargé de l'examen de documents, 5.
Raymond. — Charte de 1030, intéressant l'histoire des biens communaux, 13, 53.
Moulage d'une inscription romaine trouvée près d'Auch, 209.
Dolmen d'Escout, 378.
Relation de la Journée dite des *Barricades*, 324.
Renier (Léon). — Chargé de l'examen de documents, 19, 26, 98, 209, 210, 377, 379.
Revoil. — Dessins empruntés au cloître de Fréjus, 98.
Découverte d'un ancien tombeau à Saint-Gilles-les-Boucheries, 378.
Revue des Sociétés savantes. — Renvois à la Commission de publication, 9, 13, 16, 17, 21, 24, 26, 53, 54, 94, 95, 101, 191, 196, 197, 198, 211, 215, 375, 382.
Rey (Guillaume). — Chargé de la publication de l'*Histoire des familles d'outre-mer*, de Du Cange, 199, 369.
Riant (Paul), auteur d'une brochure sur les *Scandinaves en Terre-Sainte*, 199.
Richard (abbé), auteur d'une *Étude sur l'origine de l'ancien droit coutumier de la province de Franche-Comté*, 373.
Ring (Maximilien de). — Mémoire sur le camp romain de l'Oberlinger, 68.
Rosenzweig. — Inscriptions du département du Morbihan, 378.
Rossignol, auteur des *Monographies communales du Tarn*, 93.
Rozière (De). — Chargé de l'examen de documents, 373.

S

Samazeuilh, auteur d'un *Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac*, 20.
Fouilles exécutées sur le territoire de l'arrondissement de Nérac, 20.
Section d'histoire et de philologie du Comité. — Nomination de membres titulaires et de membres honoraires, 89.
Comptes rendus des séances, par M. Chéruel, 4, 10, 89, 189, 198, 369.
Section d'archéologie du Comité. — Nomination de membres titulaires et de membres honoraires, 96.
Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 18, 23, 96, 207, 212, 376.

Digitized by Google

Sénémaud. — Lettres du duc François de Guise, 8.
Lettres du roi Henri III, 8.
Sépulture gallo-romaine trouvée à Lillebonne, en 1864, 148.
Servais, auteur des *Annales historiques du Barrois*, 97.
Servois. — Chargé de l'examen de documents, 373.
Simonnet. — Procès de sorcellerie jugés au xve siècle, 11, 94.
Charte du roi Jean, intéressant la biographie du routier Arnaut de Cervolle, 13, 54.
Transaction intervenue entre Jean de Saux et Jean de Bessey, 15, 122.
Smith (Valentin). — Chargé de l'examen de documents, 374.
Sociétés savantes de France.
Amiens (Société des antiquaires de Picardie), 383, 394.
Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 83, 215.
Angers (Société académique de Maine-et-Loire), 110.
Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), 53, 100, 475.
Apt (Société littéraire, scientifique et artistique), 365.
Arras (Académie), 9, 86, 90, 440.
Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne), 86, 211, 232, 485.
Avallon (Société d'études), 9, 432.
Beaune (Société d'histoire, d'archéologie et de littérature), 23.
Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), 484.
Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 359.
Besançon (Société d'émulation du Doubs), 215, 275.
Bordeaux (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 79, 304.
Bordeaux (Commission des monuments et documents historiques de la Gironde), 360.
Bourg (Société impériale d'émulation, d'agriculture, sciences et arts de l'Ain), 87.
Brest (Société académique), 359.
Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 87.
Caen (Société des antiquaires de Normandie), 100, 211, 358, 366, 380, 457, 479.
Cambrai (Société d'émulation), 9, 26, 362, 427.
Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne), 278.
Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 9, 410.
Chambéry (Société savoisienne d'histoire et d'archéologie), 410, 473.
Clermont-Ferrand (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 211, 289.
Constantine (Société archéologique), 35.
Dijon (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 75, 367.
Dijon (Commission des antiquités de la Côte-d'Or), 100.
Douai (Société impériale d'agriculture, des sciences et arts), 85.
Draguignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), 9, 434.
Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts), 281, 487.
Dunkerque (Comité flamand de France), 237, 300, 307.

Digitized by Google

Épinal (Société d'émulation des Vosges), 380.
Évreux (Société libre d'agriculture, arts et belles-lettres de l'Eure), 76, 483.
Grenoble (Académie delphinale), 4, 81, 100.
Havre [Le] (Société havraise d'études diverses), 287.
Langres (Société historique et archéologique), 94, 320.
Laon (Société académique), 94, 100.
Laval (Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne), 376.
Lille (Société impériale des sciences, agriculture et arts), 98, 102.
Lille (Commission historique du département du Nord), 211, 281, 361.
Limoges (Société historique et archéologique du Limousin), 381.
Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), 18, 276, 483.
Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 198.
Lyon (Société littéraire), 381.
Melun (Société archéologique de Seine-et-Marne), 17, 214.
Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), 82, 83, 277.
Metz (Académie impériale), 280, 484.
Metz (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), 84, 101, 219, 367.
Montbéliard (Société d'émulation), 76.
Nancy (Académie de Stanislas), 26, 279, 291, 454.
Nancy (Société d'archéologie lorraine), 100, 291.
Nantes (Société académique de la Loire-Inférieure), 9, 26, 198, 484.
Nantes (Société archéologique), 9, 435.
Nice (Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes), 483.
Nîmes (Académie du Gard), 76, 77, 100, 465.
Niort (Société de statistique), 364.
Orléans (Société archéologique), 18, 21, 211, 444.
Paris (Société du Berri), 275.
Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 211, 381.
Puy [Le] (Société d'agriculture, sciences, arts et commerce), 82, 484.
Reims (Académie impériale), 278.
Rochelle [La] (Académie), 74.
Rochefort (Société d'agriculture, belles-lettres et arts), 74.
Rodez (Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron), 241.
Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 99.
Rouen (Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure), 21, 453.
Saint-Brieuc (Société d'émulation des Côtes-du-Nord), 75, 215.
Saint-Denis (Société des sciences et arts de l'île de la Réunion), 485, 486.
Saint-Étienne (Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres), 34, 284.
Saint-Jean-de-Maurienne (Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne), 9, 100, 410.
Saint-Lô (Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche), 217, 277.
Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 94, 315.
Semur (Société des sciences historiques et naturelles), 359.

Digitized by Google

Senlis (Comité archéologique), 100, 105, 376, 468.
Sens (Société archéologique), 21, 32, 321.
Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace), 111.
Strasbourg (Société littéraire), 9, 29, 425.
Toulon (Société des sciences, belles-lettres et arts), 9, 431.
Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 360.
Toulouse (Académie des jeux floraux), 78.
Toulouse (Société archéologique du midi de la France), 21, 449.
Tours (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire), 20, 79, 80.
Tours (Société archéologique de Touraine), 80, 81.
Troyes (Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), 94, 358.
Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 364.
Vannes (Société polymathique du Morbihan), 28, 42, 279.
Vendôme (Société archéologique du Vendômois), 198.
Versailles (Société impériale d'agriculture et arts de Seine-et-Oise), 88.

Sociétés savantes. *Demandes en reconnaissance comme établissements d'utilité publique.*
Arras (Académie), 213.
Senlis (Comité archéologique), 376.

Sociétés savantes. *Programmes de concours.*
Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 87.
Versailles (Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise), 88.
Saint-Étienne (Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire), 284.

Sociétés savantes à l'étranger.
Alexandrie (Institut égyptien), 86.

Sommerard (Du). — Chargé de l'examen de communications, 208, 378.

Sourdeval (De), auteur d'une notice sur le château de Racan, 20.

Stadler (De), éditeur des *Documents relatifs aux États généraux de la première moitié du XIVe siècle*, 10.

Statues de Rollon et Guillaume Longue-Épée, conservées dans la cathédrale de Rouen, 99.

T

Teissier (Octave) — Pièce du XVIIIe siècle en langue provençale, 16, 126.
Notes sur des documents extraits des *Registres des insinuations de la sénéchaussée d'Hyères et de Toulon*, 16, 126.
Table de documents analysés dans une communication faite au Comité, 145.

Tisserand (abbé). — Pièces relatives à l'ancienne collégiale de Saint-Barthélemy de Nice, 11.
Acte de donation du prieuré de Sainte-Marie de Grada-Camunda, 375.
Donation de Béranger, comte de Provence, 375.
Confirmation de la donation de Saint-Pierre de Grasse, 375.
Donation de pâtures aux Augustins du Var, 375.
Règlement d'une confrérie, 375.

Digitized by Google

Partage de la seigneurie et de la juridiction temporelle à Vienne, 375.
Lettres patentes du roi René, 375.
Sentences arbitrales relatives à des dîmes, 375.
Acte d'abdication d'Auribeau, 375.
Lettres de Louise de Savoie, 375.
Descente de justice chez le seigneur de la Napoule, 375.
Inhumation de l'évêque Godeau, 375.
Extrait d'un sermon prononcé à Grasse, 375.
Trey-Signalès (abbé). — Inscriptions romaines découvertes à Comminges, 379.

V

Verly. — Anciennes épitaphes du pavé de l'église Sainte-Catherine de Lille, 98.
Épitaphes et estampages d'inscriptions, 99, 379.
Armoiries de familles lilloises, 380.
Épitaphes de seigneurs de Melun, 380.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google